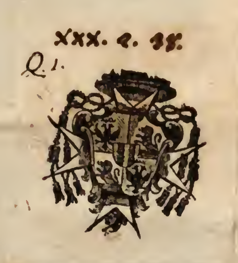
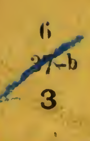
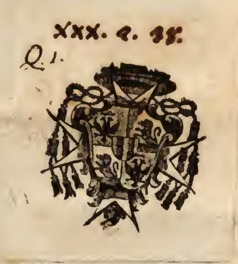

6
37-b
3
6
41/1/D
43




6
37-b
3

6
41/1/D
43

XXX. 2. 38.
Q.1.





LETTRES MISSIVES ET FAMILIERES D'ESTIENNE DV TRONCHET, SECRETAIRE de la Royne mere du Roy.

A Messire Albert de Gondy, Conte Doyen Baron de Retz, de Sainct Seigne, de Dampierre, Marquis des Isles d'or, Cheualier de l'Ordre du Roy, premier Gentil-homme de sa chambre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes.

A PARIS,

Par Lucas Breyer, marchant Libraire tenant sa boutique au second pilier de la grand salle du Palais, deuant la porte.

1569.

Auec priuilege du Roy.



PAR grace & priuilege du Roy, il est permis, & octroyé à Estiéne du Tronchet Secretaire de la Royne, de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera le liure qu'il a faict de Lettres missiues & familieres, en langage François, intitulé & addressé à Monsieur le Cõte de Rectz Cheualier de l'Ordre de sa Maiesté, & premier gentilhomme de sa chambre: pour iceluy liure estre vẽdu & distribué par celuy, ou ceulx desdicts imprimeurs, que ledict du Trõchet y employera, durant le temps & terme de sept ans, commançans au iour que ledict liure sera acheué d'imprimer. Et a faict, & faict sa Maiesté inhibitiõ & deffense à tous Imprimeurs & Libraires, autres que celuy, ou ceulx, qui (comme dict est) y besongneront par le vouloir dudict du Tronchet, de les imprimer, ny mettre en vente, durant ledict terme de sept ans: sur peine de confiscation des liures qui se trouuerõt auoir esté imprimez, ou venduz autrement: & de tous dõmages & interests, & d'amende arbitraire. Voulant sa Maiesté, que l'extraict d'iceluy Priuilege estant en la fin, ou au cõmancement du liure, soit tenu pour deüement notifié, sans autre signification, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance. Et suyuant lequel priuilege Nicolas du Chemin, & Lucas Breyer marchans Libraires demeurans à Paris, sont choisis & deputés pour l'impression & distribution desdicts liures, durant ledict terme de sept ans, par paches & conuẽtions sur ce faictes. Et le tout suyuãt le vouloir de sadicte Maiesté, amplement declairé par ses lettres patẽtes.

Données à Paris le vingt-septiesme iour d'Octobre, l'an mil cinq cens soixante sept. Signées, PAR LE ROY. A la relation de Monseigneur le Chancelier.

DE LA NIONERE.

Et seellées en simple queüe de cire iaulne.

EN HEVR CONTENT SE DIT ESTIENNE DV TRONCHET

LE SIEVR DE S. GERMAIN DES FOVSSEZ
Mess. Iacques d'Apchon Cheualier de l'Ordre.

CE N'EST *rien que des corps separés des esprits:*
Mais lors le Crëateur de toute crëature
Nous faict esmerueiller les choses de Nature,
Quand l'on veoit tous les deux vniquement compris.
Ainsi ce Secretaire heureusement appris,
Non point par ce pourtraict, mais par l'œuure excellente,
Qui figure l'esprit que la plume presente,
Viura, encor qu'il meure, en honneur & en pris.

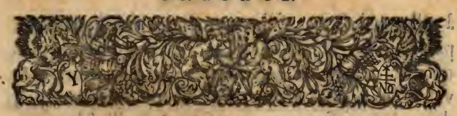




NICOLAS VIGNER PROcureur Fiscal de l'Vniuersité de Paris.

ACROSTICHE.

E Stant Simonides de Hiero ce grand Roy
S ur l'essence diuine interrogé, demande
T rois delais: car semblant la question trop grande,
I l sentoit de n'auoir d'en parler le dequoy.
E n fin considerant si merueilleux ouurage,
N e pensoit (disoit-il) rien si beau, ny perfaict,
N e rien qui surpassast celuy qui l'auoit faict,
E xcedant le pouuoir de tout humain langage.
D u Tronchet en cecy, de mesme ie contemple:
V n visaige ie voy ouuert & gracieux,
T oute doubte effaçant de cueur malicieux,
R endant par son pourtraict de sa valeur exemple.
O n peult bien alleguer qu'aux semblants euidens
N e fault trop seurement loger sa confiance:
C 'est toutesfois où plus se font (par consequence)
H onnorer les vertus, qui se cachent dedans:
E t ainsi du Tronchet, que vertu ne desdit,
T enant d'heur sa vertu: En heur content se dit.



ESTIENNE DV TRONCHET, AV LECTEVR DE BONNE VOVLONTE, SVR LA LOVange & recommandation de la lettre missiue.

Sur la difference de la langue & de l'escripture, sur la l'ocupletation de la langue Françoise, sur la tyrannye exercée en ce diuin tiltre de secretaire, & sur l'option d'iceluy pour l'honneur & reputation qui en dependent. Et apres par la similitude des eaux, d'ou doiuent deriuer les grãdeurs & facultés des Seigneurs ou Magistrats. Et au surplus, l'intention dudict du Tronchet en ce liure de lettres missiues & familieres.



ONSIDERANT que durãt les guerres, troubles & diuisions, ayans (par le vouloir de Dieu & pour aduertissement de noz faultes) cours, & passage en ce Royaulme, plusieurs soubs æsle & faueur d'aucuns, qui du zele & intention que ie laisse agiter par-my la diuersité des opinions, s'estoient concités & esmeus, & soubs masque de religion, & de bõne voulõté, s'appliquoiẽt

à piller & desrober, si deuotemét que ce pillage d'vne part & d'autre estoit exalté & celebré: & non moins qu'en la victoire de Sylla, le plus actif estimé braue & valeureux: ainsi (Lecteur) ie ne me suis de tant oublié, de perdre vne si ouuerte occasion, & facilité de temps à faire ma main: non de choses (comme plusieurs ont de leur grace faict) téporelles, corruptibles, & de peu d'honneur, & de durée: mais de ce qui m'a semblé d'honneste proye, indigne de reproche, & appartenir à la memoire de moy & des miens. Et oultre cela, ainsi qu'vn feu prins sur l'autre, qui (suyuāt l'ancien poëte Ennius) ne laisse moindre sa proprietaire clarté, à plus de splendeur & de gloire, pour ceulx mesmes sur lesquels ie me seray preualu de ceste mienne vsurpation. Ie confesse donc (aussi n'est il rien dit, qui n'ait esté dict premier) que la plus part de mes lettres familieres, sont dextrement deriuées autant de l'inuention d'autruy, que de mon peu d'entendement. Mais si le peché recongneu, merite moins rude penitence, & qu'en cest endroict i'entre en plus de modestie, que la plus part des escriuains de nostre temps, qui (comme Teucer) cachés soubs le boucler de leurs freres, tirent leurs fleches contre les Hectoriens: & font (comme il est en adage) de cuyr d'autruy large courroye. En cela (Lecteur) tu n'auras occasion d'accuser celuy qui s'accuse soy-mesme: moins de te plaindre de ce dont, peult estre, tu n'auras faict nulle perte. Toutesfois, si tant estoit qu'en ces lettres se trouuast quelque chose de tes appartenances: ceste mienne libre confession, te

Du pillage de Sylla.

Ennius.

Sub clypeo latitans fratris septemplice Teucer. Misit in Hectoridas non sua tela viros.

deura en partie satisfaire, & en partie la mesme satisfaction que ie te fais des maintenant, non seulement du tien : mais de tout le liure, lequel (en payãt l'imprimeur, & le libraire) ie presente à ton commandemẽt. Au demeurant, à propos de mes lettres, s'il t'est iamais aduenu de faire comparation de la langue, c'est à dire, de la viue voix, & de l'escriture : ie te prie, Lecteur, aduise à ce qu'il m'en semble. Ie considere, quant à cela, l'estendüe de la parolle de qui que ce soit, qui ne sçauroit approcher, ou passer les limites d'vne lieüe, & ne sert que pour commodité de choses presentes : & au contraire l'escriture non seulement s'estend en toutes les parties de la terre, mais encores, peult estre, trãsferée & mãdée aux siecles aduenir. Car dequoy nous seruiroit maintenant que Cato, Galba, Scipio, Crassus, & Cicero, auec tant d'autres eloquents, eussent en leur temps si diuinement harengué : si la plume n'eust mandé leurs discours, & bien parler au cõmun prouffit de la posterité ? Certainement nous sommes grandement obligés à Dieu du moyen qu'il nous a donné de poulser, & faire conceuoir si auant, & si long temps noz voulontés, pour fournir la petite capacité & imperfection de l'organe. Et par consequence, Lecteur, il n'y a chose plus propre, ny plus necessaire à toutes actions & practiques humaines que la faculté de l'escriture, parmy laquelle est tant singuliere ceste lettre familiere que nous appellons missiue : que ie m'esbahis que noz predecesseurs n'en ont iusques icy faict plus d'estat, en lieu que les Græcs & les Latins

Difference de la voix & de l'escriture.

Anciens eloquents.

Necessité de l'escriture.

anciens, & mesmement les Italiens & tous autres curieux de bonnes choses, ont mis peine d'en faire recueils & tresors inestimables. Ce que ie ne puis receuoir de nous, que d'vne pure negligence, & d'vne diffidence que nous auons de nous mesmes, sinon qu'ils voulussent dire qu'il ny a pas long temps que nostre langue Françoise commance de pulluler, & depuis qu'elle est entrée à se congnoistre, prenant quelque plus gratieux air, de mitiguer sa dureté anciēne, comme si nous venons à fueilleter les liures & expeditions de noz modernes predecesseurs, sans courir plus auāt, nous trouuerons qu'elle est de beaucoup augmentée, singulierement sur le butin qu'elle a faict au moyen de la curieuse & loüable conuersation de ses voisines, mesmement sur l'Italienne, qui sans nulle doubte luy a faict heureuse part de son bien. Et encores que ie sçache que ceste confession ne sera guieres aggreable à plusieurs, qui se sont tourmentés de maintenir le contraire, par ie ne sçay quelles legeres opinions: si m'en rapporte-ie à toy, Lecteur, qui pourras de toy mesme ruminer, que s'il est au iourd'huy en propos de discoürir, de la guerre, des factions, d'vne cauallerie, d'vne infanterie, d'vne escuyerie, des armes, voire de l'amour, & generalement de toutes choses graues & ordinaires: les plus beaux traicts des plus disertes langues qui se veulent faire ouïr, sont en pluspart espuisés dans les propres facultés de l'Italie. Et puis qu'il est question en ces miennes lettres de pillage & d'vsurpation: il ne m'a pleu de faire mon butin en plus opulentes

La langue Françoise cōmance à mitiguer son anciēne dureté.

La langue Françoise obligee à l'Italienne.

opulentes caſsines. Or me ſentãt forcé de conſcience d'en faire plus-ample ſatisfaction : i'ay penſé, Lecteur, que puis que diuerſes perſonnes y peuuent auoir bonne part, & qu'il ſeroit mal aiſé d'en faire reſtitutions particulieres: i'en vſeray à la mode de ces Milors, citadins, & bourgeois. Leſquels ayans conſumé le meilleur de leurs ans à augmenter leurs maiſons par velocités d'vſures au preiudice d'autruy, lors qu'ils viennent à ſe ſentir capulaires, l'œil à demy clos, & le pied ſur la foſſe, ſur la preſſe & ſyndereſe de leur conſcience, ne pouuans reſtituer particulieremẽt ce qu'ils ont ainſi vſurpé par le menu : ſe rengent à faire teſtamens renõmés : fondent hoſpitalités publiques, & font aumoſnes generales. A leur inſtar, Lecteur, i'ay eſté conſeillé de mettre mon pillage en lumiere & vtilité publique : non toutefois pour ceulx qui n'en ont point de beſoing : mais pour certaine ieuneſſe, qui en pourra tirer double prouffit, & peult eſtre pour beaucoup qui en auront plus d'aumoſne & de commodité que l'on ne cuide. Ie ne veulx pas toutefois faire croire d'y auoir ſi bien beſoigné que i'en vueille mãdier aucune loüange : ie ne veulx pas auſsi me faire ce tort d'en eſperer nul vitupere. Car au temps, au trauail, & à l'affection, pour le moins appartient iugement de quelque peu de merite. Au demeurant, Lecteur, continuant le propos de la plume, & de la lettre miſſiue, ſi vn peu de patience le te pouuoit conſentir. I'ay encores à te dire, qu'il ſeroit biẽ neceſſaire de reformer l'abus qui a iuſques icy eu cours en ce Royaume de ce pauure

Maniere de reſtitution obſeruée par les vſuriers.

Secretaires d'estat.

tiltre de Secretaire, auilité, profané, & degeneré dela diuinité de la plume. A quoy ie supplie tres-humblement Messieurs les secretaires d'estat (qui anciennement estoient appellés secretaires d'honneur, & qui en ce tẽps sont en si grande reputation, qu'il leur plaise pour le benefice de la plume, imposer leur royalle main, à l'extinction de telles erreurs, & à leuer de tyrannie ce pauure tiltre de secretaire. Ie trouue, Lecteur, qu'apres mesdicts sieurs, il y en a de trois sortes en ce Royaume. Les premiers sont ceulx là, qu'ils sçauent escrimer quelque traict de plume mal accompaigné, auec vn formulaire de quelques lettres de cõmunes recommandations, & la dexterité d'vn paquet bien troussé: ceulx là sont incontinent suffisans secretaires de quelques Seigneurs: (car il n'y a si petit gentilhõme qui ne traine plus de secretaires que de cuisiniers) & montent apres iusques aux Princes, & aux grands Seigneurs, receuans de degré à autre des clercs de mesme capacité. Ces secretaires-la (me pardõnent les bons) ie les appellerois voulontiers secretaires bastards, les ayant quelque paillarde plume engendrés par le macquerelage de l'ignorance. Les autres, sont vne maniere de mouches pedantesques, & gueppes importunes, qui masqués de quelque apparence chicannesque, se poulsent au seruice des Seigneurs, par explorations & aduertissemens de ruynes & de confiscations. Et cuydans s'augmenter sur l'interest d'autruy, demolissent corrompent & eclipsent les naturelles bontés, bonnes mœurs, honneur, vertus & re-

Trois sortes de Secretaires.

Secretaires bastards.

putation de leurs maiſtres. Ceulx-la ne ſçauroient eſtre nommés que ſecretaires Barbares. Les anciens en toutes monarchies & republiques ont faict touſiours grand eſtat des bons & dignes ſecretaires. En Perſe tous gouuerneurs de païs qu'on appelloit Satrapes, auoient chaſcun vn ſecretaire de leur Roy à leur ſuicte bien & honnorablement entretenu, pour receuoir & tenir compte des lettres & mandements, les induire & imprimer au cueur des Satrapes, & faire les depeſches neceſſaires. Le bon ſecretaire doit eſtre fondé de bonnes lettres, de beaucoup de ſageſſe, de beaucoup de diligence, de beaucoup d'experience, de bon ſens naturel, de peu de mouuement, de peu de langage, de bon aduis & de bonne exemple. Et celuy la, ſe doit proprement appeller ſecretaire legitime, qui, pour en parler franchement n'appartient qu'aux Princes, à gens de conſeil priué, à gouuerneurs de prouinces, & à ceulx qui ont qualité, eſtats ou offices de grandeur, concernans adminiſtration & maniement de negoces publiques. La plume eſt legitime receueuſe du cueur, duquel depend l'importance de l'honneur, & de la vraye gloire, & le vray & legitime ſecretaire bien compoſé, en doit eſtre le fidele & digne miniſtre & diſpenſateur. Au moyen dequoy l'option en eſt merueilleuſement recommandable. Au ſurplus la grandeur d'vn Seigneur, ou d'vn Magiſtrat, ne doit poinct eſtre eſpuiſée au torrent des infœlicités populaires, mais fondée ſur toutes autres choſes conformes à l'honneur, à l'æquité & au deuoir, pour en faire

Secretaires Barbares.

Secretaires legitimes.

Saluſt. Imperium his rebus facile retinetur, quibus initio partum eſt.

ædiffice ſolide & perpetuel. Car facilement, les Empires & les auctoritez, ſe conſeruent ou ſe perdent par les moyens qu'ils ſe trouuent auoir eſté conqueſtés. Et quant aux choſes inferieures, qui conſiſtent en eſtats, dignités, offices, faueurs, & facultés temporelles & extinguibles: ce ſont choſes qui ſe doiuẽt attirer de la plenitude & profonde mer de ces Excellẽces, Alteſſes, Maieſtés, & Beatitudes, auec telle ſuperabõdance qu'apres le grand Seigneur en puiſſe par canaulx & ruyſſeaux arrouſer & abbreuuer l'herbe neceſſiteuſe des inferieurs. Car les Empereurs, Roys, & Potentats, ſont propre figure des mers de ce monde, eſquelles cõtinuellement affluent les ſubſtances des gros fleuues, & des groſſes riuieres, qui s'amplifient des fontaines & ruyſſeaux. Ce ſont les receptes generales & particulieres, leſquelles en fin entierement engouffrées, en ces ſouueraines mers, ſe pourroiẽt eſgoutter, ſi par reuolution neceſſaire ces ruyſſeaux particuliers, n'eſtoient reffornis par la liberalité & influance des Aſtres, qui ſont en terre les grands Seigneurs & magiſtrats proches & miniſtres des ſacrées fœlicités.



IEHAN DE HOGHELANDE gentilhomme Holandois.

POur bien faire vne lettre, & oultre ce pourtraire,
Qui du bon Secretaire est moindre suffisance,
Dextrement manier le langage de France,
Du Tronchet en a faict ce gaillard exemplaire.
Mais pource qu'il deduict l'estat d'vn Secretaire,
Et qu'il faict de l'ignare, & du bon difference:
D'autant que le sçauoir n'est aymé d'ignorance,
Il sera mal aisé qu'à tous il puisse plaire.
Le bon ne faudra ia de le bien renommer,
Car le loüant plustost, que le desestimer,
Il se monstrera bon au compas de sa bouche.
Au contraire, taschant l'ignare le blasmer,
Pour le veoir à son goust entierement amer:
Fera veoir maulgré luy, que c'est luy que l'on touche.

Veritas odium parit.

DE IEHAN PERRIN SEIgneur de Cherué.

DE ce que ne pouuons faire pour nous seulets,
Les ames sans raison nous donnent ouuerture,
Et comme main par main se frotte de nature:
Ainsi par doulx accord se grattent les muletz.
Les Poëtes aussi qui forgent vireletz,
Balades, & Rondeaux, s'entredonnent suffrage.
Plusieurs de mesme humeur pour dorer leur ouurage,

Empruntetoient plustost la main de leur varlets.
Mon frere du Tronchet blasme cest'artifice:
Et bien que pour autruy il a faict tel office,
Toutefois pour luy-mesme il n'en a nul esmoy.
Car il vault mieux (dit-il) moy seul auoir faict faulte,
Que plusieurs auec moy par loüange trop haulte,
Abbuser vn lecteur, & mentir comme moy.

En pire n'ira.

CL. MONDIN ADVOCATI CVRIÆ, de libri inscriptione contentio scriptoris, & typographi. Ad Authorem.

Contendunt titulum sculptor scriptórve vter ædat
Iste leui melius, nititur ille graui.
Themate nam simili tractant mysteria Graij,
Perfacilis musa est, & bene docta simul.
Ne pecces, iudex inquit, sub nomine libri,
Sæpe sub exiguo limine magna latent.
Vix vllus nostras claris ætatis in annis,
Edidit ingenij pignora tanta sui.
Nemo vel patriæ scripsit, vel gratior aulæ
Occulti solus muneris istud habes.
Principibus placuisse viris, vel maxima laus est,
Crediderim summis te placuisse deis.



PROTOGENIS MASSONI
Foresiensis ad Authorem.

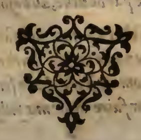

Nachides leuibus volitabat ad æthera pennis,
Inde ferens magni dicta paterna Iouis.
Hæc periisse nego: iam sunt defossa, tuóque
Mixta libro, lucem qua caruere vident.

EIVSDEM.

In Pandionia diuinæ Palladis arce
Arbor erat viridi semper onusta coma.
Quam licet omnino Vulcanius hauserit ignis:
Ista ruina tamen non metuenda tibi est.
Mole sub exigua nam clauditur aurea fruges,
Obsistunt flammis aurea, nec pereunt.

EIVSDEM.

Fertur aprum Admetus flauo iunxisse leoni,
Laudandus potuit quod sociare feras.
Tu maiora facis, nec vi facis illa, sed arte,
Dissimiles animos ad tua scripta trahens.



ESTIENNE DV TRONCHET au Lecteur.

Lecteur, ie n'ay iamais l'honneur repudié,
Cela me partiroit de sotte nonchalance:
Mais aussi pour fuyr le tiltre d'arrogance,
On ne m'imputera de l'auoir mendié.
Aucuns de mes amys m'ont icy dedié
Des lettres, & des vers par leur beneuolence:
Si ie les ay receus, c'est que la congnoissance
De leur merite seul m'en a congedié.
Somme, tous les escrits qui m'ont esté transmis,
Sans l'auoir merité, par seigneurs & amis,
Me font sans nul orgueil ainsi prendre mon theme:
Que quand l'homme de bien faict honneur à l'amy,
Encor qu'il ne le fust meritant à demy,
En honnorant autruy, il s'honnore soy-mesme.

LVY-MESME SVR SON pourtraict.

Le graueur non sans cause en mon pourtraict m'a mis
Les yeulx gros & ouuerts, & la bouche couuerte:
C'est que ma voulonté est plus souuent ouuerte
Par effect, que par bouche, au besoing des amis.

Et quant à ce qu'il m'a pourtraict sans bras & mains,
Et ainsi que tu veois la teste toute nüe:
Ce n'est pas (comme il dit) pour sembler aux Romains:
Mais c'est pour faire veoir ma puissance menüe.



MONSEIGNEVR LE CONTE DE RECTZ EST DE

longue cognoiſſance, comme naturel patron, Mœcenat & poſſeſſeur du cueur & ſeruitute d'Eſtienne du Tronchet, Secretaire de la Royne. Au moyen dequoy, il intitule & appuye ſoubs la grandeur & authorité d'iceluy, ce liure de lettres Miſsiues, auec proteſtatiōs ſur la hardieſſe qu'il a prinſe de ce faire: & ſur l'occaſion d'y mettre la main, principalemēt pour ne tranſiger ceſte vie inutilement. Suyuant la ſentence de Saluſte, en la coniuration de Catilina. A quoy voluntiers (n'euſt eſté crainte de prolixité) il euſt employé l'opinion de Scipio, que Cicero dict n'auoir iamais eſté trouué moins ocieux, que lors qu'il eſtoit deſuelopé d'affaires, ny moins ſeul, qu'eſtant priué de compaignie.



Onſeigneur, les ignares & indoctes ſtatuaires, auſquels manquent l'art & le iugemēt, lors que la moindre figure d'vn Apollo, ou d'vn Cupido leur tumbe en main, ayans pour le moins en cela cognoiſſance de l'imbecillité de leur œuure: trouuēt moyen de l'eriger, & ſubtilement eſtablir ſur la cyme & ſōmité de quelque haulte colōne de marbre: affin que les faultes de leur artifice, qui peuuēt eſtre grandes, ne puiſſent eſtre par le moyen de la diſtante veuë des ſpectateurs facilement cenſurées. Comme auſsi pour donner la perſpectiue neceſſaire à la ſtatue, qu'elle ne peut reçeuoir de ſoy meſme, cela leur eſt plus propre, que le propre artifice de la main. A leur imitation, Monſeigneur, ne me cognoiſſant moindre iuge en l'erreur & perplexité, tant de l'euerſion, que 1.

de l'inuention de ces lettres: I'ay aduisé de les appuyer, & éleuer sur la grandeur & auctorité de vostre Seigneurie, pour les auantager,auec voz faueurs & merites, à ce degré d'estime & de reputation,que d'elles mesmes elles confesseront tousiours sans vostre vmbrage ne pouuoir meriter. Et pour-ce que notoirement vous estes Seigneur de perfait iugement:il n'est besoing que ie les estime,ny que ie les blasme.Car la faute de l'vn

Cicero. & de l'autre se doiuent necessairement fouyr, & vous de tant mieux que moy cognoistrez si elles seront capables de louange,ou de mespris:quand moins vous y aurez d'affection,& plus d'intelligence que ie n'ay. Et pour ceste raison,Monseigneur, ie ne veux qu'il arriue en l'entendement de personne,qu'à la maniere d'vn affamé,à qui plus croist l'appetit, quand il veoit vn autre mãger,esloigné de la gloire,que plusieurs rares & sauuages esprits, se sont imposez par vn mander leurs choses en lumiere: ie me soye voulu à ces lettres employer. Car par ce moyen on me pourroit auec raison estimer estre,ou du tout priué de sçauoir,ou trop friand de renommée. Et encores que ie confesse qu'en plusieurs choses i'ay assez esté coustumier de me tromper:si est-ce qu'en la cognoissance de ma capacité, ny en la mesure de mon peu de merite,& de mes foibles vertus,ie

» ne me suis iamais de beaucoup mesconté. Estant tout asseuré
» que le seul sçauoir à l'homme de ne gueres sçauoir, vient de la
Saluste. » modestie d'vne secrette vertu.Mais pour-ce que tous hommes
» qui s'estudient de deuançer & preualoir tous autres animants,
» doiuent entendre à ne transiger leur vie par vne infecte silen-
» ce & ociosité orde, ainsi que font les bestes brutes, que nature
» a feinctes totalement inclinées à l'obeissãce & seruitute du vẽ-
» tre: ceste singuliere raison,& le lien de persuasion de plusieurs

amys, m'ont plus contrainct que voluntairement induict à ce faire. Monseigneur ie doubte qu'à celuy qui prendra desir de lire ces lettres, il luy aduiendra comme à ceux, qui voyans vn beau colosse de drappeau collé & fabriqué pour la promptitude d'vn triumphe , de quelque bonne main,deceus en la superficie de la statue,qui exterieurement se monstroit belle & delicate,cuydant y trouuer quelque interieure beauté, & curi-

eux de la veoir de plus pres:la trouuẽt composée de foin & de boue,& s'en retournent trompez de leur mesme moquerie. Ainsi seroit le meilleur pour les scrutateurs de ce liure, qu'ils demeurassent contents & satisfaits du frontispice de l'œuure, enrichi de l'umbre du nom de V. S. plus que des couleurs de mon artifice, sans mesler plus auant leur mesconte, auec ma honte. Quoy que cé soit, ie suplieray quicõques vouldra passer oultre,il luy plaise auec les ardẽts yeux desquelz vn amoureux sçait caresser sa maistresse,cõsiderer ma peine,& ma bõne vouluntê,& auec mesme benignité & iugemẽt gracieux,excuser & couurir,les deffectuosités qui s'y trouuerõt. Ce que ie m'asseure obtenir,de toute personne de patience & de bonne composition. Laquelle se disposera,s'il luy plaist,de lire ces lettres,non auec le desir impetueux, que l'ignare populaire a par coustume d'accourir à quelque theatre public,pour seulement se delecter aux traicts facetieux des ioyeuses paroles : ny aussi pour tumber en l'erreur de ceux, qui seulement recherchent la simplicité de l'antique fable aux diuins dialogues d'vn Plato, ou aux merueilleuses oraisõs d'vn Demosthenes,& qui, à la mode des malades, se contentent de l'odeur de la medecine,pour le seul goust,sãs auoir esgard à la vertu d'icelle,pour en estre gueris. Car ie ne veux poĩt estre si sot de cõfesser q̃ces lettres incoltes & mal polies soyent du tout priuées de quelque lustre & faueur, n'y qu'elles soyẽt entieremẽt subiectes à mespris & cõtẽnement. Ie ne veux pas aussi estre si estourdy de les vous presenter,pour fournies de tant de doctrine & de sentences,qu'elles en puissent trop de louange dignement meriter. Monseigneur,qu'oy que ce soit, V. S. sera contente, que sur le dos de son authorité elles puissẽt reposer, Car le poix n'en sera si onereus, que la deuotion de mon cueur enuers vous ne soit encor plus grande,auec l'affection qui m'a de tout nostre temps suiuie de vous respecter,hõnorer, & faire tres-humble & fidele seruice. Monseigneur ie supplie le Créateur de ioindre à voz vertus entiere felicité.

Plato. *Demosthenes.*

Vostre à tousiours tres-humble,ancien,& fidele seruiteur,
Estienne du Tronchet.

HONNEVR TI EST DECENT.

Le Seigneur de ſainct Germain des Foſſés M. Iacques d'Apchon, Cheualier de l'Ordre, prie ce Secretaire de mettre ſes lettres en lumiere, auec beaux diſcours de l'exercice de la vertu, & de la ſcience, & de la louable alliance des armes, & des lettres.

2. MOnſieur du Tronchet, ſi ce n'eſtoit que nous ne ſerions eſtimez moins fols & indiſcrets, que furent anciennement les Pſylles, qui prindrent les armes pour combatre le vent Auſtral, pour-ce qu'il nuyſoit à la culture de leur territoire: (Ainſi que ie le penſe auoir leu en Herodote) ie ſerois quaſi d'opinion, de nous armer contre le malheur & fortunal du temps, qui regne à preſent, empeſchant le labourage de la vertu, ſi fort anichilant & deffrichant les fruicts de ſon pouuoir, que les eſprits qui ſont maintenant ſubtils, ouuerts, & plus faciles qu'ils n'ont eſté en pluſieurs des ſiecles paſſez, ſemblent parmy l'orage & aduerſité de ce deſolé Royaume, comme ſubmergés, aſſoupis, ou paralitiques, ſortis d'vn ſimulachre tenebreux, obſcurement confus, & confuſement obſcurs, ſans clarté ny lumiere quelconque. De la vient que s'il y en ya quelques vns parmy les autres plus gaillards, auſquels la force de la valeur rõpt les chaines de la pareſſe, ne pouuans conſentir la priſon de l'inutilité : ceux là laiſſent deſrobber leur propres vacations, par les mains de l'ambition, & icelles traueſtir en auſterités de guerres, vindictes barbares, ruynes, & deſolations communes, & calamités populaires: & en meſpris du bien, & contentement, que chaſcun deuſt procurer, à ceux qui nous doiuent ſucceder, comme ce qui reſulteroit à la courõne de nous meſmes. Et tellement ſont toutes vertus rebuttées, que ſi beaucoup de perſonnes en ont quelques apparences figurées: il s'en trouue peu toutefois qui en ſoyent fideles miniſtres & diſpenſateurs. Car de parler ſouuent de la vertu, auec
„ vne facilité d'eloquence abuſiue : c'eſt choſe cõmunément re-
„ çeuable, toutesfois moins, en ce qu'il eſt permis autant au vici-
„ eux qu'à l'homme de bonne volunté. Mais d'vſer de la vertu &
„ faire l'office ordinaire qui luy appartiẽt: Mantuan dit que c'eſt

Indiſcretion des Pſylles.

Mantuan.

l'ouurage d'vn Samſon,& moy auec Virgile, *Hoc opus hic labor eſt.* » *Virgile.*
Ainſi eſt il de ceux à qui la grace de Dieu a donné quelque ſçauoir, leſquels par ie ne ſçay qu'elle ſuperſtition legere, ſont facilement pouſſés à parler des ſciences : mais d'autre coſté la pareſſe les a ſi lourdement engourdis, que plus toſt que pouuoir tirer d'eulx quelque œuure d'vtilité commune, vous arracheriez par force la maſſe d'Hercules, de la puiſſance de ſes mains. *Oſter la maſſe d'Hercules par force, Prouerbe.* Qui eſt trop obeir à l'ingratitude, & faire tort non ſeulemẽt à ſoy, mais auſsi à ceux auſquels nature nous a obligez plus qu'à noz propres affaires. Et ſuis d'aduis que celuy à qui Dieu a imparti quelque ſcience genereuſe, il la doit tenir in gambe, & en exercice continuel, pour le bien de la poſterité : croyant que qui la poſſede, & ne la perpetuë, ſemble au docteur qui dort, & ronfle, ce pendant que ſes compaignons ſont en office de deuoir. Toutes ces choſes cõſiderées, du Tronchet mon amy, ſçachant la nourriture que tu as reçeuë parmy les Roys, Princes, & grands Seigneurs, & principalemẽt ſoubs feu Monſieur le Mareſchal de Sainct André, ton bon maiſtre, (Seigneur de qui l'heureux eſprit, ſageſſe, & valeureuſe conduicte ſeroient plus conuenables en la bouche d'vn eſtranger, que d'vn ſi prochain que ie luy ſuis) n'eſt point ſi infructueuſemẽt paſsée, que tu n'ayes pluſtoſt employé ta ieuneſſe à acquerir beaucoup pl' de ces biens, qui ſont de la cenſiue de la vertu, ſolides, & perpetuels, que de ceux-là qui mouuans du terrier de fortune, ſont caducques & legers cõme le vẽt, & que cela t'a fait ioindre tant de bonnes parties, que par ſtimule de ta propre valeur, tu es maintenant deuançant, ſuppeditãt & creuant l'œil à la pareſſe, qui au iourd'huy triumphe de nullité. Dont auec les plumes empennées de la fertilité d'vn beau langage, de pluſieurs graues, & ſerieuſes ſentences, exemples, figures, & autres ſingularitez de bien eſcrire, ie voy ta renommée commancer à battre les æſles, ſur le pinacle du hault temple de la memoire, quand ne ſeroit que par le moyen de quelques lettres familieres, que l'on t'a veu mettre en ordre, & en bataille, ſoubs l'enſeigne d'vne loüable & honeſte recordation, & reſpect de pluſieurs de tes amys, pour aſſaillir & combatre les ſcadres de l'ignorance. I'ay

à te faire entendre, que quant à moy, qui confeſſe ne tenir du ſçauoir, que le ſeul deſir que i'en ay, (qui eſt l'image & propre figure du ſçauoir) ſi eſt-ce que ie ſuis ſi perfaictement amoureux de ceux qui en font profeſsion de merite, que ie voudrois non ſeulement les imiter, mais les pouuoir entierement reſſembler. Car encores que ma vocation ſoit autre, faiſant par la trace & veſtige des miens eſtat naturel des armes : neantmoins i'eſtimeray touſiours que l'vn & l'autre peuuent heureuſement compatir, & loger enſemble. Et ne ſeray iamais de l'opinion de beaucoup de Gentils-hommes, qui s'eſtimeroient moindres d'honneur, ſi la vertu de quelques bonnes lettres eſtoit compaigne de la nobleſſe de leurs armes, ſuyuant en cela l'humeur d'vn Leucini⁹ Empereur, qui ne ſçauoit, nõ ſeulemẽt ſigner ſes Edictz, mais encores par le conſeil de ſon ignorãce, tenoit les lettres pour vne peſte publique. Il me plaiſt mieux adherer à ceſte anciẽne felicité Romaine, dont la pluſpart ont ſi glorieuſement ioinct la vigueur des armes, auec la dignité des lettres : que l'vne ſe fortifiant par l'autre, ils ont parmy telle perfection, mis le ioug au col de la pluſpart du monde. I'aime mieux complaire à cest bon Empereur Iuſtinian, qui dit ſi bien, que l'Imperialle Maieſté, & par conſequent la vraye nobleſſe doit eſtre non ſeulement hõnorée par les armes : mais auſsi armée des loix & des bonnes lettres, affin que l'vn & l'autre des temps, & de paix, & de guerre, puiſſent eſtre par bon chemin legitimement adminiſtrez. Or tout cela ioinct à l'affection & amitié que ie te porte, me fait par tes loüables deſſeings chatouiller de quelque plaiſir particulier, auec deux autres raiſõs, dont la moindre, bien qu'elle ſoit grande, eſt la ſouuenance que i'ay veue, que tu as empoignée en ces lettres, de l'hõneur, grandeur & reputation dudict feu Sieur Mareſchal, auquel appartenant ſi prochainement, ie ne puis moins que de m'en reſſentir, & te faire ſucceder pour ma part (auec neuf freres que nous ſommes reſtés ſes nepueux) ſelon noſtre pouuoir, à ce que tu pouuois (ſi fortune n'en euſt ſi toſt priué le bien de ce Royaume) particulierement eſperer de ſa grandeur & benignité, par le merite de tes ſeruices. Et l'autre eſt pour la ſeule

L'ymage du ſçauoir, eſt le deſir de ſçauoir.

Leucinius Empereur, cõtempteur des lettres.

Iuſtinian Empereur, amateur des lettres.

faueur publique , laquelle te prie & conſeille auec moy de recognoiſtre,que puis que Dieu t'a mis le ſçauoir en l'eſprit, l'eſprit à la main, & la main à la plume, il fault faire voller ceſte plume parmy l'air de la proſperité vniuerſelle. Dequoy ie te preſſerois d'auantage : n'eſtoit que ie ſçay que tu n'as beſoing d'eſperon,en ce que l'obligation que tu as à la vertu, la propre reputatiō de toy,& la ſatisfaction de beaucoup de gens de bien qui t'aiment,te doiuent faire prendre carriere de louange perpetuelle. Et à Dieu. *Monſieur du Tronchet.*

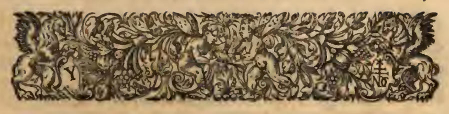
Ce Secretaire diſcourt à Monſeigneur le Mareſchal de Vielle-Ville, les éuenemens de ſa fortune,& le regret qu'il a de demeurer inutile,ayant prins nourriture en court & aux affaires. Le ſupplie d'eſtre ſon intercesſeur enuers la Royne, pour eſtre renoué en ſon eſtat,ou quoy que ce ſoit,employé à faire ſeruice,& ben coniure de la part de feu Monſeigneur le Mareſchal de ſainct André, ſon ſingulier amy, y ampliant vn peu de ſes merites par figure & maniere de reticence,& auec proteſtation de ne vouloir toutesfois en cela imiter le gendarme glorieux de Terente. Outre cela il enuoye audict Sieur vn Placet,pour preſenter à ſa Maieſté.

MOnſeigneur, i'auroys peur que vous fuſsiés 3.
pour me iuger de peu de prudence,ſi maintenāt que vous eſtes auec continueles fatigues de corps, & ennuys d'eſperit attentif, & occupé pour le ſeruice de ſa Maieſté,aux remedes & extīctiōs de ces guerres ciuiles, & q̄ vo⁹ auez beſoing de repos, & de recreation,pour vous ſubleuer de tant de ſolicitudes:ie venois à vo⁹ dōner nouuelle occaſion de moleſtie, ſi ce n'eſtoit,que ie vous cognois noble, de ſi genereuſe vertu, & de ſi bon naturel : que vous receurés ce moyen de me pouuoir faire du bien, & de ſecourir ma bonne voulunté, pour vne conſolation de beaucoup de penſemens qui vous trauaillent. Monſeigneur ie deſirerois fort d'obtenir de la Royne la grace de rentrer en l'eſtat & ſeruice de ſa Maieſté, ou de Monſieur : & de reprendre au poil la fortune que la malice du temps m'a ſi malheureuſemēt rauie. Ou pour le moins d'eſtre ſelon mō petit de capacité employé, de ſorte que ie peuſſe ſortir de ce bourbier de nullité: ou maugré moy ie ſuis vilainement engagé. Car eſtant ceſte court

mere nourrice de ma plume:elle ne cessera de gemir &se plaindre,iusques à ce que par l'ayde de mes bons Seigneurs & amys elle aura peu r'affraichir les leures de sa bône volunté, aux mãmelles de ses commandemens : & par ce moyen deliurer son bon cueur de la prison d'inutilité,ou il est presentemẽt engouffré, pour estre reüny à la franchise de ses anciẽnes seruitutes. Monseigneur il me sembleroit faire tort à vous,à qui ie suis de si long temps obligé & asseruy , & qui en faueur & recordation d'vn si singulier amy feu Monseigneur le Mareschal de Sainct André,sembles m'estre si heureusemẽt acquis,de ne vous vouloir en ceste occasion sur tous autres employer,estant ma priere de iustice,& la grace petite au pris de la grandeur de sa Maiesté & de vostre auctorité. Et parleroys voulontiers de mon merite:si ie ne craignois, que cuydãt me preualoir de mes propres choses,ie fusse reputé par gens de bon iugement, pour vn Thraso glorieux,ou pour vn franc Archer de baignolet. Quoy que ce soit,ce bien me vaudroit beaucoup,& sans preiudice de persõne,ameneroit grande commodité à plusieurs des miens. Qui me faict vous supplier tres-humblement de ne me vouloir faire errer en mon esperance : ny en la seureté,que ie tiens de vostre parfaicte bonté. Et qu'il vous plaise non seulement impetrer ceste faueur de sa Maiesté:mais l'execution d'icelle. Mõseigneur ie vous enuoye vne requeste , qu'il vous plaira auctoriser & presẽter à sa Maiesté, & de rechef ie vous en supplie tres-humblement,& si tresaffectueusemẽt , qu'il m'est possible. Affin que cognoissant encores quelques astres de ceste terre reluire pour moy:ie tienne pour moins douloureuses les pertes malheureuses que i'ay faictes. Ne vous voulant promettre aucune chose pour recognoissance de ce grãd bien. (car la debilité de mes forces ny pourroit satisfaire) Mais desirant plustost vous demeurer perpetuel debiteur,& tres-fidele seruiteur, que entreprendre auec petit payemẽt de fournir & acquiter si grãde obligation,Ie supplie le Créateur vous dõner Mõseigneur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

Plaint



Placet à la Royne, ou du Tronchet son Secretaire, ayant esté y a long temps retranché de son estat, fait vne succincte mention de ses aduersités. Comme par le vouloir de Dieu la iournée de Dreux, en l'an mil cinq cens soixante deux: luy a ensepuely son maistre, auec ses plus fortes esperances. Le temps des troubles & diuisions en mesme année au massacre de Mont-brison (ou il fut prisonnier) luy a rauy beaucoup de son peu de bien en grand danger de sa personne. Et pour le raffraichir, l'Edict du Roy luy a supprimé son office de Thresorier de Forestz. Finalement fortune luy a vollé vingt ans de seruices, & masque la plusspart de ses amys suyuant ses ordonnances.

Requeste à la Royne.

4.

MAdame, du Tronchet, qui iadis eut ce bien
De vous faire seruice, il ne sçait pas combien
Ou de moys, ou de iours, en estat fauorable,
Estant sa plume lors quelque peu agreable,
Et depuis tresbuché de si haulte faueur,
Par vn vent fortunal de mauuaise saueur,
Ou par l'arrest fatal de voulonté plus-haulte,
A maintenant loisir de iuger de sa faulte:
Et de considerer meurement qu'il conuient
Si bien caresser l'heur à mesure qu'il vient:
Qu'on s'en puisse seruir en saison opportune,
Contre le vent austral de muable fortune.
Car de fortune vient tout le mal qui le presse,
Mais s'il peut de rechef empoigner la Déesse:
De plus l'abandonner il n'a intention
Qu'elle n'ait faict vn rire à sa deuotion.

Madame, Dieu, le temps, la fortune, l'Edict,
Ont mis en tel malheur du Tronchet dessusdict:
Que par mauuais destin vn moment la faict estre
Fraudé de son espoir, de son bien, & son maistre.
Dieu (le premier de tous) son maistre luy osta,
Au combat pres de Dreux, qui assés luy cousta:
Puis l'execrable temps de la guerre incogneuë
A laissé sa maison de meubles toute nuë.
Sa femme, ses enfans, heureusement bien nez,
Par si tristes malheurs tristement fortunez:
Leur bien fort embroillé, leur substance rauie,
Et luy reduit au poinct d'y confiner sa vie.
Apres auoir esté prisonnier en l'assault
Du pauure Mont-brison, prest à bondir ce sault,
Duquel on parle tant, par guerre sanguinaire
Sans la faueur qu'il eut d'vn astre debonnaire.
Depuis l'Edict du Roy, pour l'acheuer de peindre,
Luy merca son logis (non pour se vouloir plaindre)
Dans les suppressions des pauures Financiers,
Sonnant le tabourin à plusieurs creanciers,
Qui d'obligés tranchans & cedulles poinctues
Se sont mis en campaigne à brides abbatues,
Sans trefues, ny sans paix: & lors à l'impourueue
Vne troupe d'amys de bon cueur despourueue
Luy à tourné le dos en ce fascheux progrés,
Plus viste que Xerxes en la guerre des Grecs.
» *Car tous malheurs humains sur noz testes collés,*
» *Mectent le masque au front des amys simulés.*
» *Et iamais il ne fut, que quand l'heur se renuerse:*

" Faueur ne s'esloignast de fortune diuerse,
" Et que l'ingratitude, & l'infidelité
" Ne fussent propres seurs de l'infelicité.
Madame, du Tronchet, vous a icy ouuertes
Ses tribulations, & ses pesantes pertes :
Somme toute, son bien, son maistre, ses offices,
Perdus & accouplés de vingt ans de seruices.
Item sa bouche à court, ses supports, ses amys,
Qui plus accortz que luy à couuert se sont mis.
Et ont mieux à propos, non par plus de merite :
Mais par plus de fortune eschappé la ferite.
Suppliant humblement qu'à vostre maiesté
Il plaise le remectre ainsi qu'il a esté
Couché dans vostre estat, & aux gages remis,
Cest tout-vn de combien, pourueu qu'il y soit mis,
Car vostre estat n'a point vn mestier si petit :
Qu'il ne soit assez grand pour le sien appetit.
Le faisant sommellier, s'il n'est bon secretaire,
De ses malheurs passés, bien peu le fera taire.
Et pourueu qu'il ne soit Thresorier ou laquais :
Il pensera d'auoir recouuert grand acquais.
Mais, Madame, s'il est de vostre estat indigne :
Au moins faictes le mettre en quelque lieu qu'il disne.
Ou de faire seruice il fera tel deuoir :
Que sa fidelité supplira le sçauoir,
Car si vous l'oubliés : il est hors de son theme.
Et n'a autre recours qu'à se perdre soy-mesme.

En heur content se dit.

Icy. Auec plusieurs raisons il monstre que plus contrainct que voulontaire il faict veoir ses lettres familieres, & plusieurs poincts, sur lesquels on les pourra calonnier. Appartenant à toute personne bien aduisée, d'auoir plus de respect à l'euenement des choses, que au commencement d'icelles. Neantmoins ayant prins opinion, que nul ne peult estre entierement homme de bien, qui ne procure de viure en la memoire des hommes, il se resoult (soubs la benignité de ceulx qui la verront) de les mander à la lumiere. Et prie par ceste lettre Messire Iacques d'Apchon, Seigneur de Sainct Germain des Fossés, Cheualier de l'Ordre, de les cautionner, & de les vouloir presenter de sa part à Monseigneur le Comte de Rects, soubs l'auctorité de qui elles sont intitulées.



Onsieur, il vous deuoit suffire d'auoir auec l'experiẽce cogneu q̃ le peril de la vie, n'y le trauail de l'esperit & du corps, n'ont iamais peu flecchir le deuoir de ma seruitute, ny mon obeissãce enuers toute personne de merite, comme vous estes, sans que maintenant vostre bonté se soit disposée à me cõmettre, & imposer chose, qui à vous, qui me le cõmandés, n'y à moy (si ie y obeis) ne pourra rapporter que blasme & mocquerie. Et tien pour certain que de tels cõmandemẽs, i'auray plus de causes de me plaindre, que de matiere de vous estre redeuable. Estant certain que combien que suyuant vostre intention, qui est d'aider à chascun, & de me hõnorer, comme l'vn de voz plus humbles & fideles seruiteurs, ie vous soys en cela asseruy de beaucoup de deuoir: toutesfois ayant esgard au succeds de la chose, autant me fauldra consumer de temps à me douloir de vous, comme ces miennes lettres porteront entre les hommes suffisante verification de mon peu de sçauoir. Et quant à moy, ie iuge estre office d'homme retenu & „ bien aduisé, d'auoir plus de respect à l'euenement & à l'issue „ de toutes choses, que à leur cõmencement. Neantmoins, puis „ que plusieurs raisons que ie vous ay alleguées suffisantes à leuer & reuoquer vostre opinion, ny peuuent satisfaire: il ne conuient n'y au deuoir de ma seruitute, ny à ma modestie, de plus relucter, ny irriter en cest endroict vostre bonne voulõté. Ie seray donç en cela aussi prompt à fournir vostre desir, comme à faire tort à mon propre iugement, affin Monsieur, que chascun

Ouide.

cognoiſſe que la force de voz commandemens, victorieuſe de m'a deliberatiõ, m'a fait empoigner reſolutiõ de ce faire. Car
» ie ne vouldrois qu'il peult capiter à l'opinion des hommes,que *Le chameau ſe nourrit naturellement du vent.*
» (ſuyuant le naturel du chameau,qui de vent en lieu de viande
» ſe nourrit) pluſtoſt d'vne faulſe & briefue gloire, que le vent de
» la populaire conception a accouſtumé de porter auec ſoy, que
» de la ſolide & vraye reputatiõ, qui deriue du parfaict iugement des rares eſperits: ie ne vouluſſe faire appaſt à la pẽſée d'autres pauures viandes & fameliques,que non eſt celle-cy. Et ne veux aucunement nyer que ie ne ſoye deſireux, & amateur de gloire honneſte,& encores plus que noſtre langue Françoyſe puiſ-
» ſe viure en la bouche des mortels. Car nul ne peult eſtre du
» tout homme de bien,qui prouoqué du deſir de la gloire,& allu-
» mé de bonne affection,ne procure de viure & reſider en la me-
» moire de la poſterité: atant que ſi i'eſperois que ceſte edition ne me reüſcit,auec loüange ioincte à l'vtilité publique: encores ne me vouldrois-ie reſtraindre pour l'vn par faulte de l'autre, pourueu qu'il y allaſt de plus de la ſubuention du commun bien, que de l'admorſemẽt de l'hõneur particulier. Mais, Monſieur, en tout cela i'ay plus de beſoing des freins de voſtre pru-
» dence,que des eſperons de voſtre deſir. Parquoy ,n'eſtant nulle
» ſi vraye gloire de vertu,que celle qui auec la doctrine, ou auec *De la vraye gloire de vertu.*
» l'exemple des bonnes meurs,autant aux preſents, comme aux
» ſucceſſeurs peult apporter vtilité: cognoiſſant que ces lettres ne peuuẽt ny plaire,ny aider: ie crains fort que l'on penſe qu'eſtant vaincu & deceu de l'affection & du iugement, i'aye voulu pourueoir pluſtoſt à la gloire priuée, qu'au benefice cõmun. Monſieur,ie n'eſcriuis iamais lettres en eſperãce qu'elles fuſ-
» ſent tracaſsées en la main des hommes, excepté de ceux auſ-
» quels,pour leur faire ſeruice,ou pour mon beſoing,elles eſtoiẽt
» addreſsées,& ſi ie m'ẽ eſtois reſerué certaines copies,leſquelles pour les plus facheuſes parloient touſiours de quelques negoces: ie prenois ceſte peine,pour en tenir raiſon à mes amys, & aux Seigneurs que ie ſeruois: pluſtoſt que d'en affecter aucune louange. Monſieur, ie ne veulx ſur-ce oublier de ramenteuoir, & ſupplier voſtre facilité,qu'elle ne monſtre au monde d'eſtre

plus remplie d'affection, que de iugement: lequel toutesfois i'ay tousiours cogneu en vous perfaict & singulier. Et puis qu'il est question que vostre auctorité aye sur moy plus de pouuoir, que de raison: ce sera à vous de me deffendre & garentir. Mais de quelle trempe pourrés vous recouurer vn boucler à l'espreuue, ou de la calumnie, ou des armes de la verité, ou de la iuste reprehésion? & quelle responce ferés vous à ceulx qui diront que plusieurs de ces lettres sont traduictes, emprũtées, & vsurpées? & qu'en celles de mon inuention ie n'ay sçeu ordonner, n'y bien disposer ce qui y appartient au perfaict de l'artifice? qui diront aussi que ie n'ay eu la grace de varier, selon l'occasion de la matiere, le style, & iceluy auec membrures d'elocutions, figures & nombres, & auec tous autres ornemens de bien dire, si bien reuestir, qu'elles ne semblassent quelque vieille reparée enguerlandée, frisonnée, & attinctée de toutes couleurs, somme, quelque vieille mule à freins dorés? comme aussi me deffendrés vous de quelques autres, qui diront que mes lettres n'ont point d'election, ny d'abondandance de belles parolles? qu'elles n'ont point de grauité, de plaisir, ny de subtilité? Que souuent sans metaphores, sans similitudes, & sans comparaisõs, sans figures, & sentences, & sans diuersité d'autres moyens de bien dire, elles se monstrent comme vng pré chenu en prime vere, steriles & infertiles? Mais s'il vous aduient de respondre, vous pourrés (s'il vous plaist) dire, que à la similitude d'vne simple virginelle, qui desire auoir ses cheueux attornés d'vne belle couronne, và plustost cueillissant les plus specieuses fleurs, que les odoriferantes: il ne fault ainsi traicter l'affection & les couleurs des fleurs des parolles, qui ne portent que plaisir auriculaire, tant aux oraisons que aux lettres: mais en cela plustost imiter les mouches, qui se paissent des plus ameres fleurs, pour rendre leur miel plus doulx, & plus incliner à l'vtilité des matieres & de la substance: qu'à l'elegance du langage. On veoit souuent au long des chemins difficiles & pierreux, plusieurs beaux aulbespins blanos, bleuz, ou violetz, & infinies autres fleurs delectables: aussi, ny a il lettre tant incolte, rude & mal polie, qu'il ne s'y puisse cueillir quelque particuliere satisfactiõ.

Icy se peult choisir cõme on doit enrichir & figurer vne lettre.

L'amer engendre le doulx par la similitude des mouches à miel.

Autre similitude des chemins.

Plinius secundus.

Et pour ces raiſons ie m'aſſeure que toutes perſonnes de conſideration,& de iugement,cognoiſſant aſſés ce qui en eſt,excuſeront pluſtoſt mon intention,qu'ils ne blaſmerōt mon œuure. Et pour autant que l'art de bien eſcrire conſiſte en vne meſme choſe, & que neantmoins les opinions des hommes ſont fort diuerſes, & de meſme qu'en vn feſtin compoſé diuerſement & luculentemēt de ſingulieres viandes, toutes ne plaiſent pas à toutes perſonnes,mais chaſcun s'y traicte ſelon ſon gouſt particulier,pour cela le traictement du banquet, ne doit eſtre blaſmé: Ainſi Monſieur, i'eſpere qu'en l'endroit de tous eſprits de bōne paſte, il me doit aduenir de mes lettres, leſquelles ſans point de faulte ſont bien peu hardies & fort honteuſes de cōparoiſtre, premierement que tant de diuins & merueilleux ſecretaires euſſent exhibé les leurs, au parāgon deſquelles cōme paintes de charbon à la claire lumiere de tant de torches,à peine pourront eſtre veuës, & ceux-là comme eſtoiles d'æternité reluyront. Mais quoy que ce ſoit, eſtant condamné du reſpect que ie vous porte: ie me preſente à vous obeir, vous aſſeurant bien que de tout le blaſme,ou de tout le pris que ces lettres me pourront acquerir,la plus grande partie vous ſera reiectée.

Tot capita, tot ſenſus.

Monſieur, i'ay penſé les expoſant à l'vniuerſelle cenſure des lecteurs,de les māder ſoubs la caution & ſauuegarde de Monſeigneur le Comte de Rectz,preuoiant que ſi d'aucune eſtimation ou d'aucun merite elles ſemblent eſtre dignes: ie ne les ſçaurois voüer à Seigneur, à qui elles doiuent eſtre plus recōmandées,ne à qui elles afferent mieux,qu'à ſa Seigneurie. Et au contraire,ſi elles eſtoyent dignes de quelque blaſme ou correction:il n'y à perſonne qui me puiſſe mieux garentir,que luy, des calumnies & impoſtures, qui y eſcherront, auec ſa faueur grandeur,& auctorité,ioincte à l'ancienne affection qu'il me porte.De maniere que en l'vn & en l'autre de tous euenemēts, ie ſuis certain de les auoir bien colloquées.Ne reſte qu'à les luy preſenter de ma part, ce que ie vous ſupplie humblement vouloir faire,auec la fidelité & ſeruitute que ie luy dois.Me recommandant humblement & d'auſsi bon cueur à voſtre bōne grace,que ie prie Dieu vous donner,Monſieur,heureuſe & longue vie. De Mont-briſon.

Lettre traduicte de ce diuin Pierre Aretin, addreßée par maniere de consolation au feu Roy Françoys premier, estant prisonnier en Espaigne. En laquelle auec fort beaux discours, il traicte des illusions de la fortune, de l'incertitude d'vne victoire & du triumphe de patience, concluant que toutes choses se doiuent meurement entreprendre, & viuement executer.



Ire, voyant que la perte que vous aués faicte, est vraye ymage, exemplaire, & obiect de la conqueste d'autruy: ie ne sçay à qui plus en cela attribuer d'hõneur, ou à celuy qui a esté vaincu, ou à celuy qui a esté victorieux. Car d'vne part, Frãçois en la deceuable roüe de fortune est sorty de toute opinion, ou il auoit esté, qu'elle ne pouuoit constituer vn Roy prisonnier. Et au contraire, Cesar en ce qu'il en a obtenu, s'est donné à croire, qu'il n'en pourroit moins arriuer à vng Empereur. Certainement, Sire, vous aués maintenant l'esperit satisfait & deliure. Car pour auoir fait preuue de combien est fragile, & muable la felicité de ce monde: vous en ferés doresnauant moins d'estat, en lieu qu'il a le sien asseruy, voyant que telle reuolution la engagé en toute crainte, & que sa Maiesté s'est vestüe de la solicitude, de laquelle s'est despouillée la vostre. De maniere que vous n'aués (ce me sẽble) à vous plaindre de fortune, laquelle estant au plus hault de son pouuoir n'a rien moins, de tout ce qui luy a esté posible, executé en vostre endroit, en vous reduisant en l'estat en quoy vous estes. Dont est aduenu, que par cest exploit, les vertus qui vous accompaignent sont affranchies, & tellement libres: que maintenãt vo⁹ reluisés de la plus moderée temperance, & de la plus ferme cõstance qui se puissent desirer. Et par le consentir que telles vertus, & loüables parties soyent ministres de vostre cueur, & guides de vostre entendement: vous rendés seulement maistresse celle qui se reputoit Déesse, par les lamentations des hommes. Sire, i'ay opinion que l'occasion qui se presente, & qui moyẽne que

Fragilité des felicités de ce monde.

que les autres souffrent perte de leur gain, & que vous gaignés
en perdant, rendra fortune honteuse, d'auoir cuydé triũpher
de vous, puisque vous triumphés d'elle mesme, & puis que la
necessité qui la conduit, vous cuydant consumer en l'abysme, *Gain de perte.*
vous a esleué iusques au ciel, ce qui se veoit en la patience de
laquelle vous la supportés. En quoy chascun se peult mirer, &
apprendre à s'en garder & preseruer, & à iuger que ses con-
trarietés sont les propres lunettes de ceux qui ne se perdẽt en
l'ignorance auec elle. Voyla comment la victoire ne peult ren-
„ dre Cæsar si heureux qu'il sembleroit, d'autant que l'apparen-
„ te gloire estant suyuie d'vne fin incertaine, n'est qu'vne simple *Plato.*
„ idée & image de prosperité: & non seulement elle, mais ne aus-
„ si la vertu des astres, dont ce bien luy est deriué, n'ont pouuoir
de deuançer, ny de suppediter la voulonté de Dieu. En quoy ie
vous declaire & soustiens oculairement victorieux, puis qu'a-
uec la prudence vous aués surmonté celle, qui auec sa force ex-
terieure vous auoit abatu. C'est grand cas, Sire, que Auguste,
qui vo⁹ a en sa puissance, ne peult auoir qu'vn moien de se mõ-
strer genereux: & vous en aués infinis de vous declairer tel, à
l'encõtre de luy, i'entẽds en benignité & en courtoisie, lesquel-
les ne vous estãt manquées, vous le rendrés assubiecty à vostre
sçauoir recognoistre & endurer qu'il ne se peut rendre enuers
vous gracieux. Vous pouuant par ce moyen preualoir, & glo- *De la patiẽce procedée*
rifier de la patiẽce, auec laquelle le plus victorieux se veoit bien *de l'inuen-*
souuent surmonté, estant sans nulle doubte entre toutes les au- *tion diuine.*
tres vertus, la plus asseurée, & celle qui en ce monde doit plus
conforter la dignité de l'homme, & de laquelle estant vn tel
Roy que vous, si heureusement appoincté, se peult dire vn se-
cond Dieu, puis qu'elle est procedée de l'inuention de sa Ma-
» iesté diuine. Plus d'honneur meritent ceux qui sçauent bien
» souffrir les aduersités, que ceux qui se perdent en leur conten-
» tement. Appartenant entierement à vn bon & sincere cueur
» de tolerer la calamité, & ne la fouyr aucunement. Car en la
» maison de patience est logée la grandeur & la magnanimité
» de l'esperit, & en l'esloignement d'icelle se reduict toute la foi-
» blesse & l'inferiorité du cueur. Mais (Sire) ou s'est iamais veu

qu'vn si grand Roy en la prompte occurrence de ceste iournée ait faict seul ce qui estoit appartenant, & dependant de l'office d'vn Cheualier, ou d'vn simple soldat? Vostre qualité fut lors par vostre propre mouuemēt soubmise à l'enseigne & subuestemens royaulx, & la apparut vostre plus grande grandeur, quand l'espée au poing, allumée du sang ennemy, vous feites confesser à fortune la captiuité de celuy qui combat hazardeusement, affermant que les choses humaines ne peuuēt » estre gouuernées oultre raison. Mais le neud & iuncture de » l'occasion qui nous est secrette, sont les destinées qui deuan- » cent l'accident par iugement immuable, combien que les vi- » ctoires viennent souuent à la ruyne de ceux qui les obtiēnent, » & au salut & prosperité de ceux qui en seuffrent la perte. Et de » la arriue que les vainqueurs enflés en l'insolence & aueuglés » du cataratte de la superbité, ne se promectans riens que d'eulx » mesmes, oublient la puissance de Dieu, & que les vaincus ap- » parentés de l'humilité, alliez de la patience, & confederés de » la modestie, se diuestissent de leur outrecuidance, & se deffient » d'eulx-mesmes, pour ne conçeuoir autre souuenance, ny espe- » rer autre recours, qu'à la iustice de sa diuinité: & ne se peult i- » gnorer, que la fortune ne gratte voulōtier ceux qui s'adormēt » en son giron, pour leur creuer le cueur. Or Sire, ne vous e- » stonnés poinct du traict que vous en aués receu, car ainsi vous deffiant de vostre bon heur: vous vous rendriés du tout indigne de toute felicité. Recerchez & ruminez ce que voz Royalles Maiestez ont peu par imaginations discourir de voz reciproques molesties, en vous appuyant auec le douaire de l'esperit, que vous possedés, à la colonne de ses forces, tenāt tousjours ferme & gaillarde ceste viue voulonté, qui brusle incessamment en vostre valeureuse couronne, & auctorité Royalle, & de laquelle les souueraines excellēces ne sōt moins redoubtables, estant prisonnieres, que si elles estoient en entiere liberté. Et ne vous soit sinistre de vous veoir en vn frein, qui ne vo⁹ permet de courir iusques au penser de ne iamais que bien meurement entamer les choses à entreprendre, & à meurement les executer. Car viendra vn temps que vous vous baignerés

Arist. — *Vincere scis Annibal, victoria vti nescis.* — *Les victoires souuent se conuertissent en ruine de ceulx qui les obtiennent.* — *Xenephon.* — *Trayson de fortune.* — *Salust.*

à souhait en la memoire des choses passées. Et n'a pleu à Dieu, *Virg.*
pour aultre raison que vostre Maiesté soit soubmise à l'arbitre *hæc olim*
de son aduersaire, que pour vous imprimer que vous estes hõ- *meminisse*
me comme luy mesme. Tellement que si vous veniés mainte- *iuuabit.*
nant à mesurer vòs personnes : vous ne les trouueriés ne plus ne moins qu'elles estoient auant que l'vn fut vaincu, & l'autre victorieux. De Romme au moys d'Auril, 1524.

Comme lœconome laboureur doit aduiser à ne mander sa semence en terre sterile & ingrate, pour estre de meilleur rapport à son mesnagement : ainsi le seruiteur doit aduertir à planter ses seruices en telles per sonnes, qu'ils ne luy puissent infructueusement reüssir. Et pour-ce que le territoire du cueur, & liberalité des Seigneurs est quelquefois asses aride & areneux, il n'est que bon (esloignant toutesfois le vice de reproche, tant que faire se peut) qu'il soit lors que l'occasion s'y presente, quelque peu engresse du fien d'vne modeste commemoration de merites. Ainsi qu'en a vsé ce secretaire enuers Monseigneur le Mareschal de sainct André son maistre. Ayant entendu qu'en lieu de luy procurer quelque bien, Il luy vouloit retrancher ce qu'il en tenoit de la faueur de Monsieur de sainct André son pere. Donnant par mesme moyen à sçauoir, en combien de manieres peult estre la liberalité exercée. Et que tous Receueurs de seruices & benefices sont par la loy de nature obligés au reciproque, que les Grecs appellent Antidorum. Etiã que Athenis erat pœna constituta in ingratos, & bene.



Onseigneur, i'ay tousiours fouy 7
toutes occasions de discourir, & d'escrire, qui me pourroiẽt necessiter, ou contraindre de reprendre autruy, ou de me loüer moymesme, me semblant l'vn estre l'office
de malice, & d'enuye : & l'autre de *Laus in ore*
temerité, & de vaine gloire. Mais *proprio sor-*
puisque pour vous persuader vn *descit.*
effect de liberalité & de grace, il est besoing que ie mette en auant vn peu de mes merites, & quelque peu de vostre deuoir: ie prendray ceste hardiesse, non toutesfois sans honte & vergoigne, mais auec le plus de modestie qu'il me sera possible, affin que chascun cognoisse que ie suis venu à ceste entreprinse plus contraint que voulontairement. Monseigneur enuers toute persõne de bon iugement, l'hõme peult acquerir nom de liberalité en deux sortes & manieres:

l'vne en donnant ayde à l'autre, auec la parolle,l'effect,& l'au- »
ctorité : & l'autre en bien recognoissant le benefice, ou le ser- »
uice receu.Et à tous deux sont naturellement obligés la natu- »
re,& la vertu : de maniere que la premiere peult bien estre sãs »
reprehension, mais l'autre,en façon que ce soit,ne peult eschaper la reproche. Car nous sommes tenus d'imiter les territoires fertils & abondants,qui rẽdent beaucoup plus de fruict au mesnage qu'ils n'ont receu de semence. Ie confesse, Monseigneur,que la semence de mes seruices est bien petite, au pris de mon desir qui est grand,& à l'esgard de vôs merites qui sont infinis:mais considerant mes petites forces, il ne sçauroient estre plus grands. Car quelle plus chere,& plus precieuse chose vous eusse-ie peu donner,que la disposition de mon corps?Laquelle (comme vous sçaués)ie commance de perdre,& le tẽps, auec vingt années des plus belles & plus florissantes de mon aage,que i'ay desracinées de toutes autres naturelles inclinations, pour les establir, & planter auec fatigues & trauaulx de corps & d'esperit,à vostre seruice. Et bien qu'il ait esté petit & de peu de consideration : si est-ce que la campaigne de vostre liberal & magnanime cueur est si fertile & abondãte,que pour peu qu'õ y disperse,il s'en peult beaucoup recueillir & esperer. Si doncques, Monseigneur, comme Seigneur liberal,vsité & consume à donner, & comme gracieux & accoustume recognoissant & receueur de seruices,vous m'estes tenu : ie ne sçay pourquoy il vous plaist faire ce tort à vostre nom & honneur, & à mon merite, & ceste iniure à vostre promesse, de vouloir faire reuoquer, & adnuller le don qu'il auoit pleu à feu Monsieur vostre pere me procurer de ceste office de greffe.Lequel depuis vous mesmes aués faict cõfirmer,auec si bonnes herres, & mesmement estant chose qui ne peult porter blasme au dõnateur, ny dommage à celuy qui le reçoit. Et si (peult estre) comme vn bon comptable ayant calculé la recepte & la despense,il vous semble de m'auoir assés satisfait d'ailleurs, & que cela fust vray semblable : si est-ce qu'en telles choses, il fauldroit auoir esgard aux forces, lesquelles sont bien foibles en moy, & en vous inestimables. Monseigneur, ie vous supplie

refaictes voſtre compte, & y adiouſtés ceſte partie, & vous trouuerés que ie vous ay ſeruy comme i'ay peu,& qu'il vous reſte encores à dõner beaucoup. De maniere,que ſi ſur ce poinct vous faictes arreſt de compte: ma liberalité excedera la voſtre,de tant que vous eſtes eſtimé des plus grands Seigneurs de toute la France,en pouuoir & en faculté de donner, & moy des plus petits ſeruiteurs d'icelle,en beſoing de receuoir. Mes qualités,meſmement l'amour, non cõme ſeruiteur,mais comme paſsiõné amoureux,que ie vous ay touſiours portée & porteray:ma longue obeiſſance, & pluſieurs bonnes choſes, que beaucoup de mes peines & fatigues ont procuré & ſolicité pour vous:meritent plus de retribution,que tout ce que i'en ay peu acquerir,autant ou plus d'ailleurs que de vous: & au reſte ie ne cerche point de tarir la fõtaine de voſtre liberalité: car la grace que ne vous demãde ie diminüe riens de vos facultés, & neãtmoins peult de beaucoup accroiſtre mon obligatiõ. Mais ie vous aduiſe, Mõſeigneur,que de tant de ſeruiteurs que vous aués augmentés,& beneficiez (qui ſont infinis) il ny en y a pas vn(s'il m'eſt permis de m'attribuer ceſte louange) de plus de merite, ny plus conſiderable que moy. Et encores que i'ay opinion que ce que vous voulés maintenant corrõpre ſur moy, ſoit plus par l'inſtinct & mouuement de voſtre liberal naturel, & bonne voulonté enuers autruy: neantmoins vous n'aués iamais vſé de raiſon,ny de liberalité,qui vous reſulte à plus d'hõneur,que celle que vous deués eſtendre en mon endroit. Car elle ne ſe pourroit clourre, fermer, ny terminer à l'accinct des limites du royaume, mais ſe publiera & manifeſtera auec les æſles de la bonne renommée, par toutes les parties de la terre, ou deſia vous eſtes tant honnoré, non par mes propos & eſcripts (qui eſt choſe de peu d'auctorité) mais par pluſieurs mes amys, & par beaucoup d'autres dignes d'honneur & de reputatiõ,qui en ont faict & feront foy à la poſterité. Par ainſi, Monſeigneur,ne vous ennuyés point de mon bien,ny de m'en procurer d'auantage, car ie ne me laſſeray iamais de vous ſeruir & honnorer,& vous me deués auoir autant en recommandation, comme ie vous ay par bons & fideles ſeruices prouo-

qué à ce faire. Suppliant le créateur vous dõner, Monſeigneur, tresheureuſe & longue vie. De Mont-briſon.

L'homme de lettre, redimé de l'agitation actiue, & reduict à la tranquillité de l'eſprit, ne ſçauroit meſler en ces negoces particuliers, vne plus loüable delectation qu'en la lecture des bons liures, Qui ſont (comme dict Cicero) veri itineris comites. En s'appliquãt continuellement à l'exercice de quelque choſe, qui ſerue pour le tiltre & memoire de ſa reputation. Comme s'eſt emploié, au moins mal qu'il a peu, ce ſecretaire en l'aſſemblée de ces lettres familieres. Declarant qu'en tel repos (que veritablement eſt la vraie vie de ce monde) On doit entretenir (au deffault de la preſence) les amis par leur eſcrire ſouuent: Eſtant la lettre miſſiue l'vn des plus propres inſtrumentz de la conſeruation d'amitié. Ainſi qu'il delibere & promect d'en vſer, enuers Monſieur Gaſpar de genetines Chanoine de Sainct Iuſt de Lyon, sõme pour herres d'amour: en ſigne de ſage parent.

Anagrame.

8 
Onſieur, ſi noſtre amitié n'eſtoit fondée ſur la dure & ſolide pierre de Vertu, & auec la chaulx & le ſable de pluſieurs gracieux offices, vſés & exercés entre nous, cõpoſée & cimẽtée: ie doubterois que le vent impetueux d'vn ſi long eſlongnement & d'vn ſi grand ſilẽce l'euſt du tout ruynée. Mais aiant de ſi aſſeurés fondemens, ie ne crains poinct que force de temps, ny de fortune, la puiſſe rompre ne demolir. Au moyen dequoy, ſans autrement m'excuſer, ny vous vouloir accuſer maintenant que i'ay mes affaires en repos, & mes commodités à propos: ie commanceray à vous aſſaillir par lettres. Leſquelles (eſtant auec la grace de Monſeigneur deſpouillé de la moleſte ſolicitude, qui le plus ſouuent me poulſoit hors le chemin de mon deſir) ie vous feray tenir plus longues & plus ſouuent qu'il me ſera poſsible. Or mõſeigneur ſans vous faire plus grand exorde, ie vous di, que laiſſant ma longue & quaſi continuelle peregrination, laquelle, comme vn courrier ordinaire, tantoſt en vne partie du monde, & tantoſt en l'autre, me faiſoit pourmener: maintenant i'ay eſleu pour mon refuge & derniere habitation ce lieu de ſainct George haulteuille, de ſituation & de toute autre qualité, qui peult rendre vn lieu plaiſant & delectable merueilleuſement doué. Et pource que ie deſire ſin-

gulierement que tous mes amys, desquels vous estes l'vn des plus chers & plus desirés, & l'vn des plus honnorés de moy, viennẽt à s'y resiouir en ce loisir: & admirer la doulceur & beaulté du lieu: ie ne le veulx estimer cõme ie pourrois, & comme son excellence le merite. Et auquel tantost auec les liures, souuent auec les muses, maintenant sur la frescheur de ses mõticules, & apres au murmur & plaisirs des Ruysseaux qui y distilent, à mon iugement des plus beaux que la liberalité de nature en aye produict, en me promenant & caressant mes libres pẽsées, ie vis d'vne vie si heureuse, qu'elle se pourroit souhaiter en la tempestueuse calamité de ce monde. Et n'estoit qu'vn continuel desir de vous veoir, & mes autres bons amys troublent souuent la serenité de ma vie: ie n'y sçaurois desirer autre chose. Doncques, Monsieur, en ceste tranquillité de viure ie commance de paier vne partie de l'obligation que i'auois à plusieurs seigneurs & amys, & à vous specialement. C'est de composer, & mettre en ordre quelques lettres misiues miennes, & d'en leuer quelques autres sur l'escriture d'autruy, au mieulx, ou moins mal qu'il est possible. Desquelles, sachant en quelle recommandation vous aués mon honneur, ie vous enuoye vn commancement, auec certains aduertissemẽts escritz en marge de ma main. Non toutesfois pour vous donner occasion d'y riens estimer: mais affin qu'auec l'integrité de vostre naturel, & nostre commune amytié, ioincte à lacuité des yeulx de vostre iugement, ayant reueu ce que moins beau & loüable s'y trouuera, vous les vueillés limer & tellement donter, qu'apres vous elles n'ayent point de vergoigne de se laisser veoir & manier. Et pour estre la matiere de ce premier traict aride & peult estre ennuieuse: il est besoing de la secourir, auec l'inuention, & auec les acoustremens de la phrase, & de l'elocution la rẽdre plaisante & gaillarde. I'ay en cela (peult estre) plus que de besoing adheré à mon esprit, mais (s'il vous plaist) d'y chastier quelque luxure, ou aucunes ambitieuses couleurs: ie vous auray de tant plus d'obligation, que plus par vostre moyen la chose meritera de comparoistre. Ie mettray peine tant que ie pourray d'obeir à la sçience, mere & maistresse de parfaicte-

ment escrire,& cheminant vers la fin du desseing de mõ voyage: ie seray tant succinct, & si brief, que consentira le deuoir, pourueu que ceste briefuete ne soit obscure & reprise, mais agreable & prisée. Ceste depesche(s'il vous plaist) sera commune à Mõsieur des Gouttes, vostre compaignõ, duquel la courtoisie & les offices vsés enuers moy,me rendent perpetuel debiteur,& ont prins possesion de tout ce que ie suis. Et au surplus, Monsieur, ie suis asseuré, que tous mes amys auront à grãd plaisir de sçauoir que ie suis encores viuant: ie dis viuant, car tout ainsi que l'homme de tempestueuse mer agité, & tantost poulsé en vn & autre climat, sans trouuer port ny abbord, ne peult certainement dire qu'il ayt nauigé: Ainsi ayãt d'vne part & d'autre, par continuels seruices de seigneurs, tantost soubs vn, tantost soubs l'autre ciel, passé mes fascheuses iournées: ie ne puis bonnement dire auoir vescu. Et surce ie supplie le créateur vous aymer tellemẽt que la grandeur de telle amitie me rende heureux participe de la vostre, & de vostre bonne grace,à laquelle ie presente mes humbles recõmandations.

Virgil.

De sainct Georges haulteville.

Vn seruiteur de qualité, arriuant au seruice d'vn Seigneur, doit honnestement protester de pouuoir parler à luy franchement, en ce qui touche son seruice, ou qui concerne son honneur, & sa reputation. Et fault noter par ceste lettre traducte que les grandes & importãtes, charges doiuent estre imposées à personnes d'experience, pour estre à veuë d'œil plus dextrement maniées, & conductes (ainsi que les occasions se meuuent sur le lieu de la nauigation) que par instructions certaines, qui se puissent en cela dresser à cause de la mobilite des choses. Au surplus, que la facilité & credulité sont de tant plus excusables, que plus elles sont prochaines de l'ignorance, que de la malice.

9 MOn seigneur, il ne doit estre eschappé de la memoire de vostre Seigneurie, que lors que ie fus resolu de vous seruir, ie feis expresse condition de pouuoir en deux choses librement parler auec vous. C'est en ce qui toucheroit vostre seruice, ou en ce qui concerneroit mon honneur. Quant au premier, i'ay eu beaucoup d'occasions d'en parler,& m'en suis acquicté: mais quant au second, il ne s'en estoit presenté nul moyen que maintenant, que de tant plus ie me plains de vous, moins vous

ańes à vous en mescontenter. Et si ie pensois que vous eussiez en opinion de moy ce que vous m'en escriués : ie ne vous tiendrois plus en arrest de telle prudence,que tout le monde la vo⁹ attribuë, mais ie croy que plustost vous l'aués faict pour faire preuue de ma diligence,que pour faire tort à ma fidelité:de laquelle ayant faict si bõnes verifications, vous deussiez plustost auoir adheré à l'anciẽne experience de mes actions,que à l'imprudence & nouuelle imposture de l'escriture d'autruy. Monseigneur,il est vray que i'ay esté dix iours sans negotier auec le Seigneur que sçaués, durant lesquels son excellence m'ayant faict cercher,ne ma peu retrouuer.Or entendés en la raison,& apres iugés si ie merite d'estre plustost reprins que estimé. Il y eut aduertissement du fils de l'Ambassadeur de Venise,que son Illustrissime republique demandoit de vous conduire à son seruice, auec qualité de gouuerneur general, & qu'elle auoit despeché deux galiotes en ces marines de la Romanie, pour vous emmener à Venise.Si cela est vray:vous le sçaués, & que l'aduis en soit venu, le tesmoignage en est certain, qui vous en peult faire foy, & non seulement le Seigneur Ambassadeur, mais aussi son fils. Or monseigneur, il fault veoir si cest'aduis ne me deuoit, non seulement restraindre de ma principale „charge,mais aussi de m'absenter pour quelque temps. Si les „Seigneurs sçauoient tout ce que les occurences du temps peu„uent apporter auec soy : ils pourroient facilement donner à „leurs agẽts, secretaires,ou negociateurs, vne expresse & certai„ne ordonnance,les limites de laquelle il ne seroit licite de tres„passer en maniere que ce fust. Mais ignorãs de ce qui peult in„teruenir en semblables negociations que celle cy:ils depeschẽt „personnages de sagesse asseurée, & de ferme fidelité,à la proui„sion & iugement desquels ils se rapportent liberalement, pour „les choses qui peuuent casuelement succeder,& preuenir leurs „memoires & instructions. Autrement ils pourroient succom„ber à fort grands & irreparables inconueniens,& s'il est ainsi Monseigneur, & estant c'est aduertissement venu de personne de credit,& à l'auctorité & prudence duquel se doit exposer pl⁹ grande chose, n'ayant autre mandemẽt de vous, sçachant que

Suyuant le vieux prouerbe latin. Mitte sapiẽtem & nihil dicas.

vous eſtiés ſans moyen & commodité de m'eſcrire : deuois-ie faillir de ſuſpendre ma pourſuitte,iuſques à ce que ie peuſſe receuoir voſtre commandement ? & vous obliger d'acceptet vne mediocre charge,pour en reffuſer vne ſuperieure ? Et ſi ie l'euſſe faict,& que de voſtre coſté vous euſsiez donné concluſion à l'autre:ne m'euſsiez vous cenſé & condemné pout homme de peu de conſeil ? Qui me dira que ie n'aye bien faict de m'eſtre abſenté, ſçachant meſmement que ce propos eſtoit venu à la notice de ſon Ecc. & qu'au moyen de cela il faiſoit ioüer ceſte diligence,pour me ſurprendre en reſolution du party, & des conditions premierement par moy propoſées?cõgnoiſſant que ſi ie les reffuſois,les ayant deſia requiſes, ſeroit faire iniure à la grandeur du Roy,& à l'auctorité du Seigneur: & auſsi les accepter ſeroit porter dommage, & intereſt à la dignité de voſtre Seigneurie ? Et ce pendant requerir delay,iuſques à ce que i'en ſçaurois voſtre intention,me ſembloit du tout impoſsible,d'autant que la crainćte qu'ils auoyent de vous perdre, m'euſt faict paſſer oultre.Reſte à me dire par vous Mõſeigneur, que ie n'auois à croire de ſi leger, la credulité eſt plus prochaine de l'i- » gnorãce que de la malice : & ne ſe doit trouuer mauuaiſe quãd » la perſonne, à qui il eſt creu, eſt digne de créance ,& la choſe » creuë poſsible & facile à ſucceder.Voyla en ſomme l'occaſion » qui m'a meu de m'aſcõdre, & qui à mon aduis d'euſt mouuoir tout ſage & conſideré negociateur. Ie fermeray & arreſteray ce party,puis qu'il vous plaiſt ainſi, affin que vous ayés pluſtoſt à vous plaindre de voſtre voulonté,que à condemner mon obeiſſance. Et ie ſupplie le Crëateur,Monſeigneur,que vous ne puiſſiés à voſtre deſauantage loüer mon conſeil, ny taxer voſtre reſolution.

De la facilité de croire.

De Paris.



Quelquesfois le trop desirer la promptitude d'vne victoire efface la perpetuité d'vne gloire, & souuent pour ne sçauoir cognoistre la qualité & la situation d'vn pays, la malice de l'air, & les forces de l'ennemy, auec beaucoup d'autres choses, qui sont à considerer à vn valeureux & prudent Capitaine & chef de guerre: on se perd aux entreprises, auec grand malheur & inconuenient. Ainsi que feu Monseigneur le Mareschal de saint André escriuit au feu Roy Henry, sur quelques occasions qui lors se presentoient. Et ce secretaire suyuant la protestation de la presente lettre, & de l'opinion d'aucuns amys dudict Sieur Mareschal, luy faict entendre le contentement qu'eut sa Maiesté, d'vn si notable aduertissement, & le moyen qu'il auroit à obseruer en c'est endroict.



Onseigneur, voz lettres pleines d'vne graue prudēce & d'vn magnanime cueur ont esté merueilleusement agreables à sa Maiesté, combien qu'elles luy ayent donné a cognoistre que le succez de l'entreprise est plustost à craindre que à esperer, & tout au rebours de ce que plusieurs autres principaux du camp luy en ont escrit, lesquels pour ne congnoistre la qualité & la situation du pays, la malice de l'air, les forces de l'ennemy, & autres choses considerables du faict de la guerre, & plustost par aduenture pour chatouiller l'intention du Roy, assentir & aduler la gloire de celuy que sçaués, se sont desia gratifiez auec luy, & ont demandé le triomphe de la victoire. Et ceste diuersité d'escrire enuers sa Maiesté, qui est d'incomparable iugement, vous a accreu vne grandisime reputation en son endroict. Et pense maintenant que l'esperance certaine & la facilité de ceste entreprinse, que les autres luy depeignent, leur procede du peu d'experience qu'ils ont des choses. Le cōseil se conforme à la mesme opinion de V. S. qu'il eust esté meilleur de compartir & disperser l'armée, iugeant que tant plus seroit longue l'entreprinse, & plus elle seroit vtile & asseurée, & craint auec vous que le trop desirer la promptitude de la victoire n'efface la perpetuité de la gloire. Monsieur de Mont-Rōd, vostre nepueu n'est poinct demeuré court en vostre iustification, de dire A. S. M. que par tout ou les choses ont esté par vostre conseil & auctorité conduictes: elles sont reüscies de sorte que vous aués merité d'en estre estimé de toute in- 10

Considerations pour la guerre.

Xenephon.

integrité de iugement, & que ſi maintenant eſtant commandé par autruy vous commećtiés choſe indigne de voſtre prudence, vous en vſeriez de mode, que l'on congnoiſtroit facilemẽt que ce ſeroit contre voſtre voulonté. Or Monſeigneur, combien que le naturel de ce Monſieur ſoit difficile & peu traićtable (comme pour tel il eſt tenu en toute ceſte court) ne manqués pour cela auec voſtre naturelle & accouſtumée modeſtie, & agilité de voſtre eſprit, en deuançant touſiours la dureté de ſa condition, de luy ramenteuoir le benefice de l'entreprinſe, ſon honneur, & le ſeruice de ſa Maieſté. Affin que ſi (que Dieu ne vueille) ſe perdoit ceſte armée: voſtre reputation par meſme moyen ne peuſt eſtre vaincue. Eſcriués ſouuent à ſa Maieſté, donnant de iour à autre aduertiſſement de l'euenement de l'entreprinſe, auec purgation de voſtre innocence, par vng modeſte reiećt ſur la faulte d'autruy. Car vos lettres ſeront pour vous rapporter vn grãdiſsime fruićt. I'eſpere dans peu de iours toucher ce qui vous eſt deu de voſtre penſion, & le vous faire tenir par la voye qu'il vous a pleu me commander. Ce pendant Monſeigneur, ie vous ſupplie ne vouloir moins aduertir à la conſeruation de voſtre ſanté, que à la maintenüe de voſtre honneur, ainſi que l'vn & l'autre ſe peuuent faire. Dequoy ie ſupplie le Créateur.

De Fontaine-bleau.

Nous errons ſi ſouuent en la cognoiſſance des hommes, par la ſeule aſtuce de la malice (laquelle pour tromper & deçeuoir nòs eſperits ſe maſque en tant de manieres la face, qu'elle ſemble eſtre la meſme prudence, encores qu'elles ſoyent diametralement opposées) qu'il n'y a peſte ſi capitale en toutes choſes, que de ceulx-là, qui lors qu'ils veulent mieux tromper, s'arment d'vne figure de gens de bien. Et à ce propos, voyant ce ſecretaire ledićt feu Sieur Mareſchal de ſaincť André, ſe laiſſer manier par vn perſonnage de telle farine. print la hardieſſe de luy en eſcrire ſon aduis. Nedum hominum humilium, ſed etiam ampliſsimorum virorum conſilia ex euẽtu, non ex voluntate probari ſolent.

MOnſeigneur, ſi ie me treuue à ce coup vn peu plus hardi & libre que ie ne deuſſe: 11
l'honneur, la ſeruitute, & le reſpect que ie vous porte, m'en donnent occaſiõ: & meſmes de me faire craindre choſe que ie ne deuſſe aucunement doubter. Et l'vn prouenant de ma propre vertu, & l'autre de la grande affection que ie vous ay touſiours portée, il me ſemble deuoit de to' les deux meriter quelque cõſideratiõ. Quoy que ce ſoit, tout ce que ie vous diray partira d'vn fort ardent deſir de voz honneurs & felicités. Or Monſeigneur, encores que ie vous aye touſiours congneu pour treſiudicieux & expert en la cõgnoiſſance des hommes: neãtmoins ie ne vouldrois qu'vne faulſe & exterieure apparence vous peuſt deceuoir: mais pluſtoſt que vous euſsiés a fouyr, & hair celuy comme fin, malicieux, & cault, que vous aymés & eſtimés comme ſage, & bien aduiſé. Et affin que vous ne tombies en ceſt' erreur, ie vous en enuoie la prudence & la malice depainctes apres le naturel: non, de la main d'vn M. lange, ou d'vn Titian: mais d'vn Cicero, qui eſtoit ſans mentir plus ſage & meilleur maiſtre que ceulx la. *Cice.* Et veulx que vous ſçachés, Mõſeigneur, que la prudence eſt bien eſloignée & differente de la malice. Car l'vne auec integrité & iugement diſcerne le bien d'auec le mal, & diligemment enſeigne ce qui ſe doit euiter, ou ce qui doit eſtre deſiré: & l'autre comme toutes choſes bruttes & deſhonneſtes ſont mauuaiſes, n'eſt que, pour poſtpoſer le biẽ au mal en ordi-
» naire appetit. Et aduiſés que ceſte vicieuſe malice, pour trom-
» per & deceuoir noz eſprits, ſe compoſe & maſque en tant de
» manieres la face, & s'en accouſtre ſi dextremẽt & en apparen-
» ces & en parolles s'eſtudie d'imiter ſi auant la prudence: que
» ſans y penſer nous nous trouuons incontinent prins & trebu-
» chés en ſes rhetz. Obſerués donc ſes traicts, & preſentés les
» continuellement aux yeulx de voſtre entendement. Affin que la malice des hommes n'ait puiſſance de vous ſeduire. Enquoy faiſant Monſeigneur, i'eſpere que le conſeil que vous donnent ces gens de bien, & meſmement ce flateur, vous ſem-

De la difference de prudence & de malice.

Malice pour iouer ſes ieus ſe deſguiſe ſouuent du maſque de bonté & du voile de ſimplicité.

blera estre plus sur son vtilité particuliere, que sur le desir de vostre honneur. Et d'vn tel fondement vous deués plustost esperer honte & vergoigne, que reputation de dignité. Car quel cõseil sage & prudẽt vous pourroit donner celuy qui a besoing du vostre? Celuy qui separe l'honnesteté d'auec le prouffit, & » qui rend ces deux poincts ennemys & contraires, qui deussent » comme les gemeaux celestes, estre naturellement conioincts » d'amour & de volunte, d'eust estre certainemẽt banny de tout » acte de bon conseil & vraye deliberation. Monseigneur, souuenés » vous que celuy qui vous persuade ce que i'ay entendu, ne » peult estre, faulx conseiller & homme de bien tout ensemble, & que auec raison il sera tousiours plustost estimé malicieux & fin, que homme retenu & bien aduisé Et puis que d'vne si troublée & venimeuse fontaine toutes tromperies & meschancetés du monde deriuent. Pour l'honneur de Dieu, ne beuués poinct de cest'eau. Car d'autant qu'il semble que le ciel vous ait crée pour le benefice des hommes, & que vostre vertu primitiue y soit naturellement inclinée: vous ne deués consentir que la malice d'autruy ait puissance de corrompre voz louablés & genereusés partiés. Ce que ie vous ay franchemẽt voulu dire pour satisfaire à quelque chef, des obligations que i'ay à vous, & comme celuy qui vous sera à iamais tres-humble, & fidele seruiteur. De Mont-brison. Monseigneur, à propos de l'homme duquel ie vous escris, il mest apres la fin de m'a lettre tumbé vn papier en m'ain, qu'il ma semble vous deuoit enuoyer. S'il vous plaist, l'aiant veu, vous en feres vn sacrifice à Vulcan.

Mal cõseillera autruy qui ne sçait pourueoir à soymesme, & dit merlin' Cocaius en son beau latin. Male garibit alios qui sibi ipsi ægrotantis secoursum dare nequit.



Le Prince, ou chef de guerre bien aduisé doit adue tir sur l'ociosité & sur le butin de ses soldatz, d'autant que l'vn les rend si effrenés, qu'apres ils ne peuuent reçeuoir aucune regle: & l'autre les oblige à la crainte, ne pensans qu'a la retraicte pour la conseruation de leurs richesses. Et de la tant par les exemples anciens que modernes est aduenue la ruine de plusieures armées. Ainsi qu'il est bien discouru sagement, auec autres beaucoup de traitz de negotiation en ceste lettre de l'italien escrite Au Pape Clement. Par vn agent despesche à Sienne pour y pratiquer le Viceroy, au seruice de sa saincteté, apres la mort de Monseigneur le duc de Bourbon.



Ressainct Pere, vostre saincteté pourra bien iuger messer Bignolle plus sage que moy: mais, non pour estre pl'affectionné à son seruice. Puis que luy ayant receu cõmandement sans veoir face de peril, & seulement spauentéde quelque rumeur, a renité ce que auecvn seul signe devostre Beatitude, i'ay executé de bõ cœur, parmy tãt de hazardsqui se presentoient. Ie ne veulx poinct vo⁹escrire la fatigue du corps, ny le d'anger de la vie que i'ay portés en ce chemin. Car ie sçay que le R. grand maistre de Rhodes aura entendu, comme il m'a esté massacré vn seruiteur, le guide pris, & moy par la vitesse d'vn cheual, que m'auroyt presté sa S. eschappé de la main, impitoiable des vilains, qui de tous costés m'auoient couppé le chemin. Et si ne veulx vous donner opinion, ny mettre en compte d'obligation le discours d'vn si petit seruice. Maintenant (graces a Dieu) apres beaucoup d'embarrassemés & de trauerses, qui me sont esté offertes, ie suis arriué à Sienne depuis hier à trois heures de soir, & ay trouué le Viceroy hors la ville, en vn iardin, auec lequel i'ay parle longuement. Les responses qu'il me feit, furent toutes garniés d'amour, de charité, & de compassion de ses disgraces: & auec offres nõ seulemét d'obseruer tout ce qui à este capitule entre eulx: mais aussi tout ce qui pourra resulter de la commodité & benefice de V. B. Si le cueur & les effects se treuuét en cela conformes, apres tãt de ses malheurs, du siege apostolic, des seigneurs particuliers de ceste court, & de ceste cité: ie voy encores les choses en estat, si ce n'est de salut en-

tier: pour le moins ce sera de quelque bõne cõualescence. Son Exc.vouloit prẽdre en pratique le negoce,& le traicter par interposités: mais moy qui cõgnois que l'auctorité & la presence de la sienne y est necessaire,auec laquelle vn exercite, encores qu'il fust victorieux,sans capitaine,auec peu d'obeissãce ainsi tirer legeremẽt deRõe,seroit fort difficile:ie luy ay faict tresgrãde instãce de vouloir venir.Et pour preuenir ce qui m'eust peu esmouuoir par les obiections qu'il me faisoit du peu de seureté qu'il auroit entre les nostres:ie luy ay presenté de luy faire venir toutes les prouisions qu'il me diroit luy estre necessaires, pour lasseurance de sa personne.Il est demeuré surce tout perplex,& cela de premier front m'a faict penser, qu'il auroit plus de craincte de tomber es mains impies des siens propres,& de lenuie d'aucuns capitaines cesarées, que des nostres. Ce qui m'a poussé, à luy remonstrer, & representer le peu de seruice que c'estoit faire à V.S.la ruyne de Rome, & le grand malheur qu'elle receuroit si ceste armée demeuroit la,plus longuemẽt supplantée: mectant en cõsideration)cõme par experiẽce on a » beaucoup de fois veu aduenir, & qui se peult cueillir par le tes- » moignage des anciennes & modernes histoires)Que le plaisir, » & l'ociosité rend les hommes effrenés, & les richesses font que » pour en iouyr,le souldat ne pense qu'a sa retraicte, & pour ne » les perdre,se rend foible, craintif, & doubteux de toute sorte de fortune.Tellement que ceste armée se pourroit resouldre d'vne telle façon, & s'auilliter & adneantir de telle autre, que de la arriuant quelque disgrace à vostre S. elle ne pourroit reputer ny reiecter ceste faulte sur autre que sur son excellence. Car estant deffailly le Duc de Bourbon:toute chose estoit restée soubs son conseil & gouuernement.Ien'ay aussi oublié de le piquer d'vn autre esperon, que i'ay pensé estre plus ardent,que tout autre moien,qui peust auancer sa voulõté. C'est que s'il vouloit conniuer & trop attendre à prẽdre ce gouuernement: quelque autre plus actif, s'en pourroit impatroniser, & luy couper chemin d'y iamais pouuoir paruenir. I'y adioustay plusieurs autres persuasions lesquelles encorés que V.B. m'ayt imposé de luy readre particulierement compte de

Iosephus.

Les hommes se gastent & corrompent, par le plaisir & ociosité, & les richesses amolissent le cueur du soldat.

il se

toutes choses,pour nõ estre necessaires,ny importãtes,demeureront au bout de la plume.A usurpl⁹ apres plusieurs repliques, il se resoult de vouloir vn saufcõduict signé de la main du Duc, & que le Conte auec quatre cens cheuaulx fust pour la garde de sa personne.I'ay incontinant depesché en cest endroict ,& suis certain que leur diligence ne manquera au besoing.Le peril de la vie,auquel ie suis tumbé entre ceste populasse, ayant esté recógneu estre mandé de la part de V.S. pour ce qu'il a esté commun,ne sera pas sans beaucoup de tesmoings . I'ay grande obligation à Marc Bridaire , qui auec peine & diligence interrompit ceste furie, & insolence populaire, asseurant bien V. B. qu'il n'y aura iamais peril tant grand soit-il, qu'il ne me semble bien petit:pourueu que y exposãt ma propre vie,ie luy en puisse esperer l'vtilité,& la reputation que ie luy desire. Tressainct Pere,i'attendray l'expedition de l'armée , & viendray auec son Exc. encores que ie doubte par aucunes coniectures , que les choses ne se conduisent auec vostre voulonté , ny selon vostre iugement , & que plus de seruice fera à vostre S. l'homme depesché à la court,que ie n'ẽ auray faict en ceste practique. Mais
» si en ce cas pouuoient la diligence,la fidelité,& l'affection:il ny
» a pas vn des delegués de V. S. qui peust mieulx negocier que
» moy.Que s'il y en y a de plus fortunés ou de plus sages:il ny en
» a poinct de plus de foy & d'integrité , ne qui plus affectueusement desirent sa dignité & deliurance.Quoy que ce soit, i'auray conduict à bon port son desseing , duquel si elle se treuue deçeuë:il ny aura rien qui puisse estre inculpé à sa prudence,ny reiecté sur la faulte de mon seruice , pour ne l'auoir voulu executer.Mais ce sera sur la fortune,ou sur le peu d'auctorité du personnage. Or pour ne fascher V. S. de plus longue escriture: ie baise ses tressaincts pieds , auec la plus grande & plus humble reuerence que ie luy dois.

De Sienne.

La vertu ne consiste poinct tant en la facilité, comme elle faict en la difficulté de toutes choses de haulte entreprinse, ainsi que dict ce Poëte. Difficile est fateor, sed consistit in ardua virtus, *Et toutes choses rares & malaisées sont singulieres. Ce que feit valoir ce secretaire, pour exhorter feu Monseigneur le Mareschal de Sainct André, de ne vouloir syncoper au besoing la course de ses honneurs, mais poulser de plus fort la fortune de ses valeurs, en certaines occasions qui lors le requerroient pour la conseruation de l'estat de ce Royaume, & seruice de sa Maiesté.*

13 MOnseigneur, maintenant que la celerité de voz vertus parmy tant de difficulté se peult vanter d'auoir garenti l'estat de ce Royaume, auec la reputation françoyse : sa Maiesté commence auec raisõ de doubter des choses d'Anglerre. Et voyãt que l'ennemy dresse son chemin vers vous, en vn mesme instãt vous à escrit, que aux choses de ceste guerre, vous ayez à vous conduire par l'ordõnance & voulonté de vous mesmes, & m'a commandé de vous tenir aduerty de ce qui succedera, & de ce que vous aurés à faire auec voz forces. Tout maintenant que ie suis arriué icy: i'ay trouué certaine nouuelle, que l'ẽnemy marche à la volte de Mets. Vous verrés ce que vous en dira ce porteur, & naurés pour cest' heure autre chose de moy, sinon que tout l'espoir de la conualescence de ce Royaume est attaché en la vertu de Monseigneur le Duc de Guyse & en la vostre. Parquoy, Monseigneur, laissant toutes autres considerations iusques en leur saison, il fault que pour encores, vous soyés vainqueur de vous. Et puis que iusques à cest' heure vous aués tant aduancé l'esperance de sa Maiesté & l'opinion de toute ceste court: ne vo⁹ arrestés pas au milieu de la course de voz hõneurs, considerés que ces villes sont les contreclefs de la France, & que si elles se perdent, il fauldroit plier les enseignes. Aux plus „ grandes difficultés doit plus grãde paroistre la vertu. Vne par- „ tie du salut de la France depend de la deffense de vostre ville. Ce qui se fera par vostre valeur & par vostre proüesse, & y faisant seruice à sa M. vous vous cõtinüerés en grandeur & en reputation, qui vous feront reluire auec les viuants, & viure auec les successeurs. I'escriray à V. S. de poinct à autre, affin qu'estãt aduertie de toute chose particuliere : elle puisse mieulx iuger

comme elle aura à se conduire,& feray en sorte que ma diligẽce respondra au besoing qui se presente, & satisfera à mon deuoir & à vostre desir. Monseigneur, ie supplie le Créateur qui vous accroisse la gloire,puis que la vertu ne vous manque. De Chaalons en Champaigne.

Si vn Capitaine accort & valeureux peut arriuer à ce poinct en l'opinion des hommes,de ne pouuoir estre vaincu,ny trompé en ses entreprinses:il fault qu'il estime, que l'vn vient du vouloir de fortune,& l'autre du seul don de sa prudence. En quoy il doit plus auoir l'œil de ne s'abuser,ny s'en mesconter nullemẽt, pour ne perdre en vng momẽt la reputation qu'il peut auoir de lõgue-main acquise. Ainsi qu'en ce peu de lettre il escrit à M. le Mar. de S. André.

MOnseigneur, voz lettres autant modestes 14
comme fournies de vostre gloire, ont apporté extreme consolation en la pensée de sa Maiesté, & de ceulx de toute ceste compaignie, & n'ont esté sans grande exaltatiõ d'allegresse, & de merueilles. Vous aués grande obligation à ces fleuues, puisque (quasi comme amoureux de vostre reputation & de voz dignités) ils acquiescent à toutes voz voulontés. Or Monseigneur, de ce que vous aués à faire,soit de poulser l'armée,ou de la retroduire: sa Maiesté veult que vous vous cõseillés par vous mesmes, affin de ne faire tort à l'opinion qu'elle a de vostre valeur,qui est telle, que vous ne pouués estre vaincu ny trompé. Et l'vn de ceulx-là est de vous & de vostre fortune:& l'autre est du seul benefice de vostre prudence. Ie vous dis cecy selon les discours qui se tracassent icy, affin que si tost la ville ne soit abandonnée,que l'ennemy retrouersant,ne vous puisse deuançer du chemin, & vous couper moyen de la deffendre. Ie supplie V. S. faire chose digne de soy,& de sa naturelle vertu, affin que vous estãt affectiõné & fidele seruiteur, si ie ne suis participe de la gloire:au moins i'aye place au plaisir de vous veoir glorieux. Monseigueur ie supplie le Créateur vous donner à faire chose,qui soit aornement de vostre renõmée,& vtilité de vostre entreprinse. D'Amyens.

L'exil eſt merueilleux & terrible à ceux la, auſquels y a certain lieu de demeure preſcrit & limité, mais nõ à ceulx à qui tout le circuit & l'acceinct de la terre ne ſéblẽt qu'vne ſeule cité. Et eſt celuy le propre exil, ou il ne ſe treuue nulle place de vertu. Surquoy par ceſte lettre prinſe ſur l'Italien, l'amy eſt grandement conſolé auec pluſieurs autres traictz ſententieux. Ioinct que celuy ſeul ſe peult eſtimer grand, qui n'a iamais flecchy n'y incliné les eſpaules ſoubs la charge de ſes calamités, & qui s'eſt touſiours monſtré ferme & conſtant contre les ferites de fortune. Fault noter encores que anciennement y auoit deux ſortes d'exuls. Les vns eſtoient relegués, & les autres deportés. Les relegués vſoient & ſe ſeruoient de leur propre bien, & les deportés en eſtoient du tout ſpoliés.



15 Onſieur mon compere, ie vous puis aſſeurer, que ſi i'ay eſté long à vous donner cõſolation par lettre: i'ay eſté beaucoup plus prõpt à participer en moy, & receuoir en mon eſperit la plus part de voſtre paſsion. Et ſi auec l'effect ie vous pouuois leuer de voz affaires, comme ie puis auec la plume prouuer de vous pouuoir conſoler: vous ſeriés facilement iouyſſant de voz deſirs, & moy maiſtre & paiſible poſſeſſeur de mõ plaiſir, & d'autant qu'il ne m'eſt poſsible, pour le moins ie vous donneray voulontiers la medecine, que d'vn fidele cueur, pour la penſée d'vn amy infirme, ſe peult dignement compoſer. Mais Monſieur, mon compere, de quelle fontaine de Philoſophie pourray-ie tirer argumẽs, ſentences, ou paroles, qui n'ayẽt eſté pieça auec le vaſe de voſtre bon entendement, ſi bien eſpuiſées, & diſpenſées en faueur & benefice de voz amys? Que ſi par le moyen de mon couſin ie n'euſſe entendu (à mon grand deſplaiſir) cõbien ceſte ferite de fortune vous a aſprement agité, & encores continuellement auec dur fleau perſecuté voſtre eſperit: à peine euſſé-ie creu que vous euſsiez eſté en beſoing de conſolation. Ie ne veulx poinct nyer, que ce ne ſoit choſe fort dure, d'eſtre eſloigné d'vne patrie ſi honnorée, & ſur toutes autres non ſeulement de l'Italie, de l'Europe, mais de l'vniuers, receuë en eſtimation, & reuerence: vous ayant auſsi eſté interdicte l'adminiſtration d'vne Repub. ſi ancienne, ſi prudente & ſi bien inſtituée, en laquelle comme hereditaire ſucceſſeur de la nobleſſe, & de la rondeur de voz anceſtres, marchant à

graues pas ſur tous les degrés d'honneur,vous les aués deuancez auec plus large carriere, pour arriuer à ce premier degré, ou il failloit cheminer, auec tant de dignité & de reputation. D'auantage que la perte de l'uſusfruict de tant d'amis, & de tant d'autres choſes agreables, ne vous doiue ſans nulle faulte grandement eſmouuoir & deſplaire. Mais, non que pour cela ie ne ſente la forteresſe de voſtre bon aduis pouuoir ſubiuguer, & conuaincre toutes telles inſultes de fortune. De laquelle nul ne peult ouurir les yeulx en ceſte lumiere, qui en puiſſe eſtre aſſeuré. Peut eſtre que vous vouldriés vous plaindre de ce qu'eſtant ſur le compte de voſtre felicité, & lors que moins vous craigniés ſes efforts, elle vous eſt venue ineſperement aſſaillir. Certainement nõ a. Car tout ainſi que le bon nauarque faict de la tempeſte : ainſi du hault rocher de voſtre ſageſſe vous lauiés

» de longue main preueue. Et qui eſt celuy en ce monde qui
» peult ignorer l'infirmité des mondains accidentz? & que apres
» le ſerain, la pluye, apres la tranquillité, la tempeſte, apres le rire,
» les pleurs ſuyuent ordinairement toute humaine condition?
» Si vous trouués eſtrange, que ſans occaſion, ny faulte par vous

Plat. Malheur ne peult touſiours durer comme il eſt eſcrit en La lunette des Princes.

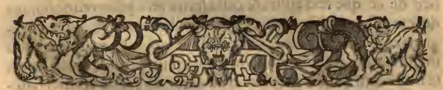
commiſe, vn ſi iuſte & ſi agreable Senat vous ait ainſi relegué: cela ſeroit indigne de voſtre prudence. Car vous n'aués à ceſte heure choſe de plus de plaiſir & de contentement, ne qui vous puiſſe plus conforter, que d'examiner les ſecrets & la conſçience de voz propres actions, & de voſtre voulõté, & de vous y veoir ſans faulte & ſans coulpe, de laqulle il n'y a mal ny aduerſité plus grande. Vous n'eſtes pas celuy ſeul citadin biẽ merité, qui de ſa patrie contre tout deuoir de l'honneſteté a eſté condamné. Parquoy auec la compaignie & exemple de Cicero. de Camilus, de Themiſtoches, d'Ariſtides, & de tant d'autres fameux anciens de l'vne & de l'autre Repu. mitigués la dureté de voſtre facherie, & receués à grand bien d'auoir eu

« moien & commodité de monſtrer la force de voſtre cueur. Ce-
« luy ſeul ſe peult eſtimer grand, qui iamais ſoubs le fais de ſes
« diſgraces n'a incliné les eſpaules, qui iamais n'a blaſmé fortu-
« ne, ny ne s'eſt plaind de ſes ferites, & qui (comme le Soleil) s'eſt
« touſiours monſtré clair aux tenebres de ſes importunités. Il ny

Parties par leſquelles l'homme ſe peut principalement eſtimer grand.

a mal qui puisse flecchir vn cueur cõstant, il prend toutes per- »
Les fascheriesfõt que l'homme ne se perd en l'abysme du repos. turbations pour galleriés & pourmenoirs de ses vertus, lesquel- »
les sans les repugnances de la molestie souuent se periroient »
en labysme du repos. Tant plus l'arc est par force voulté & »
courbe: & pl' droict & plus loing il tire sa sagette. Tãt plus l'hõ- »
me de bien est affligé, & agité, par les forces de la fortune: & »
Similitude de larc voulté & de l'hõme de bien affligé par fortune plus loing tire son honneur par sa constance bien empennée. »
Et dict Demetrius qu'il ne congnoissoit personne plus misera- »
ble, que celuy à qui Fortune n'auoit donné à gouster de son ve- »
nin, comme si l'aduersité suyuoit la gloire: ainsi que faict l'vm- »
bre le Soleil. Mon compere, subiugués dõc auec voz forces ce- »
ste tristesse, & l'esprouués auec les pieds de vostre experience. »
Demetrius. Il n'y a arbre asseuré, ny racine ferme, que celle qui a lõg tẽps
L'aduersité est vmbre de la gloire. cõbatu & resisté à l'impetuosité du vent. Le feu de vostre ver-
tu longuement opprimé & couuert de telles contrarietés, lors
que par la grace de l'excellent Senat le retour vous sera accor-
Similitude de l'arbre agité des vents. dé (ce qui est esperé pour bien tost) monstrera ses flammes plus
clairement allumées: lors la patrie vous sera plus doulce, les a-
mys plus agreables, la recordation des miseres passées ioincte
à la presence du bien qui s'offrira de nouueau, vous rendra
grand plaisir, & merueilleux cõtentement. Les iours vous sem-
bleront plus clairs, & generalement tout ce que durant ces
troubles vous aura apporté plus d'ennuy & de mescontente-
mẽt, vous reuscira auec plus de ioye & de satisfaction. Et quãd
cela n'aduiendroit (que Dieu ne permecte) tous lieux vous se-
ront pour naturelle patrie. Et non autremẽt que la nef laquel-
le encores ferme, peult surgir facilement en quelque port
que ce soit: aussi pourra vostre esprit conduict par la raison &
par sa propre vertu, vous faire viure agreablement en tous en-
droitz de la terre. Consolés vous auec vostre innocence, la-
quelle comme la blanche columbe, bat les aesles sur le theatre
de ce monde: ainsi ayant pour vostre noble Repub. autant par
bon conseil, que par bonnes actions faict tout ce qui appar-
tient à vn vertueux & sage citadin: si par aduenture aduient,
qu'il ne vous y soit dignement respondu: supportés ce desa-
stre auec vn front Scipionique, & l'ælial, & auec la prudence

& magnanimité,dõt vous aués ſçeu en plus grãds& pl' importans affaires donner conſeil & aduis à autruy, & auec la vertu que vous aués inthimée à chaſcun de ſoufrir, enſeignés à vous meſmes de porter patiemment les inſolences de fortune. Laquelle cõbien que contre ſa couſtume, ſe monſtraſt plus violente enuers vous,que contre tous autres,& encores quelle vo' ſpoliaſt de tout bien de ce monde: pour le moins maulgré elle ne vous abandonneront iamais la ſçience,ny la congnoiſſance de tãt de bõnes lettres,moins la glorieuſe memoire de voz loüables actions,lune deſquelles vous accompaignera iuſques à la mort, & l'autre viura perpetuellement imprimée en la ſouuenãce de voz ſucceſſeurs. Il me ſemble. Mõſieur mon compere, que vous ayant ſuffiſamment ramenteu, ce que pluſieurs fois de vous meſmes,pour conſolation de voz amis, ie vous ay veu merueilleuſement bien diſcourir, ne me reſte qu'a deſirer que ces propos facent telle operation en voſtre entendement, ſi bien compoſé & fourni de raiſon,que faict la medecine appliquée à temps,aux humeurs bien digerées,par vn bon medecin à l'endroict d'vn malade. Ce qu'aduenant de tant il me ſera agreable, ſur tout, comme ſur tous ie deſire la tranquillité & repos de voſtre eſprit. Et le tout auec le bon vouloir de Dieu,lequel ie ſupplie vous tenir en ſanté, & en la iouyſſance de voz propres vertus.



La grandeur & l'augmentation d'vn perſonnage venant d'vne l'ongue attention & par promeſſe de ſes illuſtres vertus,ioinctes à la vulgaire opinion & reputation des hommes, engendre ie ne ſçai,quelle mediocre ioye, accompaignée de raiſon. Mais non ſi extreme quel l'eſt,quand il arriue à l'impourueue à quelque bonneur, ou dignite impremeditée. Ceſte lettre adreſſée à Monſieur le Baron de Tremont. Gentil homme de Bourgoigne, lors qu'entre pluſieurs capitaines il fut eſleu par le Roy Henry plus par longue exprience de ſes valeurs & qualités,que par autres faueurs. pour le gouuernement de la ville de Verdun,au lieu de feu M. le Mar. de S. André.

16 MOnſieur, il y a nõbre infini en ceſte compaignie, qui ſe ſont reſiouis de l'heureuſe election qu'il a pleu au Roy faire de vous en la charge de la ville ou vous eſtes, veritablement digne du bon & perfaict iugement de ſa Ma. & du comble de voz merites. Car infinies ſont voz valeurs, & ſans nombre le nombre de ceulx qui les ont admirées, & qui en ont eu la cõgnoiſſance. Et ſi ie pouuois auec la force de mes paroles, comme ie faicts auec la ſonde de mon cueur, vous exprimer la ioye que i'en ay eüe: ie penſerois de me pouuoir acquicter d'vne bonne partie des obligations que ie me ſents auoir à vous. Mais, Monſieur, ſi fault il croire que ce plaiſir ſeroit beaucoup plus grand à tous, ſi ineſperement vous euſsiés eſté appellé à ce gouuernement, & qu'il ne vous euſt eſté de long temps préueu & promis par voz rares & nobles qualités, & premedité par le ſuffrage vniuerſel de beaucoup de gentils-hõmes, informés de voſtre dignité: Non comme pour derniere retribution de voz vertus: mais cõme pour vng premier degré, par lequel on peult facilemẽt ſcaller vne autre plus grãde grãdeur. Si l'obligation de mon acouſtumée ſeruitute ne m'euſt empeſché de vous aller veoir, & me reſiouyr auec la langue, comme ie fais auec la plume: i'euſſe eſté auſsi toſt des premiers à y arriuer, comme i'ay eſté des derniers à entendre voſtre felicité. Mais puiſque les affaires ne le permectént: vous receurés (s'il vous plaiſt) ce qui ne ſe peult, en lieu de ce que ie d'euſſe, & ceſte lettre ſera pour teſmoignage de l'extreſme plaiſir qui me chatouille le cueur, & pour vng ſigne expres du reſpect & de l'honneur que ie vous porte. Vous ſuppliant humblement Monſieur, de tenir pour certain, que ſi ie n'ay vertu qui me puiſſe rendre digne de voſtre amitié: l'affection & l'obeiſſance que ie vous ay, & le deſir en quoy ie ſuis touſiours, de vous ſeruir & honnorer, me feront digne & capable de la continuation de voſtre bonne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommendations. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe & longue vie. De Compienne.

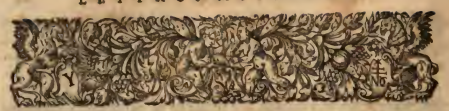
Tant

Tant plus l'homme se tormente d'insister & repugner les iniures populaires, qui se font contre l'amy: s'il est de soy vertueux, luy cuidãt faire plaisir, plus il luy faict de moleste. Car la vertu, qui se defend assés de soy-mesme, ne veult autre caution que les armes de sa propre vigueur. A. M. Leonard Renard l'vn des greffiers de Forest.



On Neueu, en prenant la protection de moy, 17
contre tant d'importuns qui prouerbient mes affaires, vous cuydés me faire plaisir, & vous mefaictes iniure. Car toute la malueillance que me porte ceste tracasserie de gents, vient de ce que ie suis celuy, qu'ilz vouldroient pouuoir estre eulx mesmes. Parquoy de se formaliser, contre vne si sotte rumeur, seroit proprement vouloir oster aux chiens leur abboy naturel. Qui me faict vous prier, qu'il n'en soit plus parlé pour vostre regard. Vous aduisant de rechef que voz deffenses me feront tort, de tant que la plus grande gloire que ie congnoisse prouiêt des vertus que l'on enuie. Ausurplus faisant ces iours passés fort bõne chere en vostre maison pres de surieu: i'ay tãt consideré les meurs, les manieres & la tranquillité de ce bon vieillard, sire Mathieu vostre grãger, & la facilité de la vie qu'il a menée durãt son temps, selon sa petite qualité: que ie n'eusse pas eu patience auec moy de passer plus oultre, sans en communiquer auec ma plume le discours que ie vo⁹ enuoye. Vous le presenterés de ma part à Monsieur de Mõt-Rond, affin que interposãt quelque heure de plaisir aux fatigues de ceste guerre: il mesle quelque souuenir de moy, parmy l'asseurance qu'il a de ma fidelité, seruitute, & perpetuelle obeissance. Et nous venés veoir souuent, affin de m'ayder à rompre l'audace des oyes sauuages, & des lieures qui font icy conuenticules & assemblées illicites, pour nous faire la guerre. Et apres m'estre recommandé à vostre bonne grace, & de ma Niece: ie prie Dieu vous donner la sienne.

Du Gasillan.



❧ Discours du contentement d'vn bon homme de village, qui ne s'est iamais guieres esloigne de la veuë de sa maison, au mespris de ceulx des villes, auec la difference de l'vn & de l'autre. Soubs le nom d'vn nommé sire Mathieu Breon, aagé de cent ans, encores viuant à son aise. Le lecteur ne se molestera, s'il luy plaist, de quelques termes & noms propres des lieux ou habitans, qui luy seront incongneus. A Monsieur de Mont-Rond, Cheualier de l'Ordre.

18 *Sire Mathieu Breon à faict couler son aage,*
Au dedans & au pres de son propre heritage,
Et n'ayant esloigné de veüe sa maison,
Nõ plus sur ses vieulx ans qu'en sa verte saison:
Maintenant d'vn baston porté & secouru,
Il va par my les prés, ou ieune il a couru,
Les siecles præteris pas à pas racomptant,
Du fertil territoire, ou il est habitant,
Et la chere saison, quand il feit si grand chauld,
Ainsi que racomptoit son grand pere Michault.
Sire Mathieu nul mal d'inconstante fortune
N'a senty, ny le sort de fureur importune.
Il n'a point par trauaulx, par perils & dangers
Estainct son appetit en pays estrangers.
Encores moins pati à la suitte des armes
La tremblante frayeur des assaults & alarmes.
Il n'a freté la Mer, ny experimenté
Le trident de Neptune, es vndes tourmenté.
Et des proces n'ouyt oncques la seule noyse,
Qui fust pour empescher vng seul poinct de son aise.

Sire Mathieu aggreste, & peu exercité
A peine a voulu veoir sa prochaine cité.
Mais s'est contenté loing, & de mur & de tour
D'vne maison qui n'a que le ciel à l'entour.
Au surplus recitant quelques faictz, le bon homme,
Ne se barbouille point des Senateurs de Romme.
Son Scipion Maieur, son Artus de Bretaigne,
Sont quelques vieux Pitaudz venus de la montaigne,
Pour resider la plaine, ou quelque viel scabreux,
Qui premier remonta la maison des Ambreux.
Et sa Semiramis: Perrette, ou Marion,
Qui fillastre enrichit la maison de Ryon.
Sire Mathieu ne faict ses combatz que dans terre,
Par pics, pales, hoyaux, ses instruments de guerre:
Son armet, son plastron, ses pesantz corselets,
Ses cuissotz, gorgerins, brassardz, & gantelets,
Ses colletz de buflin, ses bouclers & tollaches,
Pendus au ratelier de l'estable des vaches:
Sont sa goy, son fesßou, son cerfouel, son volan,
Et sa fauls, qu'il employe, huict ou neuf fois de lan.
Sa houlette, est sa lance: & son coignet, sa hache:
Son rousßin d'Allemaigne, vne iument d'atache:
Ou quelques fois monté il cerche ses esbas
Au long des bois taillis sur vn sac ou vn bas.
Quand on court la quintaine, il est comme notable
Vng an Cosse, vng an Roy, & vn an Connestable:
Et au braquemard nud vne pomme conioncte,
On luy donne l'honneur de la premiere poincte.
Il a le premier bransle en la dance, & en somme,

S'il n'estoit point vilain : il seroit Gentilhomme.
Car son pere mectant vng pourceau en l'estable,
Contre son cul rompit sa lance redoubtable.
Sire Mathieu tenant vne main sur sa fesse
Le dimenche au matin au sortir de la Messe,
Basliant deux ou trois fois, & son curé autant :
Parlent des Huguenotz, & des troubles d'antan.
Et soubs l'orme public, leur plus grande nouuelle
Est de leur vache blonde, ou bien de la griuelle.
Le curé plus sçauant, plus se fonde en raison,
Discourt du Roy Françoys, discourt de sa prison,
Que Bourbon se sauluant passa par lignibonne,
Que depuis le pays n'a eu iustice bonne.
Qu'AliZon & Margot font breuetz pour la fieure :
Leur propos se suiuantz comme crottes de chieure.
Et sur-ce au cabaret, ou le greffier les meine,
Ils boiuent tout ce iour pour toute la sepmaine.
Sire Mathieu ne sçait que cest de pol arctique,
Ny de bize, de nor, ny de Pol antarctique,
Encor que le midy droictement y reside.
Et de zone torride, ou le soleil preside,
Il l'entend aussi peu que cosmos ou æther
Du monde propres noms, qui le font despiter.
Il a les siens apart, & a bien autre affaire
Que se rompre la teste au centre d'vne sphere.
Il a pour almanach, sans escrit ny paincture
Ce que de iour à autre il congnoit par nature.
Assauoir, il congnoit par les astres passés
Ce qu'il a d'an en an de ses fruictz amassés.

Quand il souffle ses doigs: la froideur le contrainct
De croire que l'hyuer achemine son train.
Et quand son iardin clos verd & flori deuient:
C'est son signe certain que le Printemps reuient.
La goutte, qui suant arrouse son visaige,
De l'esté chaleureux luy donne le presage.
Son Authonne s'ensuit, quand tout se fructifie.
Et n'a sire Mathieu autre Philosophie.
Surieu est son Paris, & Feurs est son Milan:
Encores n'y va-il que quatre fois de l'an.
Son Rouen est Randan, Manieu le Gabion,
Son Thoulouse: & Plancieu sa ville de Lyon.
Il tient pour son Palais, son Madry, ou son Louure
Sa maison de Pisey qu'vn peu de chaulme couure.
Iabolay est son Roy, & Regnard est son sire,
Et son vin de Bourgoigne est du plant de sainct Cire.
De son cheuet il veoit se leuer le soleil,
Il veoit quand il se couche à l'heure du sommeil.
Et l'vnique pourpris de son rural seiour
Est son seul zodiaque & mesure de iour.
Sire Mathieu tel chesne a veu soubs ses pieds herbe
Que maintenant il veoit leué hault & superbe.
Et a veu des forests planter dru & menues,
Qui suyuant ses saisons sont vieilles deuenues.
Il a veu d'arbres grands par peu de vent à bas.
Et d'vn moins que de riens sortir de grands desbatz.
Il a veu qu'vn ruband eust peu gaigner Perrette
Et vn petit caillou verser vne charette.
Il a veu en son temps mainte methamorphose,

Noms propres du pays de sire Mathieu.

Noms propres d'hommes dudict pays.

Et que malheur eſt bon ſouuent à quelque choſe.
Il ayme autant les ſains, comme les morfondus,
Et faict autant de cas des rais que des tondus.
N'ayant autre ſoucy, ſinon que ceſte paix
Engendre par barat quelque mal plus eſpais.
Opinion de Sire Mathieu. *Il ne parle que peu des choſes de la court,*
Si quelqu'vn s'en empeſche: il le couppe ſi court,
Qu'on peult aſſés iuger à veoir ſa contenance,
Combien luy eſt peſante vne ſotte arrogance.
On peult coniecturer à la mine qu'il tient,
Que diſcourir des grands, aux ſeuls grands appartient.
Et quant à diſputer du poinct des Euangiles,
Ainſi qu'au iourd'huy font vn gaultier, ou vn gilles,
Vn tailleur, vne femme, ou vn tas de marchans,
Qui cinq piedz de mouton pour quatre vont cerchans:
Sire Mathieu a bien, ſes humeurs plus modeſtes
Que ne monſtrent d'auoir tant de ſçauantes beſtes.
Inſtructions de Sire Mathieu. *Les Laboureurs (dit-il) pour le labeur ſont nés,*
Les hommes de ſçauoir pour la loy ordonnés.
A ceulx du bas eſtat ne fault autre ſçience,
Qu'examiner de pres ſouuent leur conſcience:
Suyure de leurs ayeuls l'idiome ancien,
Ne deſirer d'aultruy ce qui n'eſt pas ſien.
Fouyr, tant qu'il ſe peult, mauuaiſe compaignie,
Ne conſentir chés ſoy vice ny vilennie,
Car comme le ſoleil embellit les ſaiſons:
Imprimis venerare Deos. *Ainſi les bonnes meurs font luyre les maiſons.*
Au ſurplus (& ſur tout) auoir touſiours ſon theme
D'aymer & craindre Dieu: & non moins que ſoy meſme

Respecter son prochain : escouter les sçauantz,
Euiter des flateurs, les propos deçeuantz.
N'aller contre deuoir, n'essayer & ne tendre,
Au but de l'impossible, encores moins entendre
Aux propos mielés d'vn fragile mocqueur :
Et noter que la langue est enseigne du cueur.
,, *Que (comme le bon or se preuue par la touche)*
,, *L'homme tel quel il est, est congneu par sa bouche :*
,, *Que parler de l'oreille est vn diuin mistere,*
,, *Et langage fort beau la beauté de se taire.*
Plustost le vent du nor de plouuoir cesseroit,
Et le Rhosne superbe en contremont iroit,
Ou d'vn Cinge le cul sentiroit comme rose,
Que ce bon homme là vous apprint autre chose.
Il congnoist aussi peu la ville de Veronne,
Que Romme, que le Tybre heureusement couronne.
Et si tant de Palais ne luy contentent l'œil :
Tant de maisons aussi n'offusquent son soleil.
Tant de retraitz puantz ne luy sont halenez,
Ny tant de ventz infectz ne luy persent le nez.
De tant de beaux diseurs il n'a ioye pareille :
Aussi tant de flateurs ne luy rompent l'oreille.
Il ne peult à plusieurs monstrer beniuolence :
Aussi de tant d'ingratz il ne sent nulle offense.
Il ne voit tant de grandz, ny tant de bonnetz rondz :
Aussi est-il plus loing de la main des larrons.
Et s'il ne veoit chés-luy tant de magnificences :
Aussi n'est-il subiect à tant d'obeissances.
Il a plus aggreable vn profond puys de garde :

Qu'vne Mer occeane, ou d'aller il n'a garde.
Mais quand il a aſſés ſon terroir frequenté,
Et parmy les buiſſons quelque bon fruict enté:
Soubs l'vmbre il entretient ſon beſtail, & ſa muſe,
Se nourrit d'vn haultbois, ou d'vne cornemuſe.
Ce pendant ny le temps, ny ſes diuers effortz,
N'ont de tant affoibly ſes membres ſains & fortz:
Qu'il ne voye des ſiens iuſques en laage tiers
Labourer ſoubs ſa main par bras fortz & entiers.
Aille donc qui vouldra les villes tracaſſer,
Et ſans penſer en Dieu tant de biens amaſſer.
Car le ſire Mathieu, duquel i'ay dict la vie,
Anagrãme. EN HEV R CONTENT SE DIT, *eſloigné de l'enuie.*

Louange d'vne lettre bienfaicte à Monſieur Vigner Procureur fiſcal de l'vniuerſité de Paris.

19 MONſieur, en la reception de voz lettres, ie me ſuis amuſé à comprendre, que ſi i'eſtois naturellement enuieux, ou que i'euſſe opinion d'enuyer le ſçauoir & l'entendement d'autruy: certainemẽt ce ſeroit au voſtre, ou pluſtoſt ie plãterois mon affectiõ, principalemẽt pour la ſçience, familiarité, & pureté que vous aués de bien eſcrire, vous aſſeurant que ie ne ſçaurois dire d'auoir iamais veu lettres mieulx fournies, ny plus parfaictés. Parquoy ie laiſſe de vous y reſpondre par parolles affectées. Car n'en congnoiſſant poĩt ny de moy ne d'ailleurs qui ſoiẽt dignes de vo⁹ ſatisfaire: vous demeurerez ſans reſponſe cõuenable, ſi vous ſeul n'eſcriués & faictes reſponſe à vous meſmes. Sur ce ie preſente mes humbles recommendations à voſtre bonne grace.

De Mont-briſon.

Comme nous ne pouuons tous eſtre Scipions ou perfaictz. Vn bon ſeigneur ayant prins opinion, qu'vn ſien fidele ſeruiteur par certaine negligence ou autrement ſera cheu en quelque neceſſité ou faulte : il doit pluſtoſt le ſecourir du ſien propre, & l'en releuer: pour apres luy impartir le conſeil & l'exortation, qu'il voit, eſtre neceſſaire, imitant en cela, la ſage nourrice, qui voyant ſon enfant tumbé le releue premier que luy donner ſon petit chaſtiement. En cela prend ſon theme ce ſecretaire. . Et ayant entendu que M. le Mar. de S. André, par l'impreſſion de quelque homme malicieux, corrupteur de ſa bonté naturelle, propoſe non ſeulement de ne luy faire du bien, mais de luy tollir ce qu'il en a acquis d'ailleurs, par le merite de ſes ſeruices, allechè du prouffict, qui quelque fois a beaucoup de pouuoir en la penſée des grands ſeigneurs, luy faict ceſte depeſche fournie d'honneſtes remonſtrances de ſeruiteur à maiſtre, & de ſententieuſes prieres, de vouloir ioindre les anciennes faueurs de ſa ſeruitute ſi eſtroictement auec ſon equité naturelle, que la ſuggeſtion & peruerſité de ſon ennemy ne la puiſſent degenerer.



Onſeigneur, ie vous ſupplie treſ-humblement de ne vous vouloir ennuyer de la lõgueur de ma lettre, & qu'il vous plaiſe ottroier à ma longue ſeruitute, qu'elle ſoit preferée à quelqu'vn de voz plaiſirs particuliers. Pour vn ſi peu de temps que vous conſumerés en la liſant : ie commenceray ſans proœme d'excuſations, & ſans requeſte de pardons à diſcourir auec vous, puis qu'il m'eſt permis par la benignité de voſtre naturel & par la generoſité de voſtre cueur. Que ſi la plume faict quelque faulte en ceſt endroict: la ſincerité de mon intention, & l'inſtinct de ma bõne voulonté y ſuppliront, s'il vous plaiſt. Monſeigneur, il y a long temps que i'auois deliberé de faire ceſt office. Mais comme le medecin ſubtil, qui premier faict digerer les humeurs, & apres donne la purgation : i'ay differé iuſques à ce que de vous meſmes & auec le teſmoignage de l'experience, vous auriés cõgneu les ſagettes de mes ennemys, rompues & deſappoinctées, contre l'eſcu de mon innocẽce : & que le ſoleil de la verité auroit fondu la neige des calunnies, & impoſtures, qui empeſchoient, & occultoient contre moy la clarté de voſtre noble iugement. Monſeigneur il ne vous eſt poinct ſorty de la memoire, que nagueres eſtant en Picardie, ie vous mõſtray vne lettre venuë de Forests, en laquelle 20

Similitude du Medecin

on m'escriuoit la grande & griefue maladie de ma femme, le mauuais traictement de ceulx de ma famille, quelque perte de mes biens, auec desordre de ma maison: surquoy ie vous feis requeste, qu'auec la prudence & la liberalité de laquelle vous auiés accoustumé de donner ayde & confort à voz seruiteurs: il vous pleust me conseiller en c'est affaire. Le conseil que vous me donnastes fust fort sage: mais le secours n'en fut gueres eschauffé, & vous sembla pour beaucoup de considerations, que pour lors ie ne vinse poinct en Forest. Depuis estans en court vous me permites de faire ce voyage. Et y estant arriué, tant à cause des gaillardes depenses que i'ay faictes en vostre seruice, que par ce qui aduient communement à toutes personnes de bonne voulonté: ie me trouuay endebté de beaucoup de deniers, vne partie de mon bien par aucuns de mes familiers vsurpée. Et pour confort de tout cela, ma maison assés mal pourueue des choses necessaires. Monseigneur, si depuis, pour acquicter ces debtes-là, ie me suis preualu des fruicts de mon office d'esleu, sans faire faulte ny dômage à vous, n'incommoder voz facultés, ny commettre chose indigne d'homme de bien: vous ne deuiés ainsi, ce me semble, auec telles armes de desdaing, ferir le cueur de ma reputation, & de mon honneur: que combien que fust vray, ce que vous aués cõgneu au contraire: que vous sentant assés retenu en mon besoing, ie me fusse procuré ailleurs grace & faueur: ou pour vne ou pour autre faulte porchassé par ce moyẽ quelque refuge ou vtilité d'autruy, encores cela ne seroit si mortel peché: qu'il ne meritast plustost excuse que chastiement. Si toutesfois peché se peult dire d'vser de tout honneste remede, pour subuenir à vne extreme necessité: offense seroit ce bien, & veritablement digne de peine, si corrompu d'auarice, i'eusse faict chose mal à propos à vostre seruice, & comme plusieurs autres, à l'eclypse de vostre grandeur, & de vostre reputation: ce qui ne penetrera iamais la pureté de mon entendement, mais plustost faulte à moy mesme, que au preiudice d'autruy. Or estant tumbé (si ainsi est) il me semble Monseigneur, que la memoire, & la re-

cordation de mes longs laborieux & ennuyeux seruices,vous d'eust inciter de faire cõme la nourrice, qui auant toute chose releue son petit enfant si tost qu'il est cheu, & apres le corrige: mais me voyant succombé & par terre:vous vous en irrités, & me laissés là. Le Musicien qui veoit ses cordes discordées, se gardant bien de les rompre du tout, en estend tantost l'vne, & tantost adoulcissant l'autre, les remeċt en leur premiere armonie. Ainsi Monseigneur,auec vng amiable & preallable secours,suiuy d'vne doulce correction,vous me deuiés exhorter, & essayer de me faire meilleur: & non si promptement me priuer de vostre bonne grace, & ainsi legerement vous despouiller de la bonne opinion, que vous auiés de moy. Et ainsi deuiés vous auec le voile de vostre prudence couurir l'apparence de mon indignité.Et si ce n'estoit pour mon respeċt: au moins le deuiés vous faire, pour vostre honneur: affin qu'il ne fust poinċt diċt, que vous ayés esté Seigneur de si peu d'entendement,d'auoir imposé voz affaires de grandeur & d'importance si long temps és mains d'vn homme de si peu de foy, & de valeur,& si longuement demeuré à le cõgnoistre. V. S. ne deuoit poinċt ouurir l'oreille aux parolles des hommes enuieux, malicieux, & ennemys de toutes bonnes choses. Car qui veult bien deffendre vne cité de l'entrée de l'ennemy: ne laisse vne seule porte ouuerte, par laquelle il puisse entrer sans quelque resistance. Et comme vne fontaine turbulante ne sçauroit dõner aucune eauë claire: ainsi on ne sçauroit tirer bon conseil d'vn malicieux homme & plain de mauuaise voulonté. Vous deuiés ouurir les oreilles de prudence, & ouyr les parolles de la pure & simple verité. Laquelle, comme le rameau de la palme florissante, tant plus le poix de l'iniquité d'aultruy l'aggraue, & plus elle se soustient & haultement s'esleue. Cestoit assés que tant de perfidie & de meschanceté des hommes eussent violé mon integrité: si la verité ne l'eust cautionnée, & auec la flamme des calumnies, comme l'erain au feu,renduë beaucoup plus claire, & plus belle. Maintenant, Monseigneur,il m'arriue vn nouueau trouble d'esprit qui me tourméte,

Similitude de la Nourrice.

Du Musicien.

Simil. de la deffēse d'vne ville, & de l'oreille d'vn grand Seigneur.

De la palme & de la Vertu.

C'eſt que ie crains que quelque ferite cachée ne m'offenſe premier, que ie y puiſſe aduertir pour m'en pouuoir deffendre. I'entends que l'vn de mes compaignons ſe faict ouyr, que vous luy voulés transferer mon office du greffe de Breſſe (choſe de de laquelle ſur toutes autres i'aurois plus d'occaſion de me plaindre) pour autant que feu Monſieur voſtre pere m'ayant faict ce bien de le me faire dõner, & apres vous meſmes le m'ayant faict confirmer par le Roy, tant moyennant finance, que en faueur de ſeruices recommendables, & n'ayant en l'exercice d'iceluy faict choſe digne de reproche, ou de reprehenſion: toute ceſte honte, auec la malheureuſe perte de mon bien me tumberoit ſur la teſte, & ſeroit expreſſement planter en la fertile legereté du vulgaire vne mauuaiſe opinion, vne obſcurité de mõ honneur, & vne pure priuation de voſtre bonne grace. D'auantage ſeroit faire par maniere de dire, plus de tort à vous, & a l'inſtigateur, que à moy-meſme. A vous, Monſeigneur, de faire veoir au monde vne legere reuocation de bonne voulonté, ſans autre occaſion, que d'vne pure auarice, & iniuſtice indignes de la grandeur que vous poſſedés, eſtant tout certain que le galãd, qui vous induict vne telle iniquité, perfume plꝰ ſa pourſuitte de l'odeur de ſes deniers, que de merite, ny de raiſon qu'il vous y puiſſe repreſenter. Ce ſeroit auſsi veritablement faire grande iniure à luy, de luy ouurir le paſſage de pouuoir augmenter ſon bien ſur l'incommodité & ruyne d'aultruy: & meſmement ſur la propre ſubſtance d'vn ſien compaignon domeſtique. Qui eſt » acte plus cõtre nature, que la mort, que la pauureté, & generale- » ment que tout ce qui pourroit arriuer au corps, ou aux choſes » exterieures. Chaſcũ doit garder ce qu'il tiẽt. Car qui vouldroit »
Cic. plus auant eſtendre ſes fimbries: violeroit le droict de l'humai- » ne ſocieté. Au ſurplus Monſeigneur ſi les deniers, qui vous ſont » preſentés, pour tyrãniſer le bien des voſtres, ſont allechés de la ſubuention & neceſsité de voz affaires: il ne me peult en façon du monde, entrer dans le cerueau que vous ayés ſi baſſe intention. Car encores que voſtre beſoing fuſt reduict iuſques à ce poinct: la ſublimité de voſtre cueur eſt biẽ d'autre importãce, &

ſcai que pouuãt par autres, plus louables moiens ſoulager tant de particuliers plaiſirs,qui vous viennent le long de l'année en deſpenſe:vous le ferés voulõtiers,puiſque ainſi le merite ma ſeruitute,& voſtre magnanimité le requiert,toutesfois ceſſant ceſte conſideration,vous aués tant d'auctorité & de puiſſance ſur moy & ſur plus grands que ie ne ſuis, que ie ne ſçaurois reſiſter à voz reſolües affections,ny m'en defendre, que par vne patiẽce contraincte, eſloignée de toute raiſon. Que ſi mes labeurs n'ont eſté, conformes à voz appartenances, & me ſoit manquée la prudence ou le conſeil en voz affaires : pour le moins ne m'eſt abandonnée la diligence, ny la fidelité. Ceulx la ſont les parties de l'entendement,& ceulx cy de la voulõté:ceulx la prouiennẽt de la defectuoſité de nature,& ceulx cy de ma propre vertu. Et ſi maintenant l'aage m'oſte quelques forces de vous pouuoir faire ſeruice : il ne me ſçauroit oſter le deſir plus prompt, plus gaillard, & plus ieune que iamais, à tout ce qui vous pourra rapporter gloire, grandeur, & reputation. Ie vous ſupplie donc,Monſeigneur,que ſi encores aucunes reliques de voſtre ancienne faueur vous tiennent enuers moy:il vous plaiſe les ioindre ſi eſtroictement à la iuſtice, qui appartient à voſtre grandeur : que l'auarice, ny la ſuggeſtion des hommes ambitieux ne la puiſſent degenerer ny vaincre. Affin de donner à cõgnoiſtre au peuple, que le credit & lauctorite que i'ay au pres de vous,ſont encores en telle eſtimatiõ & valeur,qu'ils meritent de l'eſtre. Pardonnés la longueur de l'eſcriture,qui m'y a contrainct, & ne me rendés (s'il vous plaiſt) du tout indigne de iuſtice, ny de voſtre bonne grace. Auſquelles ie preſente mes treshumbles recommandations, ſuppliant le createur vous dõner Monſeigneur tresheureuſe & longue vie

De Mont-briſon.



❧ Temeré affirmare de altero *(comme dict Cicero ad Brutum)* eſt periculoſum, propter occultas hominum voluntates, multiplicesque naturas. *Et encores.* pro Marcello. In animis hominum, multæ ſunt latebræ & multi receſſus. *Et ſur ces Sentences eſt commancée ceſte lettre à Monſieur du Peyrat l'aiſné gentil-homme Lyonois. Par laquelle apres il eſt diſſuadé d'vne vindicte qu'il auoit en ſon cueur preſte à executer, contre vn ſien ennemy: reduiſant le tout à la patience & au temps vindicateur de toutes choſes, auec ce que ſouuent l'iniure ſe transferit à celuy qui l'infere, comme il eſt en Ouide* (heu patior telis vulnera facta meis.

21 

Onſieur mon frere, le cueur „ des hommes a tant de baricaues, „ & de layetes pour y cou- „ urir le vouloir & l'intention: „ que mal-aiſement on y peult „ aucune choſe congnoiſtre. Ie iuge & meſure celuy des autres par le mien, & ne veulx doreſnauãt ſi facilemẽt croire à autruy, ce que ie ne puis prouuer en moy meſmes: ſi ie me trompe, il me plaiſt ainſi. I'ay vn cueur plain d'humanité & de ioye, & plus prompt à l'excuſe qu'à la vindicte, dont ie penſe plus meriter de louãge que de reproche. Ie n'ay receu iniure, pour laquelle ma vertu, par la malice & infidelité de mes aduerſaires, ait peu abbaiſser ſes æſles. Les fleches de leur iniquité tirées contre le dur rocher de mon innocẽce ſont retorquées & repercutées en leur poitrine: de maniere que penſans de m'auoir donné vne grande ferite: ilz ſe ſont trouués vulnerés de leurs propres ſagettes. Mõſieur mon frere, ie veulx garder voz moyens, voz amys, & voſtre perſonne pour plus grand beſoing que ceſtui-cy. Et ſi vous m'aymés & deſirés que ie vous ayme & reſpecte, comme i'ay touſiours faict: ie vous ſuplie, que ſi le bon amy que ſçaués vient à Lyon, vous ne luy faictes nul deſplaiſir, ny pour voſtre conſideration ny pour la mienne, & laiſſés le iouyr en ſoy de ſes pro-

pres vertus,qui l'ont faict si singulier & si agreable entre les hō mes : affin qu'auec la voyle de son hypocrisie, il acheue de deçeuoir le demeurant du mōde, puis que desia il nous a trompés tous deux, & beaucoup d'auttes au preiudice de noz propres substances. Et soions contens que nous en aions esté si auant pour nostre rate. Dequoy la patience & le temps, nous rapporteront plus de vindicte & de raison, que tous les moiés que ie sçai que vous aués, encore qu'ils soient tresgrands. Il veult estre estimé bon chrestien, & ne congnoist pas, que nul ne le peult estre qui n'a la foy fondée en Charité & humilité:il faudroit de grandés lunettes, pour sçauoir lire ceste vertu en luy. Il ne fut iamais (de sa grace) marqué de ce coing:cōme les bōs offices qu'il a exercés enuers nous,& les manieres qu'il tient à l'édroict de tous autres en font fidele tesmoignage. Mais pour-ce que le parler plus longuement de luy, luy seroit nouuelle figure de quelque reputatiō, ie vous prie laissons le pour tel qu'il est. Monseigneur ma permis que ie me retire sur mes petis affaires,ie luy suis tenu & obligé de cela,pour m'oster des fatigues que iauois à son seruice, sans fruict ny recompense,& pour en rescinder du tout l'esperance, qui m'eust (peult estre) plus longuement amusé, & en fin i'en suis demeuré de l'office que sçaués comme disent les clers *Vsque ad futuras nuptias*. Dieu soit loué du tout,ie me ioindray à Mont-brison cōme lieu plus reremot de tracas & de negoces,& plus proche de la santé de l'ame & du corps,& là ie vous souhaiteray souuent. Ce pen dant Monsieur mon frere, ie vous prie de vous resiouir auec moy, de ma petite & louable retraicte,ainsi que vous aués esté ennuyé de mes aduersités, ie me recommande humblement à vostre bonne grace,& prie Dieu vous donner la sienne.

d'Orleans.

Diffinition d'vn bon Chrestien.





Quand vn premier-né succede aux Royaumes pour estre chose coustumiere & ordinaire, la ioye n'en peult estre telle, quelle se treuue lors qu'vn puisné arriue en ceste dignite royale. Comme estant le fleuron de la fleur liliale, du milieu tousiours tenu pour beatitude, quasi par fatalité diuine, & par haulte prouidence procedé d'vne seule disposition, & volunté de Dieu, portant signe & presage expres d'vne future & longue felicité de regne. Ainsi que l'on peult auiourd'huy esperer & presumer de Nostre Roy Charles, neufiesme treschrestien, par mesme consideration si singulierement obseruée en l'aduenement du feu Roy Henry Second Par le diuin Pierre Aretin.



22 SIRE estant la loy accoustumée de nature, que les premier-nés succedẽt aux royaumes: le peuple qui les respecte si tost, qu'il est aduerty d'vn tel auenement, s'en resiouit, & console d'vne simple ioye coustumiere & ordinaire. Mais s'il aduiẽt que les puisnés paruiennent à ceste royale couronne, comprenant en effect, que ceste dignité procede d'vne haulte grace, election, & seule disposition de la volunte de Dieu, donnãt vn chascun peuple en gloire & proye d'vne si grande merueille: toute ferueur de cueur interieur s'en exulte & glorifie auec la mesme iubilatiõ, & allegresse de felicité, que maintenant tout le monde faict apparoistre en ceste nouuelle constitution de vostre puissance au throsne perpetuel de la france dorée. Pour autant sire, que la fatale M. de vous à esté cuillie & leuée entre les deux fleurons des fraternelles extremités de vostre sang royal, royalement legitimes, chose de soy entierement entiere, & perfaictement parfaicte, non seulement

ment pour regner heureusement, mais pour monstrer à tous siecles que tels éuenemens sont de vraye, & diuine predestination, & non poinct d'œuure de fortune. Laquelle, Sire, n'ayant iamais eu intention, que d'eclipser les grandeurs & triumphes de voz magnanimes ayeuls & pere, sera maintenant par la vertu de vostre seul degré anichillée. Bien que la valeur des grāds François & Henry, ne la suppeditast, de tant qu'il ne restoit à leur arbitre, que d'oster ou leuer les sceptres & empires. Certainement l'heureuse memoire d'eulx, ayant non seulement auec la force des hommes contracté: mais auec l'insolente enuie de l'occasion (de qui toutesfois l'implacable malice eust esté pour les seduire, & en fin renuerser, si la prouidence de Dieu incomprehensible ne leur eust consigné la hault au ciel, plus grand empire, qu'il ne s'en pourroit conquester çà bas en toute la terre) destine toute leur largesse & faueur pour compaigne & guide de vostre prudence & esperée integrité. La future vertu, de laquelle, maintenāt la glorieuse Gaule auec sacrosanctes ceremonies embellit, & enrichit d'vn Royal Diademe d'or, de perles & de toutes precieuses pierres, & vous circuit & embrasse le col des chainons du diamant, ou est graué l'honneur de la perpetuelle memoire de vous. Dont, veritablement (Sire) digne d'vn si hault siege, & d'vn si superbe nom, vous leuerés do- *Office d'vn bon Roy.* resnauant aux pacifiques la guerre, aux innocens l'iniure: aux errants la malice, aux superbes l'insolence: & l'ingratitude aux bien merités. Au moyen dequoy, le supreme facteur de toutes choses veult que le diuin iour de vostre couronnement soit en la France acceleré, à tous siecles solennel, à la renommée aggreable, à l'hōneur & à la louange celebré, & gracieux à la gloire. Et ce qui le rend plus aggreable à sa diuine bonté, est pource qu'elle preueoit que voz manieres & premieres gestes ne seront iamais autres, que de vraye religion, d'actes & monumēts de pieté, d'effects de bonne iustice, d'œuures d'æquité, de desir de concorde, & de plenitude de benefices. Sire ie supplie le Crèateur qu'il soit ainsi auec toute beatitude de vostre couronne.

Cõme Castor & Pollux, en ce signe de Gemini sont si inseparablement conioincts, que la diuision par les Philosophes en est merueilleusement prodigieuse: ainsi la modestie, la prudence, & l'auctorité doiuent auoir telle connexite ensemble, dans la pensée de ceux qui ont l'administration des republiques, qu'elles ne peuuent faire partage, sans l'extreme interest & preiudice du peuple. Et ainsi que Saturne le plus en degrés des planetes errantes esleué, est le plus retenu en ses mouuemens celestes: de mesmes tant est grande la sublimité d'vne Maiesté: & moins elle doit estre actiue aux empires de la iustice. Car bien souuent le trop de seuerité d'vn iugement, rend de plus mal edifié vn peuple qu'il ne luy donne de correction. Et y a par tout moyen. Ceste lettre traduicte autresfois à vne Royne de Polonie. Et se pourroit aucunement approprier à la Royne mere du Roy, à qui escheut l'administration d'vn Royaume si grand par la minorité du Roy. Mais sa Maiesté, qui au milieu de tant de fluctuantes agitations, troubles, & diuisions à faict apparoir par les propres actes & expeditiõs de son incredible esperit, que bien loing qu'elle ait besoing de telles lettres, quand mesmes toutes nations peuuent prendre lueur en son mirouer, & en l'abondante fontaine de ses singulieres & Royalles vertus, espuiser tout fructifere exemple de prouidence & de bonnes meurs.



MADAME, auec l'vniuersité de tant d'hõmes fideles subiects, & seruiteurs que vous aués, ie suis entré en double
23 desplaisir de la nouuelle qui est arriuée du triste deceds du feu Roy, & du piteux estat de viduité, auquel est V. M. à present reduicte: pour la veoir priuée d'vn si bon & si grãd Roy, & d'vn si amiable mary: & a elle à ceste heure escheoir p necessité l'administration d'vn Roy & d'vn si ample & si florissant Royaume. Madame, ie ne veulx pas lourdement entreprendre ny estendre ma lettre, à vous supplier de porter auec cueur Royal vne si griefue angoisse: estant trop asseuré de la prudẽce, de laquelle dés vostre ieunesse vous estes si royallement armée: que vous pouués seule resister à telles ou plus grãdes insultes & oppresions de fortune, & asses persuadée par les sainctes doctrines, q̃ la perte de ceste vie auec la grace du Seigneur, n'est qu'vn

dormir gracieux iuſques à ce que le ſon de la trõpe angelique, nous viẽdra reſurgir au grãd rẽcontre de la diuine ſentẽce. Ce pendãt, Madame, ie prẽdray preſũptiõ, & hardieſſe ſtimulée de l'affection, & reuerẽce que i'ay touſiours portée au bien & eſtat de ceſte courõne, devous rememorer le ſoing, & eſgard qui vo⁹ ſolicite au fais de ce grand gouuernement, qui vous chargera (peult eſtre) plus que ne faiſoit au fort Atlas, le fardeau de la celeſte machine. Doreſnauant les Dames de voſtre Royaume, & celles des eſtats circonuoiſins, ſe mirerõt en la grandeur de V. M. & y prendrõt la norme & l'exẽple de conduire legitimemẽt leurs charges & iuriſdictiõs. Il vous conuiẽdra diſsimuler legerement, & conniuer à beaucoup de choſes, qui ne doiuẽt eſtre ignorées, & ce à l'imitation du Seigñr qui veoit tout, & n'eſt en aucune partie ſẽblable à ceulx qui ont ſoubs luy quelque congnoiſſãce. N'eſpargnãt à voz ſubiects ce que nature a logé heureuſemẽt en voſtre M. de prudẽce, de cõſeil, & de bon iugemẽt. Ainſi que vo⁹ voyés que la lune diſperſe à l'vniuers autãt de lumiere & de clarté que le ſoleil luy en cõmunique. Madame, cõbien que Saturne ſoit entre les ſept planettes errantes en plus hault & plus eminent lieu conſtitué: neãtmoins il eſt le plus tardif en ſes celeſtes mouuemẽs, ainſi la grãdeur d'vne M. ne doit eſtre trop actiue, ny trop ardẽte, aux exploits & executiõs de la iuſtice. Souuẽt, dict Mithridates, la trop grãde acrité & violẽce de iuſtice, gaſte pluſtoſt vne Rep. vn royaulme, vn eſtat, qu'il ne les corrige. La modeſtie, la prudẽce, & l'auctorité doiuent eſtre tãt inſeparablemẽt cõioinctes (comme pluſieurs anciẽs ont eſcrit de l'adminiſtratiõ des Royaumes) qu'il ſoit auſsi prodigieux de les voir diſtincts & ſeparés, qu'il eſtoit de pernicieuſe augure de voir les flãmes de Caſtor & de Pollux oppoſites. Ce ſera vn grãd bien, Madame, que par expreſſe & ſinguliere recõmendation voz pauures ſubiects ne ſoient inquietés, ny tiranniſés par l'inſolente auctorité de leurs Seigneurs & ſuperieurs: que la facilité de la ieuneſſe ſoit acheminée aux ſainctes lettres, & aux bõnes meurs: q̃ l'on viue en ce Royaume auec crainte de Dieu, & obſeruatiõ de toutes loix, & ſalutaires cõſtitutiõs: gouuernãt au ſurpl' les pauures ſubiects du Roy & de vo⁹ (iuſques à ce quo

Eraſme. *Atlas.* *Similitude de la Lune.* *Similitude de Saturne.* *Mithridates.* *Cic.* *Caſtor. Pollux.*

Dieu luy aura donné l'aage le ſçauoir & l'experiēce conformes à l'heureuſe promeſſe que chaſcun ſe faict, de ſes merueilleux principes) auec telle amour & dilection: que s'ils eſtoient de voſtre propre ſang generés: allaictant & nourriſſant leur ordinaires neceſsités, de voz abondantes mammelles de prudence, de iuſtice, & de Royale conſolation.

Madame, ie ſupplie le Createur, donner à voſtre Maieſté, felicité concurrante voz Royables & ſouueraines vertus.

Vne Dame merueilleuſement aſſentie d'vn Roy, aduenant grande mutation par la ſeparation de la Mort, peut bien dire. O fortune legere combien ſoudainement par ton pouuoir toutes choſes ioyeuſes & voluptueuſes ſe conuertiſſent en pleurs & lamentations. O miſerable raiſon de vie, qui ne peulx habiter en la maiſon de plaiſir, que tant que la fortune y faict ſa reſidence. Mais elle fut tellemēt conſolée par ceſte lettre, d'vn ſien ſeruiteur: que par l'exemple de beaucoup de Seigneurs & de Dames du temps paſſé, auec quelque bon eſpoir, elle ſe reſoult de prendre patience.

24



Adame, i'entends que par le treſpas du Roy Treſ-chreſtien, le malheureux accident de fortune vous a eſté fort eſtrange, & muable, que d'autant que au parauāt elle vous auoit touſiours faict viſage fort ioyeulx & aggreable: maintenant elle ſe monſtre toute deſpite & furieuſe en voſtre endroict, vous ayant de ſi hault degré quaſi accablée au fons d'vn abyſme. Mada-» me ie m'en faſche autant, comme» peult, & doit faire vng fidele & affectionné ſeruiteur. Mais ie» m'aduiſe & vous conſeille auſsi de ſouffrir, comme il eſt neceſ-» ſaire, ce que le temps ameine par ſa naturelle & neceſſaire reuo» lution: & meſmement ce qui ſuccede par l'auctorité & omnipo-» tence de la fortune. Laquelle non ſans cauſe le Poëte tient pour Deéſſe, puis qu'il dict, nous te faiſons (Fortune) Déeſſe: & te colloquons iuſques au ciel. Denis le Tyran fut contrainct d'abandonner ſon Royaume, & enſeigner les enfans en la cité de Corinthe. Valerian⁹ Empereur & Pazaille Roy des Turcs, ont faict office de ſcabelles aux pieds de leurs ennemys, l'vn à Sapores

Hor. Dioniſius. Valerianus. PaZaille. Sapores. Tamburlā. Snadopico.

Roy de Perse,& l'autre à Tãburlã. Snadopico Roy de la Morie & de Boeme trãsuefty & fugitif cõsumma son aage aux bois:& Legitimus fils de Perseus, Roy de macedoine,fut cõtrainct de gaigner sa vie à ferrer les cheuaulx. Madame prenés ceulx la par la main,& vous consolés auec eulx.Esperés tousiours de re noüer nouuelle fortune.Helene mere de Constantin deuenüe pauure & necessiteuse,fut en fin dignement mariée à Constã-ce empereur. Rhodope femme mal renommée paruint au Royaulme d'Ægypte.Dequoy se doit donc desesperer vne da-me d'honneur & de maison, composée de tant de vertus qui vous doiuent soulager? Or sus Madame,prenés bon cueur, & copulés patience auec tant d'autres louables parties que vous iouyssés heureusemẽt,& m'y laissant en vn petit coing part en vostre bonne grace, ie supplieray le Créateur vser enuers vous de l'infini pouuoir qu'il a sur la mobilité de fortune.

De tant plus est heureuse l'ame, qui fauorisée des vents de la vertu, peult promptement surgir contre les ventz contraires des mal-heurs & calamités de ceste miserable vie au haure de son salut: que plus l'est le nauigateur, qui par seruice & prosperite du temps, est sans grand ennuy porté au port de son voyage, que celuy qui long temps agité ny peult que trop tard arriuer, auec beaucoup d'infortunes & de peruersités. A Mõsieur de la Roue. Sur la mort de son frere aisné, qui fut blessé en l'assault de Dinan, ou il feit fort valeureusement, & mourut à Mesierés.

MOnsieur, ie crains qu'auec ceste lettre ie 25
sois contrainct de faire rendre contraires effects à mon desir: & en lieu de procurer, de leuer les larmes de voz yeulx, qu'il ne deriue de mon cueur abõdant ruysseau de doloreuses pleurs: ayant à discourir auec vous de l'immature & certainement trop facheuse mort de Monsieur de la Roue vostre frere.Ayant de-meuré iusques à cest' heure à faire cest office, tant pource que l'acerbité de ma douleur trop griefue,& sur toute cõsideration desmesurée,ne me pouuoit permettre d'escrire:que pour attẽ-dre le temps que la dureté de la vostre fust si mitiguée, qu'elle peust ouurir les portes de l'ame, pour y receuoir & loger ce peu de consolation, que ie vous puis porter par mes paroles. Mais cõme pourray-ie discourir auec vous: de choses de cõso-

lation, que premier ie ne parle de douleurs, & que ie ne me pleigne de l'extremité que tout homme se peult lamanter? que ie ne regrette vne perte si grande, & si desbordée, laquelle si ie voulois mettre peine d'asimiler & comparer: le cueur ne le pourroit soustenir, & deuanceroit de beauconp toutes autres molesties qui peuuent auoir esté imposées par la loy de nature. Et comme donc vous pourray-ie donner confort si i'en ay autant ou plus de besoing que vous? Car s'il vous a esté frere, il m'a esté seigneur: s'il vous a esté amyable, il le m'a esté encores plus: il vous aymoit pat le deuoir naturel du sang, & moy par pure election de bonne voulõté: il a vsé de tous officies d'honnesteté & d'amour enuers vous, d'autant qu'il y estoit obligé: & pour moy il a exercé tout office d'amour de courtoisie, & de liberalité, que ie n'ay merité. Plourons dõc Mõsieur, vnanimement ceste infinie perte, non seulement nostre: mais de toute nostre hõnorable patrie, de toute la France, & generalemẽt de tous esprits qui en vertus & en honneur se delectent. Ce pauure seigneur, qui lors que de toute vertueuse action, qui peult rendre en ce monde l'hõme glorieux, estoit en viue esperance, & se promectoit rapport d'vn merueilleux fruict, à l'heure mesme comme vne fresche rose au cõmencement de ses meilleurs ans, a esté par mort immature & glorieuse mal-heureusement saisi. Mais à propos d'esperance. Qui est la vertu de ce monde, dont son esprit ne fust accompaigné? quelle est l'experience, qui vouluntairement ne luy ait tendu le giron de ses richesses? Or il est deslogé auec l'espoir qu'il auoit donné à ses amys de ses vertus: auec le fruict duquel il estoit debiteur a ses parens, auec l'hõneur qu'en attẽdoit la patrie, & l'vtilité qu'il auoit promise aux bons, & auec le fidele seruice qu'il deuoit à son Roy, & portãt tout cela auec luy n'a laissé que les larmes, le regret & le desir de le plourer tousiours, & tousiours le desirer & souhaitter. Qui ne l'aymé, ne l'a iamais congneu: qui la congneu, & ne le regrette, n'a cueur, sentiment, n'y humanité. Mais Monsieur, commẽt est-ce que hors du chemin de mon intention, & de ma voye commencée, ie me suis laissé ainsi de douleur transporter? Desracinõs ces pleurs, & plus tost enuieux de

ſa felicité,que compaſſionnés de ſon domage prenons reſiouiſſance de ſon bien,il a payé le tribut,duquel il eſtoit obligé à na-
» ture.Et ſi ce a eſté trop toſt,tant plus luy a eſté de felicité.Com- *Similitude*
» me plus heureux eſt celuy qui par vent impetueux & proſpere *ſur la naui-*
» eſt promptemẽt porté au port deſiré:que n'eſt celuy qui arriue *gation.*
» par vents tardifs & ennuyeux, auec lõgue & faſcheuſe tranquil-
» lité. Et luy qui congoiſſoit que ceſte vie ne luy eſtoit que preſtée de nature,a veſcu auec telle modeſtie qu'il n'a eu regret de mourir.(ſi mourir cela s'appelle).Il eſt party des tenebres pour entrer en la clarté, il a perdu les miſeres,pour trouuer le plaiſir & ayant quicté la mortalité:il s'eſt incõtinant,rendu immortel. Ne voyés vous pas que c'eſt vn grand benefice de Dieu de l'auoir dirimé de cés troubles & calamités, & de ces iniques conditions de vie,ainſi de bonne heure garenti? pour ne luy laiſſer attendre tant de facheries, que l'importune vielleſſe apporte auec ſoy?tant de perils & d'imtemperies du temps, & tant de mal-heurs, deſquels eſt circuite & accincte ceſte miſerable vie?Bien auoit præueu ſa nature,que ſe ſentant ſaoule & engurgitée des faulx plaiſirs de ce monde, pour aller iouyr des æternels,aſſurés & veritables du ciel,la faict ſi à propos deſloger d'auec nous,puiſque en ſa ſaiſon plus florie & plus verte,elle luy auoit donné tout cela d'honneur,que l'hõme auec longues fatigues & long trauail d'eſprit,tout le temps qu'il peult viure, ſe peult en ce monde acquerir. Mais Monſieur, pourquoy me tourmenté-ie ſi fort de vous trouuer nouueau lieu de conſolation, ayant à conforter celuy qui auec plus d'eloquence & de grandeur d'entendemẽt a moyen de me cõſoler moy meſme? Et qui auec plus de force de cueur, & plus de conſtance ſçaict mieulx que moy reſiſter à ceſte ferite de fortune?Et luy ce pendant ſe reſiouiſſãt de ſes felicités,cõme il eſt deſplaiſant de noz tribulatiõs:eſt viuãt au ciel, auec memoire de ſes loüables vertus & actions. Et comme le laurier touſiours verd,il viura æternellement en la parolle des hommes. Ie ſupplie le crëateur qu'il ſoit ainſi, & vous donner, Monſieur,conſolation prochaine de voz vertus. De Bullieu.

Similitude du laurier.

Iean de Tournon S. de fogirolles, ayant donné conseil à ce secretaire son cousin, il luy faict responsé sur vn bref discours de la faulseté & imposture des hommes, comme il s'y fault conduire auec patience, y adioustant, sur le vice d'ingratitude, la belle similitude du Mur & du l'yerre. Item, comme il est bon de se contenir en modeste fortune, & mediocrité de biens. A quels plus singuliers biens nous deuons faire succeder noz enfans, & de quelle simplicité doit estre le conseil de l'amy. Iá noté d'honneur. Aide
Anagrāme. ton honneur.

26 MOnsieur mon cousin, celuy qui est dominateur »
de soy-mesme, est possesseur d'vn grand empire, »
& n'est telle victoire au monde, q̃ de vaincre ses »
propres appetits. La peruersité de fortune ny »
l'enuye & l'ambition des hommes ne m'ont »
iamais tant osté d'honneur & de reputation, que ie m'en suis acquis par la vertu de ma patience. La verité a descouuert à Monseigneur le faict de mon innocence, la sincerité de ma foy, l'integrité de mon cueur, auec le malicieux desseing de mes calomniateurs. Et s'il ne se trouue le plus ingrat seigneur du monde: il recompensera l'iniure qu'il m'a faicte, auec autant d'honneur & de reputation: & chantera (comme disent les clercs) la Palinodie. Soyés certain que tout esprit libre de culpe, comme i'ay tousiours procuré que le mien soit, ne craindra iamais accident de fortune, pour grand ny pour horrible qu'il soit. Et veulx plus tost, cōme homme bien retenu, penser à ce que i'ay recouuert: que comme inconsideré, me souuenir de ce que i'auois perdu, & ne me veulx point troubler aux iniures, qui m'ont esté improperées par autruy, puisque eulx mesmes ne se sont peu preualoir de l'imposture de mes faultes. Il n'est œuure plus propre à eslagir les confins »
de la reputation: que surmonter l'inimitié auec la doulceur: & »
la malice auec la patience. La roüe subtilise le fer & le rend »
propre à tailler la dureté de toutes choses: Ainsi les aduersités »
esguisent les esprits genereux, tellemẽt qu'ils se font bayés de »
la fortune. Et puis que Dieu (que ie desire estre tousiours prin- »
cipe & source de tout mon bien) a si bien auec l'escu de la verité, de la raison, & de mon innocence, rompu & repoulsé les armes de mes aduersaires: ie veulx doresnauant entendre au repos

Chanter la Palinodie est se desdire d'vne chose dicte.

pos de mon esperit, & à la santé de mon corps, & auec vng hõneste congé accompaigné de la bonne grace du Seigneur (cõme il vous semble bon) me deliurer desormais de tant de fatigues de la personne, & de tant d'agitations de l'esperit. Ce que (comme ie pense) ne me sera guieres difficile d'obtenir de luy, ayant promis en Flandres à aucuns Seigneurs de la court, que si tost que nous serons en France, il me donnera commodité d'entendre à mes affaires. Au demeurant, Monsieur mon cousin, ie ne puis en façon que ce soit, croire que ce Monsieur que vous sçavés, soit participe de la cõiuration qui auoit esté faicte contre moy. Car il me semble impossible, que celuy à qui auec si grande diligence, & auec plus de foy que i'ay peu, i'ay tousiours vsé des offices d'amitié, que doit vn loyal & officieux amy, encores qu'il fust le plus ingrat de la terre: peust auoir le cueur de commectre vne si grãde indignité en mon endroict. Et si toutesfois il l'a faict: ie ne luy desire autre pœnitence, ny de Dieu, ny de moy, que celle qu'il trouuera en sa propre synderese, & en la presse de sa consciẽce, auec le iugemẽt que pourra le Seigneur maintenant auoir de sa preudhommie, estant le plus asseuré & plus certain tesmoing de l'amitié & des offices que i'ay exercés, pour luy procurer honneur, augmentation, & vtilité. Quoy que ce soit, il me plaist mieux de croire qu'il n'en est rien, que autrement. Mais quant à l'autre, ie confesse bien que comme le mur qui a subleué le lierre de la terre, & la soustenu de ses espaules, en est en fin ruiné: ainsi estant les choses d'entre luy & moy: il ne s'est poinct faint de me vouloir destruire, & si ses forces eussent peu estre concurrantes sa mauuaise intention, encores que c'eust esté à tort: sans nulle faulte il l'eust gaillardement executé. La mediocrité de biens qui est en moy de longue main accumulés, & les promptes & subites richesses qu'il a acquises, font grand indice, à moy de ma vertu, & à luy, enseigne de ses mechancetés. Car quãt à moy, ie ne me treuue autres facultés, que celles que i'ay bien petitement assemblées, par vn bon nombre de grands & honnorables seruices, ioinct ce peu que m'a femme y a adiousté de son douaire. Et cela embarrassé de plusieurs debtes, que i'eusse peu aisément

Similitude du lierre & du mur, pour l'ingratitude.

Sylla fut reproché d'estre trop tost deuenu riche.

acquiéter par la liberalité de Monseigneur, & me remeétre en facilité : si par l'iniquité de mon ennemy elle n'eust esté occupée. Mais ie me resiouys auec modeste fortune, accompaignée de quelque reputation. Esperant que ledict Seigneur, qui a beaucoup de iugement, congnoistra en bref l'humeur peccáte, & le merite des hommes : & verra que i'ay tousiours mieulx aimé d'estre que de paroistre. Et quant à entrer en nouuelle seruitute : ne le me conseillés point mon cousin. Car ny la foy que i'ay promise à ce Seigneur, ny ma condition pour auoir féme & enfans, ny pourroient doresnauãt consentir : & tant plus seroit le Seigneur grand : & plus me seroit graue le poix & le fardeau d'vne peine incongneüe. I'ay, ce me semble, honnestement dequoy viure pour vn homme de bien & de raison, le demeurant seroit plus superflu que necessaire. Et quant à mes enfans, ie leur laisseray l'hæredité de ma bonne renommée. Laquelle, Dieu mercy, ne sera poinct si obscure, ne si debile qu'ils ne s'en puissent aucunement ressentir. Ie soliciteray auec la grace de Dieu de leur donner les richesses de l'ame, qui ne se peuuent perdre par les mobilitez de fortune. Et s'il reste quelque peu du biẽ terrestre de moy & de la mere, s'ils ont le cueur bien composé : ils meétront peine de l'augmenter. Voyla tout ce que ie doubte, que i'espere, & que ie dispose de faire de ma vie. Parquoy ne me consolés, ny ne me reprenés plus : ie ne merite pas l'vn, & de l'autre ie n'ay poinct de besoing. I'auray tousjours vostre conseil aggreable, quand il sera despouillé de cholere, de trop d'affection, & fourny de plus longue consideratiõ. Et quant à tant d'autres cõsolateurs qui m'escriuent, ie ne daignerois leur faire responsc : ie congnois leur humeur, & croy que si leur cõseil estoit fourré de doubles ducats, ils le m'éuoyeroient en accoustrument d'Esté. Ie me recõmande à vous, à Madame ma cousine, & à nostre petite Marguerite, de laquelle le nom tourné est, EN TOY VERTV MON REGARD. Ie prie Dieu vous donner à tous ce que desirés. De Castel-Cambresis.

Qu'elle hæredité doiuent les peres & meres, principalement procurer à leurs enfãs.

Anagrãme de Marguerite de Tournon.

Autant aux choses aduersaires, comme aux prosperes, l'homme sans s'esmouuoir doit tousiours monstrer vn mesme front, mesme face, & mesme contenance, ainsi que l'on peult lire d'vn Socrates, ou d'vn Lelius, comme ce secretaire le faict entendre a vn sien amy, le consolant de quelques perturbations & fascheries, luy remonstrant qu'il n'est pas seul, en cela, & qu'en la qualité de ce siecle, chascun se desplait en son aage, & tient sa cõdition pour miserable.



Onsieur, ie suis certain que de vouloir conseiller vn hõme sage, & consoler vn homme constant (comme vous) ie serois reprins de grande temerité, & si ce n'estoit de vo⁹ mesme, qui cõgnoissés ce qui me meut à faire cest' office : ce seroit de ceulx qui sont informés de mon peu de prudence, & ignares de l'affectiõ que ie vous porte. Mais ie veulx estre plustost accusé de tous les autres de quelque peu de presumption, que d'estre imprimé en vostre opinion de beaucoup d'ingratitude & de peu d'amitié, estãt asseuré que ce que ie vous diray vous sera aggreable, & si ce n'est comme de sage, ,, ce sera comme d'amy d'amiable consolation. Il ne fault poinct ,, doubter que grandes, & diuerses ne soient les aduersités, qui af- ,, fluent en ceste miserable vie: mais il est besoing de les supporter ,, de la maniere qui appartient à la dignité, & constance de l'hõ- ,, me bien aduisé. Si vous aués perdu la court, en laquelle vous aués esté si longuement, auec tant de gloire & de reputation : voulés vous pour cela vous ennuyer sans mesure, & sans fin ? ce ne seroit pas chose digne, ny de vostre prudence, ny de la grauité & altesse de vostre cueur, de ne sçauoir au besoing auec les fortes armes de la raison resister aux insultes de fortune. Car tout ainsi qu'auec toute modestie vous vous estes conduict aux choses prosperes: ainsi deués vous auec patiẽce supporter les sinistres & tristes euenemẽs du mõde. Croyés vo⁹ q̃ ceulx de voz amys, q̃ viuẽt en court, soyẽt contẽs q̃ vous les ayés si inespere- 27

Les aduersités de ce mõde sont si diuerses: qu'il n'est nul qui n'ẽsente quelque chose.

mẽt laissés? Si vous voyés leurs pẽsées, en la profundeur de leur cueur: peult estre, y trouueriés vo⁹ plus de causes de se douloir, & de timidités, que vous n'en aués, & iugeriés leurs peines plus grãdes que les vostres. Or de tãt qu'il est plus aigre de veoir, q̃ „ d'ouyr les choses qui perturbẽt l'esperit, si en quelque lieu que „ ce soit, pour les miseres & calamités de ce siecle, qui troublent les choses du monde, il vous semble estre grief & moleste d'habiter: plus dur vous sembleroit-il encores icy. Car vous seriés beaucoup de foys (comme vn Gnato) contrainct par necessité de loüer ce qui est digne d'estre reprins: ou de faire chose digne de blasme, l'vn & l'autre sont bien estranges de l'integrité de vostre naturel. L'estat de ce temps est de qualité que » chascun repute sa condition miserable. Si l'on vous a spolié des » richesses, que fortune vous auoit données amples & magnifiques: on ne vous a pour cela osté les facultés de l'esperit, que vous tenés en emphiteose de la vertu, lesquelles sont beaucoup plus cheres & recõmandables, & vous en estes si opulent: qu'il suffit à vn cueur conduict d'honneur, & disposé à la raison, pour bien & heureusement viure. Ie vous ay bien voulu escrire tout cecy, pour esperonner vostre prudẽce, affin qu'elle se remecte au frain de la raison, qui luy estoit eschappé de la main, & hors du droict chemin, que vous auiés si longuement mis peine de poursuiure. Ie vous prie presẽter de ma part les deux paires de gands d'aucaigne laués que i'enuoye à ma commere. Et m'escriués souuent, mais que ce soyent lettres plus gaillardes, que celles que vous m'aués cy deuant mandées. Affin que ie congnoisse que mes parolles ont eu quelque force de vous resiouir. Suppliant le Crẽateur Monsieur, vous donner ce que desirés. De Fontaine-bleau.

Hor. Segnius irritant animos demissa per aurẽ, quam quæ sunt oculis subiecta fidelibus.

Ausonius eglo.



En ceste misiue tirée de l'italien, escrite au Pape Clemēt, se peult veoir auec diuerses opinions, la dispute d'vne entreprinse de guerre, & oultre cela, que le vice de la plume ne doit estre imputé à la bonne voulonté, & surce l'vn soustient que la victoire consiste precisement en la diligence, & l'autre se resoult, que la reputation ne se conserue point auec la precipitation, & que aussi elle ne se peult perdre auec le retardement.

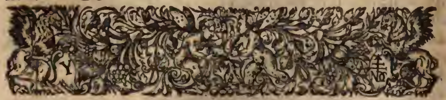


Ressainct Pere, Encores que le R. Iohā donys, Ambassadeur de vostre Saincteté, vous escriue amplement du succeds de ceste entreprinse, neantmoins puisqu'il luy plaist, que ie face le semblable: i'en prendray la hardiesse, & si ce n'est auec grace & grauité: ce sera auec plus de foy & d'integrité, & auec protestation que le peché de la plume ne puisse estre imputé à la bonne voulonté. Ie parlay auec le Duc en presence du Nunce & du prouiseur de Venise, & luy mis en auant le passage de la riuiere & l'vnion des forces, selon l'ordonnance & le conseil du Conte Petre de menari, & auec parolles, desquelles i'ayme mieulx que les lettres du R. vous facent foy, que les miennes propres. Si tost, Tress. Per. son exc. feit assembler les personnages du conseil de la guerre, ausquels m'ayant de rechef faict declarer ma proposition, il commença (auec sa naturelle faueur de bien dire) à disputer de la chose, & tant de difficultés, tant de formes de perils, & de timeurs, il feit venter au contraire: que tous les aduis des assistans luy furent incontinant, & sans contradiction acquis, & conformes à son opiniō. Et fut conclu que l'assemblée ne se pouuoit faire en lieu qu'elle fust asseurée que à Cremone. Quant à moy, encores que l'auctorité d'vn si grand capitaine, & de tant d'autres hommes de respect, de bon conseil & de longue experience, m'estōnast aucunemēt: ie ne laissay de repliquer, que faisant cela, ne seroit autre chose que puremēt perdre la reputation, auiliter nostre armée, & dōner hardiesse à l'ennemy. Et que son exc. deust peser l'importance de la reputation, comme facile à perdre, & malaisée à renoüer: & que la victoire ainsi qu'il estoit manifesté par les pratiques anciennes, consistoit precisement en la diligence 28

La reputation ne se peult si prōptement renoüer, comme elle se desnoüe.

laquelle en façon que ce fuſt ne ſe pouuoit executer allant ainſi loing ſe r'allier, mais feroit faire largue à l'ennemy de retirer ſes forces dans les villes, leur mettre cueur, & commodité de deffenſe: & d'autre part ruyner les fondemens qu'ils auoient en la cité, deſquels ils ſe promectoient facile, & aſſeurée victoire, & ſans leſquels pluſieurs difficultés & beaucoup d'inconueniens ſe verroient aux rencontres de la iournée. Finalement apres luy auoir offert que le Conte luy feroit pont & desfenſe, y adiouſtãt que puis que la S. auec peu de gent ſaſſeuroit de plus grand peril: que luy auec plus de forces n'auoit occaſion de doubte. Pour reſolution mes parolles, comme de perſonne de peu d'experience, de moins d'auctorité, & de nul conſeil, n'eurent force de demolir ſa premiere intention, mais au contraire me feit reſponſe. Que la reputation de la guerre ne ſe conſer- » uoit gueres auec la precipitation, & auſsi qu'elle ne ſe perdoit » point auec le retardement, & que le Conte n'eſtoit encores ap- » prins à perdre: & auec ceſte reſolution il ſortit du conſeil. I'ay » eſcrit le ſemblable au Conte, lequel a deſia conduict les ſoldats à Plaiſance, & commance à dreſſer le pont. Et ne me reſte autre choſe. Treſſainct Pere. Si n'eſt auec la plus grande humilité que ie vous d'ois, baiſer les thresheureux pieds de voſtre beatitude. En la ſuppliant qu'il luy plaiſe m'auoir en recommandation.

De



L'adulation qui eſt la plus contagieuſe peſte qui ſoit, a mis depuis quelque temps ſi auant le pied en la doulceur, & ſimplicité de ce Royaume, que non ſeulement elle s'eſt rẽduë maiſtreſſe des lãgues, & actions perſonnelles: Mais auſsi elle s'eſt intronisée en l'excellence de l'eſcriture, par le moyen de ces (Alteſſes, excellences, gentilleſſes, ſeigneuries) qui nous tyraniſent la plume, de mode qu'il ſemble. A. M. Maiſtre Hieroſme de Chaſtillõ aduocat du Roy, à Lyon, qu'elle en a perdu beaucoup de ſa ſincerité, & blaſme ce ſecretaire qui s'en ayde quelques fois l'exhortant d'y donner ordre, ne s'eſtonnant de la multiplicité de ceulx qui en abuſent. D'autant que bien ſouuent il s'eſt veu que la vertu de peu, a ſubiugué la multiplicité de pluſieurs.

MOn cousin, voz lettres autant garnies de modestie & de contentement, comme elles sont de doctrine & de bon iugement, m'ont sorty d'vn grãd labyrinthe, & m'ont mis en occasion de communiquer auec vous plusamplement, de ces *Seigneuries*, dont le plus, souuent vous y vsés. Il me desplaist de vous veoir de si peu de cueur, que vous n'ayés hardiesse d'entrer en lice, pour la tuition & desfense des raisons, de nostre langue, & que vous faictes c'est iniure au sçauoir que vous en possedés, estant l'vn de ceulx, ausquelz elle à constitué beaucoup de son esperance. Vous sçaués bien que c'est office de pieté, commandé de la loy de Dieu, & de nature, de deffendre les pauures pupiles: & que nostre langue, est pupile, & ayant besoing de vostre ayde: & encores que surce il ne vous ait esté expedié aucun instrument de tutelle: soyés pourtant asseuré, que tout ce que vous executerés pour sa decoration & pour son benefice, sera accepté d'elle & approuué de plusieurs. Ne vous tormentés point d'vn grand nombre d'aduersaires, qui reluctent telle vniuerselle opinion. Et vous souuenés que bien souuent la vertu de peu, à subiugué la confusion de plusieurs. Or pour respõdre à la partie de vostre lettre, en laquelle vous m'escriués, que les exemples d'vne langue ne seruent pas pour l'autre, pour-ce que toute langue a ses propres moyens, & ses priuileges particuliers: ie vous diray que ie ne veulx nier qu'il ne soit ainsi, & moins m'asseurer qu'il ne puisse estre autremẽt. Car estãt nostre lãgue fille puisnée, & heritiere (en partie) de la latine: il me sẽble biẽ qu'elle se d'eust pour sa legitime ressentir de la richesse & maternelle heredité. Et ne croy point qu'il y ait persõne de perfaict iugemẽt, qui puisse dire qu'vne fille procreée de vertueuse & sage mere, & pour telle en la cõmune opiniõ du monde tenuë & reputée, ne doiue par l'exẽple de ceste mere, & auec son imitatiõ, cõduire, ordõner, & disposer de sa vie. I'ay biẽ opiniõ qu'il soit bon d'vser des moyẽs & des priuileges de nostre lãgue, aux choses qui luy rapportẽt ornemẽt, reparatiõ & dignité: mais nõ en cela (cõme est cecy) qui luy rẽd vilité,

Tesmoing Themistocles contre Xerxes en la guerre des Grecs.

29

obſcurité,& ennuy.Les priuileges doiuent touſiours eſtre con »
uertis, à l'honneur & au benefice des priuilegiés, autrement »
ils ne doiuent eſtre tenus, ny raiſonnablement receus pour
priuileges. Et vous qui eſtes du nombre de ſes tuteurs, obligé
de luy procurer toute vtilité, ſi vous commectiés tel abbus,
vous en demeureriés cõptable. Ne ſçaués vous,que toutes lã-
gues ſont originalement pauures,& que,cõme les Empereurs,
& les Roys, font aux hommes les donnations & priuileges
d'honneurs & deſtats, ainſi la liberalité des eſpritz de bon ſça-
uoir, & de iugement purifié, comme vous, font les dons & o-
ctroient aux langues, & aux parolles les elocutions, les figu-
res,& autres ornemens,& facultés?& apres auec leur auctorité
ſont receües & confirmées parmy le monde? Et puis qu'en ce-
ſtuy noſtre Idiome & maniere d'eſcrire ne ſe voyent lettres
dignés d'imitation, ou ſe puiſſe dreſſer la droicte voye, par la-
quelle il ſoit loiſible de paſſer ſeurement:pourquoy ne deuons
nous plus-toſt enſuiure les latins, approuués de la cõmune opi-
niõ des grãds hõmes,que l'abbus de noſtre tẽps,en ceſte partie
de peu d'auctorité, & de peu de iugement, & ſingulierement
aux choſes que la raiſon ſe perſuade, & qui redondent à l'hon-
neur & à l'excellence de la langue, & à la colteſſe,police, & lu-
ſtre de l'eſcriture? Ie ſuis d'aduis, que s'il ſe pouuoit recouurer
des lettres de Petrarque, de Bocace, & de quelques autres di-
uins eſprits de ce temps la(qui n'eſtoient point encores en l'v-
ſage des vices, & des malices, qui ſe preſentent maintenant au
noſtre):on ne trouueroit riens en leur diſcours de ces *ſeigneuriés*
& de ces *Exullences*,& *Alteſſes*. Car ce peu que nous en voyõs, qui
ſont ſans ſotiſes, pleines de pureté & de ſimplicité, nous en-
porte ſuffiſant teſmoignage. L'adulation regne plus en ce tẽps »
qu'elle n'auoit iamais faict: & la malice des hommes a voulu »
eſpancher ce venin aux eſcritures, pour non ſeulement nous »
en infecter: mais irreuocablemãt ceulx qui nous ſuccederont. »
O doulceur frãçoiſe, combien tu es merueilleuſe.Chaſcun cer
che de te gouſter.Ne ſuſſiſoit-il pas que les Gots, Romains &
vandals, & tant d'autres eſtrangers & barbares euſſent taſché
de t'occuper, & que de toutes les parts du mõde les plus loings

Exemples des Empereurs & des Roys, & des hõmes de ſçauoir, pour l'augmentation des Langues.

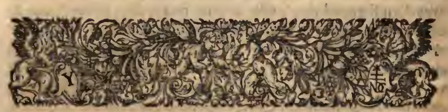
&

& remots te vinssent habiter:sans que ces *seigneuries*, qui iamais n'auoient esté veües de toy, & moins congneues, laissant leur naturel d'italie, soient venües en si grand nombre planter leur camp au milieu de ta terre? & ayent de telle sorte empoigné la possession de nostre ambition & vanité, que maintenāt il nous soit impossible de la secoüer de l'espaule? Pourquoy ne poursuyuons-nous de les bannir, ainsi que font les Piedmontois l'armée des mouches,& des grillets, quand ils s'accagent leur cāpaigne? Si ie pensois qu'en cela on se peust aider des excōmuniements, dont les paysans calabrois souloiēt vser contre tant de petits animaulx,qui mangeoiēt leur bled en herbe: ie dirois qu'on en deust obtenir vne des plus fulminantes qui se pourroit expedier. Or mon cousin, puisque vous congnoissés que tout bon escriuain d'eust sequestrer & esloigner toutes ces lettres d'vn si grand vice, non moins que le sage pilote fouyt & eschappe diligément le choc d'vn rocher:pourquoy n'aués vo⁹ autant de hardiesse que vous aués de bon iugement? & pourquoy prenant la protection de ceste pauure fille, ne procurés vous de la deliurer & redimer de captiuité, & de la tyrannie de ces *Seigneuries & excellences*? Certes vous le d'eussiez entreprendre, puisque vostre sçauoir & vostre iugement vous rendent dignes de ce respect. Ne congnoissés vous pas que cest' abbus est fondé sur vne ignorance, seulement deffendue, & soubstenüe des hommes vulgaires & populaires? Lesquels ne sçauroient en façon que ce soit resister à la machine des causes contraires, ne si bien le conseruer que du premier choc il ne fust abbatu iusques à son premier fondement. Quant à moy puis-que vous estes couard: ie ne veulx entrer le premier en ce bataillon, pouuant marier auec vng *vous* qui est vn beau ieune fils,ceste *Seigneurie*, & faire en sorte qu'ils s'ayment reciproquement, & qu'il ne desdaignent de loger en mesme maison, & dormir quelques fois ensemble. Et de ce *tu,tien,sien,toy,& soy*, auec *vous & vostre*, comme mieulx me semblera faire eschange pacifique, i'attendray que Messieurs les secretaires d'estat auec l'impetuosité de leur fleuue Royal de richesses tousiours plein & clair, iectent l'eau de cest' abbus,en la profonde mer de leurs loüanges. Car ie

craindrois que meslant les escumes de mon petit ruysseau, qui (cóme torrent) court plein d'ordure & d'obscurité: ne fust pour troubler la pureté de leur vndes. Ie voulois toucher des qualités, & intitulations de lettres qui ont besoing de conseil & de remede, & vous dire quatre mots de ces *Monseigneur, ou Monsieur, Madame, ou Madamoiselle*: mais la cholere que i'ay encores contre ces *Seigneuries*, me transporte si auant, que ce sera pour autre fois. Ce pendant ie prie Dieu mon cousin, vous donner ce que desirés.

De Lyon.





L'abbus de ces Seigneuries, *excellences, altesses, & c. qui semblent estre les propres armes de l'adulation, estoit generé auant ce secretaire, qui par ce moyen s'excuse d'y pouuoir mordre, & s'en rapporte aux plus grands à qui cest office d'eust appartenir, ne le trouuant toutesfois de sa part si mauuais, que l'vsant auec raison, il ne soit plus prochain de l'honnesteté, que du vice. Mais il y a en toutes choses moyen. Et pour-ce qu'ils n'est eau plus souueraine pour l'extinction des flammes d'vne guerre, que la cótraction de quelque mariage d'importance: il est d'aduis que ioignant ces* S. Ex. alt. & c. *auec vng:* vous *bien a propos, & auec obseruation de modestie & de mediocrité, on ne sçauroit trouuer meilleur remede pour la composition d'vne telle controuersie.*



ONSIEVR, les choſes 30
que vous me demandés, meritent beaucoup de conſideration. Toutesfois en l'vne ie me ſuis arreſté, & en l'autre ie me reſouldrois auec vous : ſi i'auois quelques vns de voz ſemblables, qui me feiſſent eſpaule. Car il fault bien autre choſe que bayes à coniurer les *Seigneuries*. Ie me ſuis reſoult puis que ces *Seigneuries* ſont introduictes, que au moins (comme vous dictes) entre elles puiſſe entrer vn *Vous* quand ſon chemin s'y dreſſera, car ie ne l'eſtime poinct de moindre condition. Et combien que Meſsieurs les ſecretaires d'honneur, qui font ordinaires & importantes depeſches, ne font guieres ces ſottes meſleures, & oultre ce que la ſeule auctorité de ſi grands perſonnages, puiſſe ſeruir d'vne loy inuiolable, & de l'oracle de la plume : me ſemble neant-moins qu'elles ſoient accompaignées de quelque raiſon. Car *voſtre Seigneurie*, *Voſtre gentilleſſe*, *voſtre grandeur*, *voſtre liberalité*, me faict, me dict & cætera, me ſemble eſtre vne meſme façon de parler ou d'eſcrire. Et ſi dernier ceſte *Gentilleſſe, peult ſuyure vn Vous*: Pourquoy ne ſuyura-il pas bien vne *Seigneurie*? Quant à moy ie n'en doubte nullement. Mais pour-ce qu'il me ſemble que ce camp ſe doit maintenir plus large que l'on peult : ie me reſouldray (quoy que ce ſoit) que à quelque grand Seigneur, qui ſe preſente, luy baillant quelque-fois au commancement de ſa lettre, & auſsi quelque-fois au mylieu, le tiltre qui luy appartient : comme de dire *Sacrée Maieſté*, *Reuerendiſsime Monſeigneur*, *Illuſtriſsime Seigneur*, & ſuyure doulcement le ſurplus par vng *Vous* : on ne luy ſçauroit oſter vng ſeul poinct de l'honneur, ou de la reuerence qui luy ſont deus : pourueu que l'on veiſt que

chascun en voulust ainsi vser, & que vous en mõstrisiés le chemin. En toutes choses sõt certains moyés & fins precises, qu'on „ ne peult exceder ny auãt, ny arriere, sans offẽser le droict. Ausi „ i'en suis ainsi logé en effect : & que nous ayons les exẽples des anciens & des modernes des autres langues, a cela ie replique de rechef que chascune lãgue à ses propres facultés, & ses priuileges, & que les exemples de l'vne ne font riens pour l'autre. Ie cõfesse bien que aux lettres qui s'enuoyent, on deust faire le semblable, & que tel abbus comme vous dictes, est pure superstition, adulation, & confusion de bons esperits, disgrace & vilité des escritures: mais ie ne delibere pas d'estre celuy, qui entreprendra de refformer ceste erreur, ny de me faire chef ou conseil cõtre vne si grande armée. I'vseray du tẽps. Tout ce siecle veritablemẽt est plain de flatterie. Chascũ qui escrit ou parle de ces *Seigneuries*, en est logé là, chascũ à qui il est dict ou escrit, le veult ainsi, & non seulement les grands & les moyens : mais il ny a si petit Aubereau, qui n'aspire à ces grandeurs, & qui ne se tienne pour affronté & iniurié : si on ne les luy applique, estimant grande faulte cõtre ceulx qui s'oublient en cest'endroict: chascun est maistre comme rat en paille. Ce que (pour en parler franchement & ne desguiser plus la verité) ie treuue si estrãge, que rien plus, & que nous soyons contraincts de parler à vn personnage, comme si c'estoit vng autre : auec telle proximité, que si c'estoit l'idée, & non la propre personne de celuy à qui l'on parle ou escrit. Mais, Monsieur, l'abbus en est desia faict, & generé, & vous sçaués que quand vn petit fleuue se rompt auec toute l'eau en vn lieu : il ne remplit pas pourtant toute la plaine : ausi est il besoing de la puissance & force d'vne plus grosse riuiere pour le submerger & eximer. Et iusques à ce que les gros ruisseaux desborderõt: il est besoing que ie me laisse rauir. Et quand ie verray que Mesieurs les grands secretaires y imposeront leur souueraine main : alors ie me declareray. Ils sont les grands fleuues, qui peuuent destourner le chemin des petis. Et s'il leur plaist d'entreprendre de diuertir le cours de ces torrens d'orgueil & d'adulatiõs, & les rendre tels qu'ils se puissent gaier par toute maniere de gent : ils le feront facilement.

Hor.

Moyen louable en toutes choses.

l'attendray le pris du marché, & apres ie me resouldray selon vous. Ce pendant, Monsieur, ce peu de hardiesse que i'ay prinse de vous en descouurir mon intention, ne vous doit auãcer ny plus ne moins reuoquer vostre entreprinse, Car ie la trouue a vostre nom & à vostre auctorité disposte & facile, pourueu que ce ne soit auec curiosité d'en acquerir honneur, d'autant que encores que vous ny pensies point, vous ne pouues faillir d'en estre exalté d'esprit & de sçauoir, Et quant à moy ie ne pourrois que d'en estre noté de legereté & de presumption: pour auoir peu d'entendement d'essaier l'entreprinse, & moins d'auctotité de la soustenir. Ie vous recommande ces *Messeigneurs, Messieurs* tels, *Mesieurs* abbregez, *Mesieurs, Mes dames, Mes Damoiselles* sans queuë, *Mes Dames, Oyselles,* Et moy sur tout à vostre bonne grace. Priant Dieu, vous donner Monsieur, heureuse vie.

De Mont-brison.

Icy, tenoit compté à son Maistre de quelques affair es de sa Charge, de la satisfaction, que le Roy auoit eue de luy. Comme le camp estoit conduict auec peu de licence, & qu'il vault tousiours mieulx que vne armée soit grande de vertu: que de nombre d'hommes (A. M. le Marechal de S. Andre.



Onseigneur, l'incommodité de ce camp me fera vser de briefueté, i'ay esté present à ce matin deuant la messe, quãd Monsieur de monrond, uostre neueu à parlé au Roy, auec grande satisfaction de luy, & fort longue patience, & attention de sa maiesté: qui remercie le seigneur q̃ sçaués de l'aduertissemẽt & de l'obeissance. (ainsi que vostre neueu m'a imposé vous escrire, n'ayant moyen pour cest'heure de ce faire) aiant opinion sadicte M. que l'vn soit plein de prudence & de bon conseil: & l'autre de diligence & de fidelité: à l'vn, elle pouruecoira promptement, & à l'autre elle satisfera dãs peu de iours. Et est tumbée en fort grand desir de l'auoir icy à 31

son seruice, en si honnorable & importante occasion, pourueu que ce fust du vouloir du Roy son maistre: & voz amys & seruiteurs le desireroient fort, tant pour son seruice, que pour le respect de vostre prouffit & honneur, qui le luy auriés heureusemēt practiqué. Mais vostre neueu luy a faict respōse, qu'il semble impossible que son Roy y vueille consentir. Car luy estant gouuerneur de prouince, & faisant quasi estat de neutralité: il ne sçauroit donner en ce temps licence qui ne fust suspecte, & qui ne portast masque de malice & de partialité: dont les voisins auroient plusieurs apparentes causes de se mouuoir, & le Roy son maistre peu de raisons de s'excuser. Monsieur vostre grand amy a esté de mesme aduis, ayāt apres la messe auec vostredict neueu encores longuement parlé à sa M. & à moy commandé de m'en tenir pres, pour conceuoir & vous escrire au vray ce qui se tracteroit auec sadicte M. Qui neantmoins enuoye ce gentil hōme deuers vous pour cest effect, & encores que ie sache que sa peine & despéce ne seruira de guieres: toutesfois ie suis biē aise de ceste depesche, nō pour autre fin, que pour-ce que telle instance vous rapportera grandissime reputation, & vous fera non pas plus grand que vous estes, mais plus que vous n'estes agité en l'opinion de voz enuieux. Voyla en somme, Monseigneur, la deliurance de ma charge. Ce camp me semble de fort bonne conduicte, auec peu de licēce, & plus grand de vertu que de nombre: peu d'espérāce toutesfois vous reste de cōquerir la ville, maintenāt que les ennemys s'approchēt pour la secourir. De ce qui succedera de poinct à autre, ie vous tiendray aduerti. Et ne sera ma diligence guieres moindre de vostre desir, & de mon deuoir. Cependant, ie supplie le Créateur vous donner Monsieur, tresheureuse vie.

De Compiegne.

En tous temps les aduertissemens sont desirés & requis. Mais en occasions de guerres, ils sont grandement necessaires, pour-ce que les generaulx & les chefs en sont beaucoup plus soulagés, & mieulx accommodes aux expeditions & entreprinses: par consequent on ne sçauroit trop estimer la dexterité de l'escriture. A M. le Marechal de sainct André.



Ooſeigneur, la diligēce que vous vſés aux aduertiſſemētz que vous dōnés au Roy, luy eſt ſingulierement aggreable, & accroiſt en ſa maieſté l'affectiō & bōne voulonté. Car encores qu'en tous temps les aduertiſſemētz ſoiēt neceſſaires & deſirables: en l'occaſiō qui ſe preſente, ils ſont treſchers & recommandables. La prinſe de la ville a plus deſpleu aux penſées qu'il n'a eſté monſtré en apparence, & meſmement à ceulx là qui plus ont d'experience de la guerre & du pays. Somme toute, les actions du Prince ſont plus dignes de merueilles que d'eſtimation: ſa vigilance, ſa celerité, ſa prudence & ſa valeur le font eſgal aux anciens, & (s'il m'eſt permis de dire ce mot) ſuperieur a pluſieurs capitaines de noſtre temps. Ie crains que la fortune de ce Roy, ne le vueille deceuoir, & qu'elle luy ait laiſſé acquerir ceſte reputation, pour luy inferer le blaſme plus grand. Quant à l'armée: elle me ſemble plus pleine d'inſolence que de valeur. Ie ne ſçay ſi la liberté de leur naturel en eſt cauſe: ou que le peu de iugement que i'ay des choſes de la guerre, m'en donne l'opinion. Toutesfois Monſeigneur, pour la felicité que ie leur deſire: ie voudrois en cela eſtre trompé, & ne me ſoucierois point d'eſtre tenu de peu de iugemēt, pourueu qu'ils fuſſent congneus de beaucoup de vertu. Les ennemys s'approchent, & en effect plus forts, qu'on ne faict courir le bruict, mais pour cela ie voy peu de mutation aux cueurs de ceulx cy, & ne ſçay s'il leur procede ou de magnanimité & de conſtance, ou de leur trop grande impudence & temerité. Si eſt-ce que s'il y a en auoit beaucoup en ce camp ſemblables au Roy, de force, & de valeur: i'aurois moins de doubte pour eulx, & beaucoup plus d'eſperance. Dieu vueille que les choſes ſuccedēt ſelon voſtre deſir, & ſelō qu'il leur eſt neceſſaire: affin qu'ilz s'en puiſſent preualoir & loüer: & nous tirer plaiſir de leur gloire & cōtentemēt. Le S. de Varpāges ſe recōmande à voſtre bōne grace: le ſēblable faict le pouſsif, & moy plus qu'eulx, d'autant que plus i'ay de beſoing d'eſtre recōmandé: Priant Dieu vous dōner Monſeigneur, treſ-heureuſe vie: Du Camp de Pauie.

La plus-valeur d'vn braue capitaine, ne consiste pas à brauer contre son ennemy, n'y à n'en faire point de compte: Mais (au contraire) il se doit donner garde de luy, & se disposer tellement aux choses necessaires, qu'il ne puisse entrer en quelque occasion de le craindre. Car soubs le peu de doubte qu'on faict d'vn aduersaire, se coue & nourrit souuent honte, & vergoigne: Et auec l'estime que l'on en faict (si la fortune donne) beaucoup plus grand en succede l'honneur, & le triomphe d'vne victoire, (Lettre traduicte.

33 MOnseigneur, encores que l'aduis de vostre S. vienne de personne de beaucoup d'auctorité, & de singuliere foy: & que plusieurs indices que l'on prend sur l'estat des ennemys, le cõfirmẽt: neãtmoins sa Maiesté sacrée, ne veult (en façon que ce soit) croire qu'ilz viennent à ce poinct de combatre. Et crains fort, que ceste sienne opinion, ait peu de fondemẽt de raison, & que le trop de desir qu'elle a qu'il aduienne, ne luy persuade: qu'il ne peult estre autremẽt, & (qui pis est) ceste fantasie est encores cause, qu'elle n'vse du soing & de la diligence de se conseruer, que meritent le temps & l'occasion qui se presentent. Qui me faict plus doubter, qu'esperer, du succeds de l'entreprinse. Et ce qui faict plus à penser, est de veoir, que apertement & souuent, sa Maiesté se trompe aux choses qui sont de plus importante consideration, & pense que son armée soit plus grande de nombre, & celle de l'ennemy moindre de ce qu'elle n'est à la verité. Et de tout ce qu'il a esté aduerty, tãt du S. Semenos, que du Bridaire, il ne le croit ou en faict peu de cas, ie voy ce camp, auec le peu d'ordre ou il estoit quand l'ennemy en estoit loing, & ne puis donner autre nom à si peu de prouidence, que d'impudence & de temerité.

Salust. Prouidence du bon capitaine, contre son ennemy.

Car encores que le braue & valeureux capitaine ne doiue a- » uoir crainde de son ennemy: toutesfois il s'en doit donner » garde, & faire les prouisions necessaires, pour n'encourir iuste » occasion de le craindre. Monseigneur, sa Maiesté, desire que » aux choses de Carpe vous vsiés de la diligẽce qui se peult, sans

suspiçion

ſuſpiçion des Ceſarées, auec ſatisfaction & contentement du Pape. Le cheual a eſté fort aggreable à ſa Maieſté, & troué fort beau de tous. Ie m'en voulois retourner, mais auec l'eſperance de la reſolution de Romme, ſa Maieſté m'a faict pour encores demeurer. Le bruit eſt que l'ennemy change de logis, & s'approche à l'endroict que i'ay au iourdhuy, de voſtre part, faict entendre à ſadicte Maieſté. Ie n'ay autre choſe digne du papier. Ie ſupplie le Créateur Monſeigneur vous conſeruer en ſanté & dignité. Du camp de Pauie.

On ne peult ſi facilement donner ordre aux choſes incognües, qu'à ce qui ſe veoit, ny la medecine eſtre ſi certaine ſans auoir congnoiſſance de l'humeur peccante. Toutesfois la verité ne peult eſtre ſi cachèe, que le temps ne la deſcouure, ny l'entreprinſe ſi couuerte, que la diligence ne la puiſſe auerer. La face eſt la porte & l'ymage du cueur, qui n'a poinct tāt de mouuements, qu'elle ne les manifeſte. Et les yeulx qui en ſont les iuges: nature les nous a donnès (comme au Lyon la queüe & les oreilles) pour demaſquer les actions, ou les paſſions de noſtre penſee. A M. le Mar. S. André.



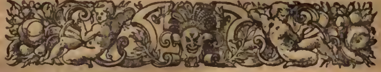
Onſeigneur, ie doubte fort que l'eſperance que vous aués colloquée en ceſt' homme de bien, ne vous deçoiue, & que les effects ne ſe trouuent contraires à ſes parolles: ne liſant moins en ſon viſage beaucoup de ſignes de mauuaiſe ſatisfaction en voſtre endroict, & differents du diſcours qu'il vous faict: que peult le medecin congnoiſtre la diſpoſition du malade, en la veüe de ſes vrines. Car il eſt bien difficile que la face de l'homme ne deſcouure ſes vices ou paſſions interieures. Et ſi i'auois telle vertu d'y remedier, comme i'ay l'entendement de le iuger: vous n'auriés nulle cauſe de crainte, ny moy regret d'auoir tiré ce chiffre. Mais ie ne ſçay de quelle medecine m'ayder, quand ie n'ay poinct de ſcience de la cauſe peccante. Quant à l'autre, quelque deuoir & dexterité que i'ay vſée de l'attirer à mes parolles: ie n'en ay peu aduerer aucune choſe. Le naturel du Seigneur eſt que, pluſtoſt vous luy 34

Horat. Heu quàm difficile eſt crimen non prodere vultu.

arracheriés vne dent, qu'vn seul secret de sa pensée. De mode que cõme dit l'Italien, *essendo al buio è di mestieri ch'io vada a tentone*, & en suis au bout de ma sçience. Mais croyés (Mõseigneur) qu'il n'y aura office d'homme de seruice & de diligẽce que ie laisse en arriere, pour trouuer la racine de ce negoce : soyés de bon cueur, & si la perfidie d'aucuns recherche d'admoindrir vostre dignité : la verité fera tousiours congnoistre & distinguer voz merites d'auec leur malice. Et ou ils tascheroient de suffoquer & d'esteindre les flammes de vostre vertu par leur ambition : elles s'alumeroient de plus par vostre constance. I'ay discouru longuement auec celuy qui conduict la barque. Lequel se trouuant si prompt à obseruer, comme il a esté dispos & facile à promettre : ce gentil-homme se trouuera par voz moyens & faueurs subleué de beaucoup de fascheries. I'en espere ce qui se peult esperer de la foy d'vn Parasite. On entend beaucoup de tonnerres de la guerre : mais ie croy qu'ils se termineront en pluye, & pour-ce que presentement est arriué vostre argentier Papon : i'espere par les miennes premieres pouuoir donner quelque plus particulier aduis à V. S. Laquelle ie supplie le Crëateur, continuer en tout honneur & felicité.

La foy d'vn Parasite.

Du Haure de grace.



L'vn des meilleurs & plus considerables offices de la vraye amitié, est de faire pour l'amy en son absence, & principalement en son honneur & reputation, ce qu'on vouldroit estre faict en son propre negoce. Et auec diligence soubstenir la cause de l'amy, molestée ou calumniée par l'enuye & malice d'autruy: & en cela, s'ayder de la commodité du temps, & facilité des amys: & s'adapter à la complexion du Seigneur, à qui on a affaire en cest' endroict. Comme il feit enuers Monsieur le Mareschal Sainct André, pour Monf. le Lieutenant general de Lyon, M. Iehan Tignac.



Onſieur, ſi i'eſtois auſsi bon medecin, comme ie me ſuis trouué bõ diuinateur: ie ſerois auſsi propre à curer ceſte maladie, cõme il me ſemble auoir eſtē prompt à la preuoir: & cõbien que ce fleuue courut calme, tranquille, & trouble: ie l'ay ſi auant penetré auec les yeulx, que i'en ay attiré tout le ſecret du negoce. L'amy que vous ſçaués, cõtre ſon deuoir & voſtre reputation, a eſcrit à Monſeigneur choſe plus indigne de ſon enuie, & de la malignité qui le poſſede, que de voſtre prudence & integrité. Ie ne ſçay comme Monſeigneur (qui auec les yeulx de bon iugement, trauerſe le cueur de noz voulontés) ne prend congnoiſſance de ſa faulte, & aduertiſſement de voſtre innocence. Ie m'emploieray tant que ie pourray, de ruyner les debiles fondemens d'vne ſi ſiniſtre information, & pluſtoſt ie l'euſſe faict: mais i'attendois le temps à propos & commode à ceſt' affaire. Affin que pour n'en auoir ſçeu choiſir la facilité: ie n'en euſſe encouru autre yſſüe que ie ne voudrois. I'ay deſia appreſté tous les inſtruments neceſſaires, & la premiere occaſion qui ſe preſentera: ie l'empoigneray par le poil, pour n'en courir apres les pieds nuds ſur l'eſpine. I'ay diſcouru du tout auec le couſin du Val, & auec Monſieur de Maleſtroir. Duquel maintenant la maladie ne vous porte moins d'intereſt, qu'elle faict à luy d'ennuy, & à moy de deſplaiſir. Et ce pendãt auec toute doulceur, ie purge le cueur du fauory, qui eſt (à mon aduis) amy de vous, & de la verité. Et me ſemble deſia auoir tant prouffité en ſon opinion: qu'il ne ſera pas beaucoup difficile de luy imprimer voſtre ſimplicité. Il eſt d'aduis que i'en dois communiquer auec Monſeigneur, faignãt de ſçauoir l'accuſation & non l'accuſateur: & que ie luy en parle ſi franchemẽt, & ſans diſſimulation: que voyãt ceſte cauſe auec ſi bon viſage deffẽdüe, il puiſſe congnoiſtre peu de voſtre faulte, & beaucoup d'infidelité d'au-

truy. Ce Monſieur que vous ſçaués, eſt de meſme propos, auec lequel toutesfois ie ne m'eſtends pas beaucoup en negotiatiõs: ne me pouuant oſter quelque doubte de ſa rouxeſque fidelité. Monſieur ie laiſſe tous mes autres affaires pour vous faire ſeruice, & vous promects en cela tout mon ſoucy, & toute ma diligence, ſans exception de peine, de temps, ny d'autre occupation que ce ſoit. Et ne veulx que vous ayés à doubter, que en l'execution de voſtre voulonté, en la conſeruation de voſtre dignité, ny en toutes occurẽces: ie ne ſoye tel en voſtre endroict, que le doit eſtre vng tres-officieux amy, & vn fidele ſeruiteur, affin que auec les effectz vous cõgnoiſſiez, que ie ſuis touſiours pour preferer l'affection que i'ay à voſtre honneur, à toutes mes autres conſiderations. Ie ne veulx plus errer en la foy de mes compaignons, puis que l'vn l'a ſi entierement obſeruée, comme il l'auoit promptement donnée. Dequoy voſtre frere ne doit ſentir peu d'obligation à vous, ayant eſté par voſtre faueur & ma diligence, pourueu de ceſt' office: ny auſsi vous, de penſer eſtre de peu de pouuoir, en l'endroict de pluſieurs de par deça: puis que vous aués obtenu pour luy grace d'vne telle importance. Ie vous eſcriuis hier tout ce que i'auois peu apprẽdre de la venüe de ces Ambaſſadeurs. Ie me recõmande humblement à voſtre bõne grace, & ſupplie le Créateur Monſieur, de conduire voz deſirs à heureuſe fin. De Paris.



Le bon conſeil d'vn Capitaine en ſes entreprinſes & deliberations, la diligence en ſes expeditions, la fermeté & conſtance en ſes choſes proſperes ou aduerſaires, la ſageſſe aux retraictes, la hardieſſe aux fortunes, la preuiſion des perils & inconueniens, la gaillarde diſpoſition des practiques & aduertiſſementz, la doulceur & bonne grace entre les hommes, en temps de guerre, la modeſtie aux commandemens & exhortations, & la ſeuerité & grauité aux corrections & exemples, ſont tous ſes plus precieux ornemens de valeur.



Onſeigneur, encores que le R. Cardinal, voſtre frere, & le capitaine Poullerou, ne trouuaſſent bon que ie parlaſſe de ce congé à ſa Saincteté, voyãs que le temps ne le pouuoit cõſentir, & que les occaſions, qui vous incitoient de le demander, ſeroiẽt plus toſt reiectées que obtenues de ſa Saincteté: Toutesfois m'ayãt. V.S. ſurce donné ſi reſolüe & expreſſe charge, i'ay voulu eſtre pluſtoſt blaſmé d'vn peu de conſideration, que de vous laiſſer mal edifié de trop de deſobeiſſance. A ce matin en preſence de tous & du Conte Saincti-voy i'ay parlé à ſa Saincteté. Et apres luy auoir declairé les grandes & iuſtes cauſes qui vous mouuoient à cela: ie l'ay de voſtre part ſuppliée treshumblement, qu'elle reſtaſt contente que vous alliſsiés au ſeruice du Roy treſchreſtien: en luy remonſtrant que ſa S. & ſa M. concurantes maintenant vne meſme fortune, voſtre ſeruice leur ſeroit commun, & la deſpenſe particuliere à ſa M. & auec toutes autres raiſons que ceſte matiere pouuoit amener auec ſoy, dont la redicte ſembleroit pluſtoſt ſuperflue que neceſſaire. Sa Sté. m'eſcouta (à mon iugemẽt) auec plus de benignité d'aſpect, que de cueur, & puis d'vn ris en eſcharpe, *Du Ris en eſcharpe* cõme de couſtume, me reſpondit, qu'elle ne ſe plaignoit moins de voſtre foy, qu'elle s'eſmerueilloit de voſtre prudẽce, demãdant congé à ceſt'heure, que toute l'Italie eſtoit allumée de guerre, & que le ſiege apoſtolic ſe trouuoit affligé de tant de neceſſités, & que vous cerchiés de partir de ſon ſeruice, lors qu'elle auoit plus de beſoing de ſeruiteurs. Principalemẽt que vous eſtant gouuerneur general de l'egliſe, (qui eſt degré digne de voſtre merite) de tant plus vous eſtiés obligé de la ſeruir, que ſur voſtre dos elle auoit aſsis tout le fais de la guerre, le ſouci de lapoſtolique reputation, & toute l'eſperance de la victoire. Et que V.S. eſtoit perſonne d'eſtre reclamée, & non reiectée

en quelque temps que ce fuſt. Meſmement qu'en ces troubles & miſeres, elle ne ſçauroit ou pouuoir rencontrer capitaine de ſi bon conſeil en deliberations, de telle diligence en executiōs, ne qui aux choſes proſperes auec modeſtie, ny aux aduerſes auec plus d'integrité & de conſtance, ſe ſceuſt conduire, & manier: Sage aux retraictes, hardi à ſuyure la fortune, & à preueoir les perils, quand les accidens de la guerre le requierent: qu'elle ne congnoiſſoit gentil-homme de plus de foy, de plus d'authorité, de plus d'experience de guerre: plus aymé ny plus reſpecté des ſoldats: deſploiant ſa S. en ceſt endroit toutes les voyles de ſon eſperit, pour ſeruir aux vents, & à la mer de voz merites: & par long temps ruminãt en ſoy, & moy l'eſcoutãt curieuſemẽt, il a dit apres, qu'il auoit mandé au S. Myeuon d'aſsiſter voz entreprinſes, d'obeir aux executions, & vous ſeruir aux prouiſiōs de la guerre, & que ſi en cela il abbuſoit de ſon auctorité: ce ſeroit pluſtoſt arrogance née de ſa propre ſuperbité, que dignité ny hardieſſe qu'il luy en euſt impartie. Oultre cela, qu'il s'esbahiſſoit de voſtre prudence, faiſant iugement que vous eſtant ſi diſpos à negocier, ſi humain à conuerſer, & tant modeſte à cōmander, vous ne pouuiés ſans grande occaſion, venüe de luy, eſtre arriué à ces termes: mais qu'il luy eſcriroit de maniere qu'il congnoiſtroit, que ce na pas eſté ſon intention, que vous laiés, ny pour collegue, ny pour compaignon, ny pour autre que ſeruiteur. Et monſtrant de ſçauoir que i'eſtois venu de France. Sa S. m'a demandé ou i'auois laiſſé le Roy: Et ce que ſa M. auoit ſenty de la treſue qu'il auoit faicte auec les deputés de L'empereur. Au reſté, Monſeigneur i'auois bien touſiours prophetiſé, que ce congé ne me ſeroit iamais accordé, & l'euſſe eſtimé mal aduiſé, s'il y euſt condeſcendu. Toutesfois, ie ne me repents point d'auoir faict ceſt'office, comme font les autres, tant pour auoir obey a V. S. comme pour auoir aduerti ſa Sté. de la barbare & difficile nature de ce Monſieur. Lequel faiſant eſchaper la patience à vous, qui eſtés des plus retenus du monde: ie ne ſçay qui pourra plus trãquilliſer auec luy. I'attens, apres que vous aurés entendu le ſucceds de ce negoce, la reſolution de voſtre voulonté. Et ce pendant ie ſupplie le crea-

Parties de vn bon & grand capitaine.

teur vous donner, Monſeigneur, heureuſe vie.
De Romme.



L'indiſcretion d'vn capitaine ou d'vn ſeruiteur de qualité employé, conſiſte beaucoup en ne ſçauoir diſcerner & choiſir le lieu & le temps propres à la practique, & à ne traicter & conduire les choſes auec le ſecret & la dexterité qui y appartiennent. Car en affaires de grandeur & d'importance, fault vſer d'vne grande prouidence, d'vn extreme ſecret, & d'vne merueilleuſe patience: & conſiderer la qualité du faict qui ſe manie, le lieu, le temps, & l'humeur des perſonnes. A Monſieur Le Mareſchal ſainct André Lettre ſecrette.



Onſeigneur, ſi les fatigues, ou vn peril de chemins pouuoient apporter quelque vtilité à ceſte entreprinſe & ſeruice à ſa M. & à vous quelque plaiſir, encores qu'ils fuſſent plus grands: ie me tiendrois trop content. Mais ie doubte que ie me ſeray tormẽté les pieds, tracaſſé l'entendement & perdu mon huyle & mon labeur, ſans en rapporter autre choſe, que corruption de noſtre eſperance. I'entray la ou vous ſçaués ſur les cinq heures de la nuict, & comme vn aueugle, fus conduit au Chaſteau par la main. Le negoce fut trãsferé à l'autre nuict, pour-ce que l'heure eſtoit vn peu tarde, & moy trauaillé. Sur les trois heures, dans la ſecõde nuict, ie fus mené ſecretement en la chambre Du Seigneur, ou ie le trouuay, auec ſa femme. Ce que (à mon iugement) ie cogneus aſſés alterer ſa reputatiõ: me ſemblant choſe indigne de tel perſonnage, que vne practique de ſi grãd mouuemẽt, & de telle importance, & dont dependoit la vie, la dignité, ſon eſtat, le ſalut de la patrie, des parents, & des amys, ſe negociaſt auec le conſeil, & teſmoignage d'vne femme qui n'eſt pas d'icelles que

37

Plaute. Oleum & opera imperdere.

nous voyons de nostre temps, plus aptes aux gouuernemens des empires, que au mesnagement des maisons. Quoy que ce soit, auec contrainte disimulation i'entray en negoce. Et pour ce qu'il seroit long à dire, me disant cecy, & moy cela, biẽ loing de ma pensée, moy trauaillé du chemin, & ayant veillé à beaucoup de la nuict: ie me conformay pour ce coup à l'esperance qui m'auoit accheminé à si long voyage, car les partis qu'il me proposoit, s'ils n'estoient honnestes, pour le moins ils me sembloient faciles. L'autre iournée auec vne excuse que l'ambassadeur l'auoit entretenu plusieurs heures de la nuict, il ne voulut venir en arraisonnement. Et durant trois iours me feit le semblable auec varieté d'excuses: chose, de laquelle (encores que ie congneusse assés, qu'elle n'estoit faicte sans artifice) pour n'en sçauoir sonder la source, il m'estoit difficile d'en recueillir l'occasion. Ie m'en apperceus (toutesfois) par le moiẽ de ce qui en surgit. Et ausi, pour auoir remarqué sur vn discours de mõ hoste, que les soldats, qui estoiẽt prochains, auoient dõné deux alarmes à la ville, & que pour cela n'estoient point rebutez, & m'aduisay surce, que les delais qu'il me faisoit, prouenoient d'vne irresolution de son esperit: pendante aux oreilles de l'entreprinse. De maniere que ie me doubtay, que le peu de vertu de ces gens la, ou le peu d'experience des capitaines, qui estoiẽt à l'oppugnation de la ville, non seulement leur feroit perdre ce dessein, mais toute l'esperance de l'autre. Monsieur, ie n'oubliay rien de ce qui appartient à l'importunité. Mais en l'affaire que ie traicte, au lieu ou ie suis, & à la qualité du temps, est requise vne merueilleuse patience, auec extreme dexterité, & s'il est de besoing, i'espere plustost de continuer, que de rompre la practique. Car l'entretenant en foy & en amitié, & luy donnant espoir d'empoigner sa protection: on s'en pourra (ou pour ceste fois ou pour quelque autre) facillement ayder. I'attendray la resolution, ayant opinion que ie sentiray plus aspremẽt la fatigue du retour que de la venue. Car lors ie marchois auec auec les pieds de l'esperance, & maintenant ie chemineray auec ceulx du trauail & de l'innutilité. Commãdés Mõseigeur, que le porteur de la presente soit bien payé, car veu le temps, il

le

le merite,& ie l'en ay asseuré. Suppliāt le Crē ateur vous maintenir en toute prosperité.

L'enuie a beaucoup de racines, & est plus digne de respect que de crime, quand elle est dreßée & bandée contre la vertu. Car en cela estant comme sa compaigne: elle suit voulontiers les hommes de bon cueur. Et quand elle est generée de bonne intention: elle approche plus de la gloire que du vice. Qui faict que beaucoup de choses sont tollerables entre amys, singulierement entre ceulx qui sont noüés d'vne antienne amitié. N'estant rien plus indigne que la querelle qui se meut entre personnes qui long temps ont familierement vescu ensemble. Comme escriuit à feu Mons. d'Apinat. M. le Mareschal de S. André son cousin, pour le conseiller de quelque chose qui lors se presentoit.



MOnsieur mon cousin, pour-ce qu'a 38
ce matin du Tronchet mon secretaire vous a escrit, ce que en la presence de beaucoup de Capitaines & de Cheualiers, il a veu dire haultement & franchement à sa Maiesté de plusieurs de voz merites, auec fort grāde loüange de voz vertus, & fidele tesmoingnage de l'amitié que ie vous porte: ie ne vous en manderay autre chose, ayant plus aggreable qu'il vous soit certain par la nonciation d'autruy. Mais asseurés vous, qu'il n'y a danger ny respect quel qu'il soit, qui me puisse faire taire, en tout-ce qui appartiendra à la conseruation de vostre honneur & reputation, & ou ie congnoistray de pouuoir parler hors le blasme de la temerité. Or Monsieur mon cousin, apres que sa Maiesté auec le commun iugemēt de ces Cheualiers, a exactement examiné la qualité de vostre querelle, & l'incredibilité de vostre patience: tout a esté decidé en vostre faueur, & aués esté en cela reputé non moins valeureux que saige. Neantmoins sa Maiesté, qui desire singulierement le repos de son armée, qui prouient principalement de l'vnion des Capitaines, & qui cōgnoit cōbien d'interest à l'entreprinse, & de prouffict aux ennemys, apporteroit la fortune de voz altercatiōs: ayant autant d'espoir à l'infinie patience qui vous conduit, qu'elle a

La meilleure force & la tranquillité d'vne armée, prouiennēt & consistent principalement en l'vniō des Capitaines.

de doubte de la tribulante nature de l'autre: vous prie de vous vouloir gouuerner de sorte, que vostre tollerance serue de frain à la cholere, & vostre sagesse d'esperon à l'æmulation de vostre aduersaire, & de mirouer à tout ce monde de vostre vertu. Vous aués seul & accompaigné faict tant de bonnes preüues en ce Royaume, de vostre valeur, que maintenant vous estes hors de tout scrupule de lascheté, encores que vous supportiés quelque chose, de la licentieuse condition de vostre ennemy. Mais plustost vous resultera à grande vertu, par tous ceulx qui ont louable congnoissance de vous. Et d'autant mesmement que sa Maiesté se dõne à croire, que vostre aduersaire est picqué d'vne telle insolence, plustost par soucy de gloire, que par malice de nature. Et toute enuie de vertu est plus digne de „ louange, que de reprehension. Et ne doit, si bien il vous á pro- „ uoqué aux armes, auoir puissance de vous prouoquer à l'inimitié. Car il n'est rien plus mal conuenable, que les armes entre „ ceulx qui ont long temps amiablemẽt & familierement vescu. „ C'est ce que sa Maiesté ma cõmandé vous escrire. Ce que i'ay faict, tant pour ne faillir de luy obeir, que pour office de parent & d'amy. Du surplus ie me remects à la depesche de du Tronchet, qui vous est bon interposite & fidele seruiteur. Vous priãt de congnoistre ma bonne affection, comme ie congnois voz vertus. Me recommandant Monsieur mon cousin, à vostre bonne grace, d'aussi bon cueur, que ie prie Dieu vous donner la sienne,

De Fontaine-bleau.



Continuation des traicts, & des plus dignes parties d'vn vertueux & prudent Capitaine, dependentes du bon conseil, diligence, dexterité & maturité: & y est considerable, que l'escriture n'y est pas du tout impertinente, ce que au iourd'huy (de malheur) est peu recommandé entre les François.



ONSEIGNEVR, l'elegance & la grauité de voſtre lettre preſentée & leüe par ſa Sainčteté, en preſence de pluſieurs Reuerendiſsimes Cardinaulx, auec beaucoup de voſtre louange & de leur grandiſsime plaiſir: a donné matiere au Reuerendiſsime Harćta, de ſe pouuoir ſpacier en la campaigne de voz merites,& là ſe pourmenant vne grande carriere de chemin: d'entre toutes voz autres honnorables parties, il a deſployé la merueilleuſe dexterité, & la grauité de voz eſcritures, la prudence & le bon conſeil de voz deliberations, & la diligence, hardieſſe, & maturité de voz exploičts & executions. Toutes choſes de tant plus dignes d'vn bon capitaine, comme tant plus rarement elles ſont poſſedées par ceulx de noſtre ſiecle. La fortification de Plaiſance, & la prinſe de la cauallerie des ennemys, encores qu'elles n'ayẽt riẽs augmenté l'opinion, ny aduançé l'eſperance que ſa Beatitude tenoit de voſtre valeur: a toutesfois accreu en elle l'obligation, & en vous le merite. Lequel doit eſtre tant plus grand, quand moindre eſtoit l'eſpoir de la pouuoir deffendre, ioinčt à la crainte de l'auoir perdue. Voſtre diligence a facilité vne choſe impoſsible,& eſt paſsée par deſſus la creance des hommes. Ne peut ſa Maieſté ſupporter auec patience, que voſtre deſſein n'ait eſté mandé à exploičt, d'eſſayer d'endommager la troupe des Allemans, puis-que pour la raiſon que vous luy feites ſçauoir, l'entreprinſe eſtoit auſsi facile que aſseurée. Loüant fort voſtre deliberation de ramener toutes les barques, pour conduire les forces auec plus de commodité. Et pour-ce m'a cõmandé vous eſcrire, que voz autres actions vous ont touſiours eſté ornement de reputation, mais que celle cy ſera la couronne de voſtre gloire. Le courrier qui eſt preſentement preſt à partir pour France, m'empeſche de vous

faire plus longue lettre. V. S. face en ſorte que les ennemys cõgnoiſſent, qu'il ne manque riens de bon conſeil à ſa S. aux choſes afferantes à la guerre, moins de pouuoir & de vertu à ſon armée, & encores moins de bons & braues Capitaines en ſa Saincte Egliſe, tant que Dieu luy preſtera voſtre vie. Lequel ie ſupplie vouloir guider toutes voz operations à heureuſe fin. De Romme.

❧ *Il n'eſt choſe ſi ardüe, ny tant difficile, qu'elle ne puiſſe eſtre expediée par la force de la vertu, & de la diligence, comme eſcriuit M. le Mar. de S. Andre, à Monſeigneur le Duc de Guyſe, ſur ce propos.* Labor improbus omnia vincit, & duris vrgens in rebus egeſtas.



40 Onſieur, plus grande a eſté la merueille qu'a eüe ſa Maieſté, de la viteſſe & diligẽce que vous aués vſée à conduire la troupe: que n'a eſté le plaiſir qu'elle a ſenti de voſtre approchement, alors meſmes que l'auantgarde de l'ennemy en occupoit le paſſage, encores qu'il ait eſté plus grand que ie ne ſçaurois dire. Beaucoup de la crainte & du peril qui ſe preſentoient à ſes yeulx, ſont incontinant eſuanouis, & ny a choſe tant difficile & hazardeuſe, dont il n'eſpere yſſüe par la force de voſtre vertu. Et me ſemble, Monſieur, que ſans encourir blaſme d'ingratitude vous ne pourriés vous excuſer d'eriger vn temple à l'honneur de l'Empereur des fleuues, puis qu'il a ſi fort ſecondé & fauoriſé voſtre deſſein, & meſmes voſtre reputation: & ſi bien poureu au beſoing de ceſte guerre, qu'a dire vray (cõme il m'a eſté eſcrit) que ce fleuue eſtãt ſi rapide & impetueux, il ſe peult dire qu'il a eſté miniſtre de voſtre gloire. Monſeigneur, vos aués deſia proiecté les fondemens de la victoire, & l'eſtat du royaume, quaſi languiſſant & abbatu, auec les forces de l'eſperit, & de voſtre bon entendemẽt a eſté reſtitué en ſon

ſalut & grandeur accouſtumée. Suyués donc ceſt'œuure, & en iubilatiõ de voſtre temple d'honneur, ſoyes victorieux de vous meſmes: ce qui eſt neceſſaire. Car voz actions ſont conformes à l'eſperance qu'en a conceüe ſa M. & à l'vniuerſelle opinion de toute la France. Vous eſcrirés (s'il vous plaiſt) non ſeulemẽt ſouuẽt, mais continuellement, pour-ce que combien que voz lettres ſoient en tout temps treſrequiſes & aggreables : elles ſont en ce temps plus deſirées & receuables. Et eſcriués amplement. Car ſa Mté. qui ayme brefueté en toutes choſes, vouldroit toutesfois en cecy receuoir des hiſtoires en lieu de ſuccinctes lettres. Eſcriués donc, Monſeigneur, autant ſur les euenements proſperes, comme ſur les oppoſites & cõtraires, qui peuuent (que Dieu ne vueille) quelques fois ſucceder, & le plus que vous pourrés de voſtre main. Car voz lettres auec la doulceur du langage & la grauité des ſentẽces, ne dõnent gueres moins de contentement, que les propres effects de voz heureuſes entreprinſes. Monſeigneur, Dieu vueille le conſeruer voſtre ſanté en compaignie de la gloire. De Paris.



L'amitié conceüe par quelques premiers traictz d'officieuſes bonneſtetés, a ie ne ſçay quoy plus ſolide & durable, que celle qui vient de nulle operation fondée. Et les remerciemẽs ne ſont qu'vn' idée ou proſopopeie de l'actuele recõgnoiſſãce du benefice receu Cõme ſe peult veoir en ceſte lettre eſcrite. A Monſieur M. Baptiſte de la Veüe, aduocat en la Court de Parlement.

41 
Onſieur,Si l'amitié qui nous eſt cõmune euſt eſté generée par quelques premiers poincts d'officieuſe honneſteté, que i'euſſe exercée en voſtre endroict: ie ne la tiendrois pas ſi ſolide, ne ſi ferme que ie fais, pour recongnoiſtre que vous en aués eſté le créateur,&que ſans vous en auoir donné nulle occaſion, de voſtre doulx naturel, vous m'aués logé au nombre de pluſieurs perſonnes, qui ont obligation à voſtre courtoiſie. Ce qui me faict de tant plus eſtre aſſeuré de vous:que moins vous pourriés vous promectre de moy, pour le peu d'experience que vous en aués,ſi la vulgaire opinion de mon bon cueur n'auãçoit en cela beaucoup de voſtre eſperance. Ie ne veulx pas icy entrer ſur vn ſeul remerciemẽt des plaiſirs qu'il vous a pleu me faire eſtant pres de vous, à la pourſuitte des affaires. Car puis que ce n'eſt qu'vn commencement duquel doiuent deriuer infinis & reciproqués offices: il me ſemble que ce ſeroit arriuer à trop ſoubdaine concluſion de choſe qui doit eſtre de plus longue determination. Et auſſi que remercier l'amy par artificieuſes parolles, n'eſt qu'vn'idée de ſatisfaction. Ie diray donc ſeulement en paſſant,que vous aués vſé en mon endroit des deux plus ſingulieres marques d'amitié,qui la peuuent rendre certaine & indubitable.Car nõ ſeulement vous ne vous eſtes contenté d'y emploier voſtre propre bien: mais auſſi à tout propos auec la clef de voſtre liberalité,vous m'aués faict ouuerture du bon conſeil, cõduicte, & aduis, & de tout ce qui ſe peult eſpuiſer du ſçauoir des loix, & de l'experience qu'il a pleu à Dieu colloquer diuinement en vous. Dont ie me ſuis ſi bien trouué que i'en eſpere bonne yſſue. Cependant, Monſieur, Pour-ce que la vraye amitié a ie ne ſçay quoy de ſi grande ſuitte,que les plaiſirs&les offices en prouiennent, comme d'vn cheual Troyen, ou d'vn Hydra, par chefz & multiplicités,& que la courtoiſie, cõme le feu, plus

De la vraye amitié ſortent, offices par multiplicités.

s'augmente quand plus elle est diuersement impartie : ne vous ennuyés point d'vne recharge de prieres que ie vous fais, d'auoir l'œil en mon affaire, comme vous sçaués que l'importãce le requiert, auec la malicieuse anfraction de ma partié, qui me trame toutes toilles d'iniquité, pour infirmer la iusticede mon bon droict. Et aduisés au surplus, à quoy ie vous seray bon par deçà, pour n'y espargner chose qui soit en mon pouuoir, qui est entierement vostre, & ma personne rien plus qu'vn autre vous mesmes. Me recommandant humblemẽt à vostre bonne grace & de si bon cueur que ie prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirés. De Mont-brison.

Par ceste lettre escrite à Monsieur Barallon conseiller du Roy à Lyon, se trouue comme l'iniure est vne matiere pure, & propre instrument pour rompre & dissouldre toute humaine societé. Et apres tumbant sur les nouuelles & aduertissemens : que l'œil de la raison ne sçauroit certainement iuger des choses qui peuuent succeder, bien qu'il puisse aucunement discourir de celles qui doiuent aduenir.



Onsieur, vostre negligence 42
merite d'estre plus tost reprochée q̃ d'estre excusée en mõ endroict, & suis bien aise que vo⁹ soyés tumbé en l'erreur duquel vo⁹ m'aués souuent accusé. Voz lettres sont en tout tẽps tresaggreables, mais maintenãt elles le me seroiẽt encores plus, desirant de sçauoir ce qui sera succedé de l'affaire qui se practique pour l'accord & reparation de mon cousin, pour lequel ie vous auois si singulieremẽt prié, M'asseurãt que vo⁹ ne l'aurés oublié, cõme interessé qu'il est, & hõme indigne & mal propre à soufrir telles supercheries, me souuenãt vous auoir ouy dire (apres plusieurs grands personnages anciens) que l'iniure inferée est vne pure

matiere & certain inſtrument propre à rompre & diſsouldre » toute humaine ſocieté. Mais, Monſieur, pour reuenir à ma pre- » miere querelle, ie ſçay que ſi vous eſtiés appellé à raiſon deuant le Dieu de reſpect, encores que vous ſoyés eloquentiſsime orateur : pour cela vous ne ſçauriés ſi bien deffendre voſtre cauſe, que vous ne fuſsiés condamné ou pour negligent, ou pour peu conſiderable amy. Toutesfois eſtant ainſi que vous n'ayes eu commodité de m'eſcrire : ie pardonne ce ſilence, & comme celuy qui vous ayme vniquement, ie me contente de voſtre loiſir, & de voſtre commodité. Et quant à moy ie ne vous ſçaurois auoir eſcrit choſe d'importãce, q̃ de la petite cholere qu'à eüe Monſeigneur contre moy, qui eſt non ſeulemẽt mitiguée: mais du tout ſuffoquée, ayant conuerti la peine, & le chaſtiement, dont il me menaſſoit, en beaucoup de faueurs & infinité de graces. Et encores que ie ſache que vous & autres par dela planteriés voulontiers l'œil en choſes plus importantes : ie n'y puis pour ceſte fois ſatisfaire. Car les affaires du Roy demeurent ſi occultes au ſepulchre de ſon conſeil, qu'il ne s'y peult riens veoir qu'auec l'œil de la raiſon, qui iuge aſſés, de ce qui doit aduenir, mais non de ce qui aduiendra. Contentés vous de cela iuſques à ce que le ſurplus ſera en euidence. Et me continués voſtre bonne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monſieur, ce que deſirés.

De Rouen.



Comme iamais il n'y eut lumiere ſans vmbre: ainſi ſe fault aſſeurer, que la Vertu, ne fut iamais ſans ſuitte d'enuie. Qui eſt bien ſouuent occaſion de receuoir Zizannie entre les amys, & d'en deſnoüer & interrompre l'amitié. Mais pour obuier à cela, l'Amy prudent ne doit tant faciliter ſon oreille qu'il tumbe en ceſt inconuenient. Ainſi que ce ſecretaire en peu de lettre eſcrit A. Monſieur Roſier Chaſtelain de Feurs.

Monſieur

MOnſieur & frere, ie voudrois auoir le cueur ſi Diaphane, & ſi clairement apparent, que comme la veüe de la roſe entre en vn criſtal, ainſi noz penſemens peuſſent exterieuremēt eſtre veus: ou que voz yeulx euſſent la vertu de penetrer le centre de mon cueur. Certainement ie croy, que y voyant la pure penſee de vous aymer, de vous honnorer, & reſpecter, de deſirer voſtre prouffict, honneur & dignité, vous rendroit honteux d'eſtre tumbé en la moindre ſuſpition, & doubte de mon amitié. Et ſi vous auiés meſuré voſtre cueur auec le mien: vous auriés veu que ie vous aime, puis que vous m'aymés: & que ie vous reſpecte, puis que tant ie ſuis debiteur de voſtre vertu. Ie ne puis faire que ie ne pleigne, & que ie ne trouue eſtrange de veoir vn homme de ſi bon ſçauoir, de beaucoup de prudence, & d'vne ſi bonne experience en toutes choſes, eſtre ſi facilement tumbé en ceſt' erreur. Vous deuiés pluſtoſt croire à tant de preuues que vous aués faictes de mon amitié, de ma fidelité, & de ma bonne voulonté, que vous aués non ſeulement congneüe, mais fort eſtimée, que à l'enuie & à la meſchanceté des hommes. Et pour vous en parler franchement, ſi vous penſés ce que vous me mandés, auoir ouy dire à autruy: vous vous meſcontés d'autant: car ſi par ce moyen vous l'aués entendu: la ſeule faulte vous appartient d'y auoir » preſté l'oreille. Eſtimant auſsi vicieux de croire à tout, comme » de ne preſter foy à nulle choſe, car le croire & eſtre ſourd, ſont » couſins en vice par ſecrette Philoſophie. Or ie vous aimeray quoy que ce ſoit touſiours, autant comme ie congnoiſtray qu'il vous ſera aggreable d'eſtre aymé de moy: & tant que voz vertus viuront, ſur leſquelles i'ay fondé l'ædifice de l'affection que ie vous porte: ne vous pouuant donner teſmoingnage plus approuué qu'il ſoit ainſi, que ie le vous declaire auec mes eſcritz, plains d'vn fort grand deſir de voſtre reputation: ſans diſsimulation, & ſans maſque de malice: ioinct à la confeſsion libre que ie fais, de beaucoup d'obligations que ie vous ay. Monſieur & frere, il n'y eut iamais happechat ſans chatpris, ny vmbre ſans

Intelligence familiere d'entre ce Secretaire & ſon amy.

N

lumiere:ny vertu ſans enuie.Or ie vous prie,que vo⁹ me vueillés eſtimer, non ſeulement pour amy, mais pour treſſingulier amy.Et croiés,que mon amitié (comme rocher aſſeuré)reſiſtera touſiours à l'impetuoſité des vents de l'iniquité des hõmes. Ie me recommande à voz bonnes graces, & vous prie de rechef,de veoir voz penſemens,dans le miroir des miens.

De Mont-briſon.

A Madamoiſelle de la Verriere, Catherine Seguier,du cõtentement que recoit le bon eſperit,de l'odeur qui luy vient des loüanges de quelque bonne part, comme de la bouche d'vne telle Damoiſelle, qui eſt accompaignée de tant de loüables & vertueuſes parties, qu'on n'y ſçauroit autre choſe deſirer.

44 MAdamoiſelle, i'allois gaigner les Pardõs du Iubilé, ſur-ce que i'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'eſcrire. Et ſi toſt ma deuotiõ s'eſt trãſportée en vn extreme cõtentemẽt de les lire,& y voyant & ſentãt l'odeur,que ſçait dõner l'eſperit à la louãge: le mien eſt deuenu comme ialoux de ſoy-meſme,pour le louable diſcours,duquel il vous a pleu m'hõnorer, & non ſãs grande raiſon,ſe voyãt exalté d'vne Damoiſelle, qui eſt la propre gloire des Damoiſelles. Et ne ſe fault eſbayr, s'il s'en tient pour glorieux:puiſ-que meſmemẽt le bois, qui n'a nul ſẽtimẽt, de ſoy,ſe reſiouit,& ſe faict ouyr en la ioye qu'il a par le benefice de la doulceur,& de l'hõneur qu'il reçoit de la benignité de voſtre voix,comme i'ay veu en ce l'heuc que vous tenés quelques-fois ſi heureuſemẽt embraſſé, qu'il ſemble eſtre le ſeul ſecretaire de voz ſingulieres penſées. Or Madamoiſelle pour reuenir aux lettres, quand i'ay ce bien de reçeuoir quelque-fois des voſtres, ie les garde cõme font les eſpouſées leur plus precieux ioyaulx,& quand ie veulx me mirer aux honneurs,dãs le miroir d'vne rare vertu: ie les lis vne fois ou deux, & puis ie les replie,&les mects curieuſemẽt au coffre de mes meilleures choſes. Ie ne ſçay quel plaiſir ont les auares de leur treſor, quãd ils cõptent leurs eſcus l'vn apres l'autre(cela ne fut iamais de mon meſtier,mais bien ſouuent de mon beſoing) toutesfois ie ſçay bien que les oreilles des bons eſperits,ne conçoiuent muſique plus aggreable,que l'armonie qui ſort d'vne bõne louãge,de la-

quelle ils se paissent en ce mõde,cõme (Dieu aydant) nous serõs en l'autre,du cõspect de la grace de sa Maiesté. „ L'hõme sort „ de terre toutes les fois qu'il sent son nom glorifié : & de la mor- „ talité,quãd il se veoit hõnoré parmy l'agitation des vertueuses „ langues. Au moyen dequoy,Madamoiselle,la mẽtion qu'il vo⁹ plaist faire de moy,m'est vne scalade propre à mõter au ciel,faicte du bois de vostre propre diuinité. Dequoy ie vous remercie treshũblement, confessant le trop d'obligatiõ que mon peu de merite tiẽt de la grãdeur de vostre courtoisie. Et peult estre, qu'ũ iour ie m'en pourray acquicter en quelque ꝑtie. Ie vo⁹ enuoye ce pendãt deux Sõnets,desquels ie vous croy aussi digne, cõme ie me tiẽs incapable des propos hõnestes qu'ilvous plaist tenir de moy. Me recõmãdãt hũblemẽt à v. bõne grace. *De Paris.*

A MADAMOISELLE DE LA Verriere, Catherine Seguier. E. D. T.

Sonnet.

PLusieurs filles ont grace, auec peu de beauté:
Plusieurs ont bon esperit,qui ont sotte presence:
Plusieurs de sotte humeur monstrent belle apparence:
Et plusieurs par doulceur,masquent la cruauté.
Ainsi souuent est froid le mylieu d'vn esté,
Et chauld vn cueur d'hyuer:car la diuine essence
Ne veut souffrir çà bas,ce perfaict d'excellence,
Qu'elle a en son hault siege aux heureux apresté,
Mais quelque astre larron t'a ioinct en euidence,
(Catherine Seguier) par secrette influence,
Tant de perfections en celeste grandeur,
Que puis que du Ciel vient toute t'a bien seance,
Au ciel m'a plume ira luy chercher alliance :
Ne luy voyant en terre vn digne seruiteur.

Heur,grace,ie tiens. *Anagramme de Catherine Seguier.*



Autre Sonnet, prins sur vn epigramme latin.

LE dormir d'vn bien las dessus l'herbe nouuelle,
Le chant d'vn Rossignol soubs l'vmbrage amoureux,
Le vent bening qui souffle en l'esté chaleureux,
Le bruit d'vn' eau qui flotte en la roche rebelle,
La Rose teincte au sang cytherée vermeille,
Et la font qui distille en l'argentin gourgout,
Arrosant fil à fil d'vn alteré le goust,
Donnent contentement de douceur nom-pareille.
Mais ce Lheuc accollé par tes bras bien souuent,
(Catherine Seguier) & ta voix le suyuant,
Me semblent vn plaisir, plus grand que toute chose:
Car mesmes ta beauté tout bon cueur esleuant
Parmy l'air de tes yeulx: passent ce chant, ce vent,
Ce dormir, ceste font, ce bruit & ceste Rose.

Anagramme de Catherine Seguier.

Charité en vierges.



Remerciement à Noble André de Iarriel gentil-homme Bourbonnois, qui a introduict ce ſecretaire en congnoiſſance de la maiſon honnorable d'vne Damoiſelle de Paris merueilleuſement vertueuſe, & de loüable reputation.



Onſieur de Iarriel, encores que iuſ- 45
ques à preſent i'aye eu reputation
d'eſtre aſſés modeſte, & quelque
peu accort : ie dis modeſte, pour
n'eſtre iamais tresbuché dans les
miſeres de l'ambition, & accort,
pour m'eſtre touſiours deffendu
des inſolences de la vaine gloire:
Toutesfois ie me ſuis tellemẽt alteré au rapport qui m'a eſté faict de quelle voulonté, & auec combien de mon hõneur, vous vous eſtes employé à me faire congnoiſtre, en la noble & honnorable maiſõ de Madamoiſelle de la verrierre: qu'eſtãt ſur le poinct de vous en remercier, ie ſuis demeuré ſemblable à celuy qui mõté
» ſur le ſõmet de quelque haulte qualité qui luy eſt impertinẽte,
» ſe perd tellement par my le labyrinthe de ſa nouuelle felicité:
» que non ſeulement il en eſgare la recongnoiſſance qu'il en
» doit à l'occaſion de ſon aduancement, mais d'auantage il en
» deuient oublieux de ſoy meſmes. Auſsi de ſe ſentir receu ſans merite, en la bande de tant d'honneſtetés, de graces & de vertus, il n'eſt ſi bon cueur qui ne ſe foruoiaſt, & qui ne ſe perdiſt, par my les heureuſes rapines d'vne ſi doulce frequẽtatiõ. Certainemẽt Mõſieur de Iarriel. Ie confeſſe q̃ ce biẽ m'eſt aduenu pour-ce que vous eſtes honneſte, & courtois, & non pour me ſçauoir vertu, digne de cela. Que pleuſt à Dieu (s'il vous ſemble autrement) que mes œuures fuſſent conformes à voſtre opiniõ. Quoy que ce ſoit, ie me plais dans le iugemẽt qu'il vous plaiſt d'en faire, & auec ce plaiſir, ie laiſſe la benignité qui vous a poulſé à ne deſdaigner que ie vous ſoye compaignon, ſeruiteur, & amy, pour loüer la bonté qui m'a faict accepter en ſi genereuſe & vertueuſe compaignie: en laquelle ie reluiray com-

Celuy qui nouuellement a quelque honneur qu'il n'a merité ſe perd facilement en la congnoiſſance de ſoy meſmes.

me vne petite lampe pendue au cousté de plusieurs grands flambeaux allumés. Mais aussi, comme les vieulx chandeliers vsés, & de peu de valeur, deuiennent prisés quand ils sont appropriés sur les grands aultels, i'espere que ma nullité y prendra l'estre de quelque chose,& que cest'estre de quelque chose de moy,reluira par my la clarté de tant de bonnes graces. Et quant à la memoire que vous dictes auoir de l'amitié,& de beaucoup d'offices que i'ay exercés en vostre endroict,ie suis fort content du premier poinct, & vous prie le continuer. Car ie vous ayme,ce qui se doit & ce qui se peult. Mais quãt à l'autre, ie ne vous ay dõnée vne seule occasiõ d'en faire estat:& si ie me suis mis en quelque effort de ce faire: ie vous prie l'estimer seulement (par la faulte de mes moyens) comme vmbre de mon deuoir,& le receuoir comme ymage de mon desir. Me recommandant humblement, & de bon cueur à vostre bonne grace.

De Paris.



Le premier vin qui vient du grain du raisin pur & entier, est (sans nulle doubte) plus doulx & delicieulx, que celuy qui se tire apres, par la presse & contraincte de l'artifice, lequel tient plus de la dureté, & de l'aigreur, à cause de la grappe. Tellement que les clercs disẽt, que Nihil inuita minerua. *Se trouue ceste similitude propre à parler de la voulonté de l'homme, en ce qui touche la courtoisie de son simple mouuement, & de sa franche deliberation : qui est beaucoup plus estimable, & fort differente à vne fainčte liberalité, preßée par prieres, requestes, & importunitez. Car il fault noter, que l'vne, d'autant qu'elle procede d'vn bon cueur, ne peult estre si peu: qu'elle ne soit beaucoup: & l'autre, venant de mauuaise voulonté, ne peult estre tant, qu'elle ne soit estimée si peu que de rien. A Monsieur de la chambre Grand aulmosnier de la Royne mere du Roy.*



Onſieur, ie croy qu'il vous ſouuiendra,(pour le moins ie ne le dois oublier) que au moys de Septēbre dernier, venant en ceſte ville, vo⁹ me veiſtes aupres d'Eſtampes en aſſés mauluais equipage, pour auoir eſté prins & deſtrouſſé à Sanxerre, par des voleurs qui ſe diſoient de la religion. M. Tollet gentil-homme Lyonnois,qui eſtoit en voſtre compaignie,m'ayāt recongneu, vous dit(de ſa grace)qu'il m'auoit veu ſecretaire de feu Monſieur le Mareſchal de ſainct André, & que lors i'auois reputation de l'vne des meilleures plumes de la court : mais que maintenant ie ne l'auois pas ſi bonne. Sur cela Monſieur,ſans nulle autre congnoiſſance de moy,vous me feites beaucoup d'honneſtes preſentations, iuſques à m'ouurir la bourſe, ſi i'euſſe eu affaire d'argent:&finalement que ie ne feiſſe faulte de venir en voſtre logis à Paris, ou vous me verriés de bon cueur : ce que ie promis de faire. Mais comme vn mal ne vient iamais ſeul : ſi toſt que ie fus arriué, fortune ennemie de ma felicité, m'enuoya vne fieure, qui m'a depuis careſſé deux ou trois moys, & m'a raui le fruict d'vne ſi heureuſe rencontre. Maintenant Monſeigneur,que(Dieu mercy)ie ſuis en meilleure diſpoſitiō de corps,& d'eſperit,que ie ne pouuois eſtre durant telles aduerſités: il m'a ſemblé ne deuoir faillir de me repreſenter à vous, en ymage de lettre, & en teſmoignage de l'obligation que i'ay à voz nobles & genereuſes courtoiſies. Et combien que ie ne m'en ſuis encores peu reſſentir,que par la ſeule voulonté:ſuffit qu'ayant veu qu'vn ſi grand, & ſi digne perſonnage ſe ſoit voulu faire congnoiſtre à vn paure vertueux,premier par la liberalité, que par le nom,ie m'en ſuis eſmerueillé d'vne ſorte,que ce pēdant q̃ cela m'a ioinct indubitable foy auec voſtre doulceur naturelle:il me ſēble(attēdu

la misere du temps qui court)que ce soit l'vne de ses bayes &illusions qui s'engendrẽt de songe en songe. Mais puis, asseuré & recongnoissant que c'est chose vraye, ie despite quelque fois la pluspart de voz sẽblables en grandeurs & dignités, qui ne sçauẽt non seulement manier & exercer la liberalité : mais aussi ne peuuent obseruer les promesses qu'ils font, lesquelles leur viennent plustost pour chatoiller l'ambition, qui les vitupere auec ses deceuables beaultés: que pour complaire à la vertu, qui les honnoreroit de ses propres magnificences. Mais pour reuenir à la grandeur de vostre cueur, ie delibere, Monsieur, de ne vous estre moins debiteur de la faueur, & de la gracieuseté, qui ne sont venües en effect, que si elles estoient succedées comme i'ay veu qu'il vous plaisoit. Car telle est la force & la valeur de „ la courtoisie, qu'elle exceute ce qu'elle ne peult executer, & „ donne ce qu'elle ne peult donner: quand elle desire de faire ce „ qu'elle ne faict. Et au contraire, ce n'est rien faire, ny donner, ce „ qui se faict ou se donne de mauuaise voulonté. De sorte que „ plus est louable & recommandable la figure & la memoire du „ seul signe de vostre bonne intention, que l'effect d'vne mauuaise disposition, de laquelle auiourd'huy infinis seigneurs desguisent le visage de leur auarice, auec le masque de la liberalité. „

Mimus. Omnem per dit gratiam qui dat inuitus.

Au-surplus Monsieur, quant à ce que vous dict lors Mõsieur Tollet, de ma pleume, sans poinct de faulte ie confesse qu'elle perdit beaucoup de son agilité en la iournée de Dreux, par my l'inconuenient de la mort de feu Monsieur le Mareschal de sainct André son mœcenat: mais si Dieu luy faisoit la grace qu'elle fust rempennée de quelque autre æsle fauorable, ie suis certain qu'elle ne volla iamais si hault, qu'elle feroit maintenant. Car lors qu'elle estoit en la reputation que dict Monsieur Tollet, elle volloit auec les æsles de la seule peincture, & à cest'heure elle volleroit auec les æsles de l'experience & de la raison. Quoy que ce soit Monsieur, elle est vostre, s'il vous plaist vous la taillerés à vostre mode, & en escrirés à vostre plaisir. Suppliant le createur, vous donner tres heureuse vie. De Paris ce quinziesme iour de Feurier 1569. Vostre tres-humble & bien affectionné seruiteur. Du Tronchet.

Il y

❧ Il y a des perſonnes ſi difficiles à entretenir d'amitié, que lors que l'on cuide en prendre quelque contentement : il s'y treuue touſiours (comme en vn L'heuc mal monté) quelque chorde rompüe, qui faict que la peine en efface le plaiſir. Enuers ceux-la, il ne ſe fault affectionner que bien ſobrement, car ſi moindre en eſt la ioye, moindre auſsi en eſt l'ennuy, qui bien ſouuent prouient de telles legeretés. Et quelque-fois le bon vouloir & l'amitié des Seigneurs, ſe perdent enuers leurs ſeruiteurs & amys, par la trop grande facilité de croire aux paroles d'autruy. Par meſme moyẽ ſe perdẽt auſsi beaucoup de plaiſirs, de ſeruices, & d'obeiſſances enuers eux. Tout cela aux vns & aux autres, eſt perte ſur perte, qui engendre par le maquerelage d'vne courte & fantaſtique impreſsion, la faſcherie d'vn bien long repentir. A tous ceulx qui ces preſentes verront.



Onſieur, ie cuidois auoir ce 47
bien & ceſt' heur de vous veoir paſſant par ceſte ville pour aller au cãp : mais d'autant que ie m'eſtois long tẽps au-parauant appreſté ce contentement, maintenant (cõme de courte ioye) i'ay beau loiſir de me faſcher de ce qu'il m'a eſté malheureuſemẽt empeſché. Ie fus en voſtre logis, ſi toſt que i'en fus aduerty, & ſçeus à mon retour (ne vous y ayãt trouué) que i'euſſe receu mauuais viſage, ce que ie me ſouuins auoir deſià preſagé, & leu aſsés facilement en la face d'autruy. Et cela m'a retenu & occupé mon deuoir, auec le naturel que i'ay de ne ſçauoir importuner, ny me plaire en lieu ou ie ſents n'eſtre ſi bien venu, que ie le deſire. I'ay demeuré quelque temps à en ſçauoir au vray l'occaſion, depuis l'ayãt à peu pres deſcouuerte, ie m'en ſuis reſiouy & faſché tout enſemble. Monſieur, ie m'en ſuis faſché beaucoup, & plus que d'affaire qui m'ait encores moleſté, pour me veoir eſloingné ſans raiſon de la grace & benignité de l'vn des Seigneurs de ce monde, que i'honnore auec plus de foy, de reſpect, de dilection, & de ſeruitute : & m'en ſuis reſiouy, pour l'eſpoir que i'ay, que ſi la verité n'eſt entierement enſeuelie au cymetiere des ſonges : elle empoignera la protection de ma cauſe, ſi bien que auec le temps, ie pourray eſtre mieulx re-

noüé en voſtre bon vouloir, que ie n'ay encores eſté. I'en laiſſeray faire à ſon auctorité, ne voyant pour ceſt' heure autre remede pour effacer telle impreſsion que l'on a miſe en voſtre penſée, conſiderant la part d'ou ie me doubte que m'eſt venu ceſt'orage. Ie voy bien Monſieur, qu'il y a des perſonnages deſquels l'amitié reſemble en froideur, & en matiere, l'ædifice du plaſtre, ou il y a touſiours quelque choſe à rappetaſſer, & me faict ſouuenir d'vn l'heuc ſi mal monté, que lors qu'on y cuyde ioüer quelque choſe de doulceur, il y a touſiours quelque chorde qui ſe rompt, qui faict que la peine paſſe le plaiſir. Ce que ie dis à propos de ceulx qui m'ont preſté ceſte charité en voſtre endroict: leſquels toutesfois ie tiens en tel grade, que ie ſerois quaſi contrainct de confeſſer tout ce que vous m'en pourriés dire, ou d'auãtage, & non pour autre raiſõ quelle qu'elle ſoit, q̃ pour la ſeule crainte, qui me couperoit la hardieſſe de dire le cõtraire. Car tout-ce que diſent les grands eſt vray, ſans eſtre „ veritable, & leurs ſonges ſont croyables à cauſe de l'obeiſſance „ qui leur eſt deüe. Mais quoy que ce ſoit ie vous ſupplieray Mõ- „ ſieur, de croire que ie ne fus, & ne ſeray iamais ingrat, ny meſchãt, qui eſt choſe ſi contraire à ce qu'on vous peult auoir ſuggeré de moy, que le feu & l'eau ne ſont poinct plus incompatibles. Ie remercie fortune, qui recompenſe ma bonne voulõté, par me priuer de l'amitié du Seigneur que i'eſtimois ſur tous autres, que ie ne recouureray pas quand ie vouldray: & à luy vn ſeruiteur, qu'il aura (neantmoins) à commandement toutes les fois, que bon luy ſemblera: pour le moins ce ſera quand la verité y aura employé ſon pouuoir. Monſieur, en attendant ſa reſurrection. Ie ſupplieray le Crëateur continuer voſtre proſperité.

De Paris.



A Mõsieur Faure dit porte, regent au college de la Marche. Discours d'vne perfaicte amitié qui ne peult estre diuisée en particularitez, & comme l'homme accort se doit cõduire, pour ne craindre en ce monde les incertitudes de la mort, ny les accidents de fortune, & apres surgir au port de l'heureuse fin.



Onsieur, estãt sur-ce matin 48
encores en mon liɑ̃ aucunemẽt indisposé : i'ay receu vostre lettre, qui m'a faict mention, non seulement de nostre antiẽne amitié, mais encores de plusieurs offres de vous, & de ce qui est de vostre puissance. Dequoy ie vous remercieray bien
» maigrement, ne voyãt rien
» pl⁹ superflu, que de renou-
» ueller la force des anciẽnes
» seuretés, par compte des nouuelles incertitudes. Ioinct que la
» parfaicte amitié (qui reduict toutes ses particularitez en vn
» poinct, pour ne pouuoir souffrir en soy nulle diuision, ne sçau-
» roit mettre vne partie de sa charité en œuure, sans la licẽce des
» autres, autrement ce seroit comme contracter obligation à soy
» mesme. Au reste, quant à la condition du temps duquel vous m'escriués, qui en ce siecle s'enfle les ioües des aduersitez populaires: ie vous diray Monsieur, que ie me venge de son insolence, non seulement auec la prosperité de ma naturelle patiẽce : mais auec ie ne sçay quelle humeur de ne me guieres soucier des diuersités mondaines. Et par ce moyen tenant tousjours ma voulonté viue & gaillarde, i'espere ne pouuoir iamais sẽtir la vieillesse de la chair, qui est vne recepte, laquelle, outre qu'elle est propre à trõper la subtilité des années : est aussi fort bonne contre l'effroiable apprehension de la mort, & contre l'espouuental de la fortune, encores q̃les maladies de l'vne, & les iniquités de l'autre, ayent incertaines raisons enuers ceulx qui ne peuuẽt à leurs insultes, & à leurs accidents consentir. Et voila la maniere du plus long viure, ou du plus court espace qui se trouue, biẽ qu'il ny ait longueur, ou il y a fins prescriptes

Recepte pour tromper la subtilité des années, l'apprehension de la mort, & l'espouuental de fortune.

& termes asignés. De ſorte, Mõſieur, que celuy eſt quaſi exẽpt »
de la mort, qui obeiſſant au vouloir d'icelle, desloge de ce »
monde fourni du penſement qui doit deriuer de l'autre, & ce- »
Felicité, au contẽtem:t. luy qui ne ſe perd aux vanités de fortune, ſe peult appeller heu- »
reuſement fortuné, en ce que le ſeul eſperit, qui ſe contente de »
ſon eſtat, eſt ſeul participe de la felicité. Et quant au plus, ou au »
moins: ils importent auſsi peu que la difference d'vne liberali- »
té, qui ſe faict de main droicte, ou de main gauche. Car le ſim- »
ple homme, ſoit qu'il dorme ou qu'il veille, eſt auec contente- »
ment plus Empereur, qu'vn Empereur quand il dort, Et pour »
Par ce mien au pays des Panygons, tous ſont Empereurs. ce que nous dormons tous indifferemment preſque la moictié »
de noſtre aage : ie penſe auſsi que nous ſommes Empereurs en »
ce monde quaſi la moictié de noſtre temps. Le ſurplus, qui eſt »
peu de chemin, ſe doit couler auec patience, conſiderant meſ- »
mement que le grand ſur le poinct de ſa felicité, deuient quel- »
que fois miſerable : & le pauure au bout de ſes calamités, ren- »
contre ſouuent quelque ineſperée proſperité. Somme, qu'en »
telles humaines fluctuations, l'homme bien aduiſé doit dormir »
contre les chatouillemens des vices, & veiller à ne faire choſe »
Conſeil catholique & Chreſtien. indigne de ſa qualité. Sur tout craindre & aymer Dieu, & ſon »
prochain comme ſoymeſme, n'eſſayer & n'entreprendre ce »
qui eſt contre raiſon, & ne bander ſes deſirs contre le but de »
l'impoſsibilité. Et apres cela, *Mors & fortuna valete.* Me recõman- »
dant humblement à voſtre bonne grace. De Paris.



Il ne ſuffit à l'homme d'auoir l'eſperit gaillard, & l'entendement diſpos, s'il n'eſt auſsi accompaigné de certaine temperature, qui ne ſe peult poſſeder, ſans auoir en ſoy vne horologe de bonne voulonté. Surquoy ſe peult veoir icy l'impatience d'vn Seigneur, qui (comme ſont pluſieurs) auec telle intemperature & mobilité de cerueau, n'auoit l'attention, ny la patience, de ſ'accõmoder aux negoces, ny aux negotiateurs. Qui eſt vice indigne d'vn ſuperintendant, gouuerneur, ou ayant charge d'affaires. A Monſieur de ſainct André Cheualier de l'Ordre, & gouuerneur de Lyon, premier maiſtre de ce ſecretaire.


Onſeigneur, s'il eſtoit vn peu de la fidelité qui d'euſt eſtre bien grande entre les hommes : V. S. ſeroit ioinĉte au poinĉt de ſes deſirs, & moy à la fin de mes peines. Mais auiourd'huy tout eſperit eſt ſi remply de Sycophanties, & de tromperies : qu'il ne ſe peult adiouſter foy à parolle, ny à promeſſe d'aucun. De maniere qu'eſtans ruynés les fondemens, ſur leſquelz nous auions fabriqué noſtre deſſein : il a eſté neceſſaire d'en faire de nouueaux, qui ſerõt à mon iugement plus aſſeurés. Le patty que propoſe le Seigneur que ſçaués, ne m'eſt du tour aggreable, il ne m'eſt auſsi du tout recuſable. Ie conduis ce negoce auec tant de modeſtie, que ſi nous arriuions à noſtre intention : il ſe tourneroit à fort grande louange. Et ſi au contraire, il ſembleroit que nous nous ſommes pluſtoſt reuoqués de noſtre voulonté, que expulſés du iugemẽt d'autruy. De façon que vous eſtimerés qu'il ne ſe pouuoit traiĉter, ſi n'eſt auec plus de prudence, au moins auec plus de dexterité & de diligence. Monſeigneur, luy ayant donné le Roy le faiĉt de l'entreprinſe : il luy a par meſme moyen impoſé tout ce qui appartient au faiĉt de la guerre. Et auec luy, pour ſon rebours naturel, il eſt fort difficile de negocier. Il ne ſuffit à l'hõme d'auoir l'entendemenr diſpos, & l'eſperit gaillard, s'il n'a vne certaine temperature, qui ne ſe peult poſſeder, ſans auoir auec ſoy vn'horologe de bonne voulõté. Si ie le ſolicité, il m'appelle importun : & ſi ie patiente, ie luy ſuis negligent : de mode que moy qui ſuis aſſés patient, ie perds auec luy toute patience. Et n'eſtoit que auec les facheries d'autruy ie confere les miennes (pour-ce que la conſolation des fatigués, eſt de veoir leurs ſemblables) ie ſerois à demy deſeſperé. I'en verray bien toſt la fin. Le trop d'enuie, & le peu de vertu, que aucuns portent à la voſtre, vous font quelque peu de nuyſance. Mais quant à moy, en tout ce qu'à l'augmentation de voſtre degré, reputation, & dignité (qui de ſoy ſont aſſés grandes) ſe recerchera, ie m'y

49

Seneca. De la temperature que doit auoir l'homme en ſes actions.

Conſolatio miſerorũ eſt habere pares.

emploiray de pieds, & de mains. Estant asseuré de commettre vne tresgrande faulte, si ie faisois autrement. Monseigneur, Dieu vous maintienne en santé. Croiant que plus vous vauldra vostre propre valeur, que ne vous sçauroit nuire la malice d'autruy.

De Digeon.

L'homme consideratif a de se conduyre si modestement enuers son amy: qu'il ne vienne à l'importuner de chose qui soit hors la limite de raison. Car la loy de la vraye amitié deffend de requerir chose indeue, & de l'accorder à celuy qui la demande. A vn sien amy. Auquel il persuade aussi de suyure la vraye gloire, luy faisant entendre en quoy elle consiste &, comme facilement on se perd en l'autre, qui n'y veoit de bien pres, appartenant à l'homme de bien, plustost l'estre que le paroistre, selon l'opinion des philosophes.

50 IE veulx que tout le monde entende que ie vous suis amy, & que les bons congnoissent, que ie ne vous ay iamais prié de chose, qui n'ait esté iuste & honneste: ayant assés imprimé en mon esperit, que la „ loy en vraye amitié doit estre ob- „ seruée auec respect de ne requerir „ chose indüe, ny de l'executer si elle „ est requise. Moins ie pense vous a- „ uoir donné conseil qui ne soit iugé prudent & amyable. Et me pardonnés, si contre mon naturel ie m'applique ceste louange: puis que le papier ne rougit iamais, & que la plume a priuilege de ce faire. Ie vous feis ces iours passés, requeste de vouloir prẽdre la protection d'vn mien parent, pour me sembler, que luy donnant faueur contre sa partie, estoit par mesme moyen fauoriser la vertu contre le vice, & porter la iustice contre la violance. I'entends que vous vous estes employé au contraire, qui m'a donné à conceuoir vn fort grand esbahissement, auec regret inestimable. Ceulx là sont estimés forts & magnanimes „

Cic. off. Ea lex in amicitia sanciatur, vt neq; res turpes rogemus neque rogati faciamus.

„ non qui font ſinture, mais qui garentiſſent les homnes de ſin-
„ iure. S'il vous a ſemblé d'acquerir plus de gloire d'en vſer comme vous aués faict: vous vous oubliés grandement, & quiconques vous a ſuggeré ce conſeil, a eſté plus malicieux que bien ad
„ uiſé. Il vous deuoit ſouuenir, que ie vous ay eſcrit, que l'hom-
„ me accort & de bon cueur, doit tenir continuellement la lu-
„ miere du iugement, affichée aux choſes de l'honneur & de la
„ raiſon. Si vous euſſiés ainſi faict: vous ne vous fuſſiés point trõ-
„ pé: & ie n'aurois occaſiõ de me douloir. La vraye magnanimité
„ qui ayme plus l'eſtre, que le paroiſtre, conſiſte en l'operation, &
„ non en la brauerie. Et (comme tiennent les Stoiciens) la forte- *Portius Latro.*
„ reſſe du cueur, eſt la propre vertu, qui pour la raiſon & pour l'ę-
„ quité combat continuellement. Vous ne ſçauriés eſperer grande louange de choſe, qui merite pluſtoſt blaſme & reproche, que tiltre de dignité. Le iugement de l'ignare populaire n'a puiſſance de vous glorifier, n'y de vous colloquer au nombre des valeureux & magnifiques. A la ſeule vertu appartient ceſte preéminence. Ne vous laiſſés donc, par telles manieres d'honneur (duquel toutesfois voſtre eſperit eſt remply) manier, ny contraindre à faire choſe, qui ne ſoit iuſte & honneſte. Ne vous laiſſés ſi toſt vaincre par l'aueuglé appetit d'vne faulſe gloire: *Louable opinion des Stoiciens.*
„ que par le raiſonnable deſir de la vraye. Car c'eſt celle qui auec
„ ſes ſolides & fermes racines, contre tous vents d'enuie, de ma-
„ lice, de fortune, de mort, & du Temps, reſiſte hardiment &
„ touſiours (comme le laurier) ſe conſerue en ſa verdeur. Et l'au-
„ tre, comme vne tendre fleur, deuiẽt ſeiche, languiſſante & perd
„ ſa fueille & ſa beauté par le moindre ſoufle de vent qui luy ſur- *S. du Laurier.*
„ uienne. Oultre que ce n'eſt pas acte d'vn fort & heroïque cueur
„ tel que le voſtre, d'entrer au peril, pluſtoſt alleiché de la vaine
„ reputation, que deſireux de la commune felicité. Car ceſt cho-
„ ſe qui doit pluſtoſt auoir nom d'audace & de temerité, que til-
„ tre de valeur. Retirés ceſte entreprinſe, & par autres endroits & moyens que ceulx icy, conquerés trophées & honneurs. Telle maniere de gloire n'eſt pas ceſte belle pucelle, delaquelle vo⁹ deués eſtre perfaictement amoureux: elle eſt indigne de voſtre amour, voyés la bien, & la conſiderés à bon eſcien, & vous,

aurés honte d'auoir logé voſtre proüeſſe en ſi inutile partie. Faictes que la pure verité, leue le maſque qui la faict reſſembler à la vraye, & lors vous verrés que vous ſerés plus preſt à la quicter que à la ſuyure. Dieu vous vueille continuer en ſanté, & vous ouurir ſi clairement l'œil de la verité, qu'aucune malice d'autruy ne vous puiſſe impieter. De S. George Haute-Ville.

Il y a ſi grande corruption entre beaucoup des religieux & profeſſeurs de l'art militaire: que la pluſpart (qui ſont voulontiers les nouiſſes) ſont plus promptz à brauer, & à ſe glorifier, qu'a combatre, & faire leur deuoir, lors que l'occaſion s'y preſente. A. M. le Mar. S. André.

51 

Onſeigneur, ſi voſtre iugement euſt eſté temeraire, & vraye l'opinion de ceulx qui l'auoient tenu pour tel, moins de ſeruice en ſentiroit ſa M. moins de benefice la France, & moins de peril ceſte pauure armée, pour le peu de códuicte en la guerre des hommes, & pour ſi mauuais traictement qu'on y fait à Dieu. Ie me plaindrois en cela voulontiers (me pardóne la verité) de voſtre louange. Et quant à ce que la diligence que i'ay vſée à voſtre ſeruice (qui ne ſçauroit eſtre plus grande) vous a eſté (comme ie le deſirois) aggreable: ie m'en reſiouis beaucoup, & la vous offrirois plus grande, ſi faire ſe pouuoit. Móſeigneur, i'ay bien fait entendre, que encores que pluſieurs ſoyent plus promptz à ſe glorifier qu'à combatre l'ennemy, quand l'occaſion ſe preſente: il ne ſe trouuera pas vn plus diſpos & appareillé que vous, pour deffendre l'armée, ſi la neceſſité vous y appelle: & pour mourir pour le ſeruice de ſa M. ſi la fortune le commande. Et que vous n'aurés iamais à deſdain de vous expoſer à l'importunité de

quelque fortune que ce soit, pour le salut de l'estat de ce Royaulme: pourueu que les choses succedantes hors le desir & l'esperance de sa Maiesté, vous ne puissiés encourir reproche de temerité. Maintenant, Monseigneur, que ce Monsieur est malade, & qu'il porte la peine de son obstination (qui est vice plus à fouyr par vn grand Seigneur, que par nul autre) toute l'esperance de sa Maiesté repose en la valeur de V. S. Ie vous supplie donc, de gouuerner ce pauure reliquaire d'armée, si bien qu'il semble qu'auec peu de force, ne vous manquent conseil, cueur, ny bonne voulonté. Monseigneur, Dieu vueille qu'en l'asseurance de vostre dignité, & reputation, loge santé auec toute felicité. De Paris.

La grandeur, vertu & magnanimité d'vne personne de qualité, le font butte à toutes les sagettes de l'enuie. Mais la verité auec le pauois de l'innocence, cautionne & garentis les siens de toute humaine iniquité. A M. le Mar. S. André.



Onseigneur, si auec vostre prudéce vous n'eussiés preueüe ceste ruyne, de viue voix prædicte, & par plusieurs lettres protestée à sa Maiesté: ie doubterois qu'ayant receu ceste entreprinse si malheureuse fin, vous ne fussiés maintenant repris de peu de fidelité, de peu de cueur, ou de nullité de conseil. Mais ayant vsé de tous ces offices notoires, comme en vn theatre du monde à toute sorte de gents: vous pouués estre asseuré d'estre absoult, & libre, non seulement de faulte, mais de toute suspition. Et entre tant de regrets de la perte de cest'armée, de l'interest du Roy, de la prison & infirmité de V. S. cecy seul me rend aucune consolation, quand les autres aueuglés du desir de la victoire, des faulses promesses de la fortune, de l'ambition de la gloire, & de la pertinacité de leur deliberation, & combattus de la furie de la tempeste, n'ont peu iuger l'indisposition de la fortune. Et vous au milieu de la tranquillité, comme vng sage marinier, auec les 52

Par quels poincts, le Capitaine s'aueugle à ne cõsiderer les fins & euenemens des entreprinses de la guerre.

yeulx de la raison, l'aués de si longue main cõceüe. Et me plaist (si plaisir peult estre ce qui desplaist) que ceulx qui n'ont voulu suyure vostre cõseil, se soient perdus & abbusés, en lieu qu'auec prudence ils pouuoiẽt estre conserués. Monseigneur prenés consolation auec vostre vertu, auec la conscience & ioyeuse memoire de voz præterites actions, & auec le tesmoingnage de l'opinion vniuerselle, qui vous celebre pour gentilhõme rond, sage, entier, & valeureux. Quant aux autres, les vns ont perdu la vie, les autres ont esgaré l'honneur, & les aucuns ont encouru tous les deux. Et vous estes l'vn de ceulx ausquels l'vn & l'autre ont esté heureusement conserués. Et cõme vne viue estincelle allume l'autre: ainsi auec vostre nom, reluit la courõne de vostre vertu. On na pas failly de mordre sur la capitulation que vous aués cõmancée auec les deputés: mais cest pource que vostre grandeur vous faict butte à toutes les sagettes de l'enuie, & la malice des hommes est cause que voz operations sont auec sinistre opinion censurées legeremẽt. Mais Monseigneur, la verité auec le pauois de vostre innocence, vous a cautionné & deffendu: de sorte que le Roy, & ceulx de son conseil, qui sont sages, & qui ont experience des choses de la guerre, non seulement ne vous reprennent de ceste action: mais vous en donnent extreme louange. Mõseigneur, encores que entre tãt de troubles & de diuisions, il se trouue difficile d'assaillir les finances: ie soliciteray le recouurement de la pension qui vous est encourüe, pour la vous enuoyer au plustost qu'il me sera possible. Et ce pendant ie vous supplieray, que tout ainsi que vous aués cõserué la reputatiõ: vous vueillés reclamer la santé. Affin que auec elle ne se perdist du tout l'esperance de recourer ce qui a esté miserablement perdu. Ie ne veulx auec plus longues lettres, consoler V. S. pour ne faire tort à la force de son cueur, plus propre à supporter, & la douleur de l'esperit, & celle du corps, que nul autre que ie congnoisse.

Monseigneur, Dieu vueille ioindre santé
à l'honneur qu'il vous a laissé.

De Paris.

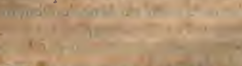
La malice des hommes meſdiſans, ſe peult pluſtoſt vaincre auec patience, qu'auec cõteſtation. Eſtant ce vice ſi capital ennemy de la vertu: que nous deuons plus ſouuent ioüer de l'oreille que de la langue. A Monſ. de Mont-Rond, Cheualier de l'Ordre du Roy.



Onſieur, Si la malice des 53
hõmes ne ſe pouuoit pluſ-
toſt vaincre auec ſilence,
qu'auec reluctation: ie me
trouuerois auſsi prompt à
parler, comme ie veulx e-
ſtre diligent à me taire.
Mais pour-ce que ie ſçay
que ce ſeroit dõner moyen
d'auctorité & de reputatiõ
à leur langage, & que ie
monſtrerois de doubter du
iugement, & de la pruden- *L'ordinaire*
ce d'vn ſi bon Seigneur & amy que vous, me reſſentant de cho- *des perſon-*
ſe ordinaire & naturelle aux perſonnes de peu de vertu: ie tien- *nes de peu*
dray la bouche cloſe, & ſonneray retraicte à la plume, eſtimant *de vertu eſt*
d'eſtre par-ce moyen reputé graue, & prudent: & eulx legers *de meſdire.*
vagues, & inconſiderés. Ie veulx pluſtoſt ſcruter ma cõſcience,
que la langue de tels hommes que ceulx-icy: qui n'ont pou-
uoir, ny auec louãge d'accroiſtre gloire, ny auec meſpris d'aug-
menter vitupere. Ie n'ay iamais doubté qu'ils ne deuſſent mal-
dire, eſtant le vice de ſa nature ennemy capital de la vertu.
Leur office eſt de meſdire, le mien eſt de bien faire. Chaſcun
de nous exerceons noz offices. Ie ſuis content qu'auec infamie
ils s'acquictent du leur: & que ie les ſuppedite du mien, auec
mon honneur. Il me ſuffit qu'ils entendent que ie ne me tais
poinct pour crainte d'eulx: & que s'ils ont la langue prompte
quand la malice les prouoquera: i'ay la langue & la plume pre- *Senec.*
„ ſtes, quand la raiſon le commandera. La parolle eſt l'ymage de *La parolle*
„ l'eſperit, & plus ſouuent nous deuons ioüer de l'oreille que de *ymage de*
„ la langue. Par les parolles de mes ennemys ſe peult facilement *l'eſperit.*
iuger quel eſt leur entẽdemẽt, & meſmes par vn tel iuge q̃ vo⁹,

qui de hayne,d'amour,d'vtilité,ny de dõmage, ne s'est iamais laissé circunuenir. Et ne veulx poinct pour moy de plus approuué tesmoignage que le vostre, qui aués faict beaucoup de preuues de ma sincerité & de ma fidelité.I'ay esté fort content que vous m'ayés faict ce bien de charger sur leur enuie, & sur leur temerité. Sçachant que les propos d'vn si cheualeureux Seigneur,m'auront laissé plus de reputation,qu'il ne m'en aura esté dirimé par l'imposture des meschãs.Et quant à celuy qui au marge d'vn liure des cõmentaires de Monf. Papon, sur ce que ie y estois intitulé greffier de Bresse, a mis (*Quod fuit non est*: il ne m'a faict en cela tant d'iniure qu'a luy mesmes,& en recõpense,en ce que ie trouueray iamais escrit de luy (s'il se treuue digne de quelque commemoration) ie mettray sans penser luy faire tort (*Quod fuit,est,& erit*) Car ie l'ay tousiours congneu mesdisant & sot, il l'est encores,& n'y a plus d'esperance qu'il s'en vueille deffaire. Monsieur, Dieu vous doint santé & prosperité, & le plus que vous pourrés auec l'escu de vostre faueur,defendés moy des armes de ces enuieux.

De Poissy.





Le gentil-homme arriué à quelque degré & honneur de fortune,s'y doit si curieusement conseruer, & mettre peine, qu'ayant esté des son ieune aage poursuyuant & seruiteur de la vraye gloire: il s'en rende pour le reste de sa vie maistre & paisible possesseur. A Monf. de Mont-Regnard,Cheualier de l'Ordre.



Onſieur, s'il m'a eſté aggreable que le Roy vous a appellé à ſon ordre de fraternité par merites de grande conſideration, & auec ſi louable reputation de vous: mon cueur le ſcait mieulx que par le teſmoignage que les eſcritures peuuent faire, ces lettres n'y ſatisferont. Ie me reſiouis auec vous, de ce que ſur le poinct de voſtre ieuneſſe, auec l'eſcorte de la vertu, & la compaignie de la fortune, vous aués couru & attaint les qualités que pluſieurs d'entier aage par long trauail ont en vain cerché de cõquerir. Et ne doubte point que les effects de voz actions futures, ne correſpondent aux paſſées, & aux eſperances qu'ils ſe promettẽt de voſtre valeur. Et ay opinion que bien toſt nous entendrons encores quelque faict notable de voſtre cueur inuincible, & que voſtre louãge (comme de quelque grand & ſupreme lieu) par la bouche, & par les lettres des hõmes d'hõneur & de reuerẽce, vous fera ſentir en toutes les parties du monde. Quant à la bonne voulõte, dõt vous m'eſcriués, que vous a declairé auoir en mon endroict Monſeigneur le Conte de Rets: ie m'en reſiouis, pour ma felicité, autant comme ie m'en eſbais, pour mon indignité. Le ſemblable m'a eſté eſcrit de beaucoup de mes amis, qui me faict eſperer que ceſte amour aura à croiſtre auec le temps par mes fideles ſeruices. Cependant Monſieur, s'augmenteront mes merites, auec l'obligation. Vne choſe me reſte à vous ramenteuoir pour voſtre regard, & comme prouoqué du reſpect que ie vous porte. C'eſt que de ceſte gloire, de la beaulté de laquelle des voſtre ieuneſſe vous aués eſté ſi affectionné ſeruiteur, vous procurés auec toute peine & valeur d'en eſtre continuel maiſtre & poſſeſſeur. Affin que encores auec voz autres ſeruiteurs, qui ſont infinis, comme participe de voſtre honneur, ie puiſſe iouyr par eſperit d'vne ſi grãde proſperité qui vous eſt preparée. Vous aſſeurãt, que de tant

que vous en aués, qui desirent vostre grandeur: il n'en est vn seul qui me sceust deuancer en la solicitation, n'y au desir de vostre honneur: & bien peu qui m'en puissent approcher. Mõsieur, ie vous presente mon seruice, & mes humbles recommandations à voz bonnes graces, & supplie le crëateur vous donner les siennes.

De Paris.

❧ L'office d'vn bon & amiable seruiteur, est de noüer par tous hõnestes discours, & gracieuses inuentions, l'amitié entre les grans seigneurs, au contraire des meschans, qui cerchent tous moyens d'y semer Zizanie & discorde. A Monsieur de Botheon gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy, Sen. de Lyon, & cheualier de l'orde.

55 

Onsieur, ie rends infinies graces à la fortune, de m'auoir donné cõmodité de payer en vn tẽps à Monsieur de Mont-rond vostre frere d'alliance, aucunes obligations, desquelles ie cõfesse luy estre de longuemain debiteur. Et à vous, de vous pouuoir faire seruice non indigne de quelque cõsideration: en procurãt par quelques moyẽs de continuer l'amitié d'ẽtre vous deux, semblables de gracieux naturel, conformes de bonté d'esperit, & si cõsorts en toutes actions dignes de voz infallibles courtoisies: que qui pourroit mirer la face de voz cueurs, à peine pourroit il discerner l'vn d'auec l'autre. Il est amplement par experiences, par mes parolles, & par la cõmune opinion de tout le monde, imbu de voz vertus. Et vous, si vous n'aués du tout entendu la publique voix de la renommée, qui va vniuersellement annonçant ses valeurs: vous croirés (s'il vous plaist) à ma plume que plus valeureux, plus honneste, plus sage, ny plus magnanime seigneur, ne se pourroit choisir en ce mõde. Empoignés vo' dõc à ma requeste, & auec si estroictes chaines d'offices & de courtoisies, liés ensemble voz voulontés, que comme le neud Gordien

5. Le Neud Gordien.

ne se puisse presenter nul mondain accident, qui ait pouuoir de les desuoüer ou resouldre. Ie sçay que vous le ferés auec merueilleuse satisfaction de l'vn & de l'autre. Mais, Monsieur, ne vous embrassés pas si estroictement: que (comme humble & fidele seruiteur que ie suis de tous deux) ie ne puisse auoir quelque place au milieu de voz vertueuses amitiés. Monsieur puis qu'il vous plaist, & que voz prieres me sont commandemẽs irreiectables: ie vous enuoye le sonnet de la similitude des montaignes & de l'amour, que i'ay tiré de bonne part. Me recommandant humblement à vostre bonne grace, & priant Dieu, Monsieur, vous donner heureuse vie. De Mont-brison.

SONNET SVR LA SIMILITVde des montaignes, & de l'amour.

VOyant ces monts de veüe si loingtaine,
Ie les compare à mon long desplaisir:
Hault est leur chef, & hault est mon desir,
Leur pied est ferme, & ma foy est certaine.
D'eulx maint ruisseau coule, & mainte fontaine,
De mes deux yeulx, sortent pleurs àloisir.
De forts souspirs ne me puis dessaisir,
Et de grands vents leur cyme est toute pleine.
Mille troupeaux y viuent & repaissent,
Autant d'amours se couuent & renaissent
Dedans mon cueur, qui seul est leur pasture.
Nul fruict n'y vient, ie n'ay nulle asseurance,
Et d'eulx à moy n'est qu'vne difference:
Qu'en eulx la neige, en moy la flamme dure.

En heur content se dit.

Vn gentil-homme arriuant à la fortune d'estre employé au seruice d'vn Roy ou d'vn Prince, doit aduiser de ioindre à son seruice honneur, qui le puisse perpetuer. Et apres pour le regard du bien temporel: y faire auec raison son prouffit;, si à propos, que perdant son seigneur, il ne se treuue auoir perdu le fruict de sa seruitute. Car les Roys, les Princes, & les Seigneurs sont hommes mortels. Et combien que leurs enfans succedent à leurs estats & heredités paternelles: pour cela bien souuent ils ne se rendent heretiers de leurs obligatiõs, affections, ou volontés.

56 

Ous aués faict tort à l'amitié que depuis mes ieunes années ie vous ay portée, & mesmement au seruice & aux œuures, que l'aage en a faict ensuiure, confirmées par vostre iugemẽt, de m'auoir prié de ce que librement vous me pouuiés cõmander. Principalemẽt de ce à quoy, (sans attendre nul commandement sçachant vous estre d'importance) ie deuois de moy mesme satisfaire. Or ie le feray auec la plus grande diligence qu'il me sera possible. Quãt à la foy que vous declarés auoir en moy: ie vous en remercie. Vous asseuraut que en quelque temps, ny par quelque fortune que ce soit, vous ne vous en trouuerés trompé. Le conseil que vous me demandés, que vous pouuiés bien auoir de plus sage, mais non de plus fidele seruiteur que ie le vous suis: ie le vous donneray de bon cueur, & tel (puisqu'il vous plaist) que merite l'amour que ie vous porte, & la foy que vous aués en moy. Et si en cela ie fais vsure des limites de la modestie: il en faudra accuser vostre genereux naturel, & le mien trop libre, qui me contraignent de ce faire. Ie ne sceus iamais, & ne veulx rien dissimuler, n'y commencer en cecy, qui vous importe, de tant que ce seroit figure de trahison, de vous deguiser ce que i'en sents. La voulonté que vous aués maintenant auec peu d'occasion de quicter le seruice de ceste. Repub. laquelle auec tant de vo-

ſtre honneur & de ſatiſfaction d'elle, vous aués ſeruie iuſques icy, & la fruſtrer de l'eſperance qu'elle auoit aſsignée en voſtre vertu: & vous, de perdre celle que ſon accouſtumée recógnoiſſance vous promect: me ſemble pluſtoſt digne de reprehenſion que d'aucune loüange. Et crains fort qu'ayant eſté attiré à ceſt' impetueux deſir, par l'impreſsion d'vne vaine gloire: vous ne laiſsiés la farine pour le ſon. Ce que encores prouenãt de cueur valeureux, ne ſçauroit proceder d'homme bien aduiſé. Et ſi vous croiés le contraire: ie n'en accuſe moins voſtre iugement, que celuy que i'ay faict en cela de vous. Ie ne veulx que plus d'eſpoir de recõpenſe, ny de reputation, vous induiſe à ce que ie dis, que l'exemple de voſtre pere: qui par charité & amour de vous, le vous faict clairement entendre. La gloire duquel (bien que marchant à grands pas vous pourſuyués, non de deuancer, mais d'approcher) vous præcedera long temps. Vous penſés (peult eſtre) que ſeruir à vn Empereur, ſoit meilleur qu'a vne Rep. ſingulierement à celuy cy, ſi liberal, ſi magnanime, & ſi amoureux de la vertu. Certes il ſeroit bien meilleur, ſi l'eſtat des choſes du monde y conſentoit. Car qui doubte que d'vn ſeul ne ſe puiſſe mieulx eſperer que de pluſieurs? pouuant ce ſeul là vous faire le bien, & donner la reputation, que pourroient pluſieurs enſemble? Mais nous ne ſommes pas tous grãds, ne Scipions. Il eſt impoſsible que pluſieurs puiſſent eſtre tous vertueux, ſages, & bien congnoiſſans. Le vicieux eſt ennemy de la vertu, & n'en a nulle congnoiſſance, ny du merite du vertueux: & ne l'aimant ny congnoiſſant: malaiſément il pourra entrer en deſir conforme des autres, en aucune remuneration de merite. Ie pourrois vous amener infinies autres raiſons en faueur de ceſte opiniõ, plus ſuperflues que neceſſaires: mais ie vous diray ſeulement, que au contraire, me ſont cõcurrantes pluſieurs cauſes, pluſtoſt nées des accidents du monde, & de la condition du temps, que de la qualité de la choſe. Et fault que ie vous face entendre, pourquoy il vous eſt plus de cõmodité, de prouffit, & de grandeur de ſeruir ce Senat. Vous deués auoir congneu par experience, que le ſeruice des Seigneurs Italiens eſt peu aggreable, ie ne dis pas à Charles, mais

Prouerbe.

Omnis ingrata communitas.

Saluſt.

à tous les ministres, qui ont l'intendence, & maniement des affaires de sa Maiesté: & qu'ils s'en seruent le plus souuent, plus pour le besoing, que pour l'amitié: & plus pour en frustrer la commodité d'autruy, que pour se preualoir de leur valeur: & l'occasion de cela est, ou le peu de foy, ou le peu de merite, ou le mauuais conseil de noz predecesseurs, ou vrayement l'enuie, l'ambition, & les desseins de ceulx qui commandent. Il ne m'appartient point d'en faire iugement, & d'autát mesmemét que le grand Maistre me semble estre Seigneur de fort grand entendement, de beaucoup de prudence, & d'infinie vertu & estimation. L'effect s'en veoit, & les occasions en sont couuertes. Que pourriés vous donc vous promettre d'vn Prince qui se seruira de vous, plus par necessité que par bóne voulonté? tant plus grãd sera vostre merite, plus accroistra l'enuie des gouuerneurs: auec laquelle ils cercheront de supplanter, supprimer, & abaisser les degrés de vostre dignité. Dont voz esperances sur l'entrée de la gloire, se trouueront interceptes.
Quelle fin pouués vous donc proposer à voz intétions, qui soit digne de vous, & de voz vertus? Pouués vous esperer plus hault degré que celuy qu'a attaint vostre Pere? Il ny a Gentilhomme Italien qui sait peu obtenir plus grand. Et voicy le principal poinct ou doit vostre valeur prédre resolution. Vous possedés de ceste supreme domination le mesme degré que vous sçauriés impetrer de Cæsar: & si les pensions de luy sont plus grandes: plus excessiues, aussi seront les despenses qu'il vous y conuiendra faire. Mesmement que vous despendrés plus en vne seule fois de plusieurs, qu'il sera besoing de venir en ceste court, que vous ne feriés en plusieurs qu'il vous fauldra aller à ceste Repub. A laquelle (au iugement des bons) tout Prince & Seigneur Italien d'eust incliner à faire seruice. Car elle est l'ornement & la splendeur de toute la dignité Italienne: & represente vne vraye ymage de la grandeur & anciéne auctorité Rommaine, n'estant demeuré en ce trouble & tempestueux siecle autre lumiere, ny splendeur en toute la miserable Italie. Nous sommes tous serfs & tributaires: ie

ne dis pas des Barbares, mais de toutes estranges nations. Ceste-cy seule a conserué sa naturelle liberté. Seule (horsmis à Dieu, & à ses propres loix) ne rend obeissance. Conseruons donc ces precieuses reliques, & ces marques exemplaires de l'antique vertu. Vous estes Italien, & auec elle soubs mesme siecle heureusement generé : elle est vostre sœur, & serués (en la seruant) à vous mesmes, à vostre patrie, à vostre liberté, à vostre salut, à vostre reputation, à voz enfans, à voz successeurs, & à l'æternité de vostre nom. Vouldriés vous entreprendre d'aller porter les armes, qui pourroient espancher le sang de voz freres, de voz amys, & de voz parents ? & allumer le feu qui pourroit brusler la Patrie, la maison, & vostre propre substance ? Combien de Seigneurs Italiens aués vous veu appellés par sa Sac. Ma. aux plus haultes dignités de la guerre ? & combien leur voyés vous donner de richesses & d'estats, qui ne soiẽt beaucoup moindres que ceulx qu'ils laissent pour son seruice ? combien aués vous deuant les yeulx d'exemples de ses gratifications ? En lieu que ceste merueilleuse cité, est remplie de la memoire de ses capitaines bien merités : qui viuent & viuront auec tesmoingnage de leur vertu perpetuelement : vous voyés tant de cases beneficiates, & tant opulantes de la remu-,, neration faicte à ses seruiteurs par ceste Repu. Les Empereurs ,, & les Roys sont mortels, & combien que leurs enfans s'ucce-,, dent à leurs estats & aux paterneles heredites : toutesfois ils ,, ne les rendent pour cela heritiers de leur amitiés, affections, ,, ou obligations. La Repub. est tousiours viuante, en recordation des benefices qu'elle reçoit : & recongnoit sur les fils, sur les nepueux, & en l'autre posterité, les seruices des antecesseurs. Mais ie me donne en vain trop de peine à vous monstrer ce qu'au miroir de vostre prudence vous pouués mieulx veoir que moy. Ie vous supplie que les desseins de l'autruy ne vous facent destourner ny esgarer du deuoir & du chemin de la raison : gouuernés voz affaires vous mesmes, auec le gaillard entendement que vous possedés. Car vous ne sçauriés auoir autre conseil de plus sage que de vous. Et mesmes considerés l'estat, & la qualité du temps, la diuersité des choses, &

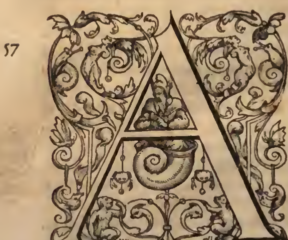
Considerations du naturel & de la Patrie.

Aduis pour ne perdre l'occasion du temps.

l'inconstance des humaines conditions. Croyant sur tout, que ce que ie vous ay dit, vient du respect que ie vous ay, du grand desir de vostre honneur, & de l'obeissance que ie suis tenu de vous porter. Vous tiédrés, s'il vous plaist, mon seruice au degré de vostre gloire. Laquelle ie supplie le Créateur accompaigner de toute felicité.

Les hommes renommés, ne sont d'estime, s'ils s'endurcissent en vne continuelle opinion. Le nauarque se conduict selon la volonté de la tempeste, & luy obeit iusques a ce que le vent pacifique vienne a luy faire seruice: ainsi vn dessein commancé, ou l'on veoit quelque peril, se doit facilement laisser, pour ioindre à l'autre, selon la tranquillité du desir. A vn sien Seigneur & amy.

57



Vec beaucoup de desplaisir i'ay entendu l'occasion qui vous meut d'entreprédre l'esloignement de la court. La cause en est assés legere, & la deliberation bien peu prudente. Et si (pour vous en parler rondement) elle n'est plus grande en vostre esperit: vous serés tenu en estime de beaucoup de legereté, pour les ambitions & vaines esperances, lesquelles le plus souuent ont accoustumé de deceuoir noz entendements. Ie me plains extremement, que mes lettres ayēt si peu obtenu d'auctorité enuers vous: qu'elles n'ayent sceu destourner cest' opinion, ce qui se deuoit bien faire: & si ce n'estoit pour le poix de mes raisons: pour le moins ce deuoit estre pour la sincerité de ma foy. Mais ie me conforte en ce que mon conseil en a esté plus forcé, que voulontaire: autrement en lieu de fidelité & d'amour, i'eusse peu estre condãné d'arrogãce, & de temerité. Et affin que vous cõgnoissez q̃ ie suis plus prõpt à vous seruir, q̃ ie n'ay esté bon à vo⁹ cõseiller:

Les ambitions & vaines esperances trõpent l'entēdement de l'homme.

ie vous aduertis,que i'ay attaqué ceste practique auec le plus de vostre dignité, & de vostre reputation qu'il m'a esté possible. I'aymerois bien mieulx que la necessité les incitast de vous prier, que la voulonte vostre de les requerir. Et pour-ce que ie congnois la qualité du negoce,& considere la maniere des hõmes à qui nous auõs affaire, craignant que voz desirs ne resortissent la fin que vous voudriés: vous en inculperiés plustost ma faulte & negligence, que leur iugemẽt, & peu de besoing: pour vous leuer en cela toute la suspition, qui vous pourroit estre demeurée de moy, d'auoir cerché de vous retirer de ceste fantasie: ie vous prie tant affectueusement que ie puis, de vouloir depescher quelqu'vn des vostres par deça, pour le faict de ce negoce,& auquel toute l'aide, conseil, & faueur que luy pourra donner ce peu de moyens que i'ay, ne luy sera moins espargné, que ie voudrois (pour mon peu de pouuoir) que vous ne m'en eussiés point donné d'occasion. Ie vous supplie faictes-le:& ainsi Dieu vo⁹ vueille piquer le cueur de ce qui vous est plus vtile & honnorable. Mais puis-que desia i'ay trespassé les limites de la vergoigne: ie ne me soucie plus que vous me teniés pour presumptueux, si de nouueau & contre vostre voulonté, ie represente, ce que dit Cicero à Lentulus: esperant que l'auctorité, la probité, & le conseil d'vn si grand & merueilleux homme *Cic. a Lentul.* en tout temps, vous pourra diuertir de vostre propos plus facilement.

» Les hommes renommés (dit-il) au gouuernement d'vne Repub. ne sont dignes de louange, qui comme obstinés s'endurcissent en leur continuelle opinion. Mais tout ainsi qu'il est propre au pilote, d'obeir à la voulonte de la tempeste, encores qu'elle luy deffende de prendre port, iusques à ce que le vent, *S. du Nautonnier.* pacifique,& la mer tranquille, auec la disposition de sa voile luy facilitent sa conduicte: ainsi est il chose indigne d'homme sage, de plustost suyure auec peril vn chemin commencé, que par vn autre si ioindre à la tranquillite de son desir.

Considerés cela, auec iugement de raison. Faictes de vous vn pilote: de vostre voulonte, vne nef: de la court, vne mer: & de la fortune, l'impetuosite des vents:& peult estre que vous en rapporterés quelque bon fruict. Ce qu'aduenant, ie seray content que vous

en ayés à Cicero l'obligation, que vous n'aués voulu auoir à moy mesmes. Ie vous supplie pardonner mon libre naturel.

De fontaine-bleau.

Celuy qui se sent tenu à quelqu'vn pour plusieurs bienfaictz, ne pouuant acquicter entierement ses obligations par foiblesse de sa fortune, ou autrement: moins ne peult qu'auec honnestes remerciemens, entretenir, en contentement: & s'il peult, luy faire quelque present facile. Car encores qu'il soit de peu de valeur: toutes fois ce sont herres & marques de bonne voulonté. A Mons. de la garde & de S. Rigaud



58 Onsieur, Dieu vueille que vous puissiés autāt vous louer de ma diligēce, & de mon opinion, comme ie me glorifie de vostre courtoisie, & de vostre liberalité: affin que ne me sentant autrement capable de satisfaire à nulle partie de tant de biens, desquels ie me trouue reliquateur enuers vous: aumoins par ce moyē i'eusse par ouuert tesmoignage de mon cueur, à vous faire preuue de la recongnoissance que i'en ay: sçachāt biē que de ma foy, & de mon obeissāce vous aurés tousiours contentement. Ie vous enuoye deux leuriers. S'ilz se treuuent si bons comme il me semblēt beaulx, i'auray approché vostre desir, & satisfaict a mon deuoir. Et a peine puis-ie croire qu'ils ne soient parfaictement bons: puisque vn seigneur de si bon iugement en toutes choses, comme est Monsieur de Chiury, les m'a donnés, cōme pour present indigne de moy, mais digne de sa courtoisie, de mon obligatiō, & de sa liberalité. Il vous plaira les accepter auec la largesse & la grace de cueur, que vous aués accoustumé de donner choses plus grandes & plus precieuses, & vaille l'auctorité de ce gentil-homme, dont ils departent, à les vous faire sembler meilleurs, & de plus d'estime. Ie seray bien ayse, Monsieur, qu'il vous plaise m'aduertir de la bonté que vous y prouuerés. Affin qu'estans telz que i'espere, & que ie de-

sire qu'ilz soient trouués : ie me puisse resiouir auec vous de vostre plaisir, & le remercier d'vn si honneste present. Ie vous enuoyrois les rimes que vous me demandés si instamment: mais ie ny ay pas encores donné les reuestissemens que ie veulx: & pour les vous faire tenir promptemēt, ie ne vouldroys point qu'vn si soubdain enuoy peust offenser vostre iugement, n'y diminuer l'opiniō que vous aués de moy, qui excede beaucoup le peu de mon merite : mais non l'affection que ie vous porte, n'y le desir que i'ay de vous faire seruice : duquel ie ne seray iamais deuancé par seruiteur que vous ayés.
Monsieur, ie supplie le Createur vous maintenir en sante. De Mont-brison.

L'amy de bon vouloir, qui doit plustost desirer d'estre ennemy descouuert, qu'amy sophistiqué: & quitter l'aymer, que masquer la verité: ne doit point faindre de dire priuement à son amy, ce qu'il congnoit ne luy deuoir estre dissimulé: moins craindre de l'offenser auec la pure verité, que la luy desguiser, & le tromper auec vne deceuable mēsonge. A vn sien amy.



Ar la lettre que ie vous escriuis na 59
guieres, que vous aués comme ie suis aduerti receuë à mauuaise part, ie vins plustost attiré du desir de vostre honneur, & de l'amitié que ie vous porte, que persuadé de ma voulonté, à vser de l'office de reprehension en vostre endroict: & comme le medecin fidele, non pour offenser le malade, mais pour le guerir, vient contre son cueur aux remedes, ou du feu, ou du fer violēts: ie voulus vser de ceste faço enuers vous. Que si ma correctiō vous pouuoit estre aggreable, & proufitable: i'aurois merueilleux plaisir de vous auoir par mō trauail moienné le re couurement de vostre santé. Ce que ne pouuant executer: i'auray pour le moins satisfaict à ma conscience, & au deuoir de nostre amitié. Receués donc comme d'amy de bon vouloir, & non cōme d'ennemy importun & malicieux, l'exhortation que ie vous fais. Car si autrement vous le faictes, vous

donnerés à entendre,que le flateur vous eſt plus aggreable que l'amy . Et moy qui ſur toute choſe ay en horreur ceſte qualité, & qui aymerois mieulx eſtre ennemy deſcouuert , qu'amy ſophiſtiqué:ie quicterois pluſtoſt de vo⁹ aymer, que de vous maſquer la verité,& ayme mieulx auec vne ſeule verité vous offẽſer,qu'auec vne deceuable menſonge vous complaire. Or me pardonnés ſi i'ay ainſi parlé librement: & conſiderés que voſtre maladie auoit beſoing de ſeuere medecin,& de forte purgation.Ie prie Dieu qu'il vous maintienne ioyeuſement,auec memoire de moy. Du Gaſillan.

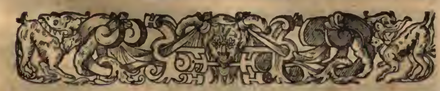
La doulceur & pieté doiuent eſtre touſiours plus priſées, que la rigueur de pugnition & de iuſtice. Comme il eſcrit à vn ſien amy, pour le deſtourner de quelque impitoyable office, qu'il exerce ſoubs allechemẽt du lucre. N'eſtant honneur ſi petit, qu'il ne doiue eſtre preferé à toute humaine vtilité: & plus difficile à conſeruer, que facile à acquerir.

60



'Amitié que ie vous porte, eſt ſeule occaſion de me rendre ſingulierement deſireux de voſtre bien. L'hõ » neur (cõme il me ſemble) » eſt l'vn des principaulx & » plus grãds biẽs q̃ nous ayõs » en ce mõde :& autant faci- » le à acquerir, comme diffi- » cile à conſeruer. Ie veulx » donc auec ce peu de lettre, faire pluſtoſt office d'amy, que d'adulateur:& ne vous deguiſer la verité : vous priant que comme de bon amy, vous vueillés accepter ceſt'aduertiſſement: lequel ſi moins d'vtilité, aumoins plus d'honneur & de reputation vous rapportera.Ne doubtant poinct que s'il vous reſte encores le iugement,que ie me ſuis promis de voſtre valeur, & de voſtre eſperit:vo⁹ ne deués congnoiſtre,que tout petit hõneur doit touſiours eſtre pre- „ feré

ferè à toute grãde vtilité. Il appartient à l'office non d'vn hõme humain,mais d'homme inexorable & cruel, de faire la profession que vous faictes: en procurant de faire mourir & tourmenter les hommes,& de conuertir en leur ruine & perditiõ, l'eloquence que nature en faueur du bien vniuersel,& du salut des viuants, vous a octroyée.Ce qui ne peult estre souuent sans grande offense de Dieu. Lequel encores qu'il soit souueraine iustice: toutesfois comme singuliere & extreme clemence, se persuade plustost pardon, que chastiement:& incline plus à la doulceur, & à la misericorde, qu'a la peine & au supplice. Et comme pouués vous sans offense de sa D. M. faire si souuent appeller à iugement la teste (peult estre) de l'innocent? Retirés vous de telle entreprinse, & auec vostre entendement (don de la liberalité de Dieu & de nature) appliqués vous à meilleur vsage que celuy là, & faictes plus d'estat de la conseruation de l'honneur,que de l'acquisition de beaucoup de biens, qui vous induict à ce faire. Car si vous voulés: plusieurs autres bons moyẽs ne vous peuuẽt mãquer pour l'vn & pour l'autre. Ie suis contrainct de vous escrire cecy, pour l'amitié que ie vous ay protestée, voyant l'obscure & mauuaise estime qui se vague de vous en plusieurs endroitz: & le peril de vostre vie qui en resulte.Ie seray fort aise que ma lettre vous ait peu reuoquer d'vne si detestable practique: en vous reuestissant vostre accoustumée reputation & dignité naturelle. Autrement ie vous denonceray indigne de nostre amitié: & desireray que le monde congnoisse,que ie ne vous ay aimé, que tant que ie vous auray veu en office de vertueux. Du Gasillan.



L'amitié doit estre plustost fondée sur la consideration du merite,que sur l'esperance du prouffict particulier.Car deffaillant le moyen & le pouuoir de l'amy: l'amour eschapperoit:& le merite est inseparable de la perpetuité. A Monsieur Clepier procureur du Roy au Baillage de Forestz.

Recommandation pour vn gentil-homme, duquel les vertus sont si singulieres, & de soy si recommandables : qu'elles n'ont guieres besoing d'artificieuse lettre: & mesmes qu'il suffit de dire qu'il est amy, quand il est addressé à vn autre de bon vouloir. Comme à Mons. de la Nyonnere, secretaire du Roy.



Onsieur, Ie ne veulx par longue ny par artificieuse lettre violer la loy de nostre ancienne amitié, ny faire tort à vostre courtoisie, & singulier iugement, en recommandation d'vn amy, qui est Mõsieur du Piney, lequel d'autant qu'il est gentilhomme de qualité, forçant vng chascun auec ses rares conditions, non seulement de l'aymer, mais de l'honnorer : me suffit que ie vous die qu'il est mõ amy, & digne d'estre le vostre. Quãt au reste vous le iugerés de vous mesmes: m'asseurant que l'ayant congneu, vous aurés fort aggreable d'estre aymé de luy. Il va en court pour aucunes de ses affaires, pour l'expeditiõ desquelles il aura besoin de vostre aide, conseil & faueur. Ie sçay qu'en cela vous ne vouldriés errer en vostre officieux naturel, ny en son merite. Non, pour-ce que ie vous en prie : mais pour-ce que vostre vertu le vous persuade, & la sienne le requiert. Ie receuray grand plaisir, qu'il vous » congnoisse pour large & liberal dispensateur de ces offices, & » vous luy, pour courtois gracieux & digne receueur d'iceulx. Et » suis d'aduis que vous m'aurés pour autãt d'obligation de vous » auoir donné à congnoistre vn tel gentil homme, auec occasion » de luy pouuoir faire plaisir: cõme luy d'auoir entrée en la possession de vostre amitié, & receu ce bien par mon moyen.

Aymés vous donc ensemblement (comme ie sçay que vous ferés) & me tenés en la barque de vostre amour, autant que ie pense le meriter, & que ie le desire. Priant Dieu vous donner, Monsieur, ce que desirés. De Molins.

En recommandation d'vn amy, quand la cause pour laquelle il est recommandé, est honneste & equitable: elle se treuue auoir beaucoup plus de vertu & de force enuers l'amy officieux. A Monsieur Blandin, secretaire du Roy.

63 
Onsieur, le porteur de ceste lettre sera Monsieur le chanoine Geoffroy. Lequel ie vous recõmanderois voulontiers: si ses vertus n'estoient de soy assés recommandables, & si vostre courtoisie n'estoit telle, qu'elle ne sçauroit cõsentir à recommandation de personnage de tant de merite. Ioinct qu'il me sembleroit vous faire tort, de vouloir tirer de vous par artifice de prieres, ce que vous aués accoustumé de faire par liberalité de nature. C'est dõc asses pour faire qu'il soit recommandé, de le vous presenter pour vn homme de bonnes meurs, de lettres illustres, & de nature noble, & gentille. Et estant mon allié & mon amy, faictes compte qu'il soit le vostre, puisque ie suis vostre entierement. Il pourra estre, que pour aucuns de ses affaires particulieres, il se vouldra aider de vostre conseil, & de vostre faueur. Ie suis certain que de l'vn & de l'autre vous luy serés liberal, plus pour ne vouloir offenser vostre courtoisie, que pour complaire à moy, ou luy impartir vostre benefice. Monsieur, la chose qu'il poursuit est honneste, le gentilhomme à qui il la demãde, est (a mon aduis) de beaucoup de valeur, & luy est personne qui merite d'estre assentie. De maniere que vsant en son endroit d'office de bonté & de doulceur: auec peu de peine, vous donnerés commodité à ce gentilhomme de vous obliger vne bien grande & noble famille. A luy, de congnoistre l'infinité de vostre courtoisie, & la noblesse de l'esperit de ce gentilhomme. Et à moy, comme ministre de trois vertueuses operations, ferés vn singulier plaisir. Resteroit à vous parler de l'obligation que i'en auray. Mais riẽs moins, ie me garderay bien que ce langage ne fera tort à voz honnestetés. Monsieur, Dieu vous doint heureuse vie.

De Roanne.

Qui se mesle d'interceder pour quelqu'vn, doit considerer que si celuy à qui il escrit est ennemy de superfluités, & de ceremonies: il luy doit vser de moins de superfluité & d'artifice de lettres, & en cela, tant pour recommandation, que pour autre occasion s'accommoder à l'humeur de celuy à qui il a affaire. A Mous. Dantenay conseiller & maistre des comptes du Roy. A Paris.



Onsieur, pource q̃ ie sçay, 64
que vous estes ennemy de ceremonies: ie vous escriray le plus sobrement qu'il me sera posible. Affin que en la simplicité de mes propos, ma voulonté vous soit manifeste, que peult estre qu'estãt couuerte du voile de l'artifice, elle ne vous seroit pas si facile à conceuoir. Monsieur de Griualet de Valence porteur de ceste lettre est de mes amys, & veult estre de voz seruiteurs, m'ayant prié de faire foy de son desir. Au moyen dequoy paragonnant ses merites auec vostre iugement, & prenant opinion de pouuoir auec vn seul office satisfaire à deux debtes: l'vn à l'obligation que ie tiens à vous, & l'autre à l'affection que ie luy porte: ie suis contẽt de le faire de bon cueur. Mais Monsieur, pource que ie sçay qu'en l'election des amys, vous & moy sommes quasi de mesme goust: ie suis asseuré que vous le iugerés capable de vostre amitié, & digne de ma recommandation. Ie ne vous diray rien de ce que vous aurés à faire pour luy: car vous ne l'aurés iamais si tost congneu, qu'il ne vous semble de deuoir faire plus qu'il ne requerra, & tant que vous puissiés ioindre ses merites à mon desir, & iusques à ce qu'il aura obtenu ce qu'il desire, ie vous en prieray tant de fois, que par multiplicité de prieres se conceura importunité, qui engendrera l'accomplissement de son intention: estant si asseuré de vostre bon
» cueur, que vous le prendrez & receurés à bonne part. D'autant
» que vous sçaués, que l'homme en ses affaires doit prier tant

seulement, mais pour son amy il doit prier & importuner tout ,, ensẽble. Mais quãd pour mon particulier i'auray besoing de la ,, faueur qui m'a cy deuant obligé à vous en tant de sortes: ce sera lors que ie vseray de la modestie, que la perfection d'amitié pour vn mien amy perfaict, me faict oublier en cest endroict. Ie prie Dieu, Monsieur, vous donner ce que desirés.

De Mont-brison.

Ceste lettre plus fabuleuse, & Poetique que familiere, adreßée à Baritel Poëte comique: contient quelques excuses d'vn Sonnet mal interpreté, auec priere qu'il luy faict, de vouloir soustenir sa cause contre ceulx qui s'en sont irrités. Et s'y peult iuger certain mescontentement de ce secretaire, contre quelque mesdisant, qui par impostures (estant hors de meilleurs propos) a mis peine de le priuer de la faueur, & bonne grace de ses amys.

65



Aritel. Vous voyés en quel orage de pensemens m'a surprins le vent de l'enuie & la malice des hommes. Le sonnet de la dedication de Mirmianda, que i'ay faict à Pan, non seulement a mis à rumeur toute ceste ville: mais encores toute la prouince. Car les vns le veulent interpreter, non selon mon intention & sincerité: mais selon le vice de leur voulonté. On dit que soubz le nom de Sysannés, i'ay voulu entendre du Fontberlant. Chose que si seulement i'eusse pensé de penser: il m'en eust deu auec raison grand blasme appartenir. I'ay tousiours pensé de l'hõnorer, & de cõgnoistre qu'il se deust rendre digne d'estre quelque peu hõnoré par vertus, cõme il le merité par son sçauoir. Et encores que la simplicité de ma consciẽce, efface vne grãde partie de mon ennuy: toutesfois il m'en reste encores tant: que ie ne puis rasserener l'obscurité de mon esperit: d'autant mesmement que son omnipotẽte magnificẽce s'est laissée couler en mesme opinion: quoy que ie l'aye faict

plustost forcé par Frontaire, que stimulé de mon seul iugemẽt. I'en suis marry, non tant pour-ce qu'il luy plaist de croire d'estre offensé de moy: comme pour-ce que le monde m'estimera pour personne de peu de capacité, ou de mauuaise voulonté. Et qui pis est, Frontaire estant en cholere, & alteré du sonnet de Pelęus: qui a esté publié contre luy: vouldroit bien que ma doulce & delicate muse, accoustumée d'estre maintenant auec moy au long des sources du beau cabalin, & tantost soubs les fresches vmbres de Parnase, songeant les beautés de ma Maistresse, se voltast en ceste dure campaigne de bataille: mais adieu ne plaise, que ie pique bouche en personne de tant de respect. Ie feray en sorte qu'elle ioindra son mescõpte, auec ma simplicité: & que chascun entendra, que combien qu'en plusieurs autres choses i'ay esté assés dispos à m'esgarer, toutes-fois en la congnoissance de ses valeurs, ie ne me suis iamais guieres perdu. Aidés moy, & auec le vent de vostre viue raison, & de vostre auctorité, confondés ceste neige, qui occupe la pensée du Frontaire, autrement ie doubte qu'il ne face chose indigne de luy. Reiouyssés vous, & multipliés mon innocence. Car vous estant voisin & amy, vous estes tenu de ce faire, & moy de prier Dieu (comme ie fais) de vous donner ce que desirés.

De Gandrieu.

La liberalité ne doibt estre plus auant estendue, que les forces le peuuent supporter, & fault donner de sorte qu'on ait tousiours dequoy donner: auec plusieurs autres traictz de liberalite bien exercée. A Mons. de la Saussaye M. d'hostel ordinaire du Roy.



Onsieur, i'ay Receu voz lettres autãt fournies de bon aduis & de bon conseil, cõme d'amour & de bõne foy: & suis biẽ aise, que vous & moy soyons cõformes d'opinion: & que vous ayés iugé, que ce qui vous est à vtilité & seruice, me reuient à cõmodité & à benefice. Si ie n'auois congneu par autres manieres l'amitié q̃ vo⁹ me portés: cecy me seruiroit d'vn signe 66

tresaſſuré & infaillible. Or maintenant ie partiray de meilleur cueur,ayant opinion qûe ie ne ſçaurois faillir auec voſtre conſeil. Ie vous remercie du gracieux preſent qu'il vous a pleu me faire,digne de voſtre grandeur, mais trop loing de ma capacité. Et ne veulx point que nul proufict particulier me face diſsimuler,ce que ie ſuis obligé de vous dire,c'eſt que vous ayés do- ,, resnauant ſouci de n'eſtendre voſtre liberalité plus auant que ,,
Cic. du chemin de voz forces. Et qu'en lieu que continuellement ,, vous procurés de ſubuenir à voz amis, vous ne faictes tort ,, à vous meſmes. Meſurés voz fortunes auec mon merite,&vous ,, cõgnoiſtrés qu'vn ſi grãd preſent n'appartiẽt à voſtre faculté ny à nulle de mes cõditions. Ie ne veulx pas que par la trop grãde courtoiſie q̃ vo⁹ vſés enuers moy, il vo⁹ mãque la cõmodité d'eſtre benin enuers autres de plus grãde vertu,&de plus de dignité que ie ne ſuis: car ie me monſtrerois plus amy de mon proufit, que de ma reputatiõ. Et ie ne ſçay que vous pourriés dõner à l'vn des plus ſinguliers de ce ſiecle : puiſque cecy vous ſemble
Cic. *Modeſtie en Liberalité.* petit preſent à moy, qui ſuis de ſi peu de valeur. Il fault donner » de façon qu'on ait touſiours dequoy donner, & manier les por » tes de la liberalité, ſi bien qu'elles ne ſoiẽt ouuertes ny fermées » à tous : affin que la clef de la bonté ne ſe puiſſe tourner à tous » vents. I'accepte la haquenée qui me ſera fort bonne au grand » chemin que i'ay à faire: quant aux deniers, ie veulx qu'ils demeurent en la fontaine de voſtre benignité, affin qu'il n'y mãque eau pour ceulx qui mieulx que moy le meriteront, & qui (peult eſtre) en auront plus de ſoif. I'ay deſià auec grande difficulté obtenu mon congé: & m'a recõpenſé Monſeigneur, non ſelon ce qui appartient à ſon cueur magnifique, n'y à mon fidele ſeruice: mais ſelon qu'a peu ſouffrir ſa preſente commodité, & mon prochain beſoing. Si vous ne venés par deça premier que ie parte: ie viendray le pluſtoſt que ie pourray à m'aquicter de ce que ie vous ſuis tenu & obligé. Cependant ie prie Dieu, Monſieur, de vous tenir content en toutes ſortes.

De fontainebleau.

En lettres de recommandations, qui sont les plus communes, ou autres familiaires, il est necessaire de changer tousiours l'air & le style, pour ne les rendre comme formulaires. A quoy sert le plus l'esperit de l'inuention: & selon la qualité de la chose, disposer le commancement de quelques nouuelles protestations contre le vice d'importunité. A Monsieur de Riuoire S. & Prieur de S. Romain, & de la Platiere. Conte de sainct Iean de Lyon.

MOnsieur, il y a vne maxime entre les voisins, que mes prieres ont beaucoup de pouuoir en vostre endroit, & croy que le fons d'vne telle impression, est plus-tost sur mon affectiō & sur vostre bōne grace: que sur le peu de mon merite, & sur le moins de vostre deuoir. Quoy que ce soit, ie suis certain, que le respect que ie vous porte, & la sincerité de mon cueur, sans autres plus honnorées qualités, peuuent assés valoir enuers vous. Et veulx que cela baste à le me faire ainsi croire, sçachant que de courtoisie, & d'amour, vous ne vous estes iamais reculé pour personne que ce soit. Au moyen dequoy, s'il aduient que bien souuent ie vous importune (ce que ie ne vouldrois) ce sera pour ne pouuoir m'excuser de m'emploier pour ceulx desquels en honnestes occasions ie seray poursuiuy: chose recommandable & digne de tout homme de bien. Monsieur, ie vous ay faict ce petit preambule, pour donner plus de force aux recommandations, que i'ay maintenant à vous faire, qu'elles n'auroient, si ie les faisois par lettres communes. Et veulx que vous congnoissez, que l'amitié que ie porte à monsieur le Lieutenant du Croset mon cousin, me contrainct d'vser d'vn nouueau style de recommandations. Car à peine pourrois-ie satisfaire à mon desir, & à son besoing: si i'vsois de propos ordinaires, pour obtenir chose longuement desirée. Il merite beaucoup, mais encores plus a il de çonfiance en ma faueur. Et i'ay enuie que le pouuoir que n'aura peu le peu d'artifice de ma parolle, à exprimer mon desir, & à mouuoir la gentillesse de vostre cueur, se puisse fournir par vostre benignité, & iugement: & par la vertu de ce bon homme, lequel ie m'asseure vous tiendrés pour digne de grace & de support. Monsieur, vous entē- 67

drés son affaire, & s'il vous plaist vous ferés de sorte, qu'il ne se trouuera trompé de l'esperance qu'il a logée en moy, ny moy de celle que ie me suis promise de vostre bonté, & que luy vous en aura perpetuelle obligation, & moy ensemble tenu de vous en remercier infiniment, & de vous continuer à iamais amour, fidelité, & obeissance. De Sainct Germain la-Val.

Marguetite Perrin femme du secretaire, luy faict plusieurs exhortations, de forvscir les vices qui le possedent, il se cuide excuser sur vn traict de l'Euangile en sainct Matthieu: toutesfois apres il se resoult d'aduertir à son deuoir. Et sur-ce implore la grace de Dieu, auec plusieurs deuotes & considerables imprecations. Il est en l'Euangile.

Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.

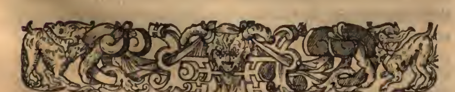


68 A lettre que vous m'aués escrite, pleine d'amour & d'honnestes exhortations, a distilé en mon cueur si aggreables vents de vertu, & de religiō: que si la chair se fust trouuée aussi prompte comme l'esperit: certes ie serois aussi prest d'adherer à voz sainctes persuasions, cōme vous estes doulce & amiable à m'y admōnester. Mais l'esperit aggraué de la masse de la terre qui le circunde, ne peult sans l'aide de son Redempteur, estre subleué des calamités de ceste vie, ny des faulsaires plaisirs de ce monde. M'amye ie cerche tant que ie puis, de me deuestir de ces mondains appetis, d'occir & meurtrir ces vaines esperances, lesquelles (comme le Crocodil, & la Sirene, auec leurs doulces voix & amiables chāsons) par faulces promesses nous attirent aux liens de leur vou-lontés. Mais ie n'y puis par mes forces satisfaire. Et est de besoin que celuy qui de son tresprecieux sāg a laué & purifié noz faultes, qui nous a redimé de la seruitute du peché, & releué de

Les vices comme la voix du Crocodil & des Sirenes, nous attirēt par doulces faulsetés au lien de leur voulonté.

la ſentence de mort perpetuelle, me donne encores la main de ſa faueur,& grace miſericordieuſe,& m'oſte de la boüe , & du bourbier de l'humaine miſere. Et que (comme pour ſa Crëature,qui croit perfaictement,& eſpere ſans doubte,en ſon infinie clemence & bonté) il rompe,dilacere, & reſolue les lacs que la chair tend à toute heure,contre l'eſperit : & qu'auec la lumiere de ſa grace , il confonde toutes les neiges du peché, qui obfuſquent,obtenebrẽt,& occupẽt la ſerenité de ceſte pauure ame : qui d'heure à autre demenant les æſles, cerche à ſortir de ceſte malheureté , & d'addreſſer ſes penſemens,& ſes voulontés au ſouuerain Seigneur qui la creée. Et vous,m'amye,qui pouués eſtre ouye en voz aſſiduelles demõſtrations de deuotion , ſoiés moy auſſi liberale pour le preſent , & pour l'aduenir,du benefice de voz oraiſons,& de voſtre faueur:comme vous eſtes , & aués touſiours eſté à l'exorciſme de mes faultes,& à l'exhortatiõ de mon ſalut , & continuant ceſt' office, monſtrés moy ce chemin,par lequel vous marchés ſi ſeurement vers l'æternelle retribution,& priés continuellement celuy qui vous y conduict, qu'il luy plaiſe auec la viue voix de ſa charité,& pitié,m'y appeler,& ne ſoyés poinct marrie , ſi ſoubs l'vmbre de voſtre vertu, vous ſuyuant pas à pas,ie vous approche en ce que ie pourray. PAR VN RIRE MERITE. Priant Dieu m'amye,vous continuer en voz honneſtes deſirs. De Paris.

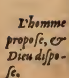
Anagrãme de Marguerite Perrin.



Plusieurs traicts ſentencieux des Philoſophes & orateurs,ſingulierement de Cicero, ſur la conſideration & qualité des mariages, auec vne doulce expreſsion de l'amitié du pere enuers ſa fille,la differẽce des beaultés de l'ame & du corps. Et ſur le tout,plusieurs loüables exhortations, ſont impliqués en ceſte lettre,addreſſée à Iacqueline du Tronchet, fille aiſnée du ſecretaire.



SI l'homme pouuoit auſſi facilemẽt me-ſtre à execution les choſes, comme il les peult bien deliberer: certes l'eſperã-ce de mon retour ne te fuſt poinct ainſi tumbée des mains: mais ſe fuſt condui-cte à la fin que ie promis à ton deſir. La » deliberation eſt au pouuoir des hõmes, » & l'execution eſt en la main de Dieu, » qui conduict toutes noz operations. »



L'homme propoſe, & Dieu diſpoſe.

L'homme ſeroit trop heureux, qui pourroit fournir ſes entreprinſes, ſelon l'addreſſe de ſes voulontés. Sois aſſeurée (Ma fille) que tout ainſi que le penſer de te reueoir bien toſt, me donnoit conſolation: les empeſchemens qui m'en ont fruſtré, me donnent maintenant ennuy & facherie. Et que de tant que ta veüe, tes parolles, & les petis entretenemens que tu dõnois à ton pere, le reſiouiſſoient: de tant auſſi luy eſt importun ton eſloignement. Que s'il pouuoit auec les pieds du deſir, auſſi biẽ marcher, ou voller auec les æſles de l'affectiõ: tu peulx croire, que encores que ces lettres fuſſent portées en diligence, elles ſeroient aſſeurées de te voir plus tard que luy. Mais puis qu'il fault que ie marche auec les pieds de la raiſon, qui ſont graues & tardifs: ſi ie n'arriue ſi toſt, ie prendray la patience qui appartient à tout cueur gouuerné plus de prudence, & de conſideration, que du ſentiment de l'appetit: & partiray ſi toſt que les affaires qui me tiennent, & le reſpect de mon honneur le conſentiront. Et prenânt le cas que ma venüe en tout temps te vienne à plaiſir: le long deſir, comme il eſt de toutes choſes deſirées, t'apportera plus de contentement. Ie ne veulx poinct te mander quand ce ſera: affin que de nouueau mes promeſſes ne t'abuſent, & puis que l'acquict de ce que ie te promectrois, eſt pendant de la voulonté d'autruy. I'ay eſté bien aiſe d'entendre ton vouloir enuers le mari qu'aucuns de noz parents te veulent practiquer, & l'ay de tant plus eu aggreable: que plus il eſt conforme à mon vouloir. Ma fille ayes bon cueur, & ne te ſoucie, que quand le temps arriuera, ie te prochaſſeray mary, qui te ſemblera digne de toy & de ta compaignie.

Et s'il n'est abondant en biens de fortune (comme celuy qui est en propos) pour le moins il sera plus riche des biens de l'e-
„ sperit. Il fault plustost chercher hõme qui ait besoing de riches- *Cic.*
„ ses, que richesses qui soient en necessité d'homme. Car à cueur *Malo virũ*
„ vertueux & noble, ne manquent iamais les biens de la fortune: *qui pecunia*
„ & à celuy qui est riche de soy, souuent manquent la prudence *quam pecu-*
„ & la cõduicte, d'ou deriue la fin, & la perte des richesses humai- *niam quæ*
„ nes: & le bon gouuernement qui prouient de ce cueur, les faict *viro indi-*
„ conseruer, accroistre, & employer, ainsi, ou, quãd, & à qui il ap- *geat.*
„ partient. Sur tout ne prens pas en opinion, que ie te donne à personne qui soit loing de moy. Car ie serois bien mal-heureux voulant viure continuellement auec enuie de veoir la chose que i'ayme le plus en ce monde. Quiconque te sera mari: sera besoing qu'il me soit fils: & que non seulement soubs vn ciel, en mesme ville, mais soubs mesme couuerture nous soyons logés, pour ensemble y viure auec plus de doulceur & de tranquillité qui se pourra penser en ce monde. Ce me sera grand & aggreable repos en ma vieillesse, de veoir, comme i'espere que Dieu le permettra, mon æternité en l'ymage de tes enfans, & mon effigie peincte en leur visage, & moins griefue me semblera la mort, lors que te voyant en estat d'honneur, & de repos, auec l'amour de ton espoux, auec le contentement de tes enfans, & auec toute autre QVALITE CINCTE D'HONNEVR, (comme porte l'euuers de ton nom) tu saisiras mes passes mains, pour en faire la derniere closture de mes yeulx. Apres auoir receu les derniers baisers, les derniers souspirs & tous autres piteux, & gracieux offices, qui à doulce, humble, & amiable fille enuers le pere, & la mere doiuent appartenir. I'escriray à Monsieur de Cherué ton oncle, de tout ce qui fault pour ton entretenement. Et quant aux autres choses que tu me demandes: i'y satisferay si tost que i'auray ce plaisir de te reueoir, mesmes en ce que tu requiers de mon cõseil. Te suffira, quant à vn poinct, d'estre née de pere & de mere, desquels tu ne dois auoir honte d'estre fille. Et quant à lautre, que l'amour que ie te porte, ne sçauroit supporter que ie demeure longuement sans te veoir. Ie ne sçaurois auoir plus de plaisir,

Anagrãme de Iacqueline du Trõchet.

que d'auoir entendu de Madame de la Mothe, que tu consumes la plusspart du iour en la lecture des bõnes lettres,& sur les liures que ie t'ay laissés, asseure toy qu'ilz t'ouuriront les yeulx de l'entendement, de sorte que tu y verras l'infinie beaulté de toutes vertus,& en seras si amoureuse,que tu mettras peine de les posseder. Et elles te voiant vestue d'vn ornement vertueux, & auec ceste *qualité cincte d'honneur*,estans de leur nature nobles & gracieuses, auront plaisir de t'accoller, & ne t'abandonneront iamais. D'vne si gentille compaignie non seulement abbordẽt ›› vrays contentemens, qui se peuuent desirer en ceste mortelle ›› vie:mais aussi en depend l'æternité de la memoire, laquelle a- ›› pres la grace de Dieu se doit sur toute autre chose desirer. La ›› beaulté de l'ame est de tant plus excellente que celle du corps: ›› quand plus elle participe de la diuinite reluysante,æternelle,& ›› incorruptible:que l'autre qui est obscure,terrestre, & pleine de ›› fragilité. Et par ainsi mets peine de n'estre point vn vase doré ›› remply de terre, & de toutes choses sordides: mais des perles de la vertu,& des precieux ioyaulx de l'honnesteté. Ma bonne fille ie prie Dieu te tenir en santé,& te rẽdre telle,que tes doulx commancemẽs le me font heureusement esperer. Fais mes affectueuses recommandations, à mes dames de Bonlieu. de la Mothe, & de Coursenay,& à toutes les autres hõnorables dames de la compaignie, lesquelles i'aymeray tousiours,auec l'obeissance & le respect que ie suis obligé,& selon le merite qui est en elles.

De Paris.



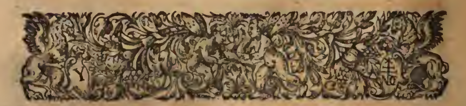
Icy le secretaire du Tronchet A Marie du Tronchet sa seconde fille,faict vn petit discours,sur les superstitions & abbus des religions limitées,contre l'ancienne intention: affin de luy donner à penser sur l'opinon quell'a prinse d'y entrer, & surce l'exhorte d'en recourir au conseil de Dieu. Apres luy declaire quelle deura estre sa conduicte en telle profession, si sa resolution est d'y arriuer. Et au surplus exprime quelle doit estre la vraye & vniuerselle religion des Chrestiens.



Iant entendu que tu es arriuée en deuotion de te rendre religieuse : i'ay esté fort empesché de receuoir ou d'irriter ta deliberatiõ. Car y reluctant, & que par moy ce desseing de pensée vint à estre diuerty: i'aurois crainte que par quelque nouueau canon, ie fusse cõtrainct de me rendre moyne pour toy. Et l'ayant aggreable:il ne me peult ẽtrer en l'opinion,voyant le peu de proufict que maintenant y resulte des choses spiritueles. Certes i'en congnois peu qui soient auiourd'huy, suyuant l'ancienne cõstitution, diuinement mortifiées.& qui auec les yeulx tournés à la mondanité, ne sentent les sensualités terrestres. Il ne se voit guieres religion, ou les parloirs ne soient pleins de propos,ou de babil, comme en place publique. Qui veult sçauoir des nouuelles du monde : il se fault adresser là. On y sçaura si les Venitiens armeront l'année prochaine, si le Pape fera beaucoup de Cardinaulx, si les Suysses feront diette,& si les protestans asissteront au concile. Et là mesme Frere Iean Regnard, qui n'en bouge guiere, vous sçaura dire combien de temps Petregian Roy de l'Indie a demouré de coucher auec sa femme, & vous y traictera les mariages des femmes maladuisées, & le diuorce des maris impetueux. Or si tu veulx entrer en l'ordre des minorettes: il te sera mal aysé de souffrir vne si rigoreuse mendicité, qui ne se peult reparer sans grandes hypocrisies. Entrant es autres ordres: ie crains tant les superstitions, & les autres oculaires accidentz, que ie ne sçay qu'en dire.Si n'est te recommanderà Dieu,à qui tu en deuras recourir pour conseil, & luy requerir ayde. Car il est remply d'æternelle sapience, & sa vraye dilection enuers nous,est infaillible & superabondante. Et t'aduenant resolutiõ de te faire nõnain: dispose toy entieremẽt de mourir au mõde,

Qualités de vraye religieuse. de maſsacrer la concupiſcẽce, de crucifier la chair, & de ſoubmettre ton vouloir à l'ordonnance d'autruy, de compoſer tes appetis auec raiſõ, de receuoir Dieu au cueur pour ton vnique & legitime eſpoux, & de ne luy iamais manquer n'y de foy, ny d'amour, imprimant affectueuſement en tes penſemens ſes diuins commandemens, & marquant auec le creon de patience ton heureux logis en la perpetuelle felicité, auec memoire de l'oracle que le ſainct eſperit donna à l'ame fidele. *Audi filia & vide &c.* Eſcoute fille » & voys, incline ton oreille, & oublie ton peuple, & la maiſon de » ton pere. Et au ſurplus M'amye ayant en leuuers de ton nom. *Anagrãme de Marie du Tronchet.* (*D'honneur my traſte*) fais en ſorte que l'effect y ſoit conforme: & quelque chemin que tu ſuyues: que plus grand plaiſir & plus ſingulier traictement, conſiſte en l'honneur, qui n'eſt iamais ſeul, n'y ſans compaignie de toutes autres vertus. Quelque voye que nous ſuyuions: l'a vraye religion ſe conduict ſuyuant la parolle de Dieu, & par le meſme eſperit depend de ſa voulonté, & en la congnoiſſance de la verité, par l'abſtinence & abhomination des vices: mourir auec Dieu, & auec luy par viue foy reſſuſciter. Suppliant ſa diuine bonté, nous illuminer & inſpirer à faire choſe, qui luy ſoit touſiours aggreable, inclinée à ſon honneur, & propre à noſtre ſalut. Voyla ma fille le conſeil, l'aduis, & l'ordonnance que tu auras pour ceſt'heure de ton pere. Qui ſe recommande.

De Paris.



Ainſi que les choſes opposées prochainement, donnent l'vne à l'autre plus de couleur: ainſi le vice donne merueilleux luſtre à la vertu, laquelle perdroit beaucoup de ſa clarté, ſi tous eſtoient indifferemment vertueux. A Madame de la Mothe Morgon, Religieuſe en l'abbaye de Bonlieu en foreſtz.

Madame

71


Adame,ayant entendu par ma filleule, Madame la Chastellaine de Marcily, que la lettre que i'ay faicte à ma seconde fille, par laquelle i'ay quelque peu desbandé ma plume sur l'humeur de la pluspart des religions de maintenãt, vous a esté odieuse, & que les dames de vostre compaignie l'ont eüe à mauuaise part: ie ne me dõneray pas grand peine de m'en excuser, me semblant que ce seroit faire tort à ce bon & singulier esperit que vous aués. Qui ayant passée ceste petite fumée de cholere, obfusquant la congnoissance de mon intention, pourra apres iuger, que ma lettre, qui n'est » diffinitiue ny generalle (d'autant que les choses cõtraires, pro- » chainement opposées donnent l'vne à l'autre plus de couleur) faict plus pour les dames de vertu, qu'elle ne porte d'offense à leur integrité: & pourrés considerer, Madame, que si toutes religions estoient communément vertueuses: la vostre, ny beaucoup d'autres, qui doiuent estre exceptées de mon opinion, ne seroient pas honnorées d'vne si grande clarté & reputation qu'elles sont. Et quand bien vous & vostre compaignie seriés si oublieusesde vous sentir du rang de celles que i'ay touchées en ma lettre: desia l'honneste renommée, qui si longuement a battu les æsles sur l'opinion vniuerselle de la grandeur de voz meri tes, & bõnes mœurs, vous desmãtiroit, & ny pourroit nullement consentir. D'auantage, Madame, m'ayant nostre Seigneur fauorisé en ce monde de quelque peu d'experience & de iugement: ie vous laisse penser, si l'estimant autrement, i'eusse esté si mal aduerty, & oublieux de la chose de ce monde que i'ayme le plus, d'y prostituer ma fille, qui comme vne table rase & polie, receura facilement, & se perpetüera en ce que bon ou mauluais se grauera en sa petite, tendre, & subtile capacité.

Et ie prie Dieu, Madame, qu'il luy plaise la rendre si heureuse, qu'elle puisse non seulement rapporter quelque fruict (ce qui ne se peult faire autrement) de voz singularitez & vertus: mais aussi n'écourir autres indignités, que celles que i'ay cõgneues, à madame vostre tante, à vous, & à toute ceste honnorée compaignie. A laquelle ie seray toute ma vie consacré, & voué à treshumble & fidele seruice, suyuant les obligations que i'y ay. Vous suppliant quoy que ce soit, d'auoir ceste petite mienne ame pour recommandée, affin que les vertus & les bonnes mœurs, qu'elle vous desrobera, ne laissant moindre le thresor que vous en aués, face vng iour plus amplement conceuoir au monde la pure intention de ma lettre. Suppliant le Créateur, Madame, vous donner sa grace & ne permettre que ie soye esloigné de la vostre: à laquelle & à tout ce colliege de vertus, ie presente mes bien humbles recõmandations. De Mõt-brison.

ACROSTICHIS, ET ANAGRAMME sur le nom de Madame Loyse de la Roche. SONNET.

LE ciel ayant voz yeux en lieux assis,
Ou leur grandeur font la terre celeste,
Y faict couler de maniere modeste,
Soubs grauité mille traicts bien rassis:
Et puis l'air doulx d'vne face aggreable,
(Doulceur d'vn corps en ce BON LIEV posé,)
Et l'habit blanc chastement espousé,
Lustrent le tout d'vne grace admirable:
Ainsi voz yeulx, voz gestes, vostre bouche,
Riens moins ne font que vertus assembler,
Ou tout bon cueur est contrainct de trembler.
Chascun aussi par amoureuse touche,
Honneur y veoit qui vous faict resembler,
Estre diuine, ou de Royalle soche.

Madamoiselle de Cherué, belle sœur de ce secretaire, Damoiselle de singuliere vertu, & de bonne part, & non moins belle d'esperit & de bonnes mœurs, qu'elle est entre toutes autres des plus specieuses de corps & de face, escrit à sa cousine nouuellemẽt mariée, des moyens & honnestetés qu'elle aura à obseruer enuers son mary, & en la conduicte de son mesnage, auec beaucoup de sentences, figures & similitudes. En ligne de saine equité.

Anagrãme de Iaqueline de Gentines.

72



Ousine, Si iamais mon cueur a esté nourry de chose aggreable: ce a esté maintenant d'auoir entendu que par le mariage tant desiré, n'estant plus mignarde: vous estes au rang des femmes de bien. L'aise que i'en ay receu, m'a penetré les propres os iusques au centre du plaisir, ce que ie ne puis moins que de le vous faire sentir par lettre, puis que par l'absence de Monsieur de Cherué ie seray pour ceste fois vefue de ceste bonne chere, & d'vne si doulce compaignie. Et en recõpense du desir que vous auiés de m'y veoir, d'autant que ie suis plus experimentée que vous en matiere de mesnage: i'ay aduisé de vous en faire quelque petit aduertissement, digne de l'heureuse maison ou vous entrés. Vous le prendrés à la part qu'il vous plaira: mais vous croyrés que cela me vient du soing & de l'affection que i'ay en la reputation de voz affaires, vous voyant mesmement encores bien ieunemẽt mariée, & (comme le vase neuf recentement imbu, retient lõguement l'odeur qu'on y mect) ayant besoing pour nostre nouuelle famille, d'estre secourüe de moyens, & d'aduis, ioincts à vostre naturelle sagesse, qui vous prouffiteront long temps, & vous seront perpetuellement aggreables. Car vous aurés sur-ce commancement, d'autant que vous serés seule maistresse de maison, à reuestir vostre ieune saison d'vn sens meur & asseuré: pour veoir q̃ toute la charge vous tũbera sur les bras. Si ce n'est que (ainsi qu'il aduiẽt bien souuẽt) l'abbus des richesses eust tãt de pouuoir sur le peu de cõsideration, q̃ de vo⁹ faire aueugler, & cõstituer en proye vulgaire le biẽ de l'hõneur & de la reputatiõ.

Horat. Quo semel est imbuta recens, seruabit odorem testa diu.

Or ma cousine m'amye, le plus beau commancement que ie vous puisse donner en cela. (Apres celuy qui est du seruice de Dieu, auquel il fault entendre, & sur toutes choses le reuerer, honnorer, & reclamer.) Sur toutes autres aussi il vous fault aimer & respecter vostre mary de cueur entier, & perfaict, & sans contraincte, figure, ny dissimulation: ne l'ayant en moindre reuerence que l'on veoit la fleur de la soucie enuers le soleil, ouurant ses fleurons à la part qu'il reluit, & les fermans à la perte de sa presence. Et ainsi luy estant aggreable, conforme, & adherante à toute chose honneste, tousiours gaillarde & ioyeuse à son aspect, voltant & giroüetaut tout vostre cueur, & toutes voz pensées, à la part ou plus il inclinera: & vous souuenant de ce que disoit naguieres le predicateur, que Sarra n'appella iamais son mary Abraham, que son Seigneur & maistre. Que s'il aduient apres (comme souuent) qu'il faille admonester ou reprendre aucuns de vostre famille: faictes que voz commandemens, ny voz corrections ne soient poinct criardes ny petulantes, & les disposés de si doulce maniere: que qui aura à obeir, ou s'amender d'vne faulte, les puisse facilement & aggreablement souffrir & receuoir, ne vous amusant poinct tant au propre vice, qu'aux remedes d'en preuenir l'occasion, & l'humeur de la matiere peccante. Car comme i'ay ouy dire à mon frere de Genetines, les instructions & admonnestemens doiuent e- » stre semblables à l'elebore, qui combien qu'il soit naturellemẽt » de singuliere efficace: les medecins toutesfois deffendent qu'il » soit vsé par les vieulx, ny par les enfans, ny aussi par les trop de- » biles malades, mais par ceulx qui le peuuent validement souf- » frir. Ainsi on doit composer auec telle mediocrité la reprehen- » sion des faultes: qu'elle ne passe le moyẽ, & qu'elle soit sans vio- » lence, seulement suffisante pour le remede & pour la guerison » qui y est necessaire. Gardés vous bien que discorde, ne zizannie » se puissent alberger chez vous, pour y planter ses pestiferes & » contagieuses racines, qui malaisément se peuuent arracher, si elles y sont vne fois enracinées. Et à cela vous obuierés aisément, mettant peine de semer la paix entre les vostres, & de vous empescher doulcemẽt, à esteindre leurs petites con-

S. de la soucie, pour le respect du mary.

Humilité de Sarra enuers Abraham.

S. de l'vsage de l'ellebore, & des corrections.

tentions allumées, ne me plaisant pas beaucoup le conseil de Cato, de nourrir noise en la famille, affin qu'il ne s'y » puisse conspirer n'y coniurer interest au maistre. Mais aussi » de trop endurer la familiarité entre les seruiteurs, & les ser- » uantes. Ie sçay bien ce que i'en pense. On dit, que trop grande » familiarité engendre contennement & mespris, elle engendre » aussi bien souuēt d'autres choses qui sont peu bōnes, & qui ne » reuiēnent guieres à l'honneur de nous autres, qui les endurōs: » il y a moyen & remede à tout. Et quant aux filles & seruantes, » qui auiourd'huy consument tout le temps à faire du raiseul, des rheticeles, filletz, pointz abbanés, pointz de Hōgrie, pointz croisés & autres ouurages: certes ma cousine cela n'est pas trop mauuais pour quelques heures bien choisies & accommodées: mais ie vouldrois premieremēt, que mes coffres fussēt pleins de quātité de beau linge, de linceulx, de tornelictz, de force belles nappes, de seruiettes, de couurechefs, d'vn bon nombre de che mises, de mouchoirs, & de coiffes tant pour le maistre & pour moy: que pour en secourir au besoing tout le reste de la maison. Et ayant cela bien acconche, appellés moy apres tant grosiere que vous vouldrés. Car encores que toutes les deux soient bonnes: si est ce que i'estimeray tousiours ce qui appar- tient au prouffict & à la necesité: plus que ce qui ne peult de guieres plus toucher, que de la volupté & du plaisir: & à tout on se peult assés accōmoder, meslāt le temps auec la raison. Ce qui sert ausi pour le trauail & le labeur de la famille, pour le- quel il ne fault si exactement & si continuellement tourmen- ter les pauures seruiteurs, qu'ayant esgard qu'ils sont crées cō- me nous: le repos auec hōnestes recreations n'y soit interposé: autrement nous ferions comme beaucoup de noz voisines, qui sont si piquées d'auarice, qu'elles veulent que sans intermision leurs seruiteurs trauaillent iour & nuict, & gaignent leur salai- re iusques à l'extreme sueur: il me semble que telle ardeur & impetuosité, soit plus tost œuure & office d'vne ingorde & cha- grine harpie, que d'vne damoiselle de bonne part. Il ne fault ou blier de soliciter vostre mari de bien paier leurs gages, & si bien recompenser leurs seruices, que vous soyés tousiours sans re-

Trop grande familiarité engendre contennement.

Du traictement des seruiteurs.

Cato vendoit ses esclaues qui ne pouuient plus seruir: comme les maquignōs font les meschans cheuaulx.

Iules Cesar interrogé p Manilius

des choſes qu'il auoit faictes qui luy dõnoiẽt plus de contentement: dict que c'eſtoit d'auoir pardonné beaucoup de faultes par doulceur, & biẽ recompenſé ſes seruiteurs.

D'honnorer les vertueux

De receuoir de bon viſage l'eſtranger en ſa maiſon.

gret & gaillardemẽt ſeruis: & ſur toute autre raiſõ voz cõſciences acquictées. Auſurplus ma couſine m'amye laiſſãt toutes ces petites conſiderables fantaſies, i'ay à vous aduertir & conſeiller d'honnorer chaſcun, & ſpecialement ceulx-là, qui auec beaucoup de ſoucy & de vigilance, ont acquis bruit & vertueuſe renommée. Sur tout euités l'humeur, & la ſottiſe d'vne Damoiſelle que nous congnoiſſons tous, laquelle ayant des eſtrãgers, amys de ſon mary en ſa maiſon, n'auoit nulle grace ny reſpect de les careſſer & entretenir ioyeuſement, & ne ſe ſoucioit que de ces bagues & beatilles, n'importunãt ſon mary d'autre maintien: que d'en auoir à l'enuy de ſes voiſines, ſans meſure de ſes facultés, ayãt peu de hõte de veoir ſa table mal coeffée ny ſa maiſon bien parée, qui eſtoit bien eſloigner le vray poinct de l'honneſteté & de la nulité. Ma couſine, il n'eſt pas mal aiſé, d'introduire vng eſtranger en ſa maiſon: mais de l'entretenir auec quelque doulce façon, & le traitter honnorablement: c'eſt l'vn des principaulx articles qui ſoit d'vne femme vertueuſe: & vne ſecrette philoſophie entre les dames, pour atirer la faueur, le bon vouloir, & le contentement du mary, auec la ſatisfaction du careſſé, qui ne ſe voyant receu, ne bien veu que d'vn coſté: ne s'en peult preualoir que d'vne borgne honneſteté, & d'vne boiteuſe courtoiſie. On doit auſsi taſcher d'honnorer les vertueux autant ou plus que les riches, & les obſeruer auec iugement & perſeuerence, ſans faire apparoir nul reffroignement ou reproche, n'y vſer de careſſe forcée contraincte, & figurée.

Le reproche porte auec ſoy ſon payement.

Car de l'enclume du reproche, eſt bien ſouuent forgé le vice »
d'ingratitude, & auſsi pour ne ſçauoir diſpoſer de la beneficen- »
ce, comme il luy appartient. Vſés donc Ma couſine, de la ciuilité entiere, ſans fainċte ny retẽtion: & il vous en reſultera toute heureuſe conſolation. Ie vous recommanderois voulontiers la conuerſation de voz ſemblables, la doulceur, la benignité, & l'humilité: pour eſtre entre nous autres, le plus ſolide fondemẽt de la vertu: & vous diroys que le donner lieu à l'ambition, & quicter la place & lentrée à celles qui par force veulẽt occuper les premieres parties des tiltres mondains, & marcher en premier degré d'honneur temporel & corruptible en egliſes, pro-

La conuerſation de ſes ſemblables.

cesſions, en nobces, en commerages, & en feſtins:eſt vng proprement congnoiſtre qu'elles ne pouuans ſe preualoir des ornemens ſpirituels, & perpetuels de la vertu: elles ne peuuent moins que de mandier leur reputation par quelques figures & mouuemens extraordinaires. Mais c'eſt choſe que nous pourrons diſcourir à loiſir, & d'autres du ſecret des femmes que le papier ne doit conſentir. Ce pendant ie vous recommande pour concluſion le ſeruice de Dieu, le reſpect & l'obeiſſance de voſtre mary,& la frequentation des bonnes compaignies. Car pour-ce que toute choſe naturelle deſire fort ſon ſemblable: vous ſerés facilement tenüe pour telle que ſera la compaignie que vous vſerés,ayant ſouuent ouy dire à feu Monſieur de Genetines ces quatre vers.

Quand quelque femme eſt du meſtier,
Et l'autre ſouuent l'accompaigne:
Elle à ſa part au benoiſtier,
Par la couſtume de Champaigne.

Ie prie Dieu ma couſine,vous donner bien heureuſe vie.

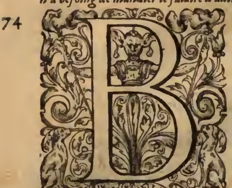
Marguerite Perrin eſcrit ce peu de lettre à vne mal mariée, & à la ſimilitude du Crocodril,luy mande comme elle aura à ſe conduire enuers ce faſcheux mary, puis qu'il n'y a autres expedient:toutesfois auec continuation de vertus & auctorité moderée.



Yant entendu le mauuais traicte- 73
ment que vous faict voſtre mary, ce m'a eſté fort grãd ennuy, & par meſme moyen merueilleux plaiſir de ſçauoir qu'eſtãt, ſi imbue maintenant de ſes façons de faire, de vous meſmes eſtes reduicte d'en faire peu de compte, & de donner place à ſes naturelles humeurs choleriques qui le tiennent en cõtinuelle paſsion, faiſant l'eſtime qu'il fault faire auec raiſon de ceulx à qui Dieu nous a commandé le ioug & l'obeiſſance. Il me ſemble que vous ne le ſçauriés mieulx prendre.Car il y a

beaucoup de marys qui ressẽblent au Crocodril,qui de son naturel fouyt qui le poursuit,& s'esle cõtre qui le craint & redoute. Ainsi il se treuue que plusieurs se rebellẽt & insupertissẽt sur l'opinion qu'ils ont d'estre redoubtés,& n'est riens si doux ne si mitigué,quand ils se veoient humblement repulsés. Continués voz coups de modestie & de patience,& ne vous faschés nullement, en perseuerant en voz loüables vertus:auec auctorité composée, dont vous tirerés plus de prouffict,& de contentement,que de desplaisir. Me recommandant de bon cueur à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner ce que desirés. De sainct George sur Gazillan.

Le territoire de Narnes (dont Cicero s'est souuent ioué par figure) se faict aride par la pluye, & humide par le beau temps. A quoy semblent beaucoup de personnes, qui plus sont exhortés, & plus s'endurcissent en leur opiniastreté. Comme escrit la tresoriere du Tronchet à vne sienne niepce, luy mandant aussi que la vertu est assés riche de soy, & n'a besoing de mandier le salaire d'autruy.

74 
Eaucoup de personnes font grand cas de vostre bonté:mais la pluspart vous blasment de la façon, & d'vn certain artifice que vous vsés pour vous faire apparoistre bõne & vertueuse. Quant à moy ie ne le puis trouuer bon: car la vertu se contente de soy mesme, sans mandier salaire ny recompense d'autruy,luy suffit sa seule operation sans faueur ny tesmoignage emprunté. Et comme la terre ou se couuent quelques veines d'eaux, naturellement mande ces exalations en forme nubileuse,auant l'apparition du soleil:ainsi ceulx qui sont naturellement & parfaictement bons, ne peuuent faillir que leur valeur & leur bõté, ne paroissent d'elles mesmes auec gloire & reputation. Ce que ie pense vous auoir beaucoup de fois dict, & ay perdu le temps: d'autant que vous ressemblés ce territoire de Narnes, qui se faict aride par la pluye, & se rend humide par le beau temps. Vous en ferés comme il vous plaira, & vous verrés ce qui en prouiendra. Priant Dieu (ma niepce) vous donner ce que desirés. De Cherué.

S. de la terre.

S. du territoire de Narnes.

Mada-

Madamoiselle de Cherué, escrit à son frere le Cheualier de Malte, sur la nouuelle arriuée d'aucuns pauures Cheualiers prisonniers du Turc, qui par crainte se sont laißés tumber en la renegation de leur Dieu, & les excuse le mieulx qu'elle peult, soubs la misericorde de sa bonte diuine, à l'exemple de plusieurs.



On frere, i'ay veu ce qui vous a esté escrit de quelques Cheualiers Maltois, qui estant capités àla main des infideles, se sont pour la crainte du supplice horrible &cruel qui leur estoit apresté, les vns cachés aux cauernes, & les autres laissés couler en la renegation de nostre Seigneur, & que lors qu'il estoit plus de besoing de magnifier la fermeté & la constance de leur cueur: ils sont encorus en infirmité vituperable. Vrayemẽt ceste nouuelle doit desplaire pour la gloire de Dieu, à beaucoup de persõnes: mais aussi y a il lieu de compassion, sur la grandeur & enormité du cas, & sur l'exemple de plusieurs anciens, qui tenans place & colonne de nostre foy, sont par telles timidités & apprehensiõs, tũbés en semblables imbecillités. Sainct Pierre l'apostre iura que iamais il n'abandonneroit son maistre, encores qu'il se trouuast delaissé de tous les autres apostres: & toutesfois venant à ce poinct, non seulement il fouyt le peril de l'impieté des Iuifs: mais il le renõça trois fois, auant que le coq chantast. Athanase Euesque d'Alexandrie, ne pouuant euiter la concitation de haine qu'il se voioit des Arriens, demeura par crainte de mort sept ans en vne cisterne. Marcelin Pape, craignant la furie de Domicien, sacrifia aux idoles. Et tant d'autres choses passées auec la misericorde de Dieu, nous donnẽt à penser qu'il ne se fault poinct trop esbayr de ces pauures Gentils-hõmes, mais auoir pitié & cõpassiõ de la fragilité d'autruy, affin qu'il plaise à sa diuine M. nous retribuer le sẽblable. Ie la supplie nous vouloir dõner à to⁹ force &cõstãce cõtre la violẽce des ennemys de sa foy. *De Cherué.*

L'amitié n'est autre, qu'vn mutuel & ferme consentement entre les hommes, de toutes choses tant diuines que humaines, auec charité & bonne voulõté. Ainsi que l'escriuit ce secretaire à Monsieur Papon, Seigneur de Gotelas, Lieutenant General au bailliage de Forestz.

76



Onsieur, Le grãd bien que vous, par le fons de vostre bonté me desirés, est occasion, que l'extréme amour que ie vous porte, se promect glorieusement, tant de la vostre: que ceste seule asseurance me faict deuenir paresseux, en lieu que ie deusse mectre peine de vous visiter, & soliciter par lettres vne fois le moys à tout le moins. D'auantage, l'opinion que i'ay de si long temps, de pouuoir disposer de ce que vous pouués: me faict croire que sans mystere de lettres, ie ne suis logé en moindre part de vostre cueur, que si par continuation d'escriture, ie y voulois marquer mon habitation. Et vous iure par la dilectiõ que ie porte à vous, & à deux filles que Dieu m'a dõnées pour pilliers & potences de ma pesante vieillesse: que là ou ie cõgnoistrois l'importance de vostre interest, ie n'y vouldrois faire estancher la pure perte de mõn sang. Vous tenãt en toute mon intention, auec mesme prærogatiue, qu'elle me pourroit estre de mon prince souuerain. Car i'ay en recommandation de garder mes bons amys, comme les auares leurs tresors & leurs richesses: puisque entre toutes choses qui ,, ont esté données de la sapience diuine, il n'en est poinct de plus ,, grande, ny de plus singuliere, que la perfaicte amitié: qui est ,, des choses tant diuines que humaines, vng mutuel consente- ,, ment, par vnique & reciproque voulonté: & ne sçauroit prẽdre ,, fiu entre les iustes & vertueuses personnes. Au moyen dequoy ,, Monsieur, vous & moy sommes amys d'amitié indissoluble, que nous tiendrons tousiours fertile & abondãte en ses fruicts,

Et au surplus, comme ie commançois en moy mesmes à prouerbier ceste negligence d'escrire : i'ay receu le beau & honneste present qu'il vous a pleu m'addresser, comme enseigne de la grandeur de vostre liberalité, mais i'ay bien congneu que de l'accepter seroit donner lieu à trop d'audace & de temerité sur moy. Qui faict que ie vous supplierois voulontiers (si ie ne craignois de me desplaire, & à vous) qu'il vous pleust le volter à autre, qui en sembleroit plus digne, & plus propre à la congnoissance qui y escheoit. Et me suffiroit la congnoissance que i'ay de vostre bon vouloir : qui par benignité de iugement me repute digne d'vne si fertile vertu. Que si ma plume estoit propre à penetrer la memoire des successeurs: la grace de ses escritures seroit aussi prompte au respect de vostre reputation, cõme vous estes diligent, aux commodités de mon besoing: mais me manquãt ceste faculté : ie diray à tout le moins, que ie vous suis tenu: & encores que la somme d'vne telle parolle, ne sçauroit canceller la partie de l'obligation : toutesfois vostre generosité y entrera pour moy, en asseurance de soy-mesme. Faisant compte que vostre bonté satisface seule vous seul, de ce que ie luy dois: autremẽt ie ne sortiray iamais d'vn tel deuoir, & vous ne vous augmenterés guieres d'vne telle debte. Or Monsieur estant maintenãt ce present (tout estranger qu'il me sembloit) si fort appriuoisé auec moy, que nostre departement ne se pourroit passer sans regret, ie le garderay & l'aymeray puis qu'il vous plaist ainsi. Et vous diray en recompense, que si vous aués à employer chose qui soit en ma petite puissance, me voyla vng vostre mesme personne, qui vous aimeray, respecteray, & seruiray, tant que ie me pourray aymer moy-mesmes. Me recommandant bien humblement à vostre bonne grace.

Et priant Dieu vous donner, Monsieur, tresheureuse & longue vie. De Mont-brison.



A Monsieur le Cheualier D'Apchon, Seigneur de Chanareilles, pour luy ramente-uoir aucunes promesses, auec quelques parties de ses louanges.

77 

Onsieur, Si vn si bõ Seigneur & si vaillant Capitaine que vous estes, estoit vn iuge de proces, de ceulx que ie congnois, en lieu qu'il est soldat: ie me resouldrois de paistre de vent comme le chameau, les esperances que vous m'aués données. Mais pource que vous n'estes moins obseruateur de voz promesses, que braue executeur des factions martiales, qui vous sont imposées: & que vous sçaués assés, que les promesses longues, ont figure de cruaulté, comme ,, la paresse de la courtoisie est vn membre d'auarice, qui rauit & ,, saccage la simplicité de l'espoir : i'en demeure du tout asseuré, ,, en y attendant quelque nouuelle resiouissance, & desia i'en ay congneu beaucoup de signes, encores Monsieur, que sans mystere d'autre office, ie soye desia assés dedié à vous faire seruice: contemplant en vous ceste semblance Rõmaine, qui me faict ressentir la generosité du sang & heroique pouuoir de l'ancienne vertu, sur vng front asseuré, donnant apparence d'vn legitime fils de la guerre, & d'vn vray subiect de la noblesse des armes. Par ainsi Monsieur, auec raison ie vous honnore, & repute, & quand il ne me reuscciroit autre chose de ma spectatiue: encores serois-ie trop satisfaict, de la seureté que ie tiens de l'amour qu'il vous plaist me porter, & de l'umbre de vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monsieur, felicité compaigne de voz valeureuses actions. De Paris.

Celuy à qui fortune donne du pied gauche, & qui par la mobilité d'elle se treuue en decadence des choses de ce monde: se doit grandement consoler sur la iouissance de ses propres vertus. Sur lesquelles elle n'a nulle auctorité ny pouuoir, & doit viure content de ce que la reuolution du temps luy apporte. A vn sien amy.



Ien se peult veoir maintenant que le voile de vostre pauure fortune, n'a force ny moyen d'occuper & cacher la richesse de vostre esperit, lequel d'heure à autre, comme le soleil penetre les neiges, perse les caligines de vostre necessité. Et est force que sans auoir esgard à voz foibles facultés, il corresponde à l'antiquité & generosité de vostre famille. Ie loüe fort vostre deliberation, & si mes moyēs le pouuoient supporter: vous me trouueriés aussi prompt à la secourir, comme à l'estimer. Or ie l'estime principalemēt en ce que n'ayant, par la decadence de voz parents, ou par faulte de biens, ou par l'infelicité de ce siecle, peu effectuer les choses qui æternisent l'homme en ce monde: vous ayés choisi autre chemin de vous rendre immortel. Suiués donc ceste entreprinse: & puis-que nature liberale a de soy produict ce lieu, si riche de telles beautés qu'elle peult cōferer, & qu'elle le rend digne receueur de toute la finãce, qui se peult tirer de la science: & que les anciens de l'heureux siecle qui auoient deuancé tous les autres d'esperit & de iugemēt, l'ayant trouué si beau, commancerent auec main artificiele de le rendre en perfection, suyués ce iudicieux dessein, & rendés-le tel que les Sirennes (comme elles faisoient durant la felicité de ce temps la) y reuiennent prēdre auec vous leur hospitalité heureuse. Faictes en sorte que à tout le moins la posterité congnoisse, que si le pouuoir vous est manque: l'esperit & le iugement ne vous ont poinct abandonné, vous asseurant que ceste ville n'aura poinct de meilleur or-

nement, ny chose plus belle, que la plenitude de vostre esperit, qui l'embellira : & lequel ne pouuant par la foiblesse des forces estre conduit au poinct que vous vouldriés, & que vous auiés designé: on cognoistra au moins les aesles de vostre cueur, surmontans d'autant voz moyẽs: que vous surpassés tous autres à essayer tout ce qui peult rendre l'homme valeureux. Car quoy » que ce soit, tout homme qui n'a aux biens & aux choses tem- » porelles ce qu'il souloit auoir, il fault qu'il viue content de tout » ce que la vicissitude du temps luy apporte. Ie me recomman- » de à vostre bonne grace, & prie Dieu vous donner tousiours la sienne. De S.George Haulte-ville.

Cato. Rebus & in censu, si nõ est quod fuit ante: Fac viuas contentus eo quod tempora præbent.

A Monsieur du Verdier homme d'armes de la compagnie de Monsieur le Seneschal de Lyon. Sur le Misopoleme qu'il a n'aguieres mis en lumiere : duquel il luy a pleu faire part à ce Secretaire.

79 Monsieur du Verdier i'ay receu ce Misopoleme que vous aués mis en lumiere, & ne pouuant assés estimer vne si valeureuse cõposition : maintenant ie demeure court, & comme muet, quand ie voy que desia les gaillards esperits de ces beaux vers entonnent si brauemẽt l'horreur & la furie d'vne guerre, auec la doulceur & tranquillité d'vne paix. Certainement vostre style, qui est vn nouueau instrumẽt de sciẽce, propre à creuer l'œil de l'ignorance, faict sentir au monde la benignité & l'odeur d'vne merueilleuse harmonie. Dõt i'espere que les fleurs de vostre Printemps meuriront en leur Automne les plus amiables fruictz des greffes Paladins du verger de Parnasse. Qui feront celebrer nostre Montbrison, cõme vn petit Caucase bastard, & vostre Bidoire comme vn font Cabalin vrinal des neuf sœurs. Tellemẽt que vous aurés beau vous resiouyr & continuer aux louables occupations de vostre estude : puis que la nature consent, que le sçauoir & l'entendemẽt qu'elle vous a dõné, face si tost vne glorieuse promesse de voz futures valeurs, par la presente valeur d'vne future gloire. Me recommandant infiniment à vostre bonne grace. De Gazillan.

La Bidoire est vne fontaine à S. Bõnet le chastel en Forest, des plus belles de l'Europe.

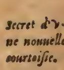


E. D. T. aux Muses, SONNET.

MVses puis-qu'il vous plaist chascune nom auoir,
Euterpe, Terpsicore, Erato, Vranie,
Calliope, Clio, Thalie, Polymnie,
Et vous Melpomené Déesses du sçauoir.
Par ce Sonnet icy ie vous fais assauoir,
Que Pierre du Verdier lequel (de vostre grace)
Vous aués faict nourrir des doulx fruicts de Parnasse,
Vous faict par ses escrits grands honneurs receuoir.
Muses d'vn Sainct Bonnet, *s'est faict vn mont nouueau,*
Vn Parnasse second, à peu pres aussi beau,
Ou vostre bonne mere a basti la memoire.
Apollo vostre aisné y a faict marier
Auec le Pin sauluage, vn verdoyant laurier:
Et Pegase du pied a creué la Bidoire.

Quelquefois vne nouuelle liberalité des Seigneurs, sert de reprocher aux hommes la vilennie, & l'ingratitude qui peult estre en eulx, de non auoir recongneu par seruices ce qui appartenoit aux courtoisies præcedentes. A Monsieur le Baron de CoZant, Cheualier de l'Ordre.

80 Onſieur, on m'a deliuré la haquenée qu'il vous à pleu me donner, qui m'a eſté vn don autant aggreable : comme il eſt gratieuſement deriué, bien que le receuant i'aye eu quelque peu de honte, ayant opinion que ceſte nouuelle courtoiſie me reprochoit la vilennie de ne vous auoir iamais encores faict congnoiſtre auec l'effect, de qu'elle ſorte ie vous ſuis ſeruiteur auec la voulonté. Mais pour reuenir au don, ie vous en remercie autant, & de telle affection, qu'entre tous ceulx qui vous appartiennent, ie deſire vous faire ſeruice, & en loüe autant voſtre liberalité, comme toutes voz autres vertus, ſont ſur tous voz ſemblables, vniuerſellement recommandées. Et ſupplie le Créateur vous donner, Monſieur, treſ-heureuſe vie. De Mont-briſon.

*Secret d'vne nouuelle courtoiſie.*

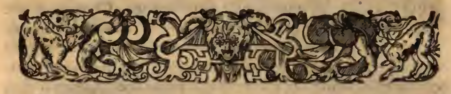
Quand les courtoiſies d'vn Seigneur ſont ſi grandes, que celuy à qui il les addreſſe ne les peult ſoubſtenir qu'à genouil, à la mode du Chameau, & ſans ſentir moyen de s'en pouuoir acquicter: lors ce Seigneur ſe doit fournir luy meſme, par l'aſſeurance d'vne bonne voulonté. A Monſieur de ſainct Germain des Foſſés, Cheualier de l'Ordre.

81 Onſieur, alors que ie penſe que voſtre benignité me deura de grace quicter la grãde charge du deuoir que ie luy ay : il m'arriue touſiours de voſtre part certaines nouuelletés de courtoiſie, qui augmentent le fais de mes obligations. Et me ſentant fort debile à les ſouſtenir: ie ſuis contrainct de les ſupporter à genouil, ſelon la nature du Chameau, ne voyant en moy nul moyen de m'en ſubleuer, s'il ne vous plaiſt preſter la main de voſtre contentement, à celle de

De la nature du Chameau.

ma

ma bonne voulonté. Monſieur,il ſe trouue en l'Anagramme & trāſpoſition des lettres de voſtre nom. I A N'A QVICTE DIGNES ARMES, & en celuy de Madame voſtre maiſtreſſe. D'VN A LAC FIDELE,ſur lequel il vous plaira receuoir,que le ſonnet,que vous en auës faict, accompaigne la lettre que ie vous eſcrits. Par laquelle ie preſente mes treſhumbles recommandations à voſtre bonne grace. Priant Dieu Monſieur,vous donner treſ-heureuſe vie. De Paris.



POVR EXEMPLE DE CHASTETE.

SONNET.

LE lac eſt bien contraire au fleuue impetueux,
Qui ſe va eſpanchant par vne inconſtance orde :
Le lac plus retenu iamais ne ſe deſborde,
Et donne bon exemple à l'homme vertueux.
Celuy qui eſt heureux,& qui ne ſe contient,
Et la dame d'honneur qui d'vn a lac fidele,
Si fermeté n'y eſt : ſi de luy & ſi d'elle :
S'il leur en meſ-aduient, cela leur appartient.
Quant a moy ie ſuis lac de ſi ferme conſtance :
Que Dieu veult eſtre vnis, d'vne meſme aſſeurance,
Moy auec ma maiſtreſſe,en meſme cueur,affin,
Que puis que ſa vertu, ſa valeur, & ſcience,
M'ont faict ſi tres-heureux par ſa doulce alliance,
Ce bon cōmancement ſoit erres DE LA FIN.

Honneste & subtil moyen de remercier vn bien faict, sur-ce que souuent celuy qui donne, affin de pouuoir faire monstre de sa liberalité, se trouue luy mesme obligé à celuy qui reçoit pour luy estre moyen de l'exercice de sa vertu. A Monsieur Buatier, grand Vicaire de Lyon.

82 MOnsieur, Estant (ce me semble) plus grande la felicité de donner, que celle de receuoir: ie suis merueilleusement aise, que par le moyen du don qu'il vous a pleu me faire, se soit engẽdré en vous vn singulier argument de consolation. Ce vous est vne grande fortune, que la vertu de la courtoisie ait gaigné tãt de pouuoir en vostre endroict, qu'elle n'a peu obtenir en beaucoup de voz semblables, puis que vous l'exercés si gaillardemẽt: qu'il semble que vous receués, ce qu'il vous plaist de donner. Parquoy, Monsieur, continuant cest' office auec tant d'honnestetés: vous vous pouués estimer si merueilleusement heureux: que ie penserois vous faire tort de vous remercier, de ce dont pour l'auoir accepté, reuenãt à vostre propre gloire, ie cuyde meriter d'estre remercié moy-mesmes. Et sur-ce ie prie Dieu, Monsieur, vous donner sa grace. De Lyon.

Ce secretaire a esté quelquefois amoureux, & non guieres aimé: toutesfois il fainct ceste lettre luy auoir esté enuoyée durant ses aduersités, pour le consoler. Et peult en cela congnoistre vn pauure seruiteur amoureux, la bonté, benignité, & constance d'vne fidele maistresse.

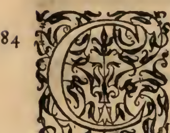
83 LE soing de l'affection, qui imprime en mon cueur le nom & la memoire de mes choses plus recõmandées, est si fort & si puissant, que non pas seulement la faulte ou le delay de se r'amenteuoir, mais ne aussi la mort, à peine auroit auctorité de faire que ie n'en aye continuelle souuenance. Et tellement que ne m'estant encores (en façon que ce soit) eschappée de la pensée, l'impression de la vostre: vous en pouués demeurer autant asseuré, comme vous voulés que ie soye, & comme ie veulx estre, du bon vouloir que vous me portés. Et me plaist que vous entendés (& nul autre) que cõgnoissant la raison si corrompüe,

par la maiesté de la loy des hōmes,& par les diuersités de nature:i'aime mieulx vn seruiteur (si seruiteur se doit appeller celuy qui a pouuoir de commander) composé de bonnes mœurs, & de bonnes parties, sans estre grand Seigneur, pourueu qu'il viue auec loüables qualités : que ie ne fais vn grand Seigneur, viuant sans bonnes mœurs, qui a besoing de qualités loüables. Et cela baste, à vous faire entēdre que le pardon que vous me demandés, de ne m'auoir souuent escrit, est comme chose superflue:car ou il ny a nulle faulte, il n'y eschoit nulle indulgence. Et pleust à Dieu que les choses qui vous molestēt, fussent d'aussi legere consideration:tāt pour vostre contentemēt, que pour le propre plaisir de moy: qui m'en fasche dās le cueur plus que ie ne vo⁹ puis escrire, & que ma face n'ause tesmoingner. Et me desplairoit beaucoup plus, si ie ne vous cōgnoissois si sage mesprifeur des ferites de fortune, que vous faictes par vostre asseurée contenance assés cōgnoistre, que ses impetuosités ne sçauroient de tant deuancer les dignités de la raison, qu'elle ne soit auec le temps tousiours plus grand dame, qu'elle ne sçauroit estre. Aduisés donc en attendant qu'elle vous restitue en ce qui vous appartient, (qui sera bien tost auec l'aide de Dieu) de vous confirmer en tranquillité d'esperit, auec recordation de vostre integrité, & de l'amour infallible que ie vous porte, si c'est chose qui le puisse meriter. Et ce pendant disposés de moy, en tout ce que ie pourray vous secourir, seruir, & complaire : car ie ne sçay chose en ce monde, qui me soit plus aggreable. L'arriuée d'vne facheuse compaignie, ne permect que ie vous face plus longue lettre : aussi bien ce que ie suis contraincte de taire, vault mieulx, que ce que le papier n'auseroit consentir. Vous congnoistrés par mon escriture qui ie suis, & par l'experience, qu'elle ie seray tousiours en vostre endroict.

Amitié ioincte auec raison.

Difference de raisō & de fortune.

Autre lettre contre celuy qui luy procura enuers feu Monsieur le Mareschal de Sainct André, la perte d'vn office qu'il auoit acquis, par longue seruitute. Et enquoy il depeingt apres le naturel l'humeur de l'auare, & la richesse du contentement, & y employe encores ce beau traict de Terence, que qui ne peult auoir ce qu'il veult : il doit seulement vouloir ce qu'il peult, & encores y mect quelque chose des promesses non obseruées. A son cousin Pierre du Tronchet, marchant & bourgeois de Lyon.



Ousin, & meilleur amy, deux choses me
84 viennent fort mal à propos, en l'affaire que i'ay auec le Seigneur que vous sçaués. C'est assauoir son auarice, & ma necessité. Encores que ie ne porte nulle enuie à ses grandeurs, & commodités, estans telles qu'elles sont: mais plustost grande pitié, & commiseration de la pauureté de ses richesses : d'autant que le pauure n'a faulte que de quelques choses : & l'auare est tousiours en necessité de tout. Toutesfois puis-que la felicité tient son origine de la verité: pour ne me sentir du tout malheureux, ie puis encores esperer de me resiouir. Car quand bien ie ne serois iamais autre que liberal: il me semble que ie seray tousiours assés. Il a faict par ses subtilités imprimer au maistre, q̃ ie promectois beaucoup, mais que mes promesses se conuertissoient en mensonges, il n'en sçauroit parler qu'auec sa honte, ayant empesché les exploicts de mes honnestes desirs. Et au surplus la mensonge qui prouient d'vne necessité contraincte, est vne simple verité, veufue de l'effect, qui tousiours se peult remarier auec l'hõneur. Or maintenant mon cousin, pour-ce que la plus grande malediction qui se puisse mander aux professeurs de ceste misere d'auarice, est de leur souhaitter longue vie : affin que plus long temps ce Monsieur, soit esclaue de soy mesmes, & que plus continuellemẽt il soit languissant soubs vn vice si malheureux, qui faict par le deffault de nature, que plus luy manque ce qu'il possede, que ce qu'il ne peult auoir: ie prie Dieu qu'il viue l'aage de Nestor. Ce pendant quant à moy: i'ay ce que ie veulx, pource que ie sçay vouloir seulemẽt ce qui m'est de besoin. Car qui ne peult auoir ce qu'il vouldroit, il se doit contenter de vouloir

„ ce qu'il peult. Et pensant que toute chose qui passe l'vsage, est superflue: ie ne me soucie d'assembler que toutes œuures de bonne reputation, me plaignant toutefois que cela ne se peult bõnement faire, sans quelques substances necessaires. Au reste „ pource que la tolerance des faultes de l'amy, redonde au pro- „ pre vitupere de l'autre. Ie vous prie blasmés ce Monsieur tant que vous pourrés: & me continués vostre bonne grace. A laquelle me recommande. De Mont-brison.

Honneste & gaillarde recommandation pour vn amy, & pour soymesmes. A Monsieur de Malestroict, Conseiller du Roy, & general de ses finances en Bretaigne.



Monsieur, ie meriterois plustost reproche que reputation, de vous recommander les affaires de Monsieur Ganieu present porteur. Car il se sçait assés que vostre bonté est telle, qu'elle s'estend iusques enuers ceulx là que vous ne veites, & qui ne vous veirent iamais. Ie laisse donc à penser quelle asseurance en doit prẽdre celuy que vous con gnoissés de si longue-main, & qui par ses vertus se recommande assés de soy-mesme, & qui vous est recommandé de la part de l'vn de voz plus recommandables amis. Au surplus Monsieur, quãt à la priere qu'il vous fera de ma part pour mon propre faict, ie ne vous en feray pas grande instance: estant tres-asseuré, que vous ne vouldriés vous faire ceste vergoigne, que de contredire ma requeste, pource que sentant par nostre ancienne amitié estre vne mesme chose de nous deux: le reffus que vous me feriés de ce que ie vous demande, seroit vne demonstration du peu de pouuoir que vous auriés en l'endroit de vostre propre personne. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. 85

De Mont-brison.

Gracieux & honneste remerciement, A Madame Loyse du Peloux, Mere portiere de la saincte & celebrée religion de saincte Clare de Mont-brison: de l'amour charitable ioincte à l'honneur qu'elle porte à ce Secretaire, auec la difference des choses mondaines, & de celles qui sont voüées pour la grandeur des graces celestes.

86 

Adame ma bonne Sœur, ie ne sçay auec quelles parolles (sans toucher à l'effect qui seroit impossible) ie pourray iamais canceller ce deuoir que ie tiens auec ceste flamme de Charité. Laquelle selon la demonstration de voz lettres & prieres, vous brusle incessamment l'esperit, par la grace du bon vouloir qu'il vous plaist me porter: qui suis tant moins de ce que vous m'estimés estre, que la presence propre exime beaucoup de la faulse reputation qui en court. Parquoy quand vostre naïfue bonté vous incitera de parler, ou d'escrire en ma faueur: imaginez moy seulement pour vn seul homme, cõme vn autre: & s'il vous plaist de me loüer plus oultre, ce sera assés de dire que ie suis bon compaignon. Car ma liberalité a faict assés congnoistre qui ie suis. Si à cela toutefois, Madame, vous sembloit de m'adiouster le tiltre de verité, & de fidelité: vous le pourriés seurement faire: d'autant que comme rare entre plusieurs courtisans subiectz à l'adulatiõ, ie l'ay ainsi faict receuoir aux oreilles de chascun. Mais pour venir à vous, ie dis que le mespris que vous faictes du monde, & le peu de compte que vous tenés de son estre temporel, est sainct & louable. D'autãt que nostre pauure ame a plus de besoing de Dieu, „ que des hommes: ne meritant la terre, dequoy ilz sont compo- „ sés, nulle extraordinaire affection: oultre que les heures de leur „ respit sont si brefues, que lors nous venons à mourir, quãd plus „ long temps nous esperons de viure. Et comme les vers de la „ sepulture ne font nulle difference d'entre la cendre des Roys, „

& celle des païſantz : ainſi la iuſtice de Dieu ne reſpecte point plus vn Cæſar, vn Craſſus, ou vn Luculus, qu'vn Amyclas, ou vn Irus. Tellement, Madame ma ſœur, que vous aués à vous reſiouyr de voſtre louable electiõ, en vie deuote & ſolitaire. Pource que ie treuue plus glorieux ceſt habit de mendicité religieuſe, que le ſplendide habit de l'accouſtrement de laſciueté. Et bien heureux ceux là, qui auec bonne intention, & ſans deſguiſement, deſcouurent leur chair de la pompe mondaine, pour couurir leur eſperit du manteau des graces celeſtes. Leſquelles ie prie Dieu vous vouloir conſigner. Du Gazillan.

Anthoine Petit dict le Picard, Meſſager iuré de Foreſtz, a eſté ſeruiteur de ce Secretaire à la ſuitte de la Court : où il a retenu beaucoup de termes & de traictz, pour eſcrire ou parler proprement, & les ſçait de meſmes employer, comme pluſieurs qui s'en aident de ceſte ſorte, qui cuident eſtre fort eloquens, pour vſer de termes non vulgaires, ainſi qu'il ſe veoit en ceſte lettre qu'il eſcrit à ſon compaignõ. On pourra iuger par là que nul ne ſe doit auancer oultre les limites de ſa capacite.



Anot mon bon amy, pource que Monſieur noſtre maiſtre mande ce porteur à Paris, ie n'ay voulu faillir de vous faire ſçauoir de mes nouuelles. C'eſt que graces à Dieu, ie me porte fort bien Dieu mercy, hormis l'humilité que i'ay encores d'vne grande hypocriſie qui m'a ſcãdaliſé vne fieure quarte, depuis le iour que les Huguenotz ont ſacrifié noſtre ville de Mont-briſon, & ne ſçay ſi ie la prins par rabeſcence de peur : mais il m'a fallu philoſopher du ſang, & non ſans cauſe : car ie vous aſſeure que c'eſtoit vne choſe ſi teſtable & ciuile à veoir, qu'il n'y auoit ſi bon cueur qui n'en print mal d'allegreſſe. Les pauures ſtratagemes qu'ilz ont ruynés aux Egliſes, & les pauures Preſtres à qui ilz n'ont pas laiſſé 87

vne pauure penurie,en sçauroiēt bien que dire : & vous asseure qu'ilz vsoient d'vne merueilleuse indulgence à tuer les Catholiques, & en ont bien faict mourir huict cens soixante : oultre ceulx là qui ont saulté du dongeon. A les veoir ilz auoiēt si bonne filosomie au visage, qu'on n'eust iamais pensé qu'ilz eussent voulu faire tant d'impetrations, ny tant de pilleries : mais à la fin on a bien cōgneu leur affinité : car ilz se fourroient dans les maisons à troupes comme de Phenix. Nostre maistre y a beaucoup perdu, mais Dieu mercy il a neanti la vie de ses aniuersaires. Et encores que depuis il a eu beaucoup d'imbecillités : toutefois à cest heure il est en fort bon desastre de sa personne, & commance à sortir de toutes ses vniuersités. Qui sera la fin. Sinon que le poussif, la Fargelle, & moy, nous recommādons bien à vous, & ne passe vne seule heure du iour que nous ne beuuiōs à vostre bonne grace. Priant Dieu qu'ainsi soit de vous.
De Mont-brison.

Soubs le Nom de Philippes Augron Poicteuin, est icy figuré vn ieune homme de bonne part, desirant paruenir à quelque poinct d'honneur, auec les parties d'vn seruiteur de qualité, certainement vrayes & afferantes audit Philippes Augron. A Monsieur de Clerefontaine, M. Guillaume du Val Conseiller du Roy, & General de Touraine.

88 

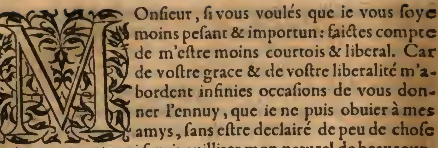
Onsieur, tant que ce bon desir vous accompaignera, auec si gracieux offices de me pouuoir obliger à vous: l'audace ne me manquera iamais de vous en donner les occasions: ne congnoissant personne à qui plus ie vueille demeurer perpetuellement debiteur, à ceste heure mesmement que vous aués vn pré, par lequel voz incroiables bōté, faueur, grace, & mil autres effectz de liberalité se peuuent gaillardement pourmener, sans toucher à la campaigne de voz substances.

ſubſtances. Philippes Augron eſt porteur de la preſente: qui par ſes honneſtes qualités, ſans autres recommandations, eſtans congneües de vous, vous ſeroit non ſeulement recommandé, mais fort aggreable. Il deſire de vous ſeruir: & ſçachant l'amour & le reſpect que ie vous porte, a pris opinion, que mes prieres auront quelque authorité en ceſt endroict: m'ayant prié ſingulierement que ie vueille auec les clefs de ma faueur luy ouurir les portes de voſtre ſeruice. Ce que i'ay voulu faire de bõ cueur, congnoiſſant le bien que ce luy ſera, & la commodité que vous en receurés. Il eſt ieune homme de bonne maiſon, accort, & ſage, de beaucoup de fidelité, hardi de cueur, & vaillant, de corps & d'eſprit naturellement bien compoſé, propre aux affaires, aux peines, aux fatigues, & à ſupporter la pouldre & le Soleil: & ſur tout plus amateur de l'honneur, que du prouffit. Ie ſerois plus long à le vous nommer, car plus amples ſont ſes parties: mais i'en veux laiſſer beaucoup à voſtre iugement, affin que tãt plus vous l'aymiés, que plus vous luy congnoiſtrés de merites: eſtant aſſeuré qu'il ſurmontera l'eſperance que ie vous auray donnée de ſes vertus: & vous, la promeſſe que ie luy ay faicte de voſtre grace & liberalité. Si donc, Monſieur, i'ay autant de pouuoir enuers vous, que le monde m'en donne, & qu'il en eſt deu au reſpect que ie vous porte: vous ferés de ſorte que i'entendray bien toſt l'arriuée de ceſte recommandation au port de ſa valeur. Et vous ferois plus longue priere, ſi ie ne craignois que vous ne voulés eſtre guieres preſſé en ces offices: & que ce porteur de ſoy ſe faict deſirer & aymer. Ie ſupplie le Createur vous donner, Monſieur, continuation d'honneur & de gloire. De Mont-briſon.

Qualités d'vn bon ſeruiteur.

La trop grande demonſtration d'amitié congneüe de pluſieurs, eſt vne vraye meche pour allumer ceulx qui en ſont aduertis aux importunitez qui s'en enſuyuent. Ce qui doit ſeruir d'excuſe pour vn amy, qui eſt ſouuent contraint de prier & s'employer pour autruy, & doit eſtre receu à bonne part, ſur pareille proteſtation qui en eſt icy faicte.

A Monſieur le Feure, Seigneur de Hormeſſon, Conſeiller du Roy, & General de Champaigne.

89 
Onsieur, si vous voulés que ie vous soye moins pesant & importun: faictes compte de m'estre moins courtois & liberal. Car de vostre grace & de vostre liberalité m'abordent infinies occasions de vous donner l'ennuy, que ie ne puis obuier à mes amys, sans estre declairé de peu de chose en leur endroict: qui seroit auilliter mon naturel de beaucoup. Le Seigneur de sainct Priuas par ses honnorables conditions, capable de vostre amitié, va à la Court, pour aucuns affaires: en l'expedition desquels il aura besoing de conseil, & de faueur. Et pource que de ces deux choses il n'en sçait point de plus riche, ny de plus gaillard que vous: il m'a prié bien fort estroictement de vous mander en sa recommandation lettres non vulgaires, ny formulaires. Et moy qui naturellement suis lié à secourir & faire plaisir à chascun: & notamment à ceulx ausquels nul benefice ne doit estre espargné: i'ay bien voulu faire cest'acte, tant pour le gratifier, comme pour vous faire seruice. En vous donnant commodité d'acquerir l'amour, & le cueur d'vn gentilhomme, de la valeur qu'il est. Ie ne sçay, Monsieur, qui de vous deux m'aura plus d'obligation: ou luy d'auoir par mon moyen gaigné la grace d'vn tel Seigneur que vous: ou vous, d'auoir faict plaisir à personne de si grand merite. Ie m'asseure qu'auec luy vous ferés exercice de vostre accoustumée, & officieuse doulceur, soit pour assentir à mes prieres, ou pour complaire à sa vertu: qui est telle, que si tost que vous l'aurés cogneuë, il ne sera plus nouuelles de mes lettres. Et apres s'il est question de l'aymer, ou de le recommãder à autruy, vous ne vouldrés estre precedé de personne. Aussi ne veux ie auec nouueau artifice de recommandation faire tort à vostre iugement, ny à ce que vous deués à ma seruitute. Estant asseuré que vous congnoistrés, que vostre credit sera fort bien logé, & mes prieres receuës, pour personne vertueuse. Suppliant le Créateur vous donner, Monsieur, longue, & heureuse vie. De Mont-brison.

❧ Ceste lettre de Monsieur Porte Regent, à vn sien amy, auec vne gentile comparaison du plaisir du laboureur en la cueillette de sa semence, & du pasteur, au contentement du fruict de sa pecorelle: contient vne modeste excuse d'vn maistre chargé (comme d'amy) d'vn ieune homme pesant, inhabile de ciuilité. Et conclud que en cela la faulte vient plustost de la matiere, que de l'artifice.



Onsieur & frere, l'affection 90
que ie vous porte prouenant de vostre merite, & de mon obligation, vous deust asseurer, que tout ce que ie pourray faire en recõmandation de vostre filz: ie m'en acquitteray comme tenu, affectiõné, & voulõtaire. Car la force de voz prieres ne me sçauroit faire courir plus legerement à l'office, que font les esperõs de mon desir, & l'esguillon de mon deuoir. Ie me plains que l'aride campaigne de son entendement ne soit aussi propre à receuoir, comme ie suis prompt à y disperser la semence de mon peu d'experience, affin qu'auec son prouffit, & mon plaisir, vous peussiés veoir le fruict de mõ labourage. Il me semble Monsieur & frere, qu'il soit né plus apte à tout autre exercice, qu'à celuy de la ciuilité. Neantmoins pour satisfaire plus à vostre fantasie, qu'à mon iugemẽt, ie le tiendray pres de moy: & croyés que si le trauail & la diligence d'vn bon agricole peuuent fœcõder, & bonifier vne terre sterile, ie n'y manqueray ny des pieds, ny des mains. Et veux que vous entẽdiez que de mes peines & fatigues, ie n'ay nul fruict plus cher, ny plus aggreable, que celuy qui procede du grain que i'ay semé. Le plaisir que *s du laboureur, & du pasteur.*
» sent le laboureur, lors q̃ de ses propres mains il cueillit le fruict
» pendant de l'arbre qu'il a planté, est fort grand. Bien est aussi
» delectable celuy du pasteur, quand il rapporte entre ses bras le
» fruict de sa pecorelle. De combien dõc doit estre grand le con-
» tentement de l'homme, ayant remply & enté de bõnes mœurs
» vne ieunesse imbecille, recueillissant le fruict de la vertu qui en

prouient? De ma part ie feray tout ce qui me sera possible, & necessaire, affin que ne succedant vostre desir selon le mien: vous cógnoissiés que la faulte vient plustost de la matiere, que de l'artifice. Ie me recommande humblement à vostre bonne grace, & de Monsieur le Chanoine vostre frere: ensemble de tous noz autres amys. Priant Dieu, Monsieur & frere, vous donner ce que desirés. De Fontaine-bleau.

L'homme asseuré, & naturellement bien fondé, ne doit pour eclypse de Fortune, que la reuolution peult amener à son amy, reffrener la course de ses offices: ny trauestir ses liberalités & courtoisies accoustumées. Mais doit participer aux obligations naturelles, ausquelles il est constitué, & aux satisfactions d'honnesteté qui en dependent, comme à choses inseparablement communes. A Monsieur Montpelier Huissier du Conseil priué.

91 

Onsieur & frere, l'obligation que i'ay à Monsieur le Secretain Guichard, est telle que ie n'ay puissance ny moyē de l'acquitter: si vous comme riche & liberal de toutes choses, ne me secourés de vostre faueur: laquelle (s'il vous plaist) vous estendrés pour amour de moy: & me deliurant de ce debte, vous luy ferés honneur, & plaisir. Il va en Court, auec esperance que mes recommandations peuuent beaucoup enuers vous, & vostre auctorité en l'endroit des Messieurs. Ie ne vouldrois point qu'il fust trompé en la foy de mes prieres: puis que l'asseurance de vostre credit ne le peult deceuoir: affin qu'il n'eust à se mocquer de mon peu de merite, ou de vostre peu de courtoisie, auec son dommage, vostre dereputation, & ma honte. Au fort, Monsieur & frere, si ie puis, ce que ie pense pouuoir enuers vous: vous luy monstrerés par effects,

que l'esperance que ie luy en ay donnée n'est poinct inutile, ny deceuable : & que vostre auctorité enuers les Seigneurs n'est poinct moindre de ce qu'il pensoit. Et par ainsi estant payé par vostre moyen de ceste obligation que i'auois à luy : ie vous en demeureray crediteur: & le mectant aux liures de la memoire, ie penseray comme bon debiteur de vous en satisfaire le principal & l'interest. Et tout cela Monsieur & frere, ira en compte de la subtilité de voz courtoisies, qui font que encores que i'aye faict vœu de ne guieres importuner par intercessions : i'ayme mieulx en le rompant estre estimé temeraire auec vostre benignité : que l'obseruant demeurer ingrat enuers tant de personnes, qui me possedent par obligations. Ne regrettés donc poinct de me faire ce plaisir, & à luy ce bien, si vous ne voulés que ie croye, que par l'eclypse de mes fortunes au dommage de cest' amy, vous ayés trauesty vostre gentil naturel, confirmé par tant d'offices de liberalité, & d'honnesteté gaillarde. Me recommandant à voz bonnes graces. De Mont-brison.

Icy est discouru succinctement de la difference d'entre vn homme viuant auec liberté en sa maison, & vn seruiteur suyuant la court. A quoy toutesfois ne se fault tant arrester, ny poultroniser: qu'on ne croye qu'il ne vient nul bien sans peine: & que des fatigues qu'on a en vne court, deriuent beaucoup de moyens, pour la tranquillité du reste de la vie: quand ne seroit ce qu'on y apprend de bien, pour le sçauoir imiter: & de mal, pour le sçauoir fouyr & euiter. A Monsieur Giraud, greffier criminel de Lyon.



Onsieur mon cousin, vostre commis passant par ceste ville me demãda cõme ie me portois, & que c'est que ie faisois, pour vous en pouuoir dire nouuelle : d'autant que pour l'amitié que vous me portés, il pense que son retour vo⁹ en sera plus aggreable. Ie vous aduise q̃ ie me porte fort bien (Dieu mercy) & q̃ ie fais encores mieulx: & non seulement moy, qui suis naturel à me trouuer bien 92

en tous lieux, & à faire tout ce qui ne se faict : mais aussi tout poltron seroit cõme demy Empereur, viuant en ceste ville en repos, esloigné de la seruitute ou i'ay esté. Ie ne fus iamais (que ie sçache) en paradis, parquoy ie ne puis dire comme sont faictes les beatitudes. Mais ie sçay biẽ que mourir icy de faim, est vn bon traictement des seruiteurs d'vne court, & m'y semble plus heureux vn païsant, qu'vn grand Seigneur de par dela. Et a Dieu faueurs de ça, esperances de là, & grandesses de tous costés. Ie baise les fesses de vostre vanité. Ie cõsidere de mõ lict vn pauure seruiteur martyrisé du froid, ou deuoré de la chaleur, & voy du bois verd pour le chauffer, & du vin chauld pour le raffraichir : & s'il deuient malade, peu de commodité pour son repos: ie voy la pluye, ie voy la neige, & les boües qui l'assassinẽt, & peu de moyens pour l'accommoder. Parquoy ne se sçauroit priser le merite du plaisir que ie prens auec vne noix, ou vne chastaigne deuant ou apres le repas, ainsi qu'il me plaist les fauoriser. Et comme il n'y a passion qui puisse approcher celle du pauure courtisan seruiteur, qui est las, & ne se peult asseoir : qui a faim, & ne peult manger: qui a soif, & ne treuue à boire: & qui a enuie de dormir, & fault qu'il veille: ainsi ie ne sçay consolation qui arriue à la mienne, qui mange, quand i'ay appetit: qui me repose, quand ie suis las : & qui dors, quand i'en ay enuie. Et par ce moyen toutes les heures que ie compte de l'horologe, sont toutes heures de ma voulonté. Ne vous enquerés donc plus comme ie me porte, ny que ie fais: mais croyés que tout mon plaisir croistroit beaucoup si nous estiõs souuent ensemble. Car ie ne treuue practique qui plus me contente que quand Monsieur Tribillet, vous & moy, faisons quelque bon compte, le pot sur la table, le iambon desmantelé, & le verre plein, sans fascher, ny mesdire de personne: & sans nous empescher des affaires d'autruy. Me recommande. De Mont-brison.

Il ne se faut dõc esbair si l'autheur est gras.

A MONSIEVR TRIBILLET,
Procureur en la court Præsidiale de Lyon.

Celuy qui vous a dict qu'en rimes ie vous paye,
Parle mieulx qu'il ne pense, & veulx bien que l'on veoye,

Que tel à mal parler par enuie s'essaye,
Qui ne sçauroit payer d'vne telle monnoye.
Mais i'estime si peu ces causeurs esuentés,
Qu'vn ciron à genouil, si vous vous contentés.

❧ Comme toutes choses ont leur saison : ainsi est plus excusable la folie de l'amour qui s'exerce par vne ieune personne, que par vn vieillard, à qui est plus propre le baiser de la bouteille, que d'vne belle Damoiselle. Toutesfois aux vns & aux autres, ce petit traistre archer, n'est moins preiudiciable que dangereux, faisant que ceulx qu'il rend en son obeissance, oublient leurs meilleurs affaires pour faire saults & gambades: ainsi que les asnes qui ont la mouche soubs la queüe, laissent tumber leurs charges à force de ruades. Et s'addresse voulontiers à gens paresseux, n'ayāt sur les autres que bien peu de pouuoir. A M. Nazare Vialete, de Mont-ferrand, amy de ce secretaire.

» MOnsieur Vialete, fouir le vice, & s'abstenir de la 93
» folie, ce sont les propres diffinitions de la vertu,
» & de la sagesse de l'hōme, craindre Dieu, aimer
son voisin, suyure bonne compaignies, faire plaisir à chascun, ne desplaire à personne, n'estre poinct mesdisant, mocqueur, menteur, flatteur, negligent, arrogant, ny ingrat: mais gracieux, honneste, veritable, humble, rond, diligent, & liberal: ce sont les principaux offices & exercices de la vertu. Et ayant congneu que tout cela est logé en vostre dessein, ie n'ay poinct failly de vous donner la qualité de vertueux, par la lettre que ie vous ay escrite, & n'aués occasion de vous en plaindre, sinon entant que vous pensiez que ie vous d'eusse appeller vertueux & sage: ce que i'eusse faict voulōtiers, si les gaillardises de la ieunesse, enquoy vous estes encores, qui vous font esclaue de l'amour, le pouuoiēt cōsentir. Mais en lieu de sage, ie vous bailleray tiltre de vertueux & de pauure amoureux: & ioindray l'amitié que ie vous porte, & l'obligation que ie vous ay, à la pieté que i'ay de vous, en vo⁹ voyant l'esperit si tourmenté : que ie ny voy nul remede que par le moyen du temps pere de l'experience des choses. Croyés que i'ay plus de commiseration d'vn amoureux compassionné, que d'vn pauure diable qui meurt de faim, ou que lon mãde à tort au supplice de la iustice. Car le mourir de faim procede de la cōtraincte necessité, & le condempne à mort, du

Hor. Virtus est vitium, fugere, & sapientia prima stultitia caruisse.

Ouid. Amor non est medicabilis herbis.

malheur de la fortune. Mais la tyrannie qui tumbe ſur vn pauure amoureux, eſt vn aſſaſsinement & vn brigandage, que l'hõme ſe faict à ſoy meſmes, par la foy, ſolicitation, & ſeruitute de ſa propre bonté. Ie me ſuis veu, ie me voy, & me verray ſouuent par la grace de Dieu & de moy, ſans argent, ſans ſupport, ſans amys, & auec peu de parents de bonne voulonté, ſur le poinct du peril d'vne mort, ſur la captiuité de ma perſonne, auec beaucoup d'inimitiés, & d'enuies portées ſur la conduicte de mon petit contentemẽt, auec beaucoup de debtes ſur mes eſpaules, & auec infinies autres ruynes, aduerſités & deſolatiõs: mais tout cela ne m'a eſté que ſucre à comparation des martels, des ialouſies, des bayes, tromperies, vaines attentes, ſupercheries, legeretés, & faulſes eſperãces, deſquelles i'ay eſté crucifié du tẽps que, comme vous, ie practiquois en l'iniuſtice de l'amoureuſe folie. Monſieur & frere, ſoyés aſſeuré que ce petit fils de putain, eſt vne fort mauuaiſe beſte, & quiconques luy preſte l'eſtomach pour faire butte à ſes fleches empoiſonnées, peult bien dire, me recommande. Et pour vous dire proprement que c'eſt que Amour: ie trouue que c'eſt vn deſir ſempiternelliſsime, vn negoce & empeſchemẽt de gens oiſifz, nourry de la beaulté du penſer: lequel ce pendant que la main de la propre volupté luy preſſe le cueur: l'ame, les eſperits, & les ſens, ſe conuertiſſẽt en affection, qui conſume le corps des pauures langoureux. Au moyen dequoy ceulx qui aiment, ſemblent ces thoreaux furieux eſguillonnez: ou bien ces aſnes, à qui on mect des mouches guepes ſoubs la queüe, qui laiſſants le boire & le mãger, font tumber leur charges par multiplicité de pets & de ruades. Toutesfois vous eſtes encores de l'aage auquel toutes choſes de ieuneſſe ne ſont poinct incompatibles. Mais moy qui ſuis tantoſt auſſi viel que le peché originel: il eſt temps que ie m'en retire, & que ie quicte ce petit traiſtre, *Omnia vincit*, me contentãt doreſnauant de faire la court, à ces damoiſelles de Beaulne, de Languedoc, ou de Roãnoy ſons, qui ont la vertugade de paille, la ceincture de chorde, le cul gros, & la teſte petite, coiffée d'eſtoupes, & qui font ſouuent plorer de ioye leurs plus affectionnez ſeruiteurs. Me recommande. *A autre N'ai Zele.*

Otia ſi tollas periere cupidinis artes.

Anagrãme de Nazare Vialete.

Par ceſte lettre ſe peult prouffiter, par quelles parties & qualités vn grand Seigneur doit acquerir honneur & reputation vniuerſelle, amour, ſeruitute, & obeiſſance des ſiens, & loüange de tous: en maniant les charges & gouuernemens, & les faueurs ſuperieures, auec modeſtie: & les reuerences & honneurs qu'ils reçoiuent, auec doulceur, & humilité. Enſemble les moyens de s'accommoder ſelon l'humeur des hommes, & la nature des choſes: qui ſont inſtruments ſecrets & infallibles, pour acquerir le cueur & l'affection de chaſcun. A Monſeigneur le Duc d'Aſcot.



Onſeigneur, La genereuſe bonté, 94
la gaillarde diſpoſition, ferme cõſtance, diſcretion, & ſage conſeil: dont vous vſés, & aués touſiours vſé par-my les agitations, troubles, & diuiſions qui nous ſont generées du ciel, par l'exhalation des vapeurs de noz pechez, & par la malice & impetuoſité du tẽps, non ſeulement du preſent, mais auſſi du paſſé: auſquelles vous aués touſiours reſiſté ſans vaciler, cõme à tous orages vn rocher d'inuiolable foy: ne ſont moins cõgneües en ce Royaulme, qu'elles ſont reuerées en voz terres, ny pl⁹ eſtimées en voz terres, qu'elles ſont celebrées par tout le monde, entre toutes perſonnes qui ont la vertu pour recommandée. Qui eſt cauſe, que tout ainſi que Dieu ne laiſſe d'eſtre adoré & prié en ce monde, encores qu'il ne ſoit congneu de nous en ſa grandeur & diuinité, que par obligation de noſtre foy: ainſi Monſeigneur, encores que ie n'aye nulle congnoiſſance de V. Excel. que par les æſles que ie voy voller de la reputation de voz grandes & loüables qualités: ie ne laiſſeray de vous loüer en ce pays par mes eſcritures, comme ie ne ferois de vous ſupplier & requerir, ſi l'occaſion s'y preſentoit: tenant voſtre courtoiſie ſi magnifique, que non ſeulement elle faict ſon operation enuers ceulx qu'elle congnoiſt: mais bien ſouuent preuient les demandes de ceulx dont elle a peu de congnoiſſance, qui (comme moy) n'ont autre moyen de luy faire ſeruice, que de la ſeule bonne voulonté. Toutes ces choſes, Monſei-

gneur, ont ſuſcité en moy ces eſtranges penſemens, qui me pouſſent à la reſolutiō de croire qu'on ne parle de vous ſi loing n'y en ſi bonne part,des choſes qui ne ſe peuuent donner ny oſter,que ce ne ſoit vn douaire celeſte , qui vous faict paroiſtre grand,ſans orgueil, & glorieux ſans enuie. Et cela ſe confirme par la modeſtie que vous vſés, aux faueurs de la Catholique Maieſté, & par l'humilité auec laquelle vous acceptés l'honneur qui vous eſt faict par les hommes: & ſingulierement en la conduicte & adminiſtration des affaires du bas païs. Parquoy voſtre nom eſt beau, pour eſtre eſtimé: & treſbeau, pour-ce qu'il eſt digne de l'eſtre: & d'eſtre receu de tous ceulx qui ſçauent,que ſeulement ceulx-la ſont veritablement loüables qui deſirent la louange par la voye,par laquelle vous la pourſuyués, qui m'a imprimée l'opinion que vous eſtes l'vn de ceux-là de la Chreſtienté qui par equité & iuſtice clarifient les tenebres des calamités preſentes. Certainement,Monſeigneur, le zele de l'amour que porte mon ame à ceſte digne commemoration de vous, ſe perd en ſoy-meſmes, en fourniſſant mon oreille , de quelle maniere les actions magnanimes, ſont les propres voluptés de voſtre generoſité,n'eſtāt aucunemēt ſubiecte à l'ambition,l'intention qui vous commande, le ſtymule de voz propres merites ne ſe paiſſant de nulle iactance,ne ſe trouuāt choſe au monde qui vous puiſſe deſtourner d'vne royalle voulonté,& n'ayant la nobleſſe de voz ſplendeurs,nul eſgard aux brutes inuaſions du prouffict particulier. Somme, il ſe dit icy, que qui veult comprendre la qualité de la prudēce des anciēs: il fault qu'il plante ſon imagination en voſtre penſée,qui auec l'œil,la langue, & l'oreille, faict teſmoingnagne des actions & faciendes Rommaines, de ceulx qui ne voient, ne parlent, & n'entendent plus. Bien que tout cela procede des ſeules vertus, qui vous font eſcorte,auec vn ſi bel ordre,qu'il ſemble qu'elles ſoient deputées en lieu de deuoir, pour exercer les offices qui appartiennent à l'accroiſſement des degrés de voſtre gloire.

Monſeigneur il ſe dict d'auantage, que voz valeurs ne ſont iamais effectuées qu'auec la raiſon: & reſſemblent les arbres qui ne portēt fruicts que ſelon leurs ſaiſons: ainſi voz exploicts ſe

font ſelon que les matieres s'y offrent,& que les occurrances le requierent, tenant touſiours la doctrine inferieure de l'experience, & l'experience maiſtreſſe de toutes choſes. Et pour-ce que vous eſtes ſens de l'eſperit, & memoire de l'entendement: vous aimés toutes les bonnes ſciences, & vertus des hommes, & les hommes de ſçauoir & de vertueuſe qualité. Qui faict, Monſeigneur, que comme ſubiect & ſeruiteur de la vertu, i'ay prins hardieſſe d'hōnorer de la voſtre, ce premier liure de mes lettres, en la compaignie du nom de pluſieurs grands & vertueux, qui le feront plus eſtimer, que le merite de la choſe. Toutesfois qui vouldra à l'exēple de vous & d'eulx y prouffiter les parties & ſingularités de l'honneur & de la grandeur: il y apprendra ce que le grand Seigneur doit auoir en recommanda-
„ tion pour eſtre honnoré,ſeruy,obey,& reſpecté:aſſauoir d'eſtre
„ comme vous eſtes ioyeux,auec les allegres: graue, auec les ſe-
„ ueres:diſcret,auec les ſages:gracieux,auec les honneſtes: cour-
„ tois,auec les benins: valeureux, auec les guerriers:& doulx a-
„ uec les pacifiques. Car, Monſeigneur, ce ſont les principales plumes des æſles de la reputation, qui ſe rendent butte & obiect, des ſagettes de l'affection de chaſcun, ſi bien que voſtre nom en prend la carriere de ſouuenance perpetuelle. Dont le contentement qu'en reçoiuent voz ſeruiteurs que vous congnoiſſés,& infinis autres, qui n'ont le bien de voſtre cōgnoiſſāce, ſe peult veoir facilement par le meſme contentement de Monſieur Quenon, voſtre agent de pardeça. Ie prie Dieu, Mōſeigneur, vouloir auec toute felicité prolonger voſtre aage pour vn ſiecle aduenir. Car le moins feroit faulte à beaucoup de gens de bien.

De Paris.

Par voſtre tre-humble ſeruiteur,
Eſtienne du Tronchet.

Le bruict commun est vne lettre ouuerte, ou chascun lit ce qui luy est aggreable, & peult supplir au deffault de l'escriture priuée. C'est à Monsieur Regnaud Seigneur de S. Triuier. Gentil-homme Lyõnois. Auec plusieurs offres d'amitié: que ce secretaire proteste ne vouloir tenir lieu de satisfaction, si les effects ne s'en ensuyuent.

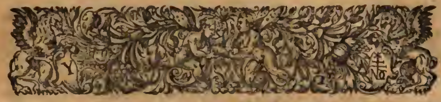
95 

Onsieur mon frere, il n'importe (tant que l'on dict) que les amys qui cõtinuellement font bons offices d'amytié, soiẽt obligés aux lettres missiues. Car la renommée qui tient compte de toutes choses, faict assés courir à l'vn & à l'autre, nouuelle de tous les deux. Et qu'il ne soit vray: i'ay opinion que vous ne demeurés guieres d'entendre par sa langue tout ce que ie fais: comme aussi ie sçay souuent par sa voix en qu'elle disposition vous estes. Et par ainsi ce nous est vn escrire sans lettres, ne prenant moins de consolation en cela, qu'en ce que l'œil peult tirer de la peincture du papier: „ d'autant que le commun bruict n'est autre chose que vne lettre ouuerte, ou chascun peult lire ce qui luy est plus aggreable. „ Parquoy ne vous donnés peine de vous excuser enuers moy, de ce dõt de ma part ie ne veulx faire nulle excuse enuers vo⁹: mais faictes que ie n'eschappe de vostre memoire, auec tel estat de moy, & de tout ce que ie puis, comme de voz propres choses: sans que ie vous vueille contenter des offres, ny des cõmuns sacrifices d'vne bonne voulonté. Car ie suis de la religion qui faict nullité de foy sans effect, & parle auec l'amy d'vne sincere amitié, demasquée de l'adulation courtisanne, qui enrichit plusieurs hommes par sa lubricité, & m'a laissé pauure par sa virginité. Me recommandant à vostre bonne grace. Du Gazillan. I'ENDVRE PAR GRE. LE CIEL M'AVRA.

La langue de la renõmée.

Paul. Fides sine operibus nulla est.

Anagrãme de Pierre Regnaud, & de Marie Clauel.



A M. DE MALRAS, FERRALS, SAINCT BENOIST, ET TOVRNEBOIS, CHEVALIER DE l'Ordre, & Ambassadeur du Roy en Flandres.

ELEGIE,

Contenant vne partie de la naturelle opinion, & humeurs de ce Secretaire, auec honneste supplication à Dieu, pour la congnoissance de la pure verité, sans picquer bouche trop auant en ses diuins secretz. Et apres de la difference des biens corruptibles, & temporels: & des biens solides & perpetuels.

MOnseigneur, ie n'ay eu iamais en fantasie 96
De circuir la Græce, & passer en Asie,
Et retourner apres (comme assés d'autres font)
Pour esteindre ma soif au Nil large & profond,
Et me mettre aux hazardz de la mer & de l'onde,
Pour m'esgarer, ou perdre en quelque nouueau monde.
I'ay mieulx aymé, au clos d'vne bonne maison,
Vsant de mon office, apprendre la raison,
Et sans guiere entreprendre à vn bas vol soubmis
Acquerir quelque honneur, & gaigner des amis,
Et faisant à plusieurs de ma plume seruice,
Cueillir la modestie entre vertu & vice:
Que tournoiant la Terre & la Mer pas à pas,
Arpenter tout vn monde & ne l'entendre pas.
Ayant plus estimé sans bouger de noz portz,

D'ouyr des valeureux les valeureux rapports,
Qui ont par leur valeur les guerres ſoubſtenues,
Les lettres, & les loix à poinct entretenues:
Qu'eſpreuuant les trauaulx, les perilz, & dangers,
M'aller enſepuelir en threſors eſtrangers.
I'ay eu durant mon temps mon eſprit agité
Si peu d'ambition en curioſité,
Qu'on ne m'a iamais veu ne guieres tracaſſer,
Ne guieres m'appliquer à rentes amaſſer.
Et quand bien i'euſſe prins autre inclination:
Aßés mon heur auoit en ſa poſſeßion,
Sans me plus agiter d'vn à autre hemiſphere,
Pour pouuoir à mes vœuz dignement ſatisfaire.
Chaſcun congnoit aßés de ceulx là la puiſſance,
Où ie fus colloqué d'ancienne congnoiſſance.
Apres eux à la Royne, qui m'eſtoit trop d'honneur,
Si trop de vent leger n'euſt deuancé mon heur:
Ie ne pouuois alors à degrés aſpirer,
Que de ces hautains lieux on ne puiſſe eſperer.
Meſmement attendu que de leurs bontés grandes,
Ils ont aßés ſouuent preuenu mes demandes:
Mais ioinct à la raiſon, ie me ſuis contenté
D'vn chemin plain & bas, & bien peu frequenté:
Laiſſant monter pluſieurs, qui par ſoif importune,
Außi bas que i'eſtois, couroient meſme fortune:
Et leſquels par le ſort de la Court & du temps,
A plus de biens mondains ſe treuuent moins contents.
Car que nous ſeruiroit d'auoir apprins aux liures:
Si noz eſprits n'eſtoient ny vuides, ny deliures

De telles paßions, ny non plus retirés,
Que l'imbecille gent d'hommes illiterés?
Außi si par vn maistre à bien faire incité
Nous ne pouuons tirer quelque commodité
Des biens, qu'il fault auoir pour passer ceste vie:
Et toutesfois tousiours en auoir plus d'enuie,
Cerchans de plus en plus noueau tiltre d'honneur:
C'est nostre pure faulte, & non point du donneur,
Qui peult guerir ceulx là qui luy ont faict seruice,
De quelque pauureté, & non point d'auarice.
» *Plus celuy on estime auec raison valoir,*
» *Que lon veoit esleué sans guieres s'en chaloir,*
» *Qu'vn plus actif, qu'on veoit sans rene & bride aucune*
» *Courir à toute force, ainsi qu'vn Cerf, fortune.*
Ces biens là, Monseigneur, où tous sont si taschans,
Viennent sans nulle reigle aux bons & aux meschans:
Vn fol en peult auoir, vn sage s'en pourueoir,
Vn ignorant außi, & vn de bon sçauoir:
C'est tout ainsi qu'il plaist au sort y consentir.
Mais, Monsieur, ie vouldrois pour heureux me sentir,
Supplier nostre Dieu, d'où le vray bien procede,
Qu'il luy pleust m'octroier du bien que ne posséde
Nul homme vicieux, & qui n'est dispensé
A cueur malicieux, & cerueau insensé.
Duquel le moins heureux à qui Dieu n'en desdit,
Selon mon anagramme, En heur content se dit:
L'autre bien de ça bas n'est rien plus que de l'vmbre.
Et certes de là vient que lon voit si grand nombre
De forts hommes & sains, de grands & en bon poinct,

Et de bien aduisez on n'en veoit quasi point,
Ne qui soient entendus en venant comparoistre,
Pour le vray & le faulx discerner & congnoistre.
O treshaulte bonté n'eust il pas mieux valu,
Si ta diuinité en ce poinct l'eust voulu,
Que tes seruans mondains, de ta propre main faicts,
Eussent esté crées tous sages & parfaicts?
T'a-il semblé, Seigneur, que ce fust plus à toy,
Et à ta dignité, d'estre Monarque & Roy
D'infinité de fols, & d'vn peuple ignorant,
Que d'vn peuple qui fust ta grandeur honnorant?
Tant plus vn Prince est grand, & d'honneur & de pris:
Tant plus d'hommes il a nobles & bien appris:
Et plus cher a de veoir fortifier ses villes
De gens de bien, d'honneur, que de gens inutiles.
Vn chef d'armée a bien plus d'aise & de plaisir
De veoir son camp fourni (s'il a loy de choisir)
D'hommes & de soldatz leur deuoir bien faisans,
Qu'il n'auroit pas d'y veoir troupe de païsans.
Et toy, Seigneur, sur tous grand Dieu des exercites,
Tu te sers icy bas de bandes desconfites,
Sans reigle ny compas, & qui te font la guerre,
Occupans la campaigne au milieu de ta terre.
Mais, o moy insensé, & du tout indiscret,
Qui mets ma veine bouche en ton diuin secret,
Et cerche de vuyder en vaisseau corruptible
Trop profonde raison & incomprehensible.
Aßez me soit, Seigneur, de te faire priere,
Esprit yssu sans fin d'vne essence premiere,

Et seul distributeur de sa felicité,
Que si il te desplaist de nostre infirmité,
Te plaise en ce propos par ta grace aspirer
En mon esprit humain, y daignant inspirer
Vn peu du tien diuin: affin qu'à veüe ouuerte
Ie puisse vn peu mieulx veoir verité descouuerte:
Affin de faire entendre, à tout le moins aux miens,
Qu'ell' est la difference & des maux & des biens.
Et vous mon cher Seigneur, qui tant de biens tenés,
Par ce discours petit sçachés & retenés,
Que le singulier bien qui plus en vous abonde,
Procede du hault ciel, & l'autre de ce monde:
Qui peult d'auecques vous perir à tout propos,
Et l'autre vous conduire à l'eternel repos.
Et ce congnoistre seul sans autre art ny estude,
Estendra plus auant vostre beatitude.

EN HEVR CONTENT SE DIT.

Excuse de ce Secretaire de quelque retardement d'escrire, sur affaires qui l'en ont diuerty, auec protestation de n'entrer plus en ceste faulte, luy permettant le loysir & la commodité. A Monsieur Anselme l'Anglois, vicaire de sainct Nicolas du Chardonneret, à Paris.



MOnsieur, encores que les continuelles occupations, affaires & aduersités que i'ay euës, m'ayent osté la commodité de vous escrire: elles ne m'ont toutefois rien faict perdre de cõgnoistre que i'en estois debiteur, ny du desir que i'auois d'y satisfaire: & espere que vous qui sçaués mieulx que moy rendre raison de toutes choses, trouuerés plus facilement quelque cause qui m'en puisse excuser, si i'en suis digne. Ce pen- 97

dant ie vous diray,que non tant les honneſtetés, gracieux traictemens,& officieuſes courtoiſies, que ie confeſſe auoir receus en voſtre maiſon, & celles que i'eſpere encores y auoir de voſtre bonté: que voz valeurs d'eſperit, ferme amitié, honneſtetés, & autres voz infiniz merites,m'ont autrefois poulſé à vous aimer & reſpecter. Et durera l'amour & le reſpect que ie vous porte, tant que vous ſerés vertueux, & que voz vertus me seront aggreables, qui ſera à iamais. Et d'auantage, Monſieur,eſtant voſtre valeur accreuë de iour à autre, cõme matiere propre à nourrir & accroiſtre le feu de mon affection:auſſi elle m'a augmenté le deuoir de vous priſer & honnorer. Or maintenant qu'auec la grace de Dieu ie ſuis ſorty de la main des Iuifs, & que ie commance vn peu de ſuccer les mammelles de la liberté: affin que vous ne me teniés pour mauuais paieur: ie me acquicteray de mes debtes paſſées, & des preſentés, & commanceray par ceſte cy: par laquelle ie vous ſupplie,qu'ayant la poſſeſſion que ie vous ay dõnée ſur ma ſeruitute amiable: vous me vueillés touſiours tenir pour voſtre, & vous preualoir de mes petis moyens par tout où vous congnoiſtrés que ie vous pourray faire plaiſir & ſeruice. Ie ſeray vn peu bref pour ce cõmancement, tant pour eſtre aſſeuré que voz affaires vous appellent à plus importante choſe: que pour ne vous eſtre ſi ennuyeux & importun, q̃ ie vous ay eſté pareſſeux. Ie prie Dieu, Monſieur, vous donner ſa grace, & me recommande humblement à la voſtre. De Mont-briſon.

Anagrãme d'Anſelme l'Angevin.

LE MAL SIGNE N'A LOS.

A Monſieur du Puy Chaſtelain de ſainct Galmier en Foreſtz. A qui ce Secretaire addreſſa vne autre lettre,& le prie continuer office d'amy en vn affaire,auquel il a quelque moyen d'interceder pour luy.

98 
Onſieur & frere, i'ay eſté de mon naturel touſjours pẽdant à faire ſeruice, aide & plaiſir à chaſcun de ceulx auſquels ie ſentois l'obligatiõ,pour quelques particulieres vertus: ou par amitié,ou par quelque affinité conioinct: & tels que voz doulces perſuaſions (encores qu'elles ayẽt beau-

coup de valeur en mon endroict) ne me sçauroient stimuler de plus à ces offices d'amitié, & de courtoisie, que i'en suis desià picqué, par l'humeur de ma propre bonté. Ie m'esbahis que le Seigneur que sçaués, ayant veu tant d'effects de mon bon vouloir, auec beaucoup de mon interest, en vueille faire plus d'experience, que ne peuuét porter les forces de ma mediocre fortune. Ie remercie Dieu pourtant, que par si homme de bien que vous estes, il ait eu tesmoignage de mon intention: affin que si tant estoit qu'il ne se voulust contenter du poinct d'honnesteté, vous puissiés faire foy, que ie n'ay manqué enuers luy de toute chose possible. Et par ce moyen, Monsieur & frere, ie satisferay à moy-mesme, & au monde, & principalement à Dieu, auquel seul nous sommes comptables de toutes actions. Mais quant à vous en remercier, voyant que deux amis par inclination sont deux personnes en vn estre: il me sembleroit plus hors de propos d'vser de ces respectz l'vn à l'autre, que si les mesmes mains, quand elles se lauent ensemble, vouloient pour se faire nettes, se monstrer figure d'obligation. Baste que ie suis forcé de vous aimer & hõnorer, auec vn certain moyen d'affection & de deuoir, qui ne se peult esprouuer, sinon par croire que ce soit vne sentence fatale. Faisant donc responce à ce que vous m'aués fait entendre de sa part: ie la vous enuoye, ioincte à ce mot de lettre: par lequel ie vous prie me tenir tel pour vostre, que ie le suis: d'aussi bon cueur que ie me recommande à vostre bonne grace. Priant Dieu, Monsieur & frere, vous donner ce que desirés.

De Mont-brison.

Il fault obuier aux principes de toutes mauuaises choses, affin que la medecine n'y arriue trop tard, & qu'on ne puisse dire comme ceulx de Cartage. Sero sapiunt Phriges. *Icy se traicte la façon & maniere de purger vn païs, des seditieux & rebelles, & le moyen qu'obseruoit en cela la Republicque Romaine. A vn gouuerneur de Prouince.*

99 

Onſeigneur, à ce matin nous auõs
eu aduis comme les banniz d'E-
ſpaigne & de Gaſcongne, auec vn
conducteur & chef de leur entre-
prinſe, ſe ſont ioincts enſemble, &
preſentement ſont aux limites de
ce païs, & d'Auuergne : ayans opi-
nion qu'ils ne ſçauroient eſtre en
lieu plus aſſeuré, y faiſans infinis
dommages, & de grande impor-
tance. Et ſe tient pour certain, qu'il y a quelque autre bande en
certains lieux voiſins, pour guetter le temps qui leur ſera pro-
pre (s'il vient à poinct) de faire quelque traict digne de leur
vertu. Toute petite flamme qui n'a faute de matiere, pour eſtre »
ſouſtenue, & pour nourrir ſon feu, facilement en peu de temps »
s'augmente ſi fort, que là où au commancement vn peu d'eau »
l'euſt eſtaincte : bien peu apres vn fleuue à peine y pourroit ſa- »
tisfaire. Ie doubte qu'il n'aduienne ainſi de ceſt affaire : & qui y
euſt promptement poureu, auec peu de deſpenſe, & peu de
forces, on y euſt donné quelque remede. Maintenant beau-
coup de forces y ſont neceſſaires, qui ne ſe peuuent dreſſer ſans
grandiſſimes frais. Neantmoins puis que les choſes ſont en ces
termes, & qu'elles ont beſoing de prouiſion : affin que ce qui e-
ſtoit au commancement vn petit ruiſſeau, & maintenant vn
fleuue, ne deuienne vne Mer ſpacieuſe. Il eſt beaucoup meil- »
leur en cela de ne faire aucun apparat, que de le faire ſi debile, »
qu'il ne ſoit baſtant à opprimer l'impetuoſité & inſolence de »
ces beliſtres. Car des forces grandes deriue la crainte, laquelle »
leur oſte, ſi ce n'eſt la volonté, pour le moins le pouuoir de l'ef- »
fectuer. Et des petites procede la temerité, de laquelle accroiſt »
le deſir de faire entreprinſe, & la hardieſſe & facilité de la man- »
der à execution. Ie ne vous eſcris point, Monſeigneur, l'ordre »
qui ſe doit ſur ce donner, pour deux raiſons. L'vne pource que
n'ayant congnoiſſance du païs, ny des hommes, & moins de la
qualité de l'humeur peccante : il me ſeroit mal aiſé d'en don-
ner ſage conſeil, ny ſalubre medecine. L'autre, pource que vous

Peu de flamme fait grand feu.

Principijs obsta, sero medicina paratur.

estes trop sage & bien aduisé, & aués les Seigneurs Petredemenari & Vulpia, lesquels pour s'estre autrefois trouués en pareilles choses : vous en pourront donner meilleur conseil que moy. Ie vous diray seulement que ce tumulte insidieux, nous portera grand interest, & est pour le vous donner plus grand à l'aduenir. Car si les choses vont plus auant, & que la court soit contrainɫe de vous y tenir la main : vous n'en pouués esperer que honte & dommage. Et ne veulx oublier vous dire, Monseigneur, qu'en tous les endroiɫs de ce monde, ces malheureuses gens ne se sçauroient garentir par les campaignes, & par les bois à si bonnes erres, s'ils n'estoient fauorisés d'aucuns de ceulx des villes, mais auec les bras & les mains de quelques mauuais citadins, & auec les explorateurs & continuels aduis des espies qu'ils en ont : ils se maintiennent ainsi longuement en seureté. Et n'y a meilleur remede à tailler & brusler ceste buscade de meschans : que de tronquer ou resequer, premierement la racine qui la soubstient. Et pour-ce que ie sçay que la Repub. Romaine a esté en grande estime & en reputation vniuerselle. Affin que par leur exemple vous entendiés comme vous aurés à vous y conduire : ie vous diray ce que i'ay leu, qu'ils obseruoient en choses de telle consequence, & ce qu'ils ont autrefois faiɫ, estant leur estat plein & faiɫ vn bois de telle vermine. Ils feirent crier & publier soubs grandes peines qu'il n'y eust personne si hardie de les receuoir, ny loger, sans y excepter respeɫ de pere, mere, frere, femme, ny sœur. Et que chascun à la notice duquel il viendroit aucun d'eulx d'estre en païs, le vint promptement annonçer au Senat. Ils proposerent grand tribut à quiconque les pourroit rendre vifs, és mains de la iustice : & quelque peu moins à qui les presenteroit morts. Et pour-ce qu'ils n'y auoit meilleur expedient pour resouldre & rompre ceste vnion, que de semer entre eulx crainɫe & suspition reciproque : de sorte que l'vn doubstast de la fidelité de l'autre : ils promirent de faire grace à qui que ce fust d'eulx, & pour quelque crime qu'il eust commis, qui pourroit assassiner & massacrer son compaignon : pourueu qu'il en feist deüement apparoir. Et encores ne leur semblant cecy assés

Les considerátiōs de l'vtilité ou du dōmage sont grandement fortes & persuasiues.

Portius Latro, contre Catilina.

suffisant, considerans que les choses de l'vtilité ou du dommage, meuuent plus que toutes autres occasions: donnerent ordre que toute ville, chasteau, & bourgade, au territoire desquels practiquoient les seditieux, tinsent pour la garde du païs: tant de gens de guerre à leurs despens, comme il en estoit necessaire, pour tenir en crainte, & pouuoir suppediter ceste formiliere d'iniquité. Et affin que la facilité & legereté des gens mercenaires ou estrangers, quelquefois par crainte ou pour desir de proye & de butin (estans tresgrefues les morsures d'vne pauureté & necessité irritée) ne vinsent à faire dōmage plus grād que les rebelles: voulurent & ordonnerent, que les personnes fussent du païs, ausquels ils donnoient non vn, mais plusieurs chefs de la cité, chasteau, ou bourgade, homme de prouuée fidelité: & autant des particuliers commis des Capitaines, se faisoient donner seureté & caution conuenable, de proceder fidelement en faueur de la iustice, à la ruyne des pendarts. De maniere, qu'estans contraints les peres, les enfans, les freres, & les parents delinquentz de faire cest' office, auec telles despenses, se resolurent, pour n'estre plus longuement en ces peines fatigues & subsides, non seulement de les priuer de leur ayde: mais d'y donner tel ordre, que si tost prins, si tost mis és mains de la iustice, ou bien loing du païs esuanouys. Auec tel vent, ceste Rep. prudente escouloit & fondoit de son estat vne si grosse neige de meschans, qui la tenoit occupée. Vous me dirés que les Romains ne recōgnoissoient nulz superieurs: & que vo⁹ ne pouués ce qu'ils pouuoient faire. En ce cas ie ne sçay que vous dire, si n'est que vous le pouués cōme gouuerneur du païs, & le deués comme seruiteur de Dieu, & du Roy. Toutesfois ie me remects du tout à vostre sage iugement. Estāt asseuré que vous ferés en sorte, que vous ne serés reprins de Dieu, n'y blasmé du monde. Car la maiorité & principaulté que les Seigneurs » tiennent sur les hommes, ne leur est donnée que pour la con- » duicte, tuition, & gouuernement des hōmes, qui leur sont obli- » gés à l'obeissance, & au respect: & eulx crediteurs & debiteurs » de la iustice. Vous ayant bien voulu faire sçauoir cecy, pour » satisfaire à ma conscience, & au deuoir de mon office. Estant »

A quelle fin certains hōmes sont grands & superieurs des autres, & pour quelle raison leur est deüe obeissance.

asseuré que vous le receurés à bonne part, & comme d'vn vostre tresaffectionné seruiteur, qui en cest' endroict, Supplie le Crëateur vous donner, Monseigneur, tres-heureuse vie. De Cromerieu.

En ces deux mots (vti foro) Cicero faict entendre qu'il fault que tout homme d'affaire & de raison, se sçache accommoder au lieu, au temps, aux choses, & aux personnes. Et encores que par ie ne sçay quelle doulceur le climat naturel, nous attire si fort à l'amour du païs, que nous nous en rendons oublieux de nous-mesmes : si est-ce que l'absenter quelque-fois en est necessaire : & s'il aduient que ce soit par contrainčte, il se fault consoler auec esperance, raison, & patience.



Vant à ce qu'il vous a pleu m'escrire de vostre amitié en mon endroict, & de la foy que vous aués en moy, certainemēt il m'a esté fort aggreable : & soyés asseuré que iamais personne ne me surmontera de vous aimer, & que vous ne vous trouuerés trompé en ma fidelité. Mais quant au iugement, que vous m'attribuez, ie vouldrois qu'il fust tel que vous le croyés, & qu'il vouldroit estre pour vous en pouuoir seruir, tant aux choses prosperes, que aux aduersaires. Quoy que ce soit, s'il n'est sage: pour le moins il sera tousiours à vostre commandement. Mais comme pourray-ie conseiller vn homme rompu aux affaires, auec beaucoup de prudence, & d'experiēce ? Et principalement en matiere d'ou depend l'estat de la fortune, le cours de l'honneur, & le peril de la vie ? Toute-fois puis-qu'il vous plaist de me le commander : i'en diray mon aduis, plus pour vous obeïr, que pour vous donner conseil. Car vous n'aués poinct de besoing de conseil, ny moy moyen de le vous donner, comme la chose le requiert. I'ay tousiours

100

ouy dire, que le plus grand office de l'homme sage, est de donner lieu au temps, & obeïr à la necessité: ou comme succinctement dit l'orateur Romain (vser de marché) c'est s'accōmoder au lieu, au temps, aux choses, & aux personnes. Si dōc vous estes reuoqué de l'exil & reintegré en voz biens? Pourquoy voulés vous, ayant tant de fois essayé la fortune, donner du poing contre le ciel? Considerés que si alors fut acte de constance & de magnanimité de cueur, de ne se substituer à la seuerité de iustice. Ce seroit maintenant exercice de superbité & d'orgueil de mespriser la liberté, ne doubtant nullement qu'a vn homme nay libre, & de noble cueur & ayant si long temps franchement vescu, le lien de seruitute ne soit tresdur, & miserable. Mais aussi riens ne peult estre plus malheureux, que viure hors sa patrie, spolié de son bien, loing de ses parents & amys, & de toutes autres choses recommandables. Mesurés dōc auec la iustice du compas ces deux especes de calamité, & vous trouuerés beaucoup meilleur de viure au païs, qui vous a generé entre vostre sang & voz amys: que ainsi en exil languir, & extrauaguer par-my le monde. Car, par ie ne sçay qu'elle doulceur nostre ciel naturel nous attire, & ne nous peult souffrir la memoire de nous-mesmes, & ainsi il n'y a lieu, plus doulx ny gracieux que vostre propre patrie, laquelle bien qu'elle ait perdu de son originelle beaulté, & ornemēt accoustumé: vous ne la deués moins aimer, mais plustost par pitié l'auoir en naturelle recommandation. Il ne viendroit guieres à propos, que fortune l'ayant priuée de si beaulx & honnorables enfans, vint encores à perdre la presence de vous. L'absenter quelque-fois sa patrie pour ne s'y poltroniser, ne peult proceder que de bonne consideration: mais ne la desirer poinct, & la mespriser du tout appartient à office de cruaulté & d'hostilité. Ie vous prie donc ne vous tourmenter, pour la craincte de ne venir libre, ny le doubte de la mort ne vous mecte en aucune imagination. Car vous aués eu tant d'experience de ces choses: que vous en deués leuer toute difficulté. Ioinct que si le Seigneur eust deliberé de vous oster la vie: il ne luy eust esté moins aisé au lieu ou vous estes, qu'en celuy ou il vous appelle. Les bras & les mains des Roys

Cic. Office d'hōme bien aduisé.

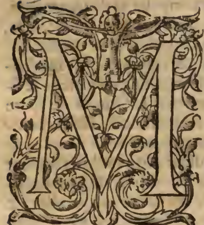
Hora. De la doulceur de la patrie. Nescio qua natale solū dulcedine cunctos, attrahit & memores non sinit esse sui.

» Roys & des Seigneurs, sont de longue estendüe. Vous n'aués cy deuant esté asseuré de nulle forteresse, & n'aués eu nulle cōpaignie de gens-darmes, qui vous eust peu garentir de ses entreprinses. Il ne luy sont aussi manquées personnes, à qui il eust peu donner cueur d'executer plus grandes choses, soit par stimules de deniers, ou par espoir de recompense. Frustrés de ceste legere opinion vostre fantasie, plus apparēte que vraye. Et si vous n'aués moins à craindre en exil qu'en la propre patrie : il fault croire que vostre crainćte ordinaire n'a fondement que de vous mesmes. Et si ainsi est, vous faićtes tort à vostre sagesse, à vostre constance, & à la dexterité de vostre entendement. *Quis nescit longas regibus esse manus.*
» Qui sçait mieulx regler vostre esperit que vous? Nature cōsiste
» en l'appetit, qui comme vn cheual aueugle sans bride, nous
» conduićt à sa voulonté. Nature consiste ausi en raison, laquelle
» comme maistresse nous pique & esperonne à ce que nous de-
» uons faire, & apres auec ses frains nous retire de ce que nous
» deuons euiter. Mitigant doncques voz desirs & conceptions, ne reste ny en vous ny en luy, nulle opinion de crainćte. Ie sçay bien que vous me dirés que la raison aura beaucoup de peine de vous deffendre de la suspition du Seigneur, de la haine de voz ennemys, & des personnes de peu de vertu. Mais vostre prudence pourra fournir tout cela, & leuera les suspitions, suplantera la haine, & chassera l'enuie. Et en cela vous serés asisté de la verité & de vostre innocence, & sur tout de Dieu qui veoit à clair iusques au centre de noz consciences : vous confesserés que vous estes plus obligé à la patrie, qu'à la dignité, à la reputation, n'y à vostre propre vie. Et si ie congnoissois que vostre exil fust propre à luy recouurer son ancienne liberté : peult estre que mon conseil se trouueroit autre : mais
» ie vois l'estat des choses de ce monde reduićt à tels termes,
» que chascun a de peu esperer, & de craindre beaucoup. Et en cela la passion ny la haine ne me trompent. Encores moins me contraint la peine de le sentir : mais la raison le me persuade, & l'experience le monstre. Attendés que le vent de prospere fortune spire aux voiles de vostre desir, & peult estre que lors vous pourrés mieulx dans les murs que dehors, prester le-

En quoy consiste Nature. Plat.

ſpaule à la patrie, & au recouurement de ſes pertes. Mais au reſte, i'ay opinion que vous trouuerés le Seigneur de ſi benigne, & de ſi doulce nature, qu'en lieu de tyran, que vous le nõmés, vo⁹ aurés plaiſir de l'eſtimer naturel & legitime Seigneur, comme ie le tiens. Et ne penſés poinct que l'amour & ſeruitute que i'ay long temps portée à ſa race, me poulſe à ce langage. Car il ny a choſe que ie ne defere à l'amitié que ie vous ay, & à la foy que vous m'attribués. Ie vous pourrois alleguer pluſieurs autres cauſes pour la ratiffication de mon opinion, & vous à moy beaucoup d'autres pour la caution de la voſtre, ayans l'vne & l'autre ſpacieuſe campaigne de diſcours: mais ie ne veulx eſtre plus long. Et ſi mon conſeil n'eſt ſuffiſant, accuſés en mon peu de ſçauoir, & non poinct ma fidelité. Et faictes ce que voſtre eſperit plus accort & experimenté que le mien, vous ordonnera. Quoy que ce ſoit, d'autant que ie ne ſuis de ces amys, qui ne ſont ſeulement amys que durant que la fortune eſt proſpere: & puis aduenant quelque aduerſité à leurs amys, il n'eſt plus de nouuelles de les recongnoiſtre, qui eſt vice d'ingratitude plus indigne entre les hommes que tous autres vices aſſẽblez: ie vous prie ne vo⁹ vouloir faindre d'employer tout mon petit pouuoir à voſtre commodité. Car vous me trouuerés touſiours plus prompt à vous faire ſeruice, que digne de vous donner conſeil. Ie ſupplie le Crëateur, Monſieur, vous conſeruer en ſanté. De Naples.

Monſieur le Mareſchal de Sainct André fut tué en l'an mil cinq cens ſoixante deux, en la iournee de Dreux. Ce qu'ayant entendu ſon ſecretaire, lors eſtant au camp de Monſeigneur le Duc de Nemours, deuant Lyon, enuoye à Monſieur de Mont-Rond ceſte lettre de conſolation, contenant auec les loüanges de l'oncle, la perte encouruë au nepueu, au ſeruiteur, & & au public: auſsi vn diſcours du chemin de plainte & de conſolation, la difference de la vie paſſagiere (ſoubs le nom qu'elle s'eſt faulſement impoſée) & de l'æternelle. Dequoy doit proceder la vraye gloire, la ioyeuſe recordation de la vie bien tranſigée, la ſimilitude de la vertu & du ſaffran: & l'opinion d'Ennius ſur l'yſſue de la vie humaine.



ONSIEVR, Ie ne sçay si ie doy plaindre auec vous la perte & le dommage, sans mesure & sans fin, griefs & inestimables, qui sont aduenües, non seulement à vous, qui estes nepueu, mais à tous les bons & vertueux de la France, par la mort de Monseigneur le Mareschal vostre oncle, mon Seigneur & maistre: ou si ie doy entreprendre vous en dōner quelque consolation. La raison me commande bien cela, auec le deuoir de ma seruitute, & l'amour que ie vous porte: & au reste, i'en suis prouoqué par mes l'armes, & par la peine enquoy i'en suis logé, soubs vne douleur vniuerselle. L'vn me semble plus facile, auec l'aide du sentiment, qui m'appreste infinis pleurs, infinis souspirs, & infinies causes de complaincte: & l'autre, plus mal aisé, pour me veoir priué du sçauoir & de la grace de bien dire, qui sont les deux choses plus desirées à fournir cest' office. Et m'asseure (Monsieur) qu'en l'usage de ceste pieté, ie seray tenu pour presumptueux dans le iugement des hommes. Mais quoy que ce soit, ie delibere d'en faire l'vn, & d'en essayer l'autre, le plus qu'il me sera posible: & auec la loüãge que i'espere d'en rapporter de l'vn, l'erreur de l'autre se pourra sauluer. Monsieur ie me plains donc auec vous, pour toute vostre noble maison: pour le Royaume, & pour moy. Pour vo⁹, qui aués perdu non seulement vn oncle, mais vn pere si valeureux & tant estimé, que vous aimiés & respectiés tant, & de qui aussi vous estiés si fort aimé & recommandé, de qui vous n'auiés encores eu guieres de bienfaicts, mais sur ce commancement, de sauourer, & gouster voz valeurs & merites, en fort grande asseurance d'en receuoir beaucoup. I'y ay regret pour sa famille, voyant que soit ruinée & brisée la plus solide coulōne, & l'vn des plus fermes fondemēs de la grãdeur & reputatiō d'icelle. Pour la Frãce, qui a perdu l'vn des plus sages patrōs de 101

ſa nauicelle, en ce temps pleine de tempeſte & de tourmente, & en clair & manifeſte danger de naufrage & de ſubmerſion, ſi Dieu n'y mect la main. Et pour moy, qui (eſtant traueſtie l'opinion & conception des technes, & tromperies de mes enuieux ennemys, en reſſentiment de mes longs laborieux & fideles ſeruices) voy auec ſa mort, mourir les fruicts de toute ma ieuneſſe, interceptes toutes mes eſperances, auec la commodité de le ſeruir, enſemble l'honneur que i'auois de receuoir ſes commandemens. Mais, Monſieur, ſi ie voulois ramener d'vne à autre, les infinies occaſions que nous auõs de nous cõplaindre: ie craindrois q̃ l'eſperit ne feit fallite aux parolles, & que le temps ne manquaſt à la conſolation. Il vault donc mieulx que ie face comme le bon chirurgien, & qu'ayant auec le feu accreu & acerbi la douleur de voſtre playe: ie vous en donne quelque gueriſon, ou que pour le moins ie la face moindre. „ Les paſſages & les chemins qui nous conduiſent à complainctes, ſont longs: mais encores plus ceulx qui nous peuuent „ mener à conſolation. Ceulx-là ſont eſtroicts, contraints, & difficiles: & ceulx-cy, plains, ſpacieux, & bien aiſés. A ceulx là ſe „ guide la fragilité de la chair: & à ceulx-cy l'office de la prudence. „ Voulés vous donc, Monſieur, que les illuſions de l'indocte ſentiment, & ſes debiles raiſons, ayent plus de force en vous, que la doctrine de Plato, l'eloquẽce de Cicero, & de tant d'autres merueilleux Philoſophes & orateurs, qui auec leurs raiſons s'appreſtent à vous conſoler? Si le gain qu'a faict l'heureuſe ame de voſtre honnoré oncle, eſt plus grand que voſtre perte: pourquoy ne vous en reſiouiſſés vous pluſtoſt que vous en douloir? Vous le deués faire ſi vous ne voulés vſer plus d'acte de fillaſtre & d'enuieux que d'amy & de bon nepueu. Lælius dit qu'il n'a iamais eu beſoing de medecine en la mort de ſon grand amy Scipio, qu'il s'eſt touſiours conſolé de luy meſmes: principalemẽt du ſoulas de ſe veoir priué de la cõmune & quaſi generalle erreur des hommes, qui ſe tourmentent en la mort de leurs amys. Ie ne penſe (dit-il) nul mal aduenu à Scipio: ſi mal y a, à luy ſeul il appartient. Car le lamenter & plaindre ſes commodités, ne ſeroit poinct ſigne de l'aymer, mais

Lælius. Scipio.

ſeroit pluſtoſt d'aymer ſoy-meſmes. Voſtre perte eſt de choſe terreſtre, fragile & caducque : & ſon bien conſiſte en gaing celeſte, infallible, & eternel. Voſtre perte eſt terminée : & ſon prouffit eſt ſans nombre, ſans meſure, & ſans fin. Monſieur voſtre oncle laiſſant ceſte mort (qui ſoubs faulſe impoſition de nom, ſe faict appeller vie : & qui entre tant de miſeres & d'innumerables calamités nous faict mourir ordinairemẽt) eſt ſorti de l'eſtroict & vil albergement, & logis, que nature luy auoit par peu de temps preſté: & eſt allé viure au palais, noble, ample, & large, que luy ont preparé au ciel, la charité, la courtoiſie, la liberalité, l'honneſteté, & tant d'autres legitimes operations de ſa vie. Vous vous plaindrés (peult eſtre, & auec quelque raiſon) qu'il eſt party lors que la fortune, ſes merites, & l'opinion des hommes luy promettoient (ſelon luy) quaſi le ſupreme degré de l'humaine grandeur. Ne le faictes pas: car ce ſeroit proprement cõtracter auec Dieu, & (ſelon l'humeur des Geants) vouloir entreprendre de combattre le ciel. Si celuy qui par incomprehenſible prouidence gouuerne, diſpoſe, & ordonne de toutes choſes, l'euſt eſleu à ce degré, il euſt bien eu le pouuoir de luy preſeruer, & faire filer ſa vie iuſques à ce poinct. Le prouffit, l'aduancemẽt, & l'augmentation que vous pouuiés eſperer, ſi ſa fortune l'euſt plus haultemẽt receu, ſe termineront & conuertiront (par l'infinie liberalité du Seigneur) en plus propres & conuenables moyens de voſtre ſalut. Chaſcun ſçait (Monſieur) que iuſques icy il a mené ſi vertueuſe, & ſi valeureuſe vie: qu'il meritoit d'eſtre erigé en la ſublimité du lieu que vous luy deſiriés : & que l'vniuerſelle intention du monde luy auoit attribuée, par ambition de la gloire & affection de perpetuer au Royaume ſa poſterité. Mais auſsi (comme le ſerpent entre ſubtilement au cueur des hommes) le ſort enuieux, luy pouuoit tramer moyen de le deſuier du chemin, qu'il auoit ſi long tẽps pourſuiuy: & par fragilité commune, euſt peu perdre le ſentier, qui le menoit au ciel: & par meſpris de fortune, ou (pour mieulx dire) en diſgrace du Seigneur, euſt perdu (comme ont faict pluſieurs, tant de ce temps, que du paſſé) la dignité, la reputation, les biens, & les eſtats qu'il auoit legitimement poſſedés : & fi-

Vita hominis, mors.

Repugnare naturæ, eſt more gigãtum deos debellare.

nalement oculairement veu la ruine de son excellente famille. Vostre esperance estoit bonne, mais son asseurance est meilleure: la vostre estoit faicte de voirre: & vous est tumbée de la main, puis qu'elle n'estoit pas de la voulonté de Dieu: & la sienne (comme diamant en main ferme) luy est demeurée certaine, & d'infallible possession. De maniere que vous n'aués pas grande occasion de regretter l'esloignement de ce que vous n'auiés pas acquis: encores moins de croire, qu'vne plus grande dignité l'eust peu faire mourir plus glorieusement. La gloi- » re ne procede pas de la dignité, ny des honneurs mondains, & » biens de la fortune: mais de la pure valeur, & de la richesse du » cueur. Et Monsieur le Mareschal au besoing a desployé le sien pour la querelle, & seruice de Dieu, de son Roy, & de la chose publicque, & sa pensée pleine de vertu, portoit ordinairement auec soy sa propre gloire: laquelle comme vne claire & inextinguible flamme, en quelque part qu'il allast, reluisoit en ses hõnorables mains. Car pour estre Roy ou Empereur du monde, elle n'eust sçeu (selon sa condition) estre plus grande. Et qui pourra (s'il n'est son capital ennemy) plaindre non seulement sa mort, mais luy desirer la vie? Or (comme le cheual fort & dispos, qui desia aagé, a plusieurs fois vaincu en toutes lyces les autres, & de dexterité, & de force.) A ce bon Capitaine (desià en desir de repos, ioinct à nõbre de saisons) le viure eust doresnauant commancé d'estre plus ennuyeux qu'aggreable: & d'auantage, l'ennuy & le tourment de ceste maladie que vous sçaués, le pressoit si souuent, que plusieurs fois on eust exercé office de pieté, de luy leuer la vie, si Dieu l'eust permis. Mais la sincerité de sa conscience, la memoire de ses valeureuses actions, la constance, & la force de son cueur, & l'esperance de l'honneur æternel, luy faisoient auec toute patience porter les impatiences de son mal. Estant la conscience d'vne vie honnora- » blement exercée, & de beaucoup de bienfaicts, & de braues o » perations la souuenance, merueilleusement aggreable. Et peult, » estre que s'il eust vescu, oultre les ennuys de la vieillesse, qui sont infinis, & les douleurs & augmentation de la maladie, qui estoit incurable: il eust veu des choses qui luy eussent esté

D'où procede la vraye gloire.

S. du cheual vieulx.

Sicut equus fortis spatio qui sæpe supremo, vicit olympia &c.

Cic.

Bene actæ vitæ recordatio iucundissima est.

odieuses: & eust eu matiere de plaindre & souspirer les malheurs d'autruy, en lieu que maintenant il se resiouit de sa felicité, & que par vne fin si heureuse & considerable, il a (par le moyen de ses ennemys, & par le propre instrument d'vn sien seruiteur) receu plus de bien qu'ils ne luy en pensoient faire. Et baste, Monsieur, qu'il a vescu tant qu'il a pleu à Dieu, & comme bon & fidele seruiteur du feu Roy Henry son bon & fauorable Prince, l'a suiuy de pres, ne pouuant son cueur trãquilliser apres luy: & auec le saufconduit de la gloire, il a penetré & passé à trauers les troubles & calamités de ce temps, & donné des espaules contre les mondaines iniquités, & presentes aduersités. Et tout ainsi qu'il a esté aymé & honnoré en ce bas territoire: il est maintenant regretté & desiré de tous ceux qui estoient informés de ses appartenances vertueuses. Vous deusiés plourer, si auec luy eussent esté massacrés son honneur, sa gloire, & sa reputation: qui ne peuuent estre subiectes au fer, à la violence de la pouldre, à la force du plomb, ny à l'artifice du feu, & tout cela luy est viuant: & non seulement volle par deuant noz yeulx: mais glorieusemẽt bat les aisles en l'air, pour vne heureuse memoire de luy à sa posterité. Viue donc auec vous sa vertu, que vous aués sur toutes autres choses aymée: annexés la au sein de voz pensées, & auec recordation & imitation de luy, paiscés & „ nourrissés le desir qui vous reste de le veoir. Le vieulx Poëte „ Ennius ne voulut iamais que personne plourast la mort, & a„ uoit opinion qu'elle portoit auec soy plus de matiere de ioye, „ que de tristesse. Monsieur, vsés de la prudence qui a esté generée & ioincte à vostre tendre ieunesse, & que maintenant i'admire en l'aage que vous tenés: ie dis de celle que l'experience ne vous a encores du tout establie, pour la mediocrité de voz saisons, mais que la raison naturelle vous constitue, auec l'exẽple des hommes Romains constans & renommés, que la noblesse & les estats de feu Monsieur de sainct André vostre honnoré ayeul, & mon bon maistre, & d'autres voz tres-vertueux & magnanimes predecesseurs vous ont heureusement hereditée. Laissés la medecine du temps aux hommes populaires & moyens. Et comme le saffran, tant plus le pied mobile de for-

L'honneur & la gloire ne craignẽt nulle violence.

Ennius.

Nemo me lachrymis decoret, neque funera flet faxit, cur? volito viuus per ora virûm.

S. du saffran.

tune vous cōculquera & foulera, & plus eſleués & redreſſés les fueilles de voſtre vertu. Il me ſemble, Monſieur, que ces raiſons doiuent aucunement vous ſuffire pour quelque conſolation. Elles vous pourroient eſtre preſentées par plus docte perſonne: mais non par cueur plus deuot, ny plus deſireux de voſtre honneur, que le mien: qui vous porte teſmoignage de ma dilection & perpetuelle ſeruitute, & de la ſeruiable affection que ie portois à ceſte heureuſe ame. Me recommandant tres-humblement à voſtre bonne grace. Et ſuppliant le Créateur vous donner, Monſieur, tres-longue vie. De Vienne. Au camp de Monſieur de Nemours.

Les dons de fortune & ceulx de l'eſperit, ſont en beaucoup de differentes raiſons allegués à propos de remerciemens, & offres de continuation d'amitié en ceſte lettre. A Monſieur Paparin Doyen de noſtre Dame de Mont-briſon, & Prieur de Sauignieu.

102 

Onſieur mon cōpere, ſi vous penſiés me vaincre d'honneſteté, comme vous aués faict de liberalité, vous vous trōperiés: car l'vn ſeroit faulte de fortune, & l'autre de bon vouloir, auquel ſi les forces pouuoient fournir: ie ſerois plus prompt à bien faire, qu'à le receuoir. Ie vous ay dedié quelques lettres nō (comme auare) pour vous obliger à faire quelque choſe pour moy: mais comme cōſciencieux, pour payer l'obligatiō que ie vous auois. Or ſi vous vouliés accumuler debte ſur debte, & du tout me leuer l'eſperance de vous pouuoir ſatisfaire: ce ſeroit vne ſuperflue liberalité, qui auroit toute figure de tyrannie, voulant eſtre maiſtre de mon cueur, plus par hipotheque, que par bonne voulonté: & en lieu que telle abondance me donneroit occaſion de faire office d'homme de bon cueur: ie ſerois contraint par impoſsibilité de faire

faire office de beste. Mais ie vous en garderay bien : car autant que vous m'eslargirez vostre courtoisie, autant i'estendray ma recongnoissance. Et sera plus grande ma retribution, que voz effects, de tant que ce que vous me donnés est des biens de for-
» tune, qui ne sont point nostres : & ce que ie vous restitue vient
» des biens de l'esprit, qui sont de noz propres facultés, qui est
» payement d'vne eternelle monnoye. Par ainsi ie vous supplie Monsieur mon compere, que vous soyés aussi modeste à donner, comme vous estes en toutes voz autres operations. Car si vous vouliés parangonner vostre liberalité à ma recongnoissance, voz forces (qui sont grandes) n'y pourroient satisfaire: ayãt vn cueur si esloigné de l'ingratitude, que ce que ie ne puis payer à bon escient, ie mets peine de le payer auec tout bon desir: & vous, vn esperit si entier, que vous congnoissés que le default du pouuoir, ne se peult mieulx supplir, qu'auec bonne affection. De laquelle ie vous presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monsieur mon compere, heureuse & longue vie. De Gazillan.

Pource que la corruption du temps a donné tel saufconduit à l'adulation, qu'on ne voit auiourd'huy guieres lettres missiues, qui ne portent exces de tant de loüanges, qu'elles aduoisinent fort la flatterie, & plus que de la raison. Le Secretaire en a mis icy certaines, auec modestes & sententieux reiect de telles choses: qu'on ne doit toutesfois (puis que le temps y est dispose) de tant reiecter, qu'on s'en rende du tout anichile: mais plustost auec modestie en vser (quasi) comme faisoit de sa pome la Galathée de Virgile. Ceste lettre addreßée à Monsieur Perrin, Chastelain de la Ville de Mont-brison.

MOnsieur, ie ne veux point nier que l'harmonie de mes propres loüãges, faicte d'vn Musicien si excellent, & si artificiel que vous, ne remplisse grandement les oreilles 103
» de mon ambition. Car le desir de la gloire
» (encores qu'il soit commun à tous) si est il
» plus propre à ceulx qui sont de cueur plus
» genereux. Mais le moyen que vous aués obserué à me loüer, me semble (pardõnés moy) tenir ie ne sçay quoy plus de l'adu-

Le desir de la gloire est propre à l'homme genereux.

Cic. in Lelio. lateur, que de l'amy. L'adulation est le propre venin de l'ami- »
tié,& tout ainsi que le plus propre de l'amy est plustost d'aider, »
Nulla in amicitijs pestis est maior, quàm assentatio, blanditiæ, adulatio. que de complaire,ainsi appartient au flatteur le contraire.Par- »
quoy Monsieur, si vous voulés que ie croye que vous m'estes
amy,loüés moy plus modestement: car le chãp de mon esperit »
ne se sçauroit rendre plus gras par excessiue estimation:mais il »
est besoing de le labourer, & auec fumier de bons aduertisse- »
Similitude du miel. mẽs l'engresser & rendre fertile: & le miel impliqué à la playe, »
encores qu'il soit brusłant, neantmoins il est purificatif, doulx »
& prouffitable. Et pour cela ie vous ay enuoyé mon liure plus- »
tost pour le purger & corriger,que pour le magnifier. Ma cou-
Apelles. stume est d'imiter le bon peintre, qui veult que son œuure soit »
iugée & considerée du peuple:affin que les erreurs recõgneües »
de plusieurs,se puissent mieulx reparer.Pour l'hõneur de Dieu, »
Monsieur,soyés plus retenu à m'estimer:autrement vous pour-
riés auec grand danger estre tenu pour personne de peu de iu-
gement, ou de grande malice. Et si i'ay quelque sentiment, en
congnoissant que mes lettres sont indignes de la grãdeur qu'il
vous plaist leur donner: ie seray contraint de vous tenir pour
assentateur, oultre la verité & la contraire opinion que i'en ay.
L'homme se persuade facilement ce qu'il desire. Et pource que voulontiers l'homme se donne à croire ce qu'il »
desire,vous me feriés bien tost conceuoir que ie suis celuy, que
voz lettres me desfairent. Et en deuiendrois si superbe, que ie
meriterois d'estre encores plus repris,qu'estimé. Si vous m'ay-
més, vsés plustost enuers moy office d'amy, tel que vous estes,
que d'vn Gnato, que vous ne sçauriés estre. Car ie rapporteray
plus de prouffit de voz corrections,que ie ne ferois de voz
loüanges. Monsieur,apres mes humbles recomman-
dations,ie prie Dieu vous donner à iouyr de
voz amours,auec toute felicité.

Du Gazillan.

Celuy à qui Dieu donne faueur & grace de pouuoir mettre la main à la plume, & cueur de se prostituer au iugement des hommes, ne se doit point si effrenément perdre en son opinion singuliere, qu'il n'y reçoiue le conseil & censure de ses amys. A Monsieur Laurencin Secretain de sainct Nisier de Lyon, son (comme frere) parfaict amy.



Onsieur mon frere, ie congnois bien que mes lettres ont obtenu enuers vostre bon cueur la force que merite l'affection que ie vous porte. Puis qu'il vous plaist me faire gouster le fruict de vostre vraye amitié, i'ay cõsideré les aduertissemẽs que vous m'aués enuoyés sur icelles : qui sont subtils & prudens, & certainemẽt dignes de vostre singulier entendement, & de nostre anciẽne dilection. Et affin que vous voyés que ie les estime tels, pour ioindre les parolles à l'effect: ie trasseray tous ces lieux, & auec la lime de vostre aduis, ie tascheray de leuer tout ce qui y pourroit troubler l'air, la grace, & la dignité. Vous asseurant que i'ay eu plus de plaisir en voz censures, qu'aux loüanges que i'auois receuës d'ailleurs, ny mesmes en celles qu'il vous a pleu m'en addresser. Car cela se trouuant vray (comme vous voulés que ie le croye) ces lettres ne seroient proprement miennes : d'autant que n'ayant peu congnoistre leur beauté, ce auroit esté plustost coup d'aduenture, que de iugement. Et par ce moyen ie les estime plus vostres. » Car l'homme qui celebre ce qui est bien en l'autruy, il faict foy » de la congnoissance qu'il a de soy-mesme. Quoy que ce soit, i'ay le tout plus aggreable venant de vous : & vous remercie de le m'auoir ainsi faict congnoistre. Suppliant le Crëateur,

Monsieur mon frere, vous donner sa grace, & à moy continuation de la vostre.

De Mont-brison.

Il eſt mal-aiſé que l'amy puiſſe faire offenſe à l'autre ſi ce n'eſt par meſcompte, ou par quelque faulte de contrainɛ̃te neceſsité excuſable. Au moyen dequoy celuy qui pretend auoir eſté offenſe, ne doit ſi fort adherer à l'impreſsion d'autruy : que toutes ces choſes ne ſoient premier diſcutées en ſa penſée. Car eſtant toute humaine action ou voulontaire, ou neceſſaire : il n'eſt pas vray amy, qui de ſon propre mouuement contreuient & enfraint les loix de l'amitié. A Monſieur Bellon Contrerolleur de la Doanne à Lyon.

105 MOnſieur, voſtre ſageſſe congneüe de tous, & prouuée de pluſieurs, & l'experience que i'en ay, ne m'euſſent iamais permis de croire, ce que premier i'ay veu, nõ ſans grãd regret, par lettres d'aucuns de mes plus grans amys : ſi meſmes ie ne l'euſſe veu par les voſtres plus pleines de cholere, que de raiſon. Ie ne puis penſer comme vous (homme de ſi bon ſçauoir, & de meilleur iugemẽt, nourri en Court, & emploié aux affaires) vous ſoiés laiſſé perſuader de moy choſe ſi eſloignée de verité, & ſi alterée de mon naturel : m'eſtant cy deuant auec tant de gracieuſes demonſtrations forcé de faire que le monde congneuſt en qu'elle eſtime ie tenois voſtre amitié, & de quelle ſorte ie m'en glorifiois. Monſieur ie n'ay faict choſe en voſtre endroict, qui ſoit pour offenſer la reputation d'vn homme de bien & de vertu : & n'en veulx aultre teſmoignage que ma pure conſcience: laquelle non ſeulement de mes operations, mais auſsi de mes deſirs, & de mes penſées, pourra touſiours faire foy. Et en cecy ie n'ay iamais eu que ſoucy & deſir amiable, pendant à tout ce que vous pourroit inferer honneur & dignité : & ſeroit bien malaiſé que mes œuures fuſſent contraires à ma voulonté. Monſieur, de toutes humaines actions, les vnes ſont voulontaires, & les autres neceſſaires. » Si donc la voulonté ne m'a meu à vous offenſer: ny la neceſſité, pour grande qu'elle fuſt, ne m'a permis de pouuoir faire iniure à noſtre amitié ancienne: voulés vous que ie croye pluſtoſt à la perfide, & malicieuſe impreſsion des hommes : ou (ſauf voſtre

grace) à quelque legere & inconſiderée ſuſpition, qui vous a ſurprins, qu'à ma propre conſcience? Contentés vous que ie vous ſuis amy, & merite que vous le me ſoyés encores plus, vo⁹ priant ne vouloir en ceſt'endroit faire tort à l'integrité de mõ naturel, ny à voſtre prudence. Excepté que (ennuyé de moy, & vous peſant trop mes diſgraces & inutilitez) vous ayés voulu gaillardement prendre ceſte occaſion de vous licentier de noſtre amitié: choſe qui ſeroit indigne de voſtre conſeil, & de mõ merite. Ie prie Dieu Monſieur, vous donner ce que deſirés.

De Mont-briſon.

❧ *Toutes choſes nouuelles, ſont naturellement plus precieuſes: & de la vient que l'ardeur d'vn bon & perfaict amy eſblouit quelque-fois ſi fort l'œil du iugement, en ce qui luy eſt preſenté de la part de l'aimé: que de prime abordée y prenãt ie neſçay quel plaiſir immoderé: ny peult aſſeoir certaine opinion, & le faict deſbander en plus de loüange que de raiſon. A Monſieur Papon, Seigneur de Gotelas, Lieutenant General pour le Roy, au bailliage de Foreſtz.*



Onſieur, Si ie ne tenois de 106
longue experience la grandeur de voſtre eſperit, pour pure & necte & ſans macule d'adulation: les grandes loüanges qu'il vous plaiſt impartir à mõ liure de lettres miſſiues, me feroient beaucoup doubter. Mais cognoiſſant combien vous eſtes amateur de la verité, & deſireux de mon hõneur: ie me ſuis donné à croire, que l'affectiõ qui vous pique de moy, vous aura peu deçeuoir, & tranſporter iuſques à vous faire ſembler l'enfant beau, en faueur de voſtre ſeruiteur ſon pere. Gardés le encores deuers vous, que peult eſtre, qu'eſtãt eſteincte ceſte ardeur, qui de premiere abordée rend toutes choſes nouuelles plus precieuſes: vous vous trouuerés trompé d'vn ſi ſoubdain iugement, & vous en reſſortira quelque vergoigne. Lors Mõſieur ie n'au-

ray moins de contentement qu'ils vous plaiſe le corriger & amander, que i'ay eu de plaiſir en l'eſtimation que vous en aués faicte. Il eſt à vous puis que ie ſuis entierement voſtre. Er d'autant que ſi fort (comme vous, dictes) vous touche mon hõneur ou ma dereputatiõ : il vous plaira de procurer par voſtre lime, qu'il ſe monſtre tel que vous n'ayés honte, qu'il ſoit declairé eſtre party de l'vn de voz plus affectionnés comperes & ſeruiteurs. Ie ferois le ſemblable du beau & prouffictable liure des trois notaires, que vous m'aués enuoyé, s'il en auoit le beſoing, qu'en a le mien. Ou (pour mieulx dire) ſi Dieu m'auoit donné ſçauoir & iugemẽt pour luy pouuoir ioindre lumiere & ornemẽt. Ce qui eſt ſi impoſſible à tous, que tout ce que ie y puis, eſt de manifeſter & intimer auec l'vniuerſité des hommes, la gloire qui luy appartient : ſuyuant vn Sonnet mal-faict que ie vous enuoye. Et en ceſt' endroict ie me pourray vanter, ſans honte, d'auoir eu quelque bon iugement. Non toutesfois grace, faueur, & eloquence de l'eſtimer concurrants ſon merite, mon deuoir, ny ma bonne voulonté. De laquelle ie vous preſente mes humbles recommandations, & à toute voſtre genereuſe famille. Que ie prie Dieu maintenir heureuſement.

Du Gazillan.

Facilement ceulx-là, qui ſont en bonne proſperité donnent bon conſeil à ceulx qui ſont preßés d'aduerſités. Mais celuy qui ſeul a ſentiment de ſa propre douleur, ne peult prendre aiſément ces belles exhortations en payement & remede de ſon mal, la maladie inueterée le preſſant quelque-fois ſi fort, que comme deſeſperé il aime ſon malheur, & ſe plaiſt en ſa calamité. A Monſ. le Procureur maiſtre Symon Cheneuier ſon compere.

107 *Terent. Facile omnes quum valemus, recta conſilia ægrotis damus.*

COmpere Gauot, il n'eſt pas mal-aiſé à ceulx qui ſe portent bien, de donner force conſeil, & beaucoup de receptes à ceulx qui ſont malades. Si ma diſpoſition euſt peu receuoir conſolation dans ſages & honneſtes lettres d'amy : ie l'aurois trouuée dans les voſtres, fournies de toute bonne grace, & d'entiere courtoiſie. Mais cõme à celuy qui cuide auoir mõté ſur le cheual Seian, mon obſtiné d'eſeſpoir tient ſi eſtroi-

Equus Seianus.

ctement closes les portes de mon cueur : qu'il ny peult entrer que tristesse, malheur, & misere, qui soit pour me donner plaisir. I'ay regret que vostre medecine n'ait peu operer en moy, ce que merite vostre vertu, capable de subleuer tout autre du goufre de calamité : ie vous supplie me laisser en cest' estat. Car il ny a chose qui me puisse satisfaire, que la congnoissance de ma propre infelicité : & que la seuerité de l'amy dissimulé ait violé toutes les limites prescriptes à la raison, & à l'honnesteté, auec certaine preteritiõ du respect que ie luy ay porté toute ma vie. Il me desplaist grandement que mon cueur n'est ausi propre à resister à toutes insultes de malheur : comme le sien à executer en moy toute sorte d'ingratitude. Affin que ie puisse en cest affaire si bien supplir à la rigueur qu'il me tient : comme ie me suis autrefois fidelement aquicté de tant de commandemens & de prieres, que i'ay receües de luy. Monsieur mon compere, si vous m'aymés de la maniere que vous vous empeschés de m'aider & de me conforter: prenés peine de me laisser pour malheureux, puis que vous sçaués faire toutes choses de bon cueur. Quant à la priere que vous me faictes, de paracheuer mõ liure de lettres missiues: ie le feray lors qu'il plaira à l'aduersité me restituer la memoire & l'entendement qu'elle me detient. Et si c'est tost ou tard, le tout sera reiecté plustost sur l'inhumanité d'autruy que sur ma bonne voulonté. Ce pendant resiouissés vous de vostre repos, & auec vne si bonne & si belle partie que vous aués, nagés heureusement en la tranquille mer de voz doulceurs, qui sont sans riue & sans fons. Ie prie Dieu mon compere, vous y vouloir sans vent contraire longuement conseruer. Me recommandant humblement aux bonnes graces de tous deux.

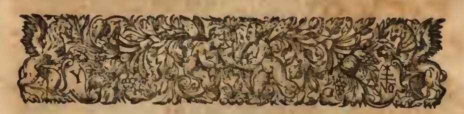
De Paris.



Lettre à Monſ. l'Aduocat maiſtre Eſtienne Papon, par laquelle il luy enuoye vne Elegie, pour ſa maiſtreſſe. Et laquelle par vne doulce maniere de recongnoiſſance il expoſe à ſon meilleur iugement, la priant de la limer & corriger, ſelon les meilleures facultez de ſon eſperit.

MOnſieur, Ie vous enuoye
108 l'elegie pour la damoiſelle que ſçaués, telle que ie l'ay peu recouurer de ceſte alienation de mon eſperit, hors de ſoy à contempler la merueilleuſe vertu de ma maiſtreſſe, autant cruelle comme belle. Si ie ne vous ay ſatis-faict (comme ie m'aſſeure que non) inculpés en l'occaſion, & non l'entendement. Car s'il fuſt libre, il euſt tout ſon peu de ſçauoir forcé à faire toute choſe digne de la gentilleſſe du ſubiect, & de l'integrité de voſtre Amour. La compoſition eſt meſlée de quelque peu de fleurs de poëſie, ſi elles ſont ſeiches ou languiſſantes, vous les arrouſerés (s'il vous plaiſt) auec la viue humeur de voſtre capacité, & leur donnerés vie & eſperit. Et comme ſingulier artifice de telles choſes, auec la lime de voſtre ſçauoir, vous leuerés dextrement tout ce que moins acconche pourroit offenſer l'œil iudicieux de la damoiſelle. Et de ce grand benefice ma ryme aura obligations à vous & à moy bien differentes: car ie luy auray donné le ſeul eſtre, & elle receura de vous le bien eſtre entieremẽt. Ie fais toute diligence de vous recouurer vng bon l'heuc, ſi ie le pouuois rencontrer tel que ie deſire: vous auriés occaſion de vous contenter. Dieu vueille que i'aye meilleure fortune à le choiſir, que ie n'ay eu en la façon de ceſte elegie. Affin que cõme vous aués raiſon de vous plaindre de mon peu de iugemẽt, vous n'y puiſſiés adiouſter mauuaiſe edification de mon peu de deuoir. Mais quoy que ce ſoit, vous ne vous greuerés iamais (ſans faillir) de mon amitié. Car au contraire ie veux que vous

vous croiés perfaictement, qu'il n'est personne qui vous aime, ne qui vous respecte plus que ie fais, & desire que non seulemẽt vous l'entendiés : mais que ce soit vn sçauoir faisons. A tous ceulx qui ces presentes verront. De Lyon.



ELEGIE.

Bien fut le Ciel au monde fauorable
En y mectant premiere, & sans exemple
Naifue beaulté à luy seul comparable.
Il auoit prins en son tour large & ample
Miroir, pour veoir par si belle figure
A son semblant, ce qu'en luy se contemple.
Donc l'ayant faicte au tour de sa nature :
N'y tient riens moins qu'vne place asseurée,
Ou vn beau siege en sa region pure.
Ce Ciel deslors l'eust quasi retirée
Aupres de soy : si par sa congnoissance
L'heur de ça bas ne l'eust poinct attirée.
Eximer donc qui ne veult l'ignorance
Du plus grand bien qui nous puisse apparoistre,
Entende au bien de son obeissance.
Tenant ses yeulx rauis à se repaistre
Incessamment à l'œil qui de ce monde
Rend plaine nuict en soleil comparoistre.

En elle on veoit ſoubs cheueleure blonde,
Vne chenüe & prudente penſée,
Guidant l'eſpoir, ou maint laurier ſe fonde.
Rare blancheur, de nul trouble offenſée,
A front celeſte, auquel au vif eſt painte
Meſme vertu aux autres deuançée.
Tous ces rayons par flamme non eſtaincte
En ferme Amour ſe veoit ioincte & encloſe
Honneſteté, ſans cholere ou contraincte:
Comme en iardin d'vn viſage, ou repoſe
Naïfueté, & gracieuſe audace,
Ou Marguerite à l'odeur de la roſe.
Reſte on y liſt en bien petite eſpace,
Tous les apports d'vne mer d'eloquence,
Vn fort bon ſens, & toute bonne grace.
Dont la trouuant en propos, ou ſilence,
Elle a touſiours maieſté deſirable,
Naurant tout cueur par doulce violence.
Elle maintient façon tant aggreable,
Iuſques à rendre vn cueur dur, doulx & tendre:
Tant elle eſt meſme aux graces admirable.
Si donc heureux vn chaſcun ſe peult rendre,
En la voyant ſans faueur plus expreſſe,
Qui ſçauroit l'heur meſurer & comprendre
Du ſeruiteur, qui l'à pour ſa maiſtreſſe?

Qui de ſon cueur n'eſt interdict,
Celuy, En heur content ſe dit.

Recommandation singuliere pour vn pauure homme pressé d'affaires, duquel on ne peult attendre recompense qu'auec Dieu, conformée à ce passage de la saincte escriture en Sainct Luc, (Mutuum date nihil inde sperantes, & erit merces vestra multa, & eritis filij altissimi.) *Addressée & bien conuenable à Monsieur Mondin, Aduocat en la court de Parlement, qui de sa naturelle bonté, hors le vice du lucre, est indifferemment liberal de son pouuoir, au secours de toute personne : qui est vne viande rare pour le temps qui court.*



Onsieur, Ie sçay que ie ne vous puis faire plus grand plaisir, que de vous dõner cõmodité de pouuoir dispenser les grãds biens de vostre courtois & liberal cueur, en quelque personne que ce soit, qui de vostre faueur, ayde, & cõseil, se treuue necessiteux. Chose certainemẽt qui est sur toutes autres hõneste, misericordieuse & aggreable à Dieu. Et moy qui de ceste affection ay congneu en autruy toutes bonnes experiences, & qui souuent en ay faict preuue pour mon cas particulier: vous estãt si fidele seruiteur & si parfaict amy que ie suis: ie mects toute peine de vous y complaire. Non sans esperance de pouuoir par ce moyen (puis que tous autres me sont interdicts) payer quelque partie des obligatiõs que ie vous ay. Le porteur de la presente est le pauure Barnigo, qui va à Paris pour aucuns affaires, desquels vous serés par luy amplement aduerty: il aura besoing de vostre authorité & de vostre faueur. Ie vous supplie Monsieur, d'exercer en luy voz bons & gratieux offices, desquels vous estes si copieux & si riche: que vous n'en sçauriés tant despartir, qu'il ne vous en reste encores beaucoup. Et pour le regard du merite: esperés en de tant plus en l'endroict de ce bon homme, que de tout autre, que vous ayés secouru: quand moins pour sa pauureté & basse fortune vous aués à attẽdre recõpense de luy. Grattés en

cela voſtre noble & gaillard naturel, & reſiouiſſés vous en vous meſmes, auec la nobleſſe du ſçauoir qui vous a eſté ioinct, de n'auoir pair compaignon, ny ſuperieur en courtoiſie. A laquelle ie me deſcharge des recommandations de Monſieur de Cherué mon frere, & les accompaigne de l'humilité des miẽnes. Priant Dieu vous donner Monſieur, heureuſe & longue vie. De Mont-briſon.

Monſieur d'Antragues & de Sugny en Foreſtz, Cheualier de l'Ordre, par maniere de raillerie, ou autrement dit que ce ſecretaire eſtoit vn ſecond du Thier, qui a eſté l'vn des plus pertinentz & dignes ſecretaire de noſtre temps. A quoy il faict reſponſe par vn modeſte reiect, ſe ſentant ſi indigne d'vne telle ſimilitude, qu'il la reçoit à plus d'iniure & de mocquerie que d'apparence de raiſon.

110 

Onſieur, Ie doubte fort que l'vſanſe vous aura tranſporté iuſques au dire de moy, ce que auec verité, & raiſon on a dict de ce feu digne ſecretaire Monſieur du Thier. Mõſieur reueillés vous, & vous ſouuenés de voſtre ſonge, & vous trouuerés qu'il s'en fault plus du tiers que ces lettres ſoient des depeſches de Monſieur du Thier. Elles ſont de du Tronchet, qui (hors-mis pour le merite de vous ſeruir & honnorer: & de ſçauoir que vous eſtes digne d'eſtre aimé & reſpecté de tout le monde) ne meritera iamais ce qui du Tronc chet de telle loüange. Et ſi vous preniés voſtre occaſion en cela: faictes compte que les loüanges qu'il vous plaiſt me donner ſeroient bien foibles au parangon de l'affection que i'ay de vous faire treſ hũble ſeruice. Puis qu'ainſi eſt: loüés moy tãt q̃ vous pourrés, car ie vous hõnore tant qu'il m'eſt poſſible. Mais Monſieur, ſi i'ay eu peu de iugement en ceſte cõpoſition, i'en veulx auoir pl⁹ en ne croire, qu'il y ait riẽs de l'hõneur qu'il vous a pleu m'attribuer. Et vous veulx dõner ſur cela vn cõſeil, ſi vous ne voulés que le monde penſe que voſtre affection excede la raiſon & la congnoiſſance d'vne lettre bien faicte. Monſieur prenés la mienne pour vne nouuelle eſpouſe, &

premier que la presenter au temple de l'oculaire iugement des hommes, comme mere tendre & desireuse que sa fille paroisse belle aux regardans : ablondissés, vestissés, & la decorés des precieux ornemens que vous herités par grace, grandeur, & noblesse de nature. Par ce moyen, Monsieur, vous me ferés faueur,& point d'iniure à vostre iugement:en quoy ie vous auray perpetuelle obligation : aultrement ie protesterois contre vous du blasme que i'en pourrois encourir. Et ne veulx pas(cōme seruiteur debiteur que ie vous suis) plus aspirer à ma faulse reputation, qu'à la verité de vostre gloire. Ie me recommande tres-humblement à vostre bonne grace. Et prie Dieu, Monsieur,vous donner la sienne. De Paris.

Aultre reiect de loüanges que le Secretaire ne peult bien digerer, & y implique par antithese la difference de Nathan & de Mithridates, sur l'importunité de la vieille qui demandoit l'aumosne à Mithridates. A Monsieur Dapchon Seigneur de sainct Germain des Fossés. Cheualier de l'Ordre.

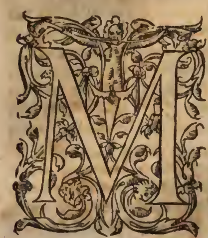


Onsieur, i'ay entēdu par voz lettres le plaisir que vous aués 111
receu, que ma lettre vous ait semblé pl' belle à son retour, qu'elle n'estoit à son aduenement. Et ne m'esbahis si vous cōme artifice excellent, vous resiouissés en la perfectiō de vostre œuure : laquelle meritant quelque loüange enuers les hommes, vous sera totalement attribuée. Et me suffira auoir partie du plaisir & de l'honneur, qui me touche en ce que ie vous suis proche seruiteur, & ami de vostre reputation: hormis que si à guise de riche & liberal, à qui regurgitent toutes opulences, vous ne voulés ny en voz amis, ny en moy, qui suis de ceulx qui plus en ont de besoing, & qui plus vous obserue & respecte, trāsferer vne partie de voz loüanges. Quoy que

ce soit, Monsieur, elles seront tousiours vostres, & comme des vostres i'en vseray: affin que chascun cõgnoisse, que ie suis aussi gracieux receueur, comme vous estes courtois impartiteur de voz richesses. Et puis que i'en fais si bien mon prouffit, comme pauure necessiteux, & desireux de bien: à vous (comme large & liberal) i'enuoyeray toutes mes choses ainsi nuës & incoltes, comme elles naiscent de la disette de mon esperit: esperãt que vous les deurés inuestir, & leur donner l'ornement que vous aués cõmancé à ma lettre: iusques à ce qu'ennuyé de mes presses vous me dictes, comme dit autrefois Mithridates à la vieille importune, en luy demandant l'aumosne. Encores que ie soye tout asseuré qu'en cela vous vouldriés plustost imiter Nathan, que Mithridates. Monsieur soyés content que ie viue en vostre gloire. Et ie supplieray le Crëateur vous participer la sienne. De Mont-Rond.

Continuation de reiect de loüanges procedées par plus d'amitié que de raison. A Monsieur Barrier Aduocat au siege Presidial, & Senesch. d'Auuergne à Riom.

112



Onsieur, pleust à Dieu que mes lettres fussent dignes de la loüãge qu'il plaist à plusieurs leur dõner: i'en serois heureux & glorieux: mais c'est vn don plustost de l'amitié qu'ils me portent, que merite du peu de leur valeur. Quoy que ce soit, ie ne sçaurois dissimuler que ie n'en reçoiue grãde consolation: & serois plus content de boire ceste faulse gloire, si vn tel sommelier que vous, & de si grãde loüange & reputation, la me dõnoit à gouster. Qui est cause, auec l'ancien respect que ie vous porte, que ie vous en enuoye vne copie: laquelle ie vous supplie accoustrer en sorte, que ie vous en aye telle obligatiõ, que pour peine que ie puisse mettre d'y satisfaire, il me soit du tout impossible d'en sortir. I'espere

que ſi elles ſont trouuées aggreables à vous, qui eſtes comme iugement general generaliſsime,& en toutes matieres tres-iudicieux : elles deuront par raiſon complaire à tous autres iuges d'æquité. Aidés y, Monſieur, affin que ce qu'elles ne pourrõt de leur propre luſtre : au moins que par voſtre opinion conuenable à donner lumiere à toutes tenebres d'ignorance, elles puiſſent encourir vne bonne fortune. Au reſte, ie deſire fort de vous veoir : & en meſme deſir eſt Monſieur le Chaſtelain Perrin. Faictes part de voſtre preſence à tant de perſonnes qui l'attendent, auec grand plaiſir de vous veoir, auec vtilité de vous ouyr, & auec honneur de vous cõuerſer. Et ne ſoyés moins large de ſemer les richeſſes de voſtre eſperit au territoire de voz amys, que le ciel a eſté liberal de les impartir & aſſembler au grenier de voz capacitez. Permettés que Ryom ſouſpire pour quelques iours voſtre abſence, pourueu que Mõt-briſon ſe reſiouyſſe, d'autant par voſtre heureuſe venue. Et s'il vous plaiſt vous m'aymerés, & m'aurés pour recommandé, auec autant de ſouuenance de moy : comme ſur tous autres ie ſuis voſtre.
De Mont-briſon.

Comme le petit enfant qui commance de parler, careſſe ſa nourrice, & ſes entreteneurs de promeſſes friuoles: ainſi vn ieune Seigneur au chemin des honneurs qui luy ſont preparés, tire ſouuent toute la ieuneſſe de pauures hommes, qui aupres de luy viuẽt en ſeruitute (leur promettant rien moins que les mõtaignes d'or) ſoubs l'eſperance de ſa future grandeur. Mais arriués qu'ils ſont au poinct de la fortune, & proſperité longuement attẽdue : il ſe veoit cõmunement, qu'ils font vne ſi terrible Metamorphoſe de leurs mœurs, complexions, & deſſeings, que toutes nouuelletés leur ſont plus aggreables. Reçoiuẽt nouuelles humeurs, nouueaux aduis, nouueaux amys, & nouueaux ſeruiteurs: qui (comme la fleur du cheſne verte) expulſent les premiers: & en peu de peine & de temps, ſe rendent iouyſſants du fruict & des labeurs de ces pauures anciens. A Monſieur le Mareſchal Sainct André.



Onſeigneur, il ne me pouuoit arriuer choſe plus aggreable, que d'auoir entẽdu que (comme Antigonus) vous aués cenſuré ceſte mienne retraicte. Car par là, ie demeure reſolu de la doubte que i'auois, non tant d'eſtre oublié de vous, que d'eſtre du tout reiecté de mes anciẽs, laborieux, 113

& fideles seruices. Il aduient communemẽt, que ceulx qui ont » esté accommodés aux mœurs, sont reiectés en l'augmentation » des grandeurs & du pouuoir: & en l'euenement de la prosperité des choses, les anciennes amitiés mesprisées par la nouuelleté des autres: & comme la fueille du chesne, les anciennes humeurs repoulsées, par la legereté des nouuelles. Oultre cela, » Monseigneur (& qui m'ennuyoit le plus) i'ay cógneu plusieurs signes de ne me sentir guieres biẽ veu, soit par ceulx là, qui oultrecuidés se sont plus poulsés à la vicisscitude des choses, & à la reuolution du temps, ou par moy-mesme, iuge certain de mon propre malheur: ou bien pour auoir cógneu les autres plus dispos à la metamorphose de voz loüables conditions: qui (com- » me fait naturellement la conformité des mœurs) se sont trou- » ués mieulx assentis, & plus recommandés, & moy entierement » deuarisé: ce que le temps certainement porte tousiours auec soy. Or n'y a il celuy, Monseigneur, qui ne se repute heureux d'obtenir ce bien d'entrer en vostre seruice, quelque longue poursuitte qu'il y fallut cósommer? & à l'opposite qui ne seroit des infortunés, qui y estãt paruenu de long tẽps, seroit cõtraint s'en departir par quelque accident incongneu? Mais quoy que ce soit ie ne changeray oncques de voulõté: ores que ie me sentisse encores plus destitué de la faueur que ie pense auoir meritée, & ne fleschira iamais mon opinion, par quelque sinistre occasion qui se presente: bien que sans aucune vertueuse promotion, ie fusse du tout abandonné: qui me seroit regret inestimable. Mais m'accommodant au temps, en lieu d'en accuser mon sort: ie me banderay auec fortune, en la compagnie de Seneque, prenant frugalité pour abondance: faisant de pauureté richesse, & de necessité vertu. Et au surplus, puis que vostre memoire tiẽt encores quelque reliquaire de moy, qui ne me sçauroit toutefois reuoquer ceste mienne retraicte: ie vous suppliray trouuer bon, que ie face entendre, que ie suis arriué à port, » auec vn bel adieu à l'esperance & à fortune: qui n'est pas seule- » ment aueugle, mais elle rend aueuglés tous ceux qu'elle accol- » le. Au moyen dequoy les grands personnages de toutes les republicques ont prins ce chemin, apres la longue experiẽce des choses.

Cic. Veteres amicitias pro consequentium nouitate non fastidias.

Salust. Aequalitate animorũ cõstat amicitia.

Cic. Caeca est fortuna, & eos plerunq; efficit caecos, quos complexa est.

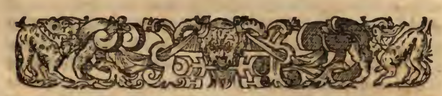
choses. Et à cela, Monseigneur, vous mesmes pourrés arriuer: si ce n'est que par quelque ferité de grandeur, les tenebres & les nuées de l'auctorité, où vous estes maintenant constitué, ne vinssent à vous troubler la clarté des haultes, & diuines intentions: vous interrompant de sorte, qu'ayant par son operation attaint (selon vostre cōdition) le chef des plus haultes dignités des Royaumes, quasi prest (à la mode des Geants à combattre les Dieux) vous ne veniés en vn instāt à trebuscher & succumber. Et comme ayant esté reputé, & estimé de tout le monde: vous plonger & perdre (hors tout remede) en l'abisme de mescongnoissance. Le tout pour n'auoir voulu cercher ce bien de vous recongnoistre vous mesmes. Monseigneur, ie supplie le Créateur, que cela n'aduienne: mais qu'il luy plaise vous donner grace, gloire, & felicités conformes aux merites de voz anciennes mœurs. De Mont-brison.

❧ *Le Secretaire faict son prouffit de quatre sentences de Cicero: c'est que,* Multos modios salis simul edendos, vt munus amicitiæ sit expletum: *que,* Maxima vis amicitiæ, est vetustatis & consuetudinis: *que,* Digni sunt amicitia quibus in ipsis inest causa cur diligantur: *& que,* Firmamentum amicitiæ est idem velle, & idem nolle. *Et les applicque dextrement en vne lettre qu'il escrit à son faulx compaignon: duquel le Nom tourne porte,* Enuie laide, blesse. *Qui à ce propos soubs bon semblant luy a beaucoup de fois declairé estre tant son amy: qu'il aimoit plus son bien que luy mesmes. Il a en fin leué le masque de l'amphibologie, & monstré par effect la conformité de son nom, & de son vouloir. Car il a abandonné l'amy, & par technes & menées s'est rendu possesseur, protecteur & conseruateur du bien de l'amy, qu'il auoit plus affecté & desiré que luy-mesme.*

» NE peult estre le don d'amitié perfaictement 114
» accomply, que par beaucoup de muydz de
» sel ensemblement consummés: car la force
» de la vetusté, & d'vne longue frequētation,
» est fort grande. Au moyen dequoy par ce
costé l'amour qui se traicte entre no⁹ deux,
ne peult faillir d'vn ferme & solide fonde-
» ment. Et si ceulx là sont dignes d'estre aymés, ausquels y a qua-

lité ioincte, qui les en puisse rendre dignes: n'ayant veu en vous » que beaucoup d'apparence, & de demonstration de bône voulonté (puis qu'il n'est permis à l'homme de pouuoir plus auant » penetrer la congnoissance des intétions, que par la foy des ex- » ploits & operations.) Ie ne puis auoir en façon que ce soit oc- » casion de croire de vous, que tout bon vouloir en mô endroict: & ce qui le côfirme & ratiffie plus fort, est que l'action & l'effect m'en a donné entier & infallible iugement. Car de ne vouloir » ou de vouloir vne mesme chose, depéd le firmamét de la vraye » amitié. Voyés donc, Monsieur mon frere, si ie n'ay pas matiere de me vanter d'auoir rencontré en vous le plus grand & le plus certain amy que i'eusse peu choisir en ce monde: puis que de mesme goust, & par mesme appetit nous nous sommes trouuez tous deux desirans vne mesme chose: & m'ayant declairé souuent, & par lettres & de viue voix, que vous aymiés & desiriés plus mon bien, que moy-mesmes: vous m'aués en cela de tant deuancé, auec la diligéce requise en l'amitié, que vous m'aués monstrée par parolles conformes à vostre cueur, l'extreme affection que vous auiés tousiours portée à mon propre bien. Monsieur mon frere, le discourir de la vertu est peu de chose: „ mais l'vsage & l'exercice d'icelle, est ouurage d'vn Sâson. Aussi „ ce n'est rien de dire (côme l'assentation des hômes a apporté, qu'on ne veoit guieres langage, ny lettres, qui ne soient réplies de ces amiables declarations) ie vous ayme & desire vostre bié, autant ou plus que vous-mesmes: mais c'est de gallant hômme, & acte digne de vous, de l'executer & le monstrer par l'effect: ainsi que de vostre grace il vous a pleu faire en mon endroict, non seulemét par l'artifice de la langue & de la lettre: mais par la reelle euidence, qui s'en est ensuiuie: & pour vous estre monstré par effect, non seulement affectateur & desireux de mon bié: mais d'iceluy protecteur & deffenseur si singulier, que vous n'oubliés rien du vostre propre pour le côseruer & garentir. En quoy, Môsieur, vous m'aués presté vne charité, que i'ay au plus interieur de mô cueur si auât imprimée: que si i'ay iamais pouuoir de m'en ressentir, ie ne m'y espargneray en façon que ce soit, & le plus loing de l'ingratitude qu'il me sera posible. Re-

mettant le ſurplus à l'æquité de Dieu. Ce pendant, Monſieur mon frere,comme autheur,amateur,protecteur,conſeruateur, & maiſtre de mon propre bien,ie le vous recommande,& moy à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner ſanté & iouiſſance de voz deſirs, ſelon la longueur de voſtre conſcience, & la largeur de voz merites. De Vaten.



A Monſieur Durfé Cheualier de l'Ordre, & Bailly de Foreſtz, ſur le treſpas de feu Monſieur Durfé, auſsi Cheualier de l'Ordre, gouuerneur & ſuperintendant des perſonnes, eſtatz & maiſons des Roys François Daulphin, & enfans de France: & au parauant Ambaſſadeur de ſa Maieſté vers noſtre ſainct Pere, & Lieutenant d'icelle aux Conciles de Trante & Boulongne.



Onſieur, ie ne ſçay s'il me 115
ſera moins de mal, de me taire auec l'impieté & l'ingratitude, ou de parler auec la temerité & la preſumptiõ. Ie vouldrois euiter tous les deux, ſi faire ſe pouuoit: mais ie voy le chemin de tous coſtés preciſément clos au paſſage de mon deſir. Car le deuoir de ma ſeruitute, & l'obligation que ie vous ay, me perſuadent d'vne part, auec beaucoup de raiſons de vous donner quelque conſolation: & la grandeur de voſtre eſperit congneüe de moy & de chaſcũ, m'en diuertiſt de l'autre coſté. Mais eſtãt l'vn de ces blaſmes plus à craindre que l'autre, pour eſtre l'vn digne de chaſtiment & de reprehenſion, & l'autre de la ſimple correction: ie vous cõſoleray, & auec ceſt' office, en ce que ie monſtreray moins de ſageſſe, ie feray plus comparoiſtre

de bonne voulonté: ne me souciant d'estre quelque peu estimé impudent & temeraire, pourueu que i'acquiere reputation de bonté, de courtoisie, & de recognoissance. Monsieur ie ne suis point si priué d'humanité, que ie n'aye souspirée & regrettée la mort de Mõsieur Durfé vostre pere, & mon bon Seigneur, auec les souspirs de l'affectiõ, & les larmes de la douleur: ny de si peu de iugement, que ie ne cõgnoisse qu'il doit estre de tout hõme de bien, desiré & ploré. Et quand l'acerbité d'vne telle perte ne m'eust peu mouuoir: vostre seule douloureuse cõtenãce m'eust peu inuiter à ce faire. Et me seroit mal aisé de vous veoir (auec les yeux secs) en vostre triste passion, vous estant si affectionné seruiteur, q̃ ie suis: sans m'ouurir chemin à plus de dueil par la cõmemoration de ses merites: d'autãt que l'ancien respect que i'ay à vostre maison, & singulierement à vous, me rend assés diligent inquisiteur des vertus qui y sont logées, & continuel ambassadeur de la gloire qui y appartient. Et sçay assés comme durant ses meilleures saisons il s'est tousiours employé pour la conseruation de la chose publicque, auec reputation de valeureux Capitaine, & de sage Cheualier: & combien (tant pour le conseil, que pour l'execution) il a expedié de choses heroïques propres à la gloire de ses magnanimes predecesseurs. Ie sçay qu'il a tousiours preferé l'vtilité publicque, & la Maiesté treschrestienne à ses propres affaires: s'exposant à toutes peines & perils, pour la commune tranquillité. Ie ne suis point ignorant qu'il n'ait tousiours eu ses intentions pendentes à la gloire de la vertu, pour congnoistre que ce corps est fragile & mortel: & à la dignité de l'ame, qui auec sacrosainctes operations, comme le soleil, entre les tenebres de ceste vie, auec mille rayõs d'honneur se monstre claire & æternelle: plustost qu'à l'ociosité, sommeil, & faulseté des soubdains & inutiles plaisirs de ce monde. Et ne m'est point tũbé de la memoire, que la valeur, sublimité, & excellence de son esperit, l'auoit fait appeller à la haulte dignité d'Ambassadeur, pres la beatitude du grãd Põtife, & Lieutenant general de Dieu en terre: en quoy auec loüables catholicques & exemplaires actions, il s'est si merueilleusement acquitté, qu'il luy en est succedé le gouuernement des personnes

& Royales maisons d'vn Roy Daulphin, & des fleurons couronnés de la France. Et si le ressentiment de tout cela, vous est la pure source de douleur : à moy s'y represente la cause de plaisir, & la matiere de la consolation: car la memoire & souuenançe des choses merueilleuses a accoustumé de porter auec soy, ie ne sçay quoy d'extreme contentement. La mort de „ ceulx-là se deust plaindre, qui perdent le nom auec la vie : & „ desquels l'ame en æternelle douleur viuante auec misere, est e- „ steincte & morte pour les biens & plaisirs de l'heureuse felicité. Or Monsieur, puisque vostre griefue infirmité merite graues apparats : il est temps que ie commance à vous guerir, par „ le remede du feu, ou du fer violent. Il n'est pas bien seant à vn „ cueur imbu d'experience, & à vne pensée bien informée, de se „ tourmenter outre le deuoir, de chose que ce soit. Nature vous „ auoit donné ce pere en contract & condition de le reprendre „ quand bon luy sembleroit. Et qu'est-ce (autre chose) de com- „ battre les Dieux à la mode des geants que repugner à nature ? „ qui a ses loix faictes auec les hommes si fortes, qu'il est du tout „ impossible de les rescinder ? & si vous recherchés bien la me- „ moire des fins du bien & du mal, vous verrés que toutes cho- „ ses de ce monde sont mortelles & caduques, que ceste mort est „ cõmancement d'vne autre vie de tãt desirable & delectable : & „ que toutes choses æterneles sont à preferer aux terrestres. Et si (comme il est requis à vostre prudence) vous auiés vn peu imaginé vostre mortalité, & des personnes qui sont le plus recommandées : maintenant vostre regret en seroit de tant soulagé, que vous verriés qu'en ceste fluctuante mer de nostre vie, exposée à tous naufrages & tempestes de l'humaine peruersité : nous n'auons à surgir à plus asseuré port, que au haure de la mort, & en seriés plus resiouy que melancholique. Quel mal a rapporté le trespas de Monsieur vostre pere qui soit digne de ces pleurs? Peult estre que vous estes marry qu'il soit sorty de la caligine de ces obscures tenebres, ausquelles il estoit ensepuely pour reüscir en la claire lumiere du ciel. Mais Dieu ne vueille que si lourde opinion puisse penetrer vostre entendement, s'il ne vous plaist de adherer plustost aux honneurs & dignités

Cic. Quod durũ fuit pati, dulce est meminisse.

Nascentes morimur, finisq; ab origine pendet.

momētanées qu'a l'æternité des autres. Et quant à cela, il n'y a degré de reputation ou de grandeur permis à Gentil-homme de sa qualité de desirer, qu'il ne l'ait heureusement acquis. Apres lesquels comme le feu allumé, sans contrainte se cōsume: ainsi d'auec nous il s'est naturellement deslogé, & voyant d'auoir gaigné le pris de ses vertus, cōme ioyeux & absouls des vincules du corps: s'en est allé reposer au giron de son Créateur, auec vne legere course de ses hōneurs merités: fuyant la main des terrestres perturbations, des ennuys de la malice des hommes, & de l'imbecillité & incommodité, que la capulaire & trēblante vieillesse traisne auec soy: lesquelles desia auec insuportable trauail cōmançeoient d'affliger sa chair debilitée. Si de ces choses vous vous attristés, ie vous recōmande à C. Lælius, qui vous dira que vous le faictes plustost par enuie, que par affection, que vous luy ayés iamais portée. Et quant a moy, Mōsieur, ie vous supplie de vouloir plustost imiter la vie de Monsieur vostre pere, que de vous tourmēter de sa mort. Car de l'vn vous resultera loüange & reputation: & de l'autre, ne peult succeder que blasme & mocquerie. Laissés cest' office aux hōmes populaires & effeminés, & vous deffēdés vertueusemēt des percosses & ferites de l'humaine aduēture, auec l'escu de vostre integrité. Et cōme les Alpes horrides & fermes, resistēt cōstāmēt & immobilemēt aux rages & impetuosités d'Auster & d'Aquilo: mōstrés vous robuste & gaillard, à la fiere & superbe luicte q̄ vo⁹ aués auec fortune. Tenāt tousiours le chemin que vo⁹ aués desia auec les pieds de vostre valeur, par tant d'hōneste dignité poursuiuy: & certainemēt il vous cōduira (cōme vn Hercules, en la lettre Pythagorique) au degré de voz merites, & qui vous est marqué en la fantasie de tous ceulx qui vous congnoissent. Au surplus, Monsieur, ie confesse auoir faict tort à vostre meilleure consideration, mais l'affection que ie vous porte m'a faict errer aux limites de l'ordinaire respect. Si en cela i'ay offensé, vostre capacité me pardonne le desir de fournir ma bōne vonlonté. De laquelle ie presente mes tres-humbles recommandations à vostre bonne grace. Et supplie le Créateur, Monsieur, vous donner tres-heureuse vie. De Mont-brison.

S. des Alpes.

Exemple de la lettre Pythagorique contenant le chois & difference de la vertu & du vice.

Au Pape Clement, lettre par laquelle vn sien fidele seruiteur, supplie sa Saincteté de luy vouloir donner vn benefice, qu'il dict luy estre fort commode, & ne tient poinct à faulte de bonnes persuasions, qu'il ne le puisse obtenir, le surplus gist au vouloir de sa Beatitude.



TResſainct Pere, i'entrepré-
drois de vous faire vne re- 116
queste auec plus de doub-
te, & moins de hardiesse,
pour importãte qu'elle fust:
si de soy ma seruiture ne
vous apportoit quelque re-
commandation. Et suis en
suspens que vous ne vous
donniés à croire, que ie
vueille plustost retirer re-
compense de mes labeurs,
que biẽ faict de vostre Sain-
cteté. Toutesfois puis-que ne me manque le cueur de vous
seruir: ie ne veulx aussi que la hardiesse de vous supplier, me
deffaille. Esperant que V. B. aura esgard à mes seruices prece-
dents, & à l'espoir qu'elle se peult promectre sur mon desir de
ceulx qui sont aduenir. Et fera en sorte que le monde admire-
ra sa bonne voulonté, & moy sa liberalité: & qu'elle sera conté-
te de m'auoir perpetuellement obligé à son seruice. Et c'est
Tressainct pere, qu'il vous plaise me donner la cure de Bobiat,
laquelle estant au milieu des deux lieux que ie tiens, me viẽdra
à grande commodité, & à l'vtilité de l'Eglise. A cause des gran-
des inimitiés, qui ordinairement mectent les mains aux armes
en ce païs-là: qui est vn feu que ie mectray peine non seulemẽt
de couurir, mais de l'estaindre & suffoquer entierement: & de
faire en sorte que les autres terres, circũuoisines & dependẽtes
du sainct college s'en ressentirõt. Et mesmes V. S. qui en est pa-
trone en receura plaisir & seruice. Et ce qu'elle doit plus faci-
lement accorder, pour en auoir si peu de prouffict, que à peine
le reuenu peult satisfaire aux gages des officiers. Ie la supplie
doncques si tres-humblement & de si bonne affection qu'il

A tout seruiteur qui est en bõne voulonté de seruir, ne doit manquer la hardiesse de biẽ demander.

m'eſt poſſible. Que tout ainſi que ne me manque la diligence de luy faire ſeruice, pour quelque commandement que ie reçoiue d'elle : auſsi ne luy manque la voulonté de me faire du bien quand l'occaſion s'y preſente : encores que ie ne fuſſe pour le meriter. Le ſurplus Treſſainct Pere, ſera declairé à V. S. par ce porteur : auquel luy plaira, tant en cela comme en autres choſes, de ma part adiouſter la foy qu'elle feroit à moy-meſmes. Et pour ne vo⁹ ennuyer de lõgue eſcriture, auec mes plus humbles recommandations. Ie baiſe les treſ-heureux & treſſaincts pieds de voſtre S. De la Valſiuyere.

Encores que la continuation d'eſcrire entre amys, ne ſoit article expres comprins en la foy de parfaicte amitié : ſi eſt-ce qu'elle n'eſt poinct ſi inutile, qu'elle n'y engendre beaucoup de contentement : meſmement quand l'amy eſt remot & eſloigné des euenemens de ce monde, qui ſe peuuent facilement mander, eſtant chaſcun de ſa nature aſſés curieux de nouuelleté. A Monſ. l'Eſleu Cotton, Secretaire de la Royne.

117 

Onſieur mon fils, vous ne me ſçauriés faire croire qu'vn trop long repos de la plume entre bons & vrais amys : n'approche plus la faulte que la loüange. Et encores que ce ſoit article non comprins en la loy de l'amitié, que l'on traicte pour au iourd'huy : ſi croy-ie que ce ſoit vne figure de peu de bonne „ voulonté. Car il n'eſt riẽs „ plus certain que la preſence de l'amy eſt le vray miroir de l'a- „ mour : mais les lettres qui ſe mandent de l'vn à l'autre, font „ entre ceulx qui s'aimẽt, vn miroir diuin & vn commerce inui- „ ſible. Au moyen dequoy pour me reuoquer de bonne heure de telle erreur : & affin que vous entendiés que ie ſuis celuy que i'ay touſiours eſté en voſtre endroit : ie commance à vous eſcrire, & ſi vous voulés que i'aye meſme opinion de vous : ie vous

vous prie me faire le ſemblable, & plus ſouuẽt s'il vous eſt poſſible, de tant que vous aurés plus de matiere & de commodité: pour-ce faire, à la ſuitte d'vne court, ou il y a cornucopie de nouuelletés, & moyens de poſtes: & ceſte pauure ville de Mõtbriſon eſt ſi manque de tout cela, que hier encores ſeulement, y arriua la nouuelle de la deſtruction de Carthage: & dimãche dernier, le rauiſſement d'Heleine. Ie vous aduertis au ſurplus, que ie ſuis encor viuant, auec le meſme deſir de vous aimer, & de vous complaire, que celuy qui me tira par la cape, & m'empoigna l'opinion en la premiere congnoiſſance que i'eus de vous. Ie ſuis ſain & diſpos de corps, & de cueur: quand ne ſeroit que de me veoir eſloigné de la malice, & de l'enuie de la court. Ou (comme pere que vous honnorés de ce tiltre) ie vous conſeille d'eſtudier les remedes de ſincerité & de vertueuſe conſideration par-my ceulx qui en font heureuſement l'exercice, pour ne ſuccomber en la contagion de la mauldite ambition qui poſſede toute perſonne priuée de iugement, & de iuſtice. Au reſte ie prens grãd plaiſir de diſpenſer vne partie du temps à ſentir en quelque liure de bonne compaignie, les anciens dignes d'honneur & de reſpect, qui eſcriuent & ſe tourmentent des ſciences, & quelque-fois ie mects la plume en main, pour auec ſon bec creuer les yeulx à la mortalité de ma reputation, & ainſi eſlargiſſant les eſtroictes voyes, & limitatiõs de noſtre aage: ie ſolicite l'heureuſe vie de l'æternité. Le demeurant des plaiſirs temporels, ie l'emploie auec ma bonne partie, & à la veüe de voſtre petite ſœur Iaqueline, que i'aime plus que de pere, la m'ayant Dieu dõnée pour conſolation de la vieilleſſe, qui
" deſia auec le creon blanc par le fourrier des ſaiſons, cõmance
" de marquer ſon logis en l'eſeigne de ma tauerne. C'eſt tout ce que i'ay à vous dire pour ceſt' heure, vous me ferés plaiſir de faire tenir à Monſieur de la Nyonnere contreroolleur en la maiſon de Monſeigneur le Chancelier, vn paquet que le Preuoſt Sadurel luy enuoye. Et pour-ce qu'il le m'a expreſſement recommandé: ie ferois bien marry qu'il fuſt buffetté, & s'il vous plaiſt mander de voz nouuelles à Madame l'Eſlüe, quelque-fois d'entre vn milion qu'elle en deſire: elles ne ſçauroiẽt

La barbe de l'homme, eſt l'enſeigne de ſon logis.

plus certainement ſurgit que au port de ma fidelité. Me recõmandant affectueuſement à voſtre bõne grace. Et priant Dieu vous donner, Monſieur mon filz, ce que deſirés. Du Gazillan.

Ceſt fortune à vn ſeruiteur de qualité & de bonne voulonté, quand il a moyen de ſe preſenter, & s'employer pour perſonnes de grandeur & d'auctorité, meſmement enuers ceulx à qui de ſoy ils ſont aſſés recommandés. Car encores que la peine en ſoit moindre: neantmoins l'heur, l'honneur, & la bonne voulonté n'en ſont moins conſiderables. A Madame d'Apchon, Marquiſe de Fronſſac: & l'vne des dames de la Royne meré du Roy.

118 

Adame, Ie vouldrois que les effects vous feiſſẽt teſmoingnage du deſir que i'ay de vous faire ſeruice, pluſtoſt que la courtoiſie de Monſieur du Cheualard. Car, par ce moyen ie vous pourrois ſeruir & ſatisfaire à mon affection: & par l'autre vous ne ſentés ny cõmodité, ny plaiſir. Mais ce bon Gentilhomme, qui auec bon œil a veu le ſecret de mon cueur, vous a faict foy du deſir pluſtoſt que de mes œuures. Madame vous ne m'aués obligation nulle d'auoir ſolicité Mõſieur le Garde des ſeaulx, ny d'auoir ramẽteu à Mõſieur le Mar. voz affaires. Car enuers l'vn vous n'aués point beſoing de recõmandation: & enuers l'autre nulle neceſſité de ſolicitation: l'vn ſelon la naturelle inclination vous reſpecte, & deſire plus voſtre hõneur, & vtilité que ſes particuliers plaiſirs & cõmodités: & l'autre, tant pour gratiffier mondict S. que pour beaucoup de voz merites, ne deſire riens mieulx que de vous faire plaiſir. Madame i'aurois grãde obligation à vous, s'il vous plaiſoit me cõmander quelque choſe plus difficile, ou mon petit & fidele ſeruice vous peuſt contenter. Mais voyant que ceſt' figure de beatitude d'auoir occaſion d'eſtre employé pour vous: vous ne m'aués point voulu rẽdre digne d'vn ſi grãd

bien. Ie feray en l'abſence de Monſ. de la Reuerie enuers ces meſſieurs ce qu'il m'a laiſſé par memoire. Non pource qu'il ſoit neceſſaire, mais pour prẽdre occaſion de parler de vous à celuy à qui ie deſire de ſi bon cueur eſtre recommandé. Pleuſt à Dieu que mes prieres vous peuſſent tant impetrer des biens de la fortune, que meritent voz vertus. Car vous ſeriés la Royne du monde. Au ſurplus, Madame, en acheuant ceſte lettre, il m'eſt tumbé en main vn papier que ie vous enuoye, m'aſſeurant que vous aurés plaiſir de le veoir. Toutesfois apres l'auoir leu, ie vo⁹ prieray pour quelque raiſon, que le feu en ſoit le plus fidele ſecretaire. Me recõmandant bien humblement à voſtre bonne grace, & ſuppliant le Crëateur vous dõner, Madame, treſ-heureuſe vie. De Fontaine-bleau.

Le feu eſt fidele ſecretaire des lettres.

Quand l'amour a vſé de ſon pouuoir entre quelque Seigneur, & quelque dame ſignalez: il eſt facile à vn ſeruiteur internunce de ioüer ſon perſonnage: & entretenant l'vn & l'autre par honneſtes impreſſions, le gré en eſt commun, & l'obligation mutuelle. Pourueu que la partie naturellement plus legere & inconſtante tienne coup, & que l'omnipotente fragilité du ſexe, ny interpoſe ſon decret. *A vne dame de France.*

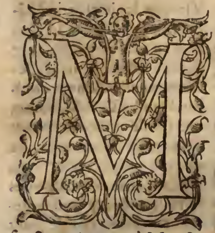
119



Vis-que les lettres de Mõſieur m'ont dõné grãd plaiſir: il ne fault point doubter que les voſtres ne m'ayẽt eſté merueilleuſemẽt doulces. Pleuſt à Dieu Madame, que i'euſſe autãt de credit & d'auctorité enuers luy, que vous le croyés: pour vous mõſtrer ſi ie deſire de vous faire ſeruice: & non ſeulement en cecy, qui ne peult moins tourner à ſon prouffit, honneur, & commodité, que à voſtre ſouhait, & contentemẽt: mais en quelque autre choſe qui me fuſt de plus de peine, & de moindre facilité. Vous ſuppliãt, de ne vous vouloir dõner à croire q̃ aux choſes qui vous touchẽt i'aye beſoing d'eſperon. Car aſſés me pique la memoire de voz vertus, & de cõgnoiſtre

cõbiẽ d'hõneur & de prouffict pourroit resulter à M. l'heureux accomplissement de ce negoce, duquel il ne sera point besoing de le prier, ny persuader: ny le soliciter d'entendre à la chose de ce monde qu'il desire le plus. Neantmoins ie ne puis faillir de moyenner ce qu'il vous plaist me commander, & ce que je suis tenu de faire & pour l'vn & pour l'autre. Mais si ie puis (comme i'espere) arriuer à ce poinct: me restera vne peine de sçauoir qui m'en deura le plus gratifier de vous deux. Quoy que ce soit, ie mectray aux Ephemerides des fortunes, que Dieu m'a données en ce monde, d'auoir eu par si gentille occasion, moyen de faire seruice à tous d'eux. Vous suppliant aussi de m'enrooller entre ceulx qui desirent voz bonnes graces, ausquelles ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner tres-heureuse vie.

Les contentemens plaisirs & fœlicités que l'on reçoit par la presence & frequentation des amys, & au contraire le desir & le regret qui en accompaignent l'absence. A Mons. Menudet, Seigneur de Bompré, Receueur de Bourbonnois, ancien & perfaict amy de ce Secretaire.

120 

Onsieur mon tuteur, l'vne des plus grandes incommodités & regrets que i'ay en ce lac de seruitute, est de ne pouuoir estre souuent auec vous, & autres mes bons amys, desquels vn extreme & ardant desir ne me peult laisser, ny le soucy de me veoir priué du fruict que la vraye amitié a accoustumé de rendre si cher & si desirable. Et ne peult tant le respect que ie porte à Monseigneur le Mareschal, sa grandeur, ny l'obligation que i'ay à ses bienfaicts, ny mesmes la demonstration qu'il luy plaist me faire de ses faueurs: qu'à toute heure ie ne me souhaitte pres de vous: que souuent le cueur & tous mes pensemens ne prẽnent chemin de vostre part. Que bien heureux serois-ie, si les affaires pouuoient tenir continuellement

la presence de ce Seigneur en ces gouuernemens : ou qu'auec vostre gré & satisfaction, la fortune eust logé vne partie de voz „ affaires à la suitte de ceste Court. Ce me seroit vn merueilleux „ soulagement d'esperit, d'auoir qui peust amoindrir mes aduer- „ sités par sa presence, qui par les hônestes propos me consolast, „ & donnast aduis par sa prudence: qui auec moy feist plainte de „ mes malheurs, & ioye de mes prosperités : qui rendist mes de- „ sirs siens : qui s'appropriast mes plaisirs, & qui fust aussi prompt „ à me procurer la ioye, comme à me leuer l'ennuy. Mais Monsieur mon meilleur amy, puis que la fortune tourne le dos à telle sympathie : au moins faictes de moy viue memoire en vostre pensée : ainsi que la merueille de vostre bonté est viuante en la mienne : auec singulier desir de vostre honneur & augmentation. Ie vous escriray plus amplement lors que ie seray deliuré des affaires, que la guerre nous donne : & vous m'escrirés quâd il vous plaira: estant asseuré que voz lettres me seront tousiours d'heureuse saison, y voyant la figure de vostre si bon & si amiable cueur enuers moy, que fortune me ruant ou en hault ou en bas: ie me sentiray tousiours indigne de respondre à voz merites, & insuffisant d'acquitter les obligations que vous m'aués constituées. Ie vous presente mes humbles recommandations, & à Monsieur de Lambres. Suppliant le Crëateur vous dôner, Monsieur mon tuteur, ce que desirés. D'Amyens.

Fruictz de l'amitié.

Les succés des humaines actions sont souuent esloignés de l'intention, & de l'esperance des hommes. A Monsieur Tignac Lieutenant general de Lyon.



MOnsieur, ie suis certain que les lettres que ie vous enuoye, auec l'expedition de l'office de Iuge de Carcassonne, vous eussent esté plus à gré : si selon mon deuoir elles vous fussent plustost arriuées: mais la compaignie de Monsieur du Peyrat, qui pourroit faire attendre les Anges de retourner en Paradis, en a faict retarder de huict iours le partement : & ie pensois que la grace du porteur les vous rendroit, auec plus de- 121

contentement. Mais ie voy bien que le ſuccés des humaines actions eſt ſouuent eſloigné de l'intention & de l'eſperance des hommes. Or ſi i'ay eſté en cela deffaillant, vous en pardõnerés la faulte dudit Seigneur du Peyrat : ou (pour mieulx dire) pluſieurs affaires, qui oultre ſon gré, l'ont detenu en ceſte Court. Et quant à moy, Monſieur, i'eſpere que voſtre bonté me pardonnera le peché que ie n'ay pas commis. Car vous pourroit il tumber de l'entendement que ie ne ſoye touſiours ce du Tronchet, qui cy deuant a eſté ſi curieux de vous honnorer, & ſi affectionné à vous faire ſeruice ? Et ſur ce vſant de l'office de courtoiſie, & de toute obſeruatiõ que ie ſuis tenu en voſtre endroit, Apres mes humbles recommandations à voſtre bonne grace: ie ſupplie le Createur, Monſieur, vous donner ce que deſirés. D'Amboiſe.

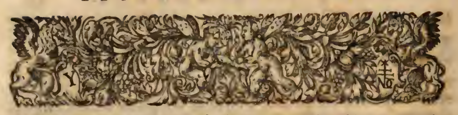
La curioſité & recherche des medailles anciennes, & ſingulieres antiquités, eſt fort louable, & de grand contentement d'eſperit : mais pource qu'elle n'appartient qu'à perſonnes de ſçauoir, de pouuoir, & de moyens, comme à Monſieur le Prieur Deſtinallelbes M. Pierre du Puy : ce Secretaire s'en excuſe enuers luy : & luy declaire celles qui luy ſemblent eſtre bien antiques, & de grande recommandation.

122 

Onſieur mon couſin, i'ay ſi peu de bon iugement en la congnoiſſance de ces medailles, ny en toutes aultres choſes vertueuſes : que mal aiſément ie pourray en cela complaire à voſtre deſir, & ſatisfaire à mõ deuoir. Toutesfois ie vous en enuoye ſix par le Capitaine du Puy, auſquelles ie ne treuue pas grãde excellẽce: ſi ce n'eſt quelque peu en celle de la loyauté des maris, que nous auons trouuée fort antique: & en vne aultre de la bonté des femmes, qui me ſembleroit encores plus antique & rare. Quant aux ſatyres, vous verrés que les traits en ſont hardis, & la pourtraicture

belle:au moins il le me ſemble ainſi : ſauf voſtre meilleure congnoiſſance de leur valeur. Car comme i'ay eſté peu curieux de vous guerir de ceſte maladie:auſſi i'ay mis peu de peine d'y entendre quelque choſe,vous y voyant ſi affectionné,que vous en eſtes tout mal à voſtre aiſe. Et ſi ie ne craignois d'eſtre empoigné d'vne maladie ſi contagieuſe, ie vſerois de plus de ſoucy & de diligence d'y apprendre. Mais pource qu'il y va de la finance,ſans guieres plus d'vtilité,que d'vne ſatisfaction oculaire : ie laiſſe ce mal à vous qui aués moyen de vous en guerir:d'autant que ſi ie y entrois,ie craindrois que pour m'eſteindre la ſoif de ceſte nouuelle hydropiſie , il falluſt conuertir ma pauureté en mēdicité. Ie m'eſſaieray(ſi ie puis) de vous imiter en beaucoup d'autres choſes , qui vous font ſingulier : & leſquelles me rapportant moins de plaiſir , me donneront plus de prouffit, & de reputation. I'ay encores deux medailles figurées de l'equité de la iuſtice,& de la fidelité des amys. Elles ſont merueilleuſemēt antiques:mais ſi effacées & roillées,que le Capitaine ne s'en eſt voulu empeſcher : & m'a dit qu'il ſeroit bon de les enuoyer au Bailly Chou , pource qu'il n'y a perſonne en ce païs qui y congnoiſſe rien. Si la fortune en peult faire tūber d'autres en mes mains , pour donner ſecours à voz petits contentemens : ie ne faudray de les vous enuoyer en confuſion , & vous en laiſſeray l'election. Le Procureur Baudin mon couſin en auoit vne fort antique:mais il l'a remiſe en terre,pour en faire merueilles aux ſiecles aduenir. Par tout ailleurs où i'auray moyen,ie vous donneray occaſion d'eſtre mal edifié de mon iugement , plus que de ma diligence , & du deſir que i'ay de vous faire ſeruice. Et c'eſt d'auſſi bon cueur , que ie me recommande humblement à voſtre bonne grace.

Priant Dieu vous donner,Monſieur
mon couſin, heureuſe vie.
De Mont-briſon.



A Monſeigneur de Montbardon gouuerneur des affaires & eſtat de l'Alteſſe de Madame la Ducheſſe de Lorraine, & de Monſeigneur le Duc. Lettre de remerciement de ce Secretaire ſon tres-humble & obligé ſeruiteur:& fault noter que ce remerciement eſt de choſe faicte:pleuſt a Dieu que pluſieurs autres fuſſent de meſmes.


123



Onſeigneur, ie ne doubtois point, que voſtre courtoiſie ne fuſt de beaucoup plus grãde,que mes merites. Car elle eſt telle, & ils ſont ſi petits, qu'il ſeroit bien de peu d'entendement, qui n'y congnoiſtroit vne merueilleuſe difference. Toutesfois ie ne l'euſſe iamais creu ſi grande, que elle fuſt pour faire tort à voſtre noble iugement:qui ſçait que vous ne deuiés pas ſi largement eſtendre la meſure de ma capacité : mais i'ay opinion que vous vous ſoyés en cela meſcompté,& prins vne meſure pour aultre, cõme ayant plus auãt cõpaſſé la magnanimité de voſtre cueur, que l'humilité de ma

Operatiõ de liberalité.

condition. Ou bien, Monſeigneur, vous l'aués faict,pour faire ,,
ſentir au monde que les dons qui ſortent de mains larges, no- ,,
bles,& liberales, engroſsiſſent les eſperits des hommes : ſi bien ,,
qu'il s'en engẽdre affection de fidelité. Et ſont comme la pluye ,,
que nous diſtribue le ciel,qui donne vie à la terre,& aide à tou- ,,
tes choſes. Eſtant la vertu de voſtre nobleſſe ſi grande,que non ſeulement elle eſt large par voulonté, & par nature:mais encores auec les mains de la voulonté,& de la nature,ſemble qu'elle vueille compoſer vne nouuelle liberalité. Quoy que ce ſoit, Monſeigneur, ce meſcõpte ne me vient guieres mal à propos,

& ne

& ne me desplaist, sinon en ce que ie ne voy guieres les Seigneurs de ce monde, si mal aduisés que cela. Ie ne sçay en quoy ie vous auray plus d'obligatiõ, ou de la chesne d'or, & des couppes d'argent, qu'il vous a pleu me donner, ou de la lettre qu'il vous a pleu m'escrire. Car l'vn est pour supplir au besoing & deffault de mes facultés: & l'autre peult honnorer perpetuellement mon nom. Et quant à la chesne, ie la porteray souuent au col, pour mõstrer comme ie suis faict prisonnier de vostre liberale courtoisie. Ie vous remercie tres-humblemẽt de l'vn & de l'autre. Non pas pour acquitter à si bon compte vne si grande obligation: mais pour monstrer auec la parolle, le desir que i'ay que l'effect en face la satisfaction. Et sur cela ie penseray doresnauant en moy-mesmes, comme ie pourray sortir d'vn si grãd debte. Ce que me semble fort difficile, si n'est que l'aage qui me poulse en auant, me peust quelque peu reuocquer en arriere: si feray-ie de sorte que mon cueur aura quelque contentement de l'auoir desiré, & de s'estre mis en poinct de l'executer, par tous les aggreables seruices que ie pourray penser: auec le support & l'aide de la plume, qui me forgera pour ce payement quelque sorte de monnoye, qui ne s'effacera iamais. Et affin, Monseigneur, que la force de ma voulonté puisse courir plus spacieuse carriere de recongnoissance: il vous plaira instruire Monsieur vostre fils, & l'acheminer à l'esperance de ma seruitute: & faire qu'il ne succede moins au pouuoir & à l'auctorité que vous aués sur moy, qu'à la grandeur des biens que vous luy preparés: ainsi que ie me tiendray tousiours attendant l'honneur de ses commandemens. Au surplus, Monseigneur, suyuãt les lettres que ie vous presentay en Enuers de la part du Roy & de Monseigneur le Mareschal vostre cousin: sa Maiesté a faict auiourd'huy partir le buffet qu'elle vous a donné, en commemoration des grands & cõsiderables seruices que vous aués faicts, soubs l'auctorité de l'Altesse de Madame de Lorraine, à Dieu, au Roy Catholique, à sadicte Maiesté, & au bien public: en la practique des mariages & de la paix, qui est si heureusement reüscie. Et a commandé à Monseigneur le Chancelier de vous faire paisiblement iouyr du benefice d'icelle, aux choses

qu'il vous a pleu me recommander. Monſeigneur, ie me recommande tres-humblement à voſtre bonne grace. Et ſupplie le Créateur vous donner tres-heureuſe vie. De Paris.



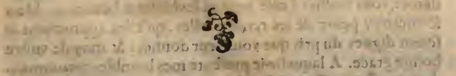
Reiect de quelques loüanges données à ce Secretaire par Damoiſelle Iaquette Laurencin, Damoiſelle Lyōnoiſe de haulte vertu, & de ſingulier eſperit: auec vraye & pure confeſsion, qu'elle eſt en plus grande partie cauſe qu'il ſ'eſt employé en la façon de ces lettres familieres. Dont ſ'il luy reſulte quelque peu d'honneur, il le tiendra du tout en emphyteoſe & recongnoiſſance d'elle: & le contraire ſera imputé à la ſeule faulte & incapacité de luy-meſme.

124 

Adame ma ſœur, ſi les o- „
bligations doiuēt eſtre eſ- „
gallées aux honneſtetés & „
courtoiſies qui ſe reçoiuēt, „
& les ſatisfactions confor- „
mes aux deuoirs: me voyāt „
manque de toutes bonnes choſes: ſi ie n'ay autre moyen, que de vous demeurer perpetuel debiteur, ie vous adiourne icy à me veoir faire banque-routte, pour voſtre regard. Car veritablement vous vſés d'vne nouuelle forme de liberalité, & meſmemēt des choſes, que chaſcun deuſt pluſtoſt retenir auaremēt, que les proſtituer à la liberalité. Pluſieurs dames ſe ſont trouuées en ce temps, & aux ſiecles paſſés, qui ont ioüé liberalement des deniers, des richeſſes, & des autres biens de fortune. Mais quant à l'honneur i'en congnois peu (apres vous) qui diſpenſant ſur mes lettres (que ie tiens en plus grande partie de vous) voz propres loüanges: procurés de me faire paroiſtre pour homme de quelque choſe, dans le miroir de voſtre propre gloire. La beauté, la diuerſité, l'air, & la grauité que vous in-

thimés par tout de mes escritures, ce sont les fruicts du propre labourage de voz merites, disperses en la varẽne de mon aride entendement : & ne seront iamais tels qu'ils puissent payer la valeur de la semence. Ie ne sçay, Madame ma sœur, quelle occasion vous meut, de despouiller voz singuliers honneurs, pour en inuestir mes pauures lettres : lesquelles sans le manteau du bruit qu'il vous plaist leur donner, ne sçauroient estre dignes de la veüe, ny de la lecture d'autruy : si ce n'est que pour preuenir chascun de largesse d'honneur (comme vous deuancés toutes personnes de vertu & de iugement) vous aués pour vn singulier moyen empoigné nouuelle inuention de ciuilité. Ie confesse d'auoir peu de iugement en toutes choses : mais pour le moins ie recongnois en cest endroit, que voz loüanges prouiennent de vostre seule honnesteté, & rien moins que de mes merites. Et pour recompense, ie me garderay bien que ma plume ne fera naufrage en la mer, & plenitude de voz bonnes graces, ny de voz appartenances diuines. Car l'excellence des conditions qui vous embellissent l'esperit, sont si haultes, & si admirables, qu'elles suffiroient à faire croire que la femme à son premier origine du ciel. Parquoy qui va parlãt de vous, ne va mendiant la loüange: pource que vous abondés de tant de vertus, & de si loüables mœurs, que vous pourriés enrichir auec leur superfluité les esperits de l'aage de maintenãt, & les pensées d'vn siecle futur. En tesmoing de ce, ie vous presente mes infinies recommandations, & à nostre chere & bien aymée Bone. Sans oublier nostre bon frere monsieur le Secretain, vostre ennemy mortel. Priant Dieu, Madame ma sœur, vous donner heureux succés de voz bons & loüables desirs.

De Mont-brison.

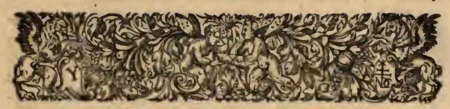


Celuy qui reçoit les loüanges qu'il congnoit aßés ne pouuoir meriter, doit (comme faict ce Secretaire en plusieurs endroictz de ces lettres) pour le moins faire que cela luy serue d'esperon de bonne volonté, pour tascher de s'en rendre digne de quelque chose, & d'approcher en quelque sorte le iugement qui se faict de luy. A Monsieur Buysson Aduocat en la Court de Parlement.

125 

Onsieur, si le plant de mes vertus estoit tel, qu'auec les pinceaux de vostre grace vous le figurés entre voz amis : ie quitterois pour vous, Titien & Michel l'Ange pour le rẽdre immortel. Vous m'aués declairé tel que ie deusse estre, pour auoir la perfection que ie n'ay pas. Et m'asseure que cela sera tousiours tenu pour vne belle image: mais non qu'elle me puisse representer. De maniere que toute ceste loüange resultera non pas à la chose depeincte: mais à la grandeur & à l'excellence du maistre. Quoy que ce soit, Monsieur, ie remercie la benignité de fortune, qu'elle m'ait octroyé, que de si bon lieu comme de vostre voix, mes loüanges soient inthimées. Ce que, pour ne falsifier du tout, vostre iugemẽt me sera doresnauãt tascher à estre homme de quelque chose: mais ne pensés point que ie vous en puisse payer tant d'obligations, sinon auec vn cueur & desir de vous pouuoir faire seruice. Car mes forces ne sçauroient arriuer au merite de tant d'honneur & de reputation, que vous m'attribués. Ie ne vous enuoye point mes lettres, pource qu'elles sont sans ornement, comme vous les veites à Mont-brison, & ont honte estant ainsi prisées de vous, de vous estre encores presentées : craignant que si vous recõgnoissiés vostre erreur, en lieu que vous les estimates grandemẽt, vous vinssiés à cest' heure à les blasmer beaucoup. Mais ie mettray peine de les rendre telles, qu'elles approchent & soient dignes du pris que vous leur donnés : & moy de vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. Priant Dieu, Monsieur, vous continuer la sienne.

De Lyon.



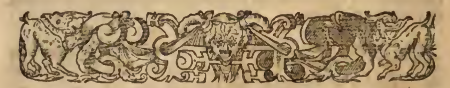
Recongnoissance enuers vne dame, de qui ce Secretaire a receu quelque bien & faueur, auec honneste declaration de desir de la veoir, & de luy faire tres-humble seruice, & quelques excuse d'escrire.



SI les lettres auoient des pieds, (ainsi que les hommes) & comme à la verité elles en deussent auoir de nature, puis-que l'artifice de parler leur a esté dõné: ou qu'elles eussent des æsles comme les pensées, ce q̃ aussi elles deussent auoir, puis qu'elles sont si loing mandées: vous en auriés desia tant receu des miennes, qu'elles me feroient plustost accuser d'importunité, que de negligẽce. Mais puis qu'il fault que par l'ayde d'autruy elles soient conduictes, & que les pieds de mon desir, ne sont suffisants à les porter: & aussi que ie ne trouue personne qui volle deuers vous, selon les æsles de mon affection: ie vous supplie que vous en excusiés le vice naturel de leur paralysie, & croyés que neãtmoins ie vous tiens continuellement au plus interieur de mes humbles pensemens. Et si iamais vous reuenés par deça: (comme on vous y attend.) Les chemins & les terres vous tesmoigneront combien de fois ie suis allé veoir, quand ce contentement pourroit arriuer non seulement à moy, mais à infinité de personnes qui vous y desirent. Or ceste-cy sera la troysiesme, par laquelle ie vous fais la reuerence. Desirant d'auoir la respõce de la seconde, pour sçauoir vostre voulonté sur l'affaire que 126

Lettres paralytiques sont celles qui ne peuuent marcher à faulte de messager.

sçaués. Car sans cela ie me trouuerois logé en la fable d'Oreſtes: n'ayant autre chose à vous escrire, qu'vne continuelle preſentation de mes ſeruices, que ie vous ſupplie vouloir accepter, puis-que voz vertus & les biens & faueurs que i'ay receus de vous, me ſacrifient, pour voſtre æternel debiteur. Me recommandant treſ-humblement à voz bonnes graces. Et priant Dieu vous donner treſ-heureuſe & longue vie.



A Monſieur de Cuzieu, Guydon de la compaignie de Monſieur de Bothcon. A qui il enuoye vn Sonnet des loüanges de ſa maiſtreſſe.

129 

Onſieur, Si la doulceur de voſtre naturel, & l'amitié que vous me portés, n'empeſchoiét la clarte de voſtre eſperit: vous congnoiſtriés aſſés que mes poëſies ne ſont de la perfection que vous leur aſsignés. Mais quoy que ce ſoit, elles ſeront touſiours employées à vous hõnorer, ſelon la recõmandation de voz vertus. Ie vous enuoye l'elegie en forme de Sonnet, que vous aués tant deſirée: & aſſeurés vous d'y auoir beaucoup deuancé de ſa beauté, qui me faict craindre qu'elle ſera tant moins eſtimée, que plus demandée. Elle va toutesfois gaillardement à vous, comme à iuge benin & à mains pitoiables. Si autre choſe ie puis faire pour vous ſeruir & complaire: ce me ſera faueur que vous n'eſpargnés ma bonne voulonté. De laquelle ie preſente mes humbles recommandations à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe vie. De Mont-briſon.



SONNET SVR les loüanges de sa maistresse.

Pour plus mouuoir mon cueur à seruir ma maistresse,
Les Dieux luy feirent don de merueilleux thresors,
Iupiter requerant : vous eußiez veu alors
Chascun à qui mieulx mieulx, vser de sa largesse.
Minerue la premiere, y manda la sagesse :
Le beau maintien Dodone, & la beauté du corps :
Phœbus ses rays luysants, & ses diuins accords :
Pithon, l'air & la voix: l'Aube, ses doigs & tresse :
Mercure l'eloquence : & Venus, ses doulx rys :
Cleon l'honneur & gloire: & ses beaux pieds Thetis:
Son cueur Diane: Amour, son arc & sa sagette.
Le pere luy laissa les biens qui estoient siens :
La mere les vertus prinse des anciens :
Et moy ma voulonté à la sienne subiecte.

En heur content se dit.

Ceulx qui mettent cuire sur les loüanges qu'ils reçoiuent d'autruy, & qui se mescomptent de tant que de s'en esleuer & preualoir oultre raison, sont comme la corneille d'Horace, laquelle ayant rendu toutes les plumes qu'elle auoit empruntées pour en estre plus belle, se trouua toute nüe & moquee. A Monsieur Bochetal Aduocat au Bailliage de Forestz.

128



Onsieur, ce m'est grãde fortune que vous oubliés le cõpas de vostre sçauoir, en la mesure de mes valeurs: cõme vous le tenés iuste en toutes autres choses qui vo⁹ sont presentées. Autrement ie serois court, & logé en peu de cõsideratiõ, & me viendroit fort à propos, que vous demeurissiés en cest' erreur continuellemẽt. Car par mesme moyen ie viurois en la reputation que vous me dõnés, & me contenterois que ceste seule partie peust interrompre vostre iugement. Mais ie crains que si vous estes vn coup desenyuré du vouloir que vous me portés, & que vous veniés à vous r'auoir, pour sortir de ce mescompte: vous despouillerés vostre pensée de ces opinions, & tous les autres à l'exemple de vous, reprendront les plumes de l'honneur qui m'auoit esté attribué, & i'en demeureray comme la corneille d'Horace. Mais quoy qu'il aduienne, ie vous supplie ne desdaigner poinct que (cõme en assés mauuais logis) ie face viure en mon cueur la memoire de voz vertus, me faisant part cõtinuelle (s'il vous plaist) en quelque petit endroict, de l'ædifice de voz bonnes graces. Ausquelles ie presente mes plus affectionnées recommandations, & à toute l'honneste compaignie de noz amys.

Horat. Mouit cornicula risũ, furtiuis nudata coloribus.

Priant Dieu vous donner felicité humaine,
digne de voz heureuses qualités.
De Mont-brison.

A Monſ. le Chanoine Papon, Prieur de Marcilly, ſur la comedie de la reſurrection du bon temps.



Onſieur, deſirãt que quelque lumiere de voſtre vertu flamboiaſt en ces quartiers : i'ay communiqué à beaucoup de gens de ſçauoir, voſtre comedie de la reſurrection du bon temps : laquelle a eſté trouuée telle, que celuy qui l'eſtimeroit mediocremẽt, ſeroit reputé enuieux, pluſtoſt que adulateur, celuy qui la loüeroit trop ſingulierement : bien que reluyſant de ſa propre beauté, elle n'ait beſoing de la recommandation d'autruy, ny de moy, qui ay ſi peu de pouuoir d'adiouſter aucun poinct à ſa gloire, que les ondes de voſtre Lignon à la Mer occeane. Car infinis ruiſſeaux & riuieres de tous coſtés entrent dedans ſon ſein, auec leurs viues & courantes eaux. Monſieur, vous pouués penſer, ſi i'en ay receu grande conſolation : eſtant de voſtre grace l'vn de ceulx qui ſont comprins en ſon braue diſcours, ſoubs la grauité de Rolandon, en la iournée de Germanyeu. Et voyant oultre cela en beaucoup de lieux infinies fleurs appliquées en la loüãge de noz amys : ie ne craindray plus doreſnauant que la mort, le temps, ny les ruynes me puiſſent effacer. Car ce que ne pourront impetrer les forces debiles de mes eſcritures, ſera ſupply par l'excellence & gaillardiſe des voſtres. Et ſoyés contẽt, Mõſieur, que ceſte faulſe heredité de gloire (en vous laiſſant perfaicte iouyſſance de la voſtre vraye) apporte à mon eſperit extreme contentement. Ie vous ſupplie me tenir promeſſe du tableau que vous ſçaués, que i'ay de ſi long temps fort deſiré, comme tout ce qui depend de vous le merite. Et au ſurplus me tenir vif en voſtre memoire, & en voz bonnes graces, auſquelles ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner, Monſieur, toute proſperité. De Paris. 129

A Monsieur l'Euesque de Perigueux, lettre de refraichissement d'vne ancienne amitié, & priere de deposer de quelque faict, auec certaines loüanges de la Verité.

130



Onsieur, cuidant dernierement prẽdre mon chemin à la court, & ayant esté adressé sur vn trauers de vostre passage, ainsi qu'il m'auoit esté assigné: ie commançois desia le sẽtir d'vne extreme ioye, de auoir ce bien de vous visiter en vostre episcopale dignité: & par mesme moyẽ refraichir & reprẽdre les brisées de nostre ancienne amitié, en renouuellant le respect & l'affection que i'ay tousiours eu de vous faire seruice, sans pẽser toutesfois de m'aller perdre au discours des obligations, que ie vous ay, pour me congnoistre pour cest' heure trop foible, & mal aisé à y satisfaire. Si ce n'estoit par supplir ma bonne & franche voulõté, qui n'a peu estre ruynée, ny effacée par accidens de guerre ny de nulle fortune, moins par aucune malice du tẽps qui m'a agité en plusieurs sortes, depuis que ie n'ay eu ce bien de vous veoir. Monsieur, ie receus sur ce chemin vne lettre de la poste, venant de la part de Monsieur de Thelis, mon procureur & compere, par laquelle il me mandoit que si ie n'estois dans huict iours en ceste ville: ie me pouuois asseurer d'vne forclusion au proces de ce pauure office, que vous m'aués autresfois veu à vostre grand regret si longuemẽt combattre. Ce que i'ay trouué estre vray, estant la rigueur de ceste iustice telle, qu'vne petite formalité a puissance de demolir vn bon droict: & outrece, ma partie y va de tel aguet, que si ie n'y auois l'oeil: ie me trouuerois en perte plus importante que la premiere. A quoy ie puis obuier, rendant mes preuues quelque peu plus gaillardes. Et pour ce Monsieur, que fueilletant mes papiers, & ru-

minant les obligations que i'ay à vous de m'y auoir esté autrefois propiciateur & deffenseur : i'ay trouué qu'il ny a personne, qui en puisse plus certainemẽt parler: i'enuoye aux officiers de Perigueux, commission pour vous en faire ouir, auec protestation de ne vous vouloir desplaire : mais vous supplier d'auoir à gré la hardiesse que ie prés de ce faire, pour estre fondée sur l'æquité, sur la conscience, & sur la raison que vous aués en paisible possession. Et quant à la recordation des particularités de la chose : encores que i'aye opinion qu'il ne se puisse riens adiouster à la fœlicité de vostre memoire : neantmoins pour la releuer aucunement, d'autant que ces styles de plaideries, sont longs & confus : i'ay aduisé de vous en faire vn petit aduertissement à part, marqué de l'encre de la pure verité. La-
» quelle il ne fault poinct vous recommander, puis-que ie vous
» ay souuent ouy dire, qu'elle estoit fille de Dieu, cousine de cõ-
» science, & mere de iustice: ayant tousiours telle puissance, que
» par nulle machine par art, ny par l'industrie des hommes, elle
» ne peult estre subuertie, & se deffend d'elle-mesmes, quand elle n'a point de tuteur. Ie y adiousterois voulontiers qu'elle adultere, quand elle engendre haine, parente de la mauluaise voulonté de ma partie. Au surplus, Monsieur, ce porteur que vous congnoissés, vous dira de mes nouuelles. Et si quelque vieulx esperon de nostre ancienne amitié vous pique encores l'affection d'en sçauoir: sa suffisance vous sera plus aggreable, que le sot discours de mon escriture. Ie vous diray seulemẽt, que ie veis (Dieu mercy) sans ambition, auec contentemẽt de mediocrité, & auec liberté : principalement en l'obeyssance & respect que me porte vne femme que Dieu m'a donnée bien
» née & vertueuse. Car celuy n'est poinct libre, auquel la femme
» commande, auquel elle impose loy, commande & deffend ce
» que luy semble: qui est contrainct de donner quand elle demã-
» de, de venir quand elle appelle, de sortir quand elle le chasse, &
» de craindre quand elle menasse. Tout cela n'est poinct logé au petit mesnagemẽt de vostre compere. Qui supplie le Crëateur vous donner tres-heureuse & longue vie.

De Paris.

Cic. in Vat. Tantam super se potẽtiam veritas habet, vt nullis machinis, aut cuiusquàm hominis ingenio, aut arte subuerti possit.

Terent. Veritas odium parit.

Cic. Parad. Ille non videtur liber, cui mulier imperat, cui lex imponit, precipit, iubet, vetat quid videtur, si poscit dandum est: si vocat, veniendum: si eiicit, abeundum: si minatur, extimescendum.



Cupido ce petit diable aueugle auec ses flesches empoisonnées, penetre si auant la ceruelle de ses tributaires: que parlans ou escriuans de leurs maistresses (comme par ceste lettre le Secretaire faict semblant d'en auoir vne) le ciel, le soleil, ny les estoilles, ne sont riẽs au pris de leurs beautés & singularités. Et fault entretenir ces Nymphes, par ces grãdes grandeurs, diuinités & sublimités, pour temporiser en leurs bonnes graces: encores on y est si souuent trompé, qu'à perte de veüe, la memoire s'en esuanouyt, & les derniers venus sont les premiers recens. Bref (comme disoit Martin-ville) ce sont mauuaises beccasses.



LA grandeur de vostre
131 courtoisie, entre toutes autres loüables parties, ne me fut iamais en doute. Et n'estoit ia besoing que par vne visitatiõ qui m'a esté faicte de vostre part, vous en feissiés sortir tesmoignage nouueau, car encores que ceste faueur m'ait esté oultre mesure aggreable, pour auoir cõgneu la memoire, qu'il vous plaist tenir de voz choses, que ie puis dire vostres, d'autant que vous ne pouués moins disposer de moy, & de ma propre vie, que vous faictes de ces beaulx ioyaulx & ornemẽs, dont vous vous sçaués si specieusement attincter: toutesfois il m'a esté fort honteux & ennuyeux de veoir, que vostre bonté, & vostre amitié, ayent precedé, & deuãcé mon deuoir en cest' endroict. Ce qui ne prouient de la faulte de ma bonne intention: mais du seul empeschement, qui ne me peult permectre de faire nulle pourmenade par-my la carriere de mes desirs. Et n'estoit que ie me consolе: ie serois souuent pour me perdre en l'abysme d'impatience, me sentant à ceste heure esloigné

de la ioyeuse assemblée, & de la doulce compaignie, qui en ce carneual fera splendir mon soleil, entre les rayons de tant de belles estoilles: mais pour cela ie ne laisseray d'estre en ma pensée continuellement auec vous. Car il seroit impossible sur toute impossibilité, que mon cueur peust souffrir autre contentement, que d'estre ordinairement viuant entre tant de vertus: qui sur toutes autres font si merueilleusement reluire vostre beauté. Ne pouuant aussi tumber de mon opinion, que lors que vous estes allegée de plus nobles solicitudes, & que vous vous trouués quelques fois libre de voz plus amoureuses voulontés, vous ne sentés trotter parmy vostre estomach mes ardentes affections: qui au circuit de la serenité de vostre face, desmenent les æsles, & (comme le Nautonier à la Tresmontane) tiennent ferme & constante leur lumiere en la clarté de voz yeulx: & que lors les gracieux zephyres de mes souspirs, qui sont d'heure à autre, par les souffletz de mon ame amoureuse, mandés & expediés: ne confondent la neige de vostre rigueur, auec le feu de ma dilection, pour eschauffer les glaçons de vostre pensée. La promptitude, & la deuotion de mon cueur suppliront à ce que les affaires ne peuuent consentir, que auec les effects, mes desirs vous puissent estre plus manifestes. Ce pendant soiés asseurée qu'à vous aymer & seruir, & à vous desirer continuation d'honneur, & de reputation, comme aussi à vous procurer toute chose digne de la grandeur de voz merites, ie ne vouldrois point ceder à vous-mesmes. Le negoce que vous sçauez, me faict icy consumer le temps, que ie deusse pour mon paradis terrestre, & pour mon plus grand plaisir, employer au seruice qui vous appartient. Mais i'espere que ie me deschargeray bien tost de ce fardeau, & apres ie fourniray mes appetits, & effaceray mes peines & aduersités, par la presence de ma maistresse, auec la multitude de ses bonnes graces. Ausquelles ie presente mes tres-humbles recommandations, la suppliant de me tenir comme si i'estois digne d'elles, & de son amour: & se contenter de la seureté, humilité, foy, & obeïssance perpetuelle, de son tres-humble & infallible seruiteur.



Presentation de seruice par ce peu de lettre. A Monsieur de Cerisy.



Onsieur, par plus de faueurs & par personnes de plus d'auctorité vous eussiés fait presenter voz lettres à Mõseigneur le Mareschal: mais non, qui auec plus d'amour, d'affection, & de seruitute eust peu faire cest office, ny auec plus d'aise. Et non tant pour vous complaire (ce que toutesfois i'ay tousiours eu en grande recõmandation) que pour vn contentement de moy-mesme: receuant à honneur qu'vn Seigneur si prisé & si respecté que vous estes, ait fait election de moy pour la presentation d'vne si bonne chose. Ie remercie tant qu'il m'est possible Monsieur de Conforgien, qui vous a donné memoire de me commãder, & à moy moyen de vous seruir: si cecy s'appelle seruice, qui me resulte à honneur. Monseigneur sera de retour ieudy prochain de son voyage de Picardie, & lors auec loisir & toute commodité ie feray ce que ie doy, & ce qu'il vous plaist me commander: & du tout vous aduertiray. Et en toutes autres occasions de vous pouuoir faire seruice: ie vous supplie tres-humblement, ne me vouloir espargner: affin que par les clefs de voz commandemens, les portes me soient ouuertes, pour sortir des obligations que i'ay à vous, tant d'ailleurs que de l'honneur, que vous m'aués presentement faict. Priant Dieu, Monsieur, vous donner tres-heureuse, & longue vie.

De Reims.

Modeste reiect de quelque bonne opinion qu'on auoit des faueurs & moyens de ce Secretaire, sur ceste sentence, Que la loüange de soy se pourrit en la langue de celuy qui la s'attribue luy-mesmes. A Monsieur de Roslaing Seigneur de Reanchete, gentilhomme de la maison du Roy, & Enseigne de la compaignie de Monsieur de Roslaing.



Onsieur, vous me faictes trop de faueur, d'vser de priere en mon endroit, en lieu que (sans cas ne si) vous aués entier pouuoir de me cōmāder: mais ie voy bien que tout ce qui vous faict vser de ces façons, vient de la gentillesse de vostre naturel, & non de vertu, dont ie me puisse preualoir: aussi ie ne m'en glorifie que bien à poinct: & neantmoins il m'accroist de tant plus l'obligation, quand moins ie y rencontre de mon merite. Ie me plains que ie ne puisse tant en ceste Court comme vous en aués l'opinion, » & comme il me plairoit aussi: tant pour moy (puis que la chari- » té bien ordonnée doit commēcer à soy-mesme) que pour paruenir à la fin de vostre desir: & si vous errés en m'estimant plus que ie ne suis: vous-vous trompés ausi de penser que i'aye plus » de moyens icy que ie n'ay. Car (encores que la loüange de soy- » mesmes se pourrit en la bouche propre de celuy qui la se donne) si ne laisserois ie de le vous declairer priuement. Neantmoins, Monsieur, ie y estendray toutes mes forces: & ce à quoy la valeur de mes prieres manquera, s'accomplira par l'auctorité de vostre nom. Vous merciant que par maniere de commandement, vous ayés entamé la possession de mon cueur, qui a esté si long temps en desir de vous complaire, de vous faire seruice, & de loger en vostre bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations.

Priant Dieu vous donner, Monsieur, ce que plus desirés.

De Fontainebleau.

133

La charité bien disposée commãce à soy-mesme.

Laus in ore proprio sordescit.

Diffinition de l'amour suyuant la lettre nonante troisiesme precedente. Et comme ce petit Boutefeu, est tel que chascun l'imprime en sa fantasie, & se faict plus facilement sentir que declairer. A Monsieur Trunel de Mont brison, l'vn des meilleurs amys de ce Secretaire.

134



Onsieur Trunel, chascun ,, escrit, ou parle peu, ou as- ,, sés, de ce que pl⁹ ou moins ,, il a en affection. Sans point ,, de faulte, lors que l'aage (cõme à vous) m'estoit dispos à receuoir le feu de ceste amoureuse flamme, i'en eusse mieulx discouru, que ie ne sçaurois maintenant. Parquoy, vous ne deués trouuer estrange, si en la lettre, que i'ay escrite à Monsieur Vialete, ie me soye voulu mesler de diffinir l'amour, & de m'en estre acquitté assés maigrement. L'amitié que ie luy porte m'auoit faict entrer en ce ieu, & le peu de sentiment que i'ay à cest' heure de ce petit Boutefeu, m'en a faict parler sobrement. Toutesfois puis qu'il semble qu'il vous sera aggreable d'en sçauoir quelque peu d'auantage: d'autant que ce galand » n'est pas seulement aueugle: mais souuent faict aueugles ceulx » qu'il a en possesion: ie vous diray en peu de mots, pour vous » complaire en cela, comme ie desire en toutes choses, ce que la memoire des peines & trauerses, que ie y ay euës, m'en faict encores ressentir. C'est que i'ay trouué, qu'Amour qu'on faint » estre Dieu, est vn portier qui reçoit en sa maison ses ennemis, » & souuent ferme la porte à ceux qu'il ayme: vn pouuoir qui par » secrette conduicte se ioinct au cueur de l'homme, & s'en faict » seigneur & maistre auant qu'il soit congneu: c'est vn vouloir » sans consentemẽt, & vne asseurance en reffuz: vn trauail d'ima- » gination, tenant tousiours l'amoureux en crainte & en espe- » rance, & qui rend paresseuse toute occupation: vn plaisir qui » meurt à sa naissance: vne peur qui asseure, vne audace qui hu- » milie:

milie:vn ieuſner qui reſſaſie:vn deuorer qui affame:vn pouuoir foible:vne debilité forte : vn ſubiect qui commande à chaſcun: vn maiſtre qui obeït à tous:vn riche qui mandie, & vn belliſtre à qui chaſcun demãde. Et ſoit qu'on le figure enfant ou vieux, aueugle,veſtu, ou nud: il me ſemble qu'il eſt tel, que chaſcun le ſent, & qu'il ſe faict encores mieulx ſentir, qu'il ne ſe peult declairer. Me recommandant à voſtre bonne grace.

De Paris.



Loüange à vne Damoiſelle de qualité, parmy laquelle ce Secretaire monſtre d'où peult venir que la hardieſſe de parler ou d'eſcrire ſe perd ſouuent entre la memoire la langue, ou la main. Ce qui aduient principalement en parler, ou en lettres amoureuſes, quand l'ardeur & l'affection tranſportent l'eſperit de l'homme iuſques en ceſte confuſion. Et toutesfois il reſoult qu'il vault mieulx quelquefois ſe monſtrer ſans eſperit, que d'entrer en opinion d'ingratitude. A Madamoiſelle de Roſtaing, Diane de Sainct Gelais.



Adamoiſelle, tant plus ſou-
uent ie reçois les lettres qu'il 135
vous plaiſt me mander : &
moins ie me treuue diſpoſé
d'eſperit, à vous en pouuoir
faire reſponſe cõuenable. Et
» cela vient de la ſecrette ver-
» tu que l'homme doit auoir
» de ſe congnoiſtre ſoy-meſ-
» me, pour fuyr le vice de na-
» turelle preſumptiõ. Parquoy
ne me ſentant capable de
trouuer parolles conformes à la grandeur de celles que vous continués à m'eſcrire : cela m'oſte tellement la hardieſſe, que

voulãt essaier de les former, ie les sents perir entre la memoire qui les conçoit, & la langue qui desire de les exprimer. De sorte, Madamoiselle, que vous & moy demeurons par vn mesme moyen mal satisfaicts, vous du merite vostre, & moy de mon deuoir. Mais pource qu'il est meilleur de se monstrer sans esperit, que d'entrer en voye d'ingratitude : la crainte qui met peine de me faire taire, cedera en cest' endroit au bõ desir qui me prouoque de vous dire, qu'il ne m'appartiẽt que mon nom soit proferé de vous, qui estes Maiesté, & grace de toute science feminine. Dont chascun vous celebre, chascun vous admire, & chascun vous honnore, en loüant la visible diuinité de ce siecle, qui quasi en vous seule est diuinement apparente. Et donc, Madamoiselle, si la modestie qui me faict rougir, quand il vous plaist honnorer l'indignité de mes qualités, se pouuoit conuertir en presumption: ie me tiendrois pour heureux. Car le changement de la vergoigne en temerité, formeroit l'inaduertance de ma nullité: tellement que ie m'en glorifierois, cõme de chose qui me deust appartenir. Bien que tel que ie suis, ie le tiens d'estre congneu de vous pour vne solennelle & singuliere adventure: d'autant que l'excellence de l'esperit, & la valeur de l'entendement: qui font rarement auec la Nature la perfection d'vne femme, sont si accomplis en vous, qu'il n'est merueille, si auec le iugement & auec l'œuure, vous comprenés & penetrés en tant de sortes, iusques en l'ame de la vertu. Ne faisant chose qui ne monstre partie de la super-humaine cõdition que vous possedés. A tant que qui vous contemple en discours, il reçoit en la serenité d'vn si graue, si doux, & si gracieux langage, l'image d'vn Empire d'honnesteté: duquel vous estes tres-digne, Madamoiselle. Ie prie Dieu me continuer en vostre bonne grace.

De Mont-brison.

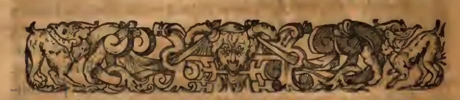


Ceste lettre monstre que la vraye amitié prouient naturellement de la conformité des mœurs: auec loüange de plusieurs perfections de son amy. A Monsieur le Conte Marc, Conte de S. Iehan de Lyon, Seigneur de Rond-tallon.



Onsieur, depuis que les affaires publics, & les negoces priués sont cause que la frequentation des amis est deuenüe farouche: ie veux que doresnauant les lettres facent l'office de nous deux par figure de parolles viues: affin que estãs loing de presence, nous soyons souuent ensemble: & que sans ioüyssance, nous ioüyssiõs l'vn de l'autre. Mais estant à moy de cõmancer à vous en adresser: ie me resouls de faire leur tiltre au nom de tous deux, ne me semblant point licite de separer auec le chemin du papier, ce qui est si heureusement conioint par le moyen des voulontés: faisant paroistre d'eux ce que l'amitié & la beneuolence ne veulent estre qu'vne mesme chose: estans par la grace de la similitude de noz complexions & de noz mœurs, si conformes de desir, qu'il semble que noz esperits soient gemeaulx: hormis, Monsieur, en ce que vous me deuancés par les benefices de la vertu. Car pource que Amour est parolle chere & precieuse, & amitié doulce & venerable: vous ne formés iamais parolle qui ne soit tendrement amoureuse, & fermement amiable. Oultre cela, suiuant Dieu auec les pieds de la pensée, vous vous mõstrés enuers les hommes d'entendement subtil, de iugement graue, de memoire heureuse, de doctrine supreme, de bonté vraye, de prestan-
» ce singuliere, & de foy inuiolable. Et d'autant qu'apres ce que
» nous deuons à nostre Créateur, le surplus doit estre dirigé au
» bien de la patrie, & en la loüange de soy-mesme: vous ne man-
» qués nullement à appliquer la pensée en l'exaltation de l'vne, & en l'honneur de l'aultre. D'auantage, estãs beaucoup de cho-
» ses de dire, & non de faire, & plusieurs autres de faire, & non de
» dire, & certaines ny bonnes à dire, ny loüables à faire: vous ne
» passés en cela vn seul poinct de la vraye noblesse: laissant ce qui

ne se doit tenir, & tenant viuemẽt ce qui se doit obseruer. Parce moyen, Monsieur, la concorde, auec laquelle Dieu vous administre l'ame, est vn exemple de celle amitié parfaicte inuentée par la nature, pour le refraichissement de ses humanités. Monsieur, ie vous enuoye le Monologue de prouidence diuine que i'ay faict à l'instar de celuy de monsieur le Precenteur de Saconay: & ne me sçaurois repentir d'auoir suiuy l'inuention d'vn si homme de bien, auec sa bonne grace. A laquelle ie presente mes humbles recommandations. De Lyon.



MONOLOGVE
DE PROVIDENCE DIVINE,
Au peuple François.

PEuple François en mal & en vice confits,
Le biẽ, que pourroit faire vne mere à son fils,
Pour luy faire sentir l'amour qu'elle luy porte,
Alors qu'il a besoing que plus on le supporte,
Vous est plusieurs saisons de ma part aduenu:
Et si aués de moy peu de compte tenu.
I'ay eu de vous nourrir toute solicitude:
Et vous m'aués vsé de pure ingratitude.
Ie vous ay enuoyé des biens à millions:
Et vous ne me payés que de rebellions.
Iadis l'asne & le bœuf recongneurent leur maistre:
Et vous ne me voulés nullement recongnoistre.

Apres la paßion que ſouffrit Ieſus-Chriſt
Ie vous feis enſeigner ſon vouloir par eſcrit:
Son ioug doulx & ſuaue, & ſa charge legere,
Et l'heur de ſa promeſſe en nul poinct menſongere.
Ie ſuſcitay deſlors nombre de bon eſprits
En ſçauoir ſouuerain de ſa loy bien appris,
Pour publier à tous ſes edictz & deffenſes,
Et pour manifeſter à chaſcun ſes offenſes:
Leſquels de mon conſeil, les arreſts prononcés
Vous ont fidelement les dictons annoncés.
Aſſauoir vie à ceulx qui leur Seigneur adorent,
Et la mort à ceulx-là qui ſes dicts deſ-honnorent.
Et la pluſpart d'iceulx par-my la gent tranſmis
Pour relucter par force au nombre d'ennemis,
Qui vous faiſoient quicter par miſerable guerre,
Le bien qui eſt du ciel pour celuy de la terre,
Ont voulu hardiment leurs vies hazarder,
Et ſe proſtituer pour les voſtres garder.
Ils ſe ſont franchement proſternés au martyre
Qu'on leur a preſenté par la rage & par l'ire
Des tyrans inhumains, qui par ſeuerité,
Ont hay comme mort la pure verité.
Maintenant ô ingrats, qu'à voz yeulx ſe preſente
Pour la memoire d'eux quelque ymage recente:
Vous la demoliſſés, & dictes qu'il eſt dict
Qu'au ſeul Dieu appartient tout honneur & credit.
Il eſt vray, i'y conſents. Mais luy qui eſt le maiſtre,
Sans le vouloir duquel rien ne peult comparoiſtre:
S'il veult à ſes eſleus donner de ſon pouuoir,

Ce que chascun en peult par merites auoir:
Il semble que qui faict à cela resistance
Offensant sa grandeur, limite sa puissance.
Qui seroit mollement la nous faire sentir,
Si les siens ne pouuoient soubs luy s'en ressentir.
Mais maulgré vous peruers, & maulgré vostre face
Il fault que son plaisir entierement se face.
Parquoy vous sectateurs du thresor ancien,
Implorés dessoubs luy le secours qui est sien:
Priés le par sa mere, affin qu'elle intercede
Et par ses aduoüés, si bien qu'il vous concede:
Que si comme en la France il n'establit qu'vn Roy:
Qu'vn Roy vnique aussi ny soufre qu'vne loy.
Que la nouuelle erreur par sa force deffaicte
Cede lieu de deuoir à l'antique perfaicte.
Que les chefs de l'Eglise empoignans la raison
Substantent pauureté, par ouuerte maison.
Et qu'à leurs substituts, ce qu'en eulx se contemple
Soit si bien moderé, qu'il leur serue d'exemple.
Au surplus puis qu'il fault que le vray changement
Du temps troublé soit faict par vostre amendement:
Faictes que la noblesse vn peu mieulx se mesure,
Que le marchant aussi bannisse ceste vsure.
Et pour-ce que le tout procede des abbus,
Qui sont en la iustice iniquement imbus:
Faictes requeste au Roy d'y mectre la police
Telle que chascun soit contenu en office.
Sur tout que le conseil pres de sa maiesté
Soit sain, comme l'on veoit qu'il a tousiours esté.

Car d'vn conseil priué le grain & la semence,
Germinent le malheur, ou le bien de la France.
Faisant cela: les cris du peuple au ciel montés
Vous feront esmouuoir les diuines bontés,
Pour impetrer aux bons heureuses deliurances,
Quand les mauuais vouldront augmenter leurs soufrances.
Sur le meschant sera le chariot renuersé,
Et sur son propre chef le breuuage versé.
La liberté des bons chassera seruitude,
Et leur contentement n'aura solicitude.
Ie renouuelleray leur antique pouuoir,
Faisant comme ie dis vn chascun son deuoir.
I'arracheray des mains des rebelles l'espée,
Et l'audace qu'ils ont sur leur chef vsurpée:
Conseruant son estat couronné par tel si
Que du peuple François il prendra le soucy.
Et que ses gouuerneurs & conducteurs fideles
Extirperont sans fard toutes sectes nouuelles,
Tous erreurs, tous abbus, & toute obscurité,
Dont les Caluiniens masquent la verité.
De ceulx-la on verra toute la trame esteincte
Qui ont du sang humain trois fois la terre teincte.
Ils creueront de rage, & mourront de despit:
Quand ils verront les bons prendre quelque respit.
Le repos Catholique adioindra la vengeance,
A leur folle fureur par-my ma vigilance.
Non poinct que pour cela ie les vueille asseurer
Qu'on ne les voye en fin plus de mal endurer.
Car ils n'ont le moyen auec leur propres vies

De pouuoir compenſer celles qu'ils ont rauies.
Mais la France tant plus tels abbus ſentira
Et plus d'aduerſités il en reſſortira.
Si donc en ceſt' endroict toute raiſon s'excede
Et ſi benignite n'y peult mectre remede:
De Thraſybule il fault le conſeil demander
Qu'il enuoya par ſigne au Roy Periander.
Aſſauoir qu'à vn coup ſi bien on y pouruoye
Que tant que vous viurés tel malheur ne s'y voye.

En heur content ſe dit.



La vertu iuſques à preſent a eſté ſi eſtroictement recongneüe en ce Royaume: que encores que touſiours elle ait eſte de meſme grandeur, toutesfois eſtant preoccupée de l'ingratitude, elle ne pouuoit eſtedre ſes triumphes que ſur peu de perſonnes. Cela faiſoit qu'vn vieil froiſſard portoit ſur ſon doz tout ce qu'il vſurpoit le plus ſouuent de la valeur d'autruy, plus que de ſon propre merite: qui eſtoit cauſe que la France eſtoit pauure d'hōmes ſignalez, qui maintenant ſont accreuz, tant pour ce que l'affluance des occaſions a faict ouurir a la vertu les portes de la raiſon: que pour ce que la recongnoiſſance & liberalité du Prince eſt maniée auec plus de iuſte conſideration. A Monſieur Durfé, Cheualier de l'Ordre.

137 MOnſieur, la ioye que i'ay receüe ayant entendu auec quelle abondance de raiſon, & largeſſe de grace: le Roy a voulu honnorer en vous de ſes honneurs Royaulx ce qui eſtoit aſſés honnoré de ſes propres vertus, par l'enuoy que ſa Maieſté vous a faict de l'ordre fraternel, des biens merités de ſon ſeruice, m'a faict prendre part au plaiſir qui en a eſté receu, par

tous

tous ceulx qui sans autre degré se pourroiēt hōnorer de vostre congnoissance. Monsieur le nombre de ceulx qui contre l'ancienne constitution, ont ces iours passés pour la perpetuité de leur nom, le col enuironné de ceste Royale retribution, faict de tant plus, & ainsi apparoistre l'apparence du merite des hōmes: que l'œil en vn grand & ample territoire de iardin, faict distinguer les plus gaillardes fleurs par-my la mediocrité des autres, qui leur seruent de lustre, de nombre, & de compaignie: ainsi „ qu'il plaist à nature leur impartir ses benefices. Estant sa diuer„ sité si grande: que tout ce qui semble estre pareil, ne peult estre „ semblable: & plusieurs choses opposées diuersement s'entre„ donnent plus de lumiere. Et combien que de l'or, matiere du commerce public, se forgent plusieurs especes de monnoye: si est-ce que la valeur & le poix de l'vne se faict receuoir sur la debilité de l'autre. Ainsi Monsieur, la vertu qui est la matiere de la valeur des hommes, faict esleuer plusieurs en mesme honneur par multiplicité de merites: & neantmoins estant la marque de l'honneur semblable: la vertu qui ne peult mentir, mōstre assés la difference des valeurs. Mais (pour reuenir à ce nōbre de Cheualiers) il me semble que l'ignorance populaire faict iniuste diminution d'honneur en ce qui deust estre augmentation de la gloire des François, prouenüe de la pure vertu. Laquelle ayant des le premier ædifice de ceste machine ronde toute sa grandeur en essence perfaicte: il fault presumer, que puis que sa couronne estoit iadis en ce Royaume appliquée au triumphe de peu de personnes, ou le merite des hōmes estoit alors de peu d'estendüe, sur le besoing des affaires publics, ou les affaires estoient de peu de mouuement, sur la necessité de l'honneur, ou bien que l'ingratitude des Roys anciens ne pouuoit consentir la clarté du merite de plusieurs. Tellement que les grands Seigneurs de ce temps là, portoient la pluspart en leur manche, la recompense d'honneur du seruice d'autruy. Ce que le temps & les occasions ont descouuert, dōnant maintenant à la vertu ses coudées franches, en satisfaction & lumiere de la dignité & qualité des siens. Et baste, Monsieur, que ce commancement soit l'ordre exterieur nouuellement arriué à

La vertu est matiere de la valeur des hōmes.

Les affaires publics ouurēt la porte des merites.

l'œil du corps populaire, mandé par la grace d'vn Roy mortel, pour faire compaignie à l'ordre interieur & ſpirituel, qui a eſté promis par vn Roy æternel à la pluralité de voz bõnes mœurs. Et que ce vous ſoit vne ſcalade glorieuſe pour monter voz hõneurs, auec l'enſeigne de la raiſon, iuſques ſur le mur de voz hardieſſes, ſur le milieu de voz modeſties, & ſur la fin de voz heureuſes actiõs. Et de tout cela eſt cauſe le ſucceds qui vo⁹ eſt promis par la primogeniture de voz vertus. Au moyen dequoy les hommes de guerre qui vous ſuyuront auec loüable fidelité, & auec eſperance gaillarde, ſans rechercher l'exemple des hiſtoires Grecques, ny le miroir de l'antiquité Romaine, pourrõt accroiſtre en eſpoir & en valeur, ſur la valeur & ſur l'eſperance de vous meſmes, qui non ſeulement eſtes capable des circunſtances d'vne conduicte de guerre, ou de prouince : mais ceulx qui vous ſeront imitateurs, prendront (comme faict le feu au feu ſa lumiere) capacité en la capacité, & abondance en la fertilité de voz qualités Heroïques, allaictant continuellemẽt voſtre cueur genereux de la mammelle de voz genereuſes voulõtés. Leſquelles mectans la raiſon à l'eſperit, l'eſperit au cueur, le cueur à la main, & la main aux armes, pour le ſeruice de noſtre Roy, conqueſteront immortalité de vous, & arroſeront l'æternité de voz valeureux & magnifiques predeceſſeurs. Monſieur, ie ſupplie le Créateur vous dõner treſ-heureuſe vie. De Lyon.

Souuent l'auarice & le deſir de pecune, ſubuertiſſent la foy & la prudence. Et l'appetit d'accroiſtre les facultés mondaines abuſe beaucoup de grands Seigneurs. Et facilement toutes choſes ſe reduiſent à leur premier eſtre. A Monſieur de Cheruê.

138 

Onſieur mõ frere, la peine que ie voy que vous prenés en mon affaire, eſt digne de l'amour que ie ſçay que vous me portés: mais nõ pas de la ſageſſe & du bon aduis q̃ i'ay touſiours cõgneu envous. Car ſi les ambitions & l'enuie des hõmes de peu de vertu, & de peu de fidelité, vous dõnent crainte pour moy : l'experience que vous aués

eüe de mes humeurs, & l'integrité que vous me sentés, vous deussent leuer toute difficulté. Or quant à la demonstration que vous faictes en cela de vostre amitié: ie vous en remercie. Mais ie m'esbahis du surplus, & m'en fasche, iusques à vous en blasmer, si honnestement faire se pouuoit, & si blasmer se doit appeller, ce que ie dois prendre en obligation. Vous aduisant bien que si en ce cas i'eusse eu besoing de faueur, de conseil, & d'aide, congnoissant que vous ne m'estes moins ioinct de bõne voulonté que d'alliance: ie n'en eusse prins autre recours que à vous. Mais il est besoing que mon innocence me fauorise, me cõseille, & me secoure: & que la verité me deffende, & l'vne & l'autre sont si bien armées en ma faueur: que ie n'ay craincte de chose du monde. Sans nulle faulte, mon frere, les calomnies de mon aduersaire sont telles, qu'elles vous ont esté mãdées, mais c'est plustost pour attẽter à mon bien, que pour le prouffict particulier de Monseigneur. Et i'ay auec la grace de Dieu attainct l'aage, qui me faict virilement porter toutes ferites & inuasiõs d'aduersité, qui ne prouiennent poinct par ma faulte. Er quand bien ce Monsieur paruiendroit à son intention, me frustrant des biens de la fortune: pour cela il ne me leueroit ceulx, qui auec le temps & les occasions luy pourront à sa honte & confusiõ, faire regurgiter son entreprinse. S'il n'est guieres sage: pour le moins il s'est trouué en cest' endroict malicieux & fin. Souuent l'auarice & le desir de pecune subuertissent & violent la foy, la probité, l'amitié & toutes autres bonneschoses, & l'ambitiõ & soucy de l'accroissemẽt des mõdaines facultés (qui est chose fort odieuse) suit, & chatouille de si pres l'appetit de la plus-part des grands Seigneurs: qu'il n'a pas failly de masquer le peu de fondemẽt de sa raison, par l'apparence du prouffict. Et prenant à propos ceste cholere de Monseigneur, l'a faict si dextrement deriuer par les canaulx de ses inductions, sur mon innocence: qu'il en a preoccupé trois poincts: l'vn que nostre peu de seiour se consumera à cõmancer de congnoistre de mon æquité, & n'aura loisir de iuger de la malice du poursuiuant. L'autre qu'il d'euãce & precourt la foy de mes parolles, de maniere que tout ce que ie pourrois maintenant alleguer contre luy, auroit

Cic. Nullum est officium tã sanctum, atque solenne, quod nõ auaritia cõminuere, atque violare soleat.

Idem. Nullum est vicium tetrius, quàm auaritia, præsertim in principibus & rempub. gubernãtibus.

pluſtoſt pour le preſēt face de vindicte que de verité. Et le troi-
ſieſme eſt qu'il s'eſt ſi fort, tant par technes & inuentions ſimu-
lées, que par autres ie ne ſçay qu'els moyens annexés à ma plu-
me (& pour cauſe) muny & inueſty de la grace du maiſtre: que
ſes faueurs aueuglēt toutes choſes qui luy pourroient eſtre cō-
traires. Il ne fault poinct doubter (comme vous dictes) que le
ſeruice auec la fidelité qui a eſté touſiours prouuée en moy, ne
meri̇ctoient point vn ſi impetueux mouuement: mais pour l'a-
mour que ie porte à Monſeigneur: il ny a iniure qui me ſceuſt
deſmordre de l'obeiſſance. Et pour ce que toutes choſes faci- „
lement auec le temps ſe reduiſent en leur premier eſtat: i'eſpe- „
re que ceſte comedie auec patience, fera ſucceder le negoce a-
uec autant de ioyeuſe fin, que m'en aura eſté faſcheux le com-
mancement. Et n'y a remede que de s'accommoder & de tran-
quilliſer. Car Dieu permectra que celuy qui a ouuert les oreil-
les de la cholere à la voix de la malice, ouurira celles de la ver-
tu aux forces de la verité. Vn peu de fiebure que i'ay, ne cōſent
que ie vous eſcriue plus amplement, & me ſemble que ie vous
ſuis aſſés recommandé. De Lyon.

Les iniures d'vn Seigneur enuers ſes ſeruiteurs, de quelque qualité qu'ils ſoyent, ne doiuent auoir telle conſideration qu'en autres perſonnes. Car la force de l'obligation de ſeruitute, efface & couure tout ce qui pourroit eſtre imputé à deshonneur, de les ſouffrir. Et pour le regard des calomniateurs, qui en ſont quelque fois les miniſtres, d'autant que de nulles choſes, nulles ſont les qualités: auſſi il ne peult ſortir d'vn meſchant homme que la pure meſchanteté, qui eſt en ſon cueur. A Monſieur l'Eſcuyer Teuenon, à Roanne.

MOnſieur mon oncle, la furie de voſtre cho-
lere a faict vne ſi eſtrange & ſi terrible me-
139 tamorphoſe de voſtre bon entendement:
que vous ayant ſi longuement frequenté,
ie commance à vous meſcongnoiſtre. Et
dis en moy-meſme, eſt-ce la meſme pru-
dence de ce bon parent & amy, qui main-
tenant me cōſeille de quicter le ſeruice de Mōſeigneur le Mar.
que ie perde le fruict de mes longues fatigues, & l'amitié d'vn
Seigneur que i'ay touſiours ſur toute autre choſe deſirée? Et ſi

ſur cela ie ne congnoiſſois voſtre main, ie ne penſerois point que vous euſſiés faict ces lettres : & vouldrois que vous euſsiés vn peu moins de cholere en ceſt endroit, & plus de conſeil. Car » l'vn me deſplaiſt & l'autre me ſeruiroit beaucoup. Les iniures » d'vn Seigneur inferées à vn ſeruiteur, ne doiuēt marcher d'vn » meſme pas, qu'elles feroient entre perſonnes pareilles : ou ſi nō » pareilles, en lieu où il y va de l'obligation de ſeruitute, qui a tāt » de force, qu'elle permet à tout homme auec ſon honneur de ſupporter ce qui luy reſulteroit à honte de toute autre perſonne. Ie vous confeſſe que le Seigneur m'a faict tort, & que ie ſuis plus obligé à mon honneur, qu'à ſon ſeruice. Mais quant au premier, ie l'excuſe, & veux que la dilection que ie luy porte, ait plus de pouuoir, que l'outrage qu'il m'a faict. Et quant à l'autre, ie vous aduertis que la qualité de l'iniure n'eſt pas telle : que ne laiſſant point ſon ſeruice, i'en demeure vitupere. Il eſt biē vray qu'il deuoit pluſtoſt adherer à l'experiēce que de ſi long temps il auoit de ma fidelité, qu'aux ſimples parolles de mon ennemy. Toutesfois il luy auoit ſuggeré & ſophiſtiqué mes faultes par tant de figures, que le trompant de la faulſe apparence de ſes affections, pleines de malice, ſoubs le voile d'amour, & de bonté : il l'a ſi bien mené à ſes liens, qu'il luy a faict paſſer les limites de ſa modeſtie. Et le pis eſt, que ce bon & conſciencieux amy a obtenu, qu'il eſt ſur le poinct de me priuer de mon office, & faict courir bruit de quelque plus grand malheur. C'eſt pour s'acquitter enuers moy des plaiſirs qu'il en a receus : dont » ie ne me plains, ny m'en eſbahis. Car d'autant que de nulles » choſes, il n'y a nulles qualités : quelle vertu, ou quelle equité pourroit ſortir de ſon corps, s'il en eſt du tout deſtitué? Que s'il s'attend d'auoir mon office : il faict tort à ſon peu de merite, & à l'honneur & dignité de Monſeigneur : comme le temps & la patience en apporteront le teſmoignage. Le ſurplus ne me doit eſchapper de la plume pour ceſte fois. Et tranquillisés ſur cela voſtre eſperit, que ſi celuy qui me deuoit ayder, a entreprins de me nuyre & ruyner : la verité qui a plus de force que ſa malice, eſtant à preſent couuée ſoubs les cendres de ſon iniquité, flamboyera vn iour, pour la iuſtice de ma cauſe. Et ce pendant ie me

Des iniures du maiſtre au ſeruiteur tolerables ſans conſequēce d'honneur.

Ariſt.

La verité ne ſe peult eſteindre.

conduiray de ſorte, que ie ne gaſteray rien de ce que ie puis eſperer,& de ce qui eſt preſentemẽt ie me garderay de meſprendre. Si la maladie que i'ay le conſentoit:ie vous entretiendrois plus amplemẽt. Mais ie ne me veulx point tant trauailler pour guarentir ma reputation, que i'en intereſſe ma ſanté, puis qu'à tous deux ie puis ſatisfaire. Monſieur mon oncle,ie me recommande humblement à voſtre bonne grace. Et prie Dieu vous maintenir en la ſienne. De Lyon.



La vraye amitié a ſes racines ſi auant ancrées aux entrailles du cueur: qu'il n'eſt eſloignement ny choſe d'accident, qui la puiſſe esbranler. A Monſieur du Peyrat, Seigneur du Plat, Capitaine de Lyon.



140 Onſieur, ſi i'euſſe penſé, que pour la conſeruation de noſtre ancienne amitié, l'vſage & l'action de continuelles lettres euſt eſté neceſſaire : encores que ce ſeruice où ie ſuis m'ait faict comme voulontaire pelerin, cerchant les plus loingtaines & diuerſes parties du monde, conſumer en cõtinuel labeur la plus belle partie de mon aage : neantmoins en deſrobant quelques petites heures à mes empeſchemens, ie n'euſſe failly de vous eſcrire. Mais le „ vray amour a ſes racines ſi fermes, & ſi auant ancrées aux en- „ trailles du cueur : que nulle des forces de l'eſloignement, ny de „ la negligence, ne le ſçauroit eſbranler. Et ne ſentant en quoy „

par mes lettres ie fuſſe bon à vous complaire, ny contenter: i'ay ſeruy au temps, & aux occupations, qui ainſi le me commandoient. D'auantage, Monſieur, la vraye amitié incarnée auec ſes paſsions dans noz cueurs, iuſques à la pure pureté, ne comporteroit iamais que le cueur ne ſuppliſt au deffaut de la main. Et pource que la voulonté & l'eſperit ſont de plus d'importance que l'image de l'eſcriture : vous ne pourrés dire, que ſi ie ne vous ay eſcrit auec la plume, ie ne vous aye ſouuent eſcrit auec l'intention. Mais quoy que ce ſoit, maintenãt qu'apres faſcheuſe & laborieuſe vie, ie me ſuis reduict au repos : ie delibere que tout le temps que ie ioüyray de ceſte lumiere, ie viuray pour moy, & pour mes ſeigneurs & amis, au nõbre deſquels ie vous ay touſiours tenu des plus honnorés par contract d'obligation. Voila donc, Monſieur, comme ne pouuant complaire à mon deſir: qui auec chaudes larmes me pourſuit de vous aller veoir, enſemble monſieur l'Aduocat du Roy, & autres amis, & meſmes noſtre heureuſe ville : ie vous enuoye ces lettres en mon lieu, qui vous feront fidelle teſmoignage, que mon amitié, mon reſpect, & mon obeïſſance enuers vous, n'ont faict en quelque part que ce ſoit, nulle alteration. Elles vous prieront auſsi, que ſi la pauure France deſia par tant de temps allumée de l'ardentiſsime feu de guerre ciuile, & ſans Loy & ſans raiſon expoſée aux inſidiations & rapines des mains impitoyables, ſe treuue par la benignité du ciel quelquefois leuée de tant de calamités: au moins entre tant de maulx, vn de voz libres iours reſpire à venir pour obſeruer la promeſſe. Et vous trouuerés que le Baron des Adretz auec ſa troupe, n'a eu pouuoir d'emporter la doulceur, ny le benefice de ce climat, ny la bonté des habitans. Et me laiſſant ioüyr quelque fruict de voſtre amitié, vous donnerés quelque peu de paſture à mes affamés ſentimens, qui ſi long temps vous ont deſiré. Quant à ma vie, & ma vacation: i'en eſcris amplement à monſieur le Secretain Laurencin, qui vous fera participe de mon petit eſtat. Me recommandant à voſtre bonne grace humblement, & de ſi bon cueur, Monſieur, que ie prie Dieu vous donner heureuſe vie.

De Mont briſon.

De ſimilitude de la tendre Pucelle contre ceulx qui par inconſtance & legereté adherent aux nouuelles amitiés, & delaiſſent les anciennes : encores qu'elles ſoient, comme les vins vieulx, plus ſaines & certaines. A Monſieur Vau-zelles, de ſainct Germain Laual en Foreſt.



141 Onſieur, ie ne veulx, à la ſimilitude de la ſimple virginelle: qui faiſant & tiſſant vne gracieuſe couronne en quelque ſpacieuſe campaigne de belles fleurs, cueillit vne pluſtoſt que l'autre, de celles qui l'abuſent de la couleur, ou de la nouuelleté, pour luy faire laiſſer la bõté & la vertu des plus ſingulieres, ainſi (cõme il ſe faict communement) laiſſer mes amis anciens & aſſeurés, pour en acquerir de nouueaux. Ie vous dis cecy, pource que ie ne vouldrois qu'il entraſt en voſtre entendement, que l'abſence, ny le temps, ny la faulte de la plume, me peuſſent iamais faire mentir au merite de voz vertus, ny aux obligations de voz honneſterez & courtoiſies: deſquelles comme d'vne ſource de fontaine eſt generée l'affection que ie vous porte. Et s'il y a long tẽps que preuenu d'affaires, ie ne vous ay eſcrit: ie n'ay pas pẽſé qu'il fuſt neceſſaire pour la conſeruation de l'amitié: comme ſi eſtãt fondée par les actions, & non point par le cueur, il falluſt vſer de ces façons de faire. Or maintenãt que (Dieu mercy) ie puis viure appart moy, de vie tranquille & repoſée, ie me ferois tort en ce loiſir de ne vous viſiter ſouuent par lettres. Car encores que vous me vaincrez ſouuent au cours du tablier: ſi eſt ce que à aymer parfaictement, comme ie fais vous, & voz ſemblables en vertu: ie vous donneray touſiours ſix & cinq, & le dé. Mais puis que pour ceſt' heure ie ſuis priué de la preſence: pour le moins ie mettray peine auec les eſcritures, de cueillir quelque fruict de noſtre ancienne dilection, & de me reſioüyr & plaindre auec vous, tantoſt d'vne façon, & tantoſt d'autre, comme les occaſions s'y preſenteront. I'ay choiſy ce lieu pour ma retraicte,

traicte, tant plaisant & delicieux, qu'il me semble estre l'albergemẽt des Sireines. Ceste allegorie, sans autre mystere le vous fera cõgnoistre, non pas de ces plaisirs qui ont accoustumé d'al-
» laicter les esperits aux vices: mais de ceux qui sont au corps & à
» l'esperit conuenables: & où la pensée, comme l'oiseau de fueille
» en fueille: ainsi de negoce à aultre se va gaillardement pourmenant. Ie m'y suis tellemẽt appliqué à l'estude, que bien tost vous en verrés quelque fumée: qui parauanture offusquera le miroir de vostre iugemẽt, & s'en rendra plus claire & amiable: & vous supplieray lors m'en mander vostre pure opinion. Me tenant, s'il vous plaist, ce pendant en toutes les partz de vostre bonne grace. Où ie presente mes recommandations, & à mon ancien gouuerneur maistre Anthoine Raias. Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse vie. De S. George au Gazillan.

Certes la commodité d'vn amy ne doit estre moins chere & recommandable à l'autre, que son propre contentement. A Monsieur de Thelis, Procureur en la Court de Parlement.



Onsieur mõ cõpere, maintenant que i'ay empoigné le repos & le loisir, par moy tant plus desiré, que moins il estoit esperé: ie veux exercer ces offices, desquels ie estois si long temps debiteur à nostre anciéne amitié: & ne m'en estant peu acquitter iusques icy, par la diuersité du temps & des affaires: i'en veulx à cest' heure accumulément faire mon deuoir. Et en lieu que bien souuent vous m'aués accusé de negligẽce: faire que à l'aduenir mon importunité vous poise (si c'est importuner de complaire par l'amy & seruiteur tel que ie le vous suis.) Ie vous escriray donc tãt que i'en auray la com- 142

modité : ie vous prie auſſi m'eſcrire tant que vous en aurés la
voulonté:non, que voz lettres ne me ſoient ſingulierement ag-
greables, & que ie ne les deſire extrememement:mais pource que »
voſtre commodité m'eſt plus recommandable, que mon pro- »
pre contentement:encores que ie ſoye tres-aſſeuré,que la ſoli-
citude des grands affaires que vous aués en maniemēt,ne vous
ſçauroit alterer la prōptitude de la memoire. Et au reſte,Mon-
ſieur mon compere,croyés qu'en ceſte tranquillité de vie,il n'y
a choſe qui me delecte plus que l'audience des glorieuſes anti-
quités,la communication des bōnes lettres,& le diſcourir auec
les amys par la plume : ce qui ne ſe peult faire auec la parolle.
Ce que,ſi tant il plaiſt à vous, & à autres mes ſieurs & amis (en
ces troubles & diuiſiōs) i'en viuray beaucoup plus ioyeuſemēt:
& encores plus heureuſement, ſi i'auois ce bien de vous tenir
par deça,pour nous chatouiller de la beauté,& de la bonaſſe de
ce lieu.Aumoins ce pendant,que vous m'en prolongés l'vn,ac-
cordés moy l'autre:affin qu'il ne reſte pas du tout par vous(puis
que vous le pouués faire) que ie ne ſoye aucunement ſatisfaict.
Me recommandant à voſtre bonne grace, d'auſſi bon cueur,
Monſieur mon compere, que ie prie Dieu vous donner ce que
deſirés. De S. George au Gazillan.

La vertu a telle force, que celuy qui la poſſede ſe peult rendre de ſoy ſans autre moyen, ny operation actuelle, deſirable & aymable de chaſcun. Car (comme l'Europe faict du Soleil) elle attire le cueur & voulonté de toutes perſonnes. A Monſieur Buiſſon Aduocat en la Court de Parlement à Paris.

143 MOnſieur, la force de la vertu eſt ſi grande, ,,
que les hommes (qui cōme vous) la ioüyſ- ,,
ſent, en ſont priſés & eſtimés, d'vne cer- ,,
taine maniere d'honneur, qui ne ſe peult ,,
facilement exprimer. De là aduient que ,,
du premier iour que i'euz ce bien de vous
veoir : ie me trouuay incontinent ſaiſy de
la dilection, & du reſpect que depuis ie vous ay continué:& me
promis tout d'vn inſtant par imagination, que i'eſtois aucune-
ment aymé de vous.Mais depuis mon partement,le long eſloi-

gnement qui l'a ſuiuy, & tant de mouuemens de mes affaires, & de ma vie, n'ont peu conſentir à la conionction de noz bonnes voulontés: & ont donné plus de moyens à mon deuoir & à mon deſir, de vous importuner pour mes petits affaires, que de vous pouuoir faire quelque ſeruice: ou auec la preſence de mes „ yeulx attentifs, attirer (comme l'Europe faict du ſoleil) le fruict de voz honneſtes actions, auec la cõſolation & les reciproques plaiſirs, qui appartiennent à voſtre vertu, & à noſtre commune amitié. Mais pour cela, Monſieur, la grandeur de voz valeurs (comme miroïr de clair criſtal) n'a iamais eſté offuſquée en l'œil de ma memoire: m'y repreſentant touſiours figure d'honneur, digne de l'admiration, qui peult rendre l'homme, ſur tous autres recommandable: laquelle comme exemplaire de bonne & de perfaicte intẽtion, ie priſe ſur toutes les choſes de la terre.

S. du Soleil, & de l'Europe.

„ Le cueur qui iuge qu'il n'eſt rien d'vtile en ce monde, que ce „ qui eſt de l'æquité ioincte à l'honneſteté, & qu'il ſuffit de bien „ ſentir, agir encores mieulx, & heureuſement bien viure: de vray eſt naturellement bien informé. Et vous, eſtãt logé en tous ces endroits là, qui doubtera que vous ne ſoyés perfaictement heureux? & heureux celuy qui peult auoir l'heur & la beatitude de voſtre dilection? Mais ſi lors que quaſi du premier Auril de voſtre aage, les fleurs de ſageſſe, de ſcience, & de bonté, qui bourgeõnoient en voz geſtes & loüables façons, eſtoient deſia merueilleuſes: quels maintenant en peuuent eſtre les fruictz ſauoureux & delicieux? ſe deſcouurant les clairs rayons de voſtre ſplendeur & de voz dignités tellement en toutes parts: que ie tiens pour certain auec tous les bõs & vertueux qui vous congnoiſſent, que toute eſpece de gloire & de reputation, tãt grande qu'elle ſoit: laquelle de diuine couſtume la propre vertu donne à ſes fidelles deſeruiteurs, vous ſera æternellement impartie. Mais pource que la premiere intẽtion de ma lettre n'eſtoit point d'entrer en la carriere de voz loüanges, où la ſubtilité de voz merites l'ont poulſée: & ſeulement pour vous faire part de mes nouuelles: & me ramenteuoir en voz bonnes graces: ie y preſente mes plus affectionnées recommandations. Et prie Dieu, Monſieur, vous continuer les ſiennes.

Cic.

Monſieur le Mareſchal de S. André en la iournée de S. Laurens, apres auoir vaileureuſement combatu, fut priſonnier du Duc Heric de Brunſvuich Allemand, long tēps par luy detenu eſtroictement. En recommãdation de ſes vertus, depuis racheptè par le Roy Catholicque, auec ſi heureuſe priſon, qu'en partie en deriua la felicité de l'alliance de ce Roy, & de Elizabeth fille aiſnee du noſtre tres-Chreſtien Henri deuxieſme: enſemble le benefice vniuerſel de la paix. Auec telle ſatiſfaction des deux: que meſmes le Roy Catholicque gratiffia ledict Seigneur Mareſchal de ſa rançon, qui fut de cinquãte mil eſcus: entre autres incroyables bonneurs qu'il receut ès païs de Flandres. Sur ces diſcours, aucuns Secretaires ſacrifierent des Odes à leurs maiſtres, autheurs de telles beatitudes: & le preſent Secretaire vn à ſon Seigneur, par ſa deuiſe prinſe ſur Philippus Macedo. Apres ceſte lettre addreſſée à Monſieur de Mont-Rond Cheualier de l'Ordre.

144



Onſieur, ie vouldrois (puis que i'ay propoſé deux choſes principales, aſſauoir de ne deſplaire à Dieu, & de vous aymer & ſeruir perpetuellement) que ie peuſſe cōme le cheual d'Eſpaigne, auec les eſperons & les frains, picquer la tardité de mō eſperit, & conduire la promptitude de mon plaiſir. Car picquāt à bride abbatue: ie ferois ſi bonne diligēce, que i'arriuerois bien toſt à la fin de ce diſcours des guerres, & de l'heureux euenemēt de la paix, que vous deſirés ſi affectueuſement de veoir. Et ſi c'eſtoit choſe ſi bien dependente de la faculté du corps, qui obeït à la voulonté: vous ne demeureriés pas long temps à eſtre ſatisfaict. Mais cecy eſtant œuure d'eſperit, ſur lequel i'ay bien peu de commandement: il eſt beſoing que ie le prie de ſe laiſſer manier ſelon ſon appetit. Par ainſi, Monſieur, ſi ie ſuis plus lōg que ie ne vouldrois: ceſte raiſon (s'il vous plaiſt) me ſeruira d'excuſe. I'ay Dieu mercy engendré les premiers traicts de la maniere que l'Ourſe en vne ſeule maſſe de chair faict ſes petis, ſans forme de membres. Maintenant me reſte de les allecher peu à peu auec la langue de l'art & du iugement, & luy donner la figure qu'il me ſemble luy eſtre neceſſaire: pour apres tracaſſer ſeurement par la main des hommes, & eſperer quelque vie. Ce pendant, Mōſieur, pource qu'il n'eſt rien plus certain qu'entre tous autres interpoſites Seigneurs,

Simil. de l'Ourſe.

Monſeigneur voſtre oncle a emporté vne plus grand part de l'honneur de ceſte diuine practique : & que tous ces Secretaires ſe ſont appliqués d'eſcrire des odes à la louange de chaſcun des bien-merités du benefice de Paix, & de l'heureuſe alliance des Maieſtés : ie vous enuoye celuy que i'ay faict pour mondict Seigneur impliqué en ſa deuiſe. Et attendant le ſurplus ie preſente mes treſ-humbles recommandations à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner treſ-heureuſe vie. De Bruxelles.



A MONSIEVR LE MARESCHAL de Sainct André, ſur ſa deuiſe: *Nodos virtute reſoluo.*

VN diſcord fut, noüé d'vn tel lien,
Entre deux Roys, des plus grands de la terre :
Que tout l'effort, d'vne mortelle guerre,
De le deffaire, oncques n'eut le moyen.
Ce neud ſerré plus que le Gordien
Iacques d'Albon, par ſa vertu deſſerre,
Dont il doit plus, de loüanges acquerre
Que le couteau du Macedonien.
Meſmes ayant de celle meſme corde,
Qu'auoit ainſi eſtraincte la diſcorde,
Par ſes doulceurs, faict vn las amoureux,
Duquel il a, l'Eſpaignole alliance,
Heureuſement conioinct auec la France.
Renoüand l'or du premier ſiecle heureux.

L'acquis abonde. *Anagrãme de Iacques d'Albon.*



DE Remerciement, à feu Monseigneur de Sainct André, Cheualier de l'Ordre, gouuerneur & Lieutenant General pour le Roy à Lyon, & ayant au parauant esté Gouuerneur des personnes, estats, & maisons des Roys Henry Daulphin, & enfans de France: qui feit donner à ce Secretaire vn office en Bresse, en recompense de ses seruices. Auec certaines loüanges de la liberalité.

145



Onseigneur, i'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire, conformes à la bonne esperance que i'auois en vous, & dignes de mon seruice & de vostre volõté: laquelle si elle pouuoit accroistre mon affection, & le desir que ie tiẽs de vous seruir & hõnorer, comme elle augmente les obligatiõs que ie vous ay: sans poinct de faulte il y auroit lieu d'vne grande amplification. Mais puis que l'vn & l'autre ne la peuuent receuoir: vous serés content (s'il vous plaist) que ie vous serue, respecte, & obeïsse autant que faire se pourra, & baste que vostre vouloir ait son contentement. Mõseigneur i'ay receu les lettres de l'office du greffe de Bresse, duquel il a pleu au Roy me pouruoir en vostre faueur, & pour recõgnoissance des seruices que i'ay faicts à sa Maiesté, soubs vostre auctorité, auant son aduenement à la couronne. Ie vous en remercie tres-humblemẽt, & par ce moyen le mõde congnoistra vostre cueur estre tel en mon endroict: cõme il se peult iuger par vostre lettre, m'ayãt faict cest' hõneur de m'escrire de vostre main, qui m'est vn hõneur plus digne de vostre genereu-

se nature, que de mon peu de merite. Monseigneur, ie me sêts bien le cueur capable de toutes liberalités, & les espaules gaillardes, & disposées à porter beaucoup de charges d'obligatiõs: mais pour estre les vostres infinies, si ie ne puis auec les effects m'en acquicter: pour le moins ie demeureray en continuel appetit de ce faire. Au surplus, Monseigneur, ie vous supplie que la liberalité de qui vous estes subiect, mesmement à l'endroict de voz pauures seruiteurs, accroisse tousiours le pris de vostre
» estat. Car vous pouués croire que sa dextre est plus puissante
» que la main de la guerre. La guerre disperse toutes sortes de
» vices. La liberalité releue toute maniere de vertus. La guerre
» surmonte seulement les corps, & la liberalité subiugue les espe-
» rits & les corps: d'autant qu'vn bien faict bien employé peult
» mouuoir recongnoissance entre le fer & le feu. Au moyen dequoy perseuerés, Monseigneur, en ce glorieux desseing si vous voulez marcher par-my le ciel, comme vous cheminés par-my la terre. Vous remerciant de rechef tres-humblement: non tãt du bien que i'ay receu, que de la promptitude d'iceluy, qui re-
» double le pris de mon obligatiõ, d'autãt qu'vn esperer en vain
» est vn d'esespoir en fieure continüe. Ie vous promects que ceste grace prompte fera semblables tous les seruices qu'il vous plaira m'imposer, pour-veu que ie les puisse faire. Et ce pêdant ie supplie le Créateur vous donner, Monsieur, tres-heureuse & longue vie. De Mont-brison.

Monseigneur, ie trouue par l'enuers de mon nom, que nature me donnoit esperance de quelque bienfaict de ce bon Roy Henri.

Tu es d'Henri contenté. *Anagrãme d'Estienne du Trõchet.*



Du regne du feu grand Roy François, pour-ce que Monsieur le Mareschal de Sainct André, estoit sur tous autres merueilleusement fauorisé du feu Roy Henry, lors encores Daulphin son bon maistre: se susciterent tant d'ennies contre sa fortune, que le Roy fut gaigné à luy deffendre la court: qui fut vn ieu de boutehors, qui s'y ioüe asses souuent par l'infidelité & dissimulation de l'amitié. Au moyen dequoy passa ledict Sieur Mareschal quelques occasiõs, durant lesquelles à son grand regret, il estoit contrainct de reposer ses valeurs. Mais comme la vertu ne laisse long temps les siens en tenebres, & comme les choses d'vne court ont diligente & brefue reuolution: bien tost apres le Roy le reuoqua à soy, auec plus d'honneur & de faueur que iamais, & l'enuoya en Piedmont, pour se trouuer en la bataille de SeriZolles. En laquelle il reprint les premieres plumes des æsles de sa reputation.

146



MOnseigneur, ayant entendu auec combien d'honneur & de reputation, vostre retour à la court a esté commandé & fauorisé du Roy, mon affection qui sembloit estre endormie soubz le repos de vostre grãde valeur, s'est maintenant esueillée de sorte, que ie suis contrainct de le vous faire entendre. Et qui a iamais veu r'entrer en vn propos commancé vne personne abbatüe du sõme, par l'agitation de la langue populaire, me peult veoir tel en cest' affaire: qui prestant mes oreilles à la voix de la renommée qui vous celebre, ie r'entre en la matiere de voz honneurs, auec pareille vehemence, que celle qui maintenãt vous peult mouuoir à vous venger des oultrances de l'insolente occasion, qui vous auoit quelque temps suppedité: affin que l'office des vertus, qui vous illustrent, n'ayent à interrompre les preeminences, lesquelles

(ce

(ce pendant qu'elles ſont empeſchées) fortune ſemble auoir données pour l'indignité de ceulx, qui en ſont exaltés auec ſon meſcontentement. Maintenant Monſeigneur, auec la honte du ſort, & auec la gloire de la felicité Françoiſe, le monde s'eſt remis au monde, à croire ce que deſia l'excellence de voz haultes cõditions luy auoit faict eſperer: ce qui vous mect la penſée en l'acte que font les hõmes, quand ils admirẽt celuy qui tire à ſoy la ſomme de toute leur aſſeurance. Tellemẽt que les aduerſités qui vous ſont arriuées, par la perfidie de la fortune, vous accroiſſent plus de credit, que l'antiquité du temps aux ſtatues
„ qu'elle obfuſque, ne leur apporte d'eſtimatiõ. Car tout ainſi que
„ la verte rouilleure qui s'aſſẽble ſur la ſculpture ou graueure des
„ medailles, leur redouble le pris: ainſi la multiplicité des oultra-
„ ges, auec leſquels les hommes & les deſtins interrompent aux hommes les expeditions de la vertu, leur reſultent à plus de dignité & de gloire. Par ainſi Monſeigneur, reprenés voz armes accouſtumées: leſquelles la malice du fatum, l'iniquité du tẽps, n'y l'enuie de voz compaignons, n'ont peu leuer du dos de voſtre genereuſe & noble voulonté. Car oultre ce que le ciel, eſtãt en ſes bonnes, & en ſes iours de liberalité, vous a donné tout cela de ſageſſe & de vaillance, que voſtre aage peult receuoir: vous herités des qualités de voz ayeulx decedés, & d'vn vieulx pere viuãt. La magnanimité deſquels ne ſortit iamais des honneurs, & trophées de la guerre. Mais combattans, pour leur Dieu, pour leur Roy, & pour le bien commun, ont employé la deſpenſe de leurs meilleures années, pour faire viure leur mortalité ſans fin. Monſeigneur, ie ſupplie le Crẽateur, vous donner treſ-heureuſe vie.

De Lyon.



Excuſe d'eſcrire par faulte de moyens & de commodité. A Monſieur Chaulce varlet de chambre de Monſieur, & Eſleu de Foreſt.

147 Onſieur l'Eſleu, ie ſçay bien que receuant la preſẽte vous n'en ſerés moins eſbahy, qu'vn crediteur honneſte ſe treuue eſtonné, quand lors que moins il y penſoit, il ſe trouue payé, de ce qui luy eſtoit deu par vn mauuais debiteur. Et ſi vous n'eſtiés vn gallant hõme: ie mectrois peine de m'excuſer enuers vous, du larcin que ma plume a faict ſur mon deſir de vous eſcrire : mais ie ne veulx en cela faire tort à voſtre eſperit, n'y à mon peu de iugement. Et principalement pour-ce que ie ſçay, que vous aurés entendu par Monſieur le Receueur Papon, qui me donna en chemin voz lettres, que ie ne me ſuis poinct trouué aupres de noſtre maiſtre, quãd il fut expedié, ny en lieu ou ie vous peuſſe donner aduis des particularités de ceſte guerre, ny des conditions de la paix. I'eſtois aſsés empeſché ailleurs, & en grand peril de ma perſonne, pour le ſeruice de ſa Maieſté. Maintenant la reſponſe que ie ferois à voſtre lettre, ſeroit hors de ſa ſaiſon: d'autant qu'elle n'eſtoit que pleine de toute courtoiſie & d'affectiõ amiable, & n'y auoit poinct qui euſt beſoing d'office preſent. Quant à ce qui ſe peult ſçauoir des minutes de ceſte paix: vous n'eſtes pas à l'entendre. Le ſurplus eſt au ſepulchre du cõſeil de ſa Maieſté. La deliberation de laquelle tant au circuit de ces mariages, que ſur l'aſſẽblée des eſtats, s'interpretera & fera foy de ſa voulonté. Dieu vueille qu'elle ſoit telle, que la pauure France ſoubs le fardeau de tant d'affaires, puiſſe doreſnauant quelque peu reſpirer. Ie ne vous mande riens des feſtins & allegreſſes de ceſt' abouchement, ſçachant bien que vous eſtes en

aussi peu de soucy de les entendre, que moy en appetit de les veoir. Et s'il ne me mãquoit plus de matiere que de vouloir de vous escrire, ie serois plus long: mais ie n'ay dequoy que de vaines parolles, dont la legereté auec le vent de la lettre, auant que elle vint en voz mains, en pourroit faire sacrifice au ciel, & ie desire qu'elle vous arriue seurement, & face foy de mon cueur prompt à toute chose, qui vous resultera à honneur & plaisir. Me recommandant affectueusement à vostre bonne grace.

De Castel-Cambresis.

Autre excuse d'escrire, & plaincte reciproque du retardement: à la similitude du comptable auec quelques discours d'offices d'amitié & de la superstition & superfluité des tiltres, & qualités d'vne lettre. A Monsieur Papon Seigneur de Gotelas Lieutenant au Baillage de Forestz.



Onsieur, Ie ne sçay qu'elle de noz 148
negligences ie dois plus accuser, pour me sembler qu'elles sont qua si en mesme predicament. Car si à la maniere de bons comptables nous faisons arrest de recepte & de despense: vous trouuerés que vous me deurés la response de trois lettres, l'vne que ie vous enuoiay à nostre retour d'Allemaigne, & l'autre à nostre arriuée à Cõpiegne, & pour la troisiesme ie puis bien mettre celle cy en compte, preuoyant que vous m'en serés longuement debiteur. Il y a long temps que ie ne vous ay escrit, pour les empeschemens que i'ay eus pour le seruice du Roy, soubs l'auctorité de Monseigneur le Mareschal, duquel les affaires sont en l'estat que vous aurés entendu par mes precedentes, luy faisant ordinairement sa Maiesté, mil faueurs & deux mil graces, & ne m'estant resté autre chose digne de vostre œil: mal aisémẽt ie m'amuse à escrire lettres maigres & ocieuses. Et par ainsi Monsieur, n'attendés pas de participer par moy de l'ordre n'y des pompes de ce rencontre. Car c'est

plustost matiere pour le loisir de quelques Gentils-hommes de suicte, qui sont bien aises de tromper le temps à en faire part à leurs amys: & moy de ne leur espargner encre ny papier. Et pour vous en dire vray: ie ne voy pas qu'il y ait subiect digne de voz oreilles, ny du contẽtement de ma plume. Des particularités de la paix, ie n'en sçaurois dire plus, que ce qui en est publié vniuersellement, le principal du negoce depend de la declaration que fera sa Maiesté aux estats, & du progrés des mariages qui se practiquent. Monseigneur m'a depuis quelques iours longuement discouru de voz merites: & sur-ce de propos à autres no⁹ sõmes entrés en vostre liure, sur les coustumes de Bour bonnois, dont il m'a dict auoir veu le commancement en vostre maison de Croset. Et sur le sommaire de toutes voz singularités, ie suis demeuré infiniement satisfaict, de ce que toutes voz actions non seulement auancent l'esperance, qu'il a en vo⁹: mais aussi enflent merueilleusement l'opinion des hommes, dequoy toutesfois ie n'auois faict nulle doubte. Car vostre sçauoir & integrité ont tousiours faict promesse de cela, & de beau coup plus grandes parties. Ie m'en resiouys comme ie puis, & comme ie doy, tant pour le seruice de mon maistre, qui me viẽt de deuoir: que pour vostre reputatiõ qui me procede d'amitié. Esperant que auec le temps vous demeurerés reciproquement satisfaicts: luy, de voz vertus: & vous, des effects de sa bõne volonté. Et moy comme seruiteur de l'vn, & amy de l'autte, participe de voz honneurs & vtilités. Monsieur de Beauregard mon cousin m'a aduerty que (peult estre) ie m'oublie de ne vous dõner en mes lettres d'vn (Monseigneur) ou d'vn Monsieur en robbe lõgue. Ie serois bien marry Mons. que cela vint de vostre mouuement, pour m'estimer de si peu de iugement que ie ne congnoisse que vous merités ces tiltres assés plus que beaucoup d'autres, mais aussi pour-ce que ie sçay que c'est vn pur abbus de ce siecle, & vne coustume corrompüe digne d'estre plustost exilée que imitée: ie ne m'en veulx nullement excuser, à vous qui sçaués que ces manieres d'escrire deussent estre de tant plus reiectées: qu'elles font sentir ie ne sçay quoy de sotte adulation, ou bien de grande superstition malicieuse.

Contentés vous, que la vanité & la legereté d'vne parolle, ne vous feront honnorer, aymer, ny seruir de moy, ny d'autre de meilleur cueur par vn Monseigneur, ou Monsieur à simple queüe, que par la simplicité, doulceur, & priuauté d'vn Mõsieur mon compere: & ne vous rendra iamais plus digne d'honneur, & de grandeur, que le propre merite de voz vertueuses operations. Doncques, Monsieur mon bon compere, ie me recommande humblement à vostre bonne grace. Et prie Dieu vous donner ce que desirés. De Paris.

Le seruiteur de qualité bien aduisé doit tenir telle modestie, qu'il subiugue tous ses appetits particuliers à la commodité & vtilité des affaires de son maistre. A Monsieur le Mareschal S. André.



Onseigneur, i'ay bien congneu 149
tant par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, que par celle que vous m'aués enuoyée, pour faire tenir à Lyon, l'opinion que vous aués changée de mon voyage de Flandres. Et encores que le sens me donne d'en estre marri: la raison me persuade d'en estre content: m'asseurant que ceste reuocation ne vient, que de quelque bonne deliberation. Et ie veulx plustost en cela reffrener mon desir, que stimuler vostre voulonté: affin, Monseigneur, de vous faire tousiours congnoistre que ie tiens plus de modestie & de raison en vostre seruice, que ie ne fais d'appetit & de temerité: & que tous mes plaisirs ne me sont riẽ au respect de vostre grandeur & vtilité. Or si tost que i'ay receu vostre despesche, i'ay mis l'autre negoce en practique, & demain ie vous escriray ce que i'en auray faict. Ce pendant ie supplieray le Créateur vous donner, Monseigneur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-brison.

Diſcours de la bataille de Seriʒoles : & victoire obtenüe par Monſeigneur le Duc D'anghien, Prince de grande valeur, à la deſcharge du Marquis del-Gaſt. En laquelle ſe peult icy cueillir beaucoup de l'honneur des François, & pluſieurs traictʒ des bonnes parties afferantes à vn chef d'armée, & vaillant Capitaine, par exemple, ſentences & inſtructions de guerre. Lettre traduicte.

150



Onſieur, ie ſuis aſſeuré que l'accident de ceſte iournée enflera les ennemys & enuieuxde mõſeigneur le Marquis, auec occaſion ioincte au vice de la lãgue, de le calomnier & reprendre, oultre la verité & la raiſon. Le ſuccés ,, de la guerre, & celuy de l'A- ,, mour, ont eſté de tout temps ,, ſi incertains : que celuy de ,, ceulx là, qu'on euſt penſé le ,, moins eſtre vaincu, on eſt tout eſbahy que l'on le veoit ſuccum- ,, ber. Et ne fut iamais vn ſi prudent, ne ſi valeureux capitaine, ,, qui ſe peuſt promettre d'vne bataille certaine victoire. Car ſou ,, uent aux actes de la guerre, fortune a meilleure part que la ver- ,, tu. Au moyen dequoy à mon iugement on ne ſçauroit taxer le ,, Capitaine : qui ſe voyant en neceſsité de combattre, ordonne ,, bien ſon armée, diſpoſe ſagement ſes ſoldats, prend bonne oc- ,, caſion de la bataille, gaigne l'aduantage du lieu: & ſur la vacilla- ,, tion de la victoire expoſe ſa propre perſonne au peril: affin que ,, ſa hardieſſe excite le cueur des ſiens à faire le ſemblable. Tout ,, cela & toutes autres choſes dignes d'vn ſage Capitaine, ont eſté ſans meſcompte executées, par Monſeigneur le Marquis: & me ſemble qu'il ne ſçauroit eſtre obligé à plus : ſi ce n'eſtoit qu'on luy vouluſt impliquer la faulte d'auttuy. Et tiens pour certain, que tout ainſi qu'il a bien ſçeu ordonner & diſpoſer ſes ſoldatz: s'il leur euſt peu inſtiller au cueur la valeur & la proüeſ- ſe, il n'euſt failly de ce faire. Mais ſi la fortune, à qui Dieu en donne le maniement, ne le leur a voulu octroier: que peult il autre choſe que de s'en douloir ? Et ſi aucuns venoient à repli-

Mars dubius, nec certa Venus: victique reſurgunt. Quosq; minus credas ſuccubuiſſe, cadunt.

Office d'vn bon & ſage Capitaine.

„ quer qu'il appartient à vn Capitaine accort, & bien aduisé de congnoistre & sonder, si ses soldats craignent la bataille, ou s'ils la desirent, ou (comme il se dict) veoir s'ils saignẽt du nez, & selon leur humeur la resouldre & poursuiure, ou la dissimuler, ainsi que la chose oculaire le requiert: à ceulx là ie respondray, qu'on n'a iamais veu armée si voulontaire de combattre, que celle la. Car qui eust pensé que ces gens qui auoient autrefois si vaillamment combattu, & qui auoient obtenu tant de victoires, sans aucune face de danger, eussent en cecy si legerement tourné le dos? Vous sçaués bien que ie n'ay pas tant d'obligation au Marquis, que ie me deusse tourmenter à le deffendre si officieusement. Mais encores qu'il me fust amy parfaict, ou ennemy capital: on ne doit iamais faillir de seruir à la pure verité: & me contenterois, si la fortune, ou la vertu m'imposoient telles charges, & qu'il m'en reüscit quelqu'vne sinistremẽt, qu'à tout le moins ma perte se trouuast si heureuse. Toute l'armée a veu, & a peu distinguer ses merites d'auec la faulte d'autruy: parquoy ie me reduiray seulemẽt aux particularités de la chose: de laquelle ie m'asseure que plusieurs seront precourus par diuers aduis: mais auec telle confusion, qu'ils n'en auront rendu nulle certitude. Ie vous ay desia escrit par autre despesche comme son excellence contraincte de la necessité de deniers „ (qui sont les propres nerfs de la guerre) pour payer plus long temps la soulde de son exercite, s'estoit resolüe de secourir Carignan. Et ne pouuant autrement se desengager de la bataille „ (car auec vn bon ordre & bonne occasion, il est moins mal de „ perdre en esperance de gaigner, que de perdre auec trop d'as„ seurance, sans faire preuue de victoire) estant party d'Ast, & nous de Montechiaro, vint à la montade à six mil de l'ennemy: où estans empeschés du temps le plus impetueux que l'on ait iamais veu, & quasi comme presage de nostre desastre, nous auons faict alte iusques à Pasques. Et luy, ayant ce iour là, desseigné de faire vn logis à Somme-riue du bois, feit marcher le camp: mais pour la difficulté du chemin, & pour euiter les inconueniens qui peuuent arriuer sur la retraicte de la nuict, fut contrainct s'arrester à Serizoles: & dés ce soir se feit vne braue

Autre office de bon Capitaine.

Amicus Plato, amicus Socrates, sed magis amica veritas.

Les deniers sont les nerfz & forces principales de la guerre.

eſcarmouche. Le lendemain au matin, congnoiſſant le Marquis, que Monſeigneur le Duc Danghien general de l'armée Françoiſe, s'appreſtoit aux mains: il diſpoſa ſon armée, & diuiſa la fanterie en trois bataillons. En l'vn il ordonna les Eſpagnols, qui eſtoient de quinze cens, ou de deux mil, auec mil Allemãs du Colonnel Baron. En l'autre les ſix mil Allemãs du Seigneur Albirando. Et en l'autre les Italiens qui eſtoiẽt de quelque peu moins de quatre mil. Quant à la Caualerie, qui eſtoit de huict cens, ou mil cheuaulx: il feit ſemblable departement en trois parties, & en mit l'vne à chaſcune de la fanterie pour leur faire eſpaule. Sur le midy ſe commança vne groſſe eſcarmouche, qui dura iuſques à quatre heures d'apres. Et ayans deſia les François gaigné aucunes loges qui eſtoient ſoubs les colines, où par aduenture ils propoſoient de loger leur artillerie, pour donner à noſtre armée: le Marquis deſpeſcha d'vne part Gottieres, Cheſada, & Dom Giouan de Gheuoarra, auec quatre cẽs Eſpagnols arquebuſiers à cheual. Et d'autre coſté le Seigneur Anthoine Marie Sanſeuerin, auec quelques autres Capitaines Italiens, pour les leuer de ce fort: & leſquels à coups d'arquebuſades feirent ſi bien qu'il fut abandonné, & gaignerent la montaigne: & quelque peine qu'ils meiſſent apres de le regaigner, il ne fut en leur pouuoir de ce faire. Or apres vne ſi chaude & ſi eſtroicte eſcarmouche, que c'eſtoit horreur de la veoir. De toutes les deux bãdes ſe repreſenta le combat. Alors la bataille des Eſpagnols auec les Allemans rompt les Italiens, & vne partie des Soüyſſes, & entre ſi auant que non ſeulement elle euſt prins l'artillerie: mais encores euſt gaigné Carmagnoles, ſi par laſcheté des noſtres ils ne l'euſſent recouurë. Sur ce poinct la victoire (qui iuſques alors auoit battu les æſles ſur noz enſeignes) ,, ſe repentant de la grandeur du Seigneur Marquis, ſe volta à la part des ſcadrons de l'ennemy: auec ce que le bataillon des Allemans, qui eſtoient la plus grande part de noſtre eſperance, au rencontre des Gaſcons, qui eſtoient en nombre de quatre mil, au premier branſle des picques baiſſées, non ſeulement ſe retirerent: mais ſe meirent en fuite. La Cauallerie (encores que le Prince de Salmonne, le Seigneur Rudolphe Baglioni, le Silua, &

ua,& le Seigneur Carles de Gonzaga en combattant valeureusement mettoiẽt toute peine de leur faire remuer la main)non
„ seulement ne voulut faire front: mais contrefaisant l'Agnus
„ Dei, leur fuitte fut en partie occasion de la ruyne de noz bataillons. Quant aux Italiens, encores que le Marquis en eust desbandé la plus grande part, pource qu'ils estoient arquebusiers, & que le soustenement de l'escarmouche leur touchoit, qui dura si longuement: toutesfois ce petit corps qui estoit demeuré, qui n'estoit de guieres plus que de huict cens hommes, se deffendit fort brauement de la furie de la cauallerie Françoise, qui vint à l'inuestir: & feit si bien, qu'elle n'eust pouuoit de le mouuoir de son ordre:ains sans aucune forme de crainte, ny de vilité, demeura tousiours ferme & preste au combat, par le premier commandement qu'elle en receuroit. Et là le Seigneur Cæsar de Naples desploia vne partie des effects de sa valeur. Mais voyant Monseigneur le Marquis, que la fortune de l'ennemy combattoit auec sa vertu, & auec lascheté de nostre cauallerie,& des Allemans: & apres que bien souuẽt & en vain il leur eust persuadé, & par exemple de sa propre personne inuité au deuoir,& à tourner visaige,ayãt esté frappé d'vne masse en la main gauche, & eu vne arquebusade sur le genouil droit, non toutesfois de trop d'importance: pour ne perdre toutes choses, se retira en Ast. Et tiens pour certain que s'il n'eust esté secouru des siens, il seroit maintenant ou prisonnier, ou mort. Car s'estant mis au commancement de la iournée entre les deux bataillons des Espaignols, & des Allemans, se voiant arracher de la main vne si apparente victoire, & la face de la bataille changée par la poultronnerie de ceulx, ausquels il auoit plus de fiance: quasi desirant d'accompaigner ceste perte de sa propre vie, deux ou trois fois penetra auec si bon cueur les forces de l'ennemy, qu'il y eut beaucoup de peine de l'en retirer. Et mon Prince, qui desia comme premier combattant & feriteur de ceste iournée, & ayant ioüé du ferrement auec Monsieur de Termes general de la Cauallerie legere du Roy, voyãt que le corps des Italiens n'estoit bastant pour secourir,ny pour soustenir vn si grand fais:iugeãt aussi qu'il feroit plus de seruice

NN

à la Maiesté Imperiale de sauuer ces pauures soldats par vne honneste retraicte. Ayant recueilly l'arquebuserie, qui tout le long du iour auoit esté exploictée en escarmouches, se mit sur larrieregarde de nostre camp fugitif, & combattant tantost les soldatz, tantost les vilains qui le poursuiuoient le long des chemins, long temps apres: le Seigneur Marquis, estant desia passée grande partie de la nuict, arriua en Ast, auec ces pauures reliques de l'armée. Monsieur, il me semble en cela que fortune ait enuyé la vertu de son excellence: mais quoy que ce soit il ne se pourra inferer qu'il ait iamais manqué en sagesse, ny en valeur: ne qu'il se soit oublié d'vn seul acte digne d'vn prudent & bien aduisé Capitaine. Le general de la Cauallerie Françoise, lors qu'il estoit aux mains auec mon Prince, fut mis par terre d'vne rencontre, & prins par aucuns soldats Italiens, & presentement nous l'auons prisonnier. Ie prie Dieu, Monsieur, nous conseruer à meilleure fortune, & vous donner ce que desirés. D'Ast.

Procedant l'heur & la felicité d'vne victoire tousiours de la voulonté de Dieu, & souuent de la faculte de fortune; la ioye & demonstration en doit estre mediocre & temperée, de la façon qu'en vserent les François apres le triomphe de Serizolles, comme leurs ennemis mesmes le confessent par ceste lettre traduicte.



151 Onsieur, ie vous feis hier ample discours du progrés de la bataille de Serizoles: depuis (comme toutes choses de si graue mouuement ne peuuent faillir de loger tumultuairement en l'organe de plusieurs & diuerses opinions) ayãt ce porteur à propos, il m'a semblé d'adiouster à ma despesche ce peu de lettre, qui sera seulement pour respondre à l'obiect que i'ay veu quasi naistre parmy la plus part de ceulx, qui n'ont encores bien plongé l'entendement aux secrets de la guerre: aians ie ne sçay quelle fan-

tasie, que le Marquis ne deuoit errer ceste iournée à si bō com-
» pte, pour l'asseurance qu'il pouuoit auoir de perdre beaucoup,
» si elle luy estoit improspere : & d'en peu prouffiter, si elle luy
» estoit victorieuse. Et à ceulx là ie diray qu'elle a esté plus forcée,
que voulontaire: d'autant que quelque instance qu'il eust faicte
à sa Maiesté, il n'auoit encores peu obtenir assignation de deniers, pour l'entretenement de son armée. Et congnoissant que s'il ne la hazardoit, il estoit asseuré de perdre: & que l'aduenturant, il estoit en fortune de gaigner: il empoigna la partie la plus iudicieuse, & celle que le plus valeureux Capitaine de la terre eust peu choisir en cest endroict. Au surplus (laissant à part noz
» choses particulieres) il fault que ie vous die d'auantage: Que la
» victoire le plus souuent engendre l'insolence des hommes: & à
» ceulx mesmes qui y perdent, la modestie & la prudence. Mais
il me semble que celle cy faict operer effects contraires à ces François. Lesquels (comme nous auons sçeu) apres le triomphe ont faict paroistre vn visage entre eulx, de ie ne sçay quoy, plus de craincte que de gloire: qui est vne fort merueilleuse marque de la grandeur & prudence de leur chef, & de la vertu qui
» les accompaigne. Car congnoissant tel heur dependre plus de
» la sentence de fortune obtenüe de Dieu, que de la force de
» l'homme: & que c'est vn foible fondement de s'appuyer sur
» l'æsle de l'occasion: pour ne perdre par leur faulte, ce qu'ils ont
» conquis par la vilité d'autruy: ils mettent peine de se contenir
» le plus modestement qu'ils peuuēt: & comme disimulans vne
» perte de leur gain, & vne deffaueur de leur prosperité, ils ne
» peuuent faillir qu'vne si grande temperature ne soit pour leur
» faire scalade à plus haulte fortune. Sur quoy nous deuons de
tant plus estendre nostre iugement, comme plus il nous
est enioinct, par la vertueuse & exemplaire contenance de l'ennemy victorieux. Et sur ce par
multiplicité de recommandations
ie feray fin de lettre.

D'Ast.

Autre consideration pour la guerre.

Iosephus.

Continence & modestie des Frāçois louable apres vne victoire.

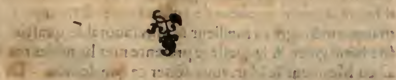
Autre lettre traduicte addreſſée au Marquis del Goaſt, contenant pluſieurs raiſons à perſuader de tenir main à l'obſeruation d'vne promeſſe faicte à vn Secretaire, par l'vn des chefs & principaulx de ſon armée.



Onſeigneur, ſi voſtre excellence prenoit pied d'obligation ſur le deſir que i'ay touſiours eu de la ſeruir: ce que ie luy demande ſeroit de peu de choſe, au pris de ce qu'elle me deuroit. Car eſtant ma voulonté infinie, infinie auſſi ſeroit l'obligation. Mais pource que vous ne deués rien, qu'à quelque maniere de ſeruices que vous aués receus de moy, & qu'ils ſont ſi nuds, qu'ils n'oſeroient comparoiſtre: la faueur & la grace que ie vous requiers, pour petite qu'elle ſoit, auancera le merite de ma ſeruitute, & m'obligera de plus deſirer (ſi faire ſe pouuoit) de vous faire toute ma vie treſ-humble ſeruice. Monſeigneur, m'ayant mon Prince donné la part de la rançon qui luy eſt eſcheüe du priſonnier qu'il tient, par la compoſition que luy & le Prince de Salmonne feirent auant l'heure de la bataille: il vous plaira ordonner qu'elle me ſoit deliurée, comme mondit Prince n'euſt failly de faire en ſon endroit de tout ce qu'il euſt peu conquerir. Et pource que ledit Seigneur de Salmonne cerche de ſe retracter de la conuention auec trois moyens: le premier pour dire qu'il croit que mon Prince ſe ioüoit auec luy, & que ce n'eſtoit que par maniere de propos: l'autre que le priſonnier n'eſt pas à luy, & qu'il appartient à vn ſien ſeruiteur: & l'autre, que ſi mon Prince luy tient compte de la partie du Duc de Somme, il ſera content de faire le ſemblable de celle cy: à tout cela, Mõſeigneur, ie reſpõdray oultre ce qu'il vous plaira repliquer en ma faueur: que mon Prince n'y alloit qu'à la pure verité, & auec intention

que s'il eust prouffité de cent mil escus : il luy en eust faict part de la moitié. Et de ce ne fault autre tesmoingnage que sa propre parolle, pour la premiere raison qui est si legere & friuole, qu'elle ne merite autre responce. Le second, qu'il est certain que le Conte se rendit à vn sien page, comme soubs l'æsle de sa Seigneurie, & non à vn soldat, & qu'en ce cas il vueille bien examiner le secret de sa conscience,& veoir en effect s'il ne tire prouffit de ceste rançon. Car ie sçay que comme Cheualier d'honneur qu'il est,il ne me vouldra pas frustrer de ceste liberalité,ny faire tort à son cueur,& à ma necessité. Quant au troisiesme ie dis que le Duc n'auoit nul tiltre de general en l'armée. Et que par ainsi encores qu'vn soldat de la charge de mon Prince l'ait faict prisonnier, par la loy de la guerre, sans luy faire tort expres,on ne luy sçauroit leuer sa rançon. Ie sçay Monseigneur, que vous pourrés beaucoup d'autres poincts & raisons,pour la tuition de mon droict,lesquelles pour le peu d'experience que i'ay de telles choses,ie ne sçaurois alleguer, & seront de plus de mouuement,& de plus d'auctorité que les miénes. Et croy par mesme moyen,que l'affection que vous aués tousiours congneüe en moy, pour le bien de vostre seruice, & respect de vostre courtoisie,vous inciteront assés sans nulle autre occasion,à faire cest' office pour moy, & pour me subleuer de quelque peu de mon besoing. Et affin que vous puissiés terminer toute cauillation qui pourroit sortir de ceste matiere : ie me contente qu'elle soit entierement remise à l'arbitre de vostre Exc. & de me payer de ce qui prouiendra de son iugement & de sa bonne voulonté. A laquelle & à sa bonne grace, ie presente mes tres-humbles recommandations. Suppliant le Créateur vous donner, Monseigneur, tres-heureuse & longue vie.

De Mont-Ferrat.



Lettre de remerciement de courtoisie & d'honnesteté receüe. A Monf. Fournier, Mar. des logis de Monsieur.

153 MOnsieur le Mareschal, i'ay entendu par la lettre de Monf. l'Esleu Cotton, le bon office que vous aués faict pour moy enuers Monseigneur le Conte de Rects, & que ce petit present, que pour cest'heure ie luy ay peu faire, luy a esté aggreable, ce que ie n'ay trouué estrange ny de luy, ny de vous. Car comme bon marchant, pour conseruer vostre credit, vous aués voulu payer ce petit debte, que vous sentiés de nostre ancienne amitié, & de l'affectiõ que ie vous ay tousiours portée, & en cela exercer les honnestetés, & courtoisies que l'experiẽce de beaucoup de bõnes lettres, & de toutes autres choses singulieres a ioinct à vostre gentil & vertueux naturel : & pour le regard de Monf. le Conte, ie suis certain qu'il aura plus de respect à la pureté & sincerité de mon cueur, qui est grande, qu'à vn don si petit, & indigne de sa presence, & que la gaillardise de sa bonté l'aura plustost meu de loüer ceste façon de lettres, que chose qui y puisse appartenir. Ce qui accroistra mon obligatiõ de tant que plus en cela, ie me rẽdray bon iuge de mon propre faict, & arbitre de sa courtoisie. Et puis, qu'auec les clefs de vostre faueur, vous m'aués faict ouuerture des portes de son seruice: ie vous supplie de vouloir cõtinuer, & en me confirmãt son amour & sa bõne grace, vaincre la vacillation de mon esperãce. Ie serois party pour aller satisfaire à mon desir, & à mõ vouloir: mais l'ẽbarrassement de ce coquin proces, qui me tient icy, me retarde l'execution de toutes bonnes entreprinses. Si tost q̃ i'en seray desnoüé: ie ne resteray guieres à monstrer combien toute autre occupation m'est plus aggreable. Ce pendant ie ne vous feray guieres de mention de mon affaire. Car ie sçay que vostre voulonté impliquée à la congnoissance de la mienne, me pique d'heure à autre au cueur de vostre heureuse memoire, & me marque mõ logis au meilleur & plus fauorable quartier de vostre bõne grace. A laquelle ie presente mes humbles rec. Priant Dieu Monsieur le Mar. vous dõner ce que desirés. De Paris.

Ce Secretaire tient compte, à Mon. le Mareschal de Sainct André, d'vne charge qu'il luy auoit imposée pour le seruice du Roy en lieu assés hazardeux. Neantmoins pour ce que toute impossibilité est infinie: il promect & asseure d'y vser office de fidelité & de deuoir.



Onseigneur, Si pour les affaires qui se presentent, ie ne preferois ce qui depend de vostre honneur à ma propre vie: ie me tiendrois pour seruiteur tresingrat, & manquerois à l'integrité de mon naturel, & à l'infinie affection que outre toutes obligations ie vous porte naturellement. Mais ie n'ay pas opinion que ie vous puisse escrire selon vostre desir, & cōme mon deuoir le requiert, pour beaucoup de raisons, que la plume doit transferer à la langue, pour la premiere fois que i'auray ce bien de vous veoir. Specialemēt pour-ce qu'il ne me semble pouuoir faire grand fondemēt sur les aduis qui se font à celuy, à qui vous m'aués addressé. Vous verrés, Monseigneur, ce qu'il a eu de Valenciennes, par ce qu'il m'escrit, ou il ne dict riens de la descouuerte, qui a esté faicte de l'entreprinse, dont vous estiés desia informé. Ce qui est tout au rebours de ce qu'il me dit à l'arriuée, & qu'il m'a encores à ce matin confirmé. Et pour-ce qu'en telles actions marche beaucoup de vostre reputatiō, & qu'il y va du seruice de sa Maiesté: encores que ie n'aye pas grande cōgnoissance en ce païs: toutesfois ie mettray peine de practiquer des personnes, desquels si les autres se fussent dextrement seruis: leurs aduertissemens vous seroient plus asseurés. Et les despecheray és lieux ou il ne se pourra faire amas de gens, ny nulle autre prouision extraordinaire qu'elle ne passe par noz oreilles. Et bien qu'estant de tous costés grand bruit de l'acheminement de l'ennemy, il ne faille doubter qu'il ne puisse passer du costé que vous sçaués, comme ie le sents & le trouue icy: toutesfois Monseigneur,

154

pour-ce que toute impoſſibilité eſt infinie : ie mettray l'œil & le nez ſi auant aux choſes: que ie ſeray de bonne heure eſclarcy du tout. Et feray au plus pres de mon deſir tout ce que peult vn eſtranger, ſans priuauté ny practique de gens & de païs, & auec fort incertaine addreſſe. Et ſi i'auois le moyen & l'auctorité que d'autres y ont : me baſte le cueur & l'aſſeurance de pouuoir eſtre particulierement aduerty, non ſeulement des aſſemblées, qui ne ſe peuuẽt trop ſecretement dreſſer, mais leurs propres deſſeings & pures intentions ne me ſeroient poinct occultes. Ie vaincray auec toute diligence telles difficultés, au moins tant qu'il me ſera poſſible. Ce pendant ie ſupplie le Créateur, Monſeigneur, que mon ſeruice vous ſoit en cela aggreable. Et vous donner treſ-heureuſe & longue vie. De Cambray.

Pluſieurs Philoſophes anciens ont fort reſué ſur ce nombre de ſept, ayants opinion que la reuolution en eſtoit fatale : & tenoient de ſept en ſept années (qu'ils appellent Climacteriques) ie ne ſçay quoy de mutations aux choſes. Ce Secretaire eſcrit ce qu'il en a veu & leu. A Monſieur Ganieu, Seigneur de Foris, Aduocat du Roy en Foreſtz, ſon bon compere & amy.



155 MOnſieur mon compere, le plaiſir que i'ay eu d'entendre nouuelles de noſtre petit meſnage, m'a eſté double en ce que ce a eſté par voſtre moyen, n'en pouuant receuoir de plus aggreable part, pour l'amitié & affinité qui nous commande l'vſage de ces honneſtes offices: & auſſi que de plus en mieulx i'ay congneu en cela l'affection, & la bõne voulonté qu'il vous plaiſt me porter. A laquelle ie reſpõdray toute ma vie, par la conformité & vnion qui y appartiennent. Ie loüe Dieu (toutesfois non ſans quelque ennuy naturel) de ce que vous me mandés de voſtre petit filleul, qui n'a quaſi faict que entrée & yſſüe de ce monde. Ie croy, Mon compere, que c'eſtoit vne petite ame paſſagiere mandée pour

ſentir

ſẽtir quelque peu des miſeres & calamités de ce ſiecle,& apres à bride abbatüe s'en eſt allée aux prieres & ſuffrages qui nous ſont neceſſaires. Quant à ce que vous me mandés de ce nombre de ſept,que pluſieurs ont opinion de porter auec ſoy ie ne ſçay quoy de fatal, & que non ſans cauſe l'ancien prouerbe des vieilles de noſtre païs,ne dict qu'au bout de ſept ans eſchet malan:encores que ie ne vueille tenir,que ce qui appartient au bõ & fidele Chreſtien: ſi ſembleroit il qu'il y a apparence de quelque ſecrete philoſophie. Et pour vous en dire vn peu de mon aduis:ie commanceray par la plus digne & precieuſe cõſideration, qui eſt du repos du Crëateur au ſeptieſme iour d'apres qu'il eut creé le ciel & la terre. Au moyen dequoy ce iour nous a eſté beneit & ſanctifié auec ceſſation d'œuure manuelle. Les Pythagoriens & pluſieurs autres tiẽnent ce nombre pour parfaict. Et ſur iceluy Macrobius a recueilly beaucoup de ſingularités, comme la conception de l'homme conſiſter en ſept heures,la formation en ſept iours,& l'enfantement naturel en ſept mois . Plato y a adiouſté que l'ame mondaine eſt compoſée de ſept limites du nombre des ſept planettes, la lune diſtinguée du cours de quatre fois ſept iours , l'ocean de deux fois ſept mouuements:& que ce nombre de ſept a eſté cõſacré à Minerue, pour auoir eſté engendrée du ſeul cerueau de Iuppiter, ſans copulation de deux. Semblables autres choſes ſont recitées par Cenſorinus du iour de la natiuité, & tient pour certain qu'apres ce iour la vie reçoit de ſept en ſept ans, ie ne ſçay quoy de mutation & de reuolution. Et ſe nommoit par les anciẽs philoſophes, ceſte ſeptieſme année climacterique. De maniere qu'il fault preſuppoſer que par telles exemplaires & inductions Macrobius s'eſtoit laiſſé couler à certaine choſe de diuinité ſur ce nombre, combien qu'il en ait allegué beaucoup de doubteuſes & mal aſſignées, cõme de dire que l'enfant parle apres trois fois ſept mois, qu'il marche ſur ſes pieds apres quatre fois ſept,& qu'apres cinq fois ſept il abhorre le laict,encores que toutes ces choſes aduiẽnent ſouuent pluſtoſt ou plus tard.Qui faict penſer vne grande ſuperſtition en la raiſon de ce nombre.Ioinct la conſideration des ſept organes de la teſte, a-

Les Pythagoriens. *Macrobius.* *Plato.* *Cenſorinus.*

uec la memoire d'infinis autres ſeptenaires, comme des ſept monts de Rôme, des ſept portes du Nil, des ſept pechés mortels, des ſept ſages de Græce, & des ſept dormans, qui ſont en France: & auſſi la proteſtation de Iuno, quand elle dit qu'elle auoit deux fois ſept belles & excellentes Nymphes. Mais que peult pour cela inferer vn bon Chreſtien? Quāt à moy ie croy qu'en toute ſaiſon toutes bonnes choſes ſont bonnes, & les ſiniſtres ne peuuent eſtre autres, encores qu'il y euſt quelque ſymbole ou ſecret de iuſtice occulte, qui ſeroit pluſtoſt Pythagorique que Philoſophique. D'autant que les Pythagoriens ne rendoient iamais cauſe de leur ſcience, & il n'eſt riens ſi mal propre que de diſcourir & philoſopher ſans raiſon. I'oubliois à vous toucher ſur ce propos du grand Scipio (au ſonge de Cicero) qui reſerua la grandeur de ſon nepueu l'Affricain ſur l'anfraction & deſtour du ſoleil en huict fois ſept de ſon aage: & par fortune aduint que ſur ſa cinquante-ſixieſme année qui eſtoit ſon temps aſſigné on le trouua mort en ſon lict, & ſe treuue que ſelon le bruict commun ce fut par la conſpiration de Sempronia ſa femme, qui par l'impreſſion & induction de Cornelia ſa mere, & mere des Gracques luy donna la poiſon, au moyen de ce qu'il inſiſtoit contre ſes freres, à la promulgation & publication de la loy Agraria. Mais Monſieur mon compere, toutes ces choſes ſont ſoubs la main, voulōté & grace de Dieu, à quoy » la deſtination, ny la fortune n'ont nulle part, & dependent en » partie de la bonne & ſage conduicte des hommes. Car il eſt » bien mal aiſé de bien viure, & de mourir mal-heureuſement. Ie ſupplie le Créateur vous conſeruer en ſa grace, me recommandant humblement à la voſtre. De Sainct George de Haulte-Ville.

Virg. Sunt mihi bis ſeptem præſtants corpore Nymphæ.

Les Pythagoriens ne rendoient iamais cauſe de leur ſcience, vice indigne de la Philoſophie.

Cic.



Vne dame irritée contre quelques Secretaires par le moyen de ses filles damoisel-les, qui ne luy escriuoient si souuent qu'elle vouloit. Ce Secretaire luy faict excuse, tant pour luy que pour ses compaignons, assés empeschés en autres affaires.



ADAME, Si mes continuels empeschemẽs pour le seruice de Mõseigneur, qui sont quasi plus grands que mes forces, ne peuuẽt supporter, & si apparents pour le lieu & affaires, ou nous sõmes, qui n'en fault poinct d'autre tesmoingnage: ie vous en ferois faire foy par personne à qui ie sçay que vous aués beaucoup de creãce. Mais chascun le veoit: & ie suis seul qui en ay le sentiment, & bien souuẽt plus que ie ne vouldrois. Et si voz filles auoient vn peu tasté de ces fatigues, comme elles ont de plaisirs continuels en leur delicate seruitute, chascune auec vn miroir pendant, & vn raseul en main, auec vn ou deux Gentils-hommes par terre, assentisseurs & receueurs de leurs mignonnes pensées, comme en recompense oultre les affaires du Roy nous auõs icy de mouches gueppes, explorateurs de ruynes, & de confiscations qui nous font sortir des doigs, heure sur autre comme d'vn Hydra, ou d'vn cheual Troyen vn deluge de depesches: ie m'asseure, Madame, qu'elles penseroiẽt plus loing à nous prester ceste charité enuers vostre doulceur naturelle, pour nous irriter vostre bonne grace. Et ne seroient pas si legeres à vous dire (Madame *Mimisis.* ces Secretaires ne vous escriuent guieres souuent, ils ne tiennent pas grand compte de vous) & ainsi doulcement nous desbandent de vostre bonne voulonté. Nous les supplions de nous laisser en patience, & de permectre que nous viuions comme elles en vostre bonté, qui est si grande qu'il y en aura assés pour le peu de merite qui est en elles & en nous.

Car ſi tant eſt , que celles qui nous ont careſſé de ce beau traict , ſont fornies de quelque mauuaiſe grace : elles ont aſſés de moyẽs de l'exercer ailleurs, qu'en la deffaueur de ceulx qui ne leur ont iamais porté que honneſte voulonté . Et la où elles vouldroient perſeuerer:elles ſe peuuent aſſeurer que ie leur diray choſe qui iamais ne fut & iamais ne ſera. C'eſt qu'elles ſõt bonnes & belles . Mes compaignons n'ont iamais auſé mectre la main à la plume pour ſe reſſentir de ceſte iniure: mais ils ont bien mis la main à la langue pour en dire à bon eſcien leur opiniõ,qui touche bien de plus pres que mon eſcriture. Or Madame,ſi de ma part ie n'vſe quelque-fois du deuoir & de la diligẽce qui vous appartiennent,& ſelon mon bon vouloir : accuſés en la ſeule occaſion . Car ſi la commodité auec le loiſir manquent de vous eſcrire.le deſir me ſuperabonde. Et par ceſte depeſche vous vous trouuerés ſatisfaicte de ce qu'il vo⁹ a pleu me commander . Suppliant le Créateur , Madame, vous donner treſ-heureuſe & longue vie.

De Verdun.

Recommandation d'vn ieune homme de bonne voulonté, deſirant s'acheminer à quelque choſe de bon, ſuyuant la voye d'Hercules en la lettre de Pythagoras. A Monſ. des Gouttes, Gentil-homme Bourbonnois.

157 MOnſieur, Ce porteur, qui eſt l'vn des hommes de la terre de Monſieur voſtre pere, s'en va par dela, & comme à reffuge de ſes calamités au chemin des vertus & de la gloire que vous pourſuiués, deſirant ſeruir quelque bon Seigneur, & apprendre de luy en voſtre miroir (ſi faire ſe pouuoit) à ſe rendre quelque choſe entre les hommes. Il eſt vaillant,& ſur tout deſireux de la congnoiſſance des armes. Et (cõme vo⁹ ſçaués mieulx q̃ moy) il eſt peu d'Hercules voulãs marcher de ce pas,ne qui auec bõne & fidele eſcorte,ne

ſe laiſſans conduire le droict ſentier de la lettre Pythagorique, puiſſent facilement arriuer au poinct de bõne & vertueuſe entreprinſe. Mõſieur, s'il a beſoing de voſtre ayde, ie vous prie faire pour luy ce que vous n'eſpargnés à perſonne. En quoy vous ſatisferés à la courtoiſie de voſtre naturel, au merite de luy, & à l'amitié qu'il vous plaiſt me porter. Mais pource que voſtre nobleſſe de cueur n'a point beſoing d'eſperon, ny de plus artificielle lettre: ie me recõmanderay en ceſt' endroict affectueuſement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe & longue vie. De Moulins.

Dot t'a tiſſu humble grace. *Anagramme d'Archimbault des Gouttes.*

Autre pareille recommandation pour vn ieune homme, à Monſieur de Chaſtillon, Seigneur du Soleillant à Mont-briſon, pour eſtre ſon mediateur enuers Monſieur l'Aduocat du Roy à Lyon, ſon frere.



158 Onſieur, ie ſçay que de vous (qui congnoiſſés la force de la vertu) ne ſera trouué noueau ny eſtrange, que ce ieune hõme porteur de la preſente, amoureux des choſes de Monſieur l'Aduocat du Roy à Lyon, voſtre frere: deſirant auec ſeruice, & auec ſon aide à ſon imitation de faire quelque choſe de bon, ainſi qu'il ſe peult iuger par l'image de ſon cueur: ayant abandonné tout autre ſoucy que la penſée mondaine apporte auec ſoy, eſt venu de bien loing pour le recercher. Ce qu'eſtant vray, comme vous pourrés entendre de luy: ie vouldrois bien qu'vne ſi longue fatigue ne luy fuſt infructueuſe. Il eſt de bonne vie, de bon cueur, & de meilleure eſperance: & croy que voſtre frere le recueillira: autrement il ſeroit le plus ingrat du monde des biens qu'il tient de nobleſſe & de vertu. Et en cas qu'il fuſt ainſi (ce que ie n'eſpere) qu'il ne

le meritaſt: aumoins faictes valoir mes prieres & voſtre bon vouloir en ſa faueur & recommandation: & trouués y quelques bons moyens. Car de tant que ie me promets par ſes bonnes mœurs, & par information de pluſieurs qui le congnoiſſent mieulx: ie ſuis certain que vous y aurés honneur, le maiſtre pourueu d'vn diligent & fidelle ſeruiteur: & luy ſe ſentant beneficié de vous & de moy, penſera (ſi mieulx il ne peult) de payer auec la deuotion de ſon cueur, l'obligation qu'il en reſſentira. Et quād ainſi ne ſeroit: vous aurés ſatisfaict à mes prieres, dont ie vous demeureray, comme de mon propre faict, perpetuellement debiteur. Me recommādant à voſtre bonne grace d'auſsi bon cueur, que ie prie Dieu, Monſieur, vous donner ce que deſirés. De S. George Haulte-ville.

Ce que de plaiſir ne peult receuoir vn amy par faulte de la preſence, ſe doit ſupplir par le moyen des lettres miſsiues, qui donnent grand contentement à chaſcun des amis. A M. Laurencin Prieur de S. Hirenée à Lyon.

159 

Onſieur, ſi vous aués receu quelque plaiſir en mes lettres: les voſtres m'ont eſté beaucoup plus aggreables: qui m'ont aſſeuré que vous eſtes (comme ie deſire) en meſme ſanté d'eſperit & de corps que ie me treuue, Dieu merci: car ie ne veulx, que ſi ie ne vous puis approcher de merites, que vous me puiſsiés preceder d'amitié. Ie ſuis touſiours cerchant de diſcourir auec vous par eſcritures: puis que par viue voix ie ne puis venir à ce poinct, ayant opinion que ie ne ſçaurois employer le temps plus heureuſement. Ie vous laiſſe penſer quel me ſeroit le plaiſir, s'il m'eſtoit perſonnellement permis, & que par heureux abouchement ie peuſſe ſouuent ouyr voſtre parolle pleine de ſçauoir, d'amour, & de prudence: & de laquelle (comme ſemence reſpandue au labou-

rage de mon entendement,& comme le gras territoire remply de racine fœconde, eſchauffé de la prime-vere, ie me peuſſe augmenter de toutes choſes ſingulieres & belles. Ie ne vous nieray point, Monſieur, qu'en ceſt' endroit topiqué du plaiſir & vtilité que ie ſens en voz lettres, ſi auant que ie le prefere à voſtre commodité : ie n'auray point honte de dire que ie voul-drois que vous prinſiés pluſtoſt peine & ennuy de m'eſcrire, que de contentement de vous en repoſer. Et pardonnés à vous meſmes ceſte faulte. Car ſi ie n'auois quelque peu de iugemẽt, & vous beaucoup de vertu, ie n'entrerois pas ſi legerement en ceſt appetit : & voz lettres me paſſent auec leur affection aux eſperits de la vie : de maniere que les pluyes tẽperées,auec leur
» humeur,dãs les entrailles de la terre alterée : & ainſi que le pu-
» luller des herbes vertes demõſtre le bien que font les eaux nu-
» bileuſes au territoire fertil:ainſi en liſant voz lettres,la ioye qui m'apparoit au front, faict ſigne du plaiſir & du contentement que l'eſperit en reçoit. Monſieur, eſcriués donc, car vous eſtes obligé à ce faire:& ſi ce n'eſt à mõ merite, aumoins c'eſt à mon affection qui eſt infinie : autrement ie vous feray adiourner en terme d'honneſteté,& vous feray action de beaucoup d'arrera-ges : & puis que vous eſtes riche & opulent de telle danrée, & que vous m'en eſtes debiteur, ne vous laiſſés point executer. Mais faictes que cela deriue de voſtre bonne grace : à laquelle ie preſente mes humbles recommãdations.Priant Dieu,Mon-ſieur,vous donner heureuſe vie. De Mont-briſon.

Les debiteurs ſont quelquefois comme les cheuaulx mal dreßés,;qui ne veu-lent aller ſans eſperon. A Monſieur Remond Chicot,Seigneur de Beau-regard lez Mont-briſon:lettre de negoce.



Onſieur mon couſin,ie ſçay que ie fais tort 160
à l'amitié que vous me portés, & à l'obli-gatiõ qui eſt interpoſée à l'affinité de nous deux, de vous recommander mes affaires. Mais la neceſſité qui ne peult porter dila-tion,me mãde de les vous depeindre apres le naturel:eſperant, que ſi comme mainte-

nant vous marchés le pas pour me faire plaisir, les ayans bien entendus: vous prendrés le galop pour me secourir au besoing. Ie suis sans argēt, il m'est deu beaucoup, & ma maison est manque de beaucoup de choses. Or voyés comme i'en suis, & si i'ay raison de vouloir que vous le sçachés, pardonnés mon importunité. Ces Messieurs qui me doiuent, & principalement ce bon amy que vous sçaués, sont comme les cheuaulx mal dres- » sés, qui ne veulent aller sans esperon. Parquoy, puis que le be- » soing me suit de si pres, & qu'il appartiēt ainsi à la lentitude de leur nature, ie vous prie Mon cousin, les picquer: & si l'esperon ne suffit, prenés la baguette & le baston, & souuenés vous qu'à la fin de ce mois sera le terme & l'yssue de vostre pouuoir, & de mes commodités: & que ce que vous n'aurés peu faire auec l'amour que vous me portés, auec les moyens que vous tenés, & auec la diligence que vous sçaués vser: ne le feront autres qui s'en vouldront empescher, à qui manqueroient le pouuoir & la voulonté. Faictes leur bien entēdre, que qui se despouille pour » payer son deuoir, & conseruer la couronne d'amitié, se treuue » reuestu de la courtoisie d'vne richesse incōgneüe. Ie n'ay point » veu encores celuy duquel vous me faictes mention, & ay opinion que sa veüe m'apporteroit aussi peu de commodité, que de plaisir, puis qu'il est tel qu'il promet beaucoup plus qu'il ne tient: & ne sçay plus que faire en son endroict, puis qu'auec tāt de promesses, si longues à ioindre l'effect, il m'a faict entrer en espoir de n'y auoir plus nulle esperance. Sur toutes choses, ie vous recommande l'affaire de mon voisin: affin que tout ainsi que ie me plains de sa bonne langue, il ne se resioüysse de mon dommage. Faictes souuenir mon compere Cheneuier de mes proces, pour ne me rendre sa promesse de moindre auctorité que ses parolles. Me recommandant à vostre bonne grace.

De Cherué.

Lettre au Seigneur Iehan Cozon, marchant de S. Estienne de Furan en Forestz, l'vn des plus grands amis de ce Secretaire, & par experience asseuré.



IEV vous gard de mal mon grãd amy. Vostre partement de Montbrison, hors mon esperance & vostre deliberation, ne m'a point tant despleu pour les choses que sçaués, comme pour auoir passé si pres de moy, sans prendre possession d'vne maison, & de ce qui en depend, qui est autant à vostre cõmandement, que les propres pensées qui viennent de vostre cueur, & pour veoir la doulceur de ce païs, la bonté & benignité de ce climat, & la tranquillité de cest' air, pour gouster la perfection & delicatesse des vins & des fruicts, la bonté & le plaisir du gibier: & sur tout pour recongnoistre mon cueur si fourni de bonne memoire & de recongnoissance des plaisirs que i'ay receus de vous, & si desireux de m'en acquitter, comme vous aués esté prompt à m'y obliger: & d'vne si bonne sorte (ainsi que vostre honnesteté se faict aymer de chascun) que si l'vmbre de vostre courtoisie, pour n'estre que simple marchant, pouuoit estre aucune de ceulx qui sont grands Seigneurs en Court: ie tiens pour certain que le plomb de ce siecle se conuertiroit en or. Or mon meilleur amy, Dieu vous vueille pardonner ceste faulte, & de ce que vous m'aués osté la commodité de vous en faire la demonstration, & à vous le plaisir de l'experience. Et puis qu'il vous a pleu d'en vser ainsi: aumoins ces lettres vous seront pour fidelle tesmoignage de ma bonne voulonté, plus prompte à tout ce qui vous concernera d'hõneur, de bien, & de prouffit, qu'à vous escrire. Au surplus, ie croy que vous aurés de cest' heure eu responsе de mon hõme, & que pour n'ignorer que ie suis en peine de beaucoup, il vous aura pleu vser de si bon office d'amy, que de me faire recouurer ce qu'il me doit, si cela est à faire: ie vous prie luy dire qu'il ne vueille pour cest' amertume, aigrir la doulceur naturelle de sa

bonté,ny me donner occaſion, qu'en lieu que ie parle à luy en ſecret,ie vienne à m'en plaindre publicquemẽt. Car il n'eſt raiſon que ie ſouffre dommage pour l'ingratitude d'autruy, puis que ie ne m'en ſuis de rien preualu. Ie vous enuoye la lettre que ie luy en ay eſcrite, affin que vous la puiſſiés lire, & apres la refermer:eſperant toutesfois que vous ferés de ſorte, qu'il ne ſera point de beſoing qu'il la veoye. La ſomme eſt petite, & ma neceſſité grande:il eſt riche & vertueux, & ie ſuis pauure & homme d'amy. Si vous congnoiſſés que ie vous puiſſe faire plaiſir & ſeruice: ie ſeray plus prompt à vous obeïr (comme tenu) que vous à me commander. Me recommandant à voſtre bonne grace. Et priant Dieu mon bon amy vous donner ce que deſirés. De S.George ſur Gazillan.

Il n'eſt ſi grand plaiſir qui ne ſe puiſſe bien payer par trop grande ſupplication: au moyen dequoy la ſuperfluité de propos en lettres de prieres ſe doit euiter & ſupplir, par l'æquité & merite de la choſe. A Monſieur Buatier Seigneur de Montioly, Treſorier de Lyon.

162 

Onſieur, i'ay à me vanter d'auoir vn cueur plus prõpt à donner, que liberal à demander: mais Dieu merci & ma fortune, i'ay ſouuent beſoing de requerir, & biẽ tard pouuoir de faire plaiſir: & me trouue par ce moyen pluſieurs fois demandeur, cõtre beaucoup de deffendeurs, en deſir toutesfois de faire plaiſir à chaſcun. Et plus ie me reſiouys, quand plus i'ay de moyen de gratiffier mes amis, que ie ne m'ennuye quand il les fault importuner. Vous penſés, Monſieur, que cecy eſt vn preambule de neceſſité, & que ie paſſe oultre: i'en ſuis content, pour ne vous ennuyer de langage. Celuy qui a la charge de mon office depuis l'Edict du Roy, enco-

res que le payemẽt de mes gages soit passé d'vn mois & demy, dict qu'il ne me peult payer sans expresse ordõnance de sa Maiesté, & qu'il n'a point d'argent. Et quãt à moy, qui ay plus d'affaires sur mon dos, que ie n'ay d'escus en la caisse: n'ayant chose plus claire pour temporiser auec ma famille, que ce pauure reuenu: ie suis appellant d'vne telle excuse, & vous estes iuge de mon appellation. Vous priant & coniurant par la bonté que ie vous ay tousiours cõgneüe, de ne permettre que ceste decision ait lieu en mon endroict, & que à tout le moins pour ceste année cela soit vn don particulier arriué par vostre seul moyen au port de mon besoing, me tenant pour le present aucunement en desordre, pour beaucoup de despenses que i'ay cy deuãt faictes, & pour l'aduenir i'aduiseray auec le benefice de mes amis, de composer mes affaires, & de faciliter mon reuenu. Mõsieur, „ il n'y a plaisir qui ne se puisse bien payer par trop grandes sup- „ plications: aussi ie ne veulx promptement sortir de ceste obligation, pour vous en demeurer perpetuellemẽt debiteur. Pouruoiés donc (comme vous pouués) à vostre hõnesteté & à mon besoing: & faictes sur tout que le commis ne die plus qu'il n'a point d'argent: car cela seroit vne fieure pour luy, & vne peste pour moy. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. De Mont-brison.

Si pour substanter l'amitié, il estoit precisément necessaire d'vser de ces petites formalités d'escrire: le fondement n'en seroit guieres ferme, ny l'edifice de beaucoup de durée. A Monsieur Papon, greffier & Secretaire de la chambre du Conseil à Mont-brison, & receueur de la soulde au païs de Forest.

Monsieur & cousin, ie pourrois trouuer quelque couleur d'excuse, de ce long interualle d'escrire, sur les affaires que i'ay: mais elle ne seroit pas digne de recepte, ny de ma bonne voulonté. Car il n'y a empeschemẽt de corps ny d'esperit, qui peust interrompre aucun des offices appartenãs à vostre plaisir, & à la satisfaction de mon deuoir. Parquoy laissant ceste excuse, qui seroit plus honneste que vraye: ie m'en 163

veulx sauuer auec la pure & simple verité, & vous dis franchement que ie ne vous ay escrit, pource qu'il ne m'est venu à poinct: & que i'ay veu que mes lettres n'estoient point necessaires, ny pour mon besoing, ny pour nulle chose de vostre contentement. Et si ie voyois que pour substanter nostre ancienne amitié, il fust necessaire d'vser de ces petites formalités: ie penserois qu'elle fust posée sur plus foibles & moins fermes fondemens qu'elle n'est. Quoy que ce soit, puis que cõfesser l'erreur, » & se resioüir de la reprehension, est de la nature des bons: moy » qui abhorre la coustume des meschans, non seulemẽt ie ne nye la faulte que i'ay faicte de ne vous visiter souuent par mes lettres: mais encores i'ay plaisir qu'on me face tant de reproches d'vne telle ingratitude, que i'en puisse deuenir prodigue. Mon cousin, dés nostre ieune congnoissance ie veis en vous vn vertueux naturel, si amy de toute chose iuste & hõneste: que comme d'vne forte chorde de raison mon cueur en fut viuement attiré, attaché, & si estroictement lié auec le vostre: que ie ne pense point qu'il y ait force d'ennemy, ny d'enuie, tromperie, ny autre mondain accident, qui en peust faire separation. Par ainsi ie ferois tort à vostre iugemẽt de croire que ceste vulgaire opinion fust assise en vostre pensée, que les lettres souuẽt escrites fussent precisémẽt requises pour la fortification d'vne amitié. Ie n'ay point opiniõ que vous soiés tumbé en ceste heresie, ny que vous aymiés plus les apparẽtes ceremonies (qui sont de peu de mouuement) que le secret des cueurs & des affections qui peuuent auoir plus d'auctorité en cest'endroict. Quant à moy, i'ay tousiours esté plus amy des effects, que des parolles: qui le plus souuent auec peu de prouffit ne portent que plaisir, & les effects engendrent tous les deux. I'ay tousiours ce cueur que i'auois enuers vous, & desire qu'il me soit ainsi du vostre: & ie recompenseray ceste paresse d'escrire auec diligẽce de vous faire plaisir & seruice, par tout où mon petit pouuoir se pourra estendre. Et pource que ie ne doubte point que vous n'en soiés asseuré, d'autãt que ie n'en pense pas moins de vous: ie feray fin à la presente par mes humbles recommandations.

De Paris.

Vous verrés en ceste lettre par honnestes discours & modestes reiects, comme la charité bien ordonnée, doit commancer par soy-mesme, & en ce qui est plus prochain de soy. Iehan de Vassoilles au Seigneur Pollerou.



Ollerou, Si ie pensois que vo⁹ eussiés veu la lettre que la cousine Fargelle, a escrite au Poussif, & que vous ne l'en eussiés reprinse: ie croirois qu'il y iroit de mãquemẽt de prudẽce, ou de faulte d'amour. De l'vn m'est certain le contraire: & de l'autre ie serois bien marri qu'il aduint, & ne vous en en excuserois si facilement comme ie luy pardonne sa faulte. Car vostre sagesse en deffault, ne meriteroit nulle excuse. Et la simplicité virginelle est digne de toute faueur. Mais ie suis content, que vous ne l'ayés poinct veüe, (encores qu'il soit autrement) & me deceuant en cela moymesme, conceuoir, comme ie m'en suis tousiours asseuré que vous m'aymés beaucoup. Car ceste opinion soulage grandement l'amitié que ie vous porte, tant pour les vertueuses qualités de vostre cueur: que pour l'affinité de nous d'eux. Et si vous auiés fantasie, que autre que ce fust, aymast plus la fille (apres le pere & la mere) que ie fais: vous feriés tort à ma fidelité. Ie suis de mon naturel fort amyable. Et si i'ayme generalement vn chascun, tant par mon inclination, que par la loy de nature, qui le me commande: pourquoy ne voulés vous que i'aime singulierement ceulx que non seulement m'y oblige la loy, mais l'affinité, la vertu, & l'honnesteté? Certainement si vous ne le croiés, vous ne me portés nulle amitié, & mesurant vostre cueur auec le mien, vous viués en vne bien faulse opinion. Car quand il n'y auroit vne seule de ces raisons qui me meust de l'aymer: le prouffict encores m'y prouoqueroit. Vous voyés que ie suis

164

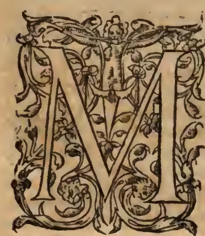
Ouid. Fallere credẽtem non est operosa puellam. Gloria, simplicitas digna, fauore fuit.

estranger en ceste ville, en laquelle auec la grace de Dieu i'ay à viure & mourir,& que i'ay besoing de parents & d'amis,pour les diuers accidents que l'occasion du temps a accoustumé de porter auec soy,& qu'etre to⁹ les autres, vo⁹ estes seul celuy en qui i'ay colloqué toutes mes esperances, auec lequel i'ay comparty mes vœux, mes desseings,& mes desirs,& tout le fondement de mon hõneur & de ma vie. Et comme seroit il possible d'auoir tout cela en moy : si ie ne vous aymois vniquement,& vous aymant : comme vouldriés vous que ie n'aymasse vostre facture, vostre sang, vostre ame,& vostre petite vous mesmes. Dõcques si par nature ie y suis incliné, par loy obligé,par consanguinité contrainct,& forcé par vostre vertu, & aussi que mõ prouffict m'en solicite : ostés de vostre cueur toutes suspitions & difficultés contraires,affin que l'amour que vous me deués, ne sorte par la porte de diffidẽce. Or i'vse de beaucoup de parolles,là ou ne seroient que necessaires les effects. Toutesfois, i'ay tousiours tasché de les rendre cõformes, de sorte,que tous les offices que ma peine a peu,& deu enuers vous,ne sõt poinct demeurés en reste, & s'il y a eu manquement en quelque peu de choses, ce a esté plus par la faulte de la fille,que par l'affectiõ que ie luy porte. Ie supplie le Crëateur, qu'il donne longue vie au pere & à la fille,& à moy occasion, auec vostre vouloir, reputation, & dignité de pouuoir parangonner le respect que ie vous ay, auec l'execution,si bien que maintenant ie mects peine de le vous faire sentir auec la plume. Me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Paris.



Recongnoissance d'offices & de plaisirs, receus d'vn amy : auec priere pour quelque affaire. A Monsieur de Thelis, Procureur en la court de Parlement.



Onsieur mon cōpere, ie ne vous 165
escris guieres souuēt, pour-ce que les continuels empeschemens de mes affaires ne m'en donnent occasion ny commodité. Toutesfois ie ne fauldray de vous escrire quand i'auray besoing de vostre aide, ou quand vous aurés affaire de chose qui soit en ma puissance. Car ie vous aime d'autant que le commande la contraction & vnion de nostre voulonté, vostre vertu, & le deuoir que ie sents à tant d'aggreables offices, que vous aués cy deuant exercés en mon endroict. Mais c'est d'amitié logée au centre du cueur, & non à la façade des parolles, dont vous vous deués (ce me semble) contenter. La legereté des parolles s'en va souuent auec le vent, & si le cueur s'y trouuoit il seroit en danger de mesme vollée : laissés le dōc en ceste partie plus digne & plus asseurée. Car encores qu'elle soit secrette: elle se fera tousiours assés apparoistre, quand pour vostre prouffict, ou pour vostre honneur, l'occasion s'y presentera. Les vendanges s'approchent, faictes en sorte auec voz amys, que i'aye licence d'enuoyer des vins à Paris sans imposition, & croyés que ie vous en enuoyeray des meilleurs de Roānoisons. Ce pendant vous me ferés plaisir de me mander la qualité de ceulx qui vous plaisent le mieulx, affin que i'en treuue à vostre goust. Ie vouldrois bien qu'il pleust à sa Maiesté, me faire grace d'en pouuoir tirer durant ma vie, deux cens bottes de ce Royaume. I'espere que Mons. Pinart, me dōnera en cela toute aide & faueur, & m'en asseure: nō par mes merites qui sōt petis, mais par sa bōté qui est grāde. Et pour ce que i'aurois besoing de personne diligēte, pour luy ramēteuoir cest' affaire auec modestie, & auec dexterité soliciter l'expedition, si elle est accordée:

ie vous prie que voſtre faueur vaille à me faire ſeruir en cela de perſonne enquoy vous ayés beaucoup d'eſperãçe, & de foy, & vous meſmes m'y aiderés (s'il vous plaiſt) puis que vous eſtes aſſeuré, que ſi i'obtiens vous ſentirés vne partie de la commodité. Et d'autant que vous autres Meſſieurs de la iuſtice: eſtes quelque peu ſubiects à prouffict particulier, n'y eſpargnés point voſtre peine. Si toſt que i'auray reſponſe de cecy, ie vous enuoieray les memoires. Et ſi vous pouués en quelque autre endroict, vous ſeruir de moy: vſés en à voſtre plaiſir. Car eſtans, cõme nous ſommes conioincts, & comperes: il nous fault auſſi conioindre auec tant de gracieux offices que nous pourrons. Ie me recommande humblement à voſtre bonne grace, & prie Dieu, vous donner Monſieur mon compere, ce que deſirés.

De Mont-briſon.

Il ſupplie auec pluſieurs autres perſuaſions & remonſtrances, Mons. Durfé, Gentilhõme ordinaire de la chambre, qu'il luy plaiſe ioindre & employer pour luy ſon pouuoir auec ſa naturelle & officieuſe bonté, en vn affaire qui luy eſt de quelque importance.

166 MOnſieur, ie commanceray de vous diſcourir auec la voix de Plato, & de Marc Cicero, affin que l'auctorité de ſi grands perſonnages, & l'efficace de leurs parolles ayent plus que les miẽnes de force & de pouuoir en voſtre endroict. Bien que de vous poulſer à office de courtoiſie, duquel vous eſtes naturellement imbu, & par la vertu de voſtre cueur aſſés eſguillonné: ie ne croy poinct qu'il y fuſt beſoing que d'vne pure & ouuerte priere portée au ſein de la ſimple verité. Mais en cecy ie m'ayderay de l'eſperon qui ſert au prõpt & leger cheual, non pour le faire meilleur, mais pour plu-

» plustost ioindre la poincte de sa carriere. Monsieur, l'homme n'est pas pour luy seul, seulement nay: mais pour la patrie, pour les parents, pour les amys, & pour tous autres hõmes. Et pour ce que tout ainsi que nature, mere vniuerselle de toutes choses creées, non pour elle seule ne produict tant de diuersité d'animaulx, d'herbes, d'arbres, de fruicts, de metaulx, de pierreries & de tant d'autres especes, mais large & liberale nous faict part de toutes ses richesses: & mesmement encores de celles qu'elle tient au plus profond lict de la mer, & aux plus obscures entrailles de la terre cachées & ensepuelies: ainsi nous, qui deuõs estre sectateurs & imitateurs de sa liberalité, ne deuons espargner les faueurs & les biens que la fortune ou la propre vertu nous ont acquis, pour le bien & secours de l'humaine societé. *Cic.* *Plato.* *De la courtoisie & liberalité qui doit estre entre les hõmes par exemple de nature.*

Cela estant, Monsieur, & puis que vostre vertu, vous a faict tel, que comme fleuue Royal, & fourny de tant de bonnes choses, vous pouués au canal & ruysseaux de plusieurs dispẽser l'eau de vostre faueur, sans diminution de la mere riuiere: ie m'asseure que vous vous en monstrerés courtois de quelque petite goutte, que ie vous en requiers pour ma necessité: & si la qualité de mes merites, la vertu de mon cueur, le respect de mes seruices, ny autres parties appartenantes au iugement de la liberalité, ne vous peuuẽt faire entrer en la fantaisie de deuoir faire quelque chose pour moy: pour le moins l'amour, l'obseruatiõ, & obeissance que ie vous ay tousiours portée, & aux vostres, & le desir que i'ay eu & auray de vous seruir, & honnorer, pourront » (s'il vous plaist) en cela supplir toutes autres deffectuosités, car » en ce monde plain d'imperfections, ceulx-là ne sont pas à estre » du tout mesprisés, qui ont quelque vmbre, ou quelque desir de » vertu, encores qu'ils ne soient de la mesme vertu accomplis. *Cicero.* *A qui manque la vertu & qui en a quelque desir, n'est entierement reiectable.*

Mais Monsieur, affin que toute m'a lettre ne s'estende en exorde, & que ie ne vous ennuye de longue narration de chose par vous desia assés entendüe: ie me contenteray d'imposer & remectre le surplus à la suffisance de Monsieur l'esleu Cotton. Car puis que vous sçaués mon besoing: il me suffira qu'il vous plaise me faire ce bien d'y pourueoir, comme par beaucoup de facilités, & de moyens il vous est possible, auec asseurance de

n'en auoir autre recögnoissance, que celle que vous retribüera vostre propre conscience, ioincte à la souuenance d'auoir en cest' endroict faict acte honneste & vertueux. Et pour-ce que obtenant ceste grace si l'expedition n'en est faicte par mesme moyen, seroit autant que temps perdu : il vous plaira que ne vous estant ennuyeux de faire l'vn, l'autre vous soit aggreable, me procurant telle liberté enuers ce Seigneur. Que si pour les vulgaires conditions de ma personne, ie luy suis (comme de vray) homme de peu de chose : au moins que par la grauité de voz prieres, & auctorité de voz moyens, ie soye en cest' affaire de ses recommandés. Ce bien me sera tel, que vous pouués estre asseuré, Monsieur, que ie vous en seray perpetuellement debiteur, quelque satisfaction mondaine que i'en puisse faire. Monsieur de Gotelas, en l'exercice de ceste gracieuseté, comme en toutes autres genereuses actions, ne vous esloignera de guieres: puisque à tous deux ie desire faire seruice, à vous singulierement, auec tout hõneur & reuerence, d'aussi bon cueur que ie supplie le Crëateur, Monsieur, vous donner tres-heureuse vie. De Mont-brison.

Il n'y a chose en ce monde plus desirable que la courtoisie, ne riens qui doiue preceder l'honnesteté. A Monsieur de Tremeolles & de Marlien, Gentil-homme en la maison de la Royne de Nauarre.

167 MOnsieur mon compere, ie ne sçay si ie deuray excuser le repos de ma plume, ou accuser vostre negligence. Car pour mon regard les facheuses occupations de ce seruice, & les continuelles courses & voyages notoires à vous & à chascun me peuuent exépter de ceste faulte, & le loisir & l'ordinaire cõmodité d'escrire ne vous sçauroient sauluer de reproche. Toutesfois pour ne despendre nostre bien en proces, que vous sçaués estre immortels, hazardeux &

subiects à la mobilité, perplexité, ambition, & meschanceté des iuges de la pluspart de ceulx de maintenant: ie suis content de m'en resouldre à l'arrest de vostre propre conscience, & de faire, si vous voulés, comme bons marchans ayant calculé la recepte & la despense, vne quictance reciproque. Affin que l'vn ne demeure nullement debiteur de l'autre. Et si vous voulés vous opiniastrer à entédre la iustice: i'en suis cótent. Car ayát la raison pour procureur, & la verité pour aduocat de ma cause: si à force de presents vous ne corrompés les iuges assés desia coustumierement corrópus: ie ne doubte poinct que ie n'obtiéne sentence à ma faueur. Or ie laisse en vostre option des deux conseils le meilleur. Vous asseurant Monsieur mon compere, que si vous m'aués vaincu d'offices de courtoisie pour en auoir plus de commodité, & moy plus de besoing: vous ne m'aués poinct deuancé d'amour, ny de iugement, de congnoistre que ie dois plus à vostre bon vouloir, que mes forces ne me peuuét permectre. Mais si à vous payer tant d'obligations le seul cueur pouuoit abonder: soyés asseuré que ie pourrois à plus grands debtes que ceulx-là aisément satisfaire. Surquoy ie inuoque la grace du temps, qui m'apportera occasion, par laquelle auec le feu d'experience, vous pourrés prouuer le pur & fin or de mon amitié. Et s'il n'est chose plus honneste ny plus recómandable que la courtoisie, ny riens qui puisse preceder l'honnesteté: il me seroit impossible de ne vous aymer de tout mon cueur, ayát tant receu de plaisir de vous, & espeŕáce de beaucoup en receuoir. Tenés asseurée mon opinion, que encores que ie perdisse la vie pour amour de vous: il ne me sembleroit point pouuoir fournir mon deuoir. Donnés moy donc occasion de vous faire quelque seruice. Car ie ne sçaurois receuoir commandement d'vn plus singulier amy, à qui ie presente mes humbles recommandations, auec souhait de felicité commune à tous deux.

De la courtoisie & honnesteté.

De Paris.

***

L'amitié doit estre preferée à toutes choses, comme celle des vertus qui est la plus prochaine & accommodée à nostre naturel: & se doit exercer par liberalité & vsage de beaucoup d'offices communs & reciproques de benignité & de courtoisie: & se confirmer par longue coustume & experience de bonne voulonté. A Monsieur le Roux, Procureur du Roy, au bailliage de Forestz.



168 MOnsieur mon cousin, sçachant assés les occupatiōs que peult apporter vne seruitute personnelle: il ne sera poinct de besoing que ie vse enuers vous d'aucune excuse, d'auoir tant demeuré à vous escrire, car pour cela vous ne croirés point que ie ne vous aime auec tout le respect & l'obeissance d'vn bon & humble cousin. Et quand i'eusse pensé que l'vsage des lettres eust esté necessaire pour vous conseruer en bonne opinion de moy: il n'y a si grande subiection que ie n'eusse laschée pour l'amitié & seruice que ie vous dois. Car l'amitié doit estre preferée à toutes choses, » comme celle qui est sur autres plus accommodée à nostre na- » turel, & plus propre & plus conuenable aux accidentz prospe- » res, ou contraires que la turbulence du temps nous apporte, au » quel il n'y a riens plus de consolatif, que ce qui prouient de la » charité & de l'amour. Ie me souuiens fort bien que voz honne- » stetés n'ont iamais esté moindres de mon besoing. Et pour ce que ie suis asseuré que vous m'aimés comme ie vous respecte: aussi vous pouués certainement croire, que tant que ie viuray, ie vous respecteray comme vous m'aimerés. C'est donc vne amitié, qui n'a poinct faulte de ces petites formalités de lettres, autrement ce seroit vouloir recercher quelque tribut d'affe- » ction, choses indignes de liberalité & de grandeur de vertu, » qui doit croistre auec l'vsage de beaucoup d'offices, de beni- »

nité & de courtoisie, & se confirmer par longue coustume & xercice de bonne voulonté. Ce que vous aués peu congnoi- re en moy, & que ie continueray, tant qu'il me sera posible, on selon vostre merite, ny selon mon appetit: mais selon mon ouuoir. Me recommandant humblement à vostre bonne gra- e, & de Madamoiselle ma cousine. Priant Dieu vous donner, lonsieur, heureuse & longue vie. De Paris.

L'honnesteté qui n'est pas beaucoup en vsage, est neantmoins de sa nature fort recommandable, si belle, & de si grande valeur: que si les yeulx la pouuoient veoir & penetrer iusques au cueur des hommes qui la iouyssent, elle nous prouoqueroit & inciteroit tous à vne merueilleuse amour & dilection. A Monsieur Truel, Seigneur du Poyet en ForestZ.



Onsieur mon bon amy, encores que l'honnesteté soit vilipendée & mesprisée de plusieurs: si est elle de sa nature fort recommandable. 169 Car sa beauté est si grande & si merueilleuse, que si elle estoit veüe de noz cueurs: l'amour de la science auec la secrette vertu l'enflámeroit, & attireroit de sorte que iamais il n'y auroit separation.

Plato. De l'honnesteté.

ais pource que nous auons vn voile deuant les yeulx, qui ne peult par art, ny par sçauoir mōdain rompre, qu'auec la con- oissance de la verité: & qu'il y en y a peu soubs ce siecle im- rfaict, & corrompu, qui sçachent discerner le bien d'auec le al: de là vient qu'il y en a peu qui puissent veoir la face de onnesteté: dont deriuēt tant de malheurs & d'incōueniens, i comme vents contraires à nostre tranquillité, troublent & itēt la mer de ce monde. Mais si la main de la verité pouuoit ter ce voile de noz yeulx; si bien, qu'il n'y eust rien qui sem- ast vtile, qui ne fust ioinct auec l'honneur: ces deux freres ge- eaux, yssus en mesme momēt des entrailles de la propre ver-

De l'vtilité ioincte à l'honneur.

tu,demeureroient fermes,& ne pourroient faire partage,ny vi- »
ure l'vn fans l'autre, nomplus que ce figne de Gemini dans le »
poinct du Zodiaque. Et certes, Monfieur, par ce moyen cefte »
pauure Fráce ne feroit fi remplie de guerres, de fang, & de feu, comme elle a efté,& verroit on maintenant la mer Mediterranée fans pleurs, fans defolation, calme & vuide des enfeignes de la Lune fuperbe d'Ottoman Sultan-Soliman : qui auec tant de vaiffeaux ennemis de noftre foy, & de noftre Iefus Chrift, formidables,efpouuentables & odieux, efcument de rage hors les limites de leur vfurpée domination. Or, Monfieur mon bon amy, cecy eft en continuation des propos que nous auons eüs enfemble,dót ie vous ay bien voulu faire ce mot de lettre, pour vous inciter à me faire le femblable : affin que par honnorables difcours noftre ancienne amitié demeure toufiours verte, & gaillarde, & abondante de fes plus precieux fruictz, comme ie la defire de ma part,auec voftre bonne grace. A laquelle ie prefente mes humbles recommandations. Priant Dieu mon bon amy vous donner heureufe vie. De S. George fur Gazillan.

DE Vne dame importune qui ne fe veult accommoder à nulle confideration, eft icy renuoyée pour fon payement à raifon plus grand dame qu'elle.

170 

Adame,ie fuis marri du tort que vous faictes à vous-mefmes, & à voftre reputation,de vous plaindre de moy fans caufe.Ie penfois que vous vinfliés par deça,& me defplaift que vous n'y foiés peu venir:tant pour auoir perdu l'occafion de vous faire bonne chere en ma maifon : comme pour vous remettre en bon train, & vous leuer de la penfée cefte paffion de prouffit, qui vous empefche de congnoiftre la verité. Mais puis que ie ne le puis faire de viue voix: ie vous dis auec la plume,que ie n'exerce plus l'of-

fice, ſur lequel vous eſtes aſsignée de voſtre penſion, & en ay quitté la charge à vn ieune homme qui a moyen de fournir voſtre intention en toutes ſortes. Et par ainſi vous n'aurés moyen de me plaider, comme vous dictes: puis qu'il ne ſe trouuera que i'aye failly à choſe que ie doiue. Et encores que ie croye que ſur toutes mes excuſes, qui ſont fondées ſur l'honneſteté, ie n'auray aucune bonne reſponſe de vous: neantmoins ſi vous aués quelque choſe à repliquer: ie ſeray dans huict iours à Montbriſon, où nous aurons commodité de nous veoir, & d'en diſcourir plus au long. Ce pendant payés vous de la raiſon, qui eſt auſsi grand dame que vous. Me recommandant à voſtre bonne grace. Et priant Dieu, Madame, vous donner ce que deſirés.

De Lyon.

Encores que les vents de la parolle ſoient de legere ſatiſfaction: ſi eſt ce que quelques honneſtes recordations, en attendant l'actuelle recongnoiſſance, pour diuertir le chemin que l'ingratitude pourroit prendre dans le cueur des hommes, ne ſont point reiectables. A Monſieur du Croſet lieutenant des eaux & foreſtz au païs de Foreſtz.



Onſieur mon couſin, la grande obligation que ie vous ſents de la memoire qu'il vous plaiſt tenir de moy, ne ſe pouuãt acquitter par quelque bõ effect, & ne deſirant point d'en eſtre depeſché par le vent de la parolle, pour eſtre trop foible payement: ie vous prieray en attendant meilleure occaſiõ de vous contenter d'vne infinité de graces & de remerciement que ie vous en fais. Ie me plains fort que ma fortune eſt plus pauure que mediocre, pour pluſieurs raiſons: entre leſquelles il me ſera force de ne pouuoir auec prouiſion reſpondre au merite de ce ieune hõme que vous 171

me recommandés : ie ne ſçay ce qu'il auoit de ſa laire ailleurs. Toutesfois s'il eſt tel que vous le m'eſcriués:ie m'efforceray en retranchant quelque autre moins conſiderable deſpēſe de luy donner ce que vous me mandés. Mais premier que de s'en aſſeurer, ie vouldrois bien qu'il m'enuoyaſt vn eſſay de ſa lettre: affin que luy eſtant aſſeuré de ſes gaiges,& moy de la qualité de ſon ſeruice, nous demeuriſsions tous deux ſatisfaicts. Car pour le ſurplus,ie me rapporte à voſtre iugement. Me recõmandant à voſtre bonne grace,d'auſsi bon cueur,Monſieur mon couſin, que ie prie Dieu vous donner ce que deſirés. De Mont-briſon.

En toutes choſes,les gracieuſes parolles ſur obligation de beaucoup,peuuent mitiguer le meſcontentement d'vn creancier, quand la verité y eſt interpoſée. A Monſieur Eſtienne Archimbaud de Mont-briſon.

172 

Onſieur mon voiſin , vous pouués bien auec pluſieurs ſortes de courtoiſie accroiſtre mon obligation : mais vous ne ſçauriés toucher à l'amitié que ie vous porte, ny au deſir que i'ay de vous complaire & hõnorer : car l'vn ne l'autre ne ſçauroient eſtre plus grãds. Et vouldrois que le tēps me peuſt auſsi bien apporter moyē de payer ces debtes là : comme il vous donne commodité de les accumuler. Ie vous ſuis debiteur de beaucoup , & mon pouuoir eſt bien petit : & ſera meilleur, puis que vous eſtes opulent & liberal, que comme de foible crediteur, vous receuiés en payemēt de voz courtoiſies la monnoye de mes gracieuſes parolles , & l'or de la promptitude & affection de mon cueur : autrement il vous fauldroit contenter ſur les cartes. I'ay receu les lettres de monſieur de S. Rommain que vous m'aués enuoyées : il vous plaira luy faire tenir la reſponſe , & par ce moyen d'vn ſeul effect vous aurés gratifié deux amis. Si vous m'euſsiés enuoyé vn ſeruiteur, ie vous euſſe mãdé vne vingtaine de lettres des miēnes:leſquelles par plus de voulonté d'autruy que de moy,ie ſuis

preſſé

pressé de faire veoir. Ie me recommande humblement à vostre bône grace, & de madame l'Esleüe ma commere. Et prie Dieu, Monsieur mon compere, vous donner la sienne.

De Sainct George.

Pource que l'homme bien nay ne sçauroit demeurer en ce monde, sans auoir (entre autres) quelques amis plus fidelles & familiers : ayant ce Secretaire perdu le feu Capitaine du Perat, qui mourut deuant Beaurepaire au seruice du Roy : il choisit pour l'vn de ses plus precieux amis Monsieur Laurencin Secretain de S. Nisier de Lyon : & depuis a trouué que ceste election luy a esté merueilleusement heureuse.



Onsieur mon frere, vous aurés cogneu par les precedentes, que si ie vous suis debiteur de beaucoup de lettres, ie ne vous doy rien de bonne voulonté : & que tant plus ie suis paresseux à cela, & pl⁹ ie suis affectionné à mieulx. Faictes en sorte auec monsieur de l'Hospital vostre oncle, & mon bon seigneur & amy, que i'aye bien tost l'expeditiõ, de laquelle ie luy ay escrit : qui est à luy facile, & à moy sans moyen impossible d'obtenir, & de ce qui en aduiendra, ie vous accommoderay de sorte, que vous congnoistrés, que i'ay aussi bon iugement à disperser vn bienfaict, comme à le receuoir. La mort de monsieur du Perat, vostre cousin, m'auoit de la premiere apprehension raui l'ame : mais ie considere qu'auec hõneur, gloire, & reputation, il a satisfaict à Dieu, à son Prince, & à la debte de nature, que nous-mesmes (comme mauuais debiteurs) esloignons de payer de iour à autre. Et croy, Monsieur mon frere, que maintenant il se resioüyt en la paix & tranquillité du ciel, en lieu qu'auec les vapeurs & corruptions de la terre, nous nous tormentons & attristons des troubles, guerres, & tribulations de ce miserable monde. Et puis que le vouloir de Dieu m'a osté vn si bon, & si fidelle amy : ie vous supplie auoir 173

aggreable l'electiõ que ie fais de vous en son lieu,auec tel cueur & desir de vous aymer,obeïr,& complaire,que ie l'ay tousiours eu enuers ceste heureuse ame : & s'il vous plaist vous me receurés en ce degré.Car si mes qualités ne meritent cela, pour le moins il appartient à vostre naturelle courtoisie. Ie suis certain qu'il vous aura pleu donner fidelle addresse aux lettres que i'auois ioinctes auec les vostres, & qu'il vous plaira (si ces gentils-hommes sont encores par delà) en retirer la responsé. Ie vous supplie de m'aymer, & de m'escrire souuent, affin que le gaing que ie fais de vous, me face sentir moindres les pertes que i'ay faictes d'vn si bon amy, & plus grand le desir qu'il m'a laissé de ses vertus. Me recõmandant humblement à vostre bonne grace. Et priant Dieu, Monsieur mon frere, vous donner ce que desirés. De Mont-brison.

Il est bien difficile de viure d'homme de bien, & de mal mourir. A Monsieur de Chauuet, Seigneur de la Bruyere en Forest.

174 

Onsieur mon compere, le regret & la peine de la mort de mon cousin,me sont si durs,molestes, & desmesurés : que ie ne sçay si le cõfort que i'ay sçeu autrefois dõner à autruy par lettres,me pourroit maintenant seruir par la raison qui me persuade & poulse à la cõsolation, & le sens me prouoque aux larmes. Ma vertu est petite,la fragilité de la chair grãde: ie desire d'obeïr à l'vne, à l'autre ie ne puis resister : tellement qu'en la sedition de tant de contrarietés, ie n'entends,& ne voy chose qui me puisse estre aggreable. Pour son regard ie n'ay nulle cause de plainte:car il a esté viuãt comme bon,& est mort comme bien heureux. Et comme dict l'Orateur Rommain : Il est mal aisé de bien viure, & de mal mourir. »
Cic.
Il est de ceste perilleuse nauigation,& de l'impetuosité de la vie humaine surgi au tranquille & asseuré port du diuin salut.

Mais quant à moy, mon compere, i'ay autant d'occasiõs de me plaindre: comme ses vertus estoient sans nombre & sans fin. Si ie veulx donc me douloir pour ma seule cause, en lieu que pour la sienne ie me doy singulieremẽt resiouÿr: ie seray plustost estimé cupide & enuieux de son bien, que amy de son repos. Ie ne sçay quel cõseil prẽdre sur celà: si n'est celuy qui me sera mandé par la souueraine bonté de Dieu. Ie m'asseure aussi que vous n'aurés pas grand plaisir à la mort d'vn si courtois, & valeureux gentilhomme, ny à la perte que vous aués faicte d'vn qui pour voz bonnes parties, & pour amour de moy, vous aymoit cõme parent, & respectoit comme vertueux. Mais pour n'accroistre la plaie de ma tristesse: ie ne vous en diray autre chose. Me recommandant affectueusement à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner ce que desirés. De S. George.

A celuy seul qui est receueur du bienfaict, en doit appartenir la souuenance: estant le reproche frere bastard de la satisfaction. A Monsieur de Tremeoles l'aisné, compere, & l'vn des plus certains amis de ce Secretaire.

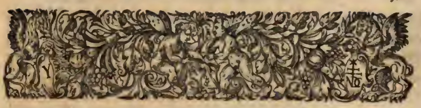


Onsieur mon cõpere, voz 175
lettres pleines d'affection, & de bon vouloir, m'ont faict cõgnoistre que vous aués la mesme opinion de l'amitié que ie vous porte, que i'ay tousiours desirée & requise: & suis bien aise de ne m'estre point trompé au iugement de vostre prudence, & de vostre bon
» cueur. Et puis que la vraye
» & perfaicte amitié ne con-
» siste point à la parolle, ny aux gracieuses offres, & promesses:
» mais aux effects & vertueuses executiõs, & que sa gloire & plus
» grand triumphe est conduit par le chariot du besoing, & de la
» necessité: il fault que ie confesse de vous auoir experimenté de

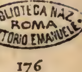
peu de propos, de peu de brauerie & d'apparence superflue en mon endroit tant que la fortune m'a fauorisé. Mais si tost que mes troubles, & mes affaires ont tant soit peu heurté la porte de vostre cueur: vous aués mõstré à bon escien la generosité & bonté qui est en vous: & dirois voulontiers que ie n'en ay point trouué, ou bien peu de semblables. Par ainsi, Monsieur mon cõpere, soiés asseuré que ie vous seruiray, estimeray, respecteray, & aymeray tant que ie me pourray aymer moy-mesmes: & ce sera le plus loing de l'ingratitude qu'il me sera possible. Il n'est » guieres plaisir ny bienfaict, qui ne puissent (tant grands soient » ils) estre bien paiés par la finance du reproche: la memoire en » appartient à celuy qui les reçoit, & le vray distributeur (s'il ne » veult estre reputé bienfacteur par artifice de malice) en doit » estre depossedé. I'en congnois beaucoup qui se preualẽt & glo- » rifient des courtoisies & faueurs qu'ils ne me feirent iamais: & vous, Monsieur mon compere, m'en aués faict liberalement, & de bon compte, que vous ne dictes pas. Ceulx là me sont donc debiteurs de ce qu'ils mettent en despense, que ie n'ay pas receu: & moy à vous de satisfaire à ce que i'en tiens, & à fournir par honnestes recongnoissances la loüable dissimulation que vous en faictes. Et quant à ceulx là qui pourroient auoir faict quelque chose pour moy, qui mettẽt peine que chascun le congnoisse: il me semble que mon debet en est moins considerable, puis qu'il est passé en ligne de compte. Ie ne vous en diray autre chose: si n'est que si ie vous pouuois enuoyer mon cueur en lieu de ce papier, vous y verriés le surplus de mon intention. I'ay parlé à celuy que sçaués: & mes parolles comme d'amy, accompaignées de vostre auctorité, cõme de plusualeur, ont tellement practiqué, que vostre desir sera accõply auec mon deuoir. Si ie puis autre chose qui vous soit de seruice, & de commodité à voz amys, vsés de moy comme de vous, & donnés telle hardiesse à voz commandemẽs, que vous l'aués veüe en mes prieres. Me recommandant humblement à vostre bonne grace, & d'aussi grande affection, que ie prie Dieu vous donner, Monsieur mon compere, ce que desirés.

Le reproche est mõnoye du paiemẽt d'vn bienfaict.

De Paris.



Tant plus l'homme grand d'auctorité & vertueux de cueur, dispense de ses faueurs & liberalités pour le benefice des hommes: plus il acquiert le leur par obligation, auec merite d'honneur & de reputation. A Monsieur de Sainct Forgeul, Cheualier de l'Ordre.



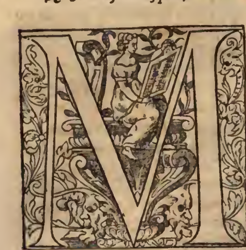


Onsieur, vn cueur noble riche & liberal, cõme le vostre, se doibt grandement loüer de toute occasion, que fortune luy presẽte, de pouuoir vser de sa liberalité. Car tãt qu'il dispense de ses faueurs pour le benefice des hõmes: de tant plus il gaigne le leur par obligation, & d'autant d'honneur & de loüãge des personnes, qui sont informées de ceste largesse. Qui est vne maxime de ciuilité, qui m'ostera toute difficulté de recourir beaucoup de fois à vous, tantost pour en auoir ayde, & tantost pour en auoir conseil. Car l'vn m'est promis par vostre naturelle courtoisie, & par vostre heureuse grãdeur, & l'autre par vostre prudence & par la dilection humaine, que vous estes tenu me porter. Monsieur, vous entẽdrés par ce porteur, si desia ne l'aués sceu, le different que i'ay auec l'homme que sçaués, la malice duquel bien qu'elle ne trõpe vostre iugement, ie ne vouldrois aussi qu'elle peust nuire à ma bonté. On ma escrit que Monseigneur à iugé en ma faueur, de maniere qu'il m'a esté condampné à restitution, ie ne say si c'est de sa liberalité, ou pour estre deceu des parolles d'autruy: quoy que ce soit, ie vous supplie Mõsieur, ne me vou- 176

loir manquer de faueur en ce petit negoce, en ſorte q̃ de l'vn ou de l'autre, ie demeure ſatisfaict. Ie voy que Monſeigneur eſt informé de la verité, de tant que ſon iugement a eſté iuſte enuers moy. I'en loüe ſa vertu, & vous prie eſtre executeur de ſa ſentence. Et d'vn acte ſi vertueux, vous vſerés d'office de bon amy enuers luy, & de bon Seigneur enuers moy : & acquerrés merite enuers Dieu, auec l'honneur du monde, & l'obligation de moy à vous faire toute ma vie treſ-humble ſeruice. A quoy ie m'emploieray en toutes occaſions d'auſſi bon cueur que ie me recommande bien humblement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe & longue vie.

De Paris.

A Monſieur Paſquier, Aduocat en la Court de Parlement à Paris.



177 Onſieur mon compere, non point pour me gratiffier de l'œil de courtoiſie, que vous aués planté ſur noſtre premiere congnoiſſance, n'y pour la pompe de la vertu, & moins pour le deſir de la renõmée : mais pource que mon eſperit me dict que ie le doy ainſi faire, & que ie ſçay de ne ſçauoir faire mieulx, ie vous enuoye ce liure que i'ay faict de lettres familieres, & vous prie de l'accepter de l'affection que ie vous en faicts le preſent : & me vaille au pres de voz grandes qualités, la matiere dequoy il parle, puiſque la foibleſſe de mon entendement, ne peult mieulx meriter en voſtre endroict. Mais pour ne pouuoir plus hault que mon pouuoir : au moins ie vous honnore comme celuy qui eſtes le ſalut des eſperits eſgarés, & la diuinité des eſperits temporels, eſtant par la grace de Dieu honnoré du plus diuin ſçauoir, que le ciel puiſſe impartir. Dont ne ſe peult imaginer, eſcrire, ny dire pa-

rolle en vous loüant, qui puiſſe approcher de ce qui en eſt. De ſorte, Monſieur mon compere, que n'en pouuant mieulx parler qu'en me taiſant, ie fais fin par mes humbles recommandations à voſtre bonne grace. De Paris.

Souuent l'eſloignement & la diſtance des ſouuerains magiſtrats, eſt occaſion que les inferieurs ſe donnent beaucoup de licence pernicieuſe au pauure peuple. A Monſieur de Foſſat, Seigneur de la Chanal.

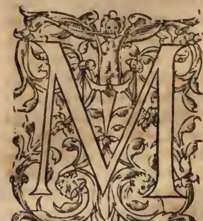


Onſieur de la Chanal, voſtre ſoubdain deſlogement pour aller à la court, m'a eſté de peu de courtoiſie, ou voz negoces ſi preſſées, que le beſoing en a faict oublier le meilleur de voz amys. I'auois neceſſairement à vous communiquer beaucoup de choſes que ie n'auſerois expoſer à l'indiſcretion du temps. Mais baſte, qu'il fauldroit que vous feiſſiés aſſés de telles erreurs auant qu'elles euſſent pouuoir de riens r'abbatre de l'amitié que ie vous porte. Et ſur ceſte aſſeurance, vous me mãderés de voz nouuelles, non quãd il me plaira, (car ce ſeroit trop ſouuent) mais quand voſtre cõmodité le conſentira. Ie ſuis bien aiſe d'auoir entendu par Monſieur de Thelis mon compere, le ſucceds de voz proces, & comme voſtre droict ayant eſté bien fort malade, à trouué bõne ſanté de par dela. Nous deuons loüer Dieu, que ce bon medecin, Monſieur Appel, reſide parmy le peuple, lequel ſans vſer des recipés cõmuns, ſeulement auec quelques decoctions pectorales, conſeillant changement d'air, eſt cauſe que les proces malades en pluſieurs lieux, treuuent ailleurs beaucoup de ſouuerains remedes. Et à la verité ie ne ſçay d'ou peult proceder que notamment l'air des proces ſoit plus pourry & corrompu en vn lieu qu'il n'eſt en l'autre. Si ce n'eſt qu'eſtant trop loing du ſoleil, il ne peult guieres participer des benefices de ſa ron-

deur, ny des rayõs de ſon æquité, à cauſe des troubles nubileux de l'auarice, qui par ſa ſubtilité, & par exhalation des vapeurs de l'impieté, & de l'ambition, engendre tant de greſles, de tonnerres, & d'infections ſur le peuple, qu'il n'y a droict ſi ſain de nature, ny raiſon ſi valeureuſe, qui ne ſoient en danger continuel de beaucoup de grands catherres & d'eſtrãges paralyſies. C'eſt tout ce que pour ceſte fois vous aurés de moy. Et aduiſés enquoy ie me pourray employer en voſtre abſence, croiãt que ce que ie differeray de faire pour vous, ie le reffuſeray à toute perſonne viuante. Et me recommande.

De Mont-briſon.

A Monſieur Cherſieu, Lieutenant de Riuirie en Lyonnois frere de ce Secretaire. Lettre ou ſe peult veoir la difference de l'amitié ſimple, & de celle qui eſt ſincerement compoſée par felicité de parentage, auec remerciement expres & propre à generer nouuelle courtoiſie.



179 Onſieur mon frere, la ſimple a- »
mitié eſt là principale racine de »
toutes autres vertus, ayans vertu »
de les repeupler, quand bien elles »
ſeroient mortes parmy les inſo- »
lences du monde, & ſemble eſtre »
treſoriere de noz felicités ter- »
reſtres: voire que ſon ſeul nom » *Ouid. Nomen amiticiæ Barbara corda mouet.*
peult mouuoir les cueurs les plus »
barbares qui ſoient. Mais quand »
elle eſt entée des greffes de quel- »
que heureuſe affinité, non ſeule- »
ment elle eſt ſur toutes merueilleuſement bien aggreable, »
mais auſſi elle participe ie ne ſçay quoy du fruict des beatitudes celeſtes. Voyla pourquoy le ciel quelque-fois enuyeux des proſperités de la terre, ne peult guieres cõſentir que l'alliãce des hommes ſoit ſi conforme de voulonté que la raiſon le demande. Parquoy ce ne m'eſt peu d'obligation à fortune, de vous veoir maulgré ce malheur tel en mon endroict, que le

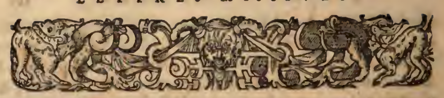
merite

merite noſtre proximité : vous portant de ma part tant d'affe-ction, que ſi i'auois à choiſir perte de femme, d'enfans, ou de vous : ie ne ſçay ſi ie dirois, comme la femme d'Intaphernes à Darius. Car cóme elle, i'ay dequoy faire d'autres femmes, & d'autres enfans : mais ie n'ay plus de ſœur pour m'acquerir vn tel frere que vous. Ce que ie vous dis, n'eſt pas pour vous mouuoir à me continuer courtoiſie, ny les plaiſirs que ie reçois ſouuent de voſtre propre ſubſtance : ce n'eſt pas auſſi pour vous en deſgouter du tout, ny pour vous donner occaſion de ne m'enuoyer plus de voſtre bon vin de Lyonnois, ainſi que vous aués d'honneſteté, & de loüable couſtume, quand la ſaiſon s'y peult accommoder. Mais la faulte que nous en auons en ce païs eſt telle, qu'elle me faict paſſer toute vergongne d'en recourir à mes principaulx amys, qui en ont pour eulx, & pour en faire part ou le beſoing le requiert. Et vous en aués de ſi bons, & en ſi grande abondance : que le trop peult ſouuent faciliter mon incommodité. Eſtans les graces que Dieu faict aux ſiens ſi heureuſement departies, que le deffault de quelque partie en vne prouince, ſe fournit par quelque autre ſingularité : comme il ſe veoit en ce que ſi vous eſtes nay à cueillir de fort bons & excellents vins, nous auons de nature de les bien aymer, & merueilleuſement bien boire, ſi bien que ie ne ſçay choſe plus ſoueraine pour arrouſer noz bonnes voulontés. Faictes doncques ſouuent ce ſacrifice à ma neceſſité, auec ferme foy que voz vignes en proſpereront de plus. Car la ſterilité qui arriue quelque-fois aux ſaiſons, vient des greſles de l'auarice, obfuſquans le ſoleil de la liberalité. Et à Dieu, mon frere, qu'il vous doint ce que deſirés.

Herodot.

De Bulieu.





Les seruiteurs sont en ce temps tenus en si peu de consideration par la plusspart des grands, pensans que les hommes moindres de fortune leur soient donnez par tribut de nature, que peu de gens de bon esperit se veulent prostituer en ceste seruitute. Et si n'estoit cela, plusieurs Seigneurs seroient plus fidelement seruis par gens de merite, qui y prendroient honneur & playsir, en lieu que toutes autres vacations leur semblent plus aggreables.

A Monsieur de Fussimaignes, Secretaire de Madame d'Apchon, Marquise de Fronsac.

180



Onsieur de Fussimaignes vous n'estiés pas hors de raison, quand (comme d'amy) pour me consoler des fatigues que i'ay eües depuis quelques temps, & pour repatrier quelque mienne felicité, ou (pour mieulx dire) affin de pour » ueoir côme chascun doit » à l'aduenir: vo⁹ me dictes » que ie ferois bien de me retirer en ceste court, au seruice de quelque grand Seigneur, ou ie serois bien receu, cô me il vous sembloit, & que le plustost seroit le meilleur, n'estant riens en ce monde plus precieux que le temps. Vostre conseil m'a semblé sans poinct de faulte non moins vertueux & sage, que digne de l'amitié que vous me portez, & suis en intention de le suyure. Mais la seule peine de penser pouuoir arriuer heureusement à ce poinct, m'est quasi vne seconde aduersité en mes affaires. Car la malice du temps est telle, qu'on est au iourd'huy plus trompé en recompense de seruices, qu'en toute autre practique que ie congnoisse: pensans la plusspart des grands, que les hommes moindres des biens de fortune, sont expressemêt generez pour leur seul respect, & particuliere côsideratiô,

n'ayans nul esgard, qui si telle erreur estoit effacée de leur fantasque opinion : ils en seroient auec plus de plaisir plus gaillar-
» dement seruis. Monsieur mon amy, il n'est plus de M. Cras- *Crassus.*
» sus, qui ayant beaucoup de seruiteurs en prenoit toute solicitu- *Idem sensit Aristoteles*
» de, les assistoit souuent auec grande familiarité, & luy mesme
» auec doulceur les instruisoit comme ses enfans, disant que c'e-
» stoit le principal soucy qu'vn pere de famille deust auoir, d'au-
» tant (disoit-il) que les seruiteurs estoient instruments creéz, a- *Quod sint*
» uec ame pour le bien & prosperité des choses domestiques. *res familiaris animata*
» L'vne des plus grandes souuenāces de plaisir & de satisfaction *instrumēta.*
» d'esperit qu'eust sur la fin de ces iours Iules Cæsar, fut d'auoir *& cet.*
» bien recongneu le merite de ses seruiteurs. Mais les humeurs *Iulius Cæ-*
de ces antiques vertus, sont maintenāt bien clairemēt semées, *sar.*
» & le seruir auec son propre dōmage, engendre ie ne sçay quoy *Cat. Cum labor*
» de mortelle necessité. Ie vous prie donc, que l'esperon de vostre *in damno*
affection ne picque plus si auant mon intention, que me fai- *est crescit*
sant arriuer en poste à ceste seruitute, ie ne m'en puisse apres *mortalis e-*
repentir à mes iournées. Toutesfois pour-ce que mon naturel *gestas.*
n'est poinct de demeurer auec inutilité : ie feray en cela ce que Dieu me conseillera, esperant la fortune de quelque bon Crassus. Me recommandant de bon cueur à vostre bonne grace.

De Paris.

Il est mal aisé que l'homme de bien puisse encourir le vice d'ingratitude, n'y iamais mescongnoistre celuy duquel il se sent redeuable: si ce n'est par quelque inaduertāce passagiere. A quoy l'amy ne doit auoir esgard, mais considerer que nous ne sommes tousiours de mesme disposition, & que l'homme par diuerses occurrances entre souuent en si profondes agitations d'esperit, qu'il se perd en la congnoissance de soy-mesmes. A Monsieur de Periers, de Mont-brison.



Onsieur de Periers, vous aués dict à Mada- 181
moiselle de Tremeolles ma commere, que i'estois deuenu glorieux & superbe, ou que ie ne vous congnoissois plus, pour auoir passé bien pres de vous, sans en faire nul compte. Voyla pourquoy vous n'estes venu icy auec la compaignie, me faire hon-

neur de voſtre preſence,ie vous aduertis que quand ie vous rẽcontray,i'eſtois en telle faſcherie de l'ingratitude d'vn Aue rabi,qui ſortoit de me careſſer en eſcharpe: que non ſeulement de vous, mais i'en ay eſté durant huict iours hors de congnoiſſance de moy-meſmes. Cela auec la memoire que vous deués auoir de mes naturelles humeurs, ioinct à l'affectiõ que ie porte à voz merites,me deuſt ſuffiſamment excuſer de l'vne & de l'autre de voz opinions, ſans que l'artifice de l'eſcriture, feiſt faulte à voſtre bon iugement en ceſt'endroict. Au reſte,ie ne ſçaurois meſcõgnoiſtre vn perſonnage bien nay, heureuſemẽt bien marié,viuant auec toute modeſtie en ſon meſnage,de ſon propre reuenu, ſans s'empeſcher des affaires d'autruy, bon amy,qui ne meſdit, ny ſe mocque de perſonne, qui ſe contente de ſa fortune, qui ayme la vertu & le vertueux, qui regrette ſouuent l'ancienne liberté & felicité de noſtre pauure ville, corrompüe & gaſtée par l'enuie,malice,zizannie,iniquité,iniuſtice,partialité, & par toute ſorte de ſupercherie de l'ambition barbare: qui au demeurant tranſige ſa vie ſelon ſon opinion auec chois & eſlite de bõne compaignie, ne voulant paſſer(pour qui que ce ſoit)vn ſeul poinct de ſa fãtaſie, ſain de cueur & d'eſperit:& de corps (à mon grand regret) aucunement indiſpoſé. Penſés maintenant,Monſieur mon bon amy, ſi ie vous ay meſcongneu,& ne croyés plus que ie ſoys ſot, orgueilleux, ny meſcongnoiſſant les honneſtetés & courtoiſies, deſquelles vous m'aués faict voſtre perpetuel debiteur.Me recommandant humblement à voſtre bonne grace, & à ma ſœur voſtre bonne partie. De ſainct Romain le Puy.



Lettre commune à Monſieur Tignac Lieutenant general de Lyon, en recommandation d'vn affaire pour ce Secretaire.



Onſieur, le Receueur, & le Contreroleur me font tant de difficultés de me payer les deux cēs eſcuz qu'il a pleu au Roy mė donner ſur la Doanne de Lyon: que ſi vous ne m'euſſiés eſté mediateur de ceſte liberalité: i'euſſe crains d'en auoir eſté trompé. Parquoy ie vous ſupplie, que tout ainſi que vous aués eſté inſtrument de les me faire aſſigner, qui eſtoit le plus difficile: vous le vueillés auſſi eſtre à les me faire payer par ceulx cy. Ce qui vous ſera de tant plus facile, que la premiere entrepriſe dependoit de la voulōté d'autruy: & ceſte cy conſiſte en la voſtre: & ie ne vous ſçaurois eſtre obligé de l'vne ſans l'autre, puis que ie n'en ay receu nul prouffit: mais les deux ioincts à moy, me ioindront à vous par vne obligation perpetuelle. Ie vous ſupplie, Monſieur, de le faire comme vous en eſtes tenu à la bonté de voſtre cueur, touſiours pendente au ſecours des perſonnes: & à moy, qui touſiours ay deſiré de vous faire ſeruice, comme vous ſçaués: & au monde, qui ſçait combien ie vous ay touſiours aymé & honnoré. Ne permettés point que ie ſoye trompé de l'eſperāce que i'ay touſiours eüe de voſtre faueur, en choſe qui me ſeroit grandement dommageable, & contre le vouloir de ſa Maieſté. Ie ne vous en veulx longuemēt prier, pour ne vous donner à croire, que mes prieres ayent plus de force en voſtre endroit, que voſtre propre conſcience, qui ſçait ce que vous deués faire en cela, & ce qui m'eſt neceſſaire. Souuenés vous, Monſieur, que ie ſuis voſtre: & ſi ce n'eſt auec l'auctorité que ie tenois d'autruy, c'eſt auec la vertu qui a touſiours eſté mienne: auſſi prompt de vous hōnorer auec l'vne, comme ie l'ay eſté de vous ſeruir auec l'autre. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace. Et priant Dieu, Monſieur, vous donner heureuſe vie. De Lyon. 182

Pareille recommandation pour mesme affaire, ioincte à plusieurs autres traitz d'amitié, & de respect. A Monsieur le Contrerolleur Bonin, Seigneur de Cerueres, & de S. Germain.

183 

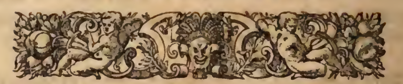
Onsieur, i'estois desia assés plongé en obligations par beaucoup d'offices, qu'il vous a pleu exercer enuers moy: sans m'y faire encores tresbucher par la courtoisie des lettres, qu'il vous a pleu m'escrire: laquelle estãt plus grãde que mes merites, ne l'est point plus que le respect que ie vous porte. Et croy qu'à cela vous interpelle vostre vertueux naturel, pour la conformité de mon affection, & de mon cueur: lequel ayant (peult estre) manqué de s'employer pour vous, ne s'est iamais esloigné du desir de le pouuoir faire. Par-ainsi, Monsieur, continués de m'aymer, puis que ie le treuue si bon de vous: & de me faire faueur & plaisir, puis qu'il est en vostre pouuoir, & ioinct à vostre naturelle bonté: & si ie ne me puis acquitter de tant de deuoir, vous vous en payerés par voz mains sur vostre propre cõscience, en memoire de m'auoir faict plaisir: & sur l'honneur qui vous en resultera enuers les hõmes, qui en cela couronneront voz vertus de la facilité de vostre cueur. I'escris à monsieur le Lieutenãt, qu'il me face payer les deux cens escuz qui me sont asignés sur la Doanne, pour subuenir à la despense de mon voyage d'Angleterre. Ie ne vous en veulx point prier, cõgnoissant vostre vouloir si prompt, qu'il n'aura pas patience d'attendre qu'il soit bridé, pour prendre ceste carriere: mais seulement de la simple baguette de l'amitié ie vous en veulx chatouiller la souuenãce du plus affectiõné amy & fidelle seruiteur, que vous aurés iamais. Qui sur ce se recommande bien hũblement à vostre bõne grace. Priant Dieu vous donner, Monsieur, ce que plus desirés. De Mont-brison.

Vn plaisir à propos est plus considerable, que nuls autres hors de leur saison.
A Monsieur Caze Receueur des tailles de Forestz, & des dons & octrois de Lyon.



Onsieur & frere, vn pauure petit desieuner à tell' heure peult venir quelquefois si à poinct: qu'il se treuue plus aggreablo qu'vn festin de bien grand apparat. Parquoy si vous me trouués à cest' heure plus importun, que de deuoir & de coustume: excusés la necessité qui m'y contrainct. Ie ne sçay si l'excuse que vous faictes sur l'ordre des deux cens escuz que i'ay d'assignation en vostre recepte, vient de vostre propre mouuemenr, ou de la voulonté seule d'autruy: mais ie ne sçaurois croire de l'vn, & ne vouldrois point que l'autre fust vray. Et s'il n'y a rien de tout cela, ie vous prie m'enuoyer vne minute de la façon que vous voulés le mandement: ayant prié mõsieur de Malestroict de le faire signer à monseigneur de l'Aubespine. Mais si l'autre poinct se trouuoit vray, vous me feriés plaisir de le me dire frãchement: car ie procurerois, s'il m'estoit possible, de purger la difficulté, ou de me leuer l'esperance. Ne permettés doncques que ie me plaigne de vostre courtoisie: ayant occasion de mo douloir de la deception d'autruy: & apres tant d'autres bienfaicts, desquels ie vous suis debiteur: ne regrettés point d'y apposer cestuy cy, auec vne lettre à vostre commis, que ie manie dans la fin de ce mois, puis qu'il fault que ma necessité attende la commodité de vostre charge. Monsieur & frere ne faictes pas que vostre courtoisie retranche l'esperance qui m'est donnée: & ne vous repentés d'vser auec moy de ciuilité, puis que ie ne me puis repentir par voz difficultés de vous aymer. Et en cest' endroict, ie vous auray obligation selon la mesure de mon besoing, me recommandant à vostre bonne grace. 184

De Mont-brison.



Excuſe de ce Secretaire à Monſieur de Coſant Cheualier de l'Ordre, de ce qu'il ne luy eſt peu aller perſonnellement faire le deuoir à ſon arriuée en Foreſtz: n'eſtant moindre ſon intention de luy faire ſeruice.

185 

Onſieur, il appartiendroit
à mon deuoir de vous al-
ler perſonnellement faire
la reuerẽce, & me reſiouÿr
auec vous, & de viue voix,
de voſtre heureux & deſi-
ré retour, comme ie le fais
auec grande allegreſſe de
mon cueur. Mais puis que
mes affaires ne le conſen-
tent, i'enuoye ceſte lettre
en mon lieu, pour ſupplir
à tout cela, & vous faire
entendre, Monſieur, que ſi pluſieurs pour leurs vertueuſes con-
ditions, meritent voſtre amour plus que moy: en recompenſe
pour l'affection que ie vous porte, & pour le deſir que i'ay de
vous ſeruir & honnorer, il n'y a pas vn qui puiſſe mieux meri-
ter voſtre bonne grace. Et ſi vous auės à eſperer d'eulx plus de
richeſſes d'eſperit, ou des choſes de fortune, que de la pauureté
de mon entendement, & de mon eſtat: vous ne deués pour cela
for-vſcir la ſeruitute & l'amitié. Car s'ils me ſurmontẽt de me-
rite, ie les deuanceray de bonne voulonté: & s'ils ont le cueur
plus riche que le mien: ils ne l'ont pas plus pur, ny plus ſincere
que ie l'ay. Monſieur, vous deués en cela imiter le liberal, qui „
auec franchiſe & gaillardiſe de cueur, faict largue à ſes courtoi- „
ſies & facultés: & non comme l'vſurier pour en faire prouffit: „
mais ſeulement prouoqué d'vne doulce & benigne nature. Ce „
que vous ferés, s'il vous plaiſt de m'aymer, ſans en eſperer au-
tre auan-

re auantage, que d'en estre hõnoré & serui: & de tant plus vous vous deués estendre à cela, pour vous sentir si noble, si riche, & si vertueux, q̃ tout ce que vous sçauriés desirer ou esperer d'autruy, se treuue en vostre paisible possessiõ & iouyssance: & aués aussi peu de besoing de vertus estrangeres, que la mer en a de l'eau des petites riuieres, qui luy portent tribut auec les vndes. Sur ce ie feray fin de vous escrire: mais non de vous prier que vous preniés autant de seureté de mon bon vouloir, comme ie respecte & obserue vostre valeur. Suppliant le Créateur, Monsieur, vous donner tres-heureuse vie. De Mont-brison.

Sentencieuse exhortation à vn ieune Seigneur de suiure le chemin de vertu par luy cõmancé, auec diuertissement de la volupté qui le pourroit sur son aduenement tromper: & la difference qui est entre vertu & volupté. A Monsieur de Mont-rond, estant encores enfant d'honneur du Roy François second.



Onsieur, voz lettres m'ont esté à ce matin baillées, aussi fournies de bonne grace, & d'hõnesteté, comme d'vne bonne & desirée deliberation. Quant au premier poinct, ie vous en remercie infiniment auec la parolle, puis que l'effect n'y pourroit abonder: & quant à l'autre, ie m'en resioüys auec vous, & vous exhorte de suiure vostre voyage proposé, cheminant tousiours par ce sentier de vertu: vous aduisant qu'il en est bien peu, qui auec la scorte de bon vouloir, aillent franchement par ceste calle. Ne vous estonnés point de la durté, ny des difficultés, qui au commancemẽt de ce passage „ se presenteront: car puis que la mercy, & la retribution qui est „ promise de la vertu, n'est point brefue, fragile, ny caducque: „ mais solide, stable, & æternelle: les longues fatigues pour y paruenir ne vous doiuent espouuenter. Ainsi à l'imitation d'Hercules, promettãt à voz laborieux desseings, le pris noble & glorieux de l'æternité de vostre nom, vous vaincrés, & deuancerés auec ce ferme propos de vostre cueur, tous les embarrassemẽs,

186

Promesses de la vertu qui ne manquẽt iamais.

Virg. Littera Pythagoræ dis crimine secta bicorni.

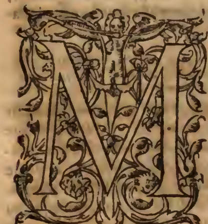
Humana vita speciē præferre videtur.

troubles, & desastres qui vous pourront affronter, & venir au contraire. Tenant tousiours les yeulx de vostre pensement stables, & forts au maintien de vostre valeureuse entreprinse: affin que les illusions du sentimēt ne viennēt à vaguer par le chemin de la volupté, qui encores qu'il soit de prime abordée plein, spacieux, vert, & florissant: neantmoins de peu à peu il conduit & rend l'homme aux obscures tenebres de l'obliuiō. La vertu est »

Differences de la vertu, & de la volupté.

vne dame royalle, illustre, inuincible, infatigable. La volupté est » vilaine, infinie, seruile, timide, & debile. La vertu reside aux tem » ples, aux exercites, aux republiques, & entre le feu & les armes: » aux perils & aux batailles, auec les bandes, & les enseignes du » triumphe & de la gloire. Et la volupté demeure aux licts, aux » baings, aux estuues, & aux putains: où le pl⁹ souuēt elle se cache » hōteusemēt, en crainte d'estre veüe. La vertu baignée en sueur, » chargée de poulsiere, auec vne couleur viue & ardēte, tousiours » plus forte & plus gaillarde se presente heroïquement en lieu q̄ » la volupté macerée de vins & d'vnguēts, molle, pasle, & transie: » lors qu'elle a plus de plaisirs auec soy, & moins ause comparoi- » stre. Suyués donc, Monsieur, ce train commancé, ne prenāt autre guide, que de vostre propre vertu, auec l'heureuse recordation de la prudence & valeur de voz predecesseurs. Et prenés cest' aduertissement, comme de celuy qui est plus plein de desir & de voulonté de vous faire seruice, que de conseil & d'aduis. Neantmoins tel que ie suis, ce me sera tousiours grād plaisir de vous pouuoir procurer & inthimer prouffit, hōneur, & reputation: tāt pour payer le deuoir que ie tiēs de vous & des vostres, l'affection que vous me portés, & l'opinion que vous tenés de moy par plus d'amour, que de bon iugemēt: que pour non estre ingrat à la nature: laquelle m'ayant imparty quelque don d'experience & d'entendemēt, bien qu'il soit petit: ne veult pas que i'en vse comme l'auare de son tresor. Monsieur, i'ay baillé voz lettres à Mōseigneur vostre oncle: lequel estant fort ioyeux de l'heureuse promesse que luy faict vn si gaillard commancemēt de voz vertus: ne vous manqueront armes, cheuaulx, ny chose que ce soit, vous priant qu'à mesure qu'augmēteront voz bōnes graces, accroisse aussi la place que ie y desire. De Fōtainebleau.

Tant plus l'homme de bien par le vouloir de Dieu auec l'aisle de la fortune est esleué à quelque dignité,& grandeur: plus il doit exercer la doulceur, & l'humilité:& moins se perdre ou mescompter en la vaine gloire de ce monde. A Monsieur d'Arbouse Conseiller,& Maistre d'hostel ordinaire de Monseigneur le Duc.



Onsieur, i'ay receu les recõmandations,qu'il vous a pleu me man der par mon frere,de Cherué: où i'ay eu si grand plaisir, qu'il n'y a faueur de ce monde que i'eusse sçeu plus singulierement desirer: & doresnauãt ie fais estat de penser que ie suis homme de quelque chose: puis qu'vn si bõ Seigneur, duquel la vertu a tant de limites, a voulu faire quelque mention de moy. Ce que de vray estoit plus requis pour la continuation de vostre doulceur, que pour vn zero de mon merite. Ie vous en remercie tant humblemẽt que ie doy,& le plus qu'il m'est possible: ne pẽsant pouuoir,ny auec parolles, ny auec effects, satisfaire à ce deuoir. Au moyen dequoy,Monsieur, restraignant au milieu de mon cueur, auec silence,vne si grãde obligation:ie laisseray à vostre arbitre la congnoissance de mon desir,tousiours prõpt à vous faire tres-humble seruice. Ceste faueur a esclaircy l'vmbre,qui m'occupoit de n'auoir eu response d'vne lettre que ie vous escriuis de Lyon, en resioüyssance de voz grandeurs & augmentations,auec presentation de mes seruices: & m'aide à croire que l'occasion en est venüe de la faulte de vostre Secretaire, ou de l'infidelité de la poste:m'asseurãt bien que võstre bon vouloir ne sçauroit laisser vne si loüable & vertueuse æqualité de vie,qui est en vous:& cõme d'vn front Socratique ou Læliã, ne vous assuperbir pour „ dignité, ou grandeur qui vous soit aduenüe, comme vous ne Cic. „ vous abaisseriés pour infelicité qui vous peust arriuer: ioinct „ que ie ne sçay guieres de terrestres dignités,qui ne soient beaucoup moindres, que vostre merite. Ne me reste autre chose, Monsieur, que vous supplier tres-humblement, que tout ainsi

qu'il vous a pleu vous ſouuenir de moy par voz recommandations, il vous plaiſe m'honnorer de voz commandemens : affin de donner moyen d'action à ce mien bon deſir, qui a eſté touſiours pendant à vous ſeruir & hõnorer. Suppliant le Créateur, Monſieur, qu'il luy plaiſe ioindre pluſieurs ſaiſons à voſtre loüable grandeur. De Lyon.

Lettre fondée ſur la meſme occaſion d'vne precedente, concernant les anciennes amitiés legerement repoulſées par la nouuelleté des autres. A Monſieur le Secretaire de Thelu.

188 MOnſieur & frere, ie vous ay deux fois eſcrit par vn ieune homme de ceſte ville, dont ie ne dois plus longuemẽt eſperer la reſponſe. S'il n'eſt mort en chemin, que Dieu ne vueille, ou ſi vous eſtes en bonne diſpoſition, ce que ie deſire ſingulierement : ou bien ſi l'affection que ie vous porte ne vous eſt eſchappée de l'opinion, choſe qui ſeroit autant indigne de voſtre courtoiſie, que de ma parfaicte amitié. Ie vous prie me leuer ceſte craincte, qui eſt beaucoup accreüe par l'arriuée du meſſager, ſans lettre de vous. Car encores que ie n'euſſe eſté à Mont-briſon: vous ne me deuiés pour cela penſer ſi loing, ne ſi caché, que voz lettres ne m'euſſent bien trouué : ie vous ay amplement eſcrit de l'infirmité de mes affaires, & de mes deliberations, à quoy ie ne veulx faire redicte: mais vous ſupplier, Mõ- ,,
ſieur & frere, de conſiderer que les nouuelles amitiés ne doiuẽt ,,
eſtre preferées à la ſeureté des anciennes, qui ſont comme les ,,
vins vieux plus proſperes & ſalutaires. Car quant à moy, ie vous ,,
ayme de la meſme charité que moy-meſmes: & d'vne maniere que ie n'en veulx nul autre fruict, que de vous eſtre aggreable. Ie croy que vous en eſtes ainſi logé en mon endroict: autremẽt ie doubterois, que vous eſtant faillie l'eſperãce du prouffit pour mon peu de valeur, voſtre amitié en fuſt diminuée : qui ſeroit vne incongruité de ſageſſe, & offenſe de iugement. Mais Dieu vueille que vous ne ſoiés tũbé en tel erreur: duquel le regret me ſeroit grand, & à vous le blaſme encores plus. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace. De Mont-briſon.

Le conseil qui depend de l'auctorité des illustres, graués & anciens hommes, à ie ne sçay quoy beaucoup plus de poix & d'efficace que des autres, comme il l'escrit pour quelque occasion à vn sien amy.



Rand esbaissement & desplaisir m'ont apporté les lettres que vous m'aués escrites, & encores que ie cognoisse la qualité de vostre esperit, & de voz loüables vertus: à peine pourrois-ie loger en mon opinion, ce que vous m'escriués de Monsieur vostre oncle: si ie ne feusse entendu par plusieurs dignes de foy, & par le vulgaire bruit. Trouuāt par trop estrange qu'à vn homme vieulx & caduc, auquel estāt manquées non seulement les forces naturelles, pour seruir aux desordonnés appetis: mais aussi la vertu qui soustient la propre vie, ne soit encores morte l'affection ny le cueur de pouuoir adherer à telles voluptés, & en lieu qu'il deust estre ennuyé de la faulseté des plaisirs de ce monde, & diriger toutes ses intentions à la verité & asseurance de l'autre, il tienne encores en sa maison, & deuant les siens, par mauluais exemple, le train, dont la facilité d'vne ieunesse seroit non seulemēt inexcusable, mais aussi griefuement punissable. Dequoy ie me plains extremement, & non tant pour le dommage qui vous en peult succeder, que pour l'offense qu'il commect à Dieu, par iniure publique, de manier auec ceste façon, l'estat & la dignité ou il est cōstitué. Ie voy bien qu'en cest' affaire vous aués besoing d'aide & de conseil: ie n'ay pas la puissance de satisfaire à l'vn, mais ie m'employeray aussi voulontiers à l'autre que la necessité le requiert. Et vous aduise, que pour-ce qu'en cecy se traicte autant de vostre interest, de la reputatiō de vostre maison, que de l'offence de Dieu, & du scandale public: vous aués de vous y con-

189

duire de sorte, que chascun se persuade que la pieté & le deuoir naturel, vous ont prouoqué à en faire instance, plus que toute autre particuliere consideration. Autrement la malice des hómes, & mesmes de ceulx de vostre ville, est au iourd'huy si auctorisée, qu'ils ne fauldroient de calomnier vostré bonne voulonté, & penseroient que quelque haine ou ialousie de la partie que vous sçaués, qui y a le principal interest, sans autre respect vous auroit inuité à ceste entreprinse. Ce qui vous apporteroit blasme auec peu d'vtilité ; & ne vouldrois que pour quelque grand bien qui vous en peust re-vscir, vous vinsiés en cadence d'ingratitude, parmy la ceruelle des hommes. Ie trouuerois meilleur que prenant le chemin que nous enseigne l'euangille, vous misiés peine par vne humble correction de le destourner de ces malheureuses operations, ce que ne pouuant obtenir à lors, il sera permis d'y entendre par prouision des forces de la raison. Et pour-ce que la reprehension, qui ne prouient de personne de beaucoup d'auctorité, est souuent infructueuse, & que l'auctorité deriuée d'vne grauité d'aage, de dignité, ou de vertu, a ie ne sçay quoy pl' d'efficace & de pouuoir en l'importãce des affaires, vous sentant encores foible de ces choses que le temps vous admenera : il me semble qu'il seroit bon de faire iouër ce roolle par quelque Seigneur ou personne graue & auctorisé en cest' endroict. Car l'admonnestant & gaignant ce poinct sur luy de le diuertir, par ce moyen, l'ire de Dieu & vostre ennuy cesseroient. Et quãd cela ne prouffiteroit de riens : pour le moins vous acquerriés tesmoings approuués, qui feroient tousiours foy au monde de vostre sincere & vertueuse intention. Et quoy que ce soit, faictes en sorte pour vostre maison, que le payement de vostre vertu, puisse acquicter le blason & vitupere de ses vices, & vous gouuernés auec luy de maniere qu'il n'ait occasion de se plaindre de vostre superstition, ny vous accuser de vostre ingratitude. Vous aués entendement & conduicte pour plus importante chose. Et par ainsi vous ferés que les effects respondront à ce que i'estime de vous, affin de ne gaster mon iugement enuers ceulx à qui ie tesmoingne de vostre reputation. Venant ce que ie vous dis du cueur qui

Si peccauerit in te frater tuus: corrige illum inter te & ipsum

Cic. Genus autem hoc sermonum positum in hominum veterum auctoritate & eorum illustrium, plus nescio quo pacto videtur habere grauitatis.

appartient à nostre affinité, & qui depend de l'aage en quoy ie suis pour vous aymer comme frere, & conseiller comme pere. Me recommandant affectueusement à vostre bonne grace. Et priant Dieu vous donner ce que desirés.

Les fatigues & seruices de l'esperit, doiuent entrer par plus de consideration au cueur des Seigneurs que celles du corps, pour la grande difference qui est entre ces deux parties. A Mons. le Mar. sainct André.



Onseigneur, encores que ie ne soye plus en l'aage ny en la force de vous seruir : il ne vous doit pour cela mãquer le vouloir de me faire du bien, autrement vous donneriés à congnoistre au mõde que quelques bien-faicts que i'ay receus de vous, sont plustost venus pour vn pris & remuneration de mes fatigues & labeurs : que deriués de la fleur de vostre liberalité, & ie desire pour vostre honneur qu'il soit creu tout le contraire. Car l'vn seroit courtoisie, & l'autre seule recompense: l'vn plus estimable, pour estre acte voulõtaire & digne de recõmandation, que l'autre, pour estre seul payement de deuoir & d'obligation. Mais pour cela ie ne me donne poinct à penser de ne vous pouuoir faire quelques seruices: ayant opinion qu'ils vous seront plus cõsiderables que » les precedents. D'autant que les operations de l'esperit sont de » plus de merite, que les agitations corporelles. Car ceulx-la ser- » uiront à la gloire & à l'æternité de vostre nom: & ceulx-cy ont seruy à la commodité de vostre vie, & à l'estat de voz affaires. Or, Monseigneur i'ay faict ce commancement comme fontaine d'ou puisse aisémét couler & distiler la priere que i'ay à vous faire. Vous sçaués ce que sur vostre asseurance, i'ay promis à Monsieur l'Aduocat le Roux de l'office de procureur du Roy 190

Difference des œuvres de l'esperit, & des agitations corporelles.

en Foreſt, & ſur plus d'eſperãce de voſtre magnanimité que de mon merite,& combien de honte & de dommage me reſulteroit de ne luy tenir promeſſe:m'ayant par tant de coniurations aſſeuré de m'en eſtre perpetuellement obligé,auec tant d'execrations contre l'ingratitude, que s'il n'eſt le plus traiſtre & le plus meſchant homme du monde,ie n'en puis eſperer que tout ſoulagement & perfaicte amitié pour l'aduenir. Par ainſi Mons. ie vous ſupplie treſ-humblement de vouloir en cela, contre beaucoup de conſiderations,& de grandes conditions qui vous ſont preſentées au contraire,faire acte digne de voſtre vertu,& de mon anciẽne ſeruitude. Et pour-ce que de vous en faire lõgue & plus artificielle ſupplicatiõ, ſeroit ou vous ennuyer d'eſcriture, ou faire doubte de la fermeté de voſtre cueur: vous dirés s'il vous plaiſt le ſurplus,à voſtre ſeule conſcience. Ie ſupplie le Créateur vous donner, Monſeigneur, treſ-heureuſe & longue vie. D'Amboyſe.

L'amour naturelle d'vn pere enuers les ſiens,excede toute autre humaine conception, & la charité biẽn ordonnée,prend ſa premiere conſideration de ce qui eſt de ſoy-meſme. Lettre traduicte.

191 VOus aués faict tort à la modeſtie de voz lettres, & à l'affectiõ que ie vous ay touſiours portée de les declairer licencieuſes: puis qu'elles ont entierement obſerué le reſpect, & eu plus d'eſgard à moy, qu'à choſe qui me puiſſe appartenir. Eſtant mon amitié telle enuers vous,que tout vous eſt licite & libre de m'eſcrire,ſans pardon, excuſe,ny harangue. Et vouldrois bien que voz prieres fuſſẽt plus iuſtes, ou mes forces plus gaillardes pour y pouuoir,ſans ma ruyne, quelque peu ſatisfaire,& fournir mon beaucoup de deſir. Mais la priere que vous

me faictes n'a appuy,ny fondement d'honnesteté ny de prouffict,ains de toutes choses contraires à cela. Et de premiere abordée, sans couleur de quelque bonne chose,se trouue impliquée à mon dommage,de sorte,qu'elle ne peult auoir puissance de desloger ma premiere deliberation. Pour abreger, vous ne pouués en cest' endroict procurer l'vtilité de voz freres,que l'euidence de ma perte ne s'en ensuyue, estant de plus obligé à nature de prochasser le bien de mes propres enfans, que l'amour d'vn pere excede toute autre inclinatiõ.Et oultre ce que l'affection paternelle a plus de force que vous,qui n'aués point
» d'enfans,ne sçauriés estimer.La charité bien ordonnée de l'hõ
» me doit prendre sa premiere consideration à soy-mesme. Qui me faict penser qu'il ne sera iamais receuable,que vous me priés d'oster à mes enfans leurs propres facultés, pour en accommoder voz freres, à quoy aussi mes pauures fortunes,s'opposent formellement. Car mon reuenu non seulement ne me peult aduancer, mais à peine peult il suffire à mes ordinaires necessités:& les deniers que i'ay eus en coffres sont pieça fouldroiés & abismés par le tonnerre de mes creanciers. Et s'il vo⁹ plaist(despouillant toute affection)cõsiderer d'vne part &d'autre: vous trouuerés que mes enfans sont sains & valides, & (si la paresse ne les interrompt) vsans vertueusement leurs iours, propres non seulement à recouurer le leur, mais à en acquerir de nouueau. Et quant à moy ie me voy desia terminé à l'aage auquel ie doy plustost iouyr de mes substances acquises,que de mettre peine d'en pourchasser d'autres. Et si i'estois certain qu'il pleust à nostre Seigneur me prolonger autant de vie: que ie peusse veoir mes enfans arriués à quelque perfection, & ne les pouuant herediter des biens de la fortune, que ie peusse à tout le moins procurer auec toute peine & solicitude,qu'ils restassent riches des biẽs de l'esperit: en ce cas pourroit estre que i'aurois moyen cõme i'ay desir de vous complaire.Mais l'heure
» de la mort est incertaine,& ie serois auec raison estimé imprudent,si ie laissois mes enfans necessiteux de biens,& pauures de vertu, soubs la cure d'vn tas de tuteurs, qu'on ne sçauroit esperer qu'ils feissent apres ma mort, pour leur bien & aduance-

De la charité bien ordonnée.

Loüable cõsideration de pere pour ses enfans.

ment, ce que ie n'aurois peu ny voulu faire durãt ma vie. Vous sçaués bien que ce que ie fais maintenant, ie le pouuois & deuois faire plustost, & ay toutesfois differé en espoir de la commodité qui se presente. Mais puis que les moyens s'apprestent plus de fuir que d'aprocher: ie ne veulx auoir paix auec eulx, pour auoir guerre auec moy-mesme, & auec mes propres necessités. Et d'auantage, ie ne sçaurois vous ramenteuoir tant d'offices, de courtoisie, d'affection, & de liberalité que i'ay vsé pour le bien & cõmodité de voz freres, tant pour-ce que vous en sçaués assés: que pour n'auoir intention de leur en faire reproche, & lesquels aussi (comme si i'eusse mandé ma semence aux infertiles arenes) n'ont iamais generé nul fruict au territoire de leur cueur, mais plustost donné effects contraires, & indignes de mon merite & de leur deuoir. Neãtmoins me suffit en cela d'auoir satisfaict au iugement des hommes, & à ma seule conscience. Ioinct le tesmoingnage de tant d'honnestes Gentilz-hommes dignes de foy. Bien me desplairoit-il si vous mectiés en fantasie, que quelque cholere me feist faire ce discours: ayant tousiours veillé d'armer mon cueur de raison & de prudence: tout ainsi que le bon pilote preuoyant de longue main l'orage & la fureur de la Mer, arme ses vaisseaux premier que l'insulte de la proceleuse tempeste le vienne assaillir. Et à cecy m'a prouoqué la necessité auec bon conseil & meure deliberation. Car quelque iniure qu'ils m'ayent faicte, elle ne sçauroit vaincre l'affection que ie leur porte: & en cest'acte ie leur ay aussi bien voulu vser office de courtoisie. Car pouuant par expedient proceder criminellement contre eulx, pour leur faire moins de dõmage: i'ay choisi la voye large & frequentée: dequoy (s'il vous plaist) vous m'excuserés, & vous souuiendrés que vous estes tenu d'aider à vostre sœur plus qu'à eulx, de tant que la fragilité & la qualité du sexe le requierent. Ie prie Dieu vous donner ce que desirés.

Me recommandant à vostre bonne grace.

De Naples.

***

La necessité engendre à l'homme la guerre auec soymesme.

Honneste excuse d'vn seruiteur sur quelque charge qui luy est imposée, qu'il ne pense auec raison pouuoir ny deuoir entreprendre. A Monsieur des Rosseaux Conseiller & Medecin ordinaire du Roy.



NE pouuant la memoire que vous tenés de moy, Monsieur, partir d'autre racine que d'vne pure & extresme affection qu'il vous plaist me porter: ie ne veulx faillir de vous en remercier tãt qu'il m'est possible. Encores que ie cõgnoisse que la recordation, qu'il vous a pleu dõner à Monseigneur de moy, ne puisse succeder à son seruice ny à mõ prouffict: estant asseuré que tout ainsi que vous m'aués proposé pour mon bien, quand vous congnoistrés le contraire, vous mettrés peine que ceste election tumbe en personne de plus d'experiẽce & de plus de merite, & de laquelle il puisse esperer seruice mieulx accomply, n'ayãt poinct eu aggreable l'expedition que enuiron ceste venüe ie luy apportay de Lyon, laquelle à mon iugement estoit plus à loüer qu'à reprendre. Il ne me donne poinct cueur de faire chose qui luy puisse complaire. Et pource que ie me sents inhabile de resouldre ce neud gordien, il me sembleroit moins mal recongnoissant mon insuffisance, de me retirer de meilleure heure, que presumant d'estre autre que ie ne suis, manquer par experience à mon iugement, & à son besoing auec ma honte & preiudice de ses affaires. Doncques d'autant que la conscience me iüge, que vous m'estes tel amy que ie le vous suis: ie parleray auec vous d'vne liberté, que ie n'auserois entreprendre en son endroict, pour estre tenu de luy porter le respect, & la reuerence que doit le seruiteur au maistre, estãt asseuré que vous vous ayderés de mes raisõs pour mon seul bien, & singulier prouffict: & vous purgeray les difficultés qui me meuuent à vous prier de vous repẽtir de m'auoir 192

Le Seruiteur se desgoutte facilement quand il cõgnoit ne pouuoir estre aggreable en son seruice.

prefté cefte faueur,lefquelles ne fōt ny apparētes ny fuperflües: mais fondées fur la mefme verité, & toutesfois auec proteftation que l'obeiffance que ie luy dois porter, ait plus d'auctorité fur moy que toutes difficultés affemblées. Et me fera grād plaifir que vous l'en vueillés abreuuer comme de l'eaue de voftre prudence, & non comme venans de moy, affin qu'elles ayent plus d'efficace & de valeur. Or Monfieur, n'ayant (comme ie vous ay dict) voulu Monfeigneur, accepter la capitulation que i'auois faicte auec Monfieur le Lieutenant du Puy: ie ne voy chemin qui me puiffe conduire à la fin de l'autre negoce. Car c'eftoit la feule chofe qui nous pouuoit re-vfcir,& ne fuis cōme beaucoup que vous congnoiffés, pour faire induftrie ny marchandife de ces trafiques,& plus fouuent il y va du mien,dont encores ie me reffents,& fçay qu'il en eft aduerty. Voulāt dōcques retourner en Angleterre, & fans efperance de pouuoir à mon deuoir, ny à fon defir fatisfaire, m'expofer aux euidents perils, & renoüer mes anciēnes fatigues auec mon dommage, & à fes defpens fans pouuoir faire chofe qui luy fuft aggreable: ie me pourrois par la rendre moins aymable de luy, que ie merite de l'eftre. Et pour ces raifons,il me femble qu'il foit bon de me retirer,& de n'aller au rencontre de ces inconueniens,laiffant cefte negociation à perfonne, non de plus de fidelité ny (peult eftre) de plus de iugemēt,mais de meilleure fortune que ie ne luy fuis. Confiderés,Monfieur, que ie fuis pefant & peu difpos,ennuyé & confumé du trauail, que i'ay femme, & petis enfans, des biens mediocres, & embarraffés,que ie fuis par deça,auec beaucoup de parents & peu d'amis, que le voyage eft long & perilleux à caufe des guerres, qui ont cours entre les Princes, par le cueur des païs defquels il eft neceffaire que ie paffe, eftant la mer, qu'il me fauldroit prendre maintenant fi couuerte de courfaires que ie ne m'y fçaurois nullement affeurer. Et d'auantage,que les saufconduicts ne me pourroient affeurer des mains violentes des volleurs, & des mains impies, de ceulx qui ne voulans obeir aux loix de Dieu, & de nature, moins auroient ils de refpect aux mandemens des hommes:& la licence de la guerre engendre fouuent multiplicité de telle

danrée : & ne veoit on guieres les confins de deux Royaumes ennemys, calmes, ny vuides de grand nombre d'hommes impetueux. Toutefois ie ne recuseray iamais d'exposer à manifeste peril ceste pauure vie, pourueu que ie y congnoisse le seruice de Monseigneur ioinct à mon honneur : & que ce seruice mesme soit de qualité,que iustement il se puisse exploitter,auec le danger de ma personne. Et oultre toutes ces considerations dignes de vostre aduis, & de nostre amitié : il sçait bien le proces qui m'est commancé touchant à la pluspart de mon bien, & laissant la poursuitte : ie serois pour le perdre auec grand interest & deshonneur. Mais sans venir si loing, Monseigneur a pres de luy personnes si longuement prouuées, auec beaucoup de foy pour executer & satisfaire à sa voulonté, auec plus de dexterité, & moins de despense. Car (comme vous sçaués) ie ne le sçaurois entreprendre sans grands frais, ne le pouuāt plus supporter mon aage, ny ma qualité : & le contraire seroit bien requis au besoing de ses affaires. Et puis, Monsieur, que cecy ne vous a esté induict, que pour le respect de son seruice,& de mon vtilité : ie vous prie,ayant congneu, que vous en estes trompé, m'en vouloir guerir auec la mesme lance,de laquelle vous m'aués transfigé. Et faictes en sorte qu'à mon arriuée qui sera au iour qu'il m'a assigné, il soit desia preuenu de ne m'en presser aucunement. Car la reluctation ne me seroit honneste, ny conuenable : & l'obeïssance me seroit fort preiudiciable. Ce pendant ie prie Dieu, Monsieur, vous continuer sa grace : me recommandant humblement à la vostre.

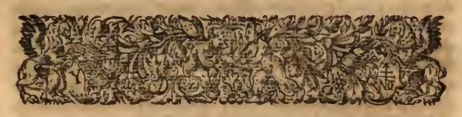
De Mont-brison.

Tout homme de consideration en tout acte doit distinguer & faire difference de la vertu & du vice, & se resouldre qu'il y a plus d'honneur & d'vtilité à la suitte de l'vn, qu'à la volupté de l'autre. A Monsieur Theuenon, Seigneur de la Chappelle, son cousin, à Roanne.

193 

On cousin, ie suis de mon naturel si ennemy de l'adulation, que ie fuy toutes choses qui ont quelque conformité auec elle. Et par ainsi, si ie ne commance les lettres que ie vous escris par vn Monsieur: vous me pardõnerés s'il vous plaist, & penserés que ie me cõforme en cela à vostre naturel, ennemy de telles sottises: & ne suis de si peu de iugement, que ie ne cõgnoisse que vostre propre vertu, & les graces que vous possedés, vous font excellent: de maniere que ce tiltre, ou plus grand, vous est propre & particulier. Mais pource que ie sçay auec vous, que ces apparẽces sont plustost à reprendre, qu'à estimer: & que vous aymés mieulx l'estre, que le paroistre: ie vous escris d'autre façon: ayant opinion que par vn mesme traict, ie satisferay à vostre noble & iudicieuse nature, & à la sincerité de la mienne. Croyant fermement que vous aymerés plus la simplicité de mon affection, que la superfluité des parolles, mere du vice & de l'abbus, qui regne presentement. Ie me suis proposé tant en cecy, qu'en plusieurs autres choses, de vouloir imiter plustost les anciens, dignes de reuerẽce & d'estimation, que les modernes subiects à la censure: & contre l'opinion de plusieurs, qui veulent que nous soyons obeïssans aux coustumes qui nous sont transmises par la diuersité du temps. Car ie pẽseray acquerir plus de loüange au seruice de la vertu, que ie ne ferois pas à la suitte du vice. Si i'ay quelqu'vn contraire en cela, ou si aucuns trouuent mauuais que ie semble estre trop auare en matiere de tiltres, & de qualités: ie m'asseure, Mõ cousin, que vous n'en ferés iamais plainte: congnoissant que

d'autant que ie ſuis chiche de propos, ie ſuis de tant plus liberal de bonne & honneſte affection:& moins oublieux & ingrat des obligations que i'ay à vous, & à voz predeceſſeurs. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace. Priant Dieu vous donner,Monſieur,heureuſe vie. De Mont-briſon.



Prieres trop artificielles enuers vn amy, ſont pretexte de peu d'amour, ou de peu de confidence, & indignes du priuilege d'amitié. A Monſieur Lymoſin Conſeiller du Roy au ſiege Preſidial de Lyon.



ONSIEVR, ie ſeray court à trois 194
chefz de la lettre, qu'il vous a pleu m'eſcrire. Premier, ie vous diray, q̃ voſtre venüe par deça me ſera fort aggreable, & deſirée en quelque temps que ce ſoit: car vous eſtes fourni d'vn rencontre ſi heureux, que chaſcun ſe reſioüyt de voſtre preſence. Venés dõc vne fois auec toute la perſonne, comme ſouuẽt vous y eſtes venu auec la langue: autrement vous me donnerés à croire, que l'occaſion du deſir de ceſte venüe, eſt pour me veoir ſeulement, & que ie ſuis de ſi peu de vertu, que ie ne merite que voſtre voulonté arriue en accompliſſement: & de ce (comme iuge pertinent de mon peu de valeur) ie ne doubterois nullement: ſi de ſoy la grande affection que ie vous porte, ne le meritoit: eſtant telle, qu'elle peult fournir la faulte des autres qualités. Payés moy donc ceſt' amour auec telle petite faueur: affin, que ne le faiſant vous ne ſoiés eſtimé de tous hommes amis de ciuilité, pour perſonne ingrate: dont ie ſerois au-

tant marri pour voſtre reputation, que pour mon intereſt particulier. Quant au ſecond poinct, ie vous aduiſe, Monſieur, que les longues prieres que vous m'aués faictes, ont eſté ſuperflues, pour obtenir de moy choſe de ſi peu de mouuement, & euſt ſuffi me faire ſçauoir, que vous auriés plaiſir que voſtre couſin peuſt receuoir ſupport par mes lettres: & ſi ie ne craignois vous offenſer, en lieu que ie deſire vous complaire en toutes choſes: ie dirois que ce ſeroit vn pretexte ou de peu d'amour, ou de peu de confidence, tous deux indignes du priuilege d'amitié. Mais pour ne vo⁹ deſplaire, ie ne diray autre choſe, & luy fourniray la faueur que vous me mandés: ce que pouuant obtenir le fruict que ie deſire pour ſon prouffit, il en ſera perpetuellement debiteur à ma bonne voulonté. Et pleuſt à Dieu, que ie peuſſe par mes lettres penetrer le cueur du Seigneur à qui il a affaire: & par ma faueur, ouurir les portes de ſa benignité, ſi à propos que noſtre amy en ſentit l'vtilité qu'il en eſpere. Car ie ſerois plus prompt à faire vne ſi bonne œuure, que luy à en receuoir le benefice. Et au ſurplus, pour n'eſtre plus long que ma promeſſe: ie vous reſpondray pour moy, & pour ce païs de Foreſtz: & vous diray pour mon regard, que mes œuures ne ſont pas de tant de merite, qu'elles puiſſent auoir force d'eſmouuoir voſtre bonté: puis que vous eſtes ſi riche & opulent de voz propres richeſſes, que vous n'aués beſoing d'y ioindre les miſeres d'autruy. Et quant à ce païs, il ſe plainct extremement, que vous en faictes ſi peu d'eſtat, qu'il vous ſemble que ſes ſeules ſingularités ne le ſçauroient celebrer & glorifier, ſans mandier la faueur d'vne preſence Lyonnoiſe. Ie me recommande humblement à voſtre bonne grace. Et prie Dieu, Monſieur, vous donner ce que deſirés.

De Mont-briſon.



Lettre

Lettre de fen de ioye à Monsieur de Boessot, Seigneur de Pont sur Seine, pour son aduenement à la Court, au seruice de Monseigneur le Duc de Guyse.



Onsieur, si ie ne puis arriuer par responce suffisante à la courtoisie, & à l'affection des lettres qu'il vous a pleu m'escrire : ie mettray peine d'y abborder auec le cueur, duquel ie me resiouÿs autant, qu'apres nostre cōmun desastre de la mort de feu Monsieur le Mareschal, vous soiés encores allé honnorer ceste Court, & y seruir ce grand Prince : comme il me desplaist que ie n'y suis à propos, de vous faire plaisir, & de iouÿr du fruict de vostre aduancement, & de la conuersation de nostre ancienne amitié. Quoy que ce soit, si l'absence m'oste la commodité de vous faire seruice, & le plaisir de cōmuniquer auec vous : elle ne m'effacera iamais la memoire de voz aggreables vertus, qui ne peuuent faillir (comme ie m'en asseure) de respondre dignement à l'opinion que chascun en tient. Les recommandations que vous m'aués faictes de la part de Monsieur de Sainct Germain, m'ont esté fort honnorables, & auec faueur, qu'vn Seigneur de si grande reputation ait voulu auoir quelque recordation de mon indignité. Mais pource que ie me veulx enuers luy particulierement acquitter d'vn tel deuoir : ie ne vous en diray autre chose. Vous merciant toutefois que vous m'ayés esté si fidelle executeur de sa voulonté, & amiable conducteur d'vn si grand bien. Et au demeurant, Mōsieur, quelle ioye eusse ie receu par mesme moyen du tesmoignage que vous m'aués faict de l'amitié que me porte ce bon Seigneur : si auec le desplaisir de sa maladie vous ne l'eussiés troublée, estant tel qu'il doit estre par raison de l'aduersité d'vn gentilhomme, de qui i'ay tant receu de bien & d'hon-

neur? Pleuſt à Dieu, qu'auec vne partie de la lumiere de mes yeulx, ie peuſſe chaſſer quelque poinct de ſon infirmité: pour faire congnoiſtre combien ie ſuis ennemy de l'ingratitude, & auſsi prompt à recongnoiſtre & payer, comme à receuoir les faueurs que ie tiens de luy: encores qu'il y euſt grande inæqualité, & difference entre ce payement, & le merite de la choſe: m'ayant donné la lumiere de l'entendement, qui n'excede de moins ce que ie luy dedie, cõme le Soleil eſt plus noble & plus excellent, que toutes les clartés terreſtres & materielles. Mais ſi plus ie ne puis: pour le moins de tant que ie me ſents ſon debiteur d'æternelle obligation, ie ſentiray perpetuellement ſon mal: & tant que ie viuray, ie me reſioüyray de ſes proſperités. Et au reſte, Monſieur, i'ay eſcrit à monſieur le Treſorier Berard y a trois mois deux lettres: & pource que ie n'en ay point eu de reſponſe, ſçachant qu'il n'y a faulte d'amitié, ny de negligence: ie ne ſçay qu'en pouuoir penſer. Ie vous ſouhaitterois à venir ioüyr de la doulceur de ce païs: mais les occupations de voſtre charge me gaſtent ceſte volupté. Mais ceſt' æſté prochain que le Roy (Dieu aidant) viſitera ſes païs, le temps ſera plus aggreable. Ce pendant ie iray ſeruir mon quartier, & vous verray par meſme contentement, & plaiſir de voſtre felicité: qui ne ſera iamais ſi toſt, que ie le deſire auec voſtre bõne grace. A laquelle ie preſente mes humbles recommandations. Priant Dieu vous donner la ſienne. De Lyon.

Continuation & confirmation d'amitié, & de reſpect. A Monſieur Pinart, Seigneur de Coubliſy, Notaire & Secretaire du Roy.

196 MOnſieur, ſi voſtre courtoiſie n'eſtoit plus grande que ma valeur: ie doubterois que ce cordage d'amitié, auec les forces duquel vous, par ie ne ſçay quelle opinion de mon entendement, & moy par vne continuelle admiration de voz vertus, auons ſi eſtroictement conioinctes noz voulontés: que non ayant iamais eſté reſolües par faulte de bons & gracieux offices, vinſſent maintenant à eſtre laſchées par le ſeul retarde-

ment de vous escrire. De maniere, que vous en eussiés perdu la memoire du respect que ie vous porte. Mais me confiant du tout en vostre rondeur & cõstance: i'espere que vous me tenés encores en ce petit coing de vostre heureuse souuenance, ou il vous pleut me loger au commancement, me faisant digne de la compaignie de tant de biens de vertu, excellents & rares, qui occupent le surplus d'vn si honnorable logis. Ce qui me donne à croire de mieulx: pour auoir esté ceste amitié contraictée plustost de la part de vostre liberalité, que du costé de mes merites: & fondée plus expressement sur l'honnesteté, que sur l'vtilité terrestre. Car quand il seroit autrement, ie penserois que vous auriés reuoquée la main de vostre benignité, sur la recongnoissance de vostre erreur, & de mon indignité, & que vous deffaillant l'opinion de ma vertu: par mesme voye, l'amour vous en fust eschappée. Quoy que ce soit, Monsieur, si ie ne suis digne de vostre memoire: vous ne laisserés d'estre tousiours capable de mon obeïssance. Et si iusques à present i'ay esté long à vous escrire: ie n'ay iamais pour cela este negligẽt de vous respecter & aymer. Mais les empeschemens de mes affaires, m'ont osté la plume de la main, & augmenté le desir & le deuoir en l'entẽdement. Maintenant (Dieu mercy) que ie vis auec moy, deuelopé de fatigues, & appliqué à mes particulieres negoces, pour n'accumuler l'obligation que ie vous sents à plus grande somme: ie vous escriray le plus souuent que ie pourray: à peine que toutes mes excuses soient doresnauant conuerties en vitupere & reproche. Et pour-ce Monsieur, que faisant estat de croire, que vous m'aymés: ie croy aussi que vous n'aurés poinct à desdaing, d'entendre le train de mes petis affaires. Ie vous diray seulement que i'ay laissé ces ennuyeuses operations de la vie actiue, & me suis reduict à mon petit mesnagemẽt: mectant peine de marcher par grand pas au recouurement du temps perdu, & s'il m'est posible auec l'æsle de ma plume, me subleuer des obscures tenebres de l'oubliuiõ. Du corps (graces à Dieu) ie suis bien dispoſé, & de l'esperit encores mieulx: puis que l'ambition de vaine gloire, & la cupidité d'humaine richesse n'albergent plus auec moy. Quant aux biens de la fortune: i'en

ſuis ſur la mediocrité auec prou femme & peu d'enfans. Si vous m'aymés bien fort, vous ſçaurés le ſurplus auec la preſence. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace.

De Sainct George.

Autre recommandation de reſpect & d'amitié auec pluſieurs loüanges de ſçauoir, mœurs, & qualités. A Monſieur de Saconay Precenteur de Sainct Iehan de Lyon.

197 

Onſieur, l'eſperance que me donna dernierement voſtre courtoiſie de venir par deça hõnorer ma maiſon, & prendre poſſeſsion de ce cueur, qui a eſté ſi longuement vaſſal de voz vertus, à ceſte cauſe, que contre mon deſir, & mon deuoir, ie ne vous ay pluſtoſt eſcrit : aymant mieulx receuoir conſolation auec voz paroles fournies de bonté & de bon exemple, que vous ennuyer de mes ſottes eſcritures. Mais puis que ie me voy en cela ſi eſloigné de la fin de mon vouloir : ie delibere d'y ſatisfaire d'vne autre part. Affin qu'ayant congneu le reſpect & l'amitié que ie vous porte : vous ſentiés par meſme moyen que vous eſtes tenu de m'aymer, & que lors que vous ſerés deſ-armé de ces graues negoces : vous ayés memoire de venir à l'obſeruation de voſtre promeſſe: & à la ſatisfaction de l'incroiable appetit que i'en ay. Lequel m'eſt de tant plus grand, que me ſera la commodité que i'auray de pouuoir iouyr de voſtre vertueuſe & prouffitable conuerſation: pour eſtre (par la grace de Dieu) maintenant extraict du dur ioug de mes eſtranges occupations, & reduict à la tranquillité de l'eſperit, qui eſt requiſe à ſupporter tãt de troubles & de calamités de ce temps. Pleuſt à Dieu Monſieur, puiſque ie me ſuis deſia propoſé d'enſuyure l'heureuſe energie que vous aués de bien eſcrire: ie me peuſſe à ceſt' heure de meſmes apliquer, à l'imitation de voſtre loüable maniere de viure, & que l'vn me

peuſt arriuer auſsi à propos que l'autre. Car en lieu que du premier ie me promects vne brefue & faulſe gloire de ce monde: l'autre me rendroit vne vraye & æternelle fœlicité. I'ay commancé à l'vn,& me voy en grande difficulté de paruenir à l'autre. Quoy que ce ſoit, Mõſieur,en me ſub-leuãt des caligineux & terreſtres penſemens, des brutteſſes,& pecoreries de ce coquin monde : ie me force, tant que ie puis, de purger les yeulx de mon opinion : affin qu'eſtans clarifiés, ie les puiſſe totalement diriger à ce diuin & æternel luminaire. Eſperant que ceſte infinie clarté deſcouurant la pureté de ma viſte, enflammera & allumera mon entendement,& luy fera ouuertemẽt veoir la difference de ce baboin bien tranſiſtoire, & de celuy qui eſt infinitif:& non ſeulement le congnoiſtre, mais l'aymer vniquement. Ie ne m'eſtois iuſques à ceſt'heure congneu digne d'vn ſi grand bien : & ſuis en doubte (comme dict Plato) que me voulant ioindre aux formes ſeparées de la matiere: il m'en faille ſeparer du tout par l'intellect de ceſte chair, aux deux moyens qu'il a figurés en ces epiſtres. Ce que par quelque peine que ie aye miſe ie ne n'ay peu, ny pourray faire, ſi la main de la grace de Dieu, ne me leue de ceſte paralyſie. Et vous Monſieur, bien heureux qui en ce temps plein de troubles & de diuiſions, auec la compaignie de peu, vous vous trouués au port, ou ioüyſſant du fruict de voſtre doctrine, vous pouués librement traicter & conſiderer les choſes, deſquelles l'vſage & la recordation doiuent proceder tout humain contentement. Ie vous ſupplie dõc Monſieur, qu'en ceſte fragile nauicele de noſtre antique foy: en laquelle auec les bons, comme l'vn des plus ſages patrons, vous eſtes en Pope : vous vueillés vniquement auec les autres, vous ſauluer & garenrir du flat de ce vent contraire, & impetuoſité de l'heretique cõfuſion qui regne pour au iourd'huy. Affin que nous autres par voſtre exemple, ſoyons poulſés des tenebres à la lumiere, & par voz peines dreſſés à la carriere de l'heureuſe & æternelle vie. Mais pour-ce que plus d'eſcriture vous dõneroit plus d'ennuy: ie me recommande de tout mon cueur à voſtre bonne grace. Et prie Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe vie. De Mont-briſon.

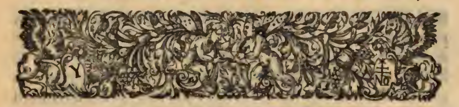
Plato.

Si les amis comptoient si bien les iours de leurs promesses, comme font ceulx qui en desirent & attendent l'execution: il mettroient plus de peine de les obseruer. A Mons. d'Allemaigne, Receueur general d'Auuergne, à Lyon.



198 Onsieur, Si vous eussiés esté aussi prompt à obseruer vostre promesse, comme vous fustes diligét à la faire: & si vous comptiés aussi bien les iours, que font voz amys par deça: vous trouueriés que ma complainĉte ne seroit poinĉt hors de saison, que desia vous auriés reueu la douceur de ce païs, & no⁹ iouy de vostre gaillarde cóuersation. Mais puis qu'estant ailleurs poulsé par vostre desir, vous n'y aués encores satisfaiĉt: ie vous prie aumoins de venir à l'opinion de ma requeste. Dequoy ie vous auray obligation de tát que plus pour me complaire, que pour vostre plaisir, vous aurés voulu prendre ceste peine, & mesmemét en temps qui ne vous peult rapporter autre contentement, que celuy qui vous restera de la reuisitation de tát d'amys & de seruiteurs, qui y ont esté generez par-my la semence de voz courtoisies, & de la congnoissance que vous aurés de la ioye que vostre presence nous sera receuoir. Monsieur tenés promesse, adherés au beaucoup de nostre desir, & acquiĉtés quelque peu de vostre deuoir, & de ce que vous doit mouuoir l'amitié que particulieremét ie vous porte, & celle dont vous m'estes obligé, par la loy d'hõnesteté. Ou faiĉtes, que ie ne vous aye iamais veu ny congneu, ou que ie ne me puisse iamais souuenir de voz bonnes graces. Mais ie ne trouue moins difficile, l'vn que l'autre. Au moyen dequoy ie ny voy nul remede que de vous vaincre d'affeĉtion & de bonne voulonté. De laquelle en attendant que vous y ayés pourueu pour vostre honneur: ie me recómande à vostre bonne grace.

De Mont-brison.



Qui veult entreprendre d'accuser quelqu'vn, il doit estre vuide de toute chose digne d'estre luy mesme accusé. Et ne peult entrer au cueur de quelque homme genereux que ce soit, qu'il y doiue auoir aucune intermission d'office & d'honnesteté. A Mons. le Mar. Sainct André.



Onseigneur, Si les hommes 199
n'estoient informés de la
grande & longue seruitude
que ie vous ay: & combien
par la grace de vostre vertueux naturel mes prieres ont eu de valeur en vostre endroict: ie ne serois pas cõme ie suis si souuent pressé de vous importuner. Mais l'vne de ces choses la, est cõgneüe de tous: & l'autre ex-
» perimentée de plusieurs. Par ainsi d'autant que le reffuser à
» vn miserable l'office de faueur, est chose esloignée de toute hu-
» manité, & que nulle intermission d'office pour quelque occa-
» sion que ce soit, ne peult entrer au cueur de l'homme magnani-
» me & genereux: ie ne me faindray iamais de vous prier toutes les fois que ceulx qui auront besoing de ma faueur m'en requerront, & que la charité du prochain, le me commandera. Monseigneur, si le crime de M. D. P. est digne de peine & de quelque chastiement: l'occasion d'iceluy merite plus de grace & de consideration, & si comme iuge d'æquité il vous plaist balancer l'vn & l'autre: vous trouuerés la cause qui a meu à ce Gentil-homme de se vanger beaucoup plus preignante, que la qualité de la vindicte. Mais quand ainsi ne seroit la clemence, doulceur, & la benignité (qui est vertu à tout hõme

Cic. Nullo casu arbitror hoc constanti animo posse contingere vt vlla fiat officij intermissio.

ſemblable à luy ſinguliere) vous exhorte aſſés:la clameur de ſes parens,& de l'honnorable famille dont il eſt yſſu (qui auec tant de fidelité,& de deuotion, ont vſé beaucoup de leur bien, & de leur vie enuers vous, & voz predeceſſeurs) vous en ſupplie : les pleurs de ſa dolente mere le vous requierent : la conſideration des vices & mauuaiſes humeurs de ſa partie, le vous guarentit: & moy auec les plus ardentes & affectueuſes prieres, que i'aye iamais vſées enuers vous, ie vous demande ceſte grace. Or, Monſeigneur, ou vous eſtes en deliberation de luy faire donner quelque ennuy, pour le rendre meilleur : ou pour bonifier les autres par le miroir de ſa peine : ou vrayement à la ſuggeſtion de quelque ſot, vous ayant mal à propos imprimé à ſon exemple la purgation des hommes ſeditieux de voſtre gouuernement,pour y faciliter,& trãquillizer les bons. Quant au premier, vous ne le ſçauriés faire meilleur qu'il eſt, & qu'il a touſiours eſté,au rapport de tous ceulx qui ont eu ce bien de le congnoiſtre. Et ſi ceſte offẽſe (prenãt la iuſtice à toute rigueur) merite correction:elle eſt auſſi digne de pardon par l'œil de l'æquité,& du deuoir où nous ſommes tous obligés pour la conſeruation de l'honneur. Car, Monſeigneur, pour vous en parler franchement, il ne ſera iamais trouué entre perſonnes de grãdeur,
» qu'vne ballafre d'honneur ne ſoit plus puniſſable,qu'vne ballafre de viſage. Or, s'il vous plaiſt en faire demonſtration, pour donner exemple aux vicieux: il ne ſçauroit entrer en mon opinion, qu'il faille que la peine & le ſupplice de la propre vertu ſerue pour la penitence du vice:meſmes qu'il s'en veoit de iour à autre dans les forces de la iuſtice, infinité qui en eſchappent par ie ne ſçay quels moyens : la mort deſquels ſeroit prouffitable au monde, & merueilleuſement aggreable à Dieu. Et en tout euenement il ſeroit plus expedient de reffrener & moderer la langue de tant d'impudens inſectateurs & demoliteurs de l'honneur & reputation d'autruy : qui comme cauſe principale,ſont propre matiere & inſtrument de tant d'inconueniẽs, & de la diſſolution de toute humaine compaignie : & ceſſant ceſte cauſe pernicieuſe, ne reſteroit nul moyen d'iniquité. Et au ſurplus, s'il eſt neceſſaire de reſequer les mal-viuans de la

La mauuaiſe langue eſt ſouuẽt occaſiõ de beaucoup de malheurs.

ville: ceste decision ne sçauroit en facon que ce fust, tumber sur vn ieune Gentilhomme naturellement bien informé, composé de tant de loüables parties & de tant de bonnes mœurs, qui n'a iamais commis chose indigne d'honneur, & tel que si le reste de la ieunesse ouuroit les yeulx en sa lumiere: le monde en seroit plus beau & plus aggreable. Et quand il seroit autre & tel que sa partie le d'escrit faulsement: il ne doit estre receuable à » cela, d'autant que quiconque entreprend d'accuser autruy il » doit estre exempt & purgé de toute chose subiecte à l'accusa- » tion, car il feroit beau veoir, que Verres accusast vn larron, Mi- » lo vn homicide, Clodius vn adultere, & Catilina vn Cethe- » gus. Mais Monseigneur, ie ne veulx plus auec grandes raisons qui me superabondent me trauailler à iustifier ceste cause, affin que sa condition, semble plus propre à vous mouuoir que l'humanité de mes prieres. Seulement ie vous diray, que ie ne vous sçaurois iamais faire instance pour plus iuste occasion, pour vn plus singulier amy, ny auec plus de desir & d'affection, qu'il vous plaise qu'elle me soit entherinée. Et si comme la faueur me sera de tant plus grande, que poinct que iamais il vous ait pleu m'en impartir: aussi l'obligation sera telle, qu'il me sera à iamais impossible de la fournir & satisfaire. Si ce n'est auec le cueur & l'extreme voulonté de vous faire toute ma vie tref-humble & fidele seruice. Suppliant le Crëateur, Monseigneur, vous donner tref-heureuse & longue vie.

Cic. Carere debet omni vitio, qui in alterum paratus est dicere.

De Lyon.





Lettre de Monſieur le Mareſchal de Sainct André, au Roy Henry, en recommandation de quelques Gentils-hommes Anglois, deſirans ſe reduire au ſeruice de ſa Maieſté.

200 

IRE, Ie deſirerois que mes ſeruices euſſent autāt acquis d'auctorité enuers vous, que mes recō-mandatiōs y euſſent quelque pouuoir d'honneſte faueur, pour ceulx-la qui la me recherchent. Touteſfois encores que ilz ſoyent de peu de force: ie ne laiſſeray de faire apparoiſtre à ces Gentils-hōmes Anglois, le cueur & l'affection que i'ay de leur aider, & la foy que i'ay que voſtre Maieſté, les doit recongnoiſtre, comme elle faict couſtumierement tous les autres qui ont abandonné parents, patrie, & leurs naturelles facultés pour ſon ſeruice, tant pour eſtre & appartenir au deuoir de tout bon & vertueux Monarque: que pour le bien & grandeur de voſtre couronne. Touteſfois SIRE, puis qu'ils vont deuers vous: i'ay bien voulu adiouſter aux prieres des autres, qui pourront eſtre de plus de force, les miennes petites & debiles. Et ſupplier treſ-humblement voſtre Maieſté, que ſelon l'vſage de ſon accouſtumée benignité & courtoiſie, il luy plaiſe les receuoir & recongnoiſtre de ſorte, que leur merite y rencontre la remuneration qui leur eſt deüe, & qu'ils puiſſent auec infinis autres vnanimement rendre foy & teſmoingnage au monde, de ceſte rondeur bonté & royalle voulonté. Et de telle grace pour ma reputation, i'auray auec eulx æternelle &

conioincte obligation à vostre Maiesté. A laquelle, SIRE, ie supplie le Crêateur, donner accroissement digne de sa grandeur & entiere felicité.

De Londres.



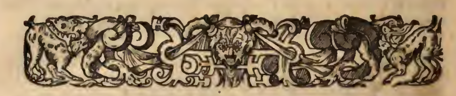
A Monsieur le Chanoine Papon, Prieur de Marcilly, sur son liure du Ris, auec vn traict noté & tiré d'vne eglogue d'Ausonius Concluant contre le Ris, que tous estats de ce monde sont en quelque soucy. Et que chascun se desplaist en sa propre vocation.



Onsieur, I'ay eu tant aggreable vostre liure du ris, comme le merite la beauté & la doctrine dont il est fourny, & comme i'auray tousiours touteschoses qui me seront mandées de vostre part, & vous en remercie autant comme ie doy, & qu'il m'est possible, reseruant l'obligation que ie vous en sents en la partie de mon cueur, ou ie conserue la memoire des choses, qui me sont plus precieuses & recommandables. Et de laquelle, si tost que l'occasion s'y presentera, ie m'acquicteray aussi promptement, que vous m'y aués liberalement constitué. Et ce pendant vous pourrés vous preualoir & vser de tout ce qui depend de moy, auec la seureté & priuauté qui appartiẽnent à voz vertus, & à l'amitié que ie vous porte. Vous priant, Monsieur, que doresnauant vous me faictes ceste grace, que ie soye participe de voz escritures. Car encores qu'elles puissent tumber en plus dignes mains: elles n'arriueront iamais à personne qui les veoye plus amyablement, n'y de meilleure voulonté que ie feray. Ie ioindray la loüange de ce liure auec celle qui luy est vulgairement attribuée. 201

Et pour-ce qu'il n'est rien plus contraire au ris, que la conside-ration de l'inquietitude & l'agitation de ceste vie mortelle, en tous estats de ce miserable siecle : ie vous enuoye la traduction q̃ i'ay faicte en ryme. Sur ce petit discours que nous en veismes à Gotelas en l'eglogue d'Ausonius. Me recommandant hum-blement à vostre bonne grace, & du Capitaine Rolandon. Et priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse vie.

De Sainct George au Gazillan.



SVR VN TRAICT
NOTE EN VNE EGLOGVE
D'AVSONIVS.

Quod vitæ sectabor iter ? & c.

LAs (mon Dieu) par ma pauure vie,
Qu'elle voye sera suyuie?
Les viateurs auec raison,
Traisnent le soing de leur maison.
Et n'est maison tant soit contente,
Qui soit d'ennuy tousiours exempte.
Plusieurs dangers par-my les champs,
Suyuent de pres pauures Marchans.
La pauureté pesante & basse,
Est plus moleste, à qui s'en lasse.
Le laboureur mesme s'ennüye,
De tant piquer ceste charrüe.

L'opinion commune blasme,
L'homme qui veult estre sans femme.
Qui l'a mauuaise, & en endure,
Est en coruée honteuse & dure.
Ceulx qui en font la garde vaine,
Ne sont pas hors de grande peine.
Quant au faict d'armes sanguinolent,
Il est cruel, & violent.
Et la vitesse de l'vsure,
Aux pauures faict grefue morsure.
Puis donc que tout est en souci,
Et de viure chascun transi:
En toy seul Dieu sera rauie
Doresnauant ma pauure vie.

En heur content se dit.

Les iours, ausquels ceste pauure vie hazardeuse se treuue conseruée, ne sont guieres moins heureux, que les iours de la propre natiuité. D'autant que nous naissons cõme sans sentiment, auec vne incertitude de plaisir: & nous ne pouuons estre guarẽtis d'vn inconueniẽt de mort, sans vne certaine volupté, & extreme resioüyssance. Au moyen dequoy ce Secretaire n'eust pas peu d'occasion de ioye le xiiij. iour de Iuillet 1562. ayant esté guarenti, quasi par miracle d'vne merueilleusement cruelle & espouuentable mort: declairée succinctement en ceste lettre, addressée à M. Berard, Tresorier de l'artillerie, l'vn de ses plus asseurés amis, auec plusieurs renouuellemens de leur fidelle & parfaicte amitié: si bien & de si longue main par plusieurs offices generée, que de sa part il l'aura en perpetuelle recommandation.

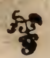


MOnsieur, i'ay receu voz lettres marquées 202
de l'ancienne amour de nous deux, & de l'humaine nature & courtoisie que vous possedés. Et tout ainsi que vous aués receu l'excuse que ie vous ay faicte, de ne vous auoir escrit: i'accepte la vostre de mesme poinct, & croy que le plaisir que vous aués

eu de sçauoir de mes nouuelles, vous aura causé l'effect du silence, dont vous m'escriués. Et me plaist singulierement, que toute la vertu de ce plaisir vous soit espàchée autour du cueur, pour en chasser l'ennuy que la nouuelle de ma mort en cest horrible massacre de nostre pauure ville de Mont-brison, vous auoit apporté aussi promptement, qu'elle a esté dispersée en la legereté des langues. Mais encores que vous m'aiés pardonné l'intermission passée: ie ne veulx plus vous donner matiere de me reprendre pour l'aduenir: & faictes le semblable. Car par ce » moyen en despit de la distance des chemins, & de l'esloignement, nous ioüyrons du priuilege & omnipotẽce de la plume, » pour le fruict & benefice de nostre ancienne amitié. Ie me res- » ioüys de la santé de vous, de madame la generalle, & de voz petits Berardeaux: lesquels, i'espere, seront vn iour tels qu'il appartient aux vertus & ciuilités du pere: Dieu les vous cõserue auec toute felicité. Et vous tenés asseuré, qu'il n'y a personne en ce monde, qui prenne plus de plaisir que ie fais au vostre, & à vostre honneur, & heureuse satisfaction: aussi n'en y a il point qui vous respecte, ne qui vous ayme plus. Et pource que ie m'asseure autant de vous, mesurãt vostre cueur auec le mien par mesme cõpas: affin que ie vous face part de mes consolations, pour satisfaire à vostre desir: ie vous diray, Monsieur, qu'apres auoir infructueusemẽt semé vn si long temps de mes seruices, en terre assés ingrate pour moy, estant reduict en ceste ville, sur ces troubles & diuisions, esleu & contrainct d'en prendre en partie la charge, & pour le faire court, apres auoir veu passer par le fil de l'espée, huict cens soixante pauures corps de nostre charge, moy prisonnier auec dixhuict, qui ont bondy d'vne tour assise sur des rochers merueilleusement haulte & espouuentable, & moy sauué (non sans miracle, par le vouloir de Dieu) à la solicitation & diligence d'vne mienne belle sœur, damoiselle de grande vertu, & à mõ aduis par beaucoup de la faueur de Monsieur de Poncenat: qui (cõme vous l'aués congneu) ayant changé de plusieurs façons de viure, ne s'est iamais peu deuestir de sa naturelle doulceur & bonté: qui aussi certainement a preserué la vie de tout le reste du pauure peuple, & l'entiere combu-

ſtion & rùyne de ceſte miſerable ville, contre le gré, & reſolüe intention des mains ſanguinaires. En fin me voicy, auec vne femme ſaine de corps & d'ame, ſi conforme à mon beſoing, & à mes voulontés, que ie ne la ſçaurois ſouhaitter d'autre plus afferante qualité: auſsi ie l'ayme comme la lumiere de mes yeulx, & me reſioüys extremement de me ſentir aymé d'elle. I'ay ma petite Iaqueline fort belle fille (ſi le tranſport de l'ardeur paternelle ne me deçoit) & croy que pour autant qu'elle ne tient rien en cela de la figure du pere, ny de la mere: elle a prins ceſte beauté exterieure en l'interieure excellence & ſincerité de noz cueurs: & auec beaucoup de petites meches, & flammettes de vertu & d'eſperit, elle me donne & allume l'eſperance d'vne future conſolation: apres la mere, c'eſt l'idée de mon ame, & la creſme de mon bien. Il a pleu à Dieu me leuer vn fils qu'il m'auoit donné quaſi à l'entrée des ſecondes portes de ceſte vie: il eſt bienheureux au ciel, où l'interieur de toutes choſes eſt congneu: & y congnoiſſant la pureté de l'amitié qui eſt entre vous & moy, il prie pour noſtre commune proſperité. Monſieur, ie deſire que ceſte venüe du Roy vous achemine à Lyon, eſperant que vous ne ferés point ſi cruel de me priuer d'vne viſite, pour prendre poſſeſſion de la petite maiſon qui eſt voſtre, & ne peult eſtre autrement: puis que du cueur du maiſtre vous eſtes infallible poſſeſſeur. Ce pendant ie vous ſupplie de me commander, ſi en quelque endroit vous me ſentés moyen de vous faire ſeruice. Et ſur tout que i'aye ce bien de receuoir de voz nouuelles. Car l'eſcriture eſt vn tableau repreſentant apres le naturel, le contentement de la preſence des amis. Ie prie Dieu vous donner, Monſieur, entiere felicité auec ſa diuine grace: me recommandant humblement à la voſtre.

De Mont-briſon.



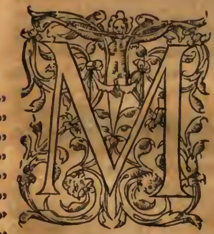
Tant plus l'homme est constitué en grandeur sur les autres, & plus il doit estre aisé: luy suruenant occasion de pouuoir exercer l'humilité, & la doulceur qui luy doiuent appartenir: & si de premier mouuement possedé de quelque orgueil, cela ne luy peult penetrer l'entendement, il en doit estre pressé par plusieurs impressions: car le temps amenera auec la maturité de l'aage & l'experience des choses: qu'il sentira obligation à ceulx, qui par importunité, ou autrement, l'auront mis au chemin de son deuoir. A Monsieur de Sainct Irigny.

203 

MOnsieur, n'ayant (comme ie pensois) obtenu du Seigneur que vous sçaués, ny faueur, ny seulement responce de la lettre que ie luy auois escrite: ie me cõtente du fruict que i'en ay rapporté, qui est de recongnoistre par ce moyen, le peu de ma valeur, & le trop de ma hardiesse. Mais ne pouuant encores esteindre pour cela le feu de la charité qui me commande: i'ay aduisé de recourir à l'eau de vostre intercession, pour ce pauure Musicien qui se recongnoit, & delibere si fermement de s'amender pour l'aduenir: que sa bonne voulonté, auec la penitence de sa prison, est digne non seulement d'excuse de sa faulte: mais du pardon & de la grace d'vn maistre gaillard & liberal. Et si en cest endroict vous faictes ce que ie n'ay peu faire pour luy: vous me constituerés en obligation enuieuse de vous faire seruice: & viendra le temps, que ce Seigneur vous remerciera du moyen que vous luy aurés donné, d'exercer d'exemple de misericorde & de benefice de doulceur: ce qui doit estre conforme à ses autres qualités. Et si ferés seruice aggreable à la Musique, qui est l'vne des meilleures & plus belles dames du monde. Au surplus, ie vous renuoye les vers Latins, que i'ay vestus en François par vostre commandement, & des plus beaux accoustremens de ma fripperie. Mais s'ils ne sont selon la grandeur de leur qualité, ie les recommande aux garderobbes de voz plus precieux ornemens. Et moy bien humblement à vostre bonne grace. Priant Dieu vous donner, Monsieur, heureuse & longue vie. De Lyon.



Quant aux promesses non obseruées,il n'en fault plus parler:car c'est la plus pernicieuse peste qui soit entre les hommes. Les promesses tardiues ne sont point du tout si contagieuses: mais elles mangent & rongent les os du contentement de ceulx qui febricitent en leur esperance. Au moyen dequoy celles qui se peuuent promptement ioindre,& marier auec l'effect, doiuent tenir rang entre les plus haultes vertus. A Monsieur de Mont-Rond Cheualier de l'Ordre.



Onsieur,i'ay opinion qu'vn chascun bienfacteur a plus d'honneur & de gloire en la prompte expeditiõ de sa promesse, qu'vn Dieu du temps passé n'auoit en conniuant l'ottroy de ses bonnes graces. Car les promesses longues à se ioindre à l'effect, mangent les iours de ceulx qui viuent en leur esperance : & sont encores plus pernicieuses,que l'humeur de l'auare,qui ne veult incliner à faire, ny à promettre aucune chose.Mais les promesses promptemẽt obseruées, sõt logées aux pl⁹ dignes lieux des Dieux inferieurs, qui en sont les vniques conseruateurs. Et s'il est ainsi, Mõsieur, m'ayant quasi en mesme instãt procuré & mandé tesmoignage du vouloir de Monseigneur le Conte de Retz: ie vous dois tenir & reputer comme vn Dieu de mes necessités. Mais pource que mon sçauoir est moindre que vostre bõté:affin que ie vous puisse autant loüer,cõme il vous a pleu me fauoriser: i'en auray recours au priuilege des Poëtes. Et si de beaucoup d'apres ie n'ay receu voz lettres : ne pensés qu'auec les miennes, ie vous puisse suffisamment remercier.Car le croire de pouuoir, auec vingt filletz de parolles,fournir les obligations que mes pareils 204

Des promesses longues à se ioindre à l'effect.

ont à voz ſemblables:ce ſeroit pluſtoſt office de vilain, que maleſice d'ingrat:& à peine paierois-ie ce q̃ ie vous dois , auec vn liure tout entier. Toutefois, Monſieur, ne doubtés point que ie ne mette peine de ce faire, & peult eſtre auec meſme celerité, de laquelle vous m'aués n'aguieres obligé: vous iurant par la reuerence que ie vous porte, que ie me repentirois quaſi d'eſtre entré en ce ieu, voyant qu'vn grand Seigneur, duquel la prouidēte integrité, & la pleine generoſité poſſede les clefz du cueur d'vn ſi grand Roy, a recōgneu en ceſt' endroit, celuy qui au reſpect de ſa grandeur, eſt moindre, que le plus petit peché enuers la miſericorde de Dieu. Monſieur, quelle ſatisfaction vous feray-ie donc par mon peu de valeur? ſi n'eſt que ſi Dieu ſe contente d'vn ſacrifice de foy, & de bonne voulonté: mon intention entre les hommes ne deura moins eſtre receuable. Mais eſtant voſtre deſir d'eſtre en grandeur augmenté, pour continuer l'aide & le ſecours des vertueux: ie vous ſupplie de penſer à le diminuer & d'infirmer vne ſi actiue voulonté, ſi vous voulés que le ciel fourniſſe voz deſirs. Car la courtoiſie eſt fille de „ la vertu: & oultre cela, il eſt plus beau de dire, i'ay faict pour vn „ tel vertueux, que de ſe vanter de luy auoir promis de ce faire. „ Et n'eſt rien plus diuin, que la promeſſe mariée auec le prompt „ effect: mais s'ils ſont ſeparés, elle eſt pire que la peſte. Au moyē „ dequoy il vous plaira conſeruer voſtre bien deſirer, iuſques au perfaict de voſtre contentement: & vous verrés que voſtre reputation prendra vollée iuſques au ciel, tant que la plume des eſcriuains, auec les occaſions, luy donneront les æſles pour voller ſur toutes actions que la mort naturelle pourroit contre vous intenter. Et ſur ce ie ſupplie le Créateur vous donner, Monſieur, tres-heureuſe vie.

La courtoiſie eſt fille de vertu.

De Mont-briſon.

Monſieur, ie vous enuoye ce Sonnet de la paix, que ie vous ay promis.



SONNET AV ROY, SVR LA PACIFICAtion des premiers troubles.

Sire, quant à la paix qui ſe bruit maintenant,
Pour changer en doulceur la ciuile querelle:
A la veoir face à face, elle eſt ſi doulce & belle,
Qu'il fault penſer que Dieu y ſoit la main tenant.
Mais s'il y a par fard d'vn doulx allechement,
Ainſi que le ſerpent deſſoubs l'herbe nouuelle,
Cache ſoubs ſon beau taint quelque playe mortelle:
Certes il ne s'y fault fier que ſobrement.
Sire, c'eſt aſſauoir que ſi la preudhommie,
Embraſſe ceſte paix, par ieu ſans vilennie:
Impoßible ſera d'eſtimer ſa valeur.
Mais, ſi comme Samſon au giron de s'amie,
Voſtre force au beſoing ſe trouuoit endormie:
Il en reſſortiroit incroyable malheur.



Les grands Seigneurs, qui de leur naturelle inclination, & sans force d'artifice, se monstrent officieux & bienfacteurs, se conforment en cela à la bonté & benignité des Astres, auec vne grande ioye qu'ils reçoiuent en la continuelle recordation de leurs bienfaicts. A Monsieur Durfé, Cheualier de l'Ordre.

205



Onsieur, ceulx qui congnoissent quelque peu la constellation de mes petis negoces, ne trouueront point estrange le long seiour que i'ay faict en ma maison, sans prẽdre le chemin du lieu où reside ma reconualescence: ayãt couru sur moy l'orage, & la pluye du desastre, par si lõg temps qu'il a esté fort mal aisé de m'en pouuoir si tost amender. Mais maintenant, Monsieur, que ie voy ouurir & renouueller les occasions, qui doiuẽt mettre les aisles de diligence à tout seruiteur de bonne voulonté, pour le secours & seruice de son Roy : il n'y a plus discommodité, faulte, ny necessité en mes affaires, qui soit pour me retenir, que ie ne parte dans ceste sepmaine : s'il ne vous plaist auãcer ou reculer mon voyage, à mesure du pouuoir que vous aués sur moy. Et à ceste cause, Monsieur, ie n'ay voulu faillir de vous en aduertir d'heure, & à propos de vous apprester de ce qu'il vous plaira me commander, pour tousiours me dõner chemin d'acquitter, quelque partie des obligations que i'ay à vous: & vous faire cõgnoistre auec l'effect, que vous n'aués point semé sur moy, du grenier de voz faueurs & courtoisies, comme sur terre aride & ingrate: & qu'il n'y a chose de ce monde qui puisse rien rabattre du desir qui me poulse de vous estre toute ma vie aggreable seruiteur. I'attendray donc, Mõsieur, le iour que vous choisirés pour m'honnorer de voz commandemens. Ce pendant ie vous supplieray de ne me vouloir interdire vostre continuelle faueur, ny manquer à la fermeté de mon esperance : & bien que ce ne soit par

compte de vertus, ny de merites, dont ie me puisse preualoir: vous en ferés, s'il vous plaist, prouoqué par la seule grandeur de vostre benignité: en laquelle i'ay telle cõfiance, que i'en doubte moins les oppresions & ferites de la fortune presente ou ad-
» uenir. Et d'auantage vous considererés que les Seigneurs qui se
» monstrent de leur seul mouuement officieux, & bienfacteurs
» d'autruy, se conforment à la bonté des Astres de felicité: auec
» non moins de ioye qu'ils reçoiuent en la recordation de leur
» bonté, qu'en l'exultation de leur propre gloire. Et à tant, Monsieur, la pensée, qui me forme la raison: la langue, qui m'exprime les parolles: & la plume, de laquelle sont faictes les aisles de la memoire, ne manqueront iamais en moy, de penser, de parler, & d'escrire de l'obligation que i'ay enuers le nõbre de voz bonnes graces: ausquelles ie presente mes tres-humbles recommandations. Du Gazillan.

Monsieur ie me plais sans comparaison plus que ie ne soulois en ce petit lieu, puis qu'il a receu ceste nouuelle beauté d'estre estimé de vous, m'ayant faict cest' honneur d'y estre venu prendre le plaisir de la chasse: & estes cause que ie l'ay honnoré d'vn dizain, duquel ie vous enuoye vne copie.

A Veoir ce Gasillan si remply de verdure,
Et à veoir la verdure assise en si beaux lieux,
Au sortir d'vn Yuer plein de triste froidure,
Donnant contentement & au cueur, & aux yeulx,
D'arbres, d'oyseaux, de vents, & d'air si gracieux,
Ou le ruisseau flottant si doulcement murmure:
Cest honneur merueilleux ou pouuoir de nature,
Qui l'a aduantagé de dons si precieux,
Que guieres ne s'en fault qu'il ne semble les cieulx,
Quand mes entiers amys y viennent d'auanture.

En heur content se dit.



A Monsieur de Quilly, ancien compaignon de ce Secretaire, pour luy estre fauorable en la presentation de son liure, enuers Monsieur d'Alluyé, Secretaire d'Estat.



Onsieur & frere, si l'occasion m'auoit donné fortune de vous pouuoir aider, comme maintenant
206 fortune vous donne occasion de me faire plaisir: ie ne doute poinct que vous ne croyez que ie ferois pour vous ce que ie croy que vous ferez pour moy. Ie vous aduise que me voyant de quelque loisir, & à mon regret : esloigne des naturelles occupations que i'ay eües à la suitte de la court. Ie m'amuse à faire la court aux liures, & à dresser quelque flambeau pour seruir à la lumiere de mes peines, & pour m'allumer aux tenebres de la paresse. Et entres autres i'ay faict vn petit liure de lettres familieres que i'ay intitulé à Monseigneur le Conte de Rects, & duquel il m'a semblé deuoir faire part à Mõseigneur d'Alluyé , en sacrifice, respect, & honneur que ie luy porte. Monsieur des Rousseaulx m'a promis de le luy presenter, auec ma seruitute & obeyssance. Et pour-ce que mon merite est fondé sur si foible capacité, que de soy il se demolliroit en tout, sans les pilliers faicts de plusieurs amys interposites, me souuenant de vous auoir aymé toute ma vie, auec affection fraternelle, & d'vn cueur qui merite d'estre aymé de vous. Ie ne doubte poinct que m'aymant comme vous deuez, & comme ie m'en asseure, mon esperance ne soit certaine de la faueur que ie vous demãde, alors que se fera la presentation de mon liure, par Monsieur de Rousseaulx. Me recõmandant de bon cueur à vostre bonne grace. De Paris.



A MONSIEVR D'ALLVYE, SECRETAIRE d'Estat, & des Finances.

SONNETS.

A Quatre Robertets, cinq grands Roys de la France,
Par merites de suitte, ont esté les donneurs
De degré en degré, des biens, & des honneurs,
Qu'en vous faisant le quart se peult veoir l'apparẽce.
De deux de voz ayeulx, desquels vint la semence,
En païs estrangers furent les faicts oys,
Pour negoces Royaulx, soubs Charles & Loys.
Puis ce grand Roy François en feit experience.
Feu Monsieur vostre pere auec mesme grandeur
Sans que l'ambition y plantast son malheur,
Soubs ce bon Roy Henry entretint la maison.
Et vous, Monsieur, apres aués suiuy la voye
De leur noble vertu, laquelle vous enuoye
Dessoubs Charles regnant des faueurs à foison.

MOnsieur tous ces biens la sont venus par raison.
Et contre ce qu'on dict qu'vne troisiesme essence
Des biens mal obtenus n'à guieres ioüyssance :
Ceulx-cy par anthitese auront longue saison.
Vray est que l'homme n'est pour son seul auantage :

Car les biens de ce monde aux heureux departis
De la grace de Dieu, ſont par luy impartis,
Pour en faire aux voiſins quelque peu de partage.
Donc puis que Florimont print ſon eſtre & ſon aage
Au meſme Mont-briſon, ou i'ay prins mon ramage.
Et que les troubles m'ont mes moyens eſcarté:
S'il vous plaiſoit m'ayder à r'allumer ma plume,
Tout ainſi qu'vn grand feu qui vn petit allume,
La vertu de la voſtre haulſeroit ſa clarté.

Les recompenſes des Roys, doiuent eſtre conformes aux merites & valeurs des Gentils-hommes de leur obeyſſance. Et ſe doiuent acquerir par eulx auec les parties & qualités obſeruées en ceſte lettre. A Monſieur Sainct Chamond, premier Baron de Lyonnois, Cheualier de l'Ordre, & Capitaine de cinquante hommes d'armes.

207 

Onſieur, voſtre retour de la court m'a rẽdu le plaiſir que i'auois perdu par voſtre deſlogement de ce païs. Et par meſme moyen le iugement q̃ ie fais, & que i'ay touſiours faict, des faueurs que vous aués receües par dela, tãt du Roy que des Princes, ſe conforme & fournit l'eſperance que i'ay de lõg temps logée en vous. Et quant aux biens & qualités que vous y aués heureuſement obtenües, ainſi que le commun bruit le m'a faict entendre: cela s'accorde fort à la iuſtice & benignité de ſa Maieſté, & à la foy, valeur, & vraye nobleſſe qui ſont en vous. Dequoy Monſieur, vous deués vous eſtimer heureux & heureuſement bien nay. I'entends bien nay, pour la proſperité enquoy vous maintient la fortune: & bien heureux, pour-ce que plus grãdes felicités ſont pendentes aux oreil-

oreilles de voz merites, & reputées sur vous au cueur, au souhair, & en la bouche de tous ceulx, qui ont ce biẽ de vo⁹ cõgnoistre. Tout cela viẽt principalemẽt d'vn bien hõnorablement, & doulcement viure en tẽps de paix, & d'vn valeureusement faire en temps de guerre : cela vient d'vn sçauoir monstrer doulceur à voz subiects, audace à voz ennemys, beniuolence aux soldats, & conseil à l'opportunité: pour auoir Maiesté en la presence, gentillesse aux mœurs, bonté en la nature, fœlicité en l'esperit, renommée en voz actiõs, & gloire en vostre reputation, & le tout soubs la foy, amour, & crainte de Dieu. Maintenant, Monsieur, ie vous salüe, & honnore vostre bien venüe par ce peu de lettre : puis-que le mal-heur de mes empeschemens ne me permect qu'auec la personne, & auec la viue voix, ie puisse pour encores faire ce deuoir enuers celuy à qui ie suis appartenant par tant d'obligations de seruitutes, & d'obeissances. Et vous saluant & visitant ainsi de loing: Monsieur, ie rends vœu à Dieu de tout mon cueur, pour vostre perpetuel contentement.

Parties d'vn bon & vray Gentil-hõme.

De Lyon.

Le plus singulier remede contre les aduersités du monde, est d'empoigner si viuement la patience, que par sa vertu on puisse triumpher auec elle sur vn chariot de bonne voulonté. Sans toutesfois s'esgarer auec elle aux labyrinthes de l'esperance, qui le plus souuent mange en herbe la prosperité de plusieurs. A Monsieur Mallet, Secretaire du Roy.



MOnsieur mon cõpaignon, la meilleure vengeãce qui se puisse imaginer contre les insultes & ferites de la fortune, est de donner passage à la mobilité de ses fantasies. Et puis que son plus grand plaisir consiste au pourmenoir de ceulx-là qu'elle tient en main, soubs les æsles de son pouuoir : cõme elle a faict long tẽps nous deux en noz aduersitez communes : il n'y a meilleur moyen que de la rẽdre honteuse de sa propre vergoigne, malheureuse de ses propres malheurs, & de triumpher contre elle du triumphe de patien- 208

ce,ſur le chariot d'vne bonne voulonté. Ne ſe laiſſant toutesfois perdre aux labyrinthes de l'eſperance:qui eſt ſi incertaine, que bien ſouuent ce qu'on penſe moins, arriue pluſtoſt que ce qu'on auoit longuement attendu. Qui toutesfois ſe vouldroit opiniaſtrer en la grandeur de fortune: face qu'elle ſerue de ieu aux aduerſités: & non que les aduerſités luy ſoient obiect de paſſetemps. Sur tout que Dieu ſoit loüé,craint, & reueré,autāt en la calamité,comme en la proſperité. Et ce ſont Monſieur,& compaignon,les meilleurs expediēts d'eclipſer l'ennuy de voz neceſſités. Leſquelles pluſtoſt ceſſeront quand moins vous y
penſerés. Car les choſes de ce monde re-vſciſſent le plus ſou- »
uent à vn poinct ineſperé:& ſemblēt à celuy qui nageant ſoubs »
l'eau,vient touſiours reſſortir en lieu que l'on n'auoit penſé, & »
voyons ſouuent venir en peu de temps telle fœlicité à tel, qui »
naguieres au parauāt euſt contracté auec ſa fortune pour beau- »
coup moins que des moindres promeſſes de ſon aduanture. »
Sur-ce ie ſupplie le Crēateur vous donner ce que deſirés.

De Lyon.

Ce ſecretaire a cy deuant dict qu'il y a grande difference d'eſcrire aux hommes, & d'eſcrire aux dames,deſquelles on deſire faueur & bonne grace. Car communement les hommes ſe contentent de quelque raiſon. Et les dames ſe donnans naturellement plus de gloire,ſe glorifient en lettres penetratiues & quaſi ſupernaturelles. Mais ſur la fin de ceſte lettre,ſe peuuent mitiguer telles diuinités en conſideration de la briefueté des beautés & ſingularités humaines irreuocablement tranſitoires.

209



Epuis que mes yeulx eurēt attiré voſtre image iuſques au centre de mon ame: ie n'ay ceſſé de prier amour,qu'il luy pleuſt m'abſouldre de la preſumption qui m'agite l'eſperit en contemplation d'vne ſi haulte choſe.Car il me ſēble, Madame,que non ſeulement on faict peché cōtre amour de vo⁹ deſirer: mais q̄ auſſi c'eſt certaine eſpece de ſacrilege de vous admirer, principalement quand cela pro-

uiét d'vne féblable affectió à celle qui me cõtrainct de vous adorer cõme ie fais,& si ce n'est selõ le merite:c'est cõme ie puis. Bien que manquant en moy le pouuoir de vous honnorer cõme il se doit:il se fournit par vn vouloir de vous seruir, comme il se peult,& ce supplement (encores qu'il ne m'appartienne de vous monstrer enuers moy gracieuse) ioinct toutesfois à la foy que i'ay enuers vous,n'est poinct du tout reiectable,ny ceste bõ
» ne affectiõ. Car, Madame,puis qu'amour n'est autre chose que desir de chose belle & voulonté de chose bonne : ie vous ayme, non seulement pour estre composée d'entiere bonté & de perfaicte beaulté : mais pour estre faicte par telle curiosité de Nature : que toute personne qui vous contemple, ouure les yeulx du cueur sur le ciel de vostre celeste face, comme sur vn obiect des plus haultes singularités du monde. Or, Madame, combien que ie ne soye de ces aymants, qui forcenez d'impatience d'esperit, se frappans l'estomac, mordent parmy la rage de leurs leures, l'ire qu'ils conçoiuent en la cruaulté de leurs Maistresses : toutesfois ie suis d'vne sorte de nature, qui vous donneroit cõtentement, en plantant quelque peu de l'abondãce de voz graces au fertil territoire de l'amour que ie vo⁹ porte, & en la pas-
» sion que ie souffre pour vous aymer. A laquelle vous plaira dõ-
» ner quelque consolation auant que la fin s'en ensuyue. Car la
» verdeur de l'aage va coulant cõme le ruisseau, sans que les der-
» nieres vndes puissent reuoquer les premieres, n'y que l'on puis-
» se ressusciter d'vne traditore vielless e, laquelle ayant tousiours
» l'œil tendu aux tenebres de la mort: se va consommant auec le
» repentir d'auoir despendu le plus de son temps par inutilité irreuocable. Mais, Madame, ie vous propose ceste similitude, plu stost pour vous honnorer: que pour grace que i'en ause esperer, d'autant que sans autre esperance de misericorde, ie vous suis seruiteur, par telle dilection & ardeur, que ie ne suis riens plus à moy. Et que quand bien vous me remectriez en moy, ie me rendrois toutesfois incontinent à vous, cõme celuy qui est nay pour viure tousiours, plus pour vous que pour soy-mesme.

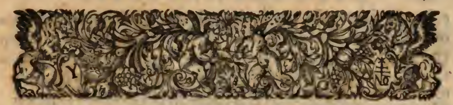
De Mont-brison.

L'amitié bien formée entre les hommes doit estre composée par telle vnion d'obligations, que toutes ceremonies exterieures, & respects particuliers en doiuent estre priués & repoulsés. Ainsi que l'obligation d'vn pied à l'autre pour le regard du mouuement des pas. Mais tout cela se doit refferer au corps del'amitié, & à la perfection generale de son office. A Monsieur de, Martineaulx, grand amy de ce Secretaire.

210 
Onsieur mon bon amy, ie vous enuoye les anagrammes que vous m'aués demãdez. Et si i'ay demeuré quelque temps à vous escrire: ce a esté qu'ayant pacifié auec mes aduersités, il ma semblé deuoir faire quelques tresues entre voz courtoisies & mes importunités: pour le repos de vostre bonne voulonté, sans m'aller perdre aux labyrinthes de ces ordinaires remerciements. Car vn remerciement de style cõmun, offenseroit noz anciennes asseurances, & ne viendroit poinct à propos, qu'ũ pied fust obligé à l'autre, pour le benefice du mouuement des pas. Aussi l'amy qui au besoing a faict pour l'amy tout ce qu'il pourroit faire pour son propre faict (n'estant deux vrays & fideles amys qu'vne mesme chose) se mescompteroit de beaucoup de demander recongnoissance de ses merites: & seroit proprement comme obliger soy à soy mesme, & exercer tyrannie en l'endroit de sa propre personne. Contentés vous, Monsieur, que la memoire bien née me fera tousiours empoigner tout le contraire de l'ingratitude, conduisant mon deuoir à si bon port qu'il ne fera naufrage par-my la Mer de voz bonnes honnestetez. Ausquelles ie presente mes humbles recommandations. De Mont-brison.

Anagrãme d'Estienne des Martineaulx.

Nul ne ayme sans d'exterité.



Lettre amoureuſe adreßée à vne dame d'honneur, de vertu, & de bonnes graces, qui ſont les principales parties, par leſquelles les dames ſe font ſeruir & honnorer: & ſont pluſtoſt données de nature, que d'artifice.



EN toutes choſes le ciel vo⁹ a donné tant de doüaires, pour ſatisfactiõ de ſoymeſme, q̃ ſi vo⁹ les voyés, vo⁹ iugeriés eſtre deuoir de merite, & non benignité de nature, l'affectiõ qui m'incline à vous honnorer, reſpecter, aymer, & ſeruir. Car, Madame, vous n'aués action qui tourne les yeux, qui meine les mains, & qui forme la parolle, ſans la licence des graces: leſquelles executent diuinemẽt en vous toutes operations de la vertu, de la gentilleſſe, & de la courtoiſie, qui vous honnorent. Et oultre cela, de la doulceur de voz mœurs, deriue vne ſi grande modeſtie, qu'elle peult enſeigner à temperer l'inſolence, en laquelle ſe plonge la diuerſité de fortune. Et eſt ſi merueilleuſe la clemence des manieres, auec leſquelles vous compoſés ce que vous dictes, & ce que vous faictes, qu'elle amollit les cueurs d'auttuy: de ſorte que chaſcun eſt cõtraint de vous deſirer, aymer, & obeïr comme ie fais. Qui ſurprins de la felicité de voſtre creance, me reſioüys à ſentir ces fleurs, deſquelles (ſur toute autre dame que ie cõgnoiſſe) s'embellit la ieuneſſe, qui vous recrée auec la freſcheur de voz plus gaillardes ſaiſons. Et pource, Madame, que les dominateurs de tous climats ne porterent iamais diademe plus ſplẽdiſſant, que 211

celuy qui fulgure ſur la teſte de ceulx qui ſe peuuent eux-meſ- »
mes ſubiuguer, d'autant que la difficulté de la force cõſiſte plus »
en cela, qu'en la conqueſte des empires: ie ne ſçay quelle cou- »
ronne on pourroit ioindre à voſtre iuſte bõté, puis qu'elle ayãt touſiours tenu la cõſcience en public, ne fuit iamais la cõgnoiſſance de l'erreur. Mais ayant ſouuent eu guerre auec les vices, & paix auec les vertus, s'en eſt faicte priſonniere de ſoy-meſmes. Vous ſeule ſçaués viure en la table celeſte, en vous nourriſſant des viandes cuittes auec la ferueur du feu de la charité, & en la ſanté & pureté de voſtre cueur, ſe treuue l'albergement de tant de delectations ſuaues, nectes, ſainctes, & ſacrées, qui ſe puiſſent deſirer en ce monde. De ſorte que ſi toutes les dames s'impoſoient vne reigle de ſi bien & ſi heureuſement viure que vous faictes: il fault croire que les excellences terreſtres en ſeroient beaucoup plus magnifiques. Mais, Madame, telle que »
vous eſtes, ainſi vous eſtes arriuée en ce monde: & du ventre de »
la nature chaſcun apporte auec ſoy la plus grãd part de ce qu'il »
peult eſtre, & ce que s'y adiouſte par eſtude & par artifice ſem- »
ble au verny, auec lequel les paintres font reluyre les figures de »
leurs tableaux, ou à la beauté qui faict rougir les ioües des da- »
moiſelles, qui mettent peine de ſe faire belles. Et ainſi, Mada- »
me, tel que ie ſuis en voſtre endroict, ie le tiens de naturelle deuotion à vous ſeruir, obeïr, & complaire, tant que la vie (pour le moins) y pourra ſatisfaire. Me recommandant tres-humblement à voz bonnes graces.

Parties que non ſeulement vn ieune homme, mais chaſcun deſireux de la vertu & de la reputation, ſe doiuent propoſer, pour eſtre eſtimés ſages, vertueux, & bien merités de la ſciẽce. A Mõſieur Paparin Aduocat au Bailliage de Foreſtz.

212 Onſieur, le deſir que vous dictes de veoir ſouuent de mes lettres, deuſt eſtre en moy: car vous eſtes ſi bon maiſtre de les bien faire, qu'en les liſant, on peult apprendre, ce qui ne peult eſtre enſeigné des miennes. Pluſieurs ont la faueur de les bien & ſerieuſement dicter, & autres de les fournir de la

viuacité, des esperits, des figures, & des traicts gaillards qui y appartiennent: mais peu vous peuuent approcher, & nuls vous deuancer en tout cela, nomplus qu'en la grace de bien dire & de bien faire, qui brusle continuellement au feu de vostre generosité. N'ayant veu personnage de vostre qualité plus obeïssant à la vertu, ny plus modeste en l'execution de ses commandemens: signe expres du sens qui doit administrer voz futures fœlicités. Et n'est aucunement arrogante vostre valeureuse nature, ny voz singularités nullement haultaines. Tenant au surplus tousiours vostre entendement occupé à faire, ou cercher
» de sçauoir faire: qui est acte digne de grande loüange. Car l'hô-
» me en ce môde ne sçait rien mieulx, que ce qu'il desire sçauoir,
» ny moins, que ce qu'il pense le plus: d'autant que le trop cuyder
» ronge les os de l'esperit, iusques aux moësles de l'ignorance.
» Voyla pourquoy Socrates ne voulut iamais escrire, pource (di- *Socrates.*
» soit-il) que le papier estoit plus cher, que tout ce qu'il sçauoit.
» Et à la verité, la moindre chose de ce que nous ignorons, est
» sans comparation plus grande, que ce que tous les plus sçauans
» hommes du monde pensent sçauoir. Parquoy pour mieulx sça-
» uoir, il fault proposer, que ce que nous pensons mieulx sçauoir,
» nous est perfaictement incongneu. Et celuy qui ne trouue les
» choses de soy, ou ne met peine de les apprendre d'autruy, est
» vne vmbre, qui ne ressemble, ny soy, ny chose que ce soit. Mais, Monsieur, vous ne seriés pas fils d'vn pere, & neueu d'vn oncle, si gens de bien, & de si bon esperit, si vous estiés autre que ie vous declaire. Parquoy ce n'est pas sans cause, que chascun qui vous congnoit vous a en amour & admiration: Et moy sur tous, qui sur ce presente mes recommandations de bon cueur à vostre bonne grace.

De Sainct Romain.



Lettre de remerciement & recongnoissance de courtoisie, & d'vn presant receu si à propos qu'il en double l'obligation. A Monsieur le Lieutenant Bourdel, frere de ce secretaire.

213 

On frere, le presant du gibier que vous m'auës enuoyé, m'a esté fort aggreable pour la qualité,& quãtité: & merueilleux pour la difficulté de la saison. Messire George du Tronchet mon cousin, vous dira, (& vouldrois que vous l'eussiésveu,auec vostre part de la bonne chere) combien il m'a hõnoré tout à propos d'vne cõpaignie qui est venüe icy visiter mon petit mesnagemẽt, & comme i'ay faict valoir en cela vostre hõnesteté. Vostre harquebuse n'a poinct petté si hault,par la pouldre de l'intentiõ qu'elle auoit de me voüer sa proye : que ma voix a trompetté vostre naturelle bonté, & fraternelle souuenance,par le vent de ma bonne voulonté:& de sorte que si vous l'eussiés entendu, vous seriés en enuye de m'en mander souuent, tant pour vous faire paroistre gaillard distributeur des choses que vous pouués, que pour m'ayder à couronner la maiesté de ma liberalité. Maintenant ie vous en remercie, & par mesme moyen des obligations que ie vous ay de toutes les demonstrations que souuent vous aués faictes de m'aymer depuis trente ans, que nous sommes non seulement freres,mais cõme perfaicts amys. Et prie Dieu,que les parolles de la raison qui le me font cõfesser,se puissent conuertir en effect,par lequel ie vous face veoir que vostre cueur de m'aymer, n'est poinct plus grand que mon intention de vous faire plaisir,quand Dieu m'en donnera la grace. Me recommandant à la vostre.

De Sainct George Haulte-Ville.



Loüange de la marchandiſe & traffique des liures, auec declaration de la modeſtie que doit vſer le marchant entre ſolicitude & liberte: & entre auarice & trop grande liberalité, pour ſe perpetuer auec raiſon & honneur en ſa vocation. A Sire Lucas Breyer, marchant Libraire demeurant au Palais à Paris.



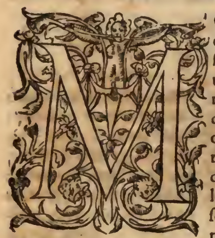
'Ay ſouuent cõſideré, Sire 214
Lucas, que la tige de l'arbre eſtranger mal-aiſémẽt peult viure & nourrir ſa racine, s'il n'eſt tranſplãté en lieu de meſme nature, que celuy duquel il a eſté arraché: & s'il aduiẽt qu'il prouffite, c'eſt beaucoup mieulx, & auec plus de fertilité, qu'il ne feroit ſur la cãpaigne de ſa propre natiuité: car s'il procede de territoire maigre, difficilemẽt il s'aduancera en territoire gras: ſur tout fault qu'il ſoit replanté à l'aſpect de ſon premier ſoleil. Et par ceſte ſimilitude, vous voyant eſtrangier de ce Royaume, tranſporté dans iceluy, & y faiſant practique de la plus belle, & plus honnorable marchãdiſe qui ſe puiſſe debiter en ce monde, en lieu le plus grand & le plus reputé de toute la Chreſtienté, auec bruit d'hõme de bien, & de bon & loyal marchant, & auec vne ſecrete vertu de vous faire aymer, non ſeulement de ceulx qui ont ancienne cõgnoiſſance de vous, mais de ceulx là, qui ſe trouuẽt prins és lacs de voſtre courtoiſie, du premier coup que ils vous abordẽt: tout cela me faict penſer qu'il fault neceſſairement que vous aiés prins nature en ſi bonne part, & que vous eſtes ſi bien tranſplanté hors voſtre tige à la veüe de voſtre primogeniture, & de voſtre originelle vertu, que vous ne pouués faillir d'en produire les fruicts qui ſe peuuent eſperer de l'hon-

nesteté, de laquelle vous avés esté heureusemēt enté. Ce qui se confirme assés par le compte & loüable commemoration que vous tenés souuent de voz freres & sœurs,& de vous autres parens de par dela,que ie voy (à vostre regret) esloignés de l'exterieur appetit de voz yeulx : mais à toute heure bien prochains de l'interieure veüe de vostre cueur. Oultre cela(conuenant les choses bien souuent auec leur nom & appellation) ie voy l'anagrāme de vostre nom,qui est (SA CVRE LIBRE) s'accorder fort à voz naturelles humeurs. Car vous ne trauaillés si excessiuement, que vous en approchiés nullemēt le damnable & pernicieux reproche & vilennie d'auarice : aussi vous n'vsés la liberté auec si licentieuse extrauagation,que la modestie en tout & par tout ne vous soit (comme elle doit à tous estre) singulierement recommandée. Voila pourquoy interposant quelquefois, & bien à propos, liberté auec solicitude, vous ne pouués faillir à longue prosperité de voz affaires:principalement en la profession de si noble marchādise,que ie trouue sur toute autre plus recommandable. I'aduise que l'armeurier vend les armes qui couurent,arment, & deffendent le corps des ferites de son ennemy:& le Libraire vend celles qui deffendent & guarentissent l'esperit des insultes de l'ennemy de nature. Le drappier vēd les draps qui inuestissent & munissent le corps contre le froid:le Libraire vend le papier qui habille le cueur,l'esperit,& l'ame, & les sauue de toutes iniquités & aduersités mondaines. Le viuādier, le boucher & l'hostelier fournissent tout ce qui est necessaire pour la nourriture d'vne chair qui pourrira: & le Libraire tout ce qui est besoing pour l'alimēt de l'immortalité du nom,de la gloire,& de l'ame. Somme,vous estes en vostre estat, & vostre estat en vous,merueilleusemēt heureux : & ne sçay lequel plus digne l'vn de l'autre, par mutuelle obligation de merite. Et comme celuy qui entre tous les pauures vertueux,ayme qualité de si loüable marchādise,& marchant de si loüable qualité:ie me voüe,& dedie,ce qui sera à iamais en ma petite puissance,au cōmandement de vous & des vostres,d'aussi bō cueur que ie vous recommande mon liure,& au sire Nicolas du Chemin,& moy à voz bonnes graces. De Gynuille.

Conueniunt rebus nomina sæpe suis.

Anagramme de Lucas Breyer.

Les grands Seigneurs se doiuent aider d'eulx-mesmes à estre seruiz, respectez, & honnorez des petits : par retribution & recongnoissance de merites. Car qui bien recongnoit, il apprend autruy à estre recongneu : & est l'ingratitude eaüe propre à esteindre le feu du cueur du plus affectionné seruiteur. A Monsieur Dalmes Eslen de Forestz.



MOnsieur, trouuant estrange le peu de compte que ie faisois d'escrire souuent à la Dame que vous sçaués: ie vous en ay dit, & dis encores ce que i'ay accoustumé de dire des grands Seigneurs, ce pendant que par recongnoissance ils le meritent de moy. Et ne suis records de leur grãdeur & reputation, que lors que par leurs courtoisies, ils se souuiennẽt de mes necessités. Qui me laisse, & ne tient compte de moy, m'enseigne de l'abandonner : & qui me veoit de bon œil, & a memoire de moy, m'apprend, & me donne matiere & desir de luy faire seruice : tellement que ie chemine, comme l'on va. Vous m'allegués les grandeurs, les faueurs, les honneurs, & les supports: & ie vous allegue qu'vn estre de ce que ie ne sents » point, m'est vn sentir de ce à quoy ie ne me doy amuser. *Do, vt* » *des : facio, vt facias :* disent les loix des Aduocats : mais ayant faict tant de seruices, & n'ayant senty vne seule vmbre de liberalité, est la composition d'vne eaüe suffisante, pour esteindre le feu de toutes les fournaises d'Aetna. Parquoy ie vous prie de me faire donner du vent de la trompette de la vertu : si vous voulés que ie souffle le nom, qui ne l'a encores merité en mon endroict. Me recommandant à vostre bonne grace. 215

De Mont-brison.



La trop feruente amour est de soy si craintifue, qu'il est impoßible que son ardeur enflammée au cueur, ne face part de sa chaleur à la face, & aux parties exterieures. A Madamoiselle Catherine de Roslaing.

216 

Madamoiselle, n'ayant peu trouuer le liure qu'il vous a pleu me cōmāder: i'ay prié M. P. present porteur, non seulement de mettre peine de le recouurer: mais de le vous porter luy-mesme, ayant eu plaisir par ceste occasion d'auoir rencontré la commodité de vous faire veoir le personnage: & que par vostre presence il ait ce bien de congnoistre ce que l'vniuerselle opinion des hōmes vertueux luy a donné à entēdre de vous. I'espere que luy ayant donné à veoir vne Damoiselle de telle beauté & valeur de corps, & d'esperit, & de si grande estimation: & à vous vn ieune hōme de si bonne part, & fourni de tant de vertueuses parties: vous me demeurerés tous deux indifferemment obligés. Et affin, Madamoiselle, que vous ne luy soiés moins liberale de voz gracieuses & honnestes faueurs, qu'il le merite: ma plume vous pourra asseurer par tesmoignage de verité, que c'est vn personnage rare & singulier, amateur de toutes bonnes lettres, & nobles sciences, & qui en tient beaucoup: & tel que sur tous autres, il me semble digne de la plus grande part de voz excellēces, & de toutes voz bōnes graces. Et pource que l'extreme affectiō porte tousiours „ auec soy ie ne sçay quelle timidité loüable: à peine vous pourra „

Ouid. Res est soliciti plena timoris amor.

il veoir de prime abordée sans rougir, auec quelque cõtenance mal asseurée: mais vostre gaillard iugement pourra facilement conceuoir vn si bon signe, & en pardõner la flãme de son cueur si ardente, qu'il est impossible qu'elle ne soit mandée iusques aux parties exterieures. Mais d'autant, Madam. que les loüãges qui luy appartiennent excedẽt les forces de mon escriture, & qu'elles sont beaucoup plus afferantes à vostre diuine decision, & que ie doy traicter des vostres en leur lieu, pour ne faire tort aux vnes ny aux autres: ie cõuertiray le sur plus de ma lettre en mes tres-affectueuses recommandations à voz bonnes graces. Priant Dieu, Madamoiselle, vous donner accomplissement de voz vertueux desirs. A Mont-brison.



Bias, qui estoit l'vn des sages de Græce, disoit que nul n'estoit pauure que l'auare, & nul riche que celuy qui se contentoit. Toutesfois c'est vne monnoye qui n'a plus de mise. A Madamoiselle de Cheruë, belle sœur de ce Secretaire.



Adamoiselle ma sœur, voz 217
lettres remplies d'vne affection fraternelle, m'ont esté sur toutes merueilleusemẽt aggreables. Le porteur Mõsieur le chanoine vostre frere, ne m'a faict ce bien de nous venir veoir, & me semble qu'il n'auoit pas si long destour pour nous faire ce plaisir. I'en suis marry, & ne sçay à qui m'en prendre ou à son peu d'amitié, ou à la faulte de noz merites. Or pour respondre à l'occasion que vous dictes auoir de vous plaindre que i'ay si lõg tẽps demeuré de vo⁹ aller visiter: i'en cõfesse quelque

chose de ma faulte: mais elle doit estre plustost imputée à l'aduersité de fortune, qu'aucune nullité de bon vouloir. N'ayant (comme vous sçavés) iusques à present peu viure pour moy, ny pour vn seul de mes plaisirs particuliers, mais pressé (pour quelque peu de conqueste d'honneur) de la seruitute ou i'estois engagé: i'ay esté comme vn pelerin extrauagant ce mõde, pour la commodité & affaires d'autruy, vous asseurant que ce n'a iamais esté sans desir de veoir mon frere, vous, & nostre petite Heleine: aussi grand que le vostre. Car ie ne veulx poinct que vous vous donnés à croire, de me pouuoir vaincre d'amour, ny d'affection en maniere que ce soit, & si ie me sentois autant de commodité, comme de bõne voulonté: vous ne seriés pas plus prõpts à me desirer, que moy à vous satisfaire. Maintenãt que ie suis sur le poinct de me descharger de ces fatigues: i'espere venir bien tost à vous contenter, & à m'acquicter de mon deuoir, & ne sera poinct sans y mener vostre sœur. Priés Dieu, que il luy plaise tranquilliser & esclaircir les troubles qui ont cours en ce royaume, & que ceste pauure France puisse si bien respirer des feux allumés d'vne guerre ciuile, que noz Princes & Seigneurs se puissent vnir de concurrantes voulontés, & par mesme moyen nous autres leurs seruiteurs, sortir des inestimables trauaulx qui nous en resultent: & apres nous ne pourrons faillir de faire bonne ioyeuse & honneste chere ensemble. Au reste Madamoiselle ma sœur, ie suis en fort bonne santé Dieu mercy. Et quant aux biens de fortune, i'en suis logé sur la mediocrité, & fort opulent & riche en matiere de contentement: puis que les mõdaines richesses sont hors de mon appetit, & mon cueur qui estoit cruel tirant de ce corps, s'en est de peu à peu rendu naturel & paisible Seigneur. Mais pour ces opiniõs, ie ne vouldrois poinct que vous me tinsiés pour estre de l'humeur de celuy que ie voulus marier en Forests, pour lequel ayant rencontré la fortune d'vne fille belle & de bõne maison, & voulant officieusement (comme il appartient en traicté de mariage) mentir à hault appareil: i'asseurois les parents, qu'il estoit de fort bonne part, ayant vn pere merueilleusement riche, ce qu'il ne voulut iamais endurer, & au contraire me cou-

pant propos, asseuroit que son pere n'auoit riens, & luy encores moins, toutesfois qu'il s'estimoit le plus riche du monde, entãt qu'il auoit contentement. Et comme ie taschois de rompre ce
» langage, & dire que c'estoit vne grande vertu en luy de ne se
» vouloir vanter: pour-ce que la propre loüange de soy se pour-
» rit en la mesme bouche de celuy qui s'en veult preualoir: il m'insistoit tousiours au contraire, & iusques à entrer en ces pedentesques arguments, par moyens, & par figures il me vint alleguer entre autres infinis passages, ceste sentence de l'vn des
» sept sages de Græce. Qu'il n'y a en ce mõde que l'auare qui soit *Bias.*
» pauure, ny riche, que celuy qui ne desire riẽs. En fin voyant que les autres ne se vouloient poinct paistre de ceste contenance: ie fus contrainct luy dire que vrayement il n'estoit riens plus naturel & raisonnable que de se marier chascun à son semblable, & qu'il feroit bien d'aller iusques en Græce, cercher quelque fille de la race de Bias, estant asseuré que les filles de France ne se marient plus en Latin. Madamoiselle ma sœur, ie prie Dieu vous donner ce que desirés. Me recommandant humblement à vostre bonne grace. D'amboyse.

Ouid. Si qua velis aptè nubere, nube pari.

Discours de la maladie d'vn sien amy, qui perdit le poil aux fortunes de la guerre. A Mons. de Cherué.



Onsieur mon frere, il me semble raisonnable que ma sœur, qui m'a faict cest' honneur de m'escrire, ait la responce, & vous ce seul mot de lettre, ioinct au commun remerciement, que ie vous fais de la souuenance qu'il vous plaist auoir de moy, q̃ vous abbutinerés (s'il vous plaist) cõme vo⁹ faictes heureusemẽt beaucoup de plus precieuses choses que mes sottes escritures. Au reste ie vous aduertiray que (Dieu mercy) celuy que vous m'aués recõmandé, cõmance à se porter fort bien & à se r'emplumer. Et ay bien sceu par plusieurs personnes, que la maladie qu'il auoit estoit autre q̃ 218

l'on ne disoit, elle luy est venüe de ce qu'estant seruiteur de deux maistresses, voulant à toutes deux complaire, l'vne estant vieille, quand ce pauure homme couché sur son giron, l'entretenoit (pour-ce qu'à toute chose son semblable est plus aggreable) elle luy arrachoit ses poils noirs : & la ieune au contraire, ne luy en laissoit pas vn poil gris. Et par ce moyen ce pauure diable d'amoureux, a esté tant pinsé, & pinsotté d'vne part & d'autre: qu'il n'a eu autre mal que la honte qu'il auoit, de ce que ces mocqueurs de la ville luy disoient: l'vn qu'il n'estoit plus hôme à tout le poil, l'autre qu'il auoit souflé l'archemie trop chaulde, l'autre qu'il estoit de deux müez, l'autre qu'il estoit des nopces de Pele[9] & Thetis: & par plusieurs autres baliuernes, il a esté contrainct par quelque temps de prendre le masque d'vne muraille. Maintenant qu'il commance à reprendre le poil follet, il se resiouit, & plus beau que iamais, traictant fauorablement son miroir, se recommande infiniment à vostre bonne grace, comme ie fais, d'aufsi bon cueur que ie prie Dieu, Monsieur mon frere, vous donner ce que desirés. De Mont-brison.

Toute chose naturellemēt se plaist en son semblable.

Offices & offres d'amitié de seruices & de plaisirs, A Monsieur Paparin Seigneur de Chaumōt, Lieutenant particulier au bailliage de Forests, Estant en court à la poursuicte dudict office, auec consolation de la mort de son beau pere feu Monsieur Chalancon, iuge de Forests, en son temps merueilleusement bien reputé.

219 

Onsieur, Ie ne veulx renouueller la recēte playe de vostre douleur, desia par la medecine du temps, & par la loy de nature consolidée, pour regretter auec vous la mort de ce bon iuge Chalancon vostre pere. Car tout nostre regret ne feroit qu'attenter à la paix & tranquillité de l'esperit, & ne nous pouuant subleuer de la peine, nous donneroit moins de recouurement de la perte. Toute la craincte que i'ay, est que la iustice & l'æquité ne soient (que Dieu ne vueille)

vueille) auec luy long temps enseuelir au preiudice & malheur de ce miserable païs. Et au demeurant, si voz dernieres lettres m'eussent esté consignées si tost que celles du cinquiesme Septembre : aussi tost ie y eusse faict responce comme ie fais, & que i'eusse plustost faict : si les dernieres me fussẽt arriuées de meilleur' heure. Et pour n'auoir receu les premieres, encores que ie doubte fort des empeschemens que l'on vous donne en chancelerie pour l'expedition de voz lettres : & pour n'en pouuoir penser les occasions: ie ne sçay qu'en dire, si ce n'est que ie coniecture assés, que vous aués besoing d'ayde & de faueur. Et pour ce que l'vn ne m'est possible pour cest' heure: ie feray en l'autre ce que ie pourray, & n'estoit le proces qui me tient icy, ie ne fauldrois d'aller auec la personne, prẽdre la mesme part de vostre ennuy, que mon cueur la ressent. Car auec les faueurs que ie trouuerois par dela, & celles dont ie me armerois de ce costé, & aussi auec ma diligẽce, & vn peu de mon conseil: ie pourrois faire mieulx que ie ne puis pour le present. Neantmoins pour ce que le voyage m'importeroit de trop d'incomodité: ie y suppliray par toutes les lettres que ie penseray vous pouuoir estre secourables. Monsieur de Sainct André est allé en Bourbonnois, passer les festes de Noel. Ie iray deuers luy, & feray qu'il escrira de sorte que Monseigneur le Chancelier congnoistra qu'il empoigne vostre cause, comme ses propres affaires. I'en escris ce pendant à quelques amys, sur l'anciẽne congnoissance desquels ie me promects beaucoup: vous les pourrés employer. Et si vous y trouués quelque eau benite de court, vous en vserés comme de *Panem quotidianum*. Ou si descouurant ce masque il leur plaist piquer en la carriere de vostre besoing : le me faisant entendre, ie ne fauldray de vous enuoyer lettres cõformes à la demonstration qu'ils vous auront faicte. Et pour autant que ie m'asseure, que vostre faict engendrera necessité de m'escrire souuẽt, affin que voz lettres ne soient interceptes & buffetées: vous ferés bien de les me faire tenir par les mains des marchans de Sainct Estienne, qui sont tous honnestes, fideles & bons amys. Ce pendant ie vous rends compte d'infinies recommandations à vostre bonne grace, qui m'ont esté

impoſées, ſur voz mere, freres, & ſœurs. Entre leſquelles vous n'en trouuerés poinct de plus affectueuſes, que celles de celuy, qui ſupplie le Crëateur, Monſieur, donner heureux ſucceds à voſtre loüable entreprinſe. De Mont-briſon.

Moyen de ſe inſinuer en grace & en amitié auec vn perſonnage, de qui le Secretaire eſtoit incongneu, auec diſcours de ſes grandeurs & merites, qu'il a entendües par vn amy & par l'vniuerſelle opinion des hommes. A Monſieur de Peubrac, aulmoſnier de la Royne mere du Roy.



220 Onſieur, le bruit hõnorable de voz infinies vertus, que la renõmée cõme de hault & grand lieu ioincte à l'enuie de pluſieurs, & aux merueilles de tous, va trompetant aux oreilles & opinion des hommes de bon iugement, faict que toute perſonne de bon cueur, ſe rend vagabonde & deſireuſe de vous congnoiſtre : & vous congnoiſſant, de vous pouuoir faire ſeruice. Au nombre deſquels ie ſuis ſi eſtroictement par meſme occaſion attiré, cõme vous porte d'affection. Mons. le Chanoine Valentin, curé de Chaſteau-Neuf, mon couſin, & voſtre humble ſeruiteur, lequel, comme plus affamé que ſaoulé de faire eſtat de voz merites, & de voz valeurs, en ces continuels diſcours, vo⁹ y a prins pour vn ordinaire theme & obiect. Au moyen dequoy ce me ſeroit vn grand deſ-aſtre : ſi ie me trouuois du tout indigne de voſtre amitié, & incapable de voſtre bonne grace. Et puis M. que lors q̃ vous fuſtes en Foreſts, à cauſe de quelques empeſchemẽs q̃ i'auois: les portes de voſtre benignité & courtoiſie ne me peurẽt eſtre ouuertes, de maniere q̃vo⁹ne peuſtes par preuue actuelle auerer la ſincerité de mõ cueur, ny moy ce bien de cõgnoiſtre en preſence, ce que la vulgaire opinion me faict ſentir de la ſingularité de voz vertus. Ie veulx ſupplir auec la plume, ce que ie ne puis accomplir deviue

voix. Ce qui vous ſera (s'il vous plaiſt) de tant plus aggreable, que les parolles, qui cõme fugaces & legeres s'eſuanouyſſent en vn inſtant, & les lettres comme pour plus ferme teſmoignage feront touſiours foy de ma bonne voulonté. Receués donc Monſieur ceulx-cy, cõme pour erres de ma perpetuelle obeyſſance, & pour humble preſant du reſpect que ie vous porte, & du iugement que ie fais de voz ſinguliers merites. Tenant pour certain qu'il n'y aura accident de ce monde, qui ſoit pour me diuertir de ce bon deſir: ny pour m'eximer de l'obligation en laquelle de mon bon gré, ie me conſtitue perſõnellement à voſtre ſeruice. Et acceptés & fermés ceſt' offre de ſeruitute, auec la clef du cueur, de laquelle vous ſerrés toutes choſes recommandables: car encores qu'il ne m'appartienne: le contraire ſeroit indigne de la generoſité de voſtre naturel. Et affin que pluſtoſt ie vous ſente ædifié de ma bõne deliberation: ie vous ſupplie m'en reſiouir, par vne marque de commandement, & ie mettray peine de m'en acquicter le plus pres de voſtre contentement, & le plus loing de la negligence qu'il me ſera poſſible. Car doreſnauant ie faicts eſtat de vous tenir pour l'vn de mes meilleurs Seigneurs: comme (s'il vous plaiſt) vous le ferés de moy pour l'vn de voz plus humbles & fideles ſeruiteurs, & d'vſer de l'auctorité, & meſme licence à me commander, que ie vſeray de toute reuerẽce, & de tout deuoir de vous complaire & obeïr. Me recommandant humblement à voſtre bonne grace,

De Mont-briſon.

Les Laconiẽs mectoient peine d'eſcrire le plus ſuccinctement, qu'ils pouuoient, & les Atheniens au contraire, & peult eſtre auſsi vitieux l'vn que l'autre: de l'opinion de ce ſecretaire: mais la vertu conſiſte au moyen des deux. En quoy fault congnoiſtre ce dequoy on eſcrit, & l'humeur de ceulx à qui on a affaire en ceſt' endroict. A M. de ſainct Polgue.

MOnſieur, Ie n'ay pas grand loiſir ny moyen de vous eſcrire. Mais pour vous faire veoir que ma diligence 221
trompe en faueur de l'amy toute imcommodité: i'ay bien voulu deſrober ce peu de temps aux autres empeſchemens que i'ay, & l'accommoder au reſpect & à l'affection que ie vous porte, pour commancer de payer vne partie du beaucoup de deuoir que ie vous ay. Et ſi par mes lettres

ie vous ſuis plus ſouuent plus Laconique que Attique: ce ſera pour n'eſtre trop abondant de parolles ſuperflües, & pour ne vous ennuyer auec vne vanité de longue eſcriture, ne pouuant auec l'ayde de quelques bonnes occaſions vous donner plaiſir, & ces deux raiſons ores & à l'aduenir, m'excuſeront s'il vous plaiſt. Or Monſieur vous aurés ſçeu auec quel viſage le Roy a receu Monſeigneur le Mareſchal en ceſte court, & les amiables demonſtrations qui luy ont eſté faictes, dont les effects qui s'en ſont enſuyuis, peuuent rendre plus affidé teſmoignage du bon vouloir de ſa Maieſté: qui l'a depeſché incontinent au gouuernemēt de Verdun, & de toute l'armée qui y eſt. Et pour-ce que luy donner commune lettre patente, comme à pluſieurs autres Seigneurs & gouuerneurs, luy ſeroit pluſtoſt retrancher de ſa faueur, que luy en planter d'auantage: ſa maieſté a eſcrit à toutes les villes circunuoiſines, à chaſcun maiſtre de camp, & à tous capitaines, de le reſpecter, obeïr, & honnorer, comme ſa propre perſonne: & a faict ioindre & amplier à ſon pouuoir toute auctorité, & commandement ſur les finances, qui ſe manient en ceſt'endroict. Et au ſurplus ſi noſtre vie a eſté aſſés trauaillée & afferée iuſques à preſent: il fault pour mon refraichiſſement que i'aille encores conſumer, & rompre mon entendement apres ces continuelles fatigues de chiffres, & dechiffremens, qui ſerónt telles que vous pouués penſer, eſtans au milieu & entre l'armée de Monſeigneur le Duc de Guyſe à Mets, & celle de Mōſeigneur le Duc de Neuers par deça Chalons, & vn Empereur en teſte: & nous mediatement receueurs & diſtributeurs de leurs ordinaires depeſches, qu'il nous eſt enioinct enuoyer à ſa maieſté toutes dechiffrées. Voyla la bonne chere que nous auions deliberé de faire ioyeuſement enſemble par ces feſtes. De l'eſtat de la guerre: i'ayme mieulx pour ceſte fois que vous en ſoyés ſatisfaict par vn autre. Contentés vous que encores que noſtre armée ſoit moindre de nombre, que celle de l'ennemy: toutesfois elle eſt plus gaillarde d'eſperit & de valeur, & poſé que pour fauoriſer l'auitaillement de Mets, ſe puiſſe præuoir quelque difficulté de conſideration: ſi eſt-ce que Monſeigneur ne pouuant de ſa part abōder auec la force:

I'eſpere que par ſa bonne conduicte, la plus grande partie reüſcira à ſon honneur, qui en ſera grand (ſi Dieu le permet :) & ſi autrement, il ne ſçauroit de rien diminuer : ne luy eſtant manqué le bon conſeil pour deliberer, ny la bonne diligence pour expedier ce qui appartient au ſeruice de ſa maieſté, & à ſa propre reputation. Monſieur, Dieu vous maintienne en voſtre repos, & y vueille bien toſt conduire celuy qui en auroit bon beſoing, qui ſe recommande humblement à voſtre bonne grace.

De Verdun.



Iuſtice, royne & maiſtreſſe de toutes autres vertus, doit prendre pied ferme, & fondement ſolide, en la propre penſée des iuges, ſans eſtre agitée par mendicité de la faueur d'autruy. Et quand le iuge eſt ſur le poinct de donner ſa ſentence: il fault qu'il ait ſouuenance d'auoir Dieu en ſa pure conſcience, pour teſmoignage de ſon intention. Et pource qu'il n'y a rien ſi bien dit, ne ſi bien eſcrit, qui ne puiſſe eſtre corrompu & deprauê, par vne diſſimulée, foible, ou figurée narration, ou interpretation : au moyen dequoy le Rapporteur d'vn Proces eſt l'ame de toute vne compaignié de iuges : auiourd'huy le droict d'vne pauure partie a bon beſoing de luy eſtre (par la forme de ceſte lettre) pour recommandé: puis que iuſtice eſt tant deuenüe ſauuage entre les hommes, qu'il la faille prendre par les lacs d'auarice, & par le cordage d'ambition, & la courir comme vn Cerf à bride abbattue entre les Faunes.



Onſieur, i'ay vn couſin à voſtre 222
ſuitte, me faiſant ce bien de pourſuiure vn mien proces, duquel il m'a mandé que vous eſtes rapporteur : & eſcrit à ſi bonne part de la reputation des iuges, que ie trouue eſtrange, qu'il m'ait mandé de faire diligence d'y aller: comme ſi iuſtice, qui a eſté touſiours dame diuinement dontée & priuée, ſe ſoit rendue ſi farouche : que maintenant ainſi qu'vne fortune de

chasse, il la fallust courir à bride abbatüe. Quant à moy, Mon- »
sieur, en premier lieu, ie loüe Dieu que les instrumens de mon
droict soient tumbés en mains doulces, & pitoyables, pour estre
touchés auec les doigts de l'æquité, & auec le souffle de la rai-
son y faire sonner la sympathie de la iustice: ayãt vn seul regret,
que le bruit qui courut en ce Royaume, lors que l'exces me fut
faict de mon bien, ne peult estre encores pendant aux oreilles
de mes iuges. Car encores qu'il ne leur faille que le stimule de »
la propre vertu: si est ce qu'ils auroient si bonne part en la com- »
miseratiõ, que chascun en auoit, que la seule horreur d'vne telle
indignité, leueroit la peine de feuilleter plus auant dans le pro-
ces: & encores mieulx, si les lettres qui furent bruslées estoient
viuantes à l'œil de la iustice: estans de telle importance, qu'on
iugea bien que pour en enseuelir la memoire, on n'eust peu
choisir vn plus fidelle secretaire que le feu. Or, Monsieur, ne
pouuant pour quelque peu de mal, qui me detient, si tost partir:
il ne peult rien penetrer mon entendemẽt, pour me faire croi-
re que ie puisse vser de meilleure diligence, que d'en recourir à
Dieu, & le supplier ne permettre que la peruersité de ma partie
ait si longue essence sur moy, qu'il luy reste encores pouuoir de
me frustrer par tant de fois de mon bien, & de ioüyr des fruicts
de mon ancienne seruitute, dont ceste derniere fois me seroit
de tant plus malheureuse: comme elle seroit incurable, & quasi
hors le remede de ce monde. Car d'en practiquer les hommes, »
& mandier les faueurs (comme ie sçay qu'il faict) seroit vn vray »
sentimẽt d'vne infirmité de droict, & vne pure medecine pour »
la paralysie de la iustice, auec vn faire tort à ceulx à qui ne doit »
estre plantée nulle autre recommandation, que la touche de la »
propre conscience: que ie ne cerche autre pour moy, bien que »
mes faueurs ne soient de moindre qualité que les siẽnes: & suis
de telle humeur, par l'experiẽce que i'ay des choses de ce mon-
de, que i'aymerois mieulx perdre auec la raison, que vaincre a- »
uec la fortune. Mais, Monsieur, ie croy qu'il sera impossible que »
iustice, que i'ay auec les renes de patience reclamée, & atten-
due douze années pour ce faict, ne monstre à ce coup son pou-
uoir exemplaire, & l'auctorité qu'elle doit prendre contre tous

» detenteurs & vſurpateurs du bien d'autruy:pour eſtre vice plus
» contre nature, & contre l'humaine compaignie, que nulle au-
» tre mortelle action : autrement eſtans adherées telles forces & violences, ie ne ſçay qui ſe pourroit aſſeurer de la ſeureté de ſon bien : & n'eſtant autre choſe deſeſpoir, qu'eſtre reduit hors d'eſpoir, m'eſchapperoit (peult eſtre) de tant ma premiere patience, que ie ſerois contraint de deſirer pluſtoſt la mort que la vie. Et pource, Mõſieur, que tout cela eſt entre voz mains : tout mon petit peuple (duquel à la verité la preſence ſeroit biẽ plus neceſſaire que la mienne) vous ſupplie tres-humblement ouyr
» ſa voix. Tout depend de la fidelité de voſtre œil, de tant qu'il
» n'y a choſe ſi bien dicte, ne ſi bien eſcrite, qui ne ſe puiſſe deprauer & accommoder à la voulonté de l'interprete. Soiés donc toute la faueur que ie pourrois obtenir d'ailleurs, & poſé que ma partie vous appartienne, ou d'alliance, ou de quelque autre proximité, & qu'il ſe ſoit vanté d'auoir vn iuge & vn rapporteur à ſa deuotion:il vous plaiſe que tout cela, ne puiſſe rien deuancer le merite de la iuſtice, laquelle par ce moyen vous au-
» rés pour amye & parente:& eſtant (cõme elle eſt) fille de Dieu, & bien d'autre race que ma partie, vous en ſerés de beaucoup mieulx apparenté. Vous ne trouuerés (s'il vous plaiſt) eſtrange la longueur de ma lettre, & aurés eſgard à ce que ma douleur eſt beaucoup plus grande, ayant beſoing des ſouuerains medecins que Dieu luy a enuoyés. Leſquels ie le ſupplie vouloir conſeruer en ſa grace, & les illuminer pour ma gueriſon. Et vous donner, Monſieur, heureuſe vie.

De Mont-briſon.



Saluste monstre en beaucoup d'endroicts, d'où prouient la corruption de la iustice, & la preteritiõ de l'iniquité. Et ce Secretaire, tãt pour son interest particulier, que pour quelque respect vniuersel, escrit aux iuges iniques (en la personne d'vn seul, duquel il est mal edifié) & les exhorte à la raison. Suppliant les bons & vertueux, de l'en vouloir excuser. estans eux-mesmes de tant interessés, que comme vne seule brebis gastée, infecte tout vn troupeau: ainsi le mauuais bruit des meschans consomme, & contamine facilement la bonne renommée des gens de bien.

Nam commune fit paucorum scelus.

223 *Salust. Omnes res laudantur, atque appetuntur, vt earum vsus est: malitia præmiis exercetur, vbi ea dempseris, nemo omniũ gratuito malus est.*

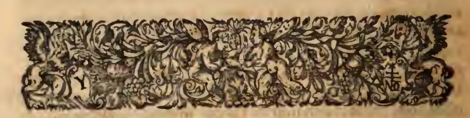


Onsieur, toutes choses en ce monde sont recommandées & desirées par leur cours & vsage: la malice est exercée selon le chatouillemẽt du salaire: cessant lequel, il n'y a personne, qui de son propre mouuemẽt voulust faire mal à autruy. Au reste, auarice (mere de tout cela) est vne horrible, cruelle, & furieuse beste: en quelque part qu'elle campe, non seulement elle chasse la iustice: mais elle ruyne les villes, les champs, & les maisons: elle compose les choses spirituelles auec les profanes: & n'y a muraille, ny exercite, qu'elle ne penetre par sa puissance: elle oste à chascun le desir de l'honneur, & offusque le regret de la honte. Toutefois si l'appetit du lucre (qui est son grand maistre d'artillerie) luy estoit eximé: ceste omnipotẽce d'ambition, ne resteroit guieres à estre vaincue, par la force des bonnes mœurs. Ainsi l'obligation que i'ay à vous de m'auoir donné à congnoistre par effect, ce que la vulgaire opinion ne m'eust iamais bien peu faire conceuoir, des erreurs & incertitudes de la iustice, qui en beaucoup d'endroits regnent presentement, & de m'auoir par les clefz de la fortune que vous tenés, ouuert l'entrée de la maison de patience: ne peult en moy loger tant d'obliuion, que ie n'vse de l'office que ie doy, pour vous consoler du tort, que par ingratitude vous a n'aguieres faict vostre propre conscience. Laquelle pour estre

tousiours si mignardement assentie de vous: vous a ioüé ce bon tour, de vous auoir abandonné au besoing. Il fault bien dire, Monsieur, qu'elle soit bien ennemie de la fœlicité de la pecune, de la manufacture des draps de Gennes, & de la delicatesse des confictures de Venise: de s'esgarer si souuent par la multiplicité de leur presence. Qui faict que la iustice qui est dame sage, ferme, & constante de soy, se rend tant legere en vostre endroict: qu'à toute heure elle vous eschappe de la main, & semble que vostre apparence ne luy soit qu'vne prosopopœie: ayãt chés vous par le creon noir de l'abbus marqué son logis en la façade d'vne apparence exterieure, & sa saillie par vne faulse porte derriere, aux cloaques de l'habitation de vostre cueur. Monsieur, n'ouurés pas si souuent voz mains, que ceste dame y estãt auec occasion empoignée, soit contraincte de faire place aux choses sordides & vilaines, qui ainsi les vous contaminent. Iustice est grande dame, generée de Dieu, ennemie d'iniquité, d'auarice, & d'ambition, & comme deux choses contraires ne peuuent estre vne fois, ny ensemble en vn mesme subiect: sa Maiesté estant diuine & de haulte qualité, ayant auec raison sa sœur, si grande suitte de vertus, qui leur font escorte, apres auoir longuement demené les æsles sur le pignon de vostre conscience, la voyant si estroicte, mal logeable, & occupée de tant de choses, qui luy sont opposites: n'y trouuant autre habitation digne de sa grandeur, & de son train, est contraincte de vous a-
„ bandonner. Monsieur, souuenés vous que la seule ambition feit
„ faire à Ponce Pilate mauuaise sentence: & par ainsi ie vous prie chassés & bannissés de vostre conscience l'auarice & l'ambition, qui vous estranglent, pour y faire encores prendre quelque place à l'æquité, au contentement de Dieu, & soulagement du pauure populaire. Prenés exemple & miroir en l'æquité & rondeur de ce sacré, sainct, & venerable Senat de Paris, dont vous dependés: & à l'oreille duquel sont pendãtes à toute heure les clameurs populaires de voz impietés, iniustices, & peruersités. Autrement, soiés asseuré que telles hostesses apres tant d'allechemens de faulsaires doulceurs, vous ferõt quelque borrasque au corps, & à l'ame: & que vous ne pourrés faillir de

Duo cõtraria non possunt esse simul & semel in codẽ subiecto.

trouuer en ce monde, ou en l'autre, quelque Cambiſes iuge ſouuerain de voz faultes. Ie me recommande humblement à voſtre bonne grace. De Mont-briſon.



De la naturelle doulceur de la patrie, & comme l'homme accort ſe doit conduire par eſtre bien venu en tous lieux, & en toute compaignie. A Monſieur Charreton, Treſorier des cent gentilshommes de la maiſon du Roy.



Onſieur, ſi l'hõme de quel-
224 que merite ſe veult ſoula-
ger de beaucoup de ſolicitudes, pour gouſter l'entier contentement: il fault qu'il vienne plus ſouuent que vous ne faictes, reueoir ſa patrie. Car il n'y ſçauroit ſi peu demeurer, qu'il ne preuue vne partie de la beatitude, que ſentent les ames, quand elles ſont leur entrée en paradis: d'autant que par l'amour des parents, & par la charité des amys, ſe recueilliſſent (entre bras de bon vouloir) ſi grandes doulceurs, & tant d'allegreſſes, que l'eſperit enyuré de telles affections, ne voyant, & ne ſentant autre choſe que ſalutations, bien-venües de l'vn & de l'autre, & bonne chere de tous coſtés: & n'y trouuant qu'honneur & courtoiſie: toutes les heures du iour, ne luy ſemblent qu'vne minute. Et ſe voyant ſi bien receu de ſes voiſins: ouure la porte de ſon eſperit, & de ſon cueur, iuſques aux plus petits, & ſe faict auec eulx grand ou moindre,

comme luy semble pour le mieulx. Parquoy, Monsieur, est plus aggreable vn ris que faict la face de la patrie, que toutes auctorités estrangeres : & plus vn bon iour d'vn voisin naturel, que cinquante accolades courtisannes. Plus de ioye sent l'ame de veoir exhaler la fumée de la cheminée paternelle, que ne faict le feu d'vn Palais royal. Mais qui ne veult se perdre en la friandise de ceste fœlicité, il ne fault point qu'il saoule persõne de sa presence, ne qu'il dõne moyen, ny loisir à autruy de faire mesure de ses valeurs. Car tout ainsi que la difficulté de toutes choses est precieuse, aussi nature se resioüyt en la diuersité : & n'est rien si cher en ce monde, que l'ayant trop ne puisse deuenir odieux & pesant. Au moyen dequoy auant que commancer à fascher, il fault retourner là d'où l'on est venu, faisant moderée rarité de soy, à ceulx qui par qualités de l'amy, ou par leur benignité l'ont receu aggreablement. Et sur tout ne se fault point trop faire cõpaignon de chascun. Car si moindre en est le plaisir, moindre aussi en sera la fascherie. Ne aussi tant excessiuement aymer son amy, qu'aduenãt discords, pour luy auoir trop auant descouuert ses intentions, n'en succede quelque repentir : mais on doit aymer, comme en esperance de haïr : & haïr, cõme en esperance d'aymer. Au surplus, Monsieur, doit l'homme se maintenir en quelque part qu'il soit, & par quelque dignité qu'il ait en vertu, modestie, & courtoisie, qui le facent desirer de chascun. » Car la fortune peult faire vn païsant gentilhomme : » mais sur la vertu elle n'a iurisdiction quelconque. Et » par ainsi qui est viuant en ce monde sans zele de generosité, » tãt plus il cuide estre esleué, & plus il se treuue abbatu. Qui faict » que ce sang qui se cuide illustrer par la faueur, que luy donne le » sort, se faict si obscur, que cuidant estre noble, il deuient si » vilain, qu'il s'enterre luy-mesme sans lumiere auec » ses tiltres, grandeurs, & qualités. Ie suis tout vostre, & me recommande humblement à vostre bonne grace.

Omne rarũ preciosum.

Si vitare velis acerba quadã & tristes animi cauere morsus. Nulli te facias minus sodalẽ. Gaudebis minus, & minus dolebis.

Ama amicum tanquam aliquãdo osurus, &c.

De Mont-brison.

De la difference de l'homme reduict en son petit mesnagement, viuant paisiblement auec ses femme, & enfans, parmy le plaisir de sa vocation: & de l'hôme troublé & inquieté par proces. Au Sire Iehan Gondon, Marchant de Saince Bonnet le Chastel en Forest, bon amy de ce Secretaire.

225



Ire Iehã Gondon mõ meilleur amy, ie ne veoy personne de mes amys passer par ce quartier pour aller plaider, que ie ne regrette sa disgrace, autant que s'il alloit au sepulchre. Car en la fosse s'enseuelissent les tresspassés, & en ces proces s'enterrent les viuans. La douleur que sentiroit l'amy s'il sçauoit que son amy fust en enfer, se sent de ceulx qui viuent en l'abysme & peruersité de ces proces: & au contraire ie ne veoy iamais qu'vn amy en soit dehors, que ie n'en face la feste que ie ferois du parent qui seroit deliuré de cathenes du Turc, ou de la gallere des Mores. Croiés donc, que puis que vous estes hors de proces, comme vous dictes hier à ma femme, i'en suis en extreme ioye, pour l'affection que ie vous porte. Et puis qu'ainsi est, ne plaidés plus: mais resioüyssés vous paisiblement auec l'æquité & noblesse de vostre marchandise, en vostre petit mesnage, auec l'armonie des saluts, bõiours & bonsoirs d'vne femme de bien que vous aués, & auec la musique des requestes de voz enfans. Car la plus gentille, & plus doulce practique qui soit, sont les domestiques contentemẽs que Dieu nous enuoye, parmy les miseres de ce monde. Loüant sa Maiesté diuine, qui vous a deliuré du lac des Lyons, & de la main de Pharaon, pour vous reduire en la compaignie des gentils. Au reste, ie ne suis moins à vostre commandement, que vous-mesmes, & que les obligations que i'ay à vous, le requierent. Et me recommande.

De Sainct George.

Considerations qui nous doiuent faire plustost desirer la mort, que la vie, pourueu que ce soit par le vouloir de Dieu. A Monsieur de Combellandes, Gentilhomme Lyonnois, & Capitaine de gens de pied à Lyon.



AVssi tost, Monsieur, que iouys parler de la mort du Capitaine d'Aulhon, i'entris en souuenãce de vous, & de cõbien de fois, vous voyant aux guerres, aux Eglises, aux pourmenoirs & aux compaignies, tousiours couplés, cõme ce signe de Gemini, ie disois en moymesme, voyla vn vray tesmoignage de perfaicte amitié, & exemple d'honneste contẽtement. Mais maintenant que ie vous veois separés, vous me semblés vn vendredy sans Soleil. Toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu vous oster ce qu'il vous auoit donné, ie vous conseille de vous consoler. Car nous ne deuõs nous fascher de qui va premier, ou qui va apres, au chemin que chascun doit faire par naturelle obligation. Monsieur, le monde est vne residence prestée du bon plaisir de Dieu, & qui moins y demeure, plus longuement est viuant auec beatitude. Car la mort se termine en pure vie, si tost que l'on en sort, auec l'esperit libre de la prison, en laquelle se tiennent enfermées toutes les aduersités qui se peuuent imaginer. Nous voyons aux villes les enuies, l'iniustice, les ambitions & les partialités: nous y voyons transformer les bonnes mœurs en conditions Barbares; les enfans donner ennuys aux peres riches, & soucy de les faire grands, aux pauures de les perdre. A ceulx qui n'en ont poinct desir d'en auoir. La paix engendre la guerre, la guerre espanche le sang, le dominer est proye de toute suspitiõ, la seruitute est subiecte à misere, & à des-espoir. La pauureté est chassée de chascun, & de chascun la richesse calumniée, la ieunesse soubmise à

226

la fureur & à l'insolence,& la vieillesse aux foiblesses, maladies, & infirmités. Parquoy le meilleur est de naistre, & ne guieres demeurer en chemin,pour-ueu que le tout procede du vouloir de Dieu. Lequel ie supplie,Monsieur, vous donner heureuse & longue vie. De Mont-brison.

D'ou procede l'appetit du sçauoir, & ce que dict Cicero que nous sommes tous comme naturellement allumés au desir de la congnoissance des choses, & ce qui est cause que les vns mieulx que les autres y sont plus spirituellement disposés. A Monsieur M. Iacques Maistret, Prieur des Carmes à Lyon.

227



Onsieur,il est aduenu à mon ignorance vantée du vétail de vostre sçauoir,comme au vilain accouragé par quelque loüäge, qui demeure auec vn pied de nez par-my les cõpaignies, lors qu'il est contrainct de se recongnoistre tout autre que la baye ne le luy auoit faict esperer. La demande que vous m'aués faicte de vous declairer, dont peult venir ce désir de sçauoir,pour lequel les plus grands se sont poulsez à cheuaucher Mer & Terre, tant q̃ le soleil s'est peu estendre : m'a chatouillé iusques au sembler estre digne de vous en dire la raison. Mais mesurant ma capacité:ie me treuue plongé en l'erreur du vilain dessusdict. Neant-moins entre honte & asseurance, ie delibere d'en dire ce qu'il m'en semble. Monsieur les ames creées parmy l'intelligẽce du ciel, venant à loger dãs les corps,desquels faict election le pouuoir que Dieu donne à l'astre d'vne chascune, portent indifferemment auec soy leur bonne part de la science de leur Créateur:& n'arriuent si tost aux prisons de la chair,qu'elle n'engendrent par le degré de la vie de ceulx qui les albergent, certains esperits, lesquelz pour auoir origine d'elles,bruslent en continuel desir d'entẽdre les choses qui peuuent proceder de ce grand Maistre,qui a

impatty le sçauoir aux anges. De là vient, Monsieur, que tels esperits comme amoureux de leurs propres affections sont tousiours en ie ne sçay quel appetit de taster les secrets de Dieu, & de nature. Et croy que par telles passions ont esté agités, Dædalus, Pythagoras, Democritus, & autres anciens Philosophes. Mais Monsieur ceste destrempée voulonté, ne loge pas en chascun, encores qu'en tous soit l'ame establie de mesme valeur. Cela vient de ce mur mortel, plus ou moins diaphane ou espais, lors que les ames (qui sont vne lumiere de simple diuinité & de pure verité) entrent aux vaisseaux qui leur ont esté assignés par leur Crëateur. Et les esperits qui en sont generés se poulsent en desir d'apprendre plus ou moins, quand plus ou moins ils peuuent perser la maison qui les tient en closture. De maniere que l'ame, la memoire, & le sçauoir d'vn Mithridates & d'vn Seneque anciens, d'vn Maistret & d'vn Loys Papon nostres, demóstrát autre effect dans le corps qui les possede, qu'elle ne pourroit faire en la chair d'vn Atticus Herodes, ou d'vn Thony fol du Roy. Or Monsieur vous dirés ce qu'il vous plaira de ma sauuage Philosophie. Car pour vous en apprester à rire: ie l'ay escrite auec mesme gaillardise, que m'a faict resuer la profonde lettre qu'il vous a pleu escrire, à moy qui ne suis que l'vmbre de ceulx qui ont quelque sçauoir. Et si i'auois ce bien que vous me congneussiés, aussi bien en presence, comme vous dictes le desirer, vous apprendriés seulement à dire vray en cest' endroit, ce qui me seroit aggreable, pour ne tumber en mescompte d'estre loué auec la mensonge. Monsieur ie ne suis digne que nul se meuue cõme vous, pour la congnoissance d'vn tel que moy. Mais n'aussi qu'vn tel que vous, doiue penser de le penser. Et de toute ceste vergoigne miẽne, i'en accuse Monsieur l'Aduocat de Chastillon, auec ce trop d'amitié qu'il me porte. Laquelle vous a seulemẽt dict la verité, en ce qu'elle vous a asseuré que i'ay infiniment loüé voz œuures, & que ie vous honnore par respect & par seruitute. Le surplus sont fleurs de sa courtoisie, qui embellissent le discours qu'il luy plaist faire de moy, resultant à sa prope gloire. Mais ie l'en remercie, d'autát q̃ par son moyen mõ nom est employé en la plume, & en la lãgue d'vn si heureux

Mithridates sçauoit les langues de vingt-deux natiõs qui estoient soubs sa puissance.

Seneque referoit les nõs de deux mil hommes par l'ordre que ils auoient esté appellés, & deux cens vers en retrogradát ce n'est pas texte d'euãgille.

Cest Atticus fils de Herodes Sophiste, ne peut iamais retenir par memoire les quatre elements.

nūce & trōpette des escritures sacrées. Qui pourra doresnauāt disposer de moy, c'est à dire de soy mesme, puis que ie suis deuenu entierement sien, vous suppliant de m'escrire, & ie vous satisferay auec autāt d'affection que i'escriuis iamais à Seigneur, ny à amy que i'aye en ce monde. Me recommandant humblement à voz bonnes graces. De Mont-brison.

C'est vne bonne & victorieuse perte, quand celuy qui cuide vaincre de vertu & de courtoisie, se treuue vaincu de mesmes armes. Pleust à Dieu que les guerres de ce temps ne fussent poinct plus pernicieuses. A Monsieur de Lupé, Commandeur de Sainct Iehan, lez Mont-brison.



228 MOnsieur i'ay receu vostre lettre, & l'hōneste presant qu'il vous a pleu m'enuoyer. Ie croy maintenant que cōme vous m'aués tousiours vaincu auec la vertu: vous me voulés à cest' heure vaincre auec la courtoisie, encores que ie me vante d'estre proye de l'vne, & douaire de l'autre. Mais l'esperit, & la noblesse vous ont faict vne composition si celeste: que vous en estes reputé plus que vray Gentil-homme: & par ce moyen ie me constitüe vostre prisonnier, vostre esclaue, & vostre seruiteur si estroictemēt que ie me tiēs pour vaincu, & hōnoré d'vne si victorieuse perte. Et au surplus, Monsieur, continués & tenés tousiours la porte de ceste liberalité ouuerte. Car le bruict de la reputatiō qui s'acquiert en dōnant, est de tant d'efficace que les maladies en deuiēnent confuses, les humeurs en sont purgées. La liberalité est prison de l'enuie, passion de la malediction, mort de la calumnie & sepulture de Lignominie. Me recommandant à vostre bonne grace.

De Mont-brison.



Loüange d'vne dame de valeur & de vertu, dreßée à Madame Durfé, pour ce que telles parties luy sont fort conuenables.



Adame, le merite de voz non seulement celestes, mais incomprehensibles vertus, m'a plongé l'esperit en si estrange abysme de cõfusion: que cõme ie mects peine d'en parler, ie me sents accusé d'vn tiltre de presumption, & cõme ie delibere de m'en taire: ie prens qualité & nom (ce me sẽble) de pure ingratitude: & entre en ce vice d'ignorance, qui engendre la temerité de discourir de ce qui seroit empeschãt le mieulx disant de la terre. Neantmoins, Madame, recongnoissant que c'est du commun deuoir de tout homme, qui sçait quelque peu mectre la plume en la main de l'entendement: ie me resouls qu'il sera meilleur que ie face auec peine de me repentir: que me reputer auec peine de rien faire. Et en cela, ie deuanceray de tant la modestie, par les æsles de la hardiesse: que ie m'affineray doresnauant la langue en l'acier de voz loüanges. Et encores que ce soit peu au pris de ce qui vous arriuera par la voix des plus pertinents: ie me contenteray de vous pouuoir dire que ie vous estime digne des propres hõneurs qui separent les beautés spirituelles, auec les singularités terrestres. Car non seulement le pouuoir du mõde ne vous sçauroit amplifier la multiplicité de voz graces, n'y vous douer de plus de ce que vous en possedés. Mais ny vous mesmes aussi ne pourriés souhaitter d'estre plus de ce que vous en estes. De maniere, Madame, que pour vous honnorer cõme il vous est deu: il fauldroit applanir les mõts de l'impossibilité,

& pouuoir tout-ce qui ne se peult: ou pour le moins inuenter quelque plus hũble submission, pour vous reuerer, que ne sçauroit estre la plus basse reuerẽce du mõde. Car l'inclination seule ny la mesme humilité, ne basteroient nullement à vne si glorieuse valeur que la vostre. Mais, Madame, tout ainsi que les merueilles de Dieu, se contentent au ciel d'estre exaltées des seuls moyens que les hommes les peuuẽt beatifier en terre: vous receurés de moy (s'il vous plaist) ce qui se peult faire, en lieu de ce qui deust estre possible. Et vous loüant, glorifiant, beatifiant, & chatouillant vous mesmes, en la pensée des graces & faueurs dont deriuent les graues qualités, & souueraines parties qui vous illustrent. Contentés vous, Madame, que ie pense que vo⁹ abondés de telles perfections, que vous pourriés seule au besoing, bonifier & fournir l'imperfection de tout le reste du sexe fœmenin. Ie supplie le Crëateur vous donner, Madame, tres-heureuse vie. De Mont-brison.

Conseil à Monsieur Pommier, Syndic du païs de Forests, d'vn mariage duquel il est poursuiuy, & pour resolution il recommande l'honnesteté sur l'auarice, en choses de si longue durée.

230 

Onsieur & frere, quant au conseil que vous me demandés de vous marier. Ie vous en parleray comme vn Barthole à cheual: & comme celuy qui ay estudié en ceste science plus que ie n'eusse voulu. Et cõmanceray par vous dire que bien heureux sont ceulx qui prennent fẽme auec les parolles, & les laissent auec l'effect. Mais sçaués vous à qui cela appartient brauement? c'est à qui veult deuenir plus sanctifié qu'vn Iob. Car le souffrir de leur malice en la maison, accoustume à l'hõme d'ẽdurer dehors toutes iniures estrãgeres, si bien qu'il ne sçait l'heure qu'il se treuue vn Monarque de patiẽce. Or si celle que l'on vous practique est si belle q̃ vous dictes: vous vo⁹ asseruirés à merueilleux incõueniẽs, & si elle est

laide:ce sera vous rendre esclaue de penitence perpetuelle. Et tãt plus vous me loüerés ces vertus: & plus vous blasmerés vostre peu de iugement. Car les chansons,les escritures,& les discours gaillards, que sçauent faire les femmes,sont bien souuẽt les propres clefs qui ouurent la porte de leur pudicité. Ie ne veulx poinct toutesfois blasmer le mariage sainct,& necessaire. Car il en sort procreation,sacrement,& foy : & est besoing que la pluspart des hommes y entrent par le vouloir de Dieu. Toutesfois Monsieur & frere,ie cõgnois tant vostre humeur,ioinct à l'amitié que ie vous porte : que ie crains que vostre lict, qui a tousiours esté libre & riche de paix,deuienne serf de querelles, & hospital de contreroles perpetuels. Parquoy vsés en cela de l'esperit que vous aués, laissant la charge des femmes sur les espaules d'Atlas,leurs lamẽtations aux oreilles des asnes,& leurs crieries,à ceulx qui sçauent donner bastonnades,ou qui ont vn corcelet à l'espreuue d'impatience, de la trempe d'vn Socrates. Souuenés vous que ie vous ay quelquefois dict,que c'est la plus belle chose du mõde de parler de mariage, pourueu qu'on ne passe oultre. Et en tout euenement si vous ne pouués prendre autre resolution : à tout le moins retenés d'en consulter auec l'hõnesteté,en absence de l'auarice. Car quicõque se ioinct auec son pareil,se peult asseurer de sa moindre faulte. *Du Gazillã.*

De rechef ce Secretaire prie Maistre Pierre Fauer-ion, examinateur & enquesteur de Forestz, de ne se formaliser pour luy, contre les enuieux & mesdisans, par autres moyens que ceulx-la qu'il a cy deuant allegueż. Affin de monstrer auec quelle multiplicité d'argumẽts la raison & la verité combattent assez d'eulx mesmes, la meschanceté & la malice des hommes.

MOnsieur,l'enquesteur mon amy, ie prens 231
plaisir que les meschãs mesdisent de moy : car s'ils m'estimoient, il feroient penser au mõde que ie serois de leurs semblables. Et les enuieux pensans me molester en la vertu:me resioüyssent beaucoup. Car me sentant enuié : i'en deuiens glorieux,pour me faire cuider estre homme de quelque bonne chose. Bien prié-ie Dieu, que tous ceulx qui me portent enuie,

ayent l'œil en tous les endroicts dont deriue ma fœlicité. Les traiſtres m'appellent ſuperbe, pour-ce que ie ne ſuis point flateur : & diſent que ie ſuis pauure, pour me penſer faire iniure, ils me font plaiſir. Car ceulx qui ſont pauures voulontiers ne ſont guieres malicieux. Et vouldrois ſeulement auoir du bien, tāt qu'il ſuffiroit pour n'eſtre poinct hay: & non ſi peu, qu'il me peuſt mouuoir la commiſeration d'autruy. Ce que i'auray à mon aduis. Car eſtant l'eſperance vn habit qui conuient bien » ſur le dos de chaſcun: ie le me promects ainſi par la mienne, & » ie penſe qu'elle eſt iuſte pour prouenir de quelque peu de merite. Mais ſi la plus grande faculté qui ſoit au monde eſt de fai- » re des amys: qui deuſt eſtre plus riche que moy, qui ay employé » tout le mien & mes faueurs pour ne faire autre acquiſitiō? I'ay (à la honte de ceulx qui dient que ie n'ay riēs) deſpēdu dix mil eſcus à l'exercice de la vertu, & au beſoing la pluſpart de ceulx, qui en ont eſté participes, m'ōt tourné le dos. Et ne me voyant guieres reſté que la plume, l'eſpoir, & la bonne voulonté: encores m'eſtime-ie vn petit Roy, puis que ie ſçay commander à ,, moy-meſme, ayant trouué vne nouuelle vertu de patience, & ,, vne eſtrange maniere de facilité, apprenant de vaincre les ini- ,, mitiez auec la doulceur, & la malice auec la bonté. Parquoy ſi ,, vous m'aymés comme ie vous ayme: ie vous prie de faire auſſi peu d'eſtat de ces ingrats, comme ie fais beaucoup de vous reſpecter, & vous aurés part en mon contentement. Et notés que les babilleries de ceulx qui m'ont eſté comme ſeruiteurs, & qui maintenant ſont en abondance de fortune, me donnent autāt de gloire, comme ils preſument me donner d'infamie. Car » quand la malice de l'enuie conioincte à la preſumption de l'i- » gnorāce, abbaye contre la modeſtie des vertueux : ils acquierēt » plus d'honneur en ſe ſentant vituperés de leurs libelles: qu'ils » ne s'acquerroient de vitupere, s'ils ſe ſentoiēt hōnorés de leurs » diſcours. Me recommandant affectueuſement à voſtre bonne » grace, & de Monſieur de Perier, la vertu & l'honneſteté duquel m'a faict ſien de telle ſorte, que ie ſuis pour n'eſtre plus à moy, ſi n'eſt entant qu'il luy plaira me donner à moy-meſmes.

Anagrāme de Pierre Fauer-Ion.

Du Gazillan. En priere fauori.

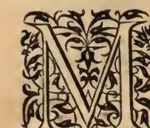
Caton dit qu'il ne se fault point glorifier: aussi ne fault il de tant se vilipender soymesmes, qu'on en puisse de rieu fortifier la facilité populaire: qui de soy est assés plus propre à blasmer & mesdire d'autruy, que d'en faire traictement de bonne part. C'est vne continuation de reiect de loüange. A Monsieur de la Pye, gentilhomme de Forestz.



ONSIEVR, il est vray qu'en quelque chose qui me vienne à propos, i'accuse tousiours la condition de ce peu de iugement que ie cuide auoir. Parquoy vous n'estes pas le premier entre mes seigneurs & amys à vous en plaindre: vous semblant (peult estre) que ie suis celuy qu'il seroit besoing que ie fusse, & en telle opinio͠ auec moyens secrets vous en- 232
» trés au doubte de mon entendement. Mais encores que ie sça- *Nec te col-*
» che, que ce n'est moindre folie de se blasmer, que arrogance de *laudes, nec*
» se priser: i'ayme mieulx toutefois estre estimé fol en me mes- *te culpaueris.*
prisant, que superbe en me glorifiant. Car le reproche qui m'en
» tumbera, sera semblable à la prodigalité, laquelle pour appro-
» cher plus de la liberalité, que de l'auarice, ne peult estre entie-
» rement comprinse au nombre des vices. Bien que sans autre raison, me contenant ainsi, ie seray tousiours pour en tirer quelque honneur de vostre iugemẽt: d'autant mesmes que me sentant peu de sçauoir, quiconque verra que ie le cõfesse, dira que ie ne me mescõgnois point, & quicõque aura opinion cõtraire,
» & ie le nie: s'il y pense bien, il me reputera modeste. Car, Mon-
» sieur, encores qu'en la nature des hõmes, ne soit plus grãde in-
» dustrie, que celle auec laquelle ils s'ingerent de se tromper eulx
» mesmes: i'ay toutefois vne si perfaicte congnoissance de moy, qu'elle ne peult consentir que i'accepte aucune loüange superflue. Me recommandant aussi humblement, & de bon cueur à voz bõnes graces: comme vous pouués croire, que ie vous suis, & seray toute ma vie, humble & affectionné seruiteur.

De Mont-brison.

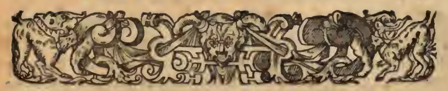
Excuſe de ce Secretaire, de ce qu'il n'a pas tant acquis de biens que ceulx qui ont couru auec luy meſme fortune. A Monſieur Giraud Aduocat au ſiege Preſidial de Lyon.

233 

Onſieur mon couſin, ne vous eſbaïſſés ſi ſouuent, ſi (cõme pluſieurs de ma qualité) ie n'ay tant de biens que vous cuidés que i'en ay merité: pource que i'eſtime plus dignes les parties qui me ſont reputer parmy les grands Seigneurs, que ie ne ferois ſi tãt eſtoit que ie fuſſe l'vn d'eulx: bien que ſans autre choſe ie vis auec entier contentement, conſiderant que la pluſpart ſont grands par la faueur de fortune, qui diſpoſe des biens de ce monde ſelon ſa voulonté: & moy homme de bien, par la grace de Dieu. Ie vous enuoye vn ſonnet que i'en ay faict ſur vne hiſtoire Françoiſe. Et apres m'eſtre humblement recõmandé à voſtre bonne grace, ie prie Dieu vous donner, Monſieur, heureuſe, & longue vie. De Mont-briſon.

SONNET.

IAdis d'vn Roy François le cheual ou la mule
Paſſant vne riuiere, vrina dedans l'eau:
Vn varlet qui ſuyuoit, comme de cas noueau
Murmuroit de cela, riant à haulte gueule.
Ainſi (dit-il) du Roy la largeſſe pullule
Sur ceulx qui n'ont beſoing, ſa liberalité
Eſt ainſi abondante en la fertilité:
Mais à moy qui ſuis pauure, il ne faict grace nulle.
Le Roy qui l'eſcoutoit pour eſſayer ſon heur,
Luy feit choiſir deux ſacs de diuerſe valeur:
L'vn remply de iectons, & l'autre de pecune.
Or puis qu'il print le pire, & laiſſa le meilleur,
Cela declaire aſſés, que par heur ou malheur,
Tout le bien de ce monde eſt en main de fortune.



Vne Damoiſelle de bonne part faict entendre la qualité de ſon amitié, qui n'eſt point de celles qui ne marchent que ſuyuans la fortune de l'homme. Et ceulx là elle les appelle par vn gentil traict, Idoles de la fœlicité.



Omme celle, qui à iamais 234
vous ſera telle que ie vous
ay touſiours eſté: i'ay receu
les lettres q̃ vous m'auės eſcrites en l'aduerſité preſente, auec vne charité beaucoup differẽte de celle que ie vous euſſe monſtrée, s'il vous fuſt aduenu de m'eſcrire durant voz proſperités precedentes. Car l'inclination de mon naturel va
„ ſecondãt la vertu d'autruy,
„ pluſtoſt que la fortune: d'autant que l'vne eſt donnée de Dieu,
„ & l'autre preſtée du monde: dont l'eſtat de l'vne eſt ferme, &
„ la condition de l'autre merueilleuſement variable. Contentés vous, que les faincts amis que vous ſçauės idoles de la fœlicité humaine, ſont demeurés exemple de miſere, & de deſeſpoir: combien que bien ſouuent à l'heure que l'enuie des hommes, où leur propre auarice les pouſſe, ils ſe reuoltent à ruiner leur propre facture, ſans nul moyen de miſericorde. Et bien-heureux ſont ceulx, qui en ces ſiniſtres accidens, rapportent la vie, & l'honneur ſauues, comme vous auės faict, dont ie remercie Dieu: d'autant que ie craignois le contraire de l'vn, & que ie m'aſſeurois en l'aſſeurance de l'autre. Au ſurplus, la crainte, la priſon, & le mal-aiſe (deſquels Dieu mercy vous eſtes dehors) tumberont ſur le dos de voz propres ennemis, tellement que vous vous trouuerés vengé du tort qui vous a eſté faict par tel

ingrat,qui ce pendant qu'il ſe reſioüyt auec vous,non ſeulemēt preſage pour luy l'extermination d'vn bon Alexandre : mais blaſme l'occaſion, qui ne la reduit à pire malheureté. Parquoy reſioüyſſés vous. Car encores que les biens qui vous pourront arriuer,ne ſoient à comparer aux peines que vous aués ſouffertes,ny à voz merites : voſtre condition eſt quaſi beatitude,puis que tant de fois à la honte de la faueur, & des richeſſes, vous aués ſorty de la main de l'impieté, la vie,& la reputation.Dont ceulx qui vous deſiroient infœlicité,en purgeant leur malice,& leur ingratitude, ſur voſtre propre conſtance, ſont eulx meſmes demeurés confuſement malheureux,& malheureuſement confus.

Autre recommandation pour vn affaire d'amy. A Monſieur de Charmazel,Cheualier de l'Ordre.

235 

Onſieur, ſi la vilité de ma condition approchoit d'autāt la nobleſſe de la voſtre, comme la generoſité de la voſtre s'auance ſur la debilité de la mienne : ie dirois que l'eſbaïſſemēt que i'ay eu en ne me ſentir force de vous eſcrire, reſſembleroit celuy que vous aués maintenant, en voyant la lettre que ie vous eſcris. Mais, Mōſieur, pource que ie ſçay pluſtoſt obeïr à qui me commāde,que m'ennuyer de ce qui m'eſt commandé : ie laiſſe la charge de ceſt' eſbaïſſement ſur le dos de voſtre bonté. Et ce pendant,ie vous demande pardon de la temerité qu'en toutes ſortes ie vous vſe : vous aſſeurant que pluſieurs des principaux de ceſte ville, encores qu'ils ſçauent que ie n'ay auec vous autre merite, que de la ſeruitute qui vous eſt deüe, tant pour l'antiquité de voſtre nobleſſe, que pour la diuinité de voz mœurs : neantmoins ils m'ont monſtré de vouloir que i'intercede pour eulx, ce que ie leur accorde:

accorde:non point tant pour auoir beſoing de ma faueur: mais affin qu'il ſoit cõgneu que voſtre doulceur eſt telle, qu'elle conſent d'eſtre diſpoſée, iuſques à ceulx qui n'ont ce bien de la cõgnoiſtre, que par veüe, & par renõmée. Parquoy (s'il vous plaiſt) Monſieur, vous accorderés la requeſte de maiſtre Anthoine Bouchet mon voiſin, & bon amy: tant pour l'humble priere que ie vous en fais, que pource qu'elle eſt de grande æquité, & de peu d'importance, & que luy le merite. Me recommandant tres-humblement à voſtre bonne grace. De Mont-briſon.



Ceſte lettre eſt comme de mot à autre traduicte d'vne Epiſtre d'Horace, que ce Secretaire a deſiré eſtre vulgariſée pour le prouffit qui en peult ſucceder: d'autant qu'en premier lieu Horace diſcourt l'imperfection, que Nature a laiſſé aux hommes d'vne certaine diuerſité d'humeurs, qui ne peult conſentir que pas vn ſe contente de ſa fortune. Apres, il blaſme grandement l'auarice, à l'antitheſe de la liberalité, parmy pluſieurs belles ſimilitudes, & traictz exemplaires. A Iacques de Chauuet, Eſcuyer, Seigneur de la Bruyere, & de la Sauzée.



Onſieur mon cõpere, il n'y a guieres perſonne en ce monde (quelques grands biens que le merite, ou la fortune luy ayent impartis) qui ſe tienne pour ſatisfaict, & qui ne ſe plaiſe en la diuerſité des choſes. Le vieil gendarme debilité du tracas des armes, & deſmẽbré des fatigues d'vne guerre, croit que le marchãt eſt de beaucoup plus heureux que luy, & porte ie ne ſçay quelle ialouſie à ſa fœlicité. Au contraire le marchant agité en mer par l'impetuoſité des vẽts: ou en terre, par la main des larrons impitoiables, pendant au danger continuel d'vne periclitation, a ferme opinion, que le 236

gendarme doit estre plus à son aise. Car pourquoy? dit-il, il cõbat, & en tout euenement il est asseuré, ou d'vne mort subite, ou sans langueur d'vne victoire glorieuse. L'Aduocat sur ses liures oyant au matin auant que le coq chante le laboureur marteler à son huys, pour prendre conseil de quelque affaire, a aussi opinion que ce païsant doit estre fort cõtent en son petit train, & au plaisir de son mesnagement champestre. Et luy à l'opposite, venant plaider aux villes, il ne sçauroit tumber de sa fantasie, qu'il y ait gens au monde mieulx à leur souhait, que ceulx qu'il y veoit estre residents. En effect, le nombre de ceulx là qui ne sont iamais satisfaits en leur propre prosperité, est si grand: que la langue d'vn Fabius Stoïcien ne le sçauroit suffisamment exprimer. Or, Monsieur mon compere, affin que ie ne vous entretienne de superfluité de langaige: ie vous prie entendés ce qu'il m'en semble, & ce que ie veulx pour cela inferer. S'il aduenoit sur ces diuisions d'esperit, & disparité de voulontés, que Dieu par sa grace descendist du ciel, & qu'il dist à ces beaux discoureurs: Me voicy, ie feray tout ce que vous desirés: tellement que toy qui estois gendarme, seras maintenant marchant: & luy qui estoit Aduocat, sera incontinent païsant: marchés donc l'vn deça & l'autre dela, & que chascun face son nouueau mestier. Et bien! qu'attendés vous! ie m'asseure que vous verriés ces messieurs les souhaitteurs bien estõnés de leur faict, & qu'ils prendroient grand plaisir de demeurer chascun en sa premiere peau. Mais fauldroit-il qu'ils fussent quittes pour cela? ne meriteroient ils pas, que sa maiesté leur dist: Allés canaille, ie n'ouuriray plus la benignité de mes oreilles, à la legereté de voz vœuz: & que quant & quant elle leur feit enfler les deux ioües, auec chascun vn bon coup de poing? Monsieur mon compere, laissons ce ieu là, c'est assés parlé de rire, encores qu'il n'y ait personne qui le me puisse deffendre, en disant la verité. Mais ie vous ay faict ce petit discours (ainsi que les precepteurs allechent les enfans auec des cerises, & des põmes, pour leur donner cueur d'apprendre leurs premiers elemens: affin de venir (apres toutes bourdes) à dire à bon escien les choses de plus d'importance. Le laboureur, qui de sa lourde charrüe remüe la

pesante terre : le desloyal & periure tauernier:le gendarme valeureux,& le hazardeur nauarque,qui en toutes parts du monde de grande hardiesse s'expose aux perils, & aux naufrages de la mer, disent tous de commun accord, que les fatigues qu'ils endurent,sont à celle fin de se faciliter en quelque peu de bien, par le moyen duquel ils puissent transiger leur vie, en tranquil-
» lité & repos de leur pesante vieillesse : imitans en cela la petite
» formie (qui nous est merueilleux exẽple de grande prouiden-
» ce) qui tire durant la commodité de l'Esté,auec la bouche,tout
» ce qu'elle peult recouurer, pour preuenir à la necessité de l'Y-
» uer:dequoy,durant iceluy,ne bougeant de son petit grenier,el-
» le se nourrit paisiblement. Mais quant à vostre voisin, duquel il vous a pleu m'escrire : ie ne voy point que rigueur d'Yuer, ardeur de Soleil,eaüe,feu,fer, ny chose quelle quelle soit,luy puisse iamais imprimer le repos, ny le redimer de l'auarice, & de l'ambition où il est miserablement engagé, iusques à ce qu'il croye estre le plus riche du monde. Que luy sert donc d'auoir en terre, en cachettes, ou en coffres, vn grand nombre d'or & d'argent : & estre en continuelle inquietude, par crainte de le perdre?ou qu'à la fin il luy puisse faillir? Quelle beauté y treuue il,qui le doiue plus contenter, que l'vsage hõneste qui s'en doit faire ? S'il a faict battre en ses courts, & en ses granges cent mil muidz de grains : en peult il faire entrer dans son ventre plus qu'vn autre?C'est tout ainsi,que si (comme vn seruiteur) il portoit vne charge de pain sur le doz : toutefois il n'en sçauroit aualler d'auantage,que celuy qui n'en porteroit point. Que sert il à vn homme viuant selon nature, de labourer cent ou mil arpẽts de terre,plus qu'à vn autre,qui n'en a que ce qu'il luy fault pour estre content?Mais c'est vne chose fort doulce (dira quelque affamé) de pouuoir pescher dans vn gros monceau.& puis donc qu'il nous est permis d'en prẽdre en nostre petit, comme à luy dans la plenitude du sien:par quelle raison peult il estimer d'auantage ses grands greniers, que nous, nos petits vaisseaux? C'est, Monsieur, mon compere, cõme s'il vous failloit seulemẽt vn voirre d'eaüe, & q̃ vous aymissiés mieulx en puiser dans vne grande mer, que dans le ressort d'vne petite fontaine. Et de là

Exemple de la prouidẽce de la formie.

aduient, que ceulx qui en cuident plus prendre qui ne leur eſt de beſoing, tumbent, & ſe ſubmergẽt ſouuẽt d'vne haulte riue, dans le gouffre d'vne groſſe riuiere: & ceulx qui n'en cerchent point plus que de raiſon, marchent de pied plus aſſeuré, & ne ſe proſtituent iamais aux perils de la fortune. La plus grande partie des hommes perdus en l'ignorance du trop, ou de l'aſſés, ſe donnent à croire que rien ne peult ſuffire, par l'erreur de l'eſtime d'auiourd'huy, qui ne s'eſtend qu'en meſure des richeſſes tẽporelles: qui eſt vn ſi extreme malheur, qu'il fault croire que telles gẽs ſont plus que miſerables: & non moins reprochables, que ce vilain Athenien, qui ne faiſoit compte de l'honneur, ny que le peuple l'euſt en horreur & vilité: pourueu qu'il fuſt en ſa maiſon, ſe reſioüyſſant en ſoy-meſme de la ſeule cõtemplation de ſon threſor. Tantalus aux enfers plongé entre les eaües en continuelle alteration, & qui s'abbaiſſent quand il y cuide approcher les leures pour en boire, eſt vn meſmes noſtre Mõſieur, & n'y trouue difference que du nom. On dit qu'apres qu'il a de tous coſtés remplis ſes ſacs d'or & d'argent, le poultron s'endort au deſſus, n'y auſant toucher nomplus qu'aux choſes ſacrées, & y pouuãt moins faire breche, qu'vne mouche aux murailles de Babylon. Il vauldroit dõc mieulx qu'il print ſon plaiſir à la veüe de quelque beau tableau de painĉture: car le coquin qu'il eſt, ne ſçait que vault ſon biẽ, ny à quel vſage il le doit conuertir, pour ſa neceſſité. Si c'eſt (comme dit l'auare) pour achepter du pain & du vin, & autres choſes ordinaires: dequoy donc ſe peult il ſeruir du ſurplus? en eſt il ſoulagé? ou s'il reçoit quelque contentement de veiller iour & nuiĉt, auoir l'œil ouuert, & le cul ſerré d'vne frayeur de feu, d'vne paeur de la main d'vn ſeruiteur deſloyal, ou d'vne crainĉte de larrons? Qu'au diable ſoit le quinault: i'aymerois mieulx par maniere de dire, que le threſor fuſt à tous les diables: auſſi bien ne peuuent ils faillir d'auoir à l'vn & à l'autre quelque legitime & congrue portion. Au reſte, Monſieur mon compere, s'il ſuruient à ce maſtin quelque maladie, ou accident, qui luy face garder le liĉt: qui ſera le badin, qui de bon cueur le ſeruira? qui le viſitera? qui luy fera ioyeuſe compaignie? qui priera Dieu pour ſa ſanté? qui

Exemple de Tantalus.

ſolicitera le medecin pour le ſecourir ? ſa femme,ſes enfans, & ſes ſeruiteurs ne l'ayment qu'en eſcharpe & par diſſimulation. Quant à ſes voiſins:me recommande. Quelle occaſion ont ils de l'aymer : puis qu'il prefere ſon auarice, & ſon ambition à l'vſage de l'honneſteté, & de la courtoiſie commune, qui luy deuſſent eſtre inſtrument & propre matiere pour l'ædifice d'amis ? Que ſi au ſurplus il ſe fie en ſes prochains lignagers, deſquels il n'a ſceu par aucune officioſité gaigner la bonne grace:il perd autāt de peine,que ſi l'on vouloit dreſſer vn aſne bridé ſuyure à ſes parents au gallop en plaine campaigne. Or ſus Monſieur mon compere, ie vous prie le diuertir de l'effrenée cupidité de tant de richeſſes:affin que lors qu'il ſe verra en plus que de beſoing : il n'ait doubte d'arriuer à pauureté,& qu'il interpoſe quelque decret à ſes trauaulx extraordinaires, ayāt acquis ce qui luy eſt neceſſaire pour le demeurant de ſa vie, & qu'il ne face poinct, comme il eſt aux fables d'vn Vuidius, qui pour deſir de ſe veoir en vne grande quantité d'or & d'argent, & pour trop de craincte d'vne diſette finale: alloit nud comme vn belliſtre. Et ce pendāt vne femme libre, le partit par le beau mylieu du corps , auec la forte haſche des enfans Tyndariens. Non poinct que ie deſire qu'il viue a la maniere d'vn Næuius, ny en la façon des Numantins:car ce ſeroit aſſembler deux cōtrarietés entierement oppoſées d'induire la prodigalité, en irritant l'auarice. Mais il y a difference entre Tanais libre,& le beau pere de Viſellus:c'eſt à dire Monſieur mon compere, que en toutes choſes y a certaines limites, & moyens de ſe cōduire auec modeſtie,& mediocrité,leſquelles on ne peult preterir,ny paſſer ſans forcluſion d'æquité & de raiſon. Mais que l'auare ſe puiſſe prouuer ſoy-meſmes, ne qu'il eſtime nul qu'il ſoit,appliqué à autre vocation:ne penſés poinct qu'il ſe puiſſe faire,& faictes voſtre compte, que s'il veoit la chieure de ſon voiſin plus vberante,& plus fertile que la ſienne : il en deuiendra tout ſec & ectique de chagrin,& d'enuye & ſe formaliſera à vne multitude de pauure gens. L'auare eſt en continuelle action:& inſatiable en ſon deſordonné appetit de ſurpaſſer chaſcun en biens & en richeſſes, & par malheur qui le ſuit lors qu'il penſe quaſi

Auarice de Vuidius.

Exēples de mediocrité.

Des paſſiōs de l'auare.

d'eſtre arriué à ce poinƈt, il ſuruient touſiours quelque diable qui le deuance,comme les charretiers en plain chemin s'efforçãs à coups de foüet,de faire courir leurs charriots pour preceder les vns les autres,quãd l'vn penſe auoir le deuant, vn autre le preuient,& n'ont iamais faiƈt. Au moyen dequoy (tout ainſi que pluſieurs inuités à vn feſtin,s'en retournent trop ſaoulés & mal contents : il n'en eſt guieres de nous errants en telle couuoitiſe,qui ſe puiſſe aſſeurer d'auoir paſſé ſa vie auec preciſe ſatisfaƈtion. Mais pour-ce que c'eſt aſſés parlé de l'auarice & de l'auaricieux, pour ne faire ſembler que i'aye ouuert les coffres de Criſpinius, & appliqué ſes liures à mon vſage:ie ne vous en feray plus longue lettre. Me recommandant à voſtre bonne grace, d'auſſi bon cneur, Monſieur mon compere, que ie prie Dieu vous donner la ſienne. De Mont-briſon.



François Secondat, Aduocat de Thoulouſe, à Monſieur du Tronchet Secretaire de la Royne.



237 Onſieur du Tronchet, me trouuant naguieres en bien honnorable compaignie, en laquelle ſuyuant Plato en ſon dialogue nommé Prothagoras, le contentement de l'eſperit fut interpoſé à la refeƈtiõ corporelle,nous entraſmes en vne ſpacieuſe carriere du liure de lettres familieres,que vous aués enrichy du tiltre de Mõſeigneur le Conte de Reƈtz. Et la ne fut riens oublié,de ce qui appartiẽt à la reputation d'vne ſi loüable & prouffiƈtable entreprinſe, ny

à mettre ſur le bureau, les ſentencieux, arguments qui leur ſont frontiſpice, & la baſe des exemples & des figures, ſi bien accõmodez à l'vſage commun & vtilité vniuerſelle. Soit pour vn beſoing ordinaire de negociations, d'affaires de guerre, de police, de paix, de commerce humaine, de reſpect de perſonnes, de qualitez neceſſaires, d'inſinuatiõs gratieuſes, de compoſitions, ædifices, & conſeruations d'amitié, de moyens & qualité de ſeruitute, & brief de toutes choſes afferantes & requiſes à toutes manieres d'hommes : que plus elles ont eſté incongneües, barbares, & malvenües iuſques icy. Car bien que la France ſoit riche de beaucoup d'eſperits, graues, grãds & ſinguliers en profondité de pluſieurs & diuerſes doctrines : il en eſt peu toutesfois, qui ſçachent bien & nectement former vne lettre miſſiue, auec le langage, l'air, & la doulceur, l'energie, l'inuention, & le merite de ſon pouuoir. Les anciens qui en ont faict grand cas, les ont eües en ſi grande recommandation: que non ſeulement jls ont eu opinion qu'elles fuſſent pour ſeruir aux occaſions, qui lors ſe preſentoient : mais pour perpetuer les occurrances de leur temps, & en laiſſer heureuſe ſatisfaction à leur poſterité comme vous meſmes faictes iuger de vous, en la d'exterité de voſtre œuure : ou voyant feu Monſieur le Mareſchal de ſainct André, party de ce mõde, ſans enfãs qui puiſſẽt filler ſon nom : vous creués l'œil à la ſotte & malheureuſe opinion qui tracaſſe entre nous. Que depuis qu'vn Seigneur de valeur decede ſans enfans maſles: chaſcun l'amente la fortune de ſa maiſon, penſant que le nom & le tiltre en eſt par meſme moyen eſuanouy, d'vne ſi brutale façon aueuglés : qu'ils ne conſiderent pas que la plume legitimée eſt la vraye heritiere, receueuſe & deſpenſiere perpetuelle du bruict & de la gloire de ſes biẽ-merités. Et bien Monſieur, qu'il ſe preſume aſſés que voz labeurs & ſeruices, & beaucoup de ſaiſons de voz premieres & plus vertes facilités, ſoient en ceſt' endroict aſſés infructueuſement paſſées : neant-moins vous faictes veoir au monde le plus de generoſité de cueur, & de courtoiſie, & le moins de part qui y euſt peu auoir l'ingratitude, ſi la recõgnoiſſance euſt en cela accõpaigné le deuoir, y faiſant tant de fois ſi loüable mention dudict Sieur,

qu'il ſemble que ce liure vous ait empoigné vn ſi hõneſte appetit pour ſa ſeule conſideration, enquoy acquerant eſtime d'vne force & vigueur de bonne voulonté, vous deſcouurés & leuez le maſque d'vne perfaicte amour & d'vne dilection, qui ne ſe peult, comme dict Cicero, comparoiſtre ny diſcerner qu'apres la priuation corporelle, & la ſeparation des parties exterieures, Les vertus, les bien-faicts, & les actes Heroïques, de la prudence des Princes, & des Seigneurs, ſont en ce temps la pluſpart incorporés au ſepultures, par la ſeule obſcurité & nonchalance de ceulx à qui Dieu a dõné quelque grace d'eſcrire. Qui comme corbeaux par gourmandiſe inſatiable n'abandonnent la chair, tant qu'il y treuuēt à mordre: & plus par flatterie que par ſtimule de raiſon, les appaſtent de faulſetés glorieuſes, les applaudiſſent & flattent pour en tirer ce qu'ils peuuent de leur bien & ſubſtance temporelle. Et aduenüe la fortune, ou d'vne mort, ou d'vne deffaueur courtiſanne: ſont les premiers qui s'en mocquent, faiſant peu de cõpte de ce que de deuoir leur peult appartenir. Les honneurs & trophées attribués aux Seigneurs durant leurs vies, & le cours de leur proſperités, ſoubs intẽtion de prouffict, ont plus de pretexte de malice & d'adulation, que de nulle ſincerité. Mais aux difficultés & au deffault de l'eſperance du gain, ſe comprend la rondeur, & la pureté d'vn bon vouloir. De la deppend que les ſucceſſeurs des grands & magnanimes, par faultes de flambeaux & d'exemples ſont ſouuēt deuancés des expeditions de quelque naturel & excellent deſir. Car comme dict Saluſte (d'vn Quintus Maximus, & d'vn Scipio) voyant les images de leurs maieurs: auec plus d'ardeur les eſperits en ſont allumés à la vertu: non que ces ſtatües (dict-il) ayent tant de force de ſoy: mais que la memoire des choſes vertueuſes accroiſt vne ſi grande flamme au cueur des gens de bien: qu'ils ne ceſſent de ſuyure le ſentier d'honneur iuſques à ce qu'ils ſoyent arriués à l'æqualité de leurs predeceſſeurs. Et qui n'a appuy ny miroir, que de ſa propre valeur, mal ayſement peult-il executer ny faire acte de dignité. Principalement d'autant que tout ainſi qu'vn vice attire l'autre: il fault croire que la vertu hereditaire bien conduicte du pere au fils, aux neueux, &

Cic.

La perfaicte dilection ne ſe peult facilement iuger qu'apres la priuation corporelle.

Le bon vouloir ſe congnoiſt, ceſſant l'eſperance du gain.

Saluſt.

aux

aux proches lignagers: ioincte & pendente de siecle à autre ne reçoiue comme vne masse de neige roullée, vne fort grande augmentation, & de mesmes vne soubdaine diminution, par la chaleur, par la pluye, ou par le vent, d'vne ociosité & negligence de la plume. Mõsieur, d'ou vient-il que des premiers aages on treuue les memoires si bien dressées, & deductes d'vne esgale suicte & mutuel accord? Et que puis naguieres mesmement de peu apres l'Empereur Charlemaigne iusques à nostre tẽps ayans assés matiere à cause de la mutation, diuersité & occurrãce de beaucoup de choses, & mesmes ioincts cõme nous sommes quasi à la lumiere de plus haulte vertu, elles sont neantmoins si malheureusemenr estainctes? ne pouuants trouuer vne certaine continuation des gestes des Roys & Empereurs Chrestiens, que par quelques rapsodies & pieces ramassées? Et que l'ancienneté des premieres monarchies des Caldées, Assiriens, Perses, Græcs, & Romains a pullulé iusques icy, par l'heureuse marque & disposition des lettres? En cela se peult veoir la diligence des plus anciens, & noter qu'en tous cõmancemens d'Empires, de regnes, & de republiques, il fault sçauoir les originelles occasions pour en faire vne perpetuelle cõmemoration. Car par l'intelligence des principes, est facilement aduere tout ce qui en depend, & par l'annexité des premiers ans, iusques à la suicte des derniers, nous est donnée vne grande congnoissance de Dieu, apprehẽsion de son vouloir, & præuision des choses futures: consistant le tout en la difference du vice & de la vertu, & en la vraye execution des promesses de sa maiesté diuine: par les biens, ou par les peines, qu'en diuerse maniere il luy plaist nous impartir en ce monde, en l'exercice de sa iustice. Monsieur, estant (de sa grace) par accumulation de beaucoup de sciences, le chemin ouuert des anciens, auec la clef de beaucoup d'experiẽces, & de la faueur de l'imprimerie, la faculté de l'escripture merueilleusement amplifiée, depuis quelque temps moderne: & d'autre part de cinq en cinq cens ans que plusieurs ont appellé periode, vne merueilleuse mutation, tant d'Empires & de familles, que de mœurs, de vertus, & de religions qui ont cours par ie ne sçay quelle fatalité, quelque

ſuicte d'années, comme dict Gaſpardus Peucherius, en ſon liure de preſtigijs dæmonum: il ne fault pas trouuer trop eſtrange par telles reuolutions, ſi les lettres ont faueur en quelqu'vn des ſiecles, & qu'elles ſoient en meſpris & meſcontentemẽt en quelques autres. Ou qu'il plaiſe à Dieu par le merite de noz faultes nous engager & plonger en la pareſſe, & nous faire ſouuent perdre en lignorãce des choſes, combien qu'en quelques temps que ce ſoit, la pure verité eſt touſiours peu ou aſſés viuãte & infaillible, en l'excellence de quelques bons eſperits par la memoire & cõſeruation des vrayes diſciplines. Auſſi beaucoup de fois les ſucceſſeurs declinent la generoſité quaſi en empirãt de tant que plus le monde approche de pres la conſommation de ſon eſtre. Et voyla pourquoy les poëtes nous figurent vn aage d'or, vn d'argent, & vn de fer, cõme pour figures d'vn bon temps, d'vn paſſable, & d'vn mauuais. Et de ma part ie y adiouſterois voulontiers vn quatrieſme, conforme au premier pour beaucoup de raiſons, meſmes que d'autant que la fin du mõde ſera plus proche de la diuinité, retournãt de la ou il eſt deriué: il deura participer ie ne ſçay quoy de plus de bonté, de ſainctetė & de raiſon, comme ſe peult iuger au parangon de l'eſperit d'vne petite infance, & d'vne grande caducité d'aage, qui concurramment ſont en beaucoup plus de ſincerité, qu'en l'interualle & interpoſition des années. Diſãs à ce propos Zoroaſter, Hoſtenes, & leurs complices, ainſi qu'il eſt en Rhodiginus, que tout reuient à l'homme conforme à ſa fin, & à ſon commancement, &, par la maxime du Philoſophe, qu'il n'eſt riens qui ne reuienne facilement à ſa premiere eſſence, & a eſté tiré du ſecret de Pythagoras, que tant plus l'ame eſloigne la diuinité originelle, qui eſt comme ſur le milieu de l'aage, ioincte en ce mõde ſenſible aux ſentiment des ſenſualités corporelles: & plus elle reçoit de vaines agitations. Maintenant, Monſieur du Tronchet, graces à Dieu le temps de noſtre congnoiſſance cõmance à reſpirer, & d'ētrer en experiẽce de quelque choſe de mieulx. Et ſi l'auarice & l'ambition eſtoiēt ſeparés d'auec nous, qui empeſchent & font guerre à la clarté des bons eſperits, qui ſe preſentent en ce ſiecle, & à renouueller le premier aage doré: ie ne

La verité ne ſe perd iamais.

Heſiode en figure cinq.

Rhodiginus.

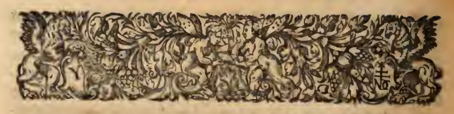
Pythagoras.

L'auarice & l'ambition offuſquẽt la clarte des bons eſperits.

doubte poinct que toutes choses ne fussent doresnauant pour reprẽdre leur robuste & vigoureuse antiquité, & pour succeder à l'honneur de Dieu, & splendeur des Roys, Princes, Seigneurs, & de tous hommes de valeur, à l'vnion, repos, & tranquillité de toute la Chrestienté. Mais puis que l'auarice est encores en si grand regne, & qu'elle donne à ces biens la, toutes occasions contraires: il fault mectre peine de la subiuguer, & de penetrer si auãt les scadres de sa malice, par le pouuoir & par les armes de la verité: que luy faisant poincte la singularité de l'escriture, la vertu demeure victorieuse. Et pour-ce que vous estes l'vn des capitaines de la plume, qui, à enseigne desployée, commancés a faire preuue de sa prouësse en si heureuse expedition: & qui auec tant de gaillardes parties de sçauoir & d'experience qui vous font escorte, faictes teste aux bataillons de la paresse, & de la barbare nullité: continués voz loüables entreprinses, & par l'exemple que vous donnerés, ce faisant à plusieurs de vostre qualité que vous esueillerés d'vn profond sommeil d'vne infame inutilité: vous acquerrés auec la hayne de peu, l'enuie vertueuse de plusieurs, & l'amitié de chascun, & à vous & aux vostres reputation & gloire perpetuelle. Me recommandant affectueusement à vostre bonne grace.

De Paris.





Comme toutes choses opposées s'entredonnent plus de clarté, & qui n'a gousté de l'aigreur, ne peult iuger de la doulceur. ainsi les afflictions qu'il plaist à Dieu enuoyer aux siens, leur faict puys apres mieulx sentir de la fœlicité du repos. Sert aussi l'aduersité a recongnoistre la perfection, & rondeur de l'amitié, laquelle durant la prosperité, demeure si masquée & couuerte de faulses esperances, que l'on ny peult asseoir nulle asseurance. Ainsi que ce secretaire en a faict preuue durant sa captiuité à cause des troubles: en laquelle il s'est troué abandonné de ceulx mesmes, ausquels il auoit fourny plus de causes d'obligation. Mais sa consolation se termine sur l'vniuerselle agitation du temps, sur la naturelle inconstance des hommes, & generalement sur la figure du monde renuersé.

A Monsieur de Chastillon Aduocat du Roy au siege Presidial de Lyon.

238 *LE Scythe Scilurus Prince sage & discret,*
Sentant interposer sur ses ans le decret,
Et (comme nul ne peult laisser honneur plus ample,
Que par vn souuenir de quelque bon exemple)
Apres beaucoup de bruicts de ses faicts triumphans
Se voyant succedé de quatre vingts enfans:
Et que la multitude & trop effrené nombre,
Porte confusion bien souuent & encombre:
Feit porter deuant eulx des fleches vn faisseau
Bien serré, & lié, & reduict par trousseau,
Et le leur presenta pour en faire rupture,
Chascun à qui mieulx mieulx par force de nature.
Celá fut impossible. Alors ce Scythe fin
Les print l'vne apres l'autre, & les rompit, affin
Qu'ils congneussent par la, que la seule concorde
Contre toute autre chose est la plus forte corde,

Non potuit Scytha, magis Scythicè rem ob oculos ponere.

Salust. Concordia paruæ res crescunt, discordia magnæ dilabuntur.

Que rien ne leur seroit (bien vnis) impossible,
Et rendroyent leur estat par accord inuincible.
» *Car bien que peu, pour plus, soit souuent mescompté,*
» *Le plus, pour peu, peult tout, par bonne voulonté.*
Ainsi vn seul amy tumberoit soubs le fais,
De me secourir seul aux plainctes que ie fais.
Mais si tant que i'en ay se mettoient d'vne bande,
Pour chascun selon soy fournir à ma demande:
Ils pourroient pour bien peu au peché obuier,
Qui d'honneste deuoir faict l'amy desuier.
Et chascun d'eulx sans grief confirmeroit au monde,
Qu'il n'est nulle vertu à l'amitié seconde.
Mais en lieu de cela, quasi tous mes amis,
Exceptés quelques vns, pour moy sont endormis:
Si bien que i'en congnois (chose indigne de l'homme)
Qui prestent leur espaule au mal qui me consomme.
Et comme le lierre estant au mur tenu, Similitude du lierre, pour l'ingratitude.
Perit le mesme mur dont il est soustenu.
I'ay moy-mesme employe beaucoup de mon estude,
A former en plusieurs la mesme ingratitude.
A plusieurs i'ay leué assés d'aduersités,
Qui font leur baing de l'eau de mes necessités.
Et puis que reprocher à l'ingrat le bien-faict, Ouid. Est aliquid ingrato meritum exprobrare voluptas.
Donne contentement à celuy qui l'a faict:
Ie prens quelque plaisir de parler des offices,
Pour lesquels ie reçoy hayne pour benefices.
Ie prens en gré de veoir que telle vilité,
Procede purement de ma ciuilité.
Et me plaist de sentir ma planette subiette, Ouid. Heu! patior

telis vulnera facta meis.

A me faire blesser de ma propre sagette.
Mais, Monsieur, on ne peult estimer de combien »
La presence du mal, faict paroistre le bien: »

Dulcia non meruit, qui non gustauit amara.

Qui n'a gousté d'aigreur, la doulceur ne merite. »
Le repos est plus doulx apres vne ferite. »

Ouid. Scilicet vt fuluum spectatur in ignibus aurum, Tēpore sic duro est inspicienda fides.

Et comme vraye preuue au feu de l'or se faict: »
Ainsi l'aduersité faict veoir l'amy perfaict. »

Opposita iuxta se posita, magis elucescunt.

Le noir faict beau le blanc, & plus clair, de maniere »
Que deux contreposés s'entredonnent lumiere. »
Iamais la liberté ne me sçeut commander:
Maintenant la prison la me faict demander.
La prison me faict sage, & m'enseigne de suiure
Le train de la raison, quand i'en seray deliure.
A plus certain chemin la prison me conduit,
Que celuy qui m'auoit par liberté seduit.
La prison me faict veoir és amis difference,
Et des amis fardés me donne congnoissance.
Les vns m'y viennent veoir, qui de moy ont esmoy:
Plusieurs m'y veoient aussi qui se mocquent de moy.
Chascun plaint mon malheur d'vne commune face:
Chascun m'offre beaucoup: mais cerchés qui le face.
Aux aucuns leur estat seroit interessé:
S'ils auoient en prison vn amy caressé,
Et penseroient d'auoir leur grandeur mancipée:
Si telle honnesteté leur estoit eschappée.
Mais on congnoit assés, que c'est inuention,
Qui ne sçauroit partir de bonne intention.
Car iamais charité de vertu heritiere, »
Pour demollir vertu ne fournit la matiere. »

Ceulx qui me sont tenus de m'y veoir sont plus las:
Et les moins obligés me font meilleur soulas.
De mes moins esperés ie reçoy accollade:
Es les mieulx alliés ont le cueur si malade,
Que mieulx ils ne sçauroient (de leur grace) fuïr,
Que de ne me vouloir visiter, ny ouyr,
Ny par voix ny par main d'vne doulce escriture.
Ce sont mes plus prochains obligés de nature.
Les vns sont protestans qu'ils me verront souuent:
Mais ce promettre là volle comme le vent.
Car, qui (comme en Lethé) aux prisons prend breuuage,
Il oublie soubdain du retour le courage.
Les autres peu hardis, craignent par leur raison,
De fascher le Seigneur qui me tient en prison:
Le faisant ennemy du gracieux office,
Que d'eulx i'ay merité par plaisir & seruice.
Faisans en cela tort à sa propre doulceur,
Non moins qu'à sa vertu, telle que ie suis seur,
Qu'il m'y visiteroit: si ceulx de son seruice
Ne deuançoient bonté sa premiere nourrice.
Ie n'ay iamais craint peste à secourir l'amy:
La guerre pour l'amy, m'a destruit à demy.
Et s'il ne se peult veoir, que des grands le pouuoir,
Leur soit donné de Dieu pour vaincre le deuoir.
Qui pourroit consentir excuses si legeres?
Et receuoir pour vray choses si mensongeres?
» Tout homme de bon cueur, qui a raison propice,
» Ne craint chose du monde à faire son office.
» Mais celuy qui à cueur remply de trahison,

Propert. Verus amor nullum nouit habere modum.

Pour faillir au deuoir ne manque de raiſon. »
Lucien Dialog. *O ſi les cieulx ſouuroient à mes piteux eſcrits,*
Comme à Thymon d'Athene à ſes penetrans cris:
Et ſi vn Iupiter Empereur du tonnerre,
M'enuoioit vn Plutus pour m'enſeigner en terre,
Quelque threſor caché par la main d'vn Mercure:
Seigneur Dieu que d'amys auroient de mon mal cure?
Combien de ſeruiteurs, de Demées combien,
Et de Philiades prochaſſeroient mon bien?
Quel nombre de Gnatons, & d'autres telles gens,
Seroient à mon ſecours gaillards & diligens?
Qui maintenant grefues d'vne paralyſie,
Me ſentans ſans pouuoir changent de fantaſie?
Monſieur, ce ſont malheurs qui deriuent du temps,
Qui en ce ſiecle faict les meilleurs mal contents:
Que le mal ſur le bien a prins tant de licence,
Que Dieu meſme eſt ſeruy d'ingrate congnoiſſance.
Et ayant par eſprit l'vniuers trauerſé,
Ie n'y veoy rien mieulx painct, qu'vn monde renuerſé.
Terent. *Ie voy les plus aiſés remplis d'aduerſités:*
Ita plerique ingenio ſumus, vt noſtri noſmet pœniteat. *Et tous les cueurs humains pleins de diuerſités.*
Premier, quant au ſoldat deuorant le pauure homme,
(Pource qu'il n'y a rien que le temps ne conſomme)
Horat. *Du trauail deſmembré à la ſuicte des armes,*
Quî fit Mecœnas &c. *Eſtime le marchant plus heureux que gendarmes.*
Le marchant au contraire ennuyé de l'vſure,
Ou trop gras du butin d'vne faulſe meſure:
En naufrage de mer, ou en terre paoüreux,
Penſe que le ſoldat eſt plus que luy heureux:

C'eſt

C'est (dit-il) qu'il combat, & mort moins langoureuse
Le depesche soudain, ou victoire ioyeuse.
Ie voy vn certain iuge oyant le laboureur
En son huis marteller, & par vn procureur
Auancer son disner auant que le coq chante,
N'entrer sans le present, & pour cause meschante
Preuertir vn bon droict à force de deniers:
Armer de vins sa caue, & de grains ses greniers:
Puis pour faire iuger ou d'estoc ou de taille,
Offrir la venaison, la perdrix, ou la caille:
Ne sentir qu'aux vilains autre fœlicité.
Puis ces vilains venans plaider en la cité,
Ignares de leur aise, & ausquels il ennuye
Du labeur compaignon des doulceurs de la vie, Xenophon. Labores dulcis vitæ comites.
Iurent par leurs gras bœufz, que nuls sont si contents,
Que ceulx là qu'ils ont veu aux villes habitans.
Ie voy vn marié, à femme fantastique,
Importuné souuent du besoing domestique,
Et lassé du souci d'vn turbulent mesnage,
Souhaitter la prestrise en lieu de mariage.
Mais les prestres heureux plus que ceulx que ie dis,
De leur aise faisant terrestre paradis,
S'il ne sort de leur bouche, au moins à veoir leur vie,
Font assés clairement congnoistre leur enuie.
Quant au noble des champs, qui sans soucy ny plaid,
Se couche, lieue, & boit à l'heure qu'il luy plaist,
Enyuré du plaisir, il a tousiours humeur
D'auoir office en Court, pour quelque peu d'honneur:
Le courtisan plus fin, que des honneurs s'ennuye,

Et qui au villageois porte ſouuent enuie,
Changeroit, ſ'il auſoit ſes honneurs en repos.
Ie voy donc que nul n'eſt en vn meſme propos,
Et que peu de ceulx là, auſquels bonne fortune,
Ou meſme la raiſon a eſté opportune:
Prenans plus de plaiſir en la diuerſité,
Se vueillent arreſter en leur proſperité.
Or voyant tout ce trouble, il n'y a impropere,
Ny accident mondain qui ne me ſoit proſpere.

Virgil. Vna ſalus victis nullam ſperare ſalutem.

Car ſi le preux Aenée auoit ſoulagement,
En ne ſentir dans Troye eſpoir de ſauluement:
Me voyant hors d'eſpoir de ceulx dont ie me fie,
L'eſperance de nuls, beaucoup me fortifie.
Ie treuue certain heur en l'infœlicité,
Et ma cornucopie en la neceſſité.
Ie prens eſbattement en ma melancholie,
Eſpuiſant ma ſageſſe en ma propre folie.
En ma debilité ie me treuue aſſés fort,
Et ſur poinct de ſoulas ie fonde mon confort.

Qui ſeminant in lachrymis, in exultatione metent.

Car celuy qui ſera en douleur ſa ſemence, »
En exultation aura ſa recompenſe. »
Ce pendant, qui ne peult obtenir ce qu'il veult: »
Il ſe doit contenter de vouloir ce qu'il peult. »

Terent. Si non poteſt fieri id quod velis, velis id quod poſſis.

Meſmement que tandis qu'aux villes & aux champs,
Les bons ſont moleſtés par voleurs & meſchans,
Par ces troubles noueaux, qui moleſtent la France:
Ie ne ſçaurois auoir ailleurs plus d'aſſeurance.
Car comme la guerre oſte à pluſieurs le repos, »
Et qu'à pluſieurs elle eſt bien venant à propos: »

Ainsi durant ce temps le mal qui m'importune,
De quelque plus grand mal me sauue la fortune.
Themistocle eschappa d'Athenes for-vsci,
Par vn moindre peril, vn plus grand tout ainsi.
Bref, Monsieur, ma prison la liberté ressemble,
Meslant l'heur de ce monde, & l'heur du ciel ensemble.
Quand ie voy le subiect bandé contre son Prince,
Et les armes en main inuahir sa prouince:
Le meschant en pouuoir, & le bon en souffrance:
C'est que pour noz pechez nous faisons penitence.
Quand ie voy la bonté au pied de la malice,
La raison ne pouuoir auoir son rang en lice,
Iustice en plusieurs lieux faillir en sa balance:
C'est que toute equité perd son pied d'asseurance.
Quand ie voy le plus fin exercer tromperie,
Le mieulx deliberé vser de flatterie:
Et que l'homme en ce temps par tels moyens s'aduance:
C'est que dissimuler est maintenant prudence.
Quand ie voy que sagesse obeït à folie,
Que verité nous est par menteurs abolie,
Et que le bon sçauoir est serf de l'ignorance:
C'est que dame raison a perdu sa puissance.
Quand ie voy le marchant renoncer sa boutique,
L'artisan & le clerc (pour piller) leur practique,
Plusieurs nobles grupper par droict de bien-seance:
C'est que pour n'estre tel, me plaist la negligence.
Quand ie voy le Clergé plurier en benefices,
Conuertir son deuoir en tant de malefices,
Et que d'entre eulx les bons sont de claire semence:

Dolor est medicina doloris.
Themistocles.
Perieramus omnino, nisi perissemus.

C'eſt que ie n'en preueois trop bonne conſequence.
SOMME toute, voiant vertu ſerue du vice,
Et que tous les eſtats marchent en eſcreuice,
Sans que l'ire du temps y mette repentance:
C'eſt là où ſans eſpoir ie perds ma congnoiſſance.
Toutesfois quand ie ſents la celeſte iuſtice,
Puis que l'homme de ſoy n'y veult mettre police:
I'empoigne tous ennuis auecques patience,
Et au ſeul Dieu ie metz toute mon eſperance.

EN HEVR CONTENT SE DIT.

Ce Secretaire honnore la fin de ſon liure du meſme honneur de ſon commancement, ſoubs le tiltre de Monſeigneur le Conte de Retz. Auquel il declaire par ſa derniere lettre, les principales choſes qu'il a comprinſes en toutes les precedentes: qui ſont des vertus dependentes d'equité, de modeſtie, & d'honneſteté, neceſſaires pour nourrir amitié, douleeur, & reſpect entre les hommes.

239 

Onſeigneur, tout ainſi qu'en vn ſeul corps, qui ne peult auoir autre apparence que d'homme, ſont en vous logées toutes manieres de vertus & de graces, que le ciel & la nature peuuent heureuſemẽt impartir: ainſi le liure q̃ i'ay prins hardieſſe d'hõnorer de voſtre tiltre, ſoubs l'appellation ſimple de lettres familieres, manie & comprend en pluſieurs endroicts toutes parties & qualités de la ſouueraine vertu. Deſquelles i'ay recherché, tant par la lecture des liures, que par l'experience des choſes, que l'homme bien nourry doit eſtre participe, pour tranſiger ceſte pauure vie en grandeur, en mediocrité, & en humilité, auec abondãce, ou moyen,

& auec necessité, ou felicité, par faueur ou par aduersité : à la suitte de la vertu, & contre toutes turbulances de fortunes : au gré & contentement de Dieu, de son prince, du peuple, de son voisin, de son amy, & auec satisfaction de soy-mesmes. Se trouuera, Monseigneur, par toutes les particularités de mes lettres ioinctes à vn periode, que i'ay principalement parlé des premieres vertus, qui ne deussent iamais eschapper des mains de l'homme de bien, soubs lesquelles comme par canaulx & ruysseaulx, les autres vertus facilement deriuent. I'ay discouru souuent de la iustice, de la force, & de la temperance : c'est à dire de l'æquité, de la grandeur, & de l'honnesteté des hommes. Et premierement, quant à ceste æquité, pourra noter, qui viuement examinera mes lettres, sans s'arrester à la modicité de leur appellation, que parmy tout-ce qui est necessaire en l'humaine conuersation, il n'y a riens plus illustre, ne si genereux, ne qui s'estende en plus grande consideration, que la perfaicte & sincere conionction entre amys, comme certaine societé & communication de prouffict cōmun & particulier. Qui est vne charité du genre humain, prouenüe d'vne primogeniture, qui seme vnion & amitié entre les procrées de mesme lignage, de peu à peu accroissant en dehors: premier par naturels parentages, apres par affinités, & finalement par heureuse contraction de beniuolence. Qui subsequemment aux courts, aux palais, aux villes, & par tout, s'amplifie par multiplicité d'offices, entre courtisans & citoyens, & entre tous ceulx qui par necessité cōmune, sont compaignons en faciendes, practiques, negoces ou dignités publiques & particulieres. D'auantage, par conditiōs, humeurs, & pensées semblables, & par ie ne sçay quel mutuel desir, & consentement entre les hommes, qui d'affection & de bon zele rendans à chascun ce qui luy appartient d'honneur, de bien, de respect, d'amour & d'obeïssance, se faict appeller iustice, & conionction d'humaine societé. A laquelle sont impliquées bonté, pieté, charité, liberalité, benignité, humilité, doulceur, courtoisie & autres Damoiselles de semblable valeur, residentes en la maison de la iustice. Laquelle, Monseigneur, est si necessaire, que encores elle est obseruée entre les voleurs & gēs

De Iustice & æquité.

Piso Academicus de finibus.

de mauluaise foy, en la conferãce partage & distribution qu'ils font entre eulx de leur butin. Et sont quasi mes lettres tendües aux fins de ceste humaine societé, n'estant riens plus iuste que l'homme ait soucy de l'homme, estãt le contraire pire que brutalité. Car bien que la chemise soit à chascun plus prochaine que le manteau,& que charité bien disposée doiue prendre cõsideration premiere à soy mesme:si est-ce que nous ne sommes nés seulement pour nous,mais pour la patrie,pour les parents, & pour les amys. Et par la loy naturelle qui veult estre dict hõme,le soucy des autres hommes luy doit appartenir:& comme dict Chremes, ie suis homme & ne pense poinct qu'il y ait en moy riens alteré de l'homme. Somme, Monseigneur,pour-ce qui cõcerne ceste æquité, se prouffictera en plusieurs endroicts de mes lettres que la iustice vraye consiste en dilection entre les hommes, en obseruation de promesses raisonnables, (qui autrement ne doiuent estre obserués à l'exemple de Theseus en la fable d'Euripides) en l'exercice de liberalité par les grãds, & en recõgnoissance du bien par les inferieurs. De grace s'engendre grace, & benefice de bienfaict, & fault que la recongnoissance soit plus grande que le bienfaict, pour imiter la nature du territoire fertil. Car celuy est ingrat (comme dict Seneque) qui recongnoit le bien faict, & ne le restitüe auec multiplicité.Et doit la grace,estre le plus propre de l'homme, pour estre non seulement vertu,mais occasion de toutes autres vertus. QVANT à la force, Mons. c'est vne vertu qui consiste le plus en la mediocrité,de laquelle i'ay assés escrit,mesmemét en ce que i'ay discouru des grãdeurs. Enquoy chascun notera, que quiconque est dominateur d'autruy,esloignant la benignité & la doulceur,approche la fureur & chasse la vertu.Et est ceste modestie en toutes choses si belle,& si desirable,que qui s'en inuestira,ne fera iamais faulte à nul,ny à soy-mesmes. Ayant esté tousiours singulierement obseruée par les heureux de chascun siecle passé. Car si Phaëton eust en cela adheré au conseil d'Apollo:il eust plus seurement conduict le chariot qu'il ne feit, qui est fable exemplaire de merueilleuse erudition. D'autant par faulte d'obseruer le moyen,& la mediocrité,l'excés,&

Homo homini Deus, homo homini Lupus.

Cic. Non solum nobis nati sumus,sed partim patriæ,partim parentibus & amicis.

Chremes, Terent. Homo sum, humani à me, nihil alienũ puto.

Euripidis fabula quæ inscribitur Hypolitus.

Cic. pro Planc.

De force & degrãdeur.

Apollo & Phaëton.

Medio tutissimus ibis.

la violence, qui ne peuuent longuement durer, ont bien souuent renuersé l'estat de plusieurs Monarchies, Empires, Royaulmes, Republiques, dignités, & Seigneuries. Estant requise la modestie non seulement aux courts, aux cités, & aux villes: mais aussi en la conduicte des affaires & des raisons domestiques, & familieres entre seuerité & indulgence. Demeas perdit son enfant par trop estre dur & cruel en ses corrections, Et Mitio rendit le sien par trop d'indulgence vicieux, & indomptable. Mais sur tous, le grand Seigneur doit auoir ceste modestie, en grande recommandation. Principalement lors qu'il se veoit en plus haulte grandeur, & que fortune le faict victorieux des hommes. Car la doulceur & la benignité, parentes de la modestie, sont les roües du chariot qui triumphe de la victoire. L'vmbre d'Anchises dit au fils Æneas, tu combatras les superbes, & pardonneras aux subiects. C'est vne fort glorieuse sagesse en l'expughation des villes & citez, de ne precipiter ny soy ny les siés, & de plus grande vertu de n'exercer cruaulté enuers les vaincus, comme il se faict enuers les animaulx: mais pardonner au peuple innocent, & seulemét à cause du seul exemple, punir les autheurs de l'iniquité. Aussi legerement (comme le Lyon) tous nobles grāds, & genereux de cueur, sont faciles à s'esmouuoir: mais tant plus facilement aussi ils sont faciles à estre mitiguez & appaisez. Au reste, il fault que la constance face hazarder toute sorte de peril, pourueu qu'il se trouue par conseil qu'il ne se puisse faire autrement, principalement aux choses qui touchent la cóseruation de l'estat de la religion, & foy catholique, le seruice de son prince, le soulagement du pauure peuple, & l'honneur & reputation de soy-mesmes, m'esprisant toutesfois l'imposture des faulses infamies, estant le grand Seigneur butte & giroüette du vent de toutes sortes de langues. Et pource que l'æqualité est merueilleusement requise en la superiorité, le Seigneur, superieur, ou magistrat: ne doit nul auoir en particuliere affection: comme il se veoit souuent que les vns adherét au peuple, les autres obtéperent aux grāds, & les autres aux parēts, ou aux amys. Au reste, M. le plus de la force, & de la cóstāce de l'hōme est de porter toute fortune auec patiēce, car il

Nullum violentum perpetuum.

Terent.

Virg. Tu regere imperio populos Romane memento, hæ tibi erunt artes, paciq; imponere morem, parcere subiectis, et debellare superbos.

Quò quisque est maior, magis est placabilis iræ, & faciles motus mēs generosa capit.

Periculum periculo vincitur.

Saluft.

Virg. Nescia mēs

hominum fati fortisq; futuræ, & seruare modum rebus sublata secundis.

Valerius.

gaigne deux fois celuy qui se peult vaincre soy-mesme:& fault proceder en toute chose auec heroïque valeur, & non poinct mollemẽt, mais par bõne diligence. Philippus Macedo arguoit son fils Alexandre de ce qu'il attiroit la beniuolence des Macedoniẽs par la seule largesse,& disoit qu'il estoit meilleur marchant que braue gen-d'arme. Pourconclusion, l'homme de quelque qualité qu'il soit, bien aduisé,doit resider entierement auec ceste mediocrité, qui se loge tousiours entre deux extremités vicieuses, & auec constance qui est entre crainćte & temerité. Et pour le regard de l'honnesteté qui doit estre considerée entre les hommes,qui s'appelle proprement respect,mes lettres en contiennent beaucoup de particulieres recõmandations. Oultre lesquelles ie vous diray, Monseigneur, que l'hõnesteté n'est autre chose, que deuoir obseruer ce qui est à chascune vertu appartenãt,qui ne se peult mieulx apprendre, que par le bon sens,& par la propre sapience de l'homme: tant par verité actiue,que par verité contemplatiue. Car il y à beaucoup de difference que le seruiteur parle par dessus le maistre, la femme par dessus le mary,l'enfant par dessus le pere, & le subiect par dessus son superieur. Se prend aussi ceste honnesteté,aux gestes mouuemens & contenances du corps,qui ont beaucoup de pouuoir & d'energie d'attirer, ou d'esloigner la grace des hommes. Et cela s'apprend,& se monstre assés par le commun conseil du sens,qui donne facilement à entendre, ce qui affere & appartient aux actions,qui ne sont point contraires à l'excellence de nature: consiste aux propos serieux ou facetieux, graues ou de peu de mouuement,qui ne doiuent estre de nulle cõtrainćte, ny (comme disent les clercs) *inuita Minerua.* Mais suyuant la naturelle rondeur naifs, intelligibles, succints selon l'occasion,& de bonne grace. Et doit celuy qui les escoute,non moins obseruer le respect,que celuy qui les profere. Car comme il n'y a chose plus propre à desgouter vn bon laboureur, que de mander sa semence aux arenes: ainsi vn bon discoureur de planter son langage en sottes & ingrates oreilles. Et celuy qui ne monstre prendre plaisir, & luy estre aggreable par signe exterieur,quelque bon compte,ou quelque traict de bonne in-

De l'honnesteté & respect.

Horat. Intererit multum da uúsne loquatur, herúsne.

uention

uention: aprend au plus gaillard esperit du monde à ne dire chose qui vaille. Au demeurant tout propos familier doit estre moderé, sans nulle animosité, passion, maiesté ny petulance. Et soit en affaires, en guerre, en paix, en ieux & en toutes actions, auec les grands, auec les moyēs, auec les petis, les maistres auec les seruiteurs, les seruiteurs auec les maistres, les pareils auec leurs semblables, les amys auec les amys, voire les Princes auec leurs subiects, ou les subiects auec leurs Princes: chascun selon sa qualité, ny trop hault ny trop bas, doit accortement marcher soubs l'enseigne de ce respect, par-my l'armée de toutes autres vertus, pour combatre & subiuguer les scadres de la brute ignorance, & s'accommoder en tout & par tout, aux lieux, aux tēps, aux choses, & aux personnages. C'est, Monseigneur, en peu, la pluspart de l'intētion de mon liure, qu'il m'a semblé deuoir reduire à vne seule lettre, affin que s'il reçoit cest'honneur, que la presse de voz plus haultes solicitudes, vous faict de tant oublier vostre grandeur, & mon peu de merite, que d'y planter quelquefois l'œil de vostre noble & naturelle bonté: il vous plaise congnoistre, que si i'ay eu peu de iugement d'esperit, & de sçauoir pour ceste entreprinse: cela se peult fournir par vne asseurance, & hardiesse de bon & vertueux desir. Car si ie congnois qu'il ne vous ait despleu, ie prendray appetit de passer oultre, auec plus de peine & de solicitude: & (peult estre) pour chose (comme vne nuict enseigne l'autre) de meilleur prouffict & de plus d'importance: que ie voüeray & consacreray tousiours (comme à mon Mœcenat, & terrestre soleil) au respect, honneur, seruitute & obeïssance que ie vous doy, & desire vous faire toute ma vie. Suppliant le Lecteur, soubs la faueur de vostre auctorité, qu'il ne soit poinct iuge impitoyable de mon œuure: & qu'il se souuienne, qu'il fault plustost donner cueur de bien faire, que repoulser & estonner ceulx là, qui par desir de quelque honnesteté, sont en action de bonne voulonté.

Virg. Furor, iraq; mentem præcipitant.

Nox nocti indicat scientiam.

F I N.

Faultes aduenües en l'impreßion.

Fueillet.	Page.	Ligne.	
6	2	6	du ſommaire,la verront,liſez les verront.
			La meſme lettre eſt la 5 ſans cottation.
8	2		Au nombre de la lettre 5 liſez 6.
10	1	6	de la lettre l'office,liſez office.
13	1	21	ſenlement,liſez ſeulement.
16	2		En la reclame il ſe,liſez toutes choſes.
17	2	22	de la lettre perdent,liſez perdoient.
23	2	23	ce,liſez cela.
35	1	13	indigne,liſez digne.
45	2	1	tribulante, liſez tvrbulante.
46	2	14	excente,liſez execute.
63	1	32	ſi,liſez ſe.
68	2	14	enners,liſez enuers.
70	1	22	vn,liſez vng.
74	1	21	de la lettre noſtre,liſez voſtre.
81	2	1	de la 2 lettre ſoing,liſez coing.
100	1		en la 2 annotation du marge,flet,liſez fletu.
108	1	9	du ſommaire fleur,liſez fueille.
165	2	9	infinie,liſez infame.
174	1	22	apres (negoce) liſez Et pour
119	1		Au nombre de la lettre 129,liſez 127.
193	1	1	enſeuelir,liſez enſeuelis.
193	1	16	demonſtrant,liſez demonſtrent.
201	1	19	de la lettre reputer,liſez repentir.

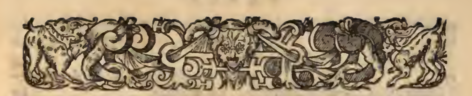
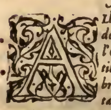


TABLE DV LIVRE DE LETTRES MISSIVES D'EST. DV TRONCHET, SELON L'ORDRE ALPHAbetique, & le nombre d'icelles: & sur la premiere lettre des noms propres de ceulx à qui elles sont addreſſées.

A



Albert de Gondy, Conte de Reſtz, Cheualier de l'Ordre, premier gentilhomme de la chambre du Roy, & Capitaine de cinquãte hommes d'armes. Lettres premiere, & derniere.

Antboine d'Apchon Abbé de Sertz y. Lettre 132

André de Iarriel gentilhomme Bourbonnois. 45

Anſelme l'Anglois, Vicaire de ſainct Nicolas du Chardonneret à Paris. 97

Antboine Giraud Greffier criminel de la Ville de Lyon. 92

Antboine Petit, dit le Picard, meſſager iuré de Foreſtz. 87

Archimbault des Gouttes gentilhomme Bourbonnois. 157

Antboine Bonin, Seigneur de ſainct Germain, & de Ceruieres, Contrerolleur general des finances en la generalité de Lyon. 183

Aymé Lymoſin Conſeiller du Roy au ſiege Preſidial de Lyon. 194

Amable d'Allemagne receueur general d'Auuergne. 198

Antboine Baraillon Conſeiller du Roy au ſiege Preſidial de Lyon. 42

Amable de Mallet, de Mont-Ferrand, Secretaire du Roy. 208

Antboine d'Ogerolles, Seigneur de ſainct Polgue, gentilhomme de la maiſon du Roy. 221

B

Bertrand de ſainct Forgeul, Cheualier de l'Ordre. 176

Benoiſt Buatier, Prieur & Seigneur de l'Hoſpital de Rochefort, & grand Vicaire de Lyon. 82

Baptiſte de la Veüe, Aduocat en la Court de Parlement à Paris. 41

C

Charles ix. par la grace de Dieu Roy de France. 22

Catherine par la grace de Dieu Royne mere des Roys François 2. & Charles ix. 4. 23

Chriſtofle de ſainct Chamond, premier Baron de Lyõnois, Cheualier de l'Ordre, & Capitaine de cinquãte hõmes d'armes. 207

Chriſtofle Bochetal Aduocat au Bailliage de Foreſtz. 128

Clemens Pape iij. 12. 28. 116

Claude de Leuis Baron de Couſant Che-

ualier de l'Ordre, & Capitaine de cinquãte homme d'armes. 80.185
Catherine Seguier damoiselle Parisienne. 44
Claude Durfé Seigneur d'Antragues, Cheualier de l'Ordre. 110
Charles Dapchon Seigneur de Chanareilles. 77
Claude Laurencin Secretain de S. Nizier de Lyon. 104.173
Claude Mondin Aduocat en la Court de Parlement à Paris. 109
Claude Trunel bourgeois de Mont-brison. 134
Claude de Thelis. 188
Claude Faure, dit Porte. 48.90
Claude Papon Secretaire de la Chambre du conseil de Forestz. 163
Claude Pinart Seigneur de Coublizy, Secretaire du Roy. 96
Catherine de Rostaing damoiselle du Palais. 216
Claude Guerrier Seigneur de Combellande, gentilhomme Lyonnois, & capitaine de gens de pied à Lyon. 226

D

Dauid Blandin Secretaire du Roy. 63
Diane de S. Gelais. 135

E

Estienne Papon Aduocat en la court de Parlement à Paris. 108
Estienne Archimbaud, dit Berthaud, bourgeois de Mont-brison. 172
Estienne Pasquier Aduocat en la court de Parlement. 177
Estienne Baritel Poëte comique. 65
Estienne des Martineaux de Mont-Ferrand. 210

F

François I. par la grace de Dieu Roy de France. 6
François d'Espaulx Seigneur de Vielleuille, cheualier de l'Ordre, & Mareschal de France. 3
François de Lorraine Duc de Guyse, & pair de France. 40
François de Rougier seigneur de Malras, Baron de Ferrals, sainct Benoist & Tornebois, Cheualier de l'Ordre, & Ambassadeur en Flandres. 96
Florimõt Robertet seigneur d'Allier, Secretaire d'estat, & des finãces du Roy. 207
François seigneur de Charmazel Cheualier de l'Ordre. 235
François Secondat Aduocat de Thoulouse. 237

G

Guillaume de Gadaignes seigneur de Botheon Cheualier de l'Ordre, Seneschal de Lyon, & Capitaine de cinquante hommes d'armes. 55
Gabriel de Sacconay precẽteur de sainct Iehan de Lyon. 197
Gilbert Dapchon seigneur de Mont-regnard, Cheualier de l'Ordre. 54
Gaspard de Genettines, Chanoine de sainct Iust de Lyon. 8
Gaspard du Verney, seigneur de la Garde. 58
Guillaume Chaulce esleu de Forestz 147
Guillaume du Val seigneur de Valgrineuse, & de Clerefontaine, general de Touraine. 88
Guillaume Bourdel lieutenant du Preuost de Forestz. 213
Guichard Cotton esleu de Mascon, & Secretaire de la Royne mere du Roy. 117
Gaspard de Cusieu Guidon de la compaignie de monsieur de Botheon. 127
Gregoire de Vauzelles de sainct Germain Laual. 141
Gabriel de Tremeolles seigneur dudit lieu, & de Marlieu. 167

Gabriel de Veny, cheualier, seigneur d'Arbouse, maistre d'Hostel ordinaire de monseigneur le Duc d'Alençon. 187
Gabriel Berard Tresorier de l'artillerie. 202

H

Hierosme de Chastillon Aduocat du Roy au siege Presidial de Lyõ. 29.30.238
Helye Boessot seigneur de Pont sur Seyne, Secretaire de Monseigneur le Duc de Guyse. 195
Hugues Charreton Tresorier des cent gentilshommes de la maison du Roy. 224

I

Iacques Dalbon seigneur de sainct André, Conte de Valery, Marquis de Fronsac, cheualier de l'Ordre, premier gentilhomme de la châbre du Roy, Gouuerneur de Lyon, Lyonnois, Forestz, Beauiollois, Auuergne, Bourbonnois, la Marche, & du Baillage de sainct Pierre le Monstier: 7.10.11.13.14.20.31.32.34.37.51.52.113.146.149 154.190.199.200
Iehan Dalbon seigneur de sainct André, cheualier de l'Ordre, & gouuerneur des païs & prouinces susdictes. 49.145
Iehan Dapchon seigneur de Mont-Rond & de Rochetaillée, Cheualier de l'Ordre, & capitaine de cinquante hommes d'armes. 18.55.101.144.186.204
Iacques Dapchon, seigneur de sainct Germain des fossés en Bourbonnois, cheualier de l'Ordre. 2.5.81.111
Iehan du Peyrat gentilhomme Lyonnois. 21
Iehan de Tournon sieur de Fogirolles. 26
Iehan Tignac lieutenant general au gouuernement & Seneschaussée de Lyon. 35.121.182
Iehan Rosier Capitaine & Chastellain de Feurs. 43
Iacquette de Laurencin Damoiselle Lyõnoise. 124
Iacques de Chauuet seigneur de la Bruyere & de la saulsee. 174.236
Iehan Puy seigneur de Periers, & de Vileroüy lez Mont-brison. 181
Iacqueline du Tronchet. 69
Iacqueline de Genetines. 72.75.217
Iehan Papon seigneur de Goutelas & Marcoux, lieutenant general au Bailliage de Forestz. 76.106 148
Iehan Cherrüyer seigneur de Malestroict General de Bretaigne. 85
Iacques du Puy, Capitaine & Chastelain de sainct Galmier en Forestz. 98
Iehan Perrin seigneur de Cherué. 138.218
Iehan Coz on marchãt de sainct Estienne de Furan. 161
Iehan Perrin Chastelain de Mont-brison. 103
Iacques Durfé Cheualier de l'Ordre, & Bailly de Forestz. 115.137.166.205
Iehan Menudel seigneur de Bompré, receueur de Bourbonnois. 120
Iehan Theuenon de Roanne, Varlet de chambre du Roy Henry. 139
Iehan de Vassoilles au seigneur Polerou. 164
Iacques du Croset lieutenant des eaux & forestz au païs de Forestz. 171
Iehã de Fossat seigneur de la Chanal. 178
Iehan des Rosseaulx Medecin ordinaire du Roy. 192
Iehan Theuenon de Roanne seigneur de la Chappelle. 193
Iehan de Quilly contrerolleur de l'artillerie. 206
Iehan Barrier Aduocat au siege Presidial d'Auuergne. 112
Iehan Dalmes eslen de Forestz. 215
Iacques Paparin seigneur de Chaumont

lieutenant particulier de Forestz. 219
Iacques de Rostaing abbé de Peubrac, aumosnier de la Royne mere du Roy. 220
Iehan Bouchard dict Gondon, marchant de sainct Bonnet le Chastel en Forestz. 225
Iacques Maistret, Prieur des carmes à Lyon. 227

L

Loys de Ryuoire, seigneur & Prieur de sainct Romain & de la Platiere. 67
Loyse de la Roche, dame religieuse de Bolien en Forestz. 71
Loyse du Peloux, dame portiere de saincte Clare de Mont-brison. 86
Loys Papon, prieur de Marcilly, & chanoine de Mont-brison. 129.201
Loys Clepier, procureur du Roy au Bailliage de Forestz. 61
Leonard Regnard, commis aux Greffes de Forestz. 17
Loys du Buysson, Aduocat en la court de Parlement. 125 143
Lucas Breyer, marchant libraire demourant au Palais à Paris. 214

M

Maurice du Peyrat, Capit. de Lyon. 140
Michel de Thelis, procureur en la court de Parlement. 142. 165.
Marguerite Perrin, femme de ce secretaire. 68.73.74.
Marie du Tronchet. 70
Martin Baritel, poëte comique. 65
Marguerite Dalbon, dame d'Apchon, Marquise de Fronsac. 128
Marc de Talaru, Conte de sainct Iehan de Lyon. 136
Martin le Roux, procureur du Roy au Bailliage de Forests. 168
Michel Truncl Seigneur du Poyet en Forestz. 169
Milan Caze, receueur des tailles de Forestz. 184

N

Noel de Chastillon, Seigneur du soleillant gentilhomme Foraisien. 158
Nazare Vialete de Mont-ferrand en Auuergne. 93
Nicolas Vigner, Procureur fiscal de l'Vniuersité de Paris. 19
Nicolas Giraud, Aduocat au siege Presidial de Lyon. 233

O

Oliuier le Feure Seigneur de Hormesson General de Champaigne. 89
Oliuier de la Saulsaye, Maistre d'Hostel ordinaire du Roy. 66

P

Philippes de Croy, Duc d'Ascot. 94
Pierre Dapinat, Cheualier de l'Ordre. 38
Pierre du Verdier, Gentilhomme Foraisien. 79
Pierre de Tremeolles, Seigneur de Morenoulx, Gentilhomme Foraisien. 175
Pierre du Puy, prieur d'Estiuallelles. 122
Pierre Fournier, Euesque de Perigueux. 130
Philippes Charesien, lieutenant au Bailliage de Riuirie en Lyonnois. 179
Pierre Pommier Syndic de Forestz. 230
Pierre Fauer-son, Seigneur de la Chanal, examinateur & enquesteur de Forestz. 231
Pierre du Tronchet, bourgeois & marchant de Lyon. 84
Pierre Regnaud Seigneur de sainct Triuier Gentil-homme Lyonnois. 95
Pierre Paparin prieur de Saingnieu lez

Mont-brison, & Doyen de Mont-brison. 102

Pierre Bellon, contrerolleur de la Doane de Lyon. 105

Pierre de Rostaing, Seigneur de Beauchete, Gentilhomme de la maison du Roy. 133

Philippes Ganieu, Seigneur de Poris, Aduocat du Roy au Bailliage de ForestZ. 155

Pierre Paparin, Aduocat au Baillage de ForestZ. 212

R

Renée de Sauoye, dame Durfé. 229

Remond Chicot, Seigneur de Beau-regard, leZ Mont-brison. 160

S

Symon Cheneuier, iuge ordinaire de sainct Marcelin, & procureur au bailliage de ForestZ. 107

Symphorien Buatier, Tresorier de Lyon. 162

AVTRES DESQVELS l'autheur n'a eu souuenance des propres noms.

Monsieur le Baron de Tremont. 16

Monsieur de la Roüe. 25

Monsieur de la Chambre, Grand aulmosnier de la Royne mere du Roy. 46

Monsieur de la Nyonnere, secretaire du Roy. 62

Monsieur d'Antenay, Conseiller du Roy, & maistre des comptes. 64

Monsieur Mont-pelier, huißier du priué conseil. 91

Monsieur de Montbardon, gouuerneur de la maison de Lorraine. 123

Monsieur Fournier, Mareschal des logis de Monsieur fils & frere de Roy. 153

Monsieur Laurencin, prieur de Sainct Irigny à Lyon. 159. 203

Monsieur de Fußimagne, secretaire de Madame d'Apthon, Marquise de Fronsac. 180

Monsieur de Lupé, Commandeur de sainct Iehan leZ Mont-brison. 228

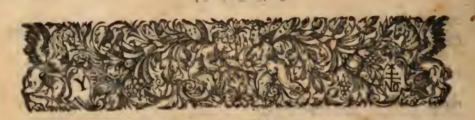
Monsieur de la Pye, Gentil-homme de ForestZ. 232

A Seigneurs & amys non nommez.

Lettres contenans diuerses matieres, auec autres traductes. 9. 15. 24. 27. 28. 33. 36. 39. 47. 50. 56. 57. 59. 60. 78. 99. 100. 114. 119. 150. 151. 152. 156. 170. 189. 191. 222. 223.

Lettres amoureuses. 83. 126. 131. 209. 211. 234

FIN DE LA TABLE, de ce present liure.



Acheué d'imprimer le vingt-quatriesme iour de Mars, Mil cinq cens soixante-neuf, par Nicolas du Chemin, & Lucas Breyer, marchans Libraires à Paris.

Auec priuilege du Roy, contenu en la seconde page de la premiere fueille de ce present liure.



LVCAS BREYER.

Anagramme.

SA CVRE LIBRE.

